Publié le 28 septembre 2023.
Dernière modification : 4 mai 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

TRIBULATIONS DE LA PIASTRE INDOCHINOISE

Épisodes précédents :
Désiré Lacroix : *Numismatique annamite* : comment la piastre mexicaine s'impose comme monnaie de référence dans les premières décennies de la conquête.
Sapèques, tiêns et ligatures : le casse-tête de la petite monnaie :

———————

1876 (janvier) : premiers billets de banque mis en circulation par la Banque de l'Indochine.

———————

Cochinchine
(*Le Messager de Paris*, 28 décembre 1876)

La baisse persistante de la piastre mexicaine, sur les marchés qui avoisinent la Cochinchine française, vient d'obliger le gouverneur de notre possession de prendre une mesure qui n'est pas sans importance.

À la date du 1er décembre 1876, la piastre d'argent, qui avait cours forcé à Saïgon et était convertie en monnaie française au taux de 5 fr. 55 cent., n'aura plus que la valeur de 5 fr. 35 cent. dans les opérations d'encaissements et de paiements du Trésor.

On comprend que cette mesure ne concerne pas les opérations ou transactions particulières qui demeurent soumises au taux variable résultant du cours du change de la place ou des conventions des parties.

Les employés français se trouveront fortement atteints par cette mesure, mais ils ne peuvent ignorer qu'à Hong-Kong, la piastre ne vaut que cinq francs. Un écart de 55 centimes entre deux marchés si rapprochés pouvait porter un préjudice très grave au budget de la marine et de la Cochinchine française, et nous comprenons que le gouvernement colonial ait voulu l'en préserver.

———————

1879 : première monnaie divisionnaire spécifiquement cochinchinoise.

———————

1885 : introduction de la piastre de commerce ou piastre française en complément de la piastre mexicaine

La situation financière et monétaire
DE L'INDO-CHINE FRANÇAISE

(*Le Messager de Paris*, 1er janvier 1889)

M. de Lanessan a rapporté d'une récente mission dans les établissements français de l'Extrême-Orient des informations sans nombre sur tous les problèmes relatifs à la géographie, à l'ethnologie, à la politique et à l'administration en Cochinchine, au Tonkin, dans l'Annam et dans le Cambodge. Il s'est plus particulièrement occupé des questions que soulève l'avenir agricole, commercial et industriel de nos établissements indochinois. Le résultat de ses observations se trouve présenté en un gros volume de 750 pages, qui est l'ouvrage sans contredit le plus considérable, le plus complet et le plus original qui ait été écrit sur la matière [1].

……

L'une des questions qui intéressent le plus le commerce, l'agriculture, les colons et les fonctionnaires de nos établissements est celle de la piastre. La piastre d'argent est la seule monnaie qui ait cours dans toutes les parties de l'Extrême-Orient. Elle y joue le même rôle que la roupie dans l'Inde. L'or monnayé est inconnu dans ces deux parties du monde.

La valeur de la piastre, n'étant garantie par aucun rapport fixe entre l'argent et l'or, varie suivant qu'elle existe sur le marché en quantité plus ou moins considérable. Son abondance étant chaque jour plus grande, sa valeur tend sans cesse à diminuer.

Cette continuelle variabilité de valeur de la piastre constitue pour le commerce une gêne considérable, d'autant que la tendance est toujours à la baisse en Europe, tandis que dans les pays d'Extrême-Orient, la valeur libératoire de la piastre reste à peu près la même. Le commerçant ne peut parvenir à faire suivre aux prix de ses marchandises les fluctuations de la valeur de la monnaie.

La baisse continue de l'argent a pour résultat de rendre moins fructueux le commerce des marchandises européennes importées dans les pays d'Orient, et cela est vrai, non seulement pour l'Indo-Chine et la Chine, mais encore pour l'Inde anglaise. Ce même abaissement de valeur favorise, au contraire, le commerce d'exportation de ces pays.

Mais comme l'Indo-Chine n'exporte rien en Europe, elle est obligée de payer en piastres toutes les marchandises qu'elle fait venir. C'est pourquoi les commerçants français de Saïgon réclament de la métropole des mesures pour favoriser l'exportation en France des riz cochinchinois, afin de pouvoir payer en ce produit les marchandises françaises que consomme la colonie.

La piastre d'argent, sous des noms différents, mais avec une valeur intrinsèque en argent fin assez uniforme, règne sur un territoire comprenant la Chine, l'Indo-Chine, le Japon, Singapore, toute la Malaisie, soit plus de 400 millions d'habitants.

Elle est devenue, dès le premier jour, la monnaie officielle de notre colonie de Cochinchine, et conservera ce caractère tant que nos possessions de ce côté resteront soumises aux conditions économiques dans lesquelles elles sont placées aujourd'hui. Tout le riz et les autres produits qu'elle exporte sont achetés par des pays d'Extrême-Orient qui ont la piastre pour seule monnaie, et qui ne peuvent pas payer autrement qu'en piastres.

« Les gouverneurs de la Cochinchine, dit M. de Lanessan, luttent depuis vingt-cinq ans contre cette fatalité sans avoir pu jamais s'y soustraire ; on peut même dire que toutes les mesures prises pour en atténuer les conséquences n'ont fait que les rendre plus fâcheuses.

« Envisagée au point de vue financier, l'histoire de la Cochinchine présente trois phases distinctes.

« De la conquête à 1881 inclus, les recettes et les dépenses du budget sont établies en francs sur le papier ; mais elles sont effectuées en piastres ; le contribuable ne donne

---

[1] *L'Indo-Chine française, étude politique, économique et administrative sur la Cochinchine, le Cambodge, le Tonkin et l'Annam*, par M. de Lanessan, 1888, librairie Félix-Alcan.

au Trésor que des piastres, et le Trésor paie en piastres toutes les dépenses de la colonie.

« De 1881 à 1886 inclus, le budget est établi en piastres ; le Trésor ne reçoit et ne donne que des piastres.

« En 1888, on revient au procédé de la première période avec d'importantes modifications.

« En 1887, on change encore de système pour reprendre celui de 1881 à 1886. »

Avec le système suivi de 1865 à 1881, le taux commercial de la piastre ayant été constamment inférieur à son taux officiel, le contribuable faisait un certain bénéfice en donnant au trésorier des piastres que celui-ci estimait au-dessus de leur valeur réelle, mais les fonctionnaires subissaient une perte équivalente. Quant aux fournisseurs et aux entrepreneurs de la colonie, ils tenaient compte dans l'établissement de leurs prix, de la perte certaine à laquelle ils étaient exposés par le fait du change de la piastre.

Pour remédier aux inconvénients de ce système financier, on eut à diverses reprises l'idée d'introduire en Cochinchine notre pièce de 5 fr., espérant qu'elle s'y substituerait peu à peu à la piastre. Des pièces de 5 fr. furent expédiées. Elles reprirent toutes rapidement le chemin de la France. « Dans une période de quatre mois, dit un témoin oculaire, tout fut absorbé et retourné en Europe, soit par le commerce, soit par les Banques qui achetaient les pièces avec prime pour les exporter. »

La conclusion est : 1° que la monnaie d'or ne peut pas être introduite en Cochinchine, parce que l'Extrême-Orient manquant d'or, elle y serait engloutie à jamais pour la fabrication des bijoux ; 2° que la monnaie d'argent française ne pourra jamais être entièrement substituée à la piastre tant que les exportations de la Cochinchine resteront supérieures à ses importations et qu'elles seront destinées exclusivement aux ports de l'Extrême-Orient ; 3° que la piastre domine fatalement les finances de la colonie et que c'est folie de vouloir l'écarter. Depuis le 1er janvier 1888, on est revenu au système de 1882 à 1886, c'est-à-dire que le budget de la Cochinchine est établi en piastres, recettes et dépenses. Mais le gouvernement local, et il en est de même au Tonkin, persiste dans l'habitude de fixer à la piastre un taux officiel auquel se font les recettes et les dépenses du Trésor ; système qui présente les inconvénients suivants :

1° Le taux officiel de la piastre étant toujours plus élevé que le taux commercial, le contribuable verse au Trésor moins de piastres que celui-ci n'en recevrait s'il prenait les pièces au taux de la circulation, d'où une perte pour le Trésor ; 2° le Trésor donne aux fonctionnaires et aux fournisseurs moins de piastres qu'il ne leur en doit réellement ; 3° l'agiotage est favorisé, les fonctionnaires pouvant expédier en France, par l'intermédiaire du Trésor, des piastres qu'ils se procurent dans le commerce à un taux inférieur à celui auquel le Trésor les prend.

J. LORIN.

Chronique locale
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 juin 1893, p. 2, col. 3)

MM. DEBEAUX Frères* & GODARD*

ont l'honneur de prévenir leur clientèle qu'en raison de la baisse énorme de la piastre, ils se voient dans l'obligation de majorer leurs prix de 10 % à partir du 1er juillet.

Publicités
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 avril 1893-10 mai 1899)

SAMULE MEYER
HORLOGER
(Près la Librairie Schneider)
61, rue Paul-Bert
HANOI

Tous les articles de la maison sont marqués
en francs à dater du 1er mars 1894.

CHRONIQUE

LA BAISSE DE l'ARGENT EN INDO-CHINE

(*La Politique coloniale*, 1er juillet 1893, p. 1, col. 3-4)
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 août 1893, p. 1-2)

Le marché monétaire à Londres est dans un véritable affolement depuis la publication du rapport de Lord Herschell sur la question de l'argent aux Indes.

Ce document conclut à l'établissement d'un change fixe, pour la roupie, de 1 sch. 4 d. — soit 1 fr. 68 — et à la fermeture. pour la frappe libre, des Hôtels des monnaies aux Indes.

Il ne saurait être inopportun d'appeler l'attention de l'administration supérieure de nos colonies sur cette importante question qui est d'une gravité extrême, pour nos colonies indochinoises, tant au point de vue budgétaire qu'au point économique.

L'argent fin est tombé, du cours de 38 d., à 33 d., à Londres : c'est-à-dire que le prix d'un kg d'argent fin, qui, au pair, vaut 218 fr. 79 ; qui le 22 juin valait 138 fr. 70, est tombé, le 29 juin, à 109 fr. 50, soit à 50 % de perte.

Depuis deux ans, l'argent avait déjà sensiblement baissé ; mais jamais les mouvements n'avaient été aussi brusques ni aussi suivis.

Pour nos colonies, nous avons institué une piastre, dite piastre de commerce, du poids de 27 gr. 215, représentant, à peu près, la pièce de cinq francs, et semblable à la piastre mexicaine, qui lui est préférée, car elle est d'un usage plus facile pour les relations avec la Chine.

La baisse de l'argent fin a naturellement déprécié la piastre qui, actuellement, ne vaut plus que 2 fr. 80.

Il en résulte de très graves inconvénients, auxquels il est urgent de porter remède.

Depuis un an, le budget de la Cochinchine, qui avait été primitivement institué en francs, à raison de 5 fr. la piastre, est établi sur le taux de 4 fr. la piastre.

La première conséquence de la situation actuelle est une aggravation accablante dans les charges de notre colonie.

En effet, pour l'année 1893, la subvention de la Cochinchine a été fixée à 5.000.000 de francs, ce qui devait lui constituer une charge de 1.250.000 piastres.

Par suite de l'abaissement des cours, cette charge s'élevait, il y a quelques jours encore, lorsque la piastre valait 3 fr. 40 — cours pratiqué depuis près de huit mois — à 1.428.000 piastres, et, aujourd'hui, cette charge s'élève à 1.785.000 piastres, soit une augmentation de 357.000 piastres, sur le cours de 3 fr. 40, et une augmentation de 535.000 piastres sur le cours de 4 fr., ou 42 % d'augmentation.

Et c'est une charge supplémentaire effective, car la Cochinchine établit et perçoit ses impôts en piastres, et ne reçoit donc pas, d'un «'ôté, ce quelle elle est contrainte du donner de l'autre

Tout le budget de la Cochinchine porte les traces de semblables augmentations.

Établi, comme nous le disions, sur le prix de 4 fr. la piastre, qui avait généralement été dépassé et ne semblait devoir être qu'un prix minimum, ce budget contient déjà, sous le nom d'abondement de 15 %, des surcroîts de charges suffisants pour ramener la piastre à 3 fr. 40 et, de ce chef, une somme de 350.000 piastres est éparpillée dans tous les services ; mais, avec le cours actuel, c'est encore une somme aussi importante que nous devons ajouter ; car il n'est pas présumable que la colonie veuille faire supporter au personnel cette nouvelle charge causée par la nouvelle dépréciation de la piastre.

C'est donc, pour le moins, une charge supplémentaire de 1.200.000 piastres, que la baisse de l'argent fait peser sur le budget de la Cochinchine. qui se chiffre, au total, par 7.300.000 piastres environ.

Voilà pour les conséquences budgétaires ; mais combien plus graves encore sont les conséquences économiques de cet état de choses.

La colonie n'est pas peuplée seulement de fonctionnaires. De nombreux Européens s'y sont installés et consomment ; ils y ont apporté leur industrie et s'adressent constamment à l'Europe, soit pour leur consommation, soit pour les besoins de leur industrie. Dans ces conditions, à quels résultats arrivons-nous?

Prenons deux exemples typiques pour faire toucher du doigt la gravité de la situation.

Une pièce de vin de Bordeaux, qui revenait à 200 francs, ou 50 piastres, revient actuellement à 71 piastres 42 cents.

Des cotonnades qui coûtaient 1 fr. le mètre — ou 25 cents — reviennent maintenant à 35 cents. En résumé, tous les produits européens qui constituent la presque totalité de l'importation du pays, se trouvent augmentés de 40 %, sans qu'il y ait de compensation ; car, si les importations viennent, pour la plus grande partie, d'Europe, les exportations vont, pour la plupart, en Chine.

Nous ne faisons qu'esquisser, à grands traits, la question ; mais il nous semble que ce rapide exposé peut nous amener à conclure qu'il y a urgence à agir.

Devons-nous suivre l’Angleterre dans la voie où elle est entrée ?

Nous ne pensons pas que les mesures adoptées pour l'Inde soient absolument applicables en Indo-Chine ; mais il faut faire quelque chose, car nous sommes menacés d'un effondrement plus complet de l'argent.

On attend, en effet, de New-York, le retrait du Shermann Bill qui imposait, au Trésor américain, l'obligation d'acheter 4.500.000 onces d'argent par mois. Le retrait de ce bill ne peut qu'affecter encore les cours dans le sens de la baisse.

L'Europe est tributaire des Indes anglaises, ce qui a permis à l'Angleterre de fixer un cours pour les roupies. Avec l’or, l'Angleterre pourra toujours s'acquitter de sa dette vis-à-vis de l'Inde ; mais pour la Cochinchine, il n'en est pas de même. La Cochinchine est tributaire de l'Europe : mais, par contre, pour la presque totalité de son exportation, elle se trouve en présence de la Chine, pays à base d'argent.

Il a été souvent question d'établir, en Cochinchine, le système français ; mais ce n'est pas praticable : la pièce de cinq francs reviendrait immédiatement en France, l'expérience déjà faite a été concluante.

Peut-être faudrait-il chercher une solution dans la démonétisation de la piastre mexicaine, qui serait remplacée par la piastre française de commerce, dont la frappe serait réservée exclusivement au gouvernement français, et à laquelle on tenterait de donner un cours fixe, équivalant au cours de la roupie dans l'Inde.

Quoi qu'il en soit, cette question de la baisse de l'argent est des plus graves. Cette baisse n'était cependant pas imprévue, ainsi qu’en témoigne la ligne de conduite adoptée par la Banque de l'Indo-Chine — notre établissement officiel en Extrême-Orient — qui, dans ses rapports annuels, semblait pressentir les événements qui viennent de se produire.

———————————

LA CRISE MONÉTAIRE

(*L'Avenir du Tonkin*, 23 septembre 1893, p. 1-2)

M. J. Fabole, collaborateur du *Progrès de Saïgon*, a eu l'idée d'organiser un plébiscite pour connaître l'avis du public sur les meilleurs moyens à employer pour arriver à mettre fin à la crise monétaire, provenant de la baisse de la piastre.

Le fonctionnement du plébiscite a été conçu d'une façon très pratique par M. J. Fabole et les réponses qu'il a recueillies sont assez nombreuses pour qu'il soit possible de connaître l'opinion des colons de la Cochinchine.

Ces réponses se divisent en trois groupes:

Pour le maintien du *statu quo* ;
Pour la création d'une monnaie coloniale ;
Pour l'adoption de la monnaie française.

C'est cette dernière opinion qui réunit le plus grand nombre de suffrages.

M. J. Fabole résume dans l'excellent article suivant la consultation dont il a pris l'initiative :

« Comme on peut le voir par ce qui précède, la question que nous avons posée aux commerçants est très diversement résolue.

Le grand commerce se défend et veut garder la piastre jusqu'au moment où l'entente sera faite entre les propriétaires de mines et les grands États possédant de grands stocks d'argent. Mais cette entente si ardemment désirée est-elle possible ? Nous ne le croyons pas. Les États consulteront leurs intérêts propres et prendront des décisions conformes à ces intérêts, sans s'occuper le moins du monde du voisin, et en cela, ils auront parfaitement raison.

De leur côté, les propriétaires de mines ne consulteront que le prix de revient et sur ce terrain-là, il est facile de prévoir que ceux dont les frais généraux sont supérieurs succomberont les premiers dans la lutte. Mais si la production de l'argent est momentanément diminuée par ce fait et si la hausse se prononce, les mines un instant abandonnées n'en resteront pas moins ouvertes et le travail d'extraction peut y être repris avec d'autres ouvriers venus de pays où la main d'œuvre se trouve à bas prix.

En outre, des procédés nouveaux d'extraction plus économiques peuvent être inventés et d'autres mines découvertes, de sorte que nous sommes menacés, si nous conservons l'usage de la piastre, de voir cette monnaie augmenter ou diminuer sans cesse en donnant dans la hausse ou la baisse des différences les plus inattendues.

Si le grand commerce veut accepter d'avance ces différences, libre à lui. Il agiote sur la baisse comme sur la hausse probables, et, tout compte fait, la balance s'établit, sauf chez les maladroits qui, dans ce cas, ne sont pas à plaindre, puisqu'ils l'ont bien voulu.

Cet état de choses peut durer dix, vingt, trente ans, peut-être davantage, jusqu'au moment où l'argent aura atteint le minimum de sa valeur ; or, un grand financier de Saïgon, peut-être le plus compétent en la matière, nous disait il y a quelques jours, au cours d'une entretien qu'il a bien voulu subir de notre part, que certaines mines produisaient l'argent à si bon compte que la piastre pouvait descendre jusqu'à 1 franc ou 1 franc cinquante. Si cela est vrai, et nous n'avons aucune raison pour en douter, la piastre peut encore baisser dans des proportions désastreuses pour la Colonie.

Le grand commerce, celui qui préconise encore l'emploi de la piastre, ajoute que le changement de monnaie serait dangereux.

Dangereux pour qui ?

Pour le grand commerce, sans doute, car les autres négociants demandent à grands cris la monnaie française et ne paraissent voir dans ce changement aucun danger.

Nous ne voyons, nous, dans le changement de monnaie qu'une organisation nouvelle dans la comptabilité occasionnant peut-être l'emploi de nouveaux livres, un surcroît de travail momentané que le grand commerce repousse autant qu'il peut. Mais les opérations de change que l'adoption de la monnaie française lui imposerait s'il continuait son trafic en piastres avec extérieur sont-elles de nature à entrer en ligne contre le véritable désastre que l'emploi de la piastre occasionnerait dans le commerce de détail ?

Le grand commerce emploie volontiers de grands mots qui font autorité, parce qu'il est le haut e commerce, mais quand on entre dans le détail du sujet, on est tout étonné de voir qu'en somme, les dangers dont il nous menace ne concernent que lui et qu'il peut obvier aux catastrophes imaginaires par une opération de change qui lui coûtera quelques centimes, tandis que le petit commerce est menacé, lui, de la faillite.

Dans ces conditions, nous ne saurions hésiter sur le choix que nous avons à faire et nous optons, nous aussi, pour la monnaie française demandée par la grosse majorité des commerçants.

Et qu'on ne nous dise pas surtout que le commerce de détail ne sait pas prévoir les inconvénients du système.

Il les connaît parfaitement, au contraire, et les signatures des réponses que nous avons reçues — et que nous n'avons pas reproduites par un sentiment de discrétion facile à comprendre — étonneraient plus d'un partisan de la piastre. Il y a des transfuges parmi les grands commerçants, ce qui prouve bien que les dangers annoncés se résument à un petit inconvénient de trop peu d'importance pour qu'il en soit tenu compte.

Maintenant, faut-il exclure tout à fait la piastre de notre marché, comme le demandent quelques-uns de nos correspondants ?

Nous ne le croyons pas. Nous pensons qu'il vaudrait mieux laisser la piastre circuler en Indo-Chine comme par le passé, mais en lui substituant comme monnaie officielle la monnaie française.

Le premier acte de cette mesure, à notre avis, doit consister à exiger de la Banque de l'Indo-Chine l'émission d'une grande quantité de billets en francs, depuis mille francs jusqu'à cinq francs. Elle ne peut, en aucune façon, s'y refuser, puisqu'on ne demande, en somme. que l'exécution de l'article premier de ses statuts. C'est là le seul moyen d'empêcher que l'argent soit drainé, car *si la Banque avait un intérêt à faire passer en France la monnaie française lorsque l'expérience en fut faite il y a quelques années, elle n'a aucun intérêt à changer ses propres billets, valables seulement sur place, et pour lesquels elle serait tenue d'avoir une encaisse en or équivalent (mais en or seulement).*

D'un autre côté, on peut être bien certain que les Annamites se jetteront sur la monnaie d'or, car ils connaissent on ne peut mieux ce métal qu'ils apprécient à sa juste valeur et nous verrons sous peu l'Annamite exiger lui-même le paiement de son riz en or, monnaie plus facile à cacher dans les campagnes, et dont la rareté donnera aux possesseurs une supériorité sur leurs voisins.

La vanité indigène nous sera encore ici d'un grand secours et nous ne doutons nullement du succès de cette monnaie dans un pays où l'or est si bien apprécié qu'il fournit la matière des bijoux les plus précieux.

Nous le répétons encore, les transactions dans l'intérieur grâce à ce nouvel agent seront, avant peu, extrêmement faciles. Seulement, l'achat étant fait en monnaie française et l'exportation étant basée sur la piastre, une opération de change aura lieu dans les maisons d'exportation, opération qui sera couverte en partie, d'ailleurs, par la prime de l'or dans ce pays où il n'y en a pas encore en quantité suffisante.

Pour ce qui concerne le budget, nous n'avons jamais compris qu'il put subir une fluctuation quelconque, d'autant plus dangereuse — et c'est la que réside le véritable danger — qu'il reçoit moins et donne davantage.

Si la perte produite par la hausse de la piastre devait se compenser à certain moment par une hausse possible, il n'y aurait rien à dire. Mais la hausse désormais n'est plus admissible. La baisse seule est en perspective et dans des proportions telles que si le gouvernement continuait à payer ses employés comme il le fait, il arriverait fatalement à la faillite à bref délai. Or, s'il est admis que l'on puisse tirer à boulets rouges sur ce pauvre budget de la Cochinchine, encore faut-il craindre de tuer la poule aux œufs d'or. et c'est immanquablement ce qui arrivera si on n'apporte pas à la situation un remède énergique.

En somme, pour le budget comme pour le commerce de la place, c'est la stabilité surtout qui s'impose. La détermination d'un taux fixe pour la monnaie coloniale ou l'adoption de la monnaie française sont devenus pour eux une question de vie ou de mort. Il n'y a donc plus à hésiter, et puisque les commerçants demandent à une grande majorité la monnaie française, le gouvernement n'a plus qu'à décréter l'admission de cette monnaie.

J. Fabole

NOTA. — L'opinion que j'exprime ici m'est tout à fait personnelle et résulte de la consultation plébiscitaire dont j'ai pris l'initiative. Elle n'implique nullement celle du rédacteur en chef qui, d'ailleurs, a fait toutes ses réserves sur les conclusions qu'on devait tirer de ce plébiscite et s'est réservé le droit de donner son avis si le mien n'est pas conforme à sa manière de voir.

J. F.

———————————

LES SOUS ETRANGERS EN FRANCE

(*L'Avenir du Tonkin*, 28 octobre 1893, p. 2, col. 3-4)

Une lettre d'un médecin de marine, adressée au *Petit Marseillais*, donne les interessants détails qui suivent sur la spéculation des sous étrangers et principalement des cents indo-chinois :

« En ce moment, dit notre correspondant, dans nos possessions indo-chinoises, la piastre vaut un peu plus de 3 fr. Eh ! bien, à certaines personnes pou scrupuleuses, 3 francs en rapportent 10. Le truc est bien simple : aussi est-il pratiqué sur une très vaste échelle : On achète en Cochinchine, au Tonkin ou ailleurs pour 20, 30 ou 40 piastres de cents et le tour est joué, Or, ces cents sont absolument semblables à nos pièces de 0,10 centimes. Mais semblables quant à la forme, car, tandis qu'une pièce de deux sous est la cinquantième partie de cinq francs, le cent ne représente que la centième partie de trois francs, quelquefois moins quand le taux de la piastre baisse.

Il est donc évident que tous ces gros sous exotiques ne valent pas un sou de notre monnaie, attendu que la piastre mexicaine et notre piastre de commerce se divisent en cent parties semblables à nos pièces de deux sous et auxquelles on a donné le nom de cents. Du reste, quand on se rend en Extrême-Orient, on commence, à partir de Singapore, à ne plus faire de différence entre une pièce d'un sou et de dix centimes. Petits ou gros, tous ces sous-là, qu'ils soient français, anglais ou chinois, ne valent plus qu'un cent.

En rentrant en France, on est tout étonné de retrouver des pièces de 5 et de 10 centimes. Le trafic dont je vous parle, termine notre correspondant, est donc continuel et les villes principalement exploitées sont Marseille et Toulon. »

Les importateurs de la monnaie indochinoise, argentine ou autres, pour introduire leur « pacotille » doivent naturellement déjouer la vigilance des douaniers. Cela n'est point toujours facile et les débats d'une récente poursuite correctionnelle nous ont initié au truc ingénieux des contrebandiers. Quand le paquebot sur lequel ils ont pris passage entre au port, les sous qu'ils veulent introduire — préalablement mis dans de petits sacs — sont jetés au fond de l'eau à un endroit désigné et facilement reconnaissable grâce à un petit flotteur.

Le débarquement s'effectue, la douane visite le bord, pose les scellés partout où elle doit et les inspecteurs s'en vont tranquilles... ; dès qu'ils ont tourné les talons et mis pied à terre, les petits sacs sont retirés à bord et leurs possesseurs tout à l'aise, mettent en circulation les sous dont ils font argent.

Or, la pratique s'exerce depuis longtemps, les sous étrangers entrent toujours, ne sortent jamais. Il arrivera donc fatalement que l'excès sera insupportable et le public, le pauvre monde, resteront avec dans les poches, des sommes de billon plus ou moins fortes dont ils ne pourront se servir.

Déjà, nous l'avons dit, l'État refuse impitoyablement à ses guichets la monnaie divisionnaire étrangère et nos renseignements particuliers nous permettent d'assurer que les banques et les grandes administrations feront de même, dans un avenir très prochain. Le public n'aurait plus alors aucun recours et il agira prudemment en se mettant, dès maintenant, en garde.

Certes, le déblaiement ne peut point se faire du jour au lendemain, et c'est pour quoi il importe de l'entreprendre sans délai.

GASPARD GALY.

———————————

CHAMBRE DE COMMERCE DE HANOÏ

———————————

49e SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 1893.

(*L'Avenir du Tonkin*, 25 novembre 1893, p. 2)

Présidence de M. Baille, résident maire, président d'honneur.

Étaient présents :

MM. Daurelle président
Blanc Vice-président
A. Schroeder Secrétaire
Charpantier Membre
Guillaume E.
Schneider aîné
F.-H. Schneider.

Absents non excusés :

MM. Godard membre
Kalischer —
Dinh-van-Xuan —
Tran-sieu-Ky —

Sur la demande de M. Le Myre de Vilers, délégué de l'Annam et du Tonkin au Conseil supérieur des Colonies, la chambre de commerce s'est réunie extraordinairement pour lui exposer ses desiderata.

La séance est ouverte à 1 heure 1/4 du soir. M. Morel, résident, chef du cabinet du gouverneur général p. i., assiste à la séance.

M. Daurelle, président, expose successivement les questions sur lesquelles notre chambre de commerce désire avoir l'avis et l'appui de M. le délégué.

Question monétaire

En réponse à une question faite par un des membres, M. le délégué expose que deux écoles sont ici en présence :

1° Étalon d'or.

2° Double étalon.

Sur cette question monétaire, M. le délégué aurait eu le soin articuler d'en faire l'objet d'entretiens avec des personnages du monde de la finance et des affaires, tels que MM. Rouvier ; Boivin, directeur de plantations de tabac à Deli ; Maxwell, secrétaire colonial des Straits Settlements ; il en résulterait que, comme on l'a si souvent répété, l'emploi de l'étalon d'or ou du double étalon ne conviendrait pas à l'Indo-Chine ; que d'autre part, l'introduction de notre pièce de cinq francs, à une valeur fiduciaire déterminée, offrirait les mêmes désavantages que présente actuellement la rupée [roupie] depuis que le Gouvernement de l'Inde a adopté un taux fixe de un shilling et quatre pence ; encore d'autre part, notre marché est trop restreint pour justifier l'emploi d'une monnaie spéciale, telle que notre pièce de cinq francs, alors que l'adoption de cette monnaie ne satisferait pas à la majeure partie des affaires qui se traitent avec Hongkong, les côtes de Chine et les détroits, où la piastre mexicaine est la monnaie universellement adoptée.

La conservation de cette monnaie semble donc s'imposer.

……

———————————

LA CRISE MONÉTAIRE EN INDO-CHINE
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 août 1894, p. 1, col. 1-3)

Récemment, la chambre de commerce de Saïgon attirait tout spécialement l'attention du gouvernement sur la crise monétaire dont était menacée toute l'Indo-Chine française :

« Les mines des États-Unis pouvant produire le métal argent à bien meilleur compte que toutes celles en exploitation à l'heure actuelle, la piastre mexicaine, dont le cours est forcé en Indo-Chine, disparaîtra fatalement un jour ou l'autre, nous laissant sans moyen de circulation. »

Les craintes exprimées par la chambre de commerce de Saïgon nous paraissent exagérées, ou tout au moins prématurées, car la disparition de la piastre mexicaine de la circulation ne pourra pas se faire brusquement, mais, bien au contraire, demandera un certain laps de temps.

Il est de notre devoir, toutefois, de chercher à prévoir, dès maintenant, ce qu'il pourrait bien résulter de cette disparition, et de rechercher également quelles seraient les mesures qu'il y aurait lieu de prendre pour atténuer la crise intense, qui en serait la conséquence immédiate.

Avant de disparaître, chassée dans les pays voisins par le yen japonais par exemple ; où par tout autre dollar anglais ou américain, la piastre mexicaine commencera par devenir rare en Indo-Chine, et, à un moment donné, faisant défaut sur une place quelconque, elle y fera immédiatement prime. On comprendra facilement que tous les bénéficiaires de contrats ou porteurs de titres, dont les sommes auront été fixées en piastres mexicaines, y trouvant leur avantage, exigeront l'exécution rigoureuse des conventions stipulées. Le fait s'est présenté dernièrement à Shanghai où la piastre mexicaine, y ayant fait momentanément défaut, a fait prime aussitôt, provoquant ainsi une hausse momentanée de cette monnaie sur cette place.

En Indo-Chine, il résultera nécessairement, par suite de cette tendance à disparaître, des fluctuations imprévues dans le cours de la piastre mexicaine, des hausses et des

baisses continuelles, une situation très défavorable pour le commerce, cette monnaie étant la seule ayant le cours forcé, puis enfin une crise finale qui obligera à abandonner la piastre mexicaine, qui ne remplira plus aucune des conditions auxquelles toute monnaie doit satisfaire.

Comme cette grave éventualité pourrait fort bien se produire dans un avenir plus ou moins éloigné, examinons par quels moyens il serait possible d'arriver à atténuer les effets de la crise, dès que les premiers symptômes s'en feraient sentir.

La nécessité d'une monnaie étant indiscutable, il convient de rechercher comment on pourrait remplacer la piastre mexicaine et de voir quelles conditions devrait remplir la pièce représentant l'unité d'échange.

Le métal dont on fera choix devant être connu des populations, appelées à en faire usage, le choix de l'argent s'impose, surtout si l'on envisage que l'or est presque inconnu en Chine, et que c'est avec ce pays que se fait la plus grande partie de notre commerce d'exportation.

Il faudra de plus que l'homogénéité ou l'identité de qualité des pièces en argent soient toujours les mêmes et que cette monnaie conserve une certaine fixité dans le pays, afin de la mettre ainsi en partie à l'abri de l'agiotage des marchés étrangers — de celui de Londres, en particulier, qui en tire seul les bénéfices.

Si nous quittons le domaine de la théorie pour entrer dans celui de la pratique, nous ne voyons pas d'autres moyens de résoudre ce difficile problème que de créer, dès maintenant, un nouveau type de monnaie d'argent, spécial à l'Indo-Chine française.

Naturellement pour donner à cette nouvelle pièce toutes le- garanties possibles de sa valeur intrinsèque, chose qui ne peut s'obtenir que par une fixité irréprochable du poids et de l'alliage, il faudrait que la frappe en fut faite par l'État lui-même.

Les lingots que lui remettraient les particuliers seraient convertis en monnaie, moyennant un droit fixe de 4 à 7 %.

Ce droit de frappe peut paraître, à première vue. exagéré ; mais en examinant ce qui se passe près de nous dans la population indigène, on reconnaîtra facilement qu'il n'est pas trop élevé.

Au guichet du Trésor, on prend pour le paiement de l'impôt ou tout autre versement, indistinctement des piastres mexicaines ou des piastres de commerce françaises appelées par les Annamites : piastres *congai*.

Si cette dernière ne fait aucune prime aux guichets du Gouvernement, il n'en est pas de même ailleurs ; ainsi, dans la campagne ou dans les divers marchés de la ville, on donne huit ligatures et deux tiens pour une piastre mexicaine et huit ligatures quatre tiens pour une piastre *congai*, soit une différence de deux tiens qui équivaut à une prime de près de 3 1/2 % en faveur de cette dernière.

Lors de l'émission de la piastre de commerce, cette prime a atteint jusqu'à 7 % : on prenait cent piastres de commerce que l'on portait rue des Changeurs et l'on recevait, en échange, cent cinq piastres mexicaines ; d'où une prime de 5 % ; si l'on acceptait des ligatures, la prime s'élevait jusqu'à 7 %.

Ce fort écart de sept pour cent a diminué, mais si, à l'origine, le Trésor avait tenu compte de cette prime et n'avait délivré ces nouvelles piastres que moyennant, par exemple. une majoration de 5 %, il est permis de supposer que la plus-value se serait maintenue et qu'on n'aurait pas à constater, à l'heure actuelle, la disparition presque complète de cette monnaie recherchée : de toute façon, ces cinq pour cent de prime auraient été acquis au Trésor public et n'auraient pas profité aux seuls agioteurs.

L'utilité incontestable de cette monnaie étant reconnue, il nous reste à examiner par quels moyens on pourrait lui conserver sa physionomie propre ?

Nous pensons qu'il serait nécessaire que la pièce type fût frappée de telle sorte que sa valeur intrinsèque, augmentée de cette plus-value de 5 à 7 %, conservât toujours une valeur supérieure de 20 %, à celle de la piastre mexicaine : c'est-à-dire qu'aux

guichets du Trésor, elle vaudrait environ une piastre vingt cents et que cinq de ces piastres représenteraient environ six piastres mexicaines.

Cette parité de cinq à six est la plus simple et elle aiderait beaucoup, à l'origine, à la mise en circulation.

En agissant ainsi, on ne ferait pas une innovation, car la chose existe en Europe où quatre shillings anglais valent cinq francs français et quatre livres sterling cent francs environ.

Malgré cette plus-value initiale de 5 à 7 %, nous sommes persuadés que cette nouvelle pièce ne tarderait pas à faire prime sur la piastre mexicaine.

Cette dernière disparaîtrait, petit à petit, sans provoquer de crise, et nous nous trouverions, à un moment donné, en Indo-Chine. en possession d'une monnaie propre, qui, bien que soumise en partie aux fluctuations de l'argent, ne serait pas soumise aux variations de la piastre mexicaine sur les marches étrangers.

Pour les échanges avec la France, le Trésor fixerait lui-même le taux de conversion, sans s'occuper de ce qui pourrait bien se passer à Hongkong.

Il est facile de voir qu'il en résulterait une certaine fixité pour cette monnaie qui n'aurait plus de ces mouvements désordonnés de la piastre auxquels nous assistons depuis si longtemps.

Notre marché de l'Indo-Chine serait fermé, de ce fait, aux agioteurs anglais et américains : ce seraient les seuls qui auraient à souffrir de ce nouvel état de choses.

DYCK

Appel de la chambre de commerce de Saïgon* en faveur de l'introduction du yen (26 mars 1895) :
voir Désiré Lacroix, *Numismatique annamite*, 1900, p. 225-226

LA SITUATION FINANCIÈRE DU TONKIN
(*Le Temps*, 9 avril 1895)

.....

Ces six millions avancés par la métropole au trésor tonkinois ont, pendant quelques années, donné les facilités les plus grandes aux opérations de trésorerie nécessitées. par les services militaires et civils de la colonie. Malheureusement, une première difficulté a surgi qui a réduit sensiblement ces « facilités ». Les avances du trésor métropolitain ont été tout naturellement converties en piastres argent, seul numéraire ayant cours normalement en Indo-Chine. Or, quand le trésor tonkinois a commencé à encaisser ces 6 millions, la piastre argent valait 4 francs (cours officiel). Aujourd'hui, par suite de la baisse progressive du métal blanc, cette piastre ne vaut plus que 2 fr. 65 ; c'est une dépréciation de 1 fr. 35, soit 33 %, sur les cours d'il y a cinq ans. De ce fait, il résulte dans la valeur du fonds de roulement une dépréciation que l'on peut évaluer à un million et demi, par ce fait que les six millions n'ont pas été mis de suite à la disposition du trésor du Tonkin.

Si la trésorerie du Tonkin n'avait vu ses opérations contrariées que par la baisse de la piastre, elle pourrait encore, avec les 4 millions 1/2 qui lui restent, remplir les engagements ordinaires du protectorat. Mais la plus grande partie de ce fonds de roulement ainsi déprécié a été utilisée pour couvrir des dépenses du chemin de fer de Lang-Son ; la caisse se trouve aujourd'hui diminuée : de là les embarras financiers signalés.

……

———————————

Hanoï
Chronique locale
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 avril 1895, p. 2, col. 1)

C'est à la suite d'un renseignement faux que nous avons annoncé que la chambre de commerce était convoquée pour l'examen du contrat avec les Messageries maritimes.

Nos réflexions à ce sujet tombent donc d'elles-mêmes. La Chambre de commerce s'est réunie lundi soir pour étudier la question de la piastre de commerce. M. Verrier, inspecteur général des colonies, assistait à la séance.

Plusieurs vœux ont été émis, entre autres que le yên japonais et le british dollar soient acceptés dans les caisses publiques et que la piastre de commerce indochinoise soit ramenée au titre des piastres mexicaines.

———————————

PROTECTION CONTRE LES RISQUES DE CHANGE

CONTRAT D'EXPLOITATION ET DE CONSTRUCTION
d'un tramway à vapeur d'Hanoï à Phu-lang-Thuong,
d'une longueur approximative de quarante-huit kilomètres
et de construction d'une voie ferrée de Lang-son à ou près Paclam (Porte de Chine).
Longueur 50 kilomètres.
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 juin 1895)

Art. 8. — Dans le cas où le cours de la piastre descendrait au dessous de 3 francs, les taxes relatives au transport des voyageurs et marchandises figurant au cahier des charges annexé et comptées en piastres seront relevées proportionnellement, si les concessionnaires le jugent opportun ; toutefois, les tarifs ne pourront être remaniés que pour des variations de la valeur de la piastre de 5 centimes.

———————————

NOUVELLES et RENSEIGNEMENTS
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 janvier 1897, p. 2, col. 2)

Nous ne saurions assez recommander, en ce moment, à nos lecteurs de dire à leurs boys, lorsqu'ils les envoient chez un boutiquier chinois pour y faire soit un achat, soit un paiement quelconque, de bien faire attention à la qualité des piastres mexicaines qu'on leur rend.

La piastre de commerce française a pris presqu'entièrement dans le pays la place les anciennes piastres mexicaines ; celles-ci, petit à petit, se sont toutes dirigées soit vers la Chine, soit sur Hong Kong et il nous est resté dans la Colonie, entre les mains des Chinois qui ne sont pas parvenus à s'en débarrasser, toutes les piastres, fendues, fausses ou de mauvais aloi. Nécessairement MM. les Célestes seraient très heureux de les changer contre de bons billets de la Banque de l'Indo-Chine en les *collant* à nos boys assez naïfs pour les accepter ou assez roublards pour servir d'entremetteurs à ce fructueux trafic moyennant une bonne petite commission. Que les patrons ouvrent l'œil.

V.

———————————

LA PIASTRE INDO-CHINOISE
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 février 1897)

Quel gouffre de piastres que l'Indo-Chine ! Nous lisons dans un journal de Paris qu'après un moment d'arrêt, la Monnaie vient de reprendre de plus belle la frappe des piastres.

Il s'agit d'exécuter une commande de 3 millions de piastres, toujours pour Haïphong ; en même temps, on active la fabrication de pièces divisionnaires de cinquante, vingt, dix cents pour Saïgon et Pnom-penh, sans compter les cents et les sapèques pour l'Indo-Chine, bien plus que pour France.

Nous regrettons que, malgré les observations, on fasse encore des pièces de 50 cents. Nous ne savons pas si on en demande en Cochinchine, mais au Tonkin, cette monnaie n'est pas aimée, ni par les indigènes, ni par les Français.

On devrait bien changer aussi ce cents percé d'un trou rond, quand il devait être carré pour servir à quelque chose et avec ce sujet bébête qu'on prendrait pour l'Allemagne ôtant le drap qui cache une jeune fille en liquette, *vulgo* en chemise de nuit.

À propos des piastres de commerce, les personnes non initiées aux questions monétaires se sont demandé souvent pourquoi les premières piastres ont été faites à un taux supérieur comme poids ? En voici, croyons-nous, la raison.

De temps immémorial, la seule monnaie qui circulât en Indo-Chine, comme en Chine, était la piastre espagnole et sa sœur, la piastre mexicaine. Lorsqu'on s'est établi au Tonkin, on s'est heurté à l'impossibilité de faire passer la pièce de cent sous. Il a fallu faire une piastre. Or, les Américains, avec leur *trade dollar*, les Anglais avec leur *dollar de Hong-Kong*, les Japonais avec leur *yen*, n'ont jamais pu réussir à implanter leurs piastres semblable à la mexicaine. Pourquoi ? À cause de la routine des Orientaux. On a alors tenté de faire une piastre française et, pour qu'elle ait chance de réussir, on l'a faite d'un poids supérieur aux autres.

Les commencements ont été durs, mais enfin, on a fini par réussir, et ce que les autres n'ont pu faire, nous en sommes venus à bout avec le temps. Puis, quand cette piastre a été bien demandée, lorsque les Annamites se sont habitués à la recevoir, on l'a

légèrement réduit de poids pour la ramener sensiblement au poids des autres ; néanmoins, elle est encore très légèrement supérieure à la mexicaine et aux autres ; de vingt-sept grammes 215 milligrammes, poids primitif, elle a été réduite à vingt-sept grammes juste, tandis que le poids règlementaire de la piastre anglaise et le yen ne pèsent que vingt-six grammes 950 milligrammes.

On espère ainsi, tout en étant d'un poids inférieur à l'ancienne, lui conserver le bon renom dont elle jouit ici, et il faut croire que l'on a réussi puisque nos pièces disparaissent en Chine, ou ailleurs, aussitôt qu'elles arrivent.

Il reste a savoir maintenant si les bénéfices réalisés en approvisionnant l'Extrême-Orient de piastres de bon aloi compensent les énormes frais que s'impose la France pour leur fabrication et leur transport.

C. B.

———————

LA SITUATION MONÉTAIRE EN INDO-CHINE

(*Le Journal des chambres de commerce*, 10 août 1897, p. 226-227)
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 septembre 1897, p. 1-2)

Nous lisons dans le *Journal des chambres de commerce* l'article suivant, fort bien fait, très étudié et que nous croyons intéressant de reproduire.

Malgré une petite inexactitude de détail, ou plutôt une certaine obscurité en ce qui concerne les essais de frappe de la piastre de commerce de l'Indo-Chine, cet article renferme des idées justes qui pourraient peut-être entrer dans la pratique :

La baisse continue de l'argent, et son influence sur le taux du change de la piastre mexicaine, seule monnaie usitée dans nos possessions de l'Indo-Chine, éveille l'attention de tous ceux que l'avenir de notre grande colonie intéresse.

Le 10 juillet 1893, nous avons signalé le péril : il est allé grandissant depuis.

À cette époque, le cours de l'argent était de 30 pence, la piastre mexicaine valait 3 francs. Aujourd'hui le cours de l'argent est de 15 pense 3/4 et la piastre mexicaine ne vaut plus que 2 francs, 35.

Le rapprochement de ces chiffres indique combien la fortune de nos colons et protégés a diminué ; l'État lui-même est frappé dans son encaisse et ses recettes, qu'il ne peut songer à majorer indéfiniment, en doublant les impôts comme il l'a déjà fait, sans ruiner les indigènes et colons et arriver ainsi à la crise que, depuis longtemps, tout esprit sérieux entrevoit, en faiblissent d'autant.

Le gouvernement anglais, avec l'esprit de décision dont il est coutumier, a compris le péril, et, dès le 26 juin 1893, il fermait aux particuliers les hôtels de monnaies aux Indes et se réservait la frappe de la seule monnaie ayant cours dans sa colonie, la « roupie » : cela dans le but de lui assurer un change fixe, celui de 1 schelling 4 pence.

Il y eut, à cette époque, des protestations, mais il passa outre ; aujourd'hui le but est atteint, le cours de la roupie, dont il fallait naguère, au point de vue du poids et du degré de fin du métal, 2 pour équivaloir une piastre, vaut aujourd'hui 1 fr. 60, ce qui ferait que la piastre vaudrait 3 fr 20 alors qu'elle ne vaut plus que 2 fr. 35 !

Les commerçants, les industriels et les particuliers ont bénéficié de la fixité et de l'élévation du change, le gouvernement anglais également, au grand bénéfice de son budget, ayant consolidé, depuis 1893, les pertes qu'il subissait du chef .les paiements à Londres des appointements. pensions de ses nombreux officiers et fonctionnaires ainsi que des dépenses de toute nature qui se rattachent aux questions de personnel et de matériel d'une colonie aussi importante.

D'autres pays ont suivi son exemple, et nous avons vu successivement le Pérou, le Chili, voire même le Japon, proscrire l'introduction du métal et des monnaies d'argent

et adopter l'étalon d'or : ce dernier pays rachète même sa propre monnaie et la rembourse en or.

Qu'avons-nous fait pendant ce temps ? Rien !

Nos possessions de l'Indo-Chine continuent à être le déversoir d'une monnaie dépréciée : la piastre mexicaine ; il est même triste de penser que, depuis près de quarante ans que nous occupons ce pays, nous n'avons pas songe à le doter d'une monnaie propre qui est, aux yeux des indigènes, le premier signe distinctif de la souveraineté ; et pourtant, les exemples ne manquent pas : le gouvernement espagnol a proscrit, depuis longtemps déjà, aux îles Philippines, la piastre mexicaine ; il a sa propre piastre.

Le gouvernement anglais, qu'il faut toujours citer lorsqu'il s'agit d'exemples probants, a pour règle, lorsqu'il occupe une nouvelle colonie, de la doter de sa monnaie propre.

L'occupation de Chypre n'est pas lointaine, Chypre a sa monnaie particulière à l'exemple de Malte, Gibraltar, Guernesey, Jersey, l'île de Man en Europe, Maurice, le Cap, les comptoirs de l'Est africain en Afrique, des Indes, de Hong-Kong, des Etablissements des Détroits, de Bornéo Nord en Asie, du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du nouveau Brunswick, de Terre-Neuve, l'île du Prince Edouard, le Honduras britannique, la Guyane, les Indes Occidentales, la Jamaïque en Amérique, la Nouvelle Galles du Sud en Australie.

Nous, en Indo-Chine, nous avons bien *songé* à doter notre colonie d'une piastre française, et si nous disons *songé*, c'est qu'expédiée en quantité relativement faible, elle ne suffisait pas aux besoins et se trouvant à son arrivée dans la colonie en concurrence avec la piastre mexicaine, donnait lieu à des opérations de change intérieures avec cette dernière ; les banquiers indiens l'échangeaient aussitôt contre des piastres mexicaines, la fondait pour bénéficier de la différence de poids, etc.

La situation ne peut donc durer davantage et il faut au plus tôt y porter remède.

Il est deux modes :

Le premier, le plus radical, serait de profiter que nos colonies ne font pas partie de l'Union latine pour y établir l'étalon d'or, sous la condition que la circulation serait faite en pièces de 5 fr françaises et en monnaie divisionnaire de notre pays.

Cette circulation, comme nous l'avons indiqué naguère, pourrait se faire pour ainsi dire instantanément, car le trésor pourrait, du jour au lendemain, transformer son encaisse par l'envoi de quelques millions, en pièces de 5 francs, et par l'obligation dans laquelle on mettrait la Banque de l'Indo-Chine, aux termes de ses statuts, d'avoir à retirer les 15 ou 17 millions de billets qu'elle a mis en circulation dans notre colonie depuis dix-neuf ans, et à les remplacer par des billets libellés en francs, de même que son encaisse devrait être composée d'écus de 5 francs.

Bien entendu, le Trésor et les autres caisses publiques ne recevraient plus et ne paieraient plus qu'en francs.

Si on objecte que :

1° Le principal acheteur des riz indochinois est la Chine, qui ne pourra se procurer en quantité suffisante les pièces de 5 francs françaises pour se libérer, nous répondrons simplement qu'il est aussi facile au négociant de Hong-kong de se procurer du papier et des espèces sur Paris, sur Londres, que des roupies indiennes pour payer ses riz achetés à Rangoon, ou des piastres mexicaines C'est une simple affaire de change rendue plus facile depuis que la Birmanie va avoir son change fixe comme les Indes, et la Birmanie est la plus grande concurrente de l'Indo-Chine pour les riz.

Ces opérations se traduiront finalement par l'exode d'un nombre important de millions de pièces de francs en argent que l'on sera obligé de chercher en France. Qui s'en plaindra ? Seule, la monnaie de Mexico.

2° Que les envois que l'on ferait de pièces de 5 francs en argent ne feraient que toucher barre, et, formant remise or, seraient réexpédiées aussitôt de la colonie ; nous

nous hâtons de dire qu'il en a été ainsi, il y a vingt ans, lorsqu'on s'est avisé de faire un envoi de 6 millions de pièces de 5 francs, par petits paquets.

Il n'en serait pus de même aujourd'hui si, plaçant la colonie sous le régime de l'or, on fixait pour un temps très limité un taux de conversion ou de change aux piastres mexicaines, qui seraient présentées ; que l'on défende ensuite leur introduction dans la colonie et que le Trésor et la Banque, mis en possession d'envois importants de pièces de 5 francs ne paieraient plus que dans cette monnaie. De même, et c'est là le point important, ne recevant plus que cette monnaie, l'argent français resterait forcément dans la colonie, pour payer les impôts et pour y être thésaurisé au plus grand bénéfice de la métropole.

Si ces réfutations ne semblaient pas péremptoires, on pourrait adopter le deuxième mode, quoique le premier ait l'avantage de nous acheminer facilement vers la liquidation de notre important stock d'argent immobilisé au Trésor et à la Banque de France. Le remède serait donc de frapper une piastre de commerce française ou une monnaie spéciale à l'Indo-Chine qui serait ce que la roupie est à l'Inde et de l'expédier en quantité suffisante pour parer à tous les besoins,

Mais que I'on adopte le premier ou le deuxième moyen, il doit avoir pour corollaire indispensable l'*interdiction de la piastre mexicaine en Indo-Chine*, et nous pouvons le dire avec certitude:

C'est là le salut, au point de vue économique et budgétaire !

J. R.

———————————————

La piastre ou le franc
(*L'Extrême-Orient*, 5 septembre 1897, p. 1, col. 5)

Le baisse de la piastre a suggéré à nos confrères de nombreuses réflexions et fait éclore de non moins nombreux projets pour remédier à cet effondrement.

Bien évidemment, tout le monde voudrait voir une situation stable dans nos finances générales et nos finances particulières. Mais chacun sait aussi la question complexe et peu facile à résoudre.

Toutefois, parmi les mesures préconisées, il en est une qui n'est pas vue d'un bon œil et contre laquelle nous ne saurions trop protester. Il s'agit de l'adoption du franc français en Indo-Chine.

La conséquence immédiate et inévitable de cette adoption serait, à n'en pas douter, une hausse subite sur tous les produits de ce pays, sur la main-d'œuvre, sur les vivres, sur le prix de la domesticité, en un mot sur tout.

Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à voir combien les prix ont augmenté de la suite de notre indifférence voulue en ce qui touche la basse monnaie divisionnaire indigène. Certes, il a été beaucoup plus facile pour nous de rester cantonnés dans les divisions en cents que d'aborder celle des sapèques*. Outre cette facilité, nous avons prétendu avec raison que l'encombrement et la pesanteur de cette monnaie ne pouvaient nous convenir. Mais nous avons dès lors supporté immédiatement les conséquences de cette décision et l'on peut dire que l'ignorance voulue dans laquelle nous laissons les sapèques a fait augmenter au moins d'un tiers tous les prix au Tonkin.

En outre, comment sera-t-il possible de faire comprendre aux Annamites qu'une pièce de un franc qui, pour eux, à l'aspect d'une de vingt cents représente actuellement 43 cents de leur monnaie ? Si un indigène a accompli chez vous un travail que vous estimez à 43 cents, jamais il ne se trouvera suffisamment payé alors que vous lui donnerez un franc et cela malgré toutes explications, qu'il ne comprendra pas du reste. Même observation pour les pièces de 0 franc 50, de deux francs et de cinq francs.

En résumé, nous le répétons, vouloir tenter d'acclimater ici — c'est le meilleur des termes — la monnaie qui a cours en France est une utopie. Nous en avons donné une première raison. Il y a en une autre.

Dès que la pièce de cinq francs et ses subdivisions seront reconnues ici comme monnaie légale, immédiatement les faux monnayeurs de Canton, qui sont des maîtres en l'espèce, nous inonderont de fausse bonne monnaie qu'il sera impossible de reconnaître. Et cela d'autant plus facilement qu'avec les piastres de commerce, ils pourront en fabriquer à loisir et avec de beaux bénéfices.

Ce serait là une autre conséquence désastreuse de l'adoption du franc en Indo-Chine.

———————

NOUVELLES et RENSEIGNEMENTS
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 septembre 1897, p. 2, col. 3)

La *dysenterie de la piastre* qui a jeté en Chine, dans les affaires, la même perturbation qu'au Tonkin, a inspiré à l'un de nos compatriotes de Shanghai les vers suivants que publie *L'Écho de Chine* :

En venant ici songeras
À t'enrichir rapidement.
Ton or en taëls convertiras
Et tes créances mêmement.
Confiant, tu t'embarqueras.
Voyageant luxueusement.
En Shanghai tu t'établiras
Si tu peux trouver logement,
Des employés engageras
Que tu payeras grassement.
Au début tu sacrifieras
Tes commissions bien forcément.
Ensuite, tu continueras
Ne pouvant pas faire autrement.
Au bout d'un certain temps verras
Que tu t'abrutis sottement.
Le retour alors songeras
À préparer rapidement.
Oui, mais le change baissera
De quelques points journellement.
Et ton capital décroîtra
Sans cesse et déplorablement.
En revanche tu payeras
Toute chose quadruplement.
Ton personnel te navrera
Par ses justes gémissements,
En fin de compte trimeras.
Pour vivre misérablement.
Au bout de vingt ans t'en iras.
Plus pauvre bien certainement.
Peut-être avant tu crèveras.
C'est un sort triste assurément.

———————————

5 FRANCS OU D'UNE PIASTRE
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 janvier 1898, p. 1, col. 4-5)

À l'exemple du bon La Fontaine qui a fait parler les bêtes, je vais raconter les confidences d'une vieille pièce de cinq francs en argent, à l'effigie de Charles X, un peu ternie, encore solide sonnante et trébuchante, mais surtout fort instruite. Ayant fait de nombreux voyages, elle a beaucoup vu et beaucoup retenu.

En 1876, M. Léon Say, étant ministre des Finances, le gouvernement fut frappé de cette anomalie qui résultait de ce que toutes les opérations de recettes et de dépenses en Indo-Chine se réglaient en francs alors que l'unité monétaire en usage dans ce pays était la piastre. On eut l'idée pour l'honneur et le triomphe de la logique et du bon sens, afin aussi de remettre les choses au point, d'y envoyer de la monnaie française. Je fis partie du voyage avec de nombreuses compagnes, comme moi pièces de cinq francs en argent.

Nous n'avons pas fait long feu en Indo chine !

Pendant notre séjour, les commerçants nous acceptaient pour la valeur commerciale de la piastre, qui était, à cette époque comme maintenant, reine et maîtresse, c'est-à-dire pour 4 fr. 80, taux du moment de cette affreuse mexicaine. Aussitôt reçues, aussi réexpédiées à la Métropole, où nous retrouvions notre valeur fiduciaire. Malgré la somme à payer pour nous renvoyer, les commerçants en question réalisaient sur ce va-et-vient un bénéfice assez sérieux pour qu'au bout d'un laps de temps fort court, mes compagnes et moi aient pu ainsi regagner la France !

L'opération est facile à comprendre : le gouverneur [2], craignant que dans les premiers jours de notre arrivée, mes compagnes et moi, nous ne fussions pas acceptées par le commerce, avait fait afficher que le trésor paierait à la volonté des prenants, soit en piastres, soit en pièces de cinq francs. En 1876, le trésor donnait la piastre pour 5 fr. 35, tandis que dans le commerce, elle valait seulement 4 fr. 60. Par conséquent, 1.000 fr. payés en piastres à 5,35 par le trésor, ne représentaient en banque que 850,78, tandis que payés en pièces de cinq francs, ils valaient à leur retour en France, toujours mille francs.

Que fit le gouverneur pour paralyser cette rafle ? Il donna des ordres, pour qu'on ne délivrât plus que pour cinquante pour cent, puis, pour vingt-cinq pour cent de la valeur des mandats. Eh bien ! malgré cette précaution, quatre mois suffirent pour nous faire réintégrer l'Europe. Alors, on arrêta les frais : le système de la monnaie française était condamné et pour longtemps. J'ai entendu dire depuis, dans les caisses du ministère des Finances, que ce fut là une erreur et que si l'essai n'avait pas réussi, c'était uniquement parce qu'il ne fut pas prolongé.

Depuis cette époque, on a essayé d'amoindrir la domination forcée de la piastre dans les finances de l'Indo-Chine, en établissant son budget en francs : cela n'a fait qu'embrouiller les choses, par suite du change *ondoyant et divers* de cette pièce de monnaie. Aujourd'hui, le budget est établi en piastres : les recettes et les dépenses sont effectuées en piastres. Ce moyen, qui a fini par prévaloir, est, en somme, plus logique : à chiffres équivalents, monnaie équivalente.

Mais, hélas ! la piastre est bien malade — nous aussi, infortunées pièces de cinq francs ! — et pour nous guérir les unes et les autres, il est question d'adopter l'étalon d'or, comme l'ont adoptés le Japon, le Chili et le Pérou. C'est une question, qui tiendra encore bien longtemps l'affiche. Elle est d'ordre international et nous sommes impuissants à la trancher à nous tout seuls.

---

[2] L'amiral Duperré.

La piastre a subi le sort commun du métal blanc en présence du métal jaune : partout où les deux métaux se trouvent en présence, la réaction se produit suivant un taux pour ainsi dire universel.

Il en résulte clairement que, comme tous les pays à monnaie exclusive d'argent, l'Indo-Chine ne peut continuer sans marcher à sa perte à être débitrice des pays à monnaie d'or, et qu'au contraire, elle a tout à gagner à être créditrice de ces mêmes pays.

Ainsi la semaine dernière, je me trouvais dans le porte-monnaie de M. Méline, le président du Conseil. Je l'ai entendu dire à la tribune de la Chambre des députés, faisant allusion à des démarches faites par nous, en collaboration avec le gouvernement des États-Unis, auprès d'une nation voisine, en vue d'établir un rapport fixe entre l'or et l'argent :

« Nous ne demandions pas le rétablissement de la frappe libre de l'argent, qui ne nous paraît pas indispensable ; nous nous bornions à réclamer un ensemble de mesures de nature à rétablir ce rapport et à mettre un terme à l'anarchie monétaire qui règne dans le monde et qui jette un si grand trouble dans le commerce international.

« Nous n'avons pas, je n'éprouve aucun embarras à le dire, réussi dans cette démarche. Je ne la regrette pas néanmoins : elle était juste et elle produira ses résultats plus tard. »

« Attendons à plus tard ! » soupira la pièce de cinq francs. Ce fut son mot de la fin.

Georges Marx [3].

———————

NOUVELLES et RENSEIGNEMENTS
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 avril 1898, p. 2, col. 3)

La Monnaie a recommencé à travailler pour le Tonkin où l'on expédie tous les 15 jours de 4 à 500.000 piastres jusqu'à nouvel ordre.

La Monnaie ne travaille pour ainsi dire que pour nous et ne fabrique que des piastres et des cents.

Nous nous demandons où passent toutes ces piastres, car elles deviennent de plus en plus rares ; on ne trouve guère sur place que des piastres mexicaines qui ont fait leur réapparition.

Il serait peut-être intéressant de savoir par qui les piastres françaises sont accaparées.

———————

NOUVELLES et RENSEIGNEMENTS
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 juillet 1898, p. 2, col. 3)

Notre correspondant de Paris nous informe que l'on se préoccupe de la question de la piastre en haut lieu et que le moment serait venu où l'on se déciderait enfin à prendre une décision.

Il s'agirait, nous écrit-il, de l'établissement de l'étalon d'or avec la mise en circulation de la pièce de cinq francs française qui serait pour l'Indo-Chine ce que la roupie est pour l'Inde et qui aurait un rapport fixe avec le franc, soit 2 fr. 50 par exemple, traduction de l'introduction et de la mise en circulation des piastres mexicaines.

On attend l'arrivée de M. Doumer pour mettre un projet complet à l'étude.

———————————

[3] *Georges* Édouard Marx (Amiens, 1846-Paris IX^{e}, le 19 mai 1900) : fils d'Isaac Marx et de Nathalie Barraine. Marié à Juliette Aron. Auteur de la *Cochinchine humoristique* (1894), chroniqueur au *Pêle-mêle*, correspondant parisien de l'*Avenir du Tonkin* (nov. 1897-mai 1900).

Un décret parmi d'autres fixant le taux de la piastre

(*Journal officiel de l'Indochine française*, 19 décembre 1898, p. 1514)

Le Gouverneur général p. i. de l'Indo-Chine,

Vu le décret du 21 avril 1891 ;

Vu ensemble les articles 2 et 3 du décret du 5 juillet 1881 et l'article ? de celui du 10 décembre 1887,

ARRÊTE :

Article premier. — Le taux auquel la piastre sera convertie à partir du 16 décembre 1898, pour tous les paiements et recettes à faire en Indo-Chine, à un titre quelconque, est fixé à deux francs et cinquante centimes (2 fr. 50 cent.).

Art. 2. — Le Lieutenant-Gouverneur de la Cochinchine, les résidents supérieurs au Tonkin, en Annam et au Cambodge et les Commandants supérieurs du Haut et du Bas-Laos sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hanoï, le 14 décembre 1898.

J. FOURÈS.

———————

FAUSSE MONNAIE ANGLAISE

(*L'Avenir du Tonkin*, 23 juillet 1899, p. 1, col. 2-3)

Il n'est personne parmi ceux qui habitent le Tonkin qui n'ait eu entre les mains cette monnaie divisionnaire qui nous vient soi-disant de Canton et qui est marquée de la façon suivante, pour la pièce de dix sous : Kwan-tung province, 72 candaréens, et, pour la pièce de vingt sous Kwantung province, 1 mau 44 canariens. Or cette monnaie, qui n'a de chinoise que l'apparence, est au fond une fausse monnaie parfaitement anglaise que les Anglais frappent à Canton pour leur plus grand profit.

Cette pièce, que l'on fait passer pour une pièce de dix sous, ne vaut au fond que six sous et demi. Grâce à elle, on se libère donc avec un tiers de la valeur à son avantage. C'est là, comme on le voit, une opération fructueuse surtout lorsque le payement porte sur une forte somme, notamment lorsqu'il s'agit, pour les Anglais, de s'acquitter vis-à-vis de la douane chinoise.

Au Tonkin, ces petites pièces refluent en grande quantité et la raison en est fort simple. Avec dix de ces petites pièces, c'est-à-dire avec une valeur équivalente à 65 sous, on peut se procurer une piastre et surtout une de ces piastres honnêtes que le gouvernement français frappe pour sa colonie d'Indo-Chine. Chacune de ces opérations rapporte trente-cinq sous la piastre à celui qui s'y livre et les bons Chinois ne s'en privent pas.

On pourra être surpris que le gouvernement français n'ait pas mis le public français en garde contre cette fraude dont nous sommes tous successivement les victimes. On pourra être également surpris que ce même gouvernement n'ait pas démonétisé de pareilles pièces, par exemple en refusant de les recevoir à ses guichets. Mais tout cela n'est pas possible ; car, à supposer la disparition subite de cette monnaie anglo-chinoise, nous resterions au Tonkin privés de monnaie divisionnaire. Examinons maintenant pour quelle raison le gouvernement français s'est laissé acculer à cette impasse.

À l'origine de notre occupation en Cochinchine, aucune monnaie blanche n'était en circulation dans l'empire d'Annam. Seul était en usage le système des sapèques dont la valeur infime permettait d'apprécier même l'objet du prix le plus faible. Mais lorsqu'il s'agissait de faire un paiement assez important, tous les ennuis d'un pareil système étaient mis en évidence. Il fallait, en effet, se livrer à de nombreuses manipulations. Il fallait communément compter trois mille six cents sapèques pour faire une piastre et, lorsqu'il s'agissait soit de conserver, soit de transporter un stock important de sapèques, on se trouvait en présence du nombreuses difficultés.

Que fallait-il faire en cette occurrence ? On pouvait, tout en constatant que le système monétaire annamite était défectueux pour nous autres Européens, essayer de l'améliorer. Supposez, en effet, qu'on ait créé deux pièces nouvelles correspondant l'une au tien et l'autre à la ligature. Immédiatement, le système monétaire redevenait très acceptable. Au bas de l'échelle des payements, la simple sapèque permettait de solder même les plus minimes achats et, d'autre part, pour les paiements plus importants, les pièces correspondant au tien et à la ligature, permettaient une numération et un transport facile.

À côté de ce système réformateur, il y en avait un autre, diamétralement opposé. Il consistait à démonétiser la sapèque annamite, en ne la recevant plus dans nos caisses publiques. Mais comme il faut toujours pour le peuple une monnaie libératoire, ne serait-ce que pour le paiement des impôts, le gouvernement français prenait implicitement l'engagement de jeter assez de piastres et de monnaie divisionnaire française sur le marché pour permettre aux Annamites d'effectuer tous leurs paiements.

Nous verrons dans un instant comment le gouvernement français a tenu ce dernier engagement.

En attendant, qu'il nous soit permis de dire que la mesure adoptée par le gouvernement français s'est traduite par une élévation considérable de l'impôt pour les villages annamites. Dès l'instant, en effet, que les sapèques étaient démonétisées et qu'il fallait payer les impôts en piastres, les villages furent forcés de s'adresser pour le change aux Chinois et ils n'obtinrent ce change qu'à des conditions draconiennes. Plus tard enfin, démunis de sapèques, qui leur étaient nécessaires pour les transactions qu'ils avaient entre eux, les Annamites furent contraints de drainer le plus possible de piastres et de les échanger contre les sapèques passées dans les mains des Chinois. De là, un nouveau change également assez onéreux. On peut estimer qu'avec ce double change les Annamites sont forcés de laisser entre les mains des Chinois une somme représentant le quatre ou le cinq pour cent du leurs impôts.

Cependant, le gouvernement français, qui avait pris l'engagement de pourvoir l'Indo-Chine de piastres et de monnaie divisionnaire française, ne pouvait arriver à remplir ses obligations. Si l'on admet, en effet, que les Annamites soient au nombre de vingt-cinq millions d'habitants et que chaque habitant ait besoin pour ses transactions particulières d'une dizaine de piastres, il aurait fallu mettre en circulation une somme de piastres équivalant à deux cent cinquante millions.

Or jamais le gouvernement français n'a émis une pareille quantité de monnaie et dès lors, l'appoint nécessaire pour parfaire plus ou moins ce stock métallique a dû être demandé aux pièces d'argent des puissances voisines. Il va sans dire que toutes les pièces qui nous sont arrivées ainsi, telles que dollar américain, piastre mexicaine, yen japonais, étaient de poids ou de titre inférieur à notre piastre indochinoise.

Encore avec un pareil système n'est-on pas arrivé au but que l'on proposait. Chaque année, à l'époque du paiement des impôts, il règne en Indo-Chine une véritable crise monétaire dont profitent les Chinois. Enfin, comme nous l'avons démontré plus haut, les Chinois écoulent chez nous cette fausse monnaie que les Anglais frappent à Canton.

Peut-être conviendrait-il de reconnaître enfin que le système que nous avons suivi jusqu'à ce jour en Indo-Chine est déplorable et examiner de plus près les réformes désirables. À notre sens, le système annamite, convenablement modifié, peut fournir la solution désirable.

———————————————

NOUVELLES et RENSEIGNEMENTS

(*L'Avenir du Tonkin*, 20 novembre 1899, p. 2, col. 5)

Haïphong. — On remarque que les piastres de commerce commencent à disparaître de la circulation.

En revanche, le nombre des piastres mexicaines fausses s'accroît dans des proportions considérables.

Il n'y a donc personne chargé de surveiller les tripotages que font les Chinois sur la valeur de l'argent ? Dans certains marchés, il y a un écart du quatre cents au change, suivant que la piastre est française ou non.

———————————————

L'INDOCHINE À L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1900
Ministère des colonies
INDO-CHINE FRANÇAISE
(*Journal officiel de la République française*, 30 octobre 1900)

II. — PALAIS DES PRODUITS

.....

M. Albert Schrœder, négociant, entrepreneur de travaux publics à Hanoï, a placé à quelque distance de cette exposition une collection remarquable de monnaies et médailles annamites. (Il importe de noter d'ailleurs que la distinction des monnaies et des médailles n'est pas aussi marquée dans la numismatique annamite que dans la nôtre). Une profonde connaissance des caractères et de la langue parlée, aussi bien que des mœurs et de l'histoire indigènes a permis à M. Schrœder de rassembler dans sa collection des pièces d'une rareté telle que quelques-unes pourraient être considérées comme uniques. C'est ainsi qu'il présente des exemplaires des premières monnaies fondues et non frappées, dont on ait connaissance en Indo-Chine. Elles datent du dixième siècle et sont antérieures à la monnaie chinoise. On trouvera encore difficilement autre part les pièces imitées des monnaies chinoises, mais repoussées par les numismates célestes, qui ont eu néanmoins cours légal en Annam et qui se trouvent dans la collection Schrœder. Il en est de même pour les sapèques en zinc, pièces d'essai que M. le gouverneur général de Lanessan fit frapper en 1896. Enfin, il n'existe que deux exemplaires de la médaille en or frappée à Hué en 1899 sur les ordres de S. M. Thanh-Thaï, roi d'Annam, et qui a été placée à côté des kim-kanh d'or, sortes de décorations que donne la cour de Hué.

Une autre collection de monnaies, également très attachante, est présentée par M^me^ Brodard, dans la même vitrine où sont les travaux des écoles franco-annamites, ceux des missions catholiques et les livres de M. Charles Lemire.

———————————

CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 juin 1901, p. 2, col. 4)

Des plaintes nous arrivent de toutes parts contre les commerçants chinois qui refusent impitoyablement les piastres mexicaines et ne veulent recevoir que les piastres françaises.

De deux choses l'une : ou les piastres mexicaines ont cours et alors on peut forcer les Chinois à les accepter ; ou elles n'ont plus cours, et il fallait les retirer avec la monnaie divisionnaire.

Un avis à ce sujet serait nécessaire pour rassurer un grand nombre de nos concitoyens.

———————————————

Une revanche.
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 juillet 1901, p. 2, col. 3-4)

Il paraît que les Chinois et les Annamites, dans toutes les provinces du Tonkin, se vengent à leur manière de la mesure prise à l'égard des monnaies divisionnaires étrangères. Ils refusent impitoyablement toutes les coupures de la Banque d'Indo-Chine. Ce qui fait que, momentanément, pour les malheureux détenteurs indigènes, ces billets n'ont plus que la valeur d'un cornet à poivre.

———————————

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE HANOÏ

———————————

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUIN 1901
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 juillet 1901, p. 4)

L'an mil neuf cent un, le onze juin, à cinq heures trente du soir, le conseil municipal de la ville de Hanoï, assemblé dans la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Mettetal, premier adjoint, chargé de l'expédition des affaires, en remplacement de M. Prêtre, résident maire, absent ; pour la tenue extraordinaire du 11 juin 1901, s'est réuni à la convocation de son président faite dans les vingt-quatre heures, conformément à l'autorisation de Monsieur le résident supérieur, donnée par lettre nº 400 en date du 10 juin, par application des articles 34 et 35 in fine de l'arrêté organique des municipalités d'Hanoï et de Haïphong, en date du 31 décembre 1891.

L'ordre du jour comporte la demande de prolongation des délais fixés par le Gouvernement pour l'échange des monnaies divisionnaires étrangères.

Sont présents :
MM. Mettetal, 1er adjoint, président,
Dufour, 2e adjoint,
Godard, conseiller,
Veyret, conseiller,
Gallois, conseiller,
Vincenti, conseiller,
Labeye, conseiller,
Le Lan, conseiller,
Meiffre, conseiller,
Luong-van-can-can, conseiller indigène,

Pham hun-Poach, conseiller indigène,
Bui-dinh-Thuong, conseiller indigène,
Tuy-vinh-Long, conseiller indigène.
M. Van Raveschot, secrétaire de la résidence mairie, adjoint au secrétaire du conseil.
M. Serra, absent excusé.

À unanimité, M. Meiffre est nommé secrétaire de la tenue extraordinaire du 11 juin 1901.

Au début de la séance, M. Godard demande à ce que les heures de réunion du conseil ne soient pas changées et restent fixées comme antérieurement à 8 heures 1/2 du soir, cinq heures étant une heure de travail à laquelle certains conseillers ne peuvent se déplacer sans préjudice pour leurs affaires.

M. Mettetal lui répond qu'il s'agissait cette fois, d'une réunion extraordinaire dont la convocation lui était demandée d'urgence, et qu'il a cru bien faire en la fixant à cinq heures, espérant qu'elle serait de courte durée l'ordre du jour ne comportant qu'une unique question.

Les sessions ordinaires seront, comme anciennement, fixées à 8 heures 1/2 du soir, ajoute-t-il.

La parole est ensuite donnée à M. le docteur Le Lan qui a été le promoteur de cette réunion.

M. Le Lan. — Messieurs, dimanche matin, vous avez bien voulu signer avec moi une demande de convocation du conseil municipal ; elle a fait retour à son président dans l'après-midi, Personnellement heureux que M. le résident supérieur ait autorisé cette séance extraordinaire, j'aurais souhaité, ceci étant dans l'ordre des choses possibles, qu'il prit sa décision quelques heures plus tôt, ce qui nous eut permis de gagner-vingt quatre heures.

1° À mon sens et de l'avis général, les délais impartis pour l'échange des monnaies divisionnaires chinoises ont été beaucoup trop courts. L'*Officiel* paru ou tout au moins distribué à Hanoi par la poste le 9 juin, donne l'arrêté signé du 3 qui clôture les opérations d'échange le 10, on a opposé en ville des affiches. Elles ont été trop rares. Il n'a pas été donné assez de publicité aux mesures que le Trésor allait prendre.

2° Le Trésor prétend qu'en accordant de longs délais, il y avait à craindre l'importation d'un nouveau stock de monnaie chinoise. Il était facile, par le service des douanes, d'empêcher l'importation de cette fausse monnaie. En 1895, le directeur de ce service demandait des instructions en ce sens. Si pendant quelques jours, la surveillance avait dû être plus étroite, on pouvait adjoindre, au moins sur les frontières terrestres, aux agents ordinaires des douanes, des militaires pour empêcher cette importation.

3° Sans faire état des prévisions du directeur des douanes de 1895, annonçant une désastreuse liquidation, depuis longtemps la Presse, les chambres de commerce signalaient le danger. On se demande alors, comment des pièces frappées en 1897 et portant ce millésime n'ont été mises en circulation que ces jours-ci.

4° Cela a permis aux agioteurs de réaliser des bénéfices scandaleux. Les pertes seront subies par la population pauvre, la plus intéressante. De confiance, elle avait reçu des caisses publiques cette monnaie à 680 millièmes de fin. C'est donc le Protectorat qui doit supporter la perte puisqu'il est fautif de n'avoir pas émis suffisamment de monnaie divisionnaire et d'avoir ainsi favorisé l'importation de la fausse monnaie.

(Suite)

(*L'Avenir du Tonkin*, 28 juillet 1901, p. 4)

5° Il appartient à tous les corps élus de lui demander instamment de remédier à cet état de choses auquel tout le monde est directement intéressé.

On pourrait, dès maintenant, en ces circonstances exceptionnelles prendre une série de mesures exceptionnelles. Surveillance très étroite de tous les bateaux arrivants ; militaires doublant les postes de Douane sur les frontières terrestres de Chine ; nouveau délai à fixer qui permette à tout le monde d'être prévenu, qui permette de retirer toutes les pièces mauvaises de la circulation.

Afin de diminuer les pertes subies de ce chef par le trésor public, ces pièces pourraient être envoyées en Chine pour la solde de nos troupes. On sait, en effet, que les hommes, là-bas, payés en petite monnaie de frappe française, devaient donner onze pièces de dix cents pour obtenir une piastre soit mexicaine, soit du pays.

Le bruit court, avec persistance en ville, que le Trésor lui-même est dépourvu de petite monnaie. Cela amènerait fatalement une autre crise économique et jamais on ne sortira de cette question. Il est à souhaiter que la Trésorerie demande télégraphiquement un nouvel envoi de pièces afin que cette monnaie ne risque plus de faire défaut.

M. Godard. — La question a déjà été agitée à la chambre de commerce et au conseil supérieur où j'assistais comme membre. J'ai voté pour le délai le plus court possible à accorder pour l'échange des monnaies divisionnaires étrangères.

Si vous prolongez les délais accordés précédemment, vous favoriserez l'agiotage et c'est un fleuve de monnaies divisionnaires étrangères qui coulera dans les caisses du Trésor, un échange de monnaies divisionnaires à la frappe de l'Indo-Chine française.

C'est la faute de l'administration qui aurait dû, depuis longtemps, interdire la circulation des pièces étrangères au lieu de les accepter dans les caisses et les remettre ensuite en circulation.

À mon avis, il n'y a pas à reculer et la perte que chacun subira sur le change sera minime, car elle ne sera guère supérieure à 20 %, et ne s'appliquera qu'à de petites sommes. Si, au contraire, on prolonge les délais de change de cette monnaie, qui subira la perte ? Le Trésor. Si la perte est légère, elle passera inaperçue, si elle est lourde, l'administration voudra boucher ce trou et, pour arriver à combler le déficit, comme le Gouvernement n'est jamais en peine, il inventera un nouvel impôt qui lui rapportera cent fois plus que le déficit causé.

De plus, une fois le déficit comblé, et au delà, l'administration laissera subsister l'impôt nouveau ; l'opération ne serait donc pas en notre faveur.

Je n'ai pas de goût à cela, car ceux qui y gagneraient, ce seraient les Chinois, notre intérêt est donc de réduire le plus possible les délais de change.

M. Meiffre. — Le délai qui a été fixé par le Gouvernement était trop court puisque tous les Annamites n'ont pu changer leur monnaie étrangère dans les délais fixés ; ce délai de 4 jours comprenait un dimanche pendant lequel le trésor est reste fermé. L'affluence était grande aux guichets du Trésor, et le Français passant avant l'indigène, il en est résulté que grand nombre d'entre eux n'ont pu arriver à changer leur monnaie divisionnaire étrangère.

M. Dufour. — Celui qui n'a pas pu changer, c'est l'usurier.

M. Meiffre. — Je répète qui le nombre des guichets était insuffisant.

Les pièces de 0 $ 20 ne valent plus actuellement que 16 cents et il est très difficile de les échanger, même avec elle perte.

Beaucoup d'industriels employant un grand nombre d'ouvriers indigènes, possèdent encore de la monnaie divisionnaire étrangère pour des sommes assez fortes.

Nombreux sont les Annamites possédant encore l'ancienne monnaie et que, de ce fait, seront lésés. Quant aux usuriers, il n'y a pas de possibilité de leur empêcher le change de leur monnaie. La monnaie doit être changée et telle est la question.

M. Le Lan. — Je répondrai à M. Godard que administration n'a pas besoin de créer d'impôt nouveau pour parer à la perte, il lui suffit de combler le déficit avec ses excédents de recettes. Je ne suis pas d'avis qu'il est préférable de voir une petite pièce subie par chacun de nous que de voir une grosse perte subie par le Trésor. Nous avons ici comme une opération contraire de celle de l'impôt et qui n'est pas moins que lui vexatoire. L'impôt prend à chacun de petites sommes pour en faire de grosses recettes. Eh bien ! cette petite perte de chacun évitant une grosse perte au Trésor, n'en laissait pas moins un état de malaise chez tout le monde. D'ailleurs, je ne crains guère d'impôts nouveaux. Il arrive un moment, et ceux qui nous gouvernent doivent le savoir, où un peuple atteint son équilibre d'impôt. Nous sommes à ce moment-là et nos dirigeants sont assez sages pour ne pas faire pencher du mauvais côté, par une taxe nouvelle, le plateau de la balance.

(Suite)
(*L'Avenir du Tonkin*, 1er août 1901, p. 3-4)

La perte résultant du change des monnaies étrangères est préjudiciable particulièrement aux Annamites, qui ont de petites économies presqu'entièrement constituées en ligatures et en monnaie divisionnaire.

M. Mettetal. — Jamais la monnaie de Canton n'a eu cours légal ou cours forcé ; elle a été tolérée voila tout, car elle ne passe qu'à Canton seulement. Introduite ici, surtout par les Chinois, elle était pour ainsi dire reçue par complaisance au Trésor.

Elle n'a pas de puissance laboratoire, c'est de la fausse monnaie, même quand elle est bonne dans son pays d'origine.

M. Le Lan. — À l'objection de Me Mettetal, je répondrai que, comme lui-même, je trouve les Chinois et leur agiotage peu intéressants.

Quant à ce qui est du cours légal ou du cours forcé, je n'insisterai pas sur le mot, j'apporterai le fait. Il vous montrera si le Trésor donnait cours légal ou forcé à cette monnaie.

Un de mes amis entrepreneur a dernièrement présenté deux billets de 100 $, au Trésor en lui demandant de la monnaie. Il ne lui a été donné a l'échange que de la monnaie divisionnaire de Canton, sans une seule pièce française, et sur la somme, il y avait encore 80 $ 00 de fausse monnaie.

La justice, informée, ne jugea pas qu'elle eut à intervenir.

Il est probable qu'une rapide enquête nous amènerait encore plusieurs témoignages comme celui là, dont vous connaissez la valeur.

Peut-on dire maintenant que cette monnaie chinoise n'a pas en cours forcé ?

D'autre part, si le Protectorat subit une perte sur cet échange, notre président ne nous a-t-il pas dit qu'il fait aussi un bénéfice de 2 centimes 1/2 par piastre sur la frappe actuelle à 837 millièmes. Ce gain pourra vite compenser le déficit passager.

M. Gallois répondant à l'observation de Me Mettetal. — Ce n'est pas mon opinion, car partout l'usage fait loi ; à mon avis, la monnaie de Canton avait donc un cours régulier.

M. Vincenti. — Puisque l'administration a accepté cette monnaie qui existait bien avant que l'on frappe la piastre de commerce et sa monnaie divisionnaire, qu'elle la recevait dans ses caisses et qu'elle la mettait à nouveau en circulation, qu'elle en subisse aujourd'hui les conséquences, et donne le délai nécessaire pour permettre de la changer.

M. Le Lan. — Je me fais ici le porte paroles de plusieurs européens qui n'ont pu, après de longues poses au Trésor, arriver à changer leur monnaie divisionnaire étrangère.

M. Godard. — Vous n'empêcherez par l'agiotage des Chinois sur cette monnaie et, si vous obtenez de faire prolonger les délais de change, toute la monnaie étrangère affluera au Tonkin par la frontière.

M. Meiffre. — Aux douaniers de surveiller les frontières. La Douane est chargée de ce service ; qu'elle le lasse.

M. Godard. — Il faudrait des douaniers des gendarmes, mais il est impossible, en effet, de garnir la frontière de Chine comme celle de France.

M. Le Lan. — Pour empêcher l'introduction des monnaies étrangères, on est armé par la loi ; le moyen en a été indiqué par M. Coqui, ancien directeur des douanes, dans un rapport qui date de 1895.

M. Gallois. — Un simple arrêté du Gouverneur général suffirait pour arrêter l'introduction de ces monnaies. À mon avis, le trésor perdra beaucoup plus à la mesure qu'il vient de prendre qu'à celle que nous allons proposer.

M. Meiffre. — Du moment que vous ne pouvez empêcher l'entrée de la monnaie étrangère, vous ne pouvez empêcher la sortie des nouvelles monnaies qui nous seront remboursées en piastres mexicaines, d'où une perte pour nous tous, et les Annamites en particulier. D'ici six mois, nous serons inondés des piastres mexicaines et manquerons de monnaie française.

M. Veyret. — Je ferai remarquer que la piastres mexicaine est à un titre supérieur à celui de la piastre de Commerce, qui est à 0,900.

M. Gallois. — Oui, mais elle pèse 2 grammes 1/2 de moins.

M. Mettetal. — Je ferais observer à M. Meiffre que l'opération qu'il craint, tournerait au contraire à notre avantage ; en effet, si l'ancienne monnaie divisionnaire française Indo-Chinoise était à 900/1000, la nouvelle est à 835/1000, nous nous trouverons dans la situation de marchands d'argent échangeant une matière précieuse à 835/1000 de fin seulement contre la même matière à 902/1000. L'opération n'a donc aucune chance de se réaliser, mais se réaliserait-elle qu'elle tournerait, je le répète, à notre profit.

J'ajoute que la frappe de la monnaie divisionnaire laissant au Trésor un léger bénéfice, plus ou drainera notre monnaie, qu'il faudra remplacer par d'autre pour les besoins de la circulation, plus le bénéfice [augmentera].

M. Meiffre. — Nous ne sommes pas ici pour voir si le trésor perd ou gagne dans l'affaire ; nous sommes ici pour voir l'intérêt général de la population, et, en conséquence je crois qu'il y a intérêt général d'accorder un nouveau délai pour permettre à tous de se débarrasser de la monnaie de Canton.

M. Mettelal. — Je prie M. le Dr Le Lan de vouloir bien résumer son vœu.

M. Le Lan. — Le conseil municipal de la ville de Hanoï émet le vœu que le Gouvernement Général prenne telle mesure qu'il jugera utile pour accorder un nouveau délai d'échange de courte durée, afin de respecter les intérêts de la population du Tonkin.

M. Mettetal. — Je mets aux voix le vœu du Dr Le Lan.

Adopté à la majorité de 11 voix contre deux, celles de MM. Mettetal et Godard.

Le séance est levée à 6 heures 1/2 du soir.

———————————

Alfred Raquez,
Pages laotiennes
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 décembre 1901, p. 2)

Monnaies. — L'on trouve encore en quelques endroits des morceaux de fer, et des barres d'argent très usitées jadis pour les transactions.

Presque partout, la monnaie divisionnaire consiste en une petite barre de cuivre, appelée *lat* et affectant la forme d'une pirogue.

Enfin, à Luang-Prabang, l'on utilise de petits coquillages, *cauri* ou *bia*.

Depuis longtemps, le Siam a introduit l'usage de son tical dans le pays et cet usage n'a pas encore été complètement abandonné par nos populations de la rive gauche.

Dans les régions du Haut-Laos ayant des relations avec la Birmanie et les États Shans, la roupie des Indes est en honneur.

Pour les transactions commerciales avec les marchands de la rive droite, notre piastre n'est pas plus acceptée que la piastre mexicaine.

Le tical, par contre, est accueilli dans nos caisses publiques pour cinquante cents dans les commissariats du Bas et du Moyen Laos, jusque et y compris celui de la province du Cammon dont le siège est à Pak Hin Boun. Il vaut les quatre septièmes de la piastre dans les commissariats de Vientiane et de Luang Prabang.

L'usage de notre piastres (*kip*) et de la monnaie divisionnaire d'argent (*bia* 0 p. 10 cents ; *att* 0 p. 01 cent) se répand néanmoins de plus en plus dans les provinces laotiennes.

Les transactions commerciales des colons les font pénétrer un peu partout.

———————————

LES COLONIES
COMMISSION EXTRAPARLEMENTAIRE
(*Le Figaro*, 5 décembre 1902, p. 4.)

On se rappelle que M. Doumergue, en réponse à une lettre de M. Francis Deloncle, député de la Cochinchine, avait annoncé la nomination prochaine d'une Commission extraparlementaire chargée d'étudier les conséquences, pour l'Indo-Chine, de l'établissement au Siam de l'étalon d'or.

Cette Commission, présidée par M. Pallain, gouverneur de la Banque de France, se compose de MM. Benac et Laurent, directeurs généraux au ministère des finances ; Bloch, Vasselle et Dubard [4], directeurs au ministère des colonies ; Simon, directeur de la Banque de l'Indo-Chine, et Frézouls, ancien directeur général des douanes de l'Indo-Chine.

L'établissement au Siam de l'étalon d'or serait incontestablement déplorable pour les finances de l'Indo-Chine, puisqu'il aurait une répercussion certaine sur le cours de la piastre déjà très bas. Il entraînerait, de plus, des embarras réels pour le royaume de Siam lui-même.

Lorsque la Commission aura émis un avis qui ne paraît pas douteux, le ministre des affaires étrangères ne manquera certainement pas de faire un effort décisif pour obtenir du Siam le retrait de la mesure en question.

———————————

[4] Maurice Dubard (1845-1929) : figure de proue du corps de l'inspection des colonies, reconverti à sa retraite dans les affaires. Voir encadré.

La Question du métal-argent

par Jules RUEFF

(*Le Journal des chambres de commerce*, 10 décembre 1902, p. 367-374)

Le monde colonial a été extrêmement impressionné par la nouvelle de l'établissement de l'étalon d'or au Siam. Cette réforme monétaire, prise très brusquement par le gouvernement siamois, a coïncidé, en la précipitant peut-être, avec une nouvelle baisse considérable du métal-argent.

Ainsi se trouve posée de nouveau, devant l'opinion publique la question de l'étalon d'or dans nos possessions d'Extrême-Orient. Nous n'avons, d'ailleurs, cessé de nous en occuper depuis 1892, c'est-à-dire depuis qu'elle est entrée dans une période aiguë.

M. François Deloncle, député de la Cochinchine, s'est fait l'interprète de ces sentiments en demandant à M. le ministre des colonies de bien vouloir aviser d'urgence. M. Doumergue, d'accord avec M. Rouvier, ministre des finances, a nommé, le 1er décembre, une commission, laquelle est présidée par M. Pallain, gouverneur de la Banque de France.

Nous désirons contribuer dans la mesure de nos moyens à éclaircir cette situation. Elle n'est certainement pas indifférente à notre pays, eu égard au grand .stock d'argent monnayé qui se trouve tant dans la circulation que dans nos banques. Étant donné le grave préjudice que cette situation entraîne pour notre grande colonie d'Extrême-Orient, l'Indo-Chine, nous allons faire un rapide historique de la question et le ferons suivre de nos conclusions.

*
* *

En France, de 1852 à 1860, l'or ne se trouvait presque pas dans la circulation, puisque de 1800 à 1852, il n'avait été frappé qu'un milliard et demi de francs en pièces d'or, contre 4 milliards et demi en pièces d'argent. Il commença à affluer par suite de l'ouverture des mines californiennes et australiennes qui portèrent la frappe, entre 1852 et 1860, de 1 milliard et demi à-4 milliards. L'or à cette époque était au-dessous du pair.

Par contre, les monnaies d'argent s'exportaient en grandes quantités, chose d'autant plus grave que, pendant cette période, la frappe des pièces d'argent ne fut que de 131 millions de francs, alors que leur exportation était estimée à un milliard et demi !

Par suite de l'influence des nouvelles applications de la vapeur et de l'électricité, des traités de commerce, des nouveaux débouchés créés par la navigation à vapeur aux Indes, des traités consentis avec la Chine, transactions réglées en argent, métal connu depuis la.plus haute antiquité par les peuples asiatiques, l'argent fit prime sur l'or de 1 à 5 % ; tout l'argent possédé par l'Angleterre passa à cette époque aux-Indes ; le rapport entre l'or et l'argent, fixé depuis 1803 à 15 1/2, fut modifié.

À partir de cette époque, les événements aidant, l'Angleterre monométalliste or, depuis 1816, persista plus que jamais dans sa manière de voir, au grand bénéfice de son commerce et de ses intérêts économiques, Et pourtant, à cette période, beaucoup d'économistes et des plus illustres, comme Michel Chevalier, étaient d'accord pour faire de l'argent le métal fondamental des transactions ; ils cherchèrent même à lui donner une valeur fixe, ne songeant à conserver à l'or qu'une valeur variable.

De 1860 à 1865, l'exportation de l'argent s'accrut encore, car elle coïncidait avec l'ouverture des ports à traités du Japon, dont le premier soin fut de vendre tout l'or disponible contre de l'argent !

De 1865 à 1870, les cours de l'argent restèrent stationnaires. Pendant cette période, les Asiatiques, enrichis par la vente de leurs produits, commencèrent à acheter des cotonnades et autres produits européens qui venaient faire, pour ainsi dire, contrepoids à leur exportation de produits indigènes, tels que thés, soies, etc.

C'est vers la fin de cette période, que les mines américaines commencèrent leur exploitation d'argent qui vint concurrencer celle des mines mexicaines. La production totale passa brusquement de 200 à 275 millions de francs.

En 1871, le paiement de l'indemnité de guerre donna lieu à des remises énormes en argent, tant en effets de haute banque, 3 milliards, qu'en monnaies étrangères, un milliard, dont près de 250 millions en argent français. Le stock d'argent de l'Allemagne étant évalué à cette époque à 1.700 millions, se trouva, du jour au lendemain, porté à plus de 3 milliards.

Dans un but d'unification plutôt politique, et pour profiter de ses disponibilités considérables, le gouvernement impérial allemand décida le 4 décembre 1871 d'unifier les monnaies en circulation, d'abolir les anciennes monnaies d'argent, et de les remplacer par une monnaie d'or dont l'étalon alors appelé *reichs-mark*, est plus connu maintenant sous le nom de *mark*. Ce gouvernement commença, au fur et à mesure de la fonte de l'argent, à le vendre à Londres ou en Asie ; le cours de l'argent à Londres, était alors de 60 deniers et demi l'once standard. Or la production totale de l'argent passait à celle époque à plus de 400 millions de francs. C'est de ce jour que date la décadence de l'argent ; après avoir rompu par l'importance de son stock l'équilibre des transactions, principalement avec l'Orient, il pèse et pèsera désormais sur le marché mondial.

L'argent arrivé au cours de 48 deniers l'once, le gouvernement impérial allemand arrêta ses ventes et décida, le 19 mai 1879, de garder en stock une somme de 500 millions d'anciennes monnaies. La production totale à cette époque dépassait 450 millions. Par contre, on calcule que les Indes, la Chine, le Japon, la Birmanie, le Siam, les Détroits, l'Indo-Chine et les Philippines avaient alors absorbé près de 5 milliards de francs d'argent.

*
* *

Pendant ce temps, les mines américaines continuaient à produire ; leur production se trouvait singulièrement développée par l'emploi judicieux d'un nouvel explosif : la annamite ; en même temps que le prix de revient de l'argent était considérablement diminué, par suite de l'abaissement des tarifs de chemins de fer et de l'amélioration des procédés d'affinage.

Sur une production totale de plus de 450 millions de francs, la production des États-Unis entrait en 1879 pour 218 millions.

Cette progression ne fit que s'accentuer.

En 1889, sur une production totale de plus de 750 millions de francs, celle des mines américaines atteignait 345 millions.

À partir de 1891, la production totale s'éleva à plus d'un milliard de francs, dont plus de 400 millions pour les États-Unis.

En 1896, elle passa à plus de 1.100 millions.

Cette augmentation de la production, jointe à la baisse de l'argent provoquée par l'Allemagne, inquiéta beaucoup aux États-Unis le parti puissant des gens de l'Ouest et des silvermen. (Cette question est devenue politique et l'est encore.) Le gouvernement songea à venir en aide aux mines et à relever la valeur du métal-argent. Sur sa proposition, le Congrès vota un Bill aux termes duquel le Secrétaire du Trésor Fédéral devait acheter chaque mois pour 4 millions et demi d'argent, et fournir comme contre-partie à répandre dans la circulation, soit des dollars en argent, soit du papier d'État. Ce

régime fit accumuler dans les caves de la Trésorerie 350 millions de dollars ; malgré cela, le métal continuait à baisser.

C'est alors, que sur l'initiative de la chambre de commerce de New-York, M. le président Harisson, après une conférence à Washington, fit faire des démarches auprès des puissances pour obtenir une convention internationale garantissant l'ancienne fixité du rapport de l'or à l'argent, de 15 1/2 à 1, et offrait dans ce but de faire suspendre les expéditions d'argent. Un Congrès monétaire eut lieu à Paris en 1889, et une conférence monétaire internationale à Bruxelles en 1892 ; mais, malgré ses efforts, M. le président Harisson vit échouer ses projets, par suite de l'opposition de l'Angleterre et de l'Allemagne.

Devant cet insuccès, les mines provoquèrent aux États-Unis une agitation dans le but d'obtenir la libre frappe de l'argent ; la Chambre des représentants s'opposa à cette proposition.

Pendant que le Gouvernement des États-Unis cherchait à maintenir, par des démarches diplomatiques et des mesures intérieures, la valeur du métal argent, la découverte de mines d'or, aux environs de 1880, dans l'Afrique du Sud, venait, singulièrement compliquer le problème.

Bientôt, de riches mines d'or furent mises en exploitation dans le Witvatersrand, à tel point que la production qui a commencé en 1884 par 91 K° d'or, atteignit les chiffres ci-après :

1887	717 k. 803
1888	6.451 782
1889	12.758 267
1890	15.339 327
1891	22.606 378
1892	37.536 877
1893	45.S32 663
1894	62.748 929
1895	53.051 447
1896	70.707 652
1897	94.075 018
1898	133.163 879
1899 (9 mois)	122.34,2 895
1900 »	»
1901 (mai à décembre)	7.408 721
1902 (janvier à octobre)	40.951 372
	725.603 kg. 012

Soit, à 3.437 francs le kg, 2.493.897.622 fr. 95 ; on peut dire deux milliards et demi.

De ces importations considérables et progressives d'or, l'usage de plus en plus répandu du billet de banque, la désaffection de l'argent par certaines puissances (comme l'Autriche-Hongrie, les Pays-Bas, les États Scandinaves), et son afflux général, il résulta, à cette époque, une grande baisse du métal-argent et une crise s'ensuivit.

*
* *

La situation n'était pas inquiétante pour l'Angleterre qui avait son budget en or ; mais celui de sa principale colonie, l'Empire des Indes, était en argent ; il s'agissait donc de parer à la situation, et c'est alors que le gouvernement anglais, avec l'esprit de décision qui le caractérise, arrêta le 26 juin 1893 la frappe des monnaies aux Indes, en fermant les hôtels de monnaies qui frappaient la roupie (monnaie indigène divisée en

16 fractions appelées *annas*) et il adopta le change fixe de 1 shilling 4, ou 16 pence, pour la roupie, dont la valeur nominale était de 2 shillings ou 24 pence.

Le gouvernement indien demanda, le 3 mars 1898, au gouvernement anglais, la consolidation de cette mesure par l'établissement de l'étalon d'or et, par suite, Je maintien du change fixe de la roupie à 1 shilling 4. Dans ce but, il sollicita l'autorisation de contracter en Angleterre un emprunt de 20 millions de livres sterling. Il exposait que les seules charges de l'opération se trouvaient être :

Les charges de l'emprunt, c'est-à-dire pour les 20 millions de livres sterling, 520.000 livres sterling, et, pour les 10 millions de livres sterling, 260.000 livres sterling, plus, la perte qu'entraînerait la refonte des roupies dont la circulation était évaluée par lui à 120 crores en espèces, et 10 crores en billets de banque [5].

Finalement, étant donné la balance commerciale, il fut émis pour assurer cette mesure 10 millions de livres sterling, ci 260.000 livres sterling qui vinrent grever d'autant le budget annuel des Indes.

Par des mesures, telles que : suspension des tirages sur l'Inde, droits de douanes surélevés sur les matières d'argent et portés de 5 à 20 %, déductions savantes qui ont été vérifiées par les faits, mais que nous n'exposerons pas ici pour ne pas allonger notre étude, cette opération, répartie sur plusieurs années, amena une hausse des roupies, c'est-à-dire leur retour au change fixe de 1 shilling 4. L'or restant toujours comme réserve au Trésor, il s'ensuivit que finalement, la livre sterling devint l'étalon de l'Empire des Indes.

Les prévisions du gouvernement anglais se sont donc parfaitement réalisées ; la roupie a très peu varié et n'est jamais descendue au-dessous de 1 shilling 4.

On avouera que cette mesure prise pour un empire de 250 millions d'habitants, et qui coïncidait avec celle prise par les puissances citées plus haut pour passer sous l'étalon d'or, n'a pas été de nature à relever les cours du métal-argent.

Certaines mines du Colorado se fermèrent, ne pouvant livrer du métal au-dessous de 114 fr. 42 le kg ; par contre, la Brocken-Hill, en Australie et la Komstock en Amérique, qui pouvaient livrer l'argent à 20 pence l'once, soit 73 fr. le kg (cours actuel approximatif), continuèrent leur exploitation, le métal-argent étant soutenu pendant quelques années, notamment en 1897-1898, par les achats effectués par la Russie et l'Espagne pour leurs besoins monétaires. Quoi qu'il en soit, le stock américain, comme une partie du stock allemand, pesaient désormais de plus en plus sur le marché. En même temps, la Russie et la Roumanie établissaient les monnaies d'or chez elles et en commençaient la frappe ; l'Allemagne procédait à la liquidation de son stock de 500 millions, et le Japon, à son tour, se mettait résolument sous le régime de l'étalon d'or ; cette mesure entraîna pour cette dernière puissance de gros sacrifices qui, étant donné sa balance commerciale, grèvent encore très lourdement ses finances.

Après un relèvement passager à la suite des besoins nécessités par les événements de Chine, les cours du métal-argent se sont remis à baisser ; il est à craindre qu'ils baissent davantage encore.

La question du règlement de l'indemnité chinoise n'est pas faite pour améliorer cette situation.

En effet, la Chine, qui n'a pas de monnaie nationale, ne possède que des monnaies étrangères d'argent et offre de payer l'indemnité sous cette forme. Or, les puissances réclament le paiement en or. C'est une nouvelle disqualification de l'argent et, par suite, la situation s'aggrave.

Le gouvernement siamois, à son tour, comme on le sait, s'est placé sous l'étalon d'or ; il n'est pas jusqu'aux Philippines (dans ce pays l'argent est tombé à dix points au-dessous de sa valeur) où son établissement soit prochain. En effet, un projet de loi dans

---

[5] Le crore vaut 10 millions de roupies ou 600.000 livres sterling.

ce but est déposé aux États-Unis. Ceux-ci ayant finalement adopté l'étalon d'or, il n'est pas douteux qu'ils l'adoptent également pour leur nouvelle colonie.

Le Mexique lui-même, grand producteur d'argent, songe à renoncer à un régime qui pourtant se justifie mieux pour lui que pour tous les autres pays.

En dehors de l'Union latine et de l'Espagne qui ont le double étalon, il n'existe plus guère que le Mexique, l'Abyssinie, le Maroc, les Républiques de l'Amérique Centrale et la Chine, fidèles à l'étalon d'argent.

Une crise a lieu dans les ports à traités, et les dernières nouvelles font connaître qu'à Hong-Kong les vivres ont renchéri considérablement, que le commerce se trouve paralysé, ce qui n'est pas étonnant, car il y a longtemps qu'il a été dit :

La dépréciation de l'argent comme instrument d'échange sera une cause de renchérissement général de toutes choses.

*
* *

Après avoir esquissé à grands traits les différentes phases et les différents mouvements par lesquels ont passé les deux métaux précieux et principalement l'argent au cours du XIXe siècle, il convient d'examiner ce qui s'est produit pendant ce temps dans notre pays.

La France, qui s'était toujours servie du double étalon et qui, par sa grande circulation de monnaie d'or et d'argent, se trouvait être pour ainsi dire le réservoir du monde monétaire, voulut arrêter l'exportation de sa monnaie d'argent et en éviter la refonte. Elle passa dans ce but, le 23 décembre 1865, une convention avec l'Italie, la Belgique, la Suisse et la Grèce ; elle élargissait ainsi son champ d'action, tout en abaissant le titre des monnaies divisionnaires.

Cette mesure, qui se justifiait à cette époque, car l'argent était recherché et faisait plutôt prime, vint par la suite à l'encontre du but proposé en raison de la baisse du métal-argent.

L' « Union latine », et surtout notre pays, fut bientôt le refuge de tout l'argent déprécié.

La situation prit une telle gravité, que des actes additionnels intervinrent, en 1876-1878, entre les puissances de l' « Union latine », pour suspendre la frappe des pièces de 5 francs et limiter celle de la monnaie divisionnaire.

Malgré toutes ces mesures, notre pays, par suite des résultats de la balance commerciale, qui lui est favorable, en vint non seulement à emmagasiner ses propres écus, mais encore ceux des différentes puissances contractantes.

Le 31 mai 1892, à propos de la démonétisation de l'argent, en Autriche et d'un emprunt de 800 millions qui devait en résulter sur les marchés de Paris et de Londres, M. le député de Soubeyran interpella le gouvernement, dans le but de faire donner aux représentants de notre pays à la conférence de Washington les instructions nécessaires pour éviter les sorties d'or destinées, selon lui, à bouleverser le marché français.

Au cours de cette interpellation, M. Bourgeois réclama la dénonciation de la convention dite « Union latine » laquelle, venue à expiration en 1889, ne se continuait plus que par voie de facile reconduction. M. Bourgeois déclarait que l'argent tendait à perdre chaque jour de sa valeur et qu'il fallait porter remède à la situation.

Le ministre des finances d'alors réclama l'ordre du jour pur et simple, qui fui adopté; il expliqua à la Chambre que l'Angleterre était la première à souffrir de cette situation, étant donné ses intérêts aux Indes (on a vu comment l'Angleterre a solutionné la question quelques mois après), la France, d'après lui, devait être circonspecte ; nous devions nous opposer à la dénonciation de la convention de « Union latine ».

Cette résistance du ministre fut très fâcheuse !

*
* *

La France, au lieu de prendre une décision rapide comme l'Angleterre, en dénonçant l'Union latine et en se débarrassant en temps utile de ses monnaies d'argent, voit sa situation s'aggraver par le fait d'une liquidation fatale qui deviendra, avec le temps, de plus en plus onéreuse.

Un économiste distingué, M. de Foville, a évalué, il y a quelques années, la valeur des monnaies d'argent en circulation en France comme suit (millions) :

	Français	étrangers	Total
Écus de 5 francs	1.380	555	1.933
Monnaie divisionnaire	205	35	240
	1.585	590	2.175

À peu près à la même époque, l'encaisse de la Banque se décomposait ainsi (en millions) :

Écus français	795
Écus belges	232
Écus italiens	173
Écus suisses	4
Écus grecs	7
Ensemble	1.211

La question se pose donc de savoir si ces nations pourront ou non reprendre leurs écus.

Cette encaisse s'est modifiée depuis pour différentes causes : expédition d'argent aux colonies, Côtes d'Afrique, Madagascar, Nouvelle-Calédonie, etc. ; elle était ramenée le 4 décembre dernier à 1.108 millions de francs, soit une différence eh moins de 103 millions. Les chiffres ci-après vont permettre de se rendre compte de la perte qui résulterait actuellement de la liquidation de notre stock d'argent et de l'importance de cette perte dans l'avenir par suite d'une nouvelle baisse inévitable de ce métal.

La loi de Germinal an II a fixé pour le commerce le taux du kg d'argent à 218 fr. 89, soit 4 fr. 925 la parité pour la pièce de 5 francs. Aujourd'hui, par la perte de 63,45 % que subit le métal-argent, la pièce de 5 francs ne vaut plus que 1 fr. 80.

Il en résulte que, sans parler de l'argent qui est en circulation, l'encaisse-argent de la Banque de France, qui est de 1.108 millions, ne vaut plus maintenant que 405 millions ; c'est donc une perte de 703 millions de francs pour le Trésor Public, rien que sur l'argent emmagasiné à la Banque. Naturellement, cette perte est bien plus considérable si l'on y comprend l'argent en circulation, dont nous venons d'indiquer le montant approximatif.

Cette situation ne sembla pas inquiéter autrement les Pouvoirs publics, puisque, à la date du 6 décembre, le Parlement vient de ratifier une convention additionnelle passée le 15 novembre dernier avec les différentes puissances composant l'Union latine, par

laquelle la Suisse est autorisée à émettre 12 millions de francs de monnaie d'argent. Il n'est pas douteux que ces 12 millions de francs de monnaie divisionnaire se trouveront bientôt en circulation dans notre pays, cela malgré les affirmations de M. le sénateur Magnin. En effet, M. le sénateur Boulanger, rapporteur, a déclaré que les monnaies divisionnaires s'évadaient du territoire fédéral avec une facilité particulière par l'entremise des voyageurs étrangers. Croit-on que ces voyageurs vont porter leur monnaie divisionnaire dans les banques de l'Union latine ? Elle reste dans la circulation, et le rapatriement de cette monnaie n'est pas aussi facile que M. Magnin l'imagine, puisque que la Suisse, tellement à court de monnaie, qu'elle demande un supplément de frappe de 12 millions, ne songe pas à faire rentrer chez elle les 28 millions de francs, chiffre primitif de son contingent, lequel se trouve aujourd'hui porté à 40 millions par suite du supplément de frappe que nous venons d'indiquer.

On remarquera d'ailleurs, en examinant la situation des banques d'émission au 22 novembre, que la Suisse avait en stock 105 millions d'or et 12 millions d'argent ; elle pouvait donc, si elle l'avait voulu, reprendre une grande partie des 16 millions de monnaie d'argent qui se trouvent en circulation hors chez elle, notamment dans notre pays.

C'est une perte pour nous, jusqu'à ce que la Suisse soit en mesure de nous les reprendre. En tout cas, si nous avions été à court de monnaie (ce qui n'est pas le cas), c'est un supplément de frappe qui nous échappe, par conséquent un bénéfice comme celui résultant de la disparition partielle des monnaies pour les raisons que l'on connaît. Vu le titre des monnaies divisionnaires, la différence est encore plus grande que pour les écus, car la valeur de la pièce d'un franc n'est plus que de 0 fr. 334 et celle de la pièce de 50 centimes de 0 fr. 167 et l'on parle d'un projet de loi autorisant l'émission de plusieurs millions de francs de pièce de 25 centimes du poids de 6 grammes en nickel !

Le public, pas plus que le gouvernement, ne semble s'inquiéter autrement des fluctuations de l'argent et, par suite, de notre régime monétaire qui a fait de l'argent une simple monnaie fiduciaire à cours forcé. Ne peut-on pas toujours échanger quatre pièces de 5 francs pour une pièce de 20 francs ?

Combien de temps durera cette situation ?

À quel moment procédera-t-on à la liquidation de l'Union latine et de notre énorme stock d'argent ?

C'est là le secret de l'avenir !

*
* *

Ce moment coïncidera, sans doute, avec celui où la production de l'or sera telle qu'après avoir rempli outre, mesure les trésors des gouvernements et les encaisses des banques, il faudra le remettre dans la circulation.

On estime l'encaisse-or de la Banque de France au 4 décembre 1902 à 2.510.000.000
Celui de la Banque de Russie au 4 décembre 1902 à 1.643.000.000
Celui de la Banque d'Allemagne au 29 novembre 1902 à 1.097.000.000
Celui de la Banque d'Angleterre au 26 novembre 1902 à 825.000.000
Celui de la Banque d'Autriche au 23 novembre 1902 à 1.167.000.000
Celui de la Banque d'Espagne au 29 novembre 1902 à 358.000.000
Celui de la Banque d'Italie au 10 novembre 1902 à 333.000.000
Celui de la Banque de Portugal au 5 novembre 1902 à 27.000.000
Celui de la Banque des Pays-Bas au 29 novembre 1902 à 117.000.000

Or, la production totale de l'or, qui variait, entre 1852 et 1891, de 600 à 700 millions de francs par an, s'est élevée

En 1892 à 760 millions.
En 1893, à plus de 800 millions,
En 1894, à plus de 900 millions,
En 1895-1896, à plus d'un milliard,
En 1897,.à plus de 1.200.millions,
En 1898, à plus de 1.400 millions,
En 1899, à plus de 1.500 millions,
c'est dire que cette production a plus que doublé en huit années.

Par contre, ainsi que nous l'avons indiqué, l'encaisse-argent	
de la Banque de France était au 4 décembre dernier de	1.108.000.000
Celui de la Banque Néerlandaise était au 29 novembre de	163.000.000
Celui de la Banque Austro-Hongroise était au 23 novembre de	308.000.000
Celui de la Banque d'Italie était au 10 novembre de	68.000.000
Celui de la Banque d'Espagne était au 29 novembre de	497.000.000
Celui de la Banque de Portugal était au 5 novembre de	32.000.000
Celui de la Banque de l'Indo-Chine était à fin novembre de	20.000.000

Le devoir de notre gouvernement est, par conséquent, de prévoir la liquidation fatale et de prendre à l'avance les dispositions nécessaires pour y arriver sans à-coups et au mieux des intérêts du Trésor et du public.

La première mesure qui s'impose, c'est d'assurer un débouché possible à notre énorme stock d'écus, et celui qui s'offre à première vue elle plus naturellement, c'est de les écouler dans nos colonies.

L'Indo-Chine française offre, à ce sujet, un champ d'opérations très vaste ; elle est, à tous les points de vue, la plus importante de nos colonies. Il n'y a pas de raisons maintenant de l'exclure, comme on l'a fait pour les Indes françaises et O.bock, de notre régime monétaire [6].

La France qui s'est établie clans cette partie du monde en 1859, ne pouvait songer alors à y mettre en circulation des pièces de 5 francs et à y établir ainsi notre régime monétaire : à cette époque, l'argent était plus recherché que l'or.

Il n'existait dans ce pays qu'une monnaie divisionnaire, la sapèque (alliage d'étain, de zinc et de cuivre) ; on y trouvait également de l'or et de l'argent en barres et en clous, suivant leur importance. Cette monnaie, qui était aussi celle de la Chine, avait été frappée par les anciens maîtres du pays ; elle fut partiellement remplacée, comme en Chine, par des piastres et principalement des piastres mexicaines.

Cette piastre, qui valait intrinsèquement sur le cours de 218 fr. 89 le kilogramme 5 fr. 31 (et qui valut longtemps 5 fr. 50 et même 6 francs) ne valait plus en 1892, au moment de la première crise qui fit subir au métal-argent une perte de 36 50 %, soit

---

[6] L'Indo-Chine est, avec les établissements français de l'Inde et Obock, la seule de nos colonies qui n'ait pas notre système monétaire ni la circulation monétaire et fiduciaire libellée en francs.

Saint-Pierre et Miquelon ont cependant, par leur voisinage avec l'Amérique, une circulation mixte de francs et de dollars.

Ont la computation monétaire en francs :
depuis 1820, la Guyane ;
depuis 1826, la Martinique, la Guadeloupe, le Sénégal ;
depuis 1879, la Réunion ;
depuis 1882, les établissements français de l'Océanie ;
depuis 1883, Mayotte,
et, depuis une époque plus récente :
Nossi-Bé, nos colonies de la Côte occidentale d'Afrique, Madagascar et la Nouvelle-Calédonie.

139 francs le kilogramme, que 3 fr. 38. C'est alors que nous jetâmes le premier cri d'alarme ; il était, selon nous, déjà bien tard pour placer la colonie sous notre régime monétaire.

Et pourtant, la piastre mexicaine était alors à 3 fr. 38. Aujourd'hui, la perte est de 63,45 % ; le kilogramme d'argent est tombé à 80 francs et, à ce cours, la piastre ne vaut plus que 1 fr. 944 !

À cette époque, nous demandâmes :

L'établissement du budget en francs.
L'interdiction d'entrée de la piastre mexicaine et autres piastres.
L'introduction de la pièce de 5 francs et de la monnaie divisionnaire française.
La monnaie fiduciaire libellée désormais en francs.

Pour assurer le succès complet de cette opération, nous demandions que des négociations fussent entamées avec les pays voisins de notre colonie d'Indo-Chine qui expédiaient, sur les marchés d'Extrême-Orient, des produits similaires aux siens, tels que le riz, la soie, etc., afin d'arriver à une entente. La principale objection faite était que les dispositions préconisées arrêteraient le commerce d'exportation du riz, principale source du budget de la colonie.

Rien ne fut fait dans ce sens, alors que, successivement, les pays environnants se sont mis ou se mettent sous le régime de l'étalon d'or.

Au contraire, on s'enfonça de plus en plus dans le régime de l'argent ; les piastres mexicaines ne suffisant plus, on fit acheter sur les marchés de Londres, de Mexico et d'ailleurs des lingots d'argent qui, expédiés à la Monnaie de Paris, furent transformés en piastres dites « de commerce ». Ces achats se firent et se continuent sur une échelle considérable au grand bénéfice des mines et des intermédiaires. Le tableau ci-après indique l'importance du mouvement monétaire.

En effet, jusqu'en 1898, on peut évaluer la différence annuelle entre l'importation et l'exportation à 20 millions de francs qui sont restées en Indo-Chine. Les chiffres donnés pour les années 1898, 1899 et 1900 précisent encore mieux cette situation (fr.) :

COCHINCHINE ET CAMBODGE

	Importations	Exportations	Excédents des importations
1898	29.610.815	4.636.794	24 974.021
1899	15.019.457	2.199.052	12.819.505
1900	25.714.884	2.699.992	23.014.892
	70.345.156	9.536.738	60.808.41 8

TONKIN

1898	2.488.036	1.104.528	1.383.508
1899	4.713.041	1.383.095	3.330.946
1900	6.455.964	2.348.580	4.107.384

	13.657.041	4.835.203	8.821.838

ANNAM

1898	923.715	2.907 850	1.984.135
1899	50 641	176.190	125.549
1900	47.120	—	—
	1.021.476	3.084.040	2.109.684
À défalquer			47.120
Reste comme excédent des exportations			2.062.564

Résumé (fr.)

Excédent des importations :	
Cochinchine, Cambodge et Tonkin	69.630.256
Excédent des Exportations : Annam (à défalquer)	2.062.564
Soit en 3 ans	67.567.692

Bien entendu, il y a des piastres mexicaines dans ces totaux ; mais le Trésor peut avoir facilement le chiffre exact des piastres de commerce frappées et expédiées.

Que se passera-t-il le jour où il faudra opérer la liquidation de ce stock ?

*
* *

Pour la piastre mexicaine, une simple différence de change permettra, soit de.la retourner dans son pays d'origine, soit de l'expédier en Chine qui jusqu'à présent est un très grand marché pour elle. Mais la piastre de commerce, qui a seulement cours dans la colonie, est un assignat métallique; elle deviendra un véritable jeton destiné à être fondu pour être retransformé en lingots ; la perte sera d'autant plus grande que, par suite du manque de décision, cette opération semble être reculée indéfiniment et ne devoir se faire que lorsque le métal-argent sera tombé à rien.

Cette situation s'est aggravée du fait que l'Indo-Chine s'est lancée dans de grandes entreprises de travaux publics, principalement de chemins de fer, qui l'ont amenée à contracter des emprunts en or qui viennent grever d'autant son budget.

Actuellement ils atteignent la somme de 200 millions, soit, à 4 1/2 %, 9 millions d'intérêts annuels, payables en or. Il reste encore à émettre une somme de 80 millions, en sorte que, dans un court délai, la dette annuelle or de la colonie sera de ce chef portée à 12. millions 600.000 francs.

À ce chiffre viennent s'ajouter les nombreuses dépenses,

telles que factures d'approvisionnements, de matériel, de subventions, de soldes et de pensions du personnel, le tout à payer en Europe en francs, c'est-à-dire en or. Ce sont donc des engagements considérables qui pèsent sur notre colonie d'un poids de plus en plus lourd : cela d'autant que, pour y faire face, elle ne possède qu'une monnaie qui se déprécie de plus en plus.

Il y a donc lieu d'aviser sans retard, et dans ce but, le premier point est d'examiner la situation commerciale de l'Indo-Chine et d'en voir la balance. »

L'examen de cette balance indiquera que notre colonie peut se tirer de sa fâcheuse situation.

En effet, le mouvement commercial de la Cochinchine et du Cambodge était en :

Cours de la piastre	Année	Importations	Exportations
3,98	1891	10.072.961 03	15.853.044 72
3,58	1892	10.762.538 16	18.945.142 34
2,935	1893	12.554.178 46	24.284.647 00
2,605	1894	13.729.003 25	24.106.666 27
2,7	1895	21.847.717 00	25.613.388 96
2,715	1896	20.070.158 00	32,266.224 00
2,5	1897	27.062.851 32	33.045.814 37
		116.099.407 22	176.114.927 66

soit un excédent des exportations sur les importations de $ 60.015.520 44.

Les documents que nous avons pour 1898, 1899 et 1900 sont libellés en francs [7] :

Cours de la piastre	Année	Importations	Exportations
2,44	1898	54.964.222 00	108.010.322 00
2,52	1899	66.234.008 00	111.004.950 00
2,51	1900	117.576.048 00	110.505.052 00
		238.774.278 00	329.520.324 00

L'excédent des exportations sur les importations continue à être considérable ; il est pour ces trois dernières années de 90.746.046 fr.

En 1900 seulement, la balance est renversée au profit des importations, et cela s'explique par les expéditions, qui ne sont heureusement que temporaires, du matériel de chemins de fer et des travaux publics.

---

[7] Nous devons ces documents à l'obligeance de l'Office colonial.

L'examen de la balance commerciale de l'Indo-Chine pendant les quatre dernières années s'établit comme suit :

	Importations	Exportations
1898	102.444.346 00	127.510.979 00
1899	115.424.493 00	137.937.288 00
1900	186.044.387 00	155.600.385 00
1901	202.477.670 00	160.608.377 00
	606.390.896 00	581.657.029 00

Nous voyons un excédent important pour les années normales 1898-1899 ; mais, du jour où l'on a expédié du matériel de chemins de fer et de travaux publics, la balance devient moins favorable et, de 25 millions d'excédent des exportations, passe à 35 millions d'excédent des importations.

*
* *

Ces chiffres sont significatifs ; au. point de vue de la réforme monétaire, ils indiquent parfaitement que le but que nous n'avons cessé de préconiser peut être atteint. La balance commerciale devant en assurer l'exécution se trouve en effet toujours favorable à notre colonie, sauf pendant la période de ces travaux publics qui ne sont que temporaires et dont les paiements s'échelonnent sur quelques années seulement.

Quoi qu'il en soit, et sans entrer dans la question du plus ou moins d'opportunité de ces travaux, on peut dire qu'il convient de les arrêter dans la mesure du possible, cela dans l'intérêt budgétaire et financier de notre colonie.

Notre programme peut donc se poursuivre : l'exemple de la réforme monétaire aux Indes doit nous guider pour la période transitoire.

Nous pouvons d'autant mieux l'exécuter que, pour ce faire, nous n'avons pas besoin de contracter d'emprunt. Il s'agit :

De suspendre la frappe des piastres de commerce ;

De constituer au Trésor une encaisse importante de pièces de 5 francs et de monnaies divisionnaires ;

De défendre l'introduction dans la colonie des piastres étrangères (il y a lieu de remarquer que les Philippines ont interdit depuis longtemps l'introduction de la piastre mexicaine ; elles ont leur piastre à elles).

De frapper l'argent en barres d'un droit de douane ;

De faire libeller la monnaie fiduciaire en francs ;

De fixer, pendant la période transitoire, un taux de conversion tant pour la piastre de commerce que pour la piastre mexicaine, c'est-à-dire que les piastres mexicaines et de commerce vaudront deux francs, par exemple.

D'introduire, en même temps, la monnaie divisionnaire française, et ensuite les écus.

Une objection nous a été faite, à savoir que les indigènes ne comprendront jamais pourquoi une pièce de 5 francs française, pesant deux grammes de moins que la piastre de commerce ou la piastre mexicaine, a plus de valeur que celle-ci.

Cette objection n'est pas fondée, car les indigènes sont bien plus avisés qu'on ne le pense ; ils se rendront parfaitement compte que les pièces de 5 francs, marquées à l'effigie de la France et pouvant être échangées contre un métal plus précieux : l'or, acquièrent, de ce fait, une plus grande valeur libératoire. Ils ont bien, naguère, après un moment d'hésitation, accepté les billets de banque ; s'ils les ont pris, c'est parce qu'ils savaient qu'ils pouvaient les échanger à tout instant contre des piastres ; actuellement, ils préfèrent à ces dernières les billets de banque.

Bien entendu, les impôts, patentes, droits de douane et rentrées quelconques du Trésor se feraient pendant un certain temps au taux de conversion ; il faudrait que le Trésor payât, de préférence, ses dettes en francs ; il recevrait en paiement des piastres qu'il exporterait ; la perte au change serait supportée par le budget colonial et l'opération bien menée ne serait guère onéreuse.

On vient de voir par la balance commerciale que, forcément, les pièces de 5 francs et les monnaies divisionnaires resteraient dans le pays. Au besoin, pour assurer complètement cette mesure, il y aurait lieu de constituer, à l'exemple de la Banque de France, une réserve d'or qui permettrait de toujours rembourser les pièces de 5 francs et la monnaie divisionnaire en or, si cela était réclamé, ce qui s'est d'ailleurs fait aux Indes.

Le tableau que nous avons donné du mouvement monétaire permet même de présumer la durée de l'opération.

En effet, on a vu qu'en trois ans, l'Indo-Chine a absorbé 67.567.692 francs, de piastres, soit, en chiffres ronds, environ 25 millions de francs par an, par le jeu de ses échanges : il lui faudrait donc quarante ans pour absorber par exemple le stock de la Banque de France. Mais, si on tient compte du remplacement et du renouvellement de l'encaisse existant tant au Trésor que dans les Banques et chez les particuliers, on pourrait envisager une période bien plus courte. D'ailleurs, d'autres facteurs peuvent entrer en ligne de compte. Ainsi, on estime aux Indes que l'utilisation industrielle de l'argent absorbe annuellement 6 millions de roupies. Serait-ce trop de prévoir quelques millions de piastres pour l'Indo-Chine ?

Cet aperçu indique quel intérêt nous avons à élargir notre champ d'action monétaire et à faire avec l'Indo-Chine ce que la France a fait en 1865 avec l'Union latine ; non seulement la mesure assure un débouché énorme à notre stock de monnaie d'argent, mais elle arrête notre grande colonie sur une pente qui peut lui être fatale par suite de l'avilissement graduel du métal-argent causé, ainsi que nous croyons l'avoir amplement démontré, par la surproduction de ce métal et l'augmentation considérable de la production de l'or.

Nous avons signalé la conséquence inévitable de cet état de choses ; il appartient maintenant aux Pouvoirs publics d'aviser. Nous serions trop heureux d'avoir contribué à leur décision dans la mesure de nos faibles moyens.

L'ÉTALON D'OR

(*La Dépêche coloniale*, 2 janvier 1903, p. 1, col. 1-2)

Nous nous sommes déjà fait l'écho, dans ce journal, de l'émotion produite dans le monde colonial et financier par l'établissement de l'étalon d'or au Siam ou, plus exactement, par le décret du gouvernement siamois, en date du 25 novembre dernier, qui a fermé les monnaies du Siam à la frappe libre de l'argent et fixé le rapport de l'or au tical sur la base de 17 ticaux pour une livre sterling.

Ce décret, rendu inopinément et au moment même où il était à la fois question de l'introduction de l'étalon d'or aux Philippines et d'une réforme monétaire dans les Détroits, a naturellement appelé l'attention des pouvoirs publics. On s'est demandé quelle serait la répercussion de cette mesure sur les relations du Siam avec l'Indo-Chine et, à un point de vue plus général, quelles seraient aussi, pour nos possessions indochinoises, les conséquences de la baisse persistante du métal argent.

Sous l'empire de ces préoccupations, le ministre des colonies a nommé, à la date du 6 décembre, une commission interministérielle chargée d'étudier la question. Présidée par le ministre lui-même, elle est composée de :

MM. Pallain, gouverneur de la Banque de France.
De Liron d'Airolles, sous-gouverneur de la Banque de France.
Laurent, directeur général de la comptabilité publique.
Delatour, directeur de la Caisse des dépôts et consignations.
Benac, directeur du mouvement général des fonds.
Arnauné, directeur de l'administration des monnaies et médailles.
Dubard, directeur du contrôle au ministère des colonies.
Bloch, directeur de la comptabilité au ministère des colonies.
Vasselle, directeur des affaires d'Asie, d'Amérique et d'Océanie au ministère des colonies.
Simon, directeur de la Banque de l'Indo-Chine.
Frezouls, directeur des douanes et régies de l'Indo-Chine.
Guernaut, sous-directeur du mouvement général des fonds.

Quelles seront les conclusions du rapport de cette commission ? Il est prématuré de le dire, mais notre opinion personnelle, au point de vue des mesures prises par le Siam, est qu'elles ne peuvent avoir aucune influence sur la situation économique de l'Indo-Chine. Les échanges commerciaux entre les deux pays sont absolument insignifiants, pour ne pas dire nuls, et les bateaux des Messageries fluviales qui sont l'unique manifestation des rapports existant entre Saïgon et Bangkok circulent généralement à vide dans les deux directions.

Les deux produits principaux du Siam sont les riz qui ne vont naturellement pas en Indo-Chine, puisqu'elle en produit des quantités bien supérieures à sa consommation et les bois de teck qui sont surtout exportés en Europe pour la construction des navires.

Mais la question de la baisse persistante du métal argent et des conséquences qu'elle peut avoir pour l'avenir est autrement importante. Trop vaste et trop complexe pour être traitée ici, nous devons nous borner à dire qu'elle intéresse d'une façon vitale le commerce local et la situation budgétaire de notre grande colonie. Pour le commerce, les fluctuations continues de la piastre sont une cause permanente d'insécurité et, pour le budget, il n'y a plus d'équilibre possible avec des ressources dépréciées de jour en jour et des prévisions sans cesse bouleversées.

À ce double point de vue, il est donc incontestablement désirable que des mesures soient prises à l'effet d'amener plus de stabilité dans le change. Le mal est évident, mais où est le remède ?

Des esprits hâtifs prétendent le trouver dans l'étalon d'or, à l'imitation des mesures qui ont été adoptées dans l'Inde et au Japon il y a quelques années, hier au Siam, et à l'exemple de celles qu'on propose actuellement pour les Philippines.

Telle n'est pas notre opinion. L'Empire indien, malgré les moyens puissants dont il disposait (commerce d'exportation considérable vers l'Europe, circulation monétaire à type uniforme dans tout le territoire, frappe exclusivement réservée aux Hôtels des Monnaies lui appartenant, emprunt en or de 10 millions de livres sterling), n'a pas mis moins de sept ans pour mener à bien sa réforme.

Le Japon, lui, malgré de lourds emprunts qui ont augmenté ses charges, ne parvient pas à retenir son or sans cesse drainé pour l'exportation et sa situation financière est loin de s'être améliorée.

Reste le Siam. Il n'est pas du tout démontré qu'il aura à se féliciter dans la suite des résultats de sa réforme.

À notre avis, la question est purement économique et commerciale. Quelles sont les ressources de l'Indo-Chine ? Où vont-elles ? Quel est, par conséquent, son commerce ? Ce commerce est-il plus important avec l'Europe ou avec l'Extrême-Orient ? Avec les pays à étalon d'or ou avec les pays à étalon d'argent ? Tout est là.

Or, au point de vue économique et commercial, l'Indo-Chine n'est qu'une annexe, une dépendance de la Chine ; c'est vers Hong Kong que s'exporte, pour la plus grande partie, sa production principale qui est le riz, et ses transactions avec l'Europe, momentanément accrues par les grands travaux d'utilité publique en cours d'exécution, sont encore d'une importance relative.

Il s'en suit que tant que la Chine n'aura pas modifié son système monétaire, l'Indo-Chine, qui est sa tributaire et dont le territoire bien moins étendu est enserré dans des régions à étalon d'argent, ne peut pas et ne doit pas modifier son propre étalon, si elle ne veut pas apporter le plus grand trouble dans ses relations naturelles.

Cela est d'ailleurs si vrai que les pays limitrophes de l'Indo-Chine, intéressés comme elle à la meilleure solution possible du problème, ont décidé de s'en tenir au *statu quo*. Nous lisons, en effet, dans le *Times* du 24 décembre, que la chambre de commerce de Hongkong, le grand port voisin de nos possessions indochinoises, a décidé à l'*unanimité* qu'il était impossible d'établir l'étalon d'or à Hongkong tant que la Chine maintiendrait l'étalon d'argent. Et nous serions bien surpris, quoi qu'on en ai dit, si la Commission qui vient d'être instituée à Londres, pour étudier la question en ce qui concerne spécialement les Détroits, ne se prononçait.pas dans le même sens.

Est-ce à dire qu'il faille s'en tenir au système actuel, sans le modifier ? Évidemment non. Opposés à toute mesure brusque, prise uniquement sous l'influence des faits et gestes d'un pays voisin, dont le commerce est différent du nôtre, nous sommes au contraire partisans d'une évolution graduelle et réfléchie vers un régime nouveau. Quel sera ce régime ? Nous en subordonnons, nous venons de le dire, la nature, l'économie et la mise en vigueur aux dispositions plus ou moins prochaines que prendra l'empire chinois.

Nous croyons, en effet, que sous la poussée des événements actuels, la Chine sera tôt ou tard amenée à modifier sa législation monétaire ; déjà aux prises avec les plus grandes difficultés pour assurer le paiement des indemnités de guerre qu'elle doit aux puissances, elle est destinée à voir ses charges s'aggraver proportionnellement à la baisse du métal argent. Or, le premier moyen qui s'offre à elle pour y remédier, est, à notre avis, l'établissement de la perception en or des droits de douane. Ce serait le premier acheminement vers le régime nouveau dont nous venons de parler.

En attendant, et en ce qui concerne l'Indo-Chine, notre rôle est de préparer le terrain pour l'avenir.

L'unification du budget général qui était jusqu'à présent, partie en francs, partie en piastres, le ravitaillement, actuellement insuffisant, de notre circulation monétaire en piastres françaises — puis, cette circulation consolidée, la démonétisation graduelle de la piastre mexicaine, telles sont les mesures préliminaires qui font partie de ces réformes.

Mais ce sont là, encore une fois, des questions complexes. Nous n'avons pu que les effleurer ; c'est à la Commission interministérielle, dont nous avons parlé plus haut, qu'appartient le soin de les résoudre au mieux des intérêts de notre colonie.

A. Rollinde.

———————————

LA QUESTION MONÉTAIRE EN INDO-CHINE
(*La Dépêche coloniale*, 14 janvier1903, p. 1, col. 1-3)

La baisse récente de la piastre vient de remettre à l'ordre du jour la question monétaire en Indo-Chine.

L'argent est en baisse depuis plus de trente ans. La baisse a commencé le jour où l'Allemagne a décidé d'adopter l'étalon d'or (1873) et où la France a fermé ses monnaies à la libre frappe de la pièce de 5 francs (1876) ; elle a continué quand les États-Unis, grands acheteurs d'argent, aux termes d'une loi du Congrès appelée Bill-Sherman, a décidé d'abolir ce bill (1893). Elle a été alors précipitée par la réforme qui a eu pour but de fermer les monnaies de l'Inde anglaise à la libre frappe de l'argent et de réserver cette frappe au seul gouvernement britannique (1893). Puis, le Japon, en 1897, a adopté l'étalon d'or ; enfin, les États-Unis, à leur tour, l'ont adopté en 1900. L'argent a vu ainsi se fermer le principal de ses débouchés, c'est-à-dire l'emploi monétaire dans la plupart des grands États. Et, pendant ce temps-là, autre cause de baisse plus importante encore que la première, la production de l'argent n'a cessé de croître dans des proportions prodigieuses, en même temps que le prix de revient de l'extraction de l'argent s'abaissait d'année en année. Pour ces raisons, la valeur de l'argent a baissé en trente ans d'environ 60 %.

Tous ces faits sont bien connus et n'auraient pas besoin d'être rappelés ici, si, tout récemment, la baisse de l'argent ne venait de s'accentuer encore.

L'Indo-Chine qui, autrefois, avait connu la piastre à 5 fr. 10, puis à 4 francs, puis à 3 francs, puis, tout près de nous, en 1897, à 2 fr. 70 (au moins d'après le taux officiel), puis, en 1898, à 2 fr.50, puis pour les budgets de 1899 à 1902, à 2 fr. 40, la voit aujourd'hui tomber à un peu moins de 2 francs.

Cette baisse nouvelle a des causes particulières. Elle est bien toujours due à la diminution de l'emploi de l'argent comme monnaie et à l'afflux croissant de l'argent sur le marché, mais cette diminution et cet afflux se présentent d'une façon nouvelle. Il semble que la Chine, très provisoirement appauvrie, ait réduit ses dépenses intérieures et, par conséquent, employé une moins grande quantité de piastres d'argent. D'autre part, elle a à payer aux puissances européennes une énorme indemnité de guerre ; qu'elle en établisse le compte au taux de l'argent ou au taux de l'or, peu importe, elle la paie avec des instruments monétaires d'argent, avec des piastres. Pour ces deux causes, l'argent, grâce à la Chine, afflue de nouveau sur le marché des métaux du monde et détermine cette dernière baisse qui a ramené la piastre à une valeur de moins de 2 francs.

En même temps que ces causes naturelles opèrent, les nations peu à peu s'inquiètent et tendent, autant qu'elles le peuvent, à substituer chez elles, à l'emploi de la monnaie d'argent, l'emploi d'une monnaie d'or, C'est, notamment, ce que vient de décider le royaume du Siam. Cette réforme intérieure du Siam n'a, en ce qui concerne notre Indo-Chine française, presque aucune importance. D'abord, parce qu'il n'est pas prouvé que

le Siam pourra effectivement substituer à l'étalon d'argent l'étalon d'or. Car, autre chose est de le décréter, autre chose est de le réaliser. Et, pour ceux qui connaissent le dessous des choses, il n'est pas interdit de penser que l'on a peut-être voulu surtout, en proclamant l'étalon d'or au Siam, jouer un mauvais tour à notre Banque de l'Indo-Chine, laquelle, d'ailleurs, a paré le coup avec une habileté merveilleuse. Ensuite parce que les affaires de notre Indo-Chine avec le Siam sont fort peu de chose. Mais cette réforme du Siam, qui ne nous importe guère par ses conséquences économiques, nous importe beaucoup comme exemple. Elle nous amène à nous demander si, nous aussi, nous ne devons pas, en Indo-Chine, opérer cette réforme considérable de substituer l'étalon d'or à l'étalon d'argent.

Cette question, les pouvoirs publics s'en sont préoccupés et le ministre des colonies a nommé et présidé avec assiduité, une commission spéciale, chargée de l'étudier et de donner son avis au gouvernement.

Autant qu'on peut savoir, cette commission, composée en grande partie de fonctionnaires du gouvernement, mais qui comprend aussi un représentant éminent des intérêts commerciaux, le directeur à Paris de la Banque de l'Indo-Chine, commence ses travaux par rassembler des informations et des documents. Elle a délégué provisoirement ses pouvoirs à une sous-commission, chargée de lui préparer les éléments d'une solution, et elle a désigné comme rapporteur un homme parfaitement qualifié par ses études antérieures sur les questions monétaires : M. Arnauné, directeur de la Monnaie. Ses travaux sont donc en cours. Nulle décision n'est encore arrêtée. Néanmoins, on croit savoir que la sous-commission s'oriente vers les solutions que voici :

Tout d'abord, on parerait au plus urgent, en mettant en équilibre le budget de 1903, fort menacé par la baisse de la piastre. Ce budget se compose de deux parties : le budget général de l'Indo-Chine et les budgets locaux. Le budget général de l'Indo-Chine comprend surtout les douanes et les impôts directs. Les budgets locaux comprennent surtout les impôts directs. La Commission est d'avis que, pour le budget général de l'Indo-Chine, on fasse — si on le peut — payer désormais tous les droits en or, ce qui veut dire, non pas qu'on introduise une monnaie d'or, mais que les droits ayant été fixés en France, seront payés avec la piastre en circulation dans le pays, décomptée à sa valeur au cours du jour. Cela se fait depuis longtemps déjà pour les droits de douane et, nous le croyons aussi, pour les droits sur le sel. Cela se fera désormais pour l'alcool et pour l'opium. Cela peut avoir quelque inconvénient ; le débitant d'alcool et le débitant d'opium spéculeront, dans l'intérieur du pays, sur l'ignorance du contribuable et, grâce à ce fait que la valeur de l'argent variera de jour en jour, ils lui extirperont peut-être plus de piastres qu'ils n'en verseront eux-mêmes au Trésor. Il est certain que c'est là un inconvénient, et il semble difficile d'y parer.

Quant aux budgets locaux, ils continueront à être payés en piastres et le contribuable se libérera par le versement d'un certain nombre fixe de piastres, quelles que soient les variations de la valeur de cette piastre. Mais, si nous sommes bien informés, on aurait déjà relevé dans les projets de budget de 1903 le nombre même de ces piastres, c'est-à-dire en fait augmenté l'impôt, ici, à cause de la plus-value de la propriété foncière, là, à cause de la hausse des salaires. En sorte qu'on arriverait, pour ces budgets locaux, à laisser à la piastre sa valeur laboratoire, mais en fait, à demander aux contribuables un nombre plus grand de ces piastres.

En fait, la double réforme proposée aboutirait à une augmentation d'impôts. Des hommes d'une haute autorité voient dans ce relèvement d'impôts un grave danger politique. Ils craignent que l'indigène ne s'insurge contre des charges qu'on prétend déjà écrasantes. Nous ne pensons pas que ce danger soit à redouter. Il existe certainement en Indo-Chine plus de 20millions d'indigènes et le budget n'atteint pas 100 millions. La population paie donc par tête moins de 5 francs d'impôts. Il n'est pas de puissance en Asie qui n'exige davantage de ses sujets et il est permis d'affirmer que

les Cochinchinois, les Annamites et les Tonkinois appartiennent à une catégorie plus riche, ou, tout au moins, plus à l'aise que ne le sont une bonne partie, par exemple, des Hindous.

Cette première réforme, qu'on peut appeler la réforme du budget, pare au danger que l'on redoute pour les finances publiques. Mais elle ne résout pas la question monétaire :

Pour résoudre cette question, voici ce que propose la Commission.

À l'heure actuelle, notre Indo-Chine a une circulation monétaire composée de deux espèces de piastres : les piastres d'origine française, dites piastres de commerce, et les piastres appelées piastres mexicaines. Si nous voulons faire une réforme d'ordre monétaire, il faut que nous commencions par avoir une circulation monétaire, qui soit bien nôtre et sur laquelle aucune puissance étrangère ne puisse agir, pour l'augmenter ou la restreindre, sans notre permission.

Il faut donc que, peu à peu, nous tendions à substituer à cette circulation de piastres mexicaines et françaises une circulation composée exclusivement de pièces françaises. Il y a pour cela à prendre un certain nombre de mesures préparatoires.

Tout d'abord, supprimer le droit de 3 % à la sortie du métal argent. Puis approvisionner, en fait, le marché intérieur d'un nombre suffisant de piastres françaises. Il semble qu'on y puisse arriver assez facilement. Il circule, à l'heure actuelle, une quantité de piastres françaises qu'il est difficile d'évaluer. Il en a été frappé 59 millions (en nombre). Mais sur ce nombre, 12 à 14 millions, qui étaient à titre supérieur, ont pu être fondus. Resterait 45 millions de piastres. Si, à ce nombre, on en ajoutait 25 millions, la circulation serait probablement suffisante. À ce moment-là, on donnerait avis à tout porteur de piastres mexicaines d'avoir à se débarrasser de leurs piastres dans un délai donné et, au bout d'un temps relativement court, un an ou dix-huit mois, on aurait ainsi dans l'Indo-Chine française une circulation monétaire composée exclusivement de piastres françaises.

À ce moment, on se trouverait en Indo-Chine dans une situation comparable à celle de l'Angleterre dans l'Inde anglaise. L'Inde anglaise a aujourd'hui des roupies que, seul, le gouvernement a le droit de frapper. L'Indo-Chine aurait des piastres françaises que, seul, le gouvernement français aurait le droit de frapper. Et, alors, il pourrait imiter la réforme qu'a faite l'Angleterre aux Indes. L'Angleterre avait vu, il y a quelque dix ou douze ans, tomber sa roupie jusqu'à 11 pence 1/2. Elle a tenté de la relever par voie d'autorité et, en fait, est parvenue à la relever au taux, aujourd'hui fixe, de 1 shilling 4 pence. Quand le moment sera venu, nous étudierons avec quelques détails les conditions de cette réforme. Tenons-la aujourd'hui pour acquise. Nous relèverons le taux de le piastre à une valeur à déterminer : 2 francs, 2 fr. 25, 2 fr. 50, suivant ce que les circonstances économiques paraîtront commander. Nous aurons ainsi une monnaie nationale, non exploitable. Nous assurerons la fixité de cette valeur arbitraire, en constituant en Indo-Chine une réserve d'or qui garantira au porteur de nos piastres la possibilité de les convertir, à volonté, en monnaie d'or, laquelle est une monnaie internationale. Cela fait (nous expliquerons comment cette réforme pourrait se faire et où l'on trouverait les ressources qu'elle nécessite) on pourrait désormais dresser et le budget général de l'Indo-Chine et les budgets locaux en piastres à valeur fixe, ce qui aurait le double avantage de rassurer le Trésor, puisque la piastre ne varierait plus de valeur, et de rassurer le contribuable, puisqu'il serait assuré de n'avoir, tant que l'impôt ne serait pas expressément augmenté, à payer qu'un nombre de piastres déterminé à l'avance.

Tels sont les projets que l'on attribue à la Commission. Ces projets ne sont certes pas déraisonnables. Ils méritent toute considération. Cependant, un certain nombre de personnes intéressées dans les affaires indochinoises, planteurs, commerçants, industriels, colons, exportateurs, importateurs, se préoccupent et de ces projets et du délai dans lequel on pense les réaliser. Ils se sont, sur l'initiative de quelques-uns d'entre

eux, réunis cette semaine même à l'Union coloniale. Ils se sont posé un certain nombre de questions, par exemple celle-ci : « Quand pourra-ton effectuer la réforme en question ? » La Commission semblerait inclinée à penser que cette réforme ne peut se faire qu'autant que la Chine elle-même adoptera l'étalon d'or. Les intéressés réunis à l'Union coloniale contestent ce point et nous publions, d'autre part, deux notes fort intéressantes émanant de deux hautes personnalités commerciales de l'Indo-Chine française, qui donnent à l'appui des arguments dont il sera bon de tenir compte.

Une autre question soulevée est celle-ci : « Pourrons-nous constituer le stock d'or nécessaire à la réforme monétaire indiquée plus haut, sans que cela coûte trop cher, soit à la métropole, soit à la colonie ? Et quand ce stock d'or sera constitué, pouvons-nous penser qu'il se maintiendra ou qu'il se reformera en Indo-Chine ? Ne faut-il pas craindre qu'à peine notre stock d'or constitué, il nous sera dérobé par les besoins de l'importation ? » Sur ce second point encore, les notes dont nous venons de parler répondent à ces observations.

Mais les intéressés dont nous venons de parler n'ont pas pensé qu'il suffisait d'aborder entre eux, sous le patronage de l'Union coloniale, une question si importante. Ils ont émis le vœu d'être entendus par la Commission monétaire. Ils souhaitent pouvoir devant les commissaires exposer leurs idées, entendre les contradictions, y répondre et provoquer ainsi l'étude rapide d'un plan complet de réformes, qui tienne compte, non pas seulement des intérêts du budget, mais aussi des intérêts du commerce, de l'agriculture et de l'industrie. Ils sont persuadés que l'on ne peut utilement faire des réformes partielles avant d'avoir étudié les réformes d'ensemble, et aussi que de cette étude contradictoire sortira l'évidence de la possibilité d'introduire une solution favorable dans des délais plus courts que ceux qu'aurait entrevus la Commission.

Le ministre des colonies a reçu tout récemment une délégation de ces intéressés. Ils lui ont expliqué leurs vœux et notamment celui qu'ils font d'être entendus par la Commission. Le ministre leur en a donné l'assurance.

C'est donc désormais au grand jour que vont se continuer ces études. Nous les suivrons pour notre part avec toute l'attention qu'elles méritent et nous aurons plus d'une fois à en entretenir nos lecteurs.

Joseph Chailley-Bert.

LE MÉTAL ARGENT

(*L'Avenir du Tonkin*, 9 février 1903, p. 1)

[résumé de l'article de Jules Rueff]

M. Jules Rueff vient de publier en brochure l'excellente étude qu'il avait donnée au *Journal des chambres de commerce* sur la question du métal argent. Elle est, comme on dit, toute d'actualité, et une mesure récente prise par le gouvernement siamois remet à l'ordre au jour l'établissement de l'étalon d'or dans nos établissements d'Extrême-Orient.

Un regard en arrière n'est pas inutile pour apprécier exactement la situation actuelle, si différente de ce qu'elle était il y a seulement un demi-siècle.

En France, de 1852 à 1860, l'or ne se trouvait presque pas dans la circulation. De 1802 à 1852, en effet, il n'avait été frappé qu'un milliard de francs en pièces d'or, conte quatre milliards et demi en pièces d'argent. L'or ne commença à affluer qu'à la suite de l'ouverture des mines californiennes et australiennes ; en huit ans, la frappe passa de 1 milliard 1/2 à 4 milliards. L'or, à cette époque, était au-dessous du pair.

La frappe de l'argent se ralentit ; pendant ces huit années, elle ne dépassa pas 151 millions, alors que, par suite de l'extension des relations commerciales internationales,

de l'ouverture de marchés nouveaux en Extrême-Orient, l'exportation des pièces d'argent était estimée à 1 milliard 1/2. Il en résulta que l'argent fit prime sur l'or.

Pendant qu'en France, beaucoup d'économistes, dont M. Paul Chevalier, voulaient faire de l'argent le métal des transactions, l'Angleterre, mono-métalliste or depuis 1816, persistait plus que jamais dans sa manière de voir au grand bénéfice de son commerce et de ses intérêts économiques.

De 1860 à 1865, l'exportation de l'argent s'accrut encore ; les cours restaient stationnaires. Mais un fait nouveau se produisit, les Américains commencèrent leur exploitation d'argent qui vint concurrencer celle des mines mexicaines. La production totale passe brusquement de 200 à 275 millions de francs.

En 1871, un autre fait vint modifier profondément la situation générale. Par suite du paiement de notre indemnité de guerre, le stock d'argent de l'Allemagne évalué en 1870 à 1 milliard 700 millions, s'était trouvé porté brusquement à plus de 3 milliards. L'empire allemand vit-il là un danger ? Ce qui est certain, c'est qu'en décembre 1871, il décida d'unifier les monnaies en circulation, d'abolir les anciennes monnaies d'argent, et de les remplacer par une monnaie d'or dont l'étalon alors appelé *reichs-mark*. L'argent devenu disponible fut, au fur et à mesure de sa fonte, vendu sur le marché de Londres: ces ventes, s'ajoutant à la production annuelle toujours grandissante amenèrent la décadence de l'argent qui n'a, depuis cette époque, cessé de peser sur le marché mondial.

Cette décadence continue provoque à certains moments de véritables crises. Et la baisse va toujours s'accentuant, parce que la production de l'or augmente sans cesse, parce que l'usage du billet de banque se répand de plus en plus, parce qu'enfin la plupart des nations arrivent successivement au mono-métallisme or, comme l'Angleterre.

Les États-Unis ont adopté l'étalon d'or et vont probablement l'adopter pour les Philippines. Le Mexique lui-même, malgré sa grande production d'argent, semble disposé également à réaliser cette grande réforme. En lait, en dehors de l'Union latine et de l'Espagne, qui ont le double étalon, il n'existe plus guère que le Mexique, l'Abyssinie, le Maroc, les Républiques de l'Amérique centrale et la Chine fidèles à l'étalon d'argent.

On sait l'origine de l'Union latine. « La France, qui s'était toujours servie du double étalon, et qui, par sa grande circulation d'or et d'argent, se trouvait être, pour ainsi dire, le réservoir du monde monétaire, voulut, en 1865, arrêter l'exportation de sa monnaie d'argent et en éviter la refonte.

Ella passa donc une convention avec l'Italie, la Belgique, la Suisse et la Grèce. Cette mesure se justifiait à cette époque où l'argent faisait prime ; depuis la baisse, elle va à l'encontre du but proposé.

L'Union latine, et surtout notre pays, devint bientôt le refuge de tout l'argent déprécié.

De toutes les puissances, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande est celle qui a le moins souffert des différentes crises de l'argent, puisque sou budget est établi en or ; mais il n'en était pas de même pour son Empire des Indes. La question s'est pour lui posée à l'état aigu en en 1898 ; il fallait la résoudre. Les Anglais l'ont fait avec l’esprit de décision qu'on leur connaît ; et à la suite d'une série de mesures dans le détail desquelles il serai trop long d’entrer, la livre sterling est devenue l'étalon de l'Empire des Indes.

La France n’a pas su ou voulu, au bon moment, dénoncer l’Union latine qui, depuis 1889, se continue par voie de tacite reconduction. Elle continue à emmagasiner ses propres écus et ceux des différentes puissances contractantes : et, par la force des choses, la liquidation qui finira par s'imposer sera d'autant plus désastreuse qu'on la retardera davantage.

Au 4 décembre dernier, l'encaisse argent de la Banque de France s'élevait à un milliard 108 millions ; et il se trouve qu'en réalité, la pièce de 5 francs, au cours actuel de l'argent, ne valant plus que 1 fr. 80, cette encaisse ne vaut plus que 405 millions.

Quand la production de or sera telle qu'après avoir rempli outre mesure les trésors des gouvernements et les encaisses des banques, il faudra le remettre en circulation, il faudra bien liquider ce stock d'argent qui continue à se déprécier. Le devoir de notre gouvernement, dit justement M. Rueff, est de prévoir la liquidation fatale et de prendre à l'avance les dispositions nécessaires pour y arriver sans à-coups et au mieux des intérêts du trésor et du public.

La première mesure qui s'impose, c'est d'assurer un débouché possible à notre énorme stock d'écus et celui qui s'offre à première vue et le plus naturellement, c'est de les écouler dans nos colonies.

Sous ce rapport, l'Indo-Chine nous offre un champ d'opérations très vaste. Au début de notre occupation, nous ne pouvions songer à y établir notre système monétaire. Mais au lieu de travailler dans ce sens, on s'enfonça de plus en plus dans le règne de l'argent. Quand le développement des transactions rendit insuffisantes les piastres mexicaines, on fit acheter de l'argent sur les marchés et notre monnaie frappa les piastres dites de *commerce*.

Mexicaines ou de commerce, les piastres qui circulent en Indo-Chine ont subi la dépréciation de toutes les monnaies d'argent. Dans notre colonie, on ne compte plus les crises de la piastre.

L'examen de la balance commerciale indique [comment] l'Indo-Chine peut se tirer de sa fâcheuse situation. En effet, déduction faite des importations nécessitées par les grands travaux publics, élément temporaire de transactions, les exportations, en années normales, donnent sur les importations un excédent important.

Et voilà les mesures que propose M. Rueff, mesures analogues, la part faite aux conditions spéciales de notre bimétallisme, à celles qui ont été prises pour les Indes britanniques.

Suspendre la frappe des piastres de commerce ;

Constituer au Trésor une encaisse importante de pièces de 5 francs et de monnaies divisionnaires ;

Défendre l'introduction dans la colonie des piastres étrangères (il y a lieu de remarquer que les Philippines ont interdit depuis longtemps l'introduction de la piastre mexicaine ; elles ont leur piastre à elles).

Frapper l'argent en barres d'un droit de douane ;

Faire libeller la monnaie fiduciaire en francs ;

Fixer, pendant la période transitoire, un taux de conversion tant pour la piastre de commerce que pour la piastre mexicaine, c'est-à-dire que les piastres mexicaines et de commerce vaudront deux francs, par exemple.

Introduire, en même temps, la monnaie divisionnaire française, et ensuite les écus.

Le moments d'autant plus favorable que l'écoulement de notre stock d'argent en Extrême-Orient sera certainement favorisé et facilité par la réforme monétaire que la Chine va commencer, adoptant l'étalon d'argent pour sa monnaie nationale.

C'est une des clauses au traité anglo-chinois et ce n'est pas, à coup sûr, la moins importante.

J. A.

———————

TÉLÉGRAMMES

———————

HAVAS
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 mars 1903, p. 1)

Paris, le 16 mars 1903.

MM. Rueff, Denis, Berthet et Larue, délégués du Comité du commerce et de l'industrie d'Indo-Chine, ont été entendus par la commission monétaire interministérielle ; ils ont insisté sur la nécessité de prendre une prompte décision au sujet de l'établissement de l'étalon d'or.

———————

Chambre de commerce d'exportation
11, rue Grange-Batelière, 11 — Paris

———————

RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'étudier les
Conséquences de la baisse du métal argent
(*Bulletin de la chambre de commerce d'exportation*, mars 1903,p. 88-96)
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 mai 1903, p. 3)
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 mai 1903, p. 3, col. 1-2)

La baisse de prix du métal d'argent préoccupe depuis longtemps déjà le commerce d'exportation et d'importation, comme aussi les économistes qui ont traité la question dans de nombreuses publications.

Notre Chambre a suivi avec attention la dépréciation ininterrompue de l'argent à cause des perturbations que subissent dans leur situation économique, depuis vingt-cinq ans, les pays condamnés au régime du métal blanc.

Le rapport de 1 à 15/2 a subsisté jusqu'en 1872-1873, entre l'or et l'argent. En 1873, l'Allemagne adopta l'étalon d'or et vendit une grande partie de son stock d'argent. Cette mesure coïncidait avec une production d'agent plus intense, particulièrement au Mexique et aux États-Unis où les mines adoptèrent de nouveaux modes d'extraction et des moyens perfectionnés de traitement.

Cette surproduction ne fit que s'accroître dans les années subséquentes. Avant 1876, les mines fournissaient moins de 2 millions de kilogrammes d'argent annuellement et voici le tableau de l'extraction d'argent de 1876 à 1901.

Production d'argent dans le monde par périodes quinquennales (kg) :

Années	Production (kg)	Moyenne annuelle (kg)
1876 à 1880	10.979.273	2.195.854
1881 à 1885	13.307.285	2.861.457
1886 à 1890	16.937.362	3.387.472
1891 à 1895	24.468.560	4.893.712
1896 à 1900	26.072.293	5.214.458
1901	5.500.000	5.500.000

Il ressort de cette statistique que la production de l'argent, dans les dernières 26 années, a plus que doublé.

Dans cette même période, plusieurs États ont adopté l'étalon d'or ; il en résultait que, tandis que la production de l'argent ne faisait que s'accroître, son usage, en tant que monnaie d'échange, trouvait de moins en moins d'emploi.

Il est vrai que l'emploi industriel de ce métal s'accrût considérablement, mais cependant pas dans une proportion suffisante pour compenser la surproduction des mines et la démonétisation de l'argent circulant.

Il convient d'ajouter que l'usage industriel de l'argent est entravé, en Fiance, par le droit de contrôle de 20 francs par kg pour une matière tombée aujourd'hui à 80 francs.

Dans ces conditions, la chute était irrémédiable.

Les États-Unis essayèrent en vain, un moment, d'arrêter la baisse de prix en faisant de grands achats de lingots ; ils durent renoncer à cette expérience, coûteuse et inutile.

Rappelons que le kilogramme d'argent fin était encore, en 1872, au prix de fr. 218,89 correspondant à 61 pence l'once à Londres qui est le marché le plus important.

De 1873 à 1894, le prix de l'argent était tombé progressivement à Londres de 61 à 28 pence.

De 1894 à 1901, la situation ne s'améliora guère, comme le prouve le tableau suivant qui indique cependant une stabilité relative.

Cours moyen de l'once d'argent à Londres

1894	28 15/16
1895	29 7/8
1896	30 3/4
1897	27 9/16
1898	26 15/16
1899	27 7/16
1900	28 1/4
1901	27 3/16

Mais en 1902 et au commencement de l'année courante, à la suite du paiement de l'indemnité chinoise en argent et de l'adoption de l'étalon d'or au Japon, le cours tomba à 23 pence et même, un moment, à 22 ; ce dernier cours correspond à peu près à fr. 81 le kilogramme d'argent fin à Paris.

Cette énorme dépréciation de l'argent eut pu être pour la France qui possède un important stock d'écus, un grand danger, si nous n'avions été liés à plusieurs États européens par la convention monétaire dite Union latine ; cette convention, sans être absolument au-dessus de toute critique, a eu au moins le précieux avantage de faire suspendre la frappe de l'argent dans les divers pays de l'Union latine et d'éviter ainsi que nous fussions submergés par le métal d'argent. Peut-être eût-il mieux valu, en 1876, adopter résolument l'étalon d'or, mais en fait, on peut admettre que la France est virtuellement sous le régime de l'or.

Le grand stock d'écus en France est un embarras, mais n'est pas un danger absolu. Il n'en est pas de même pour nos colonies qui n'ont qu'une circulation exclusivement en argent et qui, de ce fait, se trouvent actuellement dans une situation très critique.

Notre gouvernement n'a pas su prendre à temps des mesures de prévoyance que l'Angleterre a appliquées pour parer au danger de l'avilissement complet de la monnaie dans l'Empire des Indes qui, comme nos colonies d'Extrême-Orient, n'a qu'une circulation en argent. En suspendant la frappe libre de la roupie, le gouvernement anglais est arrivé à stabiliser la roupie à 1 shelling 4 pence.

Faute d'avoir adopté une mesure analogue en Indo-Chine, notre grande Colonie est condamnée actuellement à un change désastreux au grand détriment du commerce et du budget de la Colonie ; la piastre, qui valait 2 fr. 50 il y a quelques mois encore, est tombée dernièrement au-dessous de 2 francs.

Il circule en Indo-Chine deux sortes de piastres de même poids, mais d'origine différente ; la piastre mexicaine, importée de Chine, et la piastre de commerce frappée par notre Hôtel des Monnaies de Paris. Ces deux piastres, l'une et l'autre du poids de 27 grammes, quand le rapport de 1 à 15 1/2 existait encore, valaient 5 fr. 10 et souvent plus ; aujourd'hui, elles sont tombées à 2 francs. Il n'est que temps de remédier à une situation aussi désastreuse. On a proposé différentes solutions d'inégale opportunité.

Il est impossible de songer actuellement à l'établissement de l'étalon d'or dans nos colonies d'Extrême-Orient ; le pays n'est pas préparé à une réforme aussi radicale et l'or y est encore inconnu comme valeur monétaire.

Quelques économistes et financiers ont pensé que l'on pourrait faire adopter à notre colonie le système monétaire français ; on espérait qu'il serait possible de trouver ainsi un écoulement à une partie de notre stock d'écus français.

Dans toutes nos possessions indo-chinoises, le peuple est habitué de longue date à la piastre, comme l'est également le commerce de la Chine ; ce serait un fâcheux bouleversement dans les habitudes du grand et du petit commerce d'imposer l'écu français ; la piastre de commerce du poids de 27 grammes est la monnaie autonome de notre colonie.

Essayer de la remplacer par notre écu de 25 grammes qui devrait avoir cours pour cinq francs, serait une révolution dangereuse et on ne voit pas le motif impérieux pour changer cette piastre autonome, connue et acceptée. L'Angleterre n'a pas essayé d'imposer à l'Inde le shelling anglais et lui a laissé sa monnaie autonome qui est la roupie.

La substitution de l'écu français à la piastre aurait d'autres inconvénients. L'expérience a prouvé que les pièces de 5 francs importées de France dans nos colonies indo-chinoises, reprenaient rapidement le chemin de la Mère-Patrie sous forme de remises pour solder les achats en France. Cette réexpédition des écus en France se ferait sur une grande échelle et risquerait de provoquer une crise monétaire intense. D'un autre, côté, la prime importante de l'écu français serait un appât trop tentant pour les faux monnayeurs chinois.

Il est hors de doute que la seule monnaie pratique et possible en Indo-Chine est la piastre de commerce, du poids actuel de 27 grammes. Il serait facile d'attribuer à cette piastre, par une décision gouvernementale, une valeur libératoire de 2 fr. 50 en constituant une réserve d'or relativement peu importante, réserve qui pourrait être faite, en grande partie, avec la différence entre le coût réel de cette piastre et sa valeur circulante de 2 fr. 50, différence actuellement de 50 centimes par piastre.

Ce serait l'acheminement vers l'étalon d'or sans porter préjudice aux intérêts du pays, sans violences et sans bouleversement du système monétaire actuel.

Pour mettre en pratique ce que nous venons d'exposer, il serait prudent de ne frapper à nouveau de ces piastres de commerce que la quantité strictement nécessaire pour les besoins de la circulation et de procéder graduellement, la rareté même de ces piastres maintiendrait le change de 2,50 et l'assurance que 8 de ces piastres pourraient s'échanger contre 20 francs or serait leur garantie.

C'est à peu près le système qui a été employé par l'Angleterre aux Indes pour stabiliser le cours de la roupie, dont le change de 1 shelling 4 pence est factice et qui, cependant, est accepté par tout le commerce.

Il faut dire cependant qu'aux Indes, on n'a visé qu'à maintenir le cours de la roupie argent sans avoir pour objectif l'étalon d'or.

Outre une frappe nouvelle et modérée de piastres de commerce il serait indispensable, en même temps, d'interdire en Indo-Chine la circulation de la piastre

mexicaine, qui est une monnaie étrangère, mais en appliquant, cette mesure avec le tempérament nécessaire pour ne pas provoquer de crise inutile. Du reste, le jour où la piastre de commerce se stabiliserait à 2 fr. 50, la piastre mexicaine, ne valant intrinsèquement que 2 francs, serait vite refoulée en Chine ; elle disparaîtrait de la circulation ou ne serait plus acceptée que pour son poids en argent.

La crainte de nuire à la piastre mexicaine, comme moyen d'échange du commerce de l'Indo-Chine avec la Chine, a sans doute fait persister jusqu'ici dans son accueil trop facile ; cette tolérance a fait perdre de vue que le commerce d'un pays qui a une monnaie instable est condamné à des crises intenses et désastreuses.

Au reste, nos voisins ne peuvent se passer de faire des achats de riz dans notre colonie et forcément, la différence de change entre la piastre mexicaine et la piastre de commerce se retrouvera pour eux dans le prix d'achat du riz plus réduit en piastres de 2.50 qu'en piastres mexicaines de 2 francs.

En dehors des Indes anglaises, qui ont su stabiliser le cours de la roupie, en dehors de nos colonies indo-chinoises, il y a actuellement deux seules grandes nations qui ont une circulation exclusivement d'argent sans aucune compensation ni restriction : ce sont le Mexique et la Chine. Nous croyons que le Mexique, malgré son grand désir de favoriser ses mines d'argent, sera forcé, tôt ou tard, d'accepter l'étalon d'or qui lui sera imposé par la force des choses ; un pays riche et industriel comme le Mexique ne peut indéfiniment sacrifier sa situation économique à une seule de ses industries, l'industrie minière. Quant à la Chine, l'or y est inconnu comme monnaie ; ce pays sera sans doute condamné pendant une période assez longue encore à la seule monnaie d'argent. Mais le voisinage avec notre colonie indo-chinoise est un motif insuffisant pour obliger celle-ci à rester soumise à un régime monétaire qui serait bientôt la ruine des capitaux engagés dans le commerce et les grands travaux publics.

*
* *

Le gouvernement français a nommé dernièrement sur l'initiative de M. Deloncle, député de l'Indo-Chine, une commission présidée par M. Pallain, gouverneur de la Banque de France, pour étudier la question si importante du régime monétaire de l'Indo-Chine. Nous espérons que cette commission aboutira à une résolution rapide commandée par les circonstances.

D'un autre côté, le président des États-Unis avait transmis au Congrès un message accompagné d'un rapport de M. Hay et de notes de l'ambassadeur du Mexique et du chargé d'affaires de Chine, demandant la coopération des États-Unis à toutes les mesures de nature à rétablir et à maintenir un rapport déterminé entre les pays employant les monnaies d'or et les monnaies d'argent.

Le message demandait au Congrès les pouvoirs permettant au président des États-Unis de contribuer, dans la mesure jugée nécessaire, à la réalisation des intentions du Mexique et de la Chine.

Les représentants de ces deux États ne demandaient pas aux États-Unis la modification de leur système monétaire ; ils estimaient, toutefois, qu'une consultation entre les États-Unis et celles des puissances européennes qui ont des colonies en Extrême-Orient, ainsi que les pays indépendants qui emploient généralement l'argent, aurait pu conduire à l'adoption d'un système monétaire qui empêche les grandes fluctuations du change se produisant dans le commerce des pays à monnaie d'argent.

Le Congrès des États-Unis n'a pas cru devoir donner suite à la proposition du Président de la République.

Cependant, si cette motion était reprise, et dans le cas où une Commission internationale se réunirait par la suite pour examiner cette question, la France aurait tout intérêt à y envoyer un délégué.

Comme conclusion à ce qui est exposé ci haut, notre chambre du commerce d'exportation estime que la situation monétaire dans nos colonies d'Extrême-Orient demande une solution immédiate et elle émet les vœux suivants :

*
* *

a — Que nos colonies indo-chinoises conservent leur système monétaire autonome, c'est-à-dire, la piastre de commerce, dite piastre indo-chinoise, du poids de 27 grammes ;

b — Qu'elles soient pourvues promptement de la quantité nécessaire de ces piastres par une émission nouvelle, strictement suffisante à la circulation ;

c — Que cette piastre ait pouvoir libératoire, par arrêté ou disposition du gouvernement, pour francs 2,50 et qu'elle soit stabilisée à ce chiffre ;

d — Qu'il soit constitué une réserve d'or formée en partie avec le bénéfice que procureront les nouvelles émissions de piastres ;

e — Que l'introduction et la circulation de la piastre mexicaine soient interdites dans toutes nos possessions d'Extrême-Orient.

Paris, le 5 mars 1903.

———————————

CHAMBRE DE COMMERCE DE HANOÏ
Procès-verbal de la séance du 21 avril 1902,
sous la présidence de M. Viterbo, président p.i.
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 mai 1903, p. 3)
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 mai 1903, p. 3, col. 1-2)

Sont présents :

MM. Viterbo, président, p. i. ; Fischer, secrétaire ; Labeye, trésorier ; Charavy, Le Lan, Ducamp, membres ; Vu-huy-Quang, Do-xuan-Man, membres indigènes.

Absents : MM. Guioneaud, président, en France excusé ; Blazeix, vice-président, en France, excusé ; Binet, Crébessac, membres, en France excusé.

……

Lettre du 11 mars 1903 de la Chambre de commerce d'exportation.

Paris, le 11 mars 1903

Monsieur le président,

Votre Chambre de commerce d'exportation a l'honneur de vous remettre, ci-joint, un Rapport sur la baisse de prix du métal d'argent, sa répercussion sur la circulation monétisée et le change, dans notre grande colonie indochinoise.

Nous prenons la liberté de soumettre à votre haute compétence les conclusions de ce rapport qui tendent à la stabilisation du cours de la piastre.

Nous serions heureux, Monsieur le Président, que les mesures que nous préconisons eussent votre approbation et reçoivent le bienveillant appui de votre Compagnie.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Le Président,
Signé : ILLISIBLE.

Suite le rapport cité plus haut.

———————

(Suite)
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 mai 1903, p. 3, col. 1-2)

……

La Chambre, prenant alors séparément les vœux a. b. c. d. et e., discute chacun d'eux ; et après examen approfondi, adopte à la majorité des voix le principe des vœux formulée et déclare s'y associer pleinement.

———————

Chambre de commerce de Saïgon
Procès-verbal de la 415e séance du 1er avril 1903.
(*Revue indochinoise*, 18 mai 1903, p. 1)

Lettre de M. Deloncle, député de la Cochinchine

Paris, le 7 février 1903.

Monsieur le président,

J'ai bien reçu le câblogramme que vous m'avez ait l'honneur de m'adresser le 3 courant ainsi conçu :

La Chambre de commerce câble à M. Pallain, président de la commission monétaire interministérielle, en insistant en faveur du cours fixe de la piastre ou de l'étalon d'or. Prière d'aider par vos démarches.

En vous remerciant de ce câblogramme, que je me suis empressé de communiquer à M. le ministre des Colonies, je prends la liberté de vous donner quelques renseignements sur la marche de la question depuis le jour où, à la suite du brusque établissement de l'étalon d'or au Siam, j'ai demandé et obtenu la nomination d'une commission interministérielle appelée à examiner et à résoudre cette question, si importante entre toutes, du régime monétaire de l'Indo-Chine.

La commission a ouvert une enquête et s'est documentée. Le rapporteur provisoire M. Aumanné [Arnauné], directeur des monnaies de France, me déclarait hier qu'il fallait à la commission encore quelques semaines pour achever de recevoir les documents qu'elle a demandés aux quatre coins du monde.

En attendant ces documents, la commission a résolu, sur notre demande, de recevoir et d'entendre les principaux représentants à Paris du commerce et de l'industrie de l'Indo-Chine. Dans cet ordre d'idées, elle entendra probablement avec grand interêt les communications que MM. Rueff, Alphonse Denis, Mellier, Malan, Cornu, Berthet, Ogliastro, Mazet, Larue, Chaumier se proposent de lui faire, et dont nous avons déjà connaissance par les brillantes discussions que nous avons instituées sur la matière à la Société d'économie politique et à la Société d'économie industrielle et commerciale.

Le sentiment de tous ces Messieurs est conforme au vôtre et au mien : tous veulent stabiliser la monnaie par l'étalon d'or. L'accord est général, même au sein de la commission, sur ce point. On ne diffère que sur les délais et les moyens et, comme de raison, on est très préoccupé de ne rien faire de hâtif qui puisse compromettre le commerce de l'Indo-Chine avec la Chine.

Il faut aboutir cependant, et le plus tôt possible, à une déclaration de principe et l'établissement d'un programme par étapes.

Peut-être la réunion d'une conférence internationale à Hanoï, telle que je l'avais suggérée en mai dernier, eut-elle facilité la solution ; je sais que les Gouvernements de Singapore, Manille et Hongkong étaient assez disposés dès maintenant à cette conversation, qu'il faudra bien avoir un jour ou l'autre, car Singapore et Manille sont au moins aussi pressés que nous de voir régler la question, et Hongkong ne pourra tenir lui-même bien longtemps contre la poussée du courant économique.

Profitant de nos indécisions, le gouvernement des États Unis vient de faire un coup de maître, en proposant à la Chine, d'accord avec le Mexique, d'étudier en commun, à trois, les voies et moyens les plus rapides pour l'établissement d'une monnaie sain et stable dans l'Empire du milieu.

Si je suis bien renseigné, les propositions que M. Roosevelt compte faire à la Chine sont très pratiques et de nature à séduire l'esprit néanmoins pratique des hommes d'État célestes. Les pourparlers qui vont s'engager entre les trois États devront être suivis avec la plus grande attention. Ils pourraient bien aboutir, dans un temps plus ou moins long à des accords qui, mettant la Chine dans la voie de l'étalon d'or par une réorganisation de ses finances et de ses contrôles, achèveraient d'ouvrir cet immense pays à l'influence économique des États-Unis.

Quoiqu'il en soit, tout indique nettement que le vieux régime de l'étalon d'argent a bien fini son temps, et tout presse l'Indo-Chine française de ne pas s'immobiliser dans un passé condamné. C'est vers la bonne monnaie, vers l'étalon d'or, que nous devons aiguiller sans plus d'hésitation. La chambre de commerce de Saïgon est certaine que je n'épargnerai rien pour l'aider à obtenir ce régime stable, hors duquel il n'y a pour l'avenir économique de l'Indo-Chine que dangers, incertitudes et décadence.

Agréez, etc.

Signe : F. Deloncle
Paris, le 7 février 1903.

EN INDO CHINE

Les Chinois et la piastre

(*L'Avenir du Tonkin*, 22 mai 1903, p. 2, col. 3)

On nous écrit de Haïphong :

Les manœuvres dont sont coutumiers les Chinois, lorsqu'il s'agit de spéculer sur un produit ayant taux commercial, se donnent libre cours en ce moment à Haïphong. Nous venons, après beaucoup d'autres, les signaler à M. Gautret, le sympathique résident maire, et le prier de prendre une bonne mesure coercitive à l'égard du seul responsable, de celui qui, n'ignorant rien de ces opérations de banque et de vol, non seulement ne les signale pas à l'autorité française, non seulement ne les enraye pas, mais encore, par son apathie bien connue, laisse profiter ses gens, nous voulons dire le chef de congrégation.

L'auteur de ces lignes, ayant à faire la monnaie d'une piastre dans la rue Chinoise, eut, bien qu'accompagné d'un notable chinois, beaucoup de peine à faire son change au pair parce qu'il présentait une piastre mexicaine ; dans trois maisons différentes et non des moindres, la réponse fut la même, toutes les maisons chinoises refusent les piastres mexicaines, la Banque de l'Indo-Chine n'accorde que jusqu'au 29 courant, dernier délai, pour les recevoir dans ses caisses !…

Nous avons conduit nos Chinois à la Banque*, où le caissier, toujours aimable, leur a répété que tous les bruits de retrait de la piastre mexicaine, d'ailleurs indispensable aux transactions commerciales, étaient complètement dénuées de fondement et qu'il priait tout un chacun de les démentir.

QUESTIONS MONÉTAIRES

EN INDO-CHINE

(*La Dépêche coloniale*, 14 juin 1903)

La chambre de commerce de Paris a pris, à l'occasion du projet de M. Rueff sur le système monétaire l'Indo-Chine, la délibération suivante :

Considérant que la diversité des monnaies en circulation dans l'Indo-Chine est une source de complications et d'embarras pour le Trésor, et que la fluctuation du taux du change crée dans notre colonie un état d'instabilité et d'insécurité préjudiciable aux transactions commerciales ;

Considérant, en particulier, que les opérations à long terme conclues avec la métropole et payables en francs sont rendues très aléatoires par les variations du change de la piastre, d'où il résulte non seulement une gêne pour les importateurs de la colonie, mais une entrave pour notre commerce d'exportation ;

Considérant que les capitaux métropolitains sont écartés de l'Indo-Chine par la perspective d'une réalisation qui peut entraîner à un moment donné des risques sérieux, par suite des aléas du change, ce qui arrête également le développement de la colonie et les initiatives métropolitaines ;

Considérant que, dans ces conditions, une solution pour mettre fin à cet état de choses s'impose à bref délai, aussi bien dans l'intérêt de notre commerce que de nos finances et de notre colonie ;

Considérant que cette solution doit être cherchée dans un système rapidement applicable, qui assure la stabilité monétaire sans heurter les habitudes indigènes et en respectant les usages établis ;

Considérant, cependant, qu'il y a lieu d'envisager dès maintenant la possibilité très désirable de substituer en Indo-Chine l'étalon d'or à l'étalon d'argent ;

Émet le vœu :

Que la frappe libre soit supprimée en Indo-Chine ;

Que la piastre de commerce ou indochinoise, actuellement existante, soit décrétée la seule monnaie régate de l'IndoChine ;

Que le gouvernement, s'inspirant d'un système qui a réussi pour l'Inde dans une situation analogue, procède à la stabilisation de la piastre de commerce ;

Que, en ce qui concerne le taux à fixer et les mesures préparatoires à prendre, pour lesquels il convient de laisser toute latitude au gouvernement, il soit tenu compte, cependant, des desiderata formulés par les groupes industriels et commerciaux de l'Indo-Chine et par les représentants du commerce métropolitain;

Enfin, qu'il soit constitué, avec le bénéfice qui résultera des nouvelles émissions de piastres, une réserve d'or destinée à préparer l'adoption ultérieure de l'étalon d'or.

Robert Doucet.

Conseil supérieur de l'Indo-Chine

Réunion officieuse des présidents des corps élus (27 août 1903)

(*L'Avenir du Tonkin*, 17 septembre 1903, p. 3, col. 1)

……

À propos de la stabilisation de la piastre, M. Bogaert signale la spéculation faite en Annam par les Chinois qui, colportant le bruit de la proclame démonétisation des piastres mexicaines, ont fait baisser leur valeur dans la proportion de près de 20 %.

———————————

CHAMBRE DE COMMERCE DE HAÏPHONG
Procès verbal de la 229e séance du 7 août 1903
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 décembre 1903, p. 3, col. 5)

……

K. — Lettre de M. le président de la Chambre de commerce de Saïgon, du 30 mai dernier, adressant à la chambre le procès-verbal du 14 mai 1903 et attirant son attention sur le vœu suivant émis par elle en ce qui concerne la question monétaire.

« A. — Que nos colonies indochinoises conservent leur système monétaire autonome, c'est-à-dire la piastre de commerce dite piastre indochinoise, du poids de 27 grammes ;

B. — Qu'elles soient pourvues promptement de la quantité nécessaire de ces piastres par une émission nouvelle, strictement suffisante à la circulation ;

C. — Que cette piastre ait pouvoir libératoire, par arrêté ou disposition du Gouvernement, pour francs 2,50 et qu'elle soit donc stabilisée à ce chiffre ;

D. — Qu'il soit constitué une réserve d'or formée en partie avec le bénéfice que procureront les nouvelles émissions de piastres ;

E. — Que l'introduction et la circulation de la piastre mexicaine soient interdites dans toutes les possessions d'Extrême-Orient. »

La Chambre de commerce de Haïphong s'associe u ce vœu et, déjà, dans sa séance du 4 mai dernier, elle avait estimé que la seule solution à apporter à la question serait l'adoption de l'étalon d'or et avait émis le vœu que l'administration supérieure étudiât au plus tôt l'application de ce système, de concert avec les personnalités s'en occupant en France.

———————————

[244]

CHAPITRE IX
LA QUESTION MONÉTAIRE

(Albéric Neton, *L'Indochine et son avenir économique*, 4e trim. 1903, p.

La question monétaire. — La piastre et la dépréciation de l'argent. — De l'influence de la baisse de la piastre sur le développement économique de l'Indo-Chine. — Les solutions proposées. — L'Indo-Chine est avant tout un pays d'exportation. — L'équilibre budgétaire doit être sa préoccupation principale. — La crise de la sapèque. — Du danger de laisser plus longtemps l'indigène exposé aux fluctuations de la ligature.

Au point où nous sommes arrivés, le développement économique de l'Indo-Chine apparaît comme une succession de problèmes, comme une série de données étroitement reliées entre elles et qu'il importe, si l'on ne veut pas être exposé à compromettre l'ensemble, d'examiner en leurs divers éléments, de dissocier et de solutionner avec le juste souci des applications pratiques et des nécessités permanentes. Tel est, en particu- [245] lier, le cas du régime monétaire. Nous abordons ici une des questions, peut-être les plus discutées de l'heure présente. Chacun a parlé, chacun a écrit, chacun a donné son avis.

Des commissions ont été instituées. Elles ont fonctionné, enquêté. Et cependant, nulle solution n'a encore prévalu. C'est que rarement aussi on a vu tant de divergences se faire jour. Il convient d'observer que le problème est singulièrement délicat et qu'il touche à la source même des revenus de la colonie. On ne saurait, par suite, être trop prudent dans la façon dont il conviendra de poser la question et dans les conclusions que l'on en pourra tirer.

L'unité monétaire en Indo-Chine, comme du reste dans tout l'Extrême-Orient, est la piastre d'argent. C'est la monnaie que nous avons trouvée quand nous nous sommes établis dans la colonie, et l'ayant acceptée, il n'a plus été possible depuis de la remplacer par une autre. Du reste, les conditions économiques de l'Indo-Chine sont telles qu'une modification du système financier n'eût pas été sans présenter de très graves dangers. La colonie est, nous l'avons vu, un pays de grande exportation pour sa production principale, le riz. Les quantités considérables de riz exportées le sont presque toutes dans les pays d'Extrême-Orient qui ont la piastre pour seule monnaie et — [246] c'est là un côté essentiel de la question — qui ne peuvent pas payer autrement qu'en piastres. D'où la nécessité impérieuse pour l'Indo-Chine de conserver la piastre tant que cet état de choses existera, autrement dit tant que la Cochinchine et le Tonkin, produisant plus de riz qu'ils n'en consomment, en exporteront en Chine pour une valeur supérieure à celle des produits qu'ils demandent à ce pays.

Jusqu'en ces dernières années, la piastre s'étant maintenue à un taux à peu près uniforme, la question monétaire proprement dite n'avait pas autrement retenu l'attention, mais une lente et persistante dépréciation de l'argent ayant amené de brusques et fortes fluctuations du taux de la piastre, il en est résulté une perturbation des plus préjudiciables, non seulement dans la situation budgétaire de la colonie, mais aussi dans l'ensemble des opérations commerciales.

Le rapport de 1 à 15 1/2 a subsisté jusqu'en 1872-1873, entre l'or et l'argent. En 1873, l'Allemagne adopta l'étalon d'or et vendit une grande partie de son stock d'argent. Cette mesure coïncidait avec une production d'argent plus intense, particulièrement au Mexique et aux États-Unis, où les mines adoptèrent de nouveaux procédés d'extraction et des moyens perfectionnés de traitement.

[247] Cette surproduction ne fit que s'accroître dans les années subséquentes. Avant 1876, les mines fournissaient moins de 2 millions de kilogrammes d'argent annuellement et voici le tableau de l'extraction d'argent de 1876 à 1901.

Années	Production (kg)	Moyenne annuelle (kg)
1876 à 1880	10.979.273	2.195.854
1881 à 1885	13.307.285	2.861.457
1886 à 1890	16.937.362	3.387.472
1891 à 1895	24.468.560	4.893.712
1896 à 1900	26.072.293	5.214.458
1901	5.500.000	5.500.000

Il ressort de cette statistique que la production de l'argent, dans les dernières 26 années, a plus que doublé.

Dans cette même période, plusieurs États ont adopté l'étalon d'or ; il en résultait que, tandis que la production de l'argent ne faisait que s'accroître, son usage, en tant que monnaie d'échange, trouvait de moins en moins d'emploi.

Il est vrai que l'emploi industriel de ce métal s'accrut considérablement, mais cependant pas dans une proportion suffisante pour compenser la surproduction des mines et la démonétisation de l'argent circulant.

Il convient d'ajouter que l'usage industriel de l'argent est entravé, en France, par le droit de [248] contrôle de 20 francs par kg pour une matière tombée aujourd'hui à 80 francs.

Dans ces conditions, la chute était irrémédiable.

C'est ainsi que la piastre qui, il y a quelques années, était encore à 3 francs et même 3 fr. 50, est tombée, suivant une dépression continue, au-dessous du cours de 2 francs, pour se maintenir finalement aux environs de ce taux. On voit tout de suite les bouleversements qu'une pareille baisse a pu produire et l'émotion qui dut en résulter dans tous les milieux.

Les répercussions auxquelles cette baisse a donné lieu peuvent être envisagées à un triple point de vue : au point de vue de la fortune des particuliers, au point de vue du commerce en général, enfin au point do vue de l'équilibre budgétaire.

La nécessité d'avoir en caisse la monnaie qui a cours dans le pays où ils exercent leur industrie ou leur commerce, oblige les commerçants et industriels, établis en Indo-Chine, à transformer en piastres la plus grande partie de leur avoir.

Chaque nouvelle baisse de la piastre se traduit, par suite, pour eux, par une diminution de fortune et leurs bénéfices, en admettant qu'ils n'éprouvent aucune variation au point de vue du rendement commercial, subissent une dépréciation par ce fait seul que les rentrées s'opèrent en piastres. [249] C'est ainsi, par exemple, qu'un commerçant qui gagnait 10.000 piastres, en dépensait 4.000 et mettait 6.000 piastres de côté, soit 15.000 francs quand la piastre valait 2 fr. 50, toutes choses égales d'ailleurs, ne verra plus sa fortune augmenter annuellement que de 12.000 francs, avec la piastre à 2 francs.

Si l'on admet que l'on peut faire une exception pour ceux qui possèdent un stock de marchandises dont le trafic a lieu en francs, et s'il est vrai qu'ils ne subissent aucune dépréciation sur la partie de leur fortune représentée par ce stock, leur bénéfice, évalué

en piastres, n'en subira pas moins les fluctuations indiquées plus haut, et nous verrons tout à l'heure que la baisse de la piastre pourrait rendre leur commerce plus difficile et moins prospère.

La véritable exception n'existe que pour ceux dont la fortune pourrait consister en titres (mais l'Indo-Chine compte si peu de rentiers) et pour ceux qui se trouvent propriétaires de terrains dans certaines villes, où la propriété a pris une plus-value considérable.

On peut donc affirmer, qu'à de très rares exceptions près, la baisse de la piastre a eu pour effet de diminuer, en principe, la fortune et de réduire les bénéfices des Européens, mais il est bon d'ajouter que comme la plupart d'entre eux [250] n'éprouvent pas le besoin de transformer leur fortune en monnaie à étalon d'or, cette perte est surtout théorique, et que, d'un autre côté, cette même diminution de la piastre a souvent amené un accroissement de transactions commerciales dont les bénéfices ont compensé, et au delà, les réductions que nous venons de constater.

La répercussion de la baisse de la piastre sur la situation propre des indigènes a été beaucoup moins sensible : ceux qui ne produisent pas des denrées et objets consommés dans la colonie s'en aperçoivent à peine, puisque la base de leurs transactions est la piastre, mais la piastre dégagée de toute préoccupation de change, c'est-à-dire qu'elle représente toujours pour eux le même nombre de cents et de sapèques. D'autre part, leurs achats en produits européens, sur lesquels se fait sentir la répercussion du change, sont fort peu importants et pour eux, l'augmentation de dépenses est de ce fait à peu près insignifiante.

D'autre part, ceux qui produisent des denrées et objets d'exportation dont la vente à l'étranger se fait en or, peuvent bénéficier, dans une certaine mesure, de la baisse de la piastre. Pour un produit valant, en effet, 2 fr. 50, la parité ancienne, à 2 fr. 50 la piastre, était de 1 piastre, tandis qu'à l'heure actuelle, à 2 francs la piastre, elle est de 1 dollar 25, soit de 0 dollar 25 de bénéfice au [251] profit du vendeur indigène, pour qui la piastre conserve toujours la même valeur.

Hâtons-nous cependant d'ajouter que ce bénéfice est loin d'être tout entier pour l'indigène : peu au courant de toutes ces questions de change, ce dernier, en effet, défend mal ses intérêts contre les acheteurs des grosses maisons d'exportation, qui lui font des avances et savent profiter de la presque totalité de cet écart.

En résumé, au point de vue indigène, les conséquences de la baisse de la piastre peuvent au demeurant être considérées comme à peu près nulles, pour les uns comme pour les autres.

Nous allons maintenant examiner les conséquences de la baisse de la piastre sur le commerce général. Voyons d'abord la répercussion produite sur les importations.

Les valeurs des produits qui sont cotés dans la plupart des marchés internationaux, l'étant en francs, shillings ou marks, c'est-à-dire en espèces fixes, ne sont influencées que par les lois de l'offre et de la demande qui régissent ces articles. On peut donc dire que les fluctuations de la piastre n'ont aucune action sur les cours du marché mondial.

Par contre, les produits importés en Indo-Chine conservant une valeur constante en or, la baisse de la piastre se traduit pour les importateurs par une majoration des prix.

[252] Prenons un exemple ; supposons un objet quelconque valant 2 fr. 50 ou 2 shillings ou 2 marks ; si la piastre est à 2 fr. 50, on le paiera une piastre ; mais si celle-ci est à 2 francs, on le paiera 1 $ 25.

La valeur de la piastre restant sensiblement la même dans l'intérieur du pays, il y aura pour le consommateur une perte sèche de 0 $ 25 dans l'opération sus-indiquée.

D'où, sans que la valeur de l'objet subisse de fluctuations sur le marché international, une hausse de 25 pour 100 par 0 fr. 50 de baisse sur la piastre pour tous les articles importés en IndoChine par les pays européens.

Si cette hausse n'est pas contrebalancée par une augmentation générale de bien-être, la conséquence économique indiscutable est une diminution du nombre des acheteurs, et, en dernière analyse, une diminution des importations.

S'il se produisait, il est vrai, par hasard, sur un article, une baisse correspondante à la plus-value demandée, celle-ci faisant contre-poids, la balance se rétablirait. Mais ce sont là des cas exceptionnels, sur lesquels l'on ne saurait tabler, pas plus qu'on ne saurait les faire entrer en ligne de compte dans une discussion sérieuse.

Ajoutons qu'en Indo-Chine, les acheteurs de produits d'importation sont, pour la plus grande [253] partie, les fonctionnaires payés en francs, auxquels ces produits sont vendus en francs et pour lesquels, par conséquent, les différences de change n'existent pas.

Les conséquences de la baisse de la piastre sur les exportations sont naturellement toutes différentes. Étant donné, en effet, que la valeur internationale du produit est invariable, et qu'il en est sensiblement de même pour sa valeur intérieure, sur laquelle la baisse de la piastre, ainsi que nous l'avons déjà vu, n'a qu'une répercussion infime : si cet objet vaut 1 piastre dans le pays, on en donnera 2 fr. 50 ou 2 shillings, ou 2 marks pour l'exporter, si la piastre est à 2 fr. 50, et on pourra n'en demander que 2 francs ou 1 shilling 7 1/2 ou 1 mark 60, si elle est à 2 francs.

De là une facilité plus grande d'exportation pour les commerçants indo-chinois, soit par le prélèvement d'un bénéfice supérieur, soit par la possibilité de concurrencer victorieusement, grâce aux bas prix, des pays à étalon d'or.

Pour les importations, comme pour les exportations, ces principes sont rigoureusement exacts en ce qui concerne les importations et les exportations d'articles cotés en monnaies européennes. Mais pour les articles cotés en piastres et provenant de pays, ou destinés à des pays ayant l'étalon d'argent, la base des transactions étant la [254] piastre, ces éléments, gênant les importations et facilitant les exportations, n'ont plus la même importance, à moins que le pays à étalon d'argent, qui sert de contre-partie, au lieu d'être un pays producteur, soit un simple transitaire traitant avec des pays à étalon d'or. Il est à peu près certain que, dans ce cas, la répercussion se faisant sentir tout d'abord chez lui, l'Indo-Chine indirectement en subirait le contre-coup.

Il semble donc démontré que la baisse de la piastre est, à première vue, un élément favorable au développement économique du pays. D'une part, en effet, l'augmentation de valeur des produits importés est, pour les producteurs locaux, qui eux n'ont aucune hausse à subir, une facilité plus grande de concurrencer les produits étrangers. Il y a là un encouragement à la création d'usines destinées à produire les marchandises importées et dont le prix de vente deviendrait de ce fait plus rémunérateur. D'autre part, les facilités d'exportation indiquées plus haut peuvent permettre aux industriels d'augmenter leurs moyens de production, les fluctuations de la piastre les aidant à trouver des débouchés certains pour leurs produits.

On peut affirmer que si, pour des pays de transit, vivant principalement par l'importation, tels les Strait-Settlements ou Hong-Kong, la baisse de la piastre crée de grosses difficultés, cette [255] même baisse facilite les affaires des pays producteurs. C'est elle qui a beaucoup contribué au développement industriel et commercial du Japon. On le vit bien lorsqu'au 1er octobre 1897, il adopta l'étalon d'or. Dès ce moment, sa prospérité économique fut loin de suivre la même marche ascendante qu'auparavant.

Les liens qui rattachent l'Indo-Chine à la métropole et la façon dont on comprend en France, dans certains milieux, le rôle des colonies, entravent l'essor colonial, principalement dès qu'il s'agit d'y fonder des industries soi-disant rivales de celles de la mère-patrie et qui ne seraient en réalité que leurs filiales. Aussi, au point de vue économique, l'Indo-Chine est-elle loin d'avoir tiré tout le parti qu'elle aurait pu de la baisse de la piastre. Elle en a, cependant, recueilli certains avantages, comme

l'augmentation du chiffre des affaires qui est venu compenser, pour ses industriels et ses commerçants, la perte qu'ils ont pu subir sur leurs capitaux ou leurs bénéfices.

Prenons maintenant l'ensemble des opérations commerciales de l'Indo-Chine.

Les données exactes faisant défaut pour classer les produits importés et exportés, en produits payés en monnaies à étalon d'or et en monnaies à étalon d'argent, car les marchandises étrangères manquent souvent de certificat d'origine, il faut [256] faire ce classement d'une façon approximative, en s'efforçant de se rapprocher, le plus possible, de l'exactitude.

	Importations réglées en or	Importations réglées en argent.
Toutes les importations de France et d'Europe sont réglées en or, environ	106.000.000	
Les importations classées sous le titre de Chine et Japon sont réglées en argent pour tout ce qui provient du Japon, mais les importations de Chine, thé, soies, et chinoiseries diverses, sont beaucoup plus importantes que celles du Japon ; on peut donc affirmer que les neuf dixièmes environ viennent de Chine, soit	2.000.000	16.000.000
Le règlement des marchandises provenant du Siam et de la Birmanie se fait en piastres, soit environ	5.000.000	
Pour Singapore et Hong-Kong, la difficulté est plus grande : les vendeurs de ces pays sont, en effet, tantôt des négociants travaillant pour leur propre compte, et alors ils traitent en piastres, tantôt de simples courtiers travaillant pour le compte de maisons européennes, et les affaires se traitent en monnaies d'Europe. [257] L'examen du tableau indiquant le détail des importations nous permet de déterminer à peu près la proportion suivante	50.000.000	14.000.000
Ceci s'applique également à la catégorie des pays divers, mais avec cette complication que les uns ont l'étalon d'or, les autres l'étalon d'argent ; l'examen des produits importés nous conduit toutefois à cette approximation	3.500.000	500.000
	161.500.000	35.500.000

Appliquons les mêmes principes à la classification des exportations, nous aurons :

	Exportations en or	Exportations en argent.
France et Europe	45.000.000	—
Chine et Japon	500.000	5.500.000
Birmanie et Siam	—	2.000.000
Singapore et Hong-Kong	5.000.000	57.500.000
Divers	—	45.500.000
	50.500 000	110.500.000

En ce qui concerne les transactions en piastres, les variations de cours ne jouent pas. L'on pour- [258] rait donc dire que les transactions sur lesquelles les conséquences des fluctuations de la piastre ont une répercussion se chiffrent par 161.500.000 à l'importation et 50.500.000 à l'exportation. Mais, en réalité, le chiffre des exportations influencées par le change de la piastre est beaucoup plus élevé. Si le riz, en effet, base principale de notre exportation, est vendu en piastres à Hong-Kong ou dans les Indes néerlandaises, la plus grande partie en est revendue par ces pays, soit en Chine, pays à étalon d'argent, soit en Europe à des pays à étalon d'or, et dans ce dernier cas, les variations du taux de la piastre reprennent toute leur action. C'est dire, en dernière analyse, que 150.000.000 environ, ou la presque totalité de nos exportations se

trouvent influencées par les variations. Ce chiffre est presque égal au chiffre des importations influencées.

Enfin, il nous reste à voir si, au point de vue économique général, la fixité du change est une facilité pour les transactions commerciales.

Les variations importantes et fréquentes du change forcent les négociants à faire entrer dans le compte de leur prix de revient, l'aléa des fluctuations de change, et il y a de ce fait un risque pour eux dans le calcul de cet aléa et une gêne pour les affaires.

En Indo-Chine, cependant, où les importations, [259] achats à l'extérieur et ventes dans le pays, se règlent en monnaie à étalon d'or, la répercussion de ces variations offre moins d'importance, et ce sont surtout les Straits-Settlements et Hong-Kong, pays de courtage et de transit où l'on achète en or et où l'on revend en argent, et inversement, qui souffrent de cet aléa du change.

Ces considérations posées, il convient d'examiner les conséquences de la baisse de la piastre sur l'équilibre et l'établissement du budget général.

Le total des dépenses, dans le budget général de 1902, que nous prendrons pour base de cette discussion théorique, s'élevait à 27.128.000 piastres, la piastre étant évaluée à 2 fr. 40.

Une partie de cette somme, environ 15 millions de piastres, soit 36 millions de francs, sont considérés comme devant être payés en francs.

Ces 36 millions de francs se décomposent comme suit :

	Piastres
Contribution de l'Indo-Chine aux dépenses militaires de la métropole	11.500.000
Service de la dette	11.500.000
Subventions garanties en francs à des lignes maritimes	1.200.000
Indemnités et frais de bureau, soldes subventions à divers établissements et consulats, environ	12.000.000

[260] Il est bon d'ajouter que sur les 3 millions et demi de piastres environ de travaux qui figurent évalués en piastres, au budget des travaux publics, il en est une partie certainement réglable en francs.

Est-il possible pour l'avenir d'exécuter en piastres la partie du budget des dépenses actuellement réglée en francs, de façon à supprimer les risques de la baisse de la piastre ?

Pour la plus grosse part, soit 24.200.000 qui représentent les 11.500.000 de contributions aux dépenses militaires que la Métropole refuse d'accepter en piastres, les 11.500.000 du service de la dette et les 1.200.000 de subventions maritimes, toutes garanties en francs, ce serait absolument impossible, sans une véritable faillite, sans un manquement aux engagements pris.

Quant aux 12 millions relatifs aux soldes des fonctionnaires, subventions diverses, frais de bureau, etc., il y a aussi les engagements pris, puisque le paiement de leur solde fut fixé en francs par décrets, et le paiement en piastres équivaudrait pour eux à une véritable réduction d'appointements, que beaucoup parmi les petits ne pourraient probablement pas supporter.

Puisque l'examen du budget des dépenses nous prouve que cette solution est d'une application impossible, il est inutile d'étudier l'effet exact du [261] règlement du budget en piastres sur le budget des recettes.

Voyons maintenant s'il ne serait pas possible, au contraire, d'établir complètement notre budget en francs. En ce qui concerne les dépenses, nous avons dit qu'il en était déjà ainsi pour plus de 15.000.000 de piastres.

Pour les 12.000.000 d'autres, tous les intéressés, fonctionnaires indigènes ou fournisseurs y devant trouver un bénéfice, cette transformation pourrait être chose aisée.

Il n'en serait pas de même pour les recettes.

Quelques-unes sont déjà établies en francs. Mais elles ne représentent pas la moitié du chiffre total. Ce sont, par exemple :

	Piastres.
La presque totalité du produit des douanes	6.250.000
Le produit de l'enregistrement du timbre	1.027.000
Le produit des postes et télégraphes	461.000
Intérêts des titres de rente françaises (Réserves du Trésor.)	120.000
Intérêts des fonds d'emprunt	200.000
Intérêts servis par le Crédit foncier	750.000
	8.808.000

soit, en chiffres ronds, 8.808.000 piastres ou 21.000.000 de francs. Le solde, 18.500.000 piastres ou 44.000.000 de francs, perçu en piastres, se compose de :

[262]

	Piastres.
Produits des contributions indirectes et de régies	17.600.000
Produits de l'exploitation des chemins de fer	283.000
Produits de l'exploitation des forêts	291.000
Intérêts servis par la Banque de l'Indo-Chine	160.000

Toutes ces taxes présenteraient, si elles étaient établies en francs, des difficultés inextricables pour la conversion exacte des francs en piastres et leur perception en cette monnaie, la seule usitée, parce qu'elles sont perçues par sommes le plus souvent très peu importantes, et qu'elles sont payées par des redevables qui, ne comprenant pas cette opération, n'y verraient que la variation quotidienne des impôts.

C'est pour ce motif que la fixation des taxes en francs a dû être bornée à quelques-unes seulement, et que l'on n'a pas osé jusqu'ici généraliser la mesure appliquée aux droits de douane et de consommation.

En ce qui concerne, en particulier, le produit des contributions indirectes, la difficulté proviendrait surtout de ce que ces impôts sont perçus par des intermédiaires distillateurs, entrepositaires ou [263] fermiers généraux qui devraient, eux, en régler le montant à l'administration en francs et le récupérer en piastres chez les indigènes par la vente du produit, droit compris. Qu'arriverait-il alors ? C'est que, pour ne pas être exposés à perdre, non seulement ils prélèveraient un aléa supérieur au change réel, mais encore il serait à craindre que, par suite de l'ignorance où est l'indigène de toutes ces questions de change, ils ne soient tentés de prendre un bénéfice supplémentaire considérable.

Cette difficulté mérite d'être démontrée par un exemple.

La taxe des alcools indigènes est de 25 cents par litre d'alcool pur, soit de 50 centimes si nous la transformons en francs au cours actuel ; les bénéfices alloués aux débitants généraux et en gros sont, par contrat, fixés à 3 cents par litre pour les premiers et 1 cent par litre pour les seconds.

De plus, comme chacun sait, les achats aux distillateurs sont, par les arrêtés, fixés en piastres.

Le cours officiel étant à 2 francs, nous aurons pour un litre à 40 degrés :

Piastres.

1° Achat au distillateur 0,13
2° Taxe 0,50/2 - 0,25 x 40/100 0,10
3° Bénéfices des débitants 0,03 + 0,01 0,04
Total 0,27

[264] Si le cours est à 2 fr. 05, la modification porte sur la taxe et nous avons :

Piastres

0,50/2,05 = 0,2439 pour un litre d'alcool pur, soit
pour un litre à 40 degrés 0,09756
Plus achat et bénéfices 0,17
Total 0,26756

Combien sera vendu le titre ? Très certainement 27 cents. De sorte que, dans l'impossibilité d'encaisser les millièmes de piastres, les débitants encaisseront toujours le prix fort. Il en sera de même pour le demi, le quart, le dixième de litre. Or, il ne faut pas perdre de vue que la nouvelle législation sur les alcools indigènes ne donnera son plein résultat que lorsque toute la vente s'effectuera en récipients fermés à la portée de tous les acheteurs, c'est-à-dire en litres : 75, 50, 25 et 10 centilitres. Il faut que la vente soit possible à un taux exact ou admettre le bénéfice illicite que s'attribueront les intermédiaires. N'est-il pas évident que la fixation pour chaque récipient d'un prix exact et invariable de cents favoriserait le succès de cette innovation, tandis que la mobilité constante des prix coïncidant avec l'apparition des nouvelles bouteilles rendra les indigènes défiants ?

Le taux variable donnera en outre aux comp- [265] tables peu scrupuleux la plus grande facilité pour réaliser des bénéfices illicites.

Un chef de poste ayant un magasin à sel, reçoit, le 14, avis d'une hausse de 0 fr. 10 sur le cours de la piastre à compter du 15.

Le 14, le cours était à 2 francs et les prix s'établissaient comme suit :

100 kg de sel = 3 $ 30

Le 15 les prix seront :

100 kg = 3 $ 142

Soit une différence de 0.,16 par 100 kg

Étant donné la situation excentrique des postes, les difficultés de contrôle et de surveillance, l'agent pourra, avec l'assurance de l'impunité, inscrire une grosse vente à la date du 14 et bénéficier de 16 cents par 100 kg.

Les autres revenus, perçus en piastres, ne représentent qu'une infime part du budget, 700.000 piastres environ ; leur transformation serait donc insignifiante. Il est toutefois bon de dire que cette transformation en francs, appliquée aux tarifs des chemins de fer, en élevant ces tarifs, ne pourrait que nuire à l'amélioration de leur trafic.

En résumé, il paraît donc difficile d'unifier le budget général de l'Indo-Chine, en prenant comme [266] base la piastre ou le franc. Pour pouvoir appliquer ce dernier système, il faudrait absolument introduire en Indo-Chine notre système monétaire métropolitain à l'exclusion de tout autre, ce qui paraît impossible dans les conditions économiques où se trouve la colonie.

Ce que nous venons de dire pour le budget général s'applique également aux divers budgets locaux.

Leurs dépenses en francs consistent, pour la presque totalité, en appointements de fonctionnaires, dont les traitements sont fixés par décrets.

Leurs rentrées se font en piastres et sont fournies pour la plus grande partie par l'impôt foncier. Transformé en francs, ce dernier constituera pour l'indigène une augmentation d'autant plus considérable qu'il sera en butte avec ce système à des exactions infinies.

Avec le système actuel, fondé sur la piastre, l'indigène peut, à peu près, se rendre compte de ce qu'il a à payer et réclamer, le cas échéant, auprès de l'administration française contre les abus des mandarins qui se trouvent ainsi forcément limités.

Avec le système du franc, au contraire, les chefs indigènes, seuls maîtres de la répartition des impôts, pourront, sous le couvert des varia- [267] tions de change, faire peser sur les indigènes des exactions beaucoup plus grandes.

Pour les budgets locaux comme pour le budget général, la perception de l'impôt en francs nous semble difficile tant que le système monétaire français ne sera pas introduit en Indo-Chine.

Dans les deux cas, la répercussion sur le pays de cette transformation serait de beaucoup plus importante que le bénéfice que le Trésor en retirerait et constituerait pour l'indigène une aggravation de charges sans profit réel pour le budget.

C'est le propre des mesures impolitiques et partant dangereuses.

D'autres solutions ont été préconisées pour remédier à la situation créée par la baisse de la piastre. Nous pouvons citer :

A. — Introduction de l'étalon d'or, soit par l'établissement d'un système monétaire spécial à la colonie, soit par la mise en vigueur du système monétaire français.

B. — Fixation d'un cours officiel de la piastre indo-chinoise et exclusion des piastres étrangères de la colonie.

C. — Formation d'une union d'Extrême-Orient entre les pays de ces contrées employant la piastre.

Nous allons étudier l'un après l'autre ces divers systèmes.

A. — Introduction de l'étalon d'or. — Adopter [268] cette solution aurait pour effet de raréfier encore la clientèle et, par la suite, la demande de l'argent.

La première conséquence de l'introduction de l'étalon d'or dans notre colonie serait donc un nouvel avilissement de la monnaie actuelle. Ce serait porter un coup des plus sensibles à la colonie, qui possède des réserves considérables d'argent, et une menace pour les indigènes et colons, également détenteurs de piastres dans de fortes proportions.

De plus, la métropole, et elle l'a déjà prouvé, ne consentirait probablement pas à autoriser cette transformation qui accentuerait la panique sur le marché de l'argent, car elle en ressentirait, la première, le contre-coup, soit dans son stock de métal blanc, soit dans l'exportation de ses produits qui viennent concurrencer sur les marchés extérieurs ceux des pays à étalon d'argent, dont la vente, ainsi que nous l'avons dit plus haut, se trouve favorisée par la baisse de ce métal.

En outre, l'introduction de notre système monétaire français aurait le grand désavantage de jeter le trouble dans les habitudes de l'indigène : on lui demanderait, en effet, de considérer la pièce de 5 fr. dont la forme et le volume sont légèrement inférieurs à ceux de la piastre, comme valant deux piastres. Cette pièce de 5 fr. est divisée en 100 « sous », de 0 fr. 05 centimes, qui ne vau- [269] dront certes pas auprès des paysans de l'intérieur plus de sapèques que n'en valent actuellement les 100 « cents » de la piastre, d'une valeur de 0 fr. 02.

Ce qu'il était possible d'entreprendre au moment de la conquête, quand la piastre avait encore conservé à peu près son cours normal, devient presque impossible aujourd'hui que nous avons sanctionné par l'usage le système monétaire indigène et que la piastre a perdu plus de 50 pour cent de sa valeur.

Ajoutons enfin que cette mesure jetterait la plus grande perturbation dans nos relations avec les pays voisins, qui ont, en ce moment, un système monétaire semblable au nôtre.

Alors que nous pouvons avoir l'espoir de détourner un jour au profit de notre colonie une partie du transit de ces pays qui se fait actuellement par Hong-Kong et Singapore, un pareil changement ne pourrait avoir lieu sans de gros inconvénients.

B. — Fixation d'un cours officiel de la piastre indo-chinoise et exclusion des piastres étrangères de la colonie.

Pour réaliser cette solution, deux moyens peuvent être employés :

1° Frapper d'un droit d'entrée mobile les piastres étrangères ;

2° Exclure complètement des transactions [270] intérieures les piastres autres que les piastres indo-chinoises.

Envisageons d'abord la question dans son ensemble avant de parler de ces deux moyens pratiques.

En principe, rien ne s'oppose à ce que l'on donne en Indo-Chine un cours légal à la piastre. À l'heure actuelle, le cours officiel variable diffère bien déjà du cours international de la piastre, et cependant cette différence est acceptée.

Il est juste de dire que ces écarts sont loin d'avoir l'importance qu'ils auraient si la piastre avait un taux officiel fixe. Aujourd'hui, le commerce intérieur étant obligé de prendre au taux officiel une piastre dont il ne peut se servir dans ses affaires qu'avec perte, fait parfois entendre de vives plaintes quand l'écart des deux taux est trop grand. Que sera-ce lorsque les piastres étrangères ne pourront plus circuler en Indo-Chine ?

La valeur d'une monnaie, en dehors de celle du métal qui la compose, est fixée actuellement par un change variable suivant la loi de l'offre et de la demande, loi sur laquelle agissent surtout les importations et les exportations.

Quand vous importez, vous offrez, pour pouvoir payer votre vendeur étranger, de la monnaie d'or (francs, shillings, marks).

Quand vous exportez, votre acheteur offre, au [271] contraire, cette monnaie internationale, afin d'obtenir la monnaie dont il a besoin pour vous régler.

Lorsque la balance du commerce extérieur d'un pays s'établit en faveur des importations, l'offre de sa monnaie s'accentue, le change baisse ; lorsqu'elle s'établit en faveur des exportations, la demande progresse et le change monte.

Mais, à côté des importations et exportations de marchandises, il est un autre facteur qui joue un rôle considérable dans cette question de change, c'est l'offre et la demande de monnaie, qui résultent de la balance des créances qu'un pays doit payer à l'extérieur, du fait des titres de rente en circulation.

Le paiement des intérêts devant être effectué en or, dans la presque totalité des cas, si un pays a plus de rentes à toucher du fait des titres étrangers qu'il détient, qu'il en a à payer du fait de ses titres détenus à l'étranger, c'est une demande et, dans le cas contraire, c'est une offre de sa monnaie qui se produit ; toutes deux influent naturellement sur le change.

C'est en cela que la richesse d'un pays agit fortement sur son change.

La Chine nous offre une preuve de l'exactitude de cette loi. L'indemnité de guerre qu'elle a à payer peut être assimilée à une dette contractée [272] à la suite d'un emprunt et le versement en or de cette indemnité provoque une offre de piastres considérable, qui agit sur le change d'une façon désastreuse.

Appliquons maintenant ces principes à l'Indo-Chine.

En 1902, les importations étaient supérieures de 43.000.000 aux exportations, mais on sait que les chiffres des douanes, pour cette année-là, ne représentent pas la situation sous son véritable jour. Une partie de ces importations est due, en effet, à la vigoureuse impulsion donnée aux grands travaux entrepris par le gouvernement. Or, ceux-ci sont payés en francs, avec les fonds indo-chinois disponibles et provenant de la souscription de son emprunt récent ; cet écart en faveur des importations n'a donc à proprement parler aucune influence sur le change. En l'état actuel des choses, l'Indo-Chine pourrait donc, sans craindre d'importantes fluctuations dans le change extérieur, fixer d'une façon officielle le taux de sa monnaie.

Mais en sera-t-il de même plus tard ? Rien n'est moins démontré.

Nous avons vu que la baisse de la piastre, entre autres conséquences, avait pour résultat de diminuer les importations et d'augmenter les exportations. Sa fixation à un taux supérieur à [273] celui des pays environnants n'aura-t-elle pas un effet opposé ? Évidemment oui.

Prenons, comme exemple, le riz, et supposons qu'à l'heure actuelle il soit coté 10 francs sur le marché universel, avec la piastre à 2 francs. Toutes choses égales d'ailleurs, on le paiera 5 piastres dans les pays circonvoisins.

Mais, admettons maintenant que la piastre soit à 2 fr. 50 chez nous et à 2 francs à l'extérieur. On continuera à payer 5 piastres le riz dans les pays circonvoisins, mais on ne le paiera plus que 4 piastres en Indo-Chine, d'où gêne, et complications à l'exportation. En supposant, au contraire, qu'on en maintienne, chez nous le cours à 5 piastres (soit alors la parité de 12 fr. 50), la difficulté sera plus grande encore puisque nos voisins pourront l'offrir à 10 francs sur le marché universel. On pourrait, objectera-t-on, remédier en partie à cet état de choses par la suppression des droits d'exportation. D'accord, mais si la piastre continue à baisser, ce ne sera là qu'un palliatif insuffisant, et nous verrons notre exportation diminuer et rapporter beaucoup moins de piastres à l'indigène. De là, nouvelle difficulté pour la colonie de maintenir son change. La diminution des exportations, en influant sur le change, influera aussi considérablement sur le crédit du pays.

[274] Il est bon d'ajouter que ce principe, rigoureusement exact, joue avec plus de force et de rapidité pour les produits manufacturés que pour les produits du sol.

En effet, pour les premiers, dans les pays où l'on voit s'améliorer les facilités d'exportation, on peut très vite créer de nouvelles usines, augmenter la puissance de production de celles qui existent déjà, et la répercussion se fait aussitôt sentir sur le pays où l'exportation est entravée.

Pour les produits du sol, qui sont la grande source d'exportation de l'Indo-Chine, cet accroissement se fait moins vite. Il faut trouver des terrains propres à la culture, les préparer, semer, récolter, etc. La répercussion sur les pays plus mal placés est, par suite, moins prompte.

Mais cette loi économique, pour agir plus lentement, en ce dernier cas n'en agit pas moins sûrement.

C'est cependant la solution du taux fixe de la piastre qui peut encore donner la meilleure solution si l'Indo-Chine en est réduite à agir bientôt et à agir seule.

En ce cas, comment parvenir à exclure complètement les piastres étrangères ? Il existe deux moyens d'atteindre ce but :

1° Les frapper d'un droit d'entrée mobile ;

2° Prohiber l'emploi, dans les transactions inté- [275] rieures, commerciales ou autres, des piastres autres que la piastre indo-chinoise.

1° À première vue, il semble qu'un droit fixe moyen serait un système plus libéral et d'une application plus facile ; mais il n'en est rien, en réalité ; il présente, en effet, les désavantages d'offrir une prime à la spéculation, qui peut profiter d'une différence de

change pour introduire, avec bénéfice, des piastres étrangères avant que le droit ne vienne à être modifié, et de considérer comme importées, sans qu'elles aient acquitté les droits, toutes les piastres étrangères existant dans le pays. D'où une grosse perte pour le Trésor, qui ne peut se livrer à un inventaire.

2° La prohibition pure et simple, au contraire, est une mesure radicale, qui, quoique moins libérale, serait après tout préférable si l'on accordait un délai suffisant pour son exécution. Le trésor pourrait reprendre ces piastres étrangères à un prix fixé d'après l'évaluation du change et les transformerait en piastres indo-chinoises. Naturellement, l'entrée en Indo-Chine de ces piastres étrangères serait interdite dès le moment où cette décision serait prise.

Il serait, dans ce cas, nécessaire de créer un nouveau type de monnaie à partir du jour où la nouvelle législation serait applicable.

Nous arrivons enfin à la troisième solution pré- [276] conisée : la formation d'une union monétaire d'Extrême-Orient.

Les conceptions précédentes, nous l'avons marqué, ne pouvaient être considérées que comme des palliatifs momentanés, des dispositions provisoires, et ne devaient être acceptées que si l'Indo-Chine, isolée au milieu de l'Asie indifférente ou inerte, en était réduite à ses seules forces.

Il devient presque inutile, à cette heure, d'insister sur l'intérêt que pourraient avoir les pays d'Extrême-Orient à entrer dans une union monétaire, avec fixation officielle du taux de la piastre, et sur l'influence mondiale qu'aurait cette fixation.

Les polémiques des journaux nous indiquent, chaque jour, quelle est la crise intense dont souffrent, depuis déjà assez longtemps, les colonies britanniques, du fait de la baisse de la piastre.

Les commerçants de ces pays, gros transitaires travaillant avec l'Europe, voient leurs affaires diminuer considérablement; les armateurs anglais et chinois sentent leur fret baisser dans des proportions inquiétantes, et plus encore que le commerce indo-chinois celui de ces pays se ressent de la crise actuelle.

Leurs budgets subissent des contre-coups tout aussi fâcheux. Par suite de l'énorme indemnité de [277] guerre qu'elle doit payer à l'Europe, la Chine, en tant que gouvernement, semble être plus intéressée que toute autre nation à faire cesser cet état de choses.

Le moment semble donc admirablement choisi pour proposer cette union, qui garantirait les cosignataires de la convention contre les risques de fluctuations du change de leurs monnaies respectives.

Le bloc ainsi formé diminuerait, d'autre part, dans de très fortes proportions, les risques de fluctuations du change vis-à-vis de l'étalon d'or, car il aurait pour conséquences :

1° De fixer la valeur marchande de la piastre, par une réglementation de la frappe ;

2° De diminuer les chances de baisse de l'argent, en assurant, à ce métal, une clientèle fixe, tandis que l'on escompte, en ce moment, la perte de cette clientèle, par l'adoption de l'étalon d'or.

En résumé, il nous semble établi que l'Indo-Chine, à l'exception de certains cas particuliers, ne souffre pas économiquement de la crise actuelle et qu'au contraire, il serait possible, ou de profiter de cette crise pour pousser au développement industriel de la colonie, ou de rester dans le *statu quo* si, à l'aide de nouvelles ressources, l'on parvient à équilibrer le budget, [278] sans recourir à la mesure dangereuse de le fixer entièrement en francs.

Si, par suite de l'impossibilité d'équilibrer le budget, on se trouvait obligé de prendre une décision, le seul système n'offrant aucun désavantage sérieux serait l'Union monétaire des pays d'Extrême-Orient.

Ce n'est que dans un cas désespéré et à son corps défendant qu'il faudrait recourir à l'expédient de la fixation du taux officiel de la piastre, avec nouvelle frappe et exclusion complète de la monnaie étrangère.

[La question de la sapèque]

Nous ne pouvons clore ce chapitre sans dire quelques mots d'une question qui préoccupe gravement la population annamite, celle de la sapèque.

……

MONNAIE DE MÉTAL-ARGENT DANS DES COLONIES DES RÉFORMES À INTRODUIRE EN INDO-CHINE

par Lucien Estrine

(*La Dépêche coloniale*, 5 juin 1904, p. 1)

Depuis 1872, la question du pouvoir libératoire de l'argent est une des plus sérieuses préoccupations du monde commercial. En la considérant au point de vue spécial des relations avec les contrées d'Extrême-Orient, on est plus particulièrement impressionné du malaise profond causé aux transactions avec ces pays, par la diminution croissante de la valeur de ce métal.

L'utilisation du cuivre, de l'argent et de l'or comme monnaies remonte aux temps les plus reculés. Par suite de la multiplicité des transactions internationales, entre les peuples de la vieille Egypte et ceux de l'Asie antérieure, la monnaie de métal s'est substituée rapidement aux échanges en nature dont il est inutile de rappeler les inconvénients multiples et la manipulation difficile.

Parmi les trois métaux, cuivre, argent et or, adoptés presque exclusivement par nos ancêtres, pour servir de comparaison dans les échanges commerciaux et même pour exprimer la réalité des fortunes privées et publiques, les subdivisions du cuivre furent de bonne heure réduites à l'état de monnaies d'appoint. Les subdivisions d'argent et d'or eurent seules le pouvoir d'exprimer la valeur de la richesse, selon un étalonnage proportionnel, qui, chose digne de remarque, n'a que fort peu varié jusqu'au dernier quart du XIX^{e} siècle.

Darius décréta que ses sujets auraient la faculté de se libérer de leurs impôts soit avec 1 drachme d'or, soit avec 13 drachmes et 1 tiers d'argent.

La loi du 7 germinal an XI fixa le rapport de 1 kilogramme d'or pour 15 mil. 1/2 d'argent et faisait ressortir à 222 fr. 22 le prix du kilogramme d'argent fin et à 3,444 fr. 40 celui du kilogramme d'or.

La frappe libre était admise simultanément pour les 2 métaux sous déduction des frais de fabrication : 6 fr. 70 par kilogramme d'or et 1 fr. 50 par kilogramme d'argent.

Actuellement, le métal-argent est menacé de la perte totale de sa puissance libératoire. On se propose de le réduire à l'état secondaire des subdivisions de cuivre, ou autres analogues ; on a l'intention de ne plus s'en servir que pour les appoints dans les comptes. Le seul métal or deviendrait l'instrument principal, sinon unique, de la représentation des capitaux et exprimerait ainsi, à l'exclusion de tout autre métal, la valeur de comparaison.

Cette question de la diminution de la valeur relative du métal-argent revêt une gravité exceptionnelle tant au point de vue des troubles économiques qu'elle entraîne qu'au point de vue purement industriel.

Tandis que les mines d'argent sont extrêmement abondantes, les mines d'or sont beaucoup moins nombreuses et si ces dernières présentent une incontestable superficie, en général leurs gisements ont peu de profondeur. L'épuisement des ami- I nés d or sera certainement beaucoup plus rapide que ne pourra être l'épuisement des mines d'argent. On ne peut donc pas, du fait de la multiplicité très relative des gisements aurifères, espérer une reprise I de la valeur du métal-argent.

Il y a une autre cause permanente de la la vulgarisation et de la diminution du prix commercial de l'argent. La chimie industrielle a complètement transformé les méthodes d'exploitations minérales. Les procédés métallurgiques employés actuellement pour la fonte des minerais permettent de mettre en valeur, non seulement des mines considérées autrefois comme trop pauvres, mais aussi de reprendre avec succès le traitement de matériaux abandonnés aux abords des anciennes usines.

Nombreuses sont donc les causes appelées à maintenir l'avilissement du prix du métal-argent, tandis qu'il est bien difficile de pouvoir espérer le relèvement de sa valeur.

Il suffit, d'ailleurs, pour s'en convaincre d'examiner la statistique comparée de stock et de la production annuelle de l'or et de l'argent sur la surface du globe.

D'après les travaux de Soetbeer, Gotha, 1879-1883, sur la production de l'or et de l'argent dans le monde, les statistiques de la Direction des monnaies des États-Unis d'Amérique du Nord et les ouvrages de M. de Launay, professeur à l'École supérieur des mines, on peut suivre les progrès de l'extraction des métaux précieux depuis les dernières années du XVe siècle.

Pour l'or, on suppose avec beaucoup de vraisemblance qu'en l'an 1500, l'Europe n'en possédait pas plus de 500 millions évalués en francs de nos jours. Depuis le commencement du XVIe siècle jusqu'en 1850, c'est-à-dire pendant un laps de temps de trois cent cinquante ans, il a été extrait dans le monde entier environ 4.500 tonnes d or. représentant une somme de 16 milliards à peu près. Mais de 1850 à 1900, cette production a doublé. En cinquante ans, la production de l'or a été de 9.000 tonnes environ, soit une somme d'une trentaine de milliards, donnant une production annuelle relativement régulière de 200 tonnes.

Vers 1860, certains économistes français, plus timorés que prévoyants, furent effrayés de la quantité constante d'or qui se déversait annuellement sur le marché. C'est pour protéger le patrimoine de l'État et celui du public contre une dépréciation éventuelle de l'or, qu'ils provoquèrent cette union monétaire latine, présentement si funeste à la France et dont la liquidation n'ira pas sans entraîner une nouvelle et profonde perturbation dans les finances publiques.

Nous ne pouvons entrer ici dans le détail des fluctuations diverses qui, tour à tour, entraînèrent la hausse ou la baisse des deux métaux. Il est intéressant d'indiquer à simple titre de renseignement historique que François Ier, au prix d'efforts considérables, avait réalisé pour la France l'étalon unique d'or, et que ce fut sous Henri IV que le double étalon fut rétabli comme conséquence des guerres civiles. Qu'il nous suffise de dire que les deux lignes des graphiques se développant en sens contraires devaient inévitablement se rencontrer à une époque donnée. Si les deux lignes de production avaient pu prendre une direction sensiblement parallèle, il n'en serait résulté aucune perturbation anormale. Les graphiques de production de l'or et de l'argent se croisent vers 1875. C'est à partir de cette époque qu'à son tour, la valeur de l'argent a été touchée et qu'elle a fléchi, pour atteindre bientôt un affaissement qui peut presque être qualifié d'avilissement. Jusqu'en 1875, le métal-argent s'était maintenu au prix de 220 francs le 1 kilogramme.

À partir de 1875, pour se poursuivre jusqu'à nos jours, le métal-argent subit une dépression continue.

En un quart de siècle, l'argent a baissé de plus de 60 %. Au cours actuel du marché commercial des métaux, un kilogramme d'argent vaut à peine 80 francs, tandis que par sa puissance fiduciaire, il a conservé la valeur fictive de 222 francs.

La baisse de la valeur du métal-argent a une répercussion tout particulièrement malheureuse pour les finances françaises : elle a provoqué un stock véritablement inquiétant dans les dépôts de la Banque de France. Ce stock anormal provient en grande partie des manœuvres des spéculateurs, qui abusèrent de la situation délicate faite à notre pays par le désastre national de 1870-1871. On sait, en effet, que l'Allemagne ayant profité des 5 milliards de son indemnité de guerre pour adopter l'étalon d'or et refondre ses monnaies divisionnaires mit en disponibilité sur le marché une masse assez considérable de thalers. La majeure partie de cette monnaie de rebut achetée en Allemagne au taux de 180 francs fut envoyée à Paris, à l'Hôtel des Monnaies, où on remettait en échange d'un kilogramme d'argent 200 francs d'espèces ayant cours légal. Comme le bénéfice était important et l'opération sûre, après l'épuisement des thalers allemands on la vit se répéter sur d'autres monnaies.

Cet agiotage intensif dont la responsabilité incombe aux représentants des administrations françaises eut pour conséquence de constituer à la Banque de France une encaisse de métal-argent dépassant 1 milliard de francs, dont la valeur réelle marchande n'est pas même de 400 millions aujourd'hui.

À ce jour, le stock argent immobilisé dans les grandes Banques des principaux États se répartit ainsi en chiffres ronds : France, 1,200 millions; Allemagne, 400 millions : Autriche, 300 millions ; Espagne, 300 millions ; Hollande, 200 millions; Italie, 100 millions ; Belgique, 30 millions; Russie, 20 millions ; Suisse, 15 millions. Le stock immobilisé en France n'est dépassé que par les États-Unis d'Amérique dont les Banques nationales, par suite du bimétallisme qu'elles ont tenté d'imposer, sont encombrées de près de 3 milliards de métal-argent.v

Mais si, au stock immobilisé dans les grandes banques, on ajoute les sommes étendes par le public, la situation se présente encore plus défavorable pour les finances françaises. L'ensemble du métal-argent introduit en France dépasse 3 milliards 500 millions de francs, tandis que le stock d'ensemble de la Grande-Bretagne n'est que de 500 millions et celui de la Russie de 300 millions à peine.

Cette situation dangereuse provient de trois causes absolument distinctes :

1° L'adoption de l'étalon d'or unique dans les États de l'Empire d'Allemagne ;

2° La baisse continuelle du métal-argent ;

3° Les difficultés réciproques de libération des parties contractantes de l'Union latine.

L'avilissement du prix du métal-argent ne causerait au fond qu'un trouble assez insignifiant dans les relations d'affaires, si on ne considérait que les transactions s'effectuant en Occident. Dans le monde commercial européen, les paiements internationaux ne se font plus en numéraire : l'usage du papier est devenu général et les *clearing houses*, pour ne citer que l'Angleterre, assurent tous les besoins d'un commerce double du nôtre, avec un stock métallique qui n'atteint pas la moitié de celui de la France, de sorte que le monométallisme ou le bimétallisme n'ont plus guère d'influence.

Malheureusement, les relations d'affaires avec les pays de l'Extrême-Orient sont d'une autre nature. L'or monnayé qu'on importe dans ces contrées pour les paiements commerciaux, est en partie absorbé par les détenteurs de la fortune privée qui le font transformer en bijoux pour être conservé comme capital essentiellement mobile sous un petit volume.

Il ne reste alors que le métal-argent dans le commerce, non seulement comme monnaie d'échange, mais comme signe représentatif de la richesse.

Tant que l'Extrême-Orient a vécu en lui-même, par suite de la rareté ou de la difficulté des communications avec l'Europe, le métal-argent a conservé, intacte, la puissance libératoire que lui avaient léguée les siècles passés. Mais du jour où les relations devinrent plus faciles et partant plus fréquentes, la rupture de l'équilibre du rapport de l'or et de l'argent devint une cause de perturbation permanente, aussi préjudiciable pour le négociant de l'Occident que pour le producteur indigène.

Actuellement, l'abaissement continu de la valeur de l'argent rend le commerce international avec l'Extrême-Orient et l'Europe des plus aléatoires. Les monnaies d'argent entre les mains des populations de race jaune ne possèdent plus aujourd'hui que des points de repères contestables avec l'or, seul en usage en Europe, comme étalon commun des valeurs et des prix.

Le commerce britannique s'est trouvé, le premier, aux prises avec des difficultés sérieuses, dans ses relations avec les Indes. Il y a une dizaine d'années, après une série de catastrophes affectant profondément les maisons de commerce et de banque les mieux assises de la métropole et de la colonie, le gouvernement britannique dut prendre une mesure énergique, et réduire la valeur de la roupie argent qui, de 2 fr. 50, fut abaissée à 1 shelling 4 pence.

Les possessions françaises du Tonkin et de l'Indo-Chine éprouvent les mêmes malaises. Tant que ces colonies n'ont eu que des rapports intermittents avec l'Europe, les difficultés de change pouvaient être assez facilement solutionnées, mais à mesure que les relations des ports se sont étendues vers l'intérieur du pays, le malaise a pris plus d'acuité. Ces difficultés se sont encore augmentées par l'adoption de l'étalon or au Indes, au Japon, au Siam et aux Philippines.

On sait que par ses traditions, l'Indo-Chine dépend du Mexique pour la fabrication de sa monnaie. C'est la piastre d'argent mexicaine du poids de 27 grammes au titre de 900/1000 et d'une valeur nominale de 5 fr. 10 qui sert d'étalon. Or, cette piastre a perdu de sa valeur proportionnellement à l'abaissement du prix commercial du métal-argent et est tombée à un moment donné au-dessous de 2 fr.

Il n'est qu'un remède à cette situation : c'est celui qui a été appliqué avec succès aux Indes britanniques.

L'année dernière, la chambre de commerce de Marseille, émue des difficultés croissantes dans les relations avec l'Extrême-Orient, mit à l'étude cette importante question des réformes monétaires à introduire dans la colonie de l'Indo-Chine. Sur un rapport de son éminent vice-président, M. Paul Desbief, ayant pour titre «.le Régime monétaire de l'Indochine, la commission de législation de la chambre de commerce de Marseille, s'inspirant des mesures qui ont amené la stabilisation de la roupie, a pris en considération les conclusions suivantes :

1° Interdiction de la circulation de la piastre mexicaine dans les possessions françaises d'Extrême-Orient ;

2° Maintien de la piastre de commerce de 27 grammes comme unité monétaire de l'Indo-Chine ;

3° Émission, si nécessaire, d'une quantité de ces piastres, suffisante pour les besoins de la circulation ;

4° Fixation à 2 fr. 50 du pouvoir libératoire de la piastre de commerce ;

5° Constitution — avec le bénéfice qui résultera pour le gouvernement des nouvelles émissions de piastres — d'une réserve d'or destinée à préparer, comme dans les Indes anglaises, l'adoption ultérieure de l'étalon d'or.

Ces conclusions sont les mêmes que celles adoptées par la chambre de commerce de Marseille. En réduisant de 50 % environ le pouvoir laboratoire des monnaies d'argent en cours dans nos possessions de l'Extrême-Orient, on se rapprochera de la valeur du métal qui les constitue. Ces conclusions paraissent répondre à tous les besoins du commerce métropolitain et colonial, et le moment paraît favorable pour leur application.

Nous demandons que le Parlement veuille bien s'occuper sans nouveau délai d une question vitale pour notre belle colonie de l'Indo-Chine.

BANQUE DE L'INDO-CHINE
(*Le Temps*, 13 juin 1904)

.....

Le rapport du conseil d'administration donne des renseignements fort intéressants sur la situation monétaire en Extrême-Orient pendant l'exercice 1903.

Le Siam a tenté de se mettre sous un régime analogue à celui de l'Inde anglaise ; il n'y a pas réussi encore à réaliser la stabilité monétaire. Les Philippines ont parachevé leur réforme monétaire. Les Établissements des Détroits se sont engagés dans la même voie, en faisant frapper une piastre spéciale.

Le conseil de la Banque de l'Indo-Chine. expose les circonstances dans lesquelles se sont manifestées les intentions de la Chine, des États-Unis et du Mexique de se soustraire aux fluctuations des cours de l'argent, par l'établissement d'accords internationaux. Toutes les puissances ont été d'avis qu'une réforme monétaire en Chine s'imposait, dans l'intérêt du monde entier. Cette question est à l'étude, en Chine même.

En ce qui concerne l'Indo-Chine, la commission instituée auprès du département français des colonies, a adopté des conclusions conformes à celles qui ont été émises ici-même à cet égard. La stabilisation de la piastre française en Indo-Chine doit être obtenue par étapes successives et tout d'abord, il convient de favoriser l'exode des piastres mexicaines, en interdisant l'entrée de pièces nouvelles de cette origine, de façon que seules les piastres françaises restent dans la circulation. Celles-ci, d'ailleurs, devront être introduites en Indo-Chine en plus grand nombre. L'application de ces mesures préparatoires a déjà porté ses fruits. Et bientôt la piastre mexicaine pourra être démonétisée.

SEMAINE FINANCIÈRE
(*Le Temps*, 20 mars 1905)

Dans la séance de la Chambre du 28 février dernier, une discussion intéressante s'est engagée à propos du service des monnaies (chapitre 10 du budget) entre M. Chastenet, qui est un économiste très avisé, et M. Rouvier, qui en est un autre doublé de l'homme d'État pratique que l'on sait. Il faudrait que de temps en temps, la Chambre fit cercle autour d'hommes instruits en quelques matières spéciales pour recevoir un enseignement qui touche quelquefois aux intérêts les plus considérables du pays.

……

On sait qu'une commission extraparlementaire a eu à s'occuper naguère de la stabilisation de la monnaie d'argent dans nos colonies d'Extrême-Orient, où circulent concurremment la piastre française de commerce et la piastre mexicaine. Le premier soin qu'il conviendrait de prendre pour réaliser cette stabilisation de la piastre d'argent française, ce serait d'interdire dorénavant l'entrée en Indo-Chine de la piastre mexicaine. Or aucune décision n'a encore été prise à cet égard. Et pendant ce temps, le Mexique, procédant à la réforme de son régime monétaire avec une décision remarquable, a frappé d'un droit variable la réimportation chez elle de ses propres piastres. Ainsi, nous continuons à recevoir librement dans nos colonies d'Extrême-Orient une piastre rejetée en quelque sorte par son pays d'origine.

« À demain les affaires sérieuses » sera donc toujours notre devise?

———————

CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 octobre 1905, p. 2, col. 4)

La piastre mexicaine. — Suivant l'arrêté du gouverneur général de l'Indo-Chine en date du 3 septembre 1905, la piastre mexicaine cessera d'avoir cours légal en Indo-Chine à partir du 1er janvier 1906.

La seule monnaie d'argent ayant cours légal, à compter de cette date, sera la piastre française dite de commerce et ses divisions.

———————————

CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 octobre 1905, p. 2, col. 5)

Monnaie française. — Nous rappelons à nos lecteurs qu'à dater dater du 1er janvier 1906, la piastre mexicaine cessera d'avoir cours légal en Indo-Chine.

À dater de la même époque, la seule monnaye d'argent ayant cours légal en Indo-Chine sera la piastre française dite de commerce et ses subdivisions telles qu'elles sont fixées par le décret du 14 avril 1898 susvisé.

Cette décision importante devrait être l'objet de la plus grande publicité, surtout parmi les nhaqués.

———————

CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 octobre 1905, p. 2, col. 4)

Les piastres mexicaines. — Quelques-uns ignorent, sans doute, que les piastres mexicaines, qui vont être retirées de la circulation en Indo-Chine, à dater du premier janvier prochain, si décriées aujourd'hui, ont fait, il n'y a pas longtemps, l'objet d'un agio considérable.

Ces piastres, et surtout certaines séries frappées à certains hôtels des monnaies voisins des mines, sont faites avec des minerais d'argent qui sont aurifères, et, comme certains sous de la Restauration qui ont été drainés pour leur teneur argent, on a drainé ces piastres, très riches en métal jaune aurifère. On cite des millésimes particulièrement favorisés. On dit même que l'américain Emmens, le fameux alchimiste qui prétend avoir trouvé la pierre philosophale, la transmutation des métaux (ce qui n'a rien d'antiscientifique), a un faible tout particulier dans ses expériences de laboratoire, pour l'argent américain, pour les piastres mexicaines.

L'inventeur de l'argent *auroum*, le métal si en vogue qui a, dit-on, toutes les qualités de l'or vrai à ce point que le Gouvernent des États-Unis le reçut pour tel à ses guichets, M. Emmens, dis je, procède ainsi, s'il faut en croire l'*Écho des Mines* : Les piastres sont granulées à froid, ou autrement, qu'importe ! — puis la poudre est attaquée par l'acide nitrique qui dissout l'argent, et l'or apparaît en lamelles.

Voilà le truc.

Avis à ceux qui voudraient en user. Il ne leur reste plus guère que deux mois.

———————————

PREMIER JANVIER 1905 : FIN DU COURS LÉGAL DE LA PIASTRE MEXICAINE

En Cochinchine

———

Gia-Dinh

(*L'Avenir du Tonkin*, 14 janvier 1906, 2e édition, p. 1, col. 3-4)

C'est entendu ; quelques jours encore et la piastre mexicaine, ainsi que l'argent divisionnaire de Canton, n'aura plus cours en Indo-Chine. Le Conseil Supérieur a bien permis de proroger, jusqu'au 1er mars, le délai ultime, mais aucun avis de l'Administration n'ayant été publié, on s'en tient, sans doute au 1er janvier 1906.

Dans les banlieues de Saïgon et de Cholon, on s'en est ému. Non pas que cette mesure soit blâmée en elle-même : dès le début, nos piastres françaises et notre monnaie divisionnaire ayant obtenu les préférences du public ; ce que l'on critique, c'est plutôt la précipitation de cette mesure et son manque de publicité chez les indigènes.

« On aurait dû, proclament les intéressés donner six mois, ou mieux, un an, pour opérer ce retrait. Pourquoi aussi n'a-t-on pas appliqué, à l'entrée de toutes les maisons communes, des affiches, rédigées en français et en quôc ngu, afin que chacun pût en prendre connaissance ? Par ce moyen, si simple, les habitants auraient été renseignés, dans la brousse, jusque dans les hameaux les plus écartés. Mais non, on nous paie, depuis des années en piastres du *con co* (de la grue) et en monnaie du *con rông*. (du dragon), et nous apprenons aujourd'hui, par hasard, que demain, elles ne pourront plus nous servir.

« Ce n'est pas, disent les nhaqués, que nous ayons beaucoup de numéraire. Ils sont même plutôt rares les jours où nous pouvons serrer, dans notre ceinture, quelques pièces d'argent, qu'elles viennent de France, de Canton, ou d'ailleurs ; mais nous savons que les gens à l'aise et les richards ne se privent pas d'en enterrer des pleines jarres dans le sol, pour les exhumer en cas de besoin. Lorsqu'ils les exhiberont, c'est encore nous pauvres diables, à la merci des prêteurs, qui serons obligés de les accepter, ou de nous retirer les mains vides. » On sait que le Cochinchinois se trouve assez souvent dans la nécessité de recourir à l'emprunt, pour reconnaitre la justesse de cette critique.

Elle s'explique aussi, d'autre part, par l'âpreté avec laquelle le Chinois, quelques chettys et plus d'un Annamite ont exploité cette mesure aux dépens du populo.

Vous avez dû être parfois témoins de la scène suivante. Le ciel est pur, le soleil darde ses chauds rayons sur la campagne verdoyante ; pas un oiseau ne plane à l'horizon. Tout à coup, des nhaqués amènent le cadavre d'un buffle et le dépouillent en une heure. À peine ont-ils exécuté leur travail et enlevé la peau, que, des quatre coins de l'horizon, accourent les vautours. En quelques instants, du bec et des griffes, ils ont achevé l'œuvre de destruction. Il en a été de même pour nos pauvres nhaqués. L'annonce du retrait de la piastre mexicaine et des pièces divisionnaires de Canton était à peine promulguée, que les Chinois et quelques autres vautours de différents plumages se ruaient, comme d'un affût, à la curée de ces pièces d'argent.

Il y a plusieurs mois déjà, les Célestes du grand marché de Trang-bang, sur la route de Saïgon à Tay-ninh, ne recevaient plus la piastre *con-co* qu'au taux réduit de 90 cents. La pièce de 20 cents et celle de 10 cents leur valaient respectivement chacune aussi un bénéfice de un et de deux cents, quand ce n'était pas davantage. Encore les gens de la

brousse, mal renseignés, et effrayés de voir leur argent démonétisé, étaient-ils heureux en ne subissant qu'une perte de 10 p. %. De plus ils savaient gré à leurs oncles paternels, aux *cat-tiou*, de ne exiger davantage. C'est que les rusés compères ne manquaient pas de faire ressortir leur bienveillance et leur générosité. Le sacrifice qu'ils consentaient, leur coûterait, à eux, beaucoup plus cher et ils ne s'en tireraient pas à si bon compte. Bonnes âmes, va ! Que le Bouddha vous récompense, un jour, de votre noble dévouement !

Nos indigènes ne manquent ni d'intelligence, ni d'astuce. Ils ne dédaignent pas même de cheminer parfois par les voies tortueuses de la fourberie. Malgré ces heureuses dispositions, par un contraste qui jure avec notre logique, mais qui n'en est pas moins réel, ils se laissent prendre aux pièges des faux-bruits et aux insinuations des belles paroles comme de vrais petits enfants.

L'exploitation dura peu, du moins, à Trangbang. Un colon du voisinage, avisé par son maître-queue, retour du marché, s'empressa d'expliquer la mesure administrative et parvint à faire comprendre, aux nhaqués, qu'ils avaient encore plus de trois mois, pour écouler les pièces démodées et qu'avant le têt français, du 1er janvier, personne n'avait le droit d'exiger une réduction, si minime fût-elle.

À Saïgon, à Cholon et surtout dans les marchés de la banlieue, nos bons Chinois n'ont pas manqué non plus d'exercer la même industrie. Mais ici, ils se sont montrés plus modestes, en se contentant de 4 à 5 cents par piastre. Aujourd'hui même, la police doit encore veiller attentivement. pour empêcher cette fraude de prendre trop d'extension.

Les exploiteurs ont eu beau jeu ; car pour préparer, sans doute, l'application de cette mesure financière, plusieurs administrations publiques, entre autres les Postes et les Télégraphes, n'acceptaient plus, depuis longtemps déjà, les pièces divisionnaires de Canton.

Enfin, quelques mauvais plaisants, les esprits mal intentionnés en ont tiré une conclusion vraiment extraordinaire. Contre le meilleur cigare de M. Beau, je parierais volontiers 100 piastres que notre Gouverneur général ne l'a pas prévue dans les conseils de sa haute sagesse.

Au cours d'une promenade dans la banlieue de Saïgon, j'entre chez un cultivateur de mes amis. C'est un bon vieux paysan qui a l'œil ouvert sur ses buffles et sur ses cultures plus souvent que sur les arcanes de la politique.

— Eh bien ! Qu'y a-t-il de nouveau dans le quartier, lui demandé-je entre deux tasses de thé ?

— Mais vous le savez mieux que moi, me répond-il. Vous n'ignorez pas que nous sommes en guerre avec la Chine ? Les troupes de l'Empire du Milieu sont en train d'attaquer et de réduire le Tonquin.

— Tu rêves, mon pauvre vieux ; jamais nous n'avons été en si bons termes avec la Chine ; nous y fondons même des écoles, nous y construisons des chemins de fer, et les fils des mandarins viennent étudier à Hanoï.

— Mais comment, réplique-t-il, vous ne savez pas que les Chinois, furieux de nous voir refuser leur argent, leur *dragon*, se vengent en envahissant l'Indo-Chine ?

— Un beau sujet de guerre, vraiment.

« Pour un palais où lui-même il n'entrait qu'en rampant », pensai-je en mon for intérieur. Puis je lui dis : Tu veux rire décidément : Tu ne comprends pas que les Chinois nous ayant envoyé leurs pièces d'argent, nous les leur retournons, sans les leur voler, et que tout est fini par là ?

Il acquiesça, par conviction, ou par politesse ? Je ne sais ; le canard n'en est pas moins de belle envergure. Qu'en pensez-vous ?

Le Saïgonnais

———————

Au Comité du commerce et de l'industrie
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 février 1906, p. 2)

Séance du 11 janvier 1906.

.....

Sur la question de la piastre, il a été décidé de proroger de deux mois la circulation de la piastre mexicaine dans l'Indo-Chine. La Commission monétaire de Haïphong a proposé le 5 janvier que la stabilisation ait lieu au cours de 2 75 et, d'autre part, l'on a proposé cette stabilisation au cours de 3 francs.

En présence de ces faits, le Comité, après délibération, décide d'écrire aux ministres compétents pour leur demander d'en entretenir la commission interministérielle à l'effet de délibérer sur cette importante question dont la solution, à son avis, ne peut être donnée utilement que par la dite commission.

———————

La Stabilisation de la piastre.
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 février 1906, p. 3, col. 2)

On parle beaucoup, en ce moment, du projet de stabilisation de la piastre en Indo-Chine. Une mesure analogue a déjà été établie à Singapore. Elle ne paraît pas avoir rempli les espérances conçues à la première heure.

En Indo-Chine, l'opinion semble divisée sur la question. Les uns la désirent, les autres la repoussent.

La chambre d'agriculture du Tonkin, appelée à donner son avis, à ce sujet, a émis le vœu de voir maintenir le *statu quo* actuel. Elle a même décidé d'adresser à M. le ministre des colonies et à M. le gouverneur général un télégramme de protestation contre le projet de stabilisation actuel.

Elle estime que la fixation de la stabilisation à 2 francs 75 ou à un taux supérieur serait la ruine, non seulement des entreprises agricoles, mais encore de tout le commerce d'exportation.

———————

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 mars 1906, 2e édition, p. 1)

Une interview. — Devant la hausse constante de la piastre, et les bruits qui courent depuis quelque temps et dont il est fait mention dans le rapport adressé au Gouverneur général par un groupe de commerçants de Hanoï que nous avons reproduit vendredi [hors ligne], nous nous sommes rendus chez M. [Gaston] Mayer, directeur de la Banque*, qui a bien voulu avec son amabilité habituelle, se prêter où une interview.

« La hausse actuelle de la piastre, dit-il, est uniquement due au relèvement du cours de l'argent fin sur le marché de Londres et nullement à une entente avec le Gouvernement de l'Indo-Chine en prévision de la stabilisation de la piastre. Dans la première réunion de la Commission chargée d'étudier la question de la stabilisation, l'entente avec la Banque de l'Indo-Chine, à laquelle il a été fait allusion, ne visait que le retrait des piastres mexicaines et leur réalisation au mieux des intérêts du Protectorat, mais il est vrai que dans la deuxième réunion, il a été reconnu qu'il était impossible d'arriver à la stabilisation sans une entente entre le gouvernement et la Banque de l'Indo-Chine. Il ne serait, du reste, pas possible à cette dernière de faire à ce sujet de

l'opposition, mais aucune mesure n'ayant été prise pour cette stabilisation jusqu'à présent, cette entente ne peut être qu'à l'état de projet.

Afin de bien nous prouver l'exactitude de ses dires, M. Mayer nous fournit les chiffres suivants qui donnent l'explication de cette hausse qui est très normale :

	1er juillet 1906	28 février 1906	Différence
Argent fin à Londres	26 13/16	30 3/4	14,7 %
Piastre à Hong-kong	1.10.7/16	2.1.1/16	11,6 %
Piastre à Haïphong	2.35	2.67	13,6 %

Comme on le voit, la différence entre les cours de Londres est à peu près la même, la hausse que nous avons pour le moment est donc bien le résultat du relèvement des cours de l'argent fin et non d'une entente en vue d'une stabilisation à un taux élevé.

Dans le tableau ci-dessus, on peut remarquer que la hausse de la piastre à Hong-kong n'est pas aussi sensible qu'ici. Cela tient à la prohibition de la piastre mexicaine de l'Indo-Chine, des Straits et de Manille ; de ce fait, cette monnaie, qui n'a plus cours qu'a Hong-kong et Canton, s'y trouve en grandes quantités, les règlements du Nord de la Chine, ayant tous lieu en piastres mexicaines vieille frappe, et en lingots.

En terminant et sans doute dans l'espoir de rassurer des commerçants qui voient la stabilisation d'un œil inquiet, principalement ceux qui s'occupent d'exportation, M. Mayer nous dit que cette mesure pourrait être grosse de conséquences dans le cas où le taux de l'argent, qui est un métal très capricieux, atteindrait les cours élevés qu'il avait il y a quelques années. Nous quittons M. Mayer en pensant que le ministère prendra difficilement une pareille responsabilité et que, dans ces conditions, il serait très probable que le projet de stabilisation ne trouve pas un accueil favorable dans la métropole.

———————

OPINIONS
LA RÉFORME MONÉTAIRE
EN INDO-CHINE

(*L'Avenir du Tonkin*, 8 mars 1906, p. 2, col. 4-5)

On nous écrit :

Un arrêté du Gouverneur général de l'Indo-Chine, qui porte la date du 3 octobre 1905, dispose que la piastre mexicaine cesserait d'avoir cours légal dans notre colonie asiatique à partir du mois de janvier 1906. Cette mesure constitue un pas nouveau et décisif vers une réforme complète du régime monétaire de l'Indo-Chine, réforme qui doit trouver sa formule définitive dans la stabilisation de la piastre française. La question n'est pas nouvelle pour nos lecteurs. Elle a fait, il y a deux ans et demi environ, l'objet d'une enquête contradictoire, au cours de laquelle les inconvénients du régime actuel, les solutions que le problème comporte et les difficultés d'application de ces solutions ont été exposées en détail par les personnes les plus compétentes et les plus autorisées.

Nous savons également qu'au moment même où cette enquête se poursuivait, une commission interministérielle, instituée spécialement en vue de l'étude de la question, sans se prononcer en faveur de la stabilisation immédiate de la piastre, avait recommandé une série de mesures destinées à préparer la réalisation de cette réforme

et, en attendant, à atténuer les inconvénients du régime actuel. La Commission estimait qu'il fallait avant tout assainir notre circulation monétaire indochinoise, c'est-à-dire nous assurer une circulation monétaire propre à l'Indo-Chine, et dont l'abondance ou la rareté ne puisse être le résultat d'aucune volonté étrangère. On devait y gagner, en outre, que le jour où l'adoption de l'étalon d'or, couronnement de la réforme, aurait été décidée, la garantie de valeur que cette monnaie indochinoise spécialisée gagnerait au bimétallisme serait délimitée.

La base de la circulation monétaire indochinoise était, d'ailleurs, toute trouvée ; c'est, la piastre, qui sous des noms plus ou moins différents, fait, de longue date, la base de la circulation monétaire dans tout l'Extrême-Orient et avec laquelle le commerce européen et les populations indigènes de l'Indo-Chine sont familiarisés. Mais il existe plusieurs sortes de piastres en Indo-Chine ; il en existe deux, notamment, qui ont cours légal, savoir : la piastre française et la piastre mexicaine. Pour spécialiser la circulation monétaire indochinoise, il importait donc tout d'abord d'éliminer toutes les monnaies autres que la piastre française et, en particulier, la piastre mexicaine. C'est ce qui a été fait. Un décret du 3 juin 1903 a supprimé les droits d'exportation à la sortie de l'Indo-Chine sur les monnaies d'argent. Un autre décret, en date du même jour, a prohibé l'introduction en Indo-Chine des monnaies d'argent étrangères. Ainsi, en même temps qu'on ouvrait la porte à la piastre américaine pour sortir, on la lui fermait pour rentrer. Ces mesures ont facilité l'exode des piastres mexicaines qui encombraient le marché indo-chinois. Toutefois, le remède aurait été pire que le mal, [si] en même temps qu'on se préoccupait d'éliminer la piastre mexicaine, on n'avait pas pris les précautions nécessaires pour parer aux inconvénients qui auraient pu résulter de sa disparition progressive et de la raréfaction de la circulation monétaire qui en eut été la conséquence. Il fallait donc, concurremment, introduire dans la colonie un nombre du piastres françaises nouvelles suffisant pour que le public n'eût pas à souffrir de la diminution du nombre de piastres mexicaines. On y a pourvu, et, à l'heure actuelle, il y a apparence car, en pareille matière, c'est l'expérience seule qui peut donner une certitude, qu'il existe dans le pays une quantité [suffisante de piastres françaises] pour satisfaire à tous les besoins de la population.

On s'est ainsi peu à peu rapproché du but poursuivi, à savoir l'assainissement de la circulation monétaire locale spécialisée. Toutefois, pour y atteindre, il restait une dernière étape à franchir. Tant que la piastre mexicaine conserve cours légal en Indo-Chine, nul ne peut garantir qu'à un moment donné, elle ne viendra pas se mêler à la piastre française. Assurément, grâce aux prescriptions des décrets du 3 juin 1903, il en a été exporté des quantités considérables, et il n'en est pas rentré, de sorte qu'à l'heure actuelle, il n'en reste plus qu'un très petit nombre dans la circulation. Mais personne ne peut dire ce qu'il en existe sous terre, dans les jarres où l'Annamite a l'habitude d'enfouir ses épargnes et qui jouent pour lui le rôle du bas de laine de notre paysan. Ce sont ces piastres qu'il faut contraindre à sortir, en substituant, par la suppression du cours légal, leur exode obligatoire à l'exode libre. Tel est l'objectif de l'arrêté que vient de prendre le Gouverneur général. En vertu de cet arrêté, à partir du 1er janvier 1906, il n'y aura plus en Indo-Chine qu'une seule monnaie, la piastre française, admise au bénéfice du cours légal ; c'est-à-dire que l'Indo-Chine aura une monnaie spécialisée qui lui appartiendra en propre et dégagée de tout élément étranger. Le terrain sera ainsi tout préparé pour la réalisation de la réforme dont cette mesure n'est que la préface.

Nous voulons parler de l'établissement d'un rapport fixe entre la valeur de cette monnaie spécialisée et celle de l'or, autrement dit la stabilisation de la piastre. Il semble que les circonstances soient favorables pour cette stabilisation. Depuis un an et plus, le change de la piastre s'est relevé et présente une fixité qui ne s'était pas vue depuis longtemps. Si l'on ajoute que l'objection tirée du régime monétaire en vigueur dans les pays voisins perd chaque jour de sa valeur, que la plupart de ces pays ou ont adopté l'étalon d'or, ou ont spécialisé et stabilisé leur monnaie d'argent, que les Détroits, avec

lesquels l'Indo-Chine entretient un commerce extrêmement important, viennent à leur tour d'entrer dans cette voie, on est autorisé à penser que le moment n'est pas éloigné où l'Indo-Chine va pouvoir, elle aussi, suivre cet exemple. Il est vraisemblable toutefois qu'on n'arrivera pas du premier coup au taux de stabilisation qui est considéré par tous, d'un commun accord, comme désirable, soit 2,30. Dans l'Inde, la roupie a mis cinq ans à passer de 11 pences 1/2 à 16 pence. On devra sans doute, de même dans notre colonie asiatique, passer par les mêmes étapes. Chacune de ces étapes n'en marquera pas moins une amélioration sensible. C'est pourquoi il convient d'applaudir à la mesure qui vient d'être prise et qui, ainsi que nous le constations au début de cet article, fait faire à la réforme monétaire de l'Indo-Chine un pas décisif, et témoigne de l'intention de l'Administration de procéder dans un délai tout prochain, à la stabilisation de la piastre.

E. MIOTTAIN

———————

BANQUE DE L'INDO-CHINE
RAPPORT SUR L'EXERCICE 1905
présente à l'assemblée du 9 mai 1906
(*L'Information financière, économique et politique*, 12 mai 1906)

.....

Il ne serait assurément pas exact de considérer l'année 1905 comme une année normale et d'en conclure que la Cochinchine importe plus qu'elle n'exporte. En 1904, en effet, grâce à une brillante récolte, le montant des entrées avait été de 104 millions et demi et celui des sorties de près de 120 millions. Mais il n'en est pas moins vrai que le résultat de l'année écoulée démontre combien il serait imprudent de mettre, dès à présent, à exécution la mesure préconisée par certaines personnes en Indo-Chine — nous faisons allusion à la stabilisation de la piastre — sans qu'auparavant ait été constituée une réserve d'or suffisante pour maintenir, pendant un certain temps tout au moins, le change, au niveau du taux qui aurait été adopté pour la stabilisation.

Une commission nommée au Tonkin vers la fin de l'année dans le but d'étudier cette importante question, a conclu à la possibilité de la stabilisation immédiate à un cours qui ne devrait pas être inférieur à 2 fr. 75. Depuis, ont été formulés par divers groupements en Indo-Chine des vœux tendant à ce que le taux fixé soit celui de 2 fr. 50.

L'adoption de ce dernier cours, si elle était décidée, serait désastreuse pour les finances de notre empire asiatique, car au prix actuel de l'argent fin, une piastre. que le gouvernement céderait à 2,50, lui coûterait, rendue dans la colonie. environ 2,70, et lui occasionnerait ainsi une perte de 8 %. D'autre part, il se produirait un tel exode de numéraire que l'approvisionnement normal ne pourrait plus être assuré et que la circulation de la monnaie deviendrait insuffisante pour les besoins, On constate déjà, dans la colonie. une pénurie de numéraire inquiétante et qui pourrait facilement engendrer une crise monétaire aiguë.

Cela provient de ce qu'au moment où l'on prenait les mesures nécessaires et justifiées pour la démonétisation de la piastre mexicaine, à laquelle vient, du reste, d'être retiré le cours légal, l'on négligeait de faire frapper simultanément une quantité suffisante de piastres françaises pour remplacer les espèces éliminées de la colonie.

Les statistiques établissent, en effet, qu'il n'est entré en Indo-Chine, au cours de l'année écoulée, que 468.000 piastres françaises, alors qu'il en est sorti 4.385.585, principalement à destination du Yunnan, et 1.701.105 piastres mexicaines expédiées à Hongkong et à Shanghaï.

Ce n'est que dans les derniers mois de l'année que l'on se rendait compte enfin de la nécessité absolue d'introduire dans le pays le numéraire qui lui faisait défaut. La Monnaie de Paris procède actuellement à une frappe importante de piastres françaises. Mais elle ne peut effectuer cette fabrication avec toute l'activité et la promptitude nécessaires, ses presses ayant à procéder, en même temps, à la frappe de monnaie divisionnaire française et de pièces de nickel.

———————

LA STABILISATION DE LA PIASTRE INDO-CHINOISE

par VIATOR

(*L'Avenir du Tonkin*, 1er juin 1906, p. 1, col. 1-4)

La question de la stabilisation de la piastre indochinoise est à l'étude depuis quelques années, en France et en Indo-Chine.

Il nous faut reconnaître que cette question, laborieusement étudiée, n'avance guère vers la solution, depuis qu'elle donne souci à nos pouvoirs publics.

Les corps élus de l'Union indo-chinoise, consultés à cet effet, ont été d'avis différents. La chambre d'agriculture du Tonkin, notamment, n'a pas hésité à affirmer que la stabilisation de la piastre indochinoise constituerait un véritable danger pour l'essor commercial, industriel et agricole de notre possession.

Nous sommes de l'avis de cette Compagnie. Dans les conditions actuelles de la circulation monétaire en Extrême-Orient, la stabilisation d'une partie de la valeur-monnaie circulant sur les marchés de ces régions est une utopie.

Nous allons chercher à faire la preuve de cette affirmation qui n'est pas une boutade.

Nos lecteurs nous pardonneront d'entrer dans quelques détails ; mais ils sont nécessaires pour la compté tension de la question.

Il nous faut donc débuter par le résumé succinct de quelques données fondamentales d'économie politique. Nous ne dirons que ce qui est indispensable pour servir d'introduction à notre sujet.

Il est reconnu aujourd'hui par tout le monde, même, je le suppose, par le courtois contradicteur de l'article « Capital et Travail », article paru dans ce même journal, que le travail est l'instrument de toute richesse ; que le sol est la source de tout produit ; que le travail fécondant la terre, en lui arrachant les matières utiles qu'elle renferme, constitue le but comme le moyen de l'existence matérielle de l'homme. On sait aussi, ce que disait R. Ano, dernièrement, après tant d'autres, que le travail accumulé constitue la richesse ou le capital des individus, des familles, des États ; et le droit à la propriété de ce capital et a sa transmission à tous les titres, bien que contesté, est péremptoirement démontré.

Parmi les différents modes de transmission de la propriété, du capital, se place au premier rang, dans l'ordre de la satisfaction des besoins humains, l'échange des objets possédés, que nous nommons le commerce.

À l'origine des sociétés, le chasseur échange la chair ou la dépouille de l'animal qu'il a abattu contre les fruits spontanés de la terre qu'un autre homme a recueillis.

Voilà le commerce établi par les besoins les plus impérieux de l'homme.

Aujourd'hui, après tant de siècles écoulés, le commerce est toujours un échange, et, à quelque degré de perfection que ses opérations aient été portées, il suffit d'une rapide analyse pour retrouver dans chaque transaction le primitif échange d'un fruit du travail.

Le perfectionnement graduel des échanges a été soigneusement étudié, merveilleusement décrit par d'éminents esprits : on a retrouvé bien haut, dans l'histoire

des sociétés humaines, la convention qui sert de pivot aux échanges et que nous nommons *monnaie*.

La monnaie est la commune mesure que les hommes ont adoptée pour y rapporter la valeur de tous les autres objets et pour simplifier les échanges de toute nature qu'ils opèrent entre eux.

Nous ne nous étendrons pas sur les diverses sortes de monnaie adoptée chez tous les peuples.

Qu'il nous suffise de constater que, chez les peuples civilisés, le rôle de la monnaie a été donné aux métaux précieux, parce que ces métaux réunissent au plus haut degré les conditions pour servir de mesure aux autres valeurs Ils sont, en effet, durables, divisibles, riches sous un faible volume et un faible poids, partout absolument identiques, partout recherchés par les hommes.

L'or et l'argent possédaient toutes les qualités requises pour constituer la monnaie ; aussi, dès que, dans l'histoire des nations, l'échange en nature cesse de se pratiquer, on voit apparaître l'or et l'argent comme mesure des valeurs.

Laissant de côté la question du bimétallisme dans laquelle nous entraîneraient ces premières considérations, nous allons examiner la nécessité pour chaque nation d'avoir un signe monétaire et quelles doivent être les conditions de son emploi.

On pourrait procéder aux échanges en demandant pour les denrées à vendre un poids d'or ou d'argent ; la discussion entre le vendeur et l'acheteur s'établirait sur le poids plus ou moins fort de métal précieux à donner par celui-ci.

C'est ce qui se passe sur de nombreux marchés d'Extrême-Orient. Dans d'autres pays, la difficulté a été reconnue grande, insurmontable même dans la pratique ; car, à chaque transaction, il faudrait non seulement peser le métal, mais encore en constater par l'essai le degré de finesse.

Pour remédier à ces impossibilités, on a été conduit à adopter la méthode suivante : on a frappé des pièces composées d'une certaine quantité de métal fin et d'un alliage déterminé, le tout pesant un poids constant (ou réputé tel) et recevant une dénomination fixée par la loi.

C'est ainsi qu'en France, cinq grammes d'argent au titre de neuf dixième de fin, constituent le franc, l'unité monétaire. En outre, la loi dispose que la proportion entre l'or et l'argent dans la fabrication des monnaies sera de 15 1/2 à 1, c'est-à-dire qu'un poids déterminé d'or vaudra 15 fois et demie le même poids d'argent.

Cette proportion n'a pas permis de donner aux pièces d'or un poids exprimé en nombre rond ; mais on peut noter comme facile à retenir le chiffre suivant : un kilogramme d'or, au titre de neuf dixièmes de fin, c'est-à-dire 900 grammes d'or fin et 100 grammes d'alliage, se divise en 155 pièces de vingt francs, donnant 3.100 francs de valeur légale.

Cette unité monétaire, pour le dire en passant, en vaut bien une autre, et, comme en pareille matière, tout repose sur une convention, celle-là est aussi admissible que celle qui a pour base l'argent (valeur plus variable).

Il suffit de changer les termes de la loi.

On peut donc définir la monnaie : une certaine quantité de métal allié recevant un nom et portant une empreinte, un signe qui certifie son poids et son degré de finesse.

Ce système trouvé, il était naturel de déléguer à l'État seul le soin de faire frapper sous son contrôle les pièces de monnaie, la puissance publique ayant seule qualité pour con acrer la valeur des monnaies.

De ce qui précède, il résulte que l'État, en France, comme en Europe et dans diverses autres parties du monde, ayant seul droit de frapper monnaie, il est de son devoir strict de donner à cette monnaie, une *valeur* intrinsèque égale à celle de l'échange qui est consenti contre cette monnaie, ou, du moins, si l'avilissement d'un des deux métaux servant à la fabrication des dites monnaies ne laisse plus à la monnaie qu'une valeur

inférieure à son titre nominal, c'est-à-dire une valeur fiduciaire, d'en garantir par des réserves dans son trésor, le remboursement intégral, à vue.

C'est ce qui se passe dans les divers pays d'Europe et du Nouveau Continent, et c'est ce qui permet à ces États de maintenir en circulation des valeurs monétaires argent bien au dessus du titre de leur valeur intrinsèque. La pièce de 5 francs, argent, française, n'a valu longtemps au taux de l'argent, que 2 francs et moins ; n'empêche qu'elle a toujours circulé au titre de sa valeur nominale de « cinq francs », et il en a été, et il en est encore ainsi dans tous les pays de l'union monétaire.

Mais, nous le répétons, pour maintenir son cours à cette monnaie argent qui, en réalité, n'est plus qu'une *monnaie fiduciaire*, il a fallu prendre vis à vis du public, l'engagement de rembourser au pair et à vue cette monnaie. Et pour ce faire, la France et tous les États de l'Union monétaire se sont engagés à constituer des réserves or, représentant la différence entre la valeur intrinsèque de la monnaie argent et sa valeur nominale.

*
* *

Les fluctuations de la monnaie argent dans les pays d'Extrême-Orient sont très sensibles ; elles deviennent inquiétantes pour les nations européennes qui, habituées à la fixité conventionnelle de cette monnaie, sont un peu déroutées dans leurs affaires par ces continuelles variations.

L'Angleterre et la France se sont préoccupées d'apporter un remède à la situation.

L'Angleterre, surtout, avec sa hardiesse habituelle, s'est jetée, tête baissée dans des innovations insuffisamment étudiées.

Nous nous préparons à faire de même, sans avoir complètement examiné les contingences d'une question aussi complexe.

Voyons d'abord ce qu'à fait l'Angleterre. Son exemple servir de leçon:

En 1893, en présence de la baisse continuelle de la roupie, écrit M. G. Chevillard dans son étude sur les colonies anglaises, baisse qui devenait un danger pour l'équilibre du budget, le Gouvernement prit une résolution importante et décida de fermer la Monnaie à la frappe libre de l'argent. Son but était d'amener une diminution sensible de la circulation, un resserrement des taux, pour maintenir à 1 shilling 4 pence le prix de la roupie et l'y fixer si possible.

Le public pouvait donc obtenir R. 15 par L. 1, et le gouvernement s'engageait à lui émettre des roupies à ce taux contre un dépôt d'or, sans réciprocité cependant. Ces dispositions satisfirent peu le marché, prouvèrent que le taux ne pouvait être maintenu d'une façon artificielle, mais devait suivre les lois d'un courant naturel et furent impuissantes à arrêter la baisse.

Après cinq années d'une expérience qui n'a donné aucun résultat et qui aurait pu compromettre la vitalité du pays comme producteur, le gouvernement chercha un nouveau système.

Il est certain qu'avec un change stable, le commerce, en Extrême-Orient doit prendre une grande expansion, l'argent d'Europe venant y chercher un emploi plus rémunérateur, à un taux plus élevé.

Encore faut-il que le remède soit applicable au tempérament du commerce.

Le Secrétaire d'État anglais, comme nous, d'ailleurs, actuellement en Indo-Chine, ne sembla envisager pour les Indes que les finances du gouvernement, sans songer à consolider ce qui en fait la base même. Il tendait, dans son nouveau projet, plutôt à établir une proportion de l'or à l'argent, mais sans emploi de l'or, en substituant la livre sterling à la roupie, en un mot, un étalon d'or sans or.

Ce ministre disait : « Le change restera fixe à 1 shilling 4 pence par la force même des choses » ; mais en se gardant bien de fixer une proposition reconnue entre la

roupie et la livre sterling et en se gardant de déclarer que la roupie et la livre sterling seront monnaies légales.

En résumé, les propositions du gouvernement anglais étaient les suivantes :

Prendre dans les réserves cent millions de roupies (dix crores de roupies) de les fondre et de les vendre comme métal pour soixante millions de roupies (six crores de roupies, soit avec une perte de 40 pour cent et, pour parfaire cette différence, d'emprunter en or en Angleterre. Le gouvernement anglais admettait qu'il perdait 2.700.000 livres ester lin dans cette transaction ; en un mot, il spéculait sur son crédit pour maintenir le taux de un schelling 4 pence qu'il s'était fixé ; mais il faisait ressortir que le mouvement du commerce, avec un change stable, ramènerait bientôt la prospérité dans le pays.

L'Angleterre désirait, par ce moyen, retirer de la circulation cent vingt millions de roupies ,afin de maintenir le change fixe à 1 schelling 4 pence.

Nous devons ajouter que ce projet, qui n'a pas reçu dans la Cité un accueil bien favorable et pour l'élaboration duquel l'élément financier et commercial anglais sembla avoir été éliminé de parti-pris, a créé dans une forte mesure des mécontentements et a donné de piètres résultats.

Un nouvel essai de la stabilisation du dollar, tenté récemment dans les Straits Settlements n'a pas été plus heureux.

L'*Avenir du Tonkin* annonçait tout dernièrement que plusieurs importantes maisons de Singapour avaient été obligées de déposer leur bilan à la suite des effets produits par cette mesure.

Nous examinerons, dans un prochain article comment pourrait se faire la stabilisation de la piastre en Indo-Chine et si, déjà, une mesure partielle pouvait être adoptée pour donner satisfaction à cette partie de la colonie européenne composée des fonctionnaires et agents des services publics et privés.

(Suite et fin)

(*L'Avenir du Tonkin*, 6 juin 1906, p. 1, col. 2-3)

Toutes les mesures que nous prendrons en Indo-Chine concernant la stabilisation de la piastre seront vaines, tant qu'une union monétaire n'aura pas été formée entre les divers pays d'Extrême-Orient en relation avec notre marché indo-chinois. Nous aurons beau décréter que la piastre française doit avoir cours au taux de 2 fr. 75 ou 3 fr. 00, cette réglementation restera sans valeur et sans sanction, dès que notre monnaie aura franchi les limites de l'Indo-Chine française.

Pour le commerce, l'agriculture et l'industrie, c'est là un leurre ; l'acheteur et le vendeur, qu'il soient siamois, philippins, coréens, japonais ou chinois, nous prendront notre marchandise ou ne nous céderont la leur que contre échange de monnaie au cours du marché.

La monnaie-argent dans les pays d'Extrême-Orient a presque seule cours et est sujette aux fluctuations de l'offre et de la demande, de l'agio. C'est là une situation que l'on ne peut modifier qu'à la condition d'une entente, très difficile à obtenir, entre les divers États. Si l'on veut stabiliser *la monnaie-argent* dans tout l'Extrême-Orient, c'est-à-dire faire de cette monnaie une monnaie fiduciaire, dont la valeur intrinsèque n'étant plus une garantie pour les échanges, doit être compensée par la certitude qu'auront les échangistes de pouvoir être remboursés intégralement à vue ; pour ce obtenir, il faut, au cas où les divers États d'Extrême-Orient tomberaient d'accord sur la question, que chacun d'eux constitue une réserve métallique représentant la différence de valeur de la monnaie fiduciaire qu'il met en circulation.

Il ne saurait y avoir d'entente possible sans cette condition.

À supposer, comme c'est le vas, que l'Indo-Chine française, laissant de côté les autres pays avec lesquels elle est en relation d'affaires, veuille stabiliser sa monnaie, il lui

faudra constituer une réserve or, représentant la différence entre la valeur nominale qu'elle octroie à sa piastre et sa valeur intrinsèque.

Cette façon de faire « cavalier seul » ne donnerait, à notre avis, que de piètres résultats. Il en résulterait que les pays les plus voisins avec lesquels nous sommes en relations s'empresseraient de drainer notre or. Quant aux pays plus éloignés qui n'auraient que difficilement, les mêmes moyens et les mêmes garanties, ils refuseraient de commercer avec nous qui ne leur donnerions en échange des produits offerts qu'une monnaie de valeur surfaite.

Nous n'avons parlé jusqu'à présent que des importations.

Comment se feront les exportations ? Les commerçants étrangers nous paieront-ils, nous Indo-Chinois, avec notre piastre stabilisée ou avec la monnaie de leur pays ou avec des valeurs de banques ? Là encore, l'entente générale est indispensable, sous peine de ne pouvoir négocier.

Que vaudront la roupie, le tical, le dollar, le taël, à poids, à titre égal, comparés à notre piastre indo-chinoise ? Que vaudront les lingots d'argent ? Autant de problèmes à envisager, à solutionner.

Donc, la stabilisation de la piastre indochinoise n'est pas un moyen, ce n'est pas un remède à la crise dont on se plaint.

Nous avons dit, dans notre précédent article qu'une mesure, dans ce sens, pouvait donner satisfaction à la partie de la population européenne, composée de fonctionnaires, d'agents des services publics ou privés.

Pour ces derniers, en effet, les fluctuations du taux de la piastre sont très sensibles, qu'ils soient payés en francs, ou qu'ils soient payés en piastres. L'effet est naturellement inverse selon le mode de paiement. Si le taux de la piastre s'élève, les premiers se plaignent ; s'il s'abaisse, les seconds sont mécontents.

Il y aurait un moyen terme qui donnerait satisfaction aux deux catégories en les garantissant contre les écarts du taux de la piastre, ce serait de fixer pour toutes les soldes inférieures a un chiffre de 1.000 francs, par exemple, et payées soit en francs, soit en piastres, un taux stable de piastre de 2 fr. 50, qui représente sensiblement la moyenne des variations pendant les dix dernières années.

Les budgets seraient-ils obérés par cette combinaison ? Nous ne le croyons pas. contrairement à la réponse que faisait dernièrement M. le gouverneur général aux corps élus qui lui adressaient une demande en ce sens.

Nous allons chercher à le démontrer, sans entrer dans un détail minutieux des chiffres :

Les divers budgets indochinois qui, depuis le 1er janvier 1905, ont été établis au taux moyen de 2 fr. 30 à peine, ont réalisé, par suite de l'élévation constant du taux de la piastre, un bénéfice très appréciable qu'il serait facile d'évaluer.

L'ensemble de ces budgets forme un bloc d'environ quarante millions de piastres. Or, on sait que le jeu de ces budgets se fait en francs et en piastres On peut estimer approximativement, sans se livrer à un pointage trop fastidieux de chiffres, que les huit dixièmes des recettes sont opérées en piastres et que les dépenses sont soldées dans la proportion de deux cinquièmes en francs et de trois cinquièmes en piastres.

Les huit dixièmes de recettes en piastres, soit, pour un ensemble de budgets s'élevant au chiffre de quarante millions, correspondent à une somme de trente deux millions de piastres. Donc ces budgets ont réalisé une économie représentée par la différente entre 2 fr. 30 et 2 fr. 60, taux moyen depuis le 1er janvier 1906, soit pour trente deux millions : *neuf millions six neuf mille francs*. En admettant que les trois cinquièmes de cette somme aillent aux paiements des dépenses en piastres, il reste encore disponible *trois millions huit cent quarante mille francs*.

Cette somme nous paraît suffisante pour donner satisfaction aux justes revendications des petites bourses.

Et nous ne parlons pas des caisses de réserves dont la comptabilité est établie en piastres et qui ne font que bénéficier de cette élévation du taux de l'argent.

*
* *

D'autre part, toutes les considérations qui précèdent écartées, le Trésor perdrait-il à cette combinaison ?

Nous n'hésitons pas, encore, à répondre non.

Et ici, un aimable correspondant nous vient en aide. Nous allons nous inspirer de ses données.

Pourquoi stabiliser la piastre à 2 fr. 75 ou au dessus, alors que sa valeur intrinsèque est réellement inférieure à cette somme ?

En effet, à Londres, marché de l'argent, l'once standard vaut 30 deniers 13/16, c'est à dire que 31 gr. 09 d'argent pur valent 3 fr. 008125 ou que le kg d'argent pur vaut 99 fr. 10.

Ce kg de métal peut produire 44 piastres 15 de 27 grammes, au titre de 900/1.000. Les frais de frappe par kg d'argent s'élèvent à 1 fr. 50, bien que, dans les usages du commerce, on se serve du chiffre « 3 francs ». Les 44 piastres 15 reviennent donc à 100 fr. 00 et la piastre à 100 fr. 60/44 fr. 15 = 2,445.

Les frais de transport sont de 1 % ; la piastre rendue à Haïphong revient à 2 fr. 445 + 0,025, soit à 2 fr. 47.

Le Protectorat a donc gros intérêt en la vendant à ses fonctionnaires 2 fr. 70. Il serait encore en gain en la cédant à 2 fr. 50.

Nous avons pris pour base des calculs qui précèdent la piastre de 27 grammes. Mais aujourd'hui que la proscription de la piastre mexicaine ne laisse champ libre a la. piastre française, on peut ramener cette dernière au poids de 25 grammes.

Celle-ci reviendrait alors à 2 fr. 29. Il y a là, nous le reconnaissons, un inconvénient dans cette diminution du poids.

Par suite de la hausse actuelle de la piastre, qui paraît un peu artificielle, la plupart des fonctionnaires éprouvent beaucoup de difficultés à boucler leur budget. Prenons, par exemple, un lieutenant : sa solde est de 114 piastres, soit le traitement d'un agent temporaire des Douanes ou d'un soldat ayant obtenu un congé d'un an pour être employé à la Compagnie du Nord-Annam.

Il faut qu'avec cette solde, cet officier mène véritablement une vie d'ermite pour ne pas faire de dettes au Tonkin.

On pourrait en dire autant et plus de beaucoup d'autres fonctionnaires. Quant à ceux qui ont femmes et enfants, ils sont dans l'obligation de se priver du nécessaire.

Que l'on stabilise la piastre, soit ; nous avons dit dans quelles conditions cette opération pouvait se faire d'une façon générale. Pour la stabilisation que nous appellerons partielle, il ne faut pas que le taux fixé soit supérieur à 2 fr. 50.

Stabiliser la piastre à un taux plus élevé ne serait, en somme, qu'exercer sur la solde de pauvres diables une reprise au profit des divers budgets indo-chinois.

———————————

Informations
(*La Dépêche coloniale*, 30 avril 1907, p. 1, col. 2)

Dans sa dernière séance, la Commission de la piastre a nommé M. Arnauné, directeur de la Monnaie, rapporteur. La commission se réunira de nouveau ce soir, à cinq heures, sous la présidence du ministre des colonies, pour donner audience aux représentants de plusieurs chambres de commerce qui ont demandé à être entendus.

———————————

BANQUE DE L'INDO-CHINE
(*Le Temps*, 17 juin 1907)

……

Dans l'ensemble, la situation de notre empire indochinois n'est pas inquiétante, et l'on peut avoir confiance dans l'avenir d'un pays plein de ressources, où une récolte moyenne suffit pour réparer les pertes les plus graves. Il souffre pourtant d'un malaise passager causé par la crise monétaire. Les 10 millions 194.000 piastres françaises de commerce frappées en 1906, par la Monnaie de Paris, n'ont pas suffi à remplacer les piastres mexicaines démonétisées, d'autant que les indigènes et coolies employés à la construction du chemin de fer du Yunnan veulent être payés en piastres françaises, et que les cinq à six millions de piastres ainsi sorties chaque année sont accaparées et fondues par les établissements monétaires chinois et disparaissent de la circulation. Le numéraire tend par suite à manquer pour les transactions à tel point que pour parer à ce danger, les chambres de commerce de l'Indo-Chine ont émis le vœu que la piastre mexicaine fût réintroduite dans la colonie. Le remède serait pire que le mal : il hâterait la disparition complète de la piastre française, et tous les efforts déjà tentés pour assainir la circulation monétaire par la stabilisation de la piastre seraient anéantis. Le gouvernement l'a compris ; il a pris des mesures pour activer la frappe des piastres françaises de commerce, dont il faudrait importer au moins 12 millions par an jusqu'à l'achèvement de la ligne du Yunnan, pour satisfaire aux besoins nouveaux du commerce de l'Indo-Chine.

……

———————————

Informations
(*La Dépêche coloniale*, 28 juillet 1907, p. 1, col. 2)

La Commission de la piastre s’est réunie le 17 juillet pour entendre le rapport de M. Arnauné, directeur de la Monnaie.

Les conclusions de ce rapport ont été adoptées à l’unanimité, elles portent sur trois points :

1° Le maintien du *statu quo* monétaire en Indo-Chine ;

2° Le retrait de l’interdiction de l’exportation de la piastre indochinoise ;

3° La réduction à 3 centimes de l'écart entre le taux officiel et le taux commercial de la piastre indochinoise.

———————————

AFFAIRES COLONIALES

Le régime monétaire de l'Indo-Chine
(*Le Temps*, 12 août 1907)
(*La Dépêche coloniale*, 18 août 1907)

La commission d'études du régime monétaire de l'Indo-Chine (stabilisation de la piastre) vient de clôturer les travaux de sa deuxième session.

Cette commission, réunie sous la présidence de M. Milliès-Lacroix, ministre des colonies, était composée de :

MM. Pallain, gouverneur de la Banque de France, vice-président ; de Liron d'Airoles, ancien directeur du mouvement général des fonds, sous-gouverneur de la Banque de France ; Charles Laurent, premier président de la Cour des comptes ; Delatour, ancien directeur du mouvement général des fonds, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations ; Guernaut, directeur du mouvement général des fonds ; Arnauné, directeur de l'administration des monnaies et médailles, rapporteur ; Maurice Bloch, directeur de la comptabilité au ministère des colonies ; Vasselle, directeur des affaires d'Asie, d'Amérique et d Océanie au ministère des colonies ; Picquié, inspecteur général des colonies, directeur du contrôle ; Sergent, sous-directeur du mouvement général des fonds ; Simon, directeur de la Banque de l'Indo-Chine ; Demartial, commissaire du gouvernement près la Banque de l'Indo-Chine ; Fetterer, chef du service commercial à la direction de l'agriculture, des forêts et du commerce de l'Indo-Chine.

Instituée par arrêté ministériel du 3 décembre 1902, en vue de rechercher les dispositions qu'il convient de prendre pour remédier à la crise qui menaçait nos possessions d'Extrême-Orient, à la suite de l'affaissement des cours de l'argent, la commission avait, à cette époque, préconisé l'adoption de diverses mesures destinées à faciliter l'épuration de la circulation monétaire en Indo-Chine. Le gouvernement décida d'appliquer le programme qui lui était proposé, et le plan de réforme élaboré par la commission fut progressivement mis à exécution.

Par un premier décret du 3 juin 1903 le droit de douane de 3 % perçu dans la colonie à la sortie sur les monnaies d'argent a été supprimé, afin de favoriser l'exode des piastres mexicaines ; une deuxième décision présidentielle du même jour prohibait, d'autre part, l'importation du numéraire argent, en vue d'empêcher l'augmentation du stock des espèces étrangères.

L'administration des monnaies et médailles procédait, pendant ce temps, à la frappe des piastres françaises, dites « piastres du commerce », qui devaient remplacer dans la circulation les piastres mexicaines ; une entente intervenue avec la Banque de l'Indo-Chine permettait, d'autre part, de parer à toutes les difficultés qui auraient pu surgir pendant la période de transition.

Enfin, les piastres mexicaines ayant été peu à peu retirées de la circulation, un arrêté du gouverneur général, en date du 3 octobre 1905, a supprimé le cours légal de la piastre mexicaine à compter du 1er janvier 1906.

Les mesures prises ont, l'heure actuelle, abouti au résultat désiré, et aujourd'hui la piastre française a seule cours dans nos possessions d'Extrême-Orient.

La baisse constante de la piastre, dont le taux officiel était, de 1864 à 1902, tombé de 5 fr. 55 à 2 francs, s'est arrêtée et une reprise qu'on peut espérer durable s'est produite au cours de ces dernières années : en effet, ainsi qu'on le sait, la valeur de cette unité monétaire suit nécessairement le cours de l'argent et subit en outre l'influence des événements d'ordre économique, voire même politique. L'augmentation dans les demandes de métal argent, résultant de la guerre russo-japonaise et du développement de la consommation industrielle, a provoqué un relèvement des cours de l'argent, et par contre-coup, de ceux de la piastre ; en octobre 1906, celle-ci était cotée à 2 fr. 75 puis 2 fr. 85 (taux officiel), 2 fr. 73, puis 2 fr. 88 (valeur en banque). Pendant que ce mouvement de hausse se dessinait, l'idée de fixer la piastre à un taux

invariable, qui avait été entièrement lancée dans la colonie, y était reprise. L'administration fut amenée à penser que la question méritait un examen spécial par arrêté du 8 octobre 1905, le gouverneur général réunit à Hanoï une commission locale, qui se prononça en faveur de la possibilité et de l'opportunité de la stabilisation de la piastre.

Le ministre des colonies estima que cette mesure ne pouvait être appliquée sans délai, et désireux de s'entourer des avis les plus autorisés, résolut de soumettre la proposition à la commission du régime monétaire de l'Indo-Chine.

Celle-ci s'est livrée depuis quatre mois à une enquête approfondie et vient de terminer ses travaux. Elle a examiné notamment les questions suivantes : Convient-il de faire de la piastre un jeton d'échange soustrait à l'influence du cours de l'argent ? Faut-il lui donner un rapport fixe ? Y aurait-il intérêt à établir en francs le budget général de l'Indo-Chine ? Le remède aux difficultés résultant de la situation monétaire ne doit-il pas être cherché moins dans la stabilisation que dans la péréquation de la valeur de la piastre au Trésor et dans le commerce ? La commission a, en outre, entendu diverses personnalités à qui la pratique des affaires commerciales de l'Extrême-Orient donnait une compétence spéciale ; elle s'est préoccupée, enfin, de savoir, si les résultats obtenus déjà répondaient au but que l'on s'était proposé d'atteindre.

Le soin de résumer les délibérations de la commission dans un rapport détaillé a été confié à M. Arnauné.

Conformément aux conclusions de son rapporteur, la commission a émis à l'unanimité l'avis :

Que les circonstances ne se prêtent pas à un essai de stabilisation de la piastre ;

Qu'une réduction de la quantité des espèces monnayées au-dessous de la circulation intérieure, à supposer qu'elle pût fixer le change extérieur, ce qui n'est pas démontré, présenterait pour les affaires en général les plus graves inconvénients ;

Qu'en vue de réduire les pertes qui peuvent résulter, soit pour le commerce, soit pour le Trésor, du défaut de concordance entre le taux officiel et le taux commercial de la piastre, l'écart maximum autorisé entre les deux taux devrait être fixé par un décret à trois centimes ;

Que sauf dérogation temporaire, dans des circonstances tout à fait exceptionnelles, l'exportation des piastres ne soit ni entravée ni facilitée par des mesures gouvernementales, et que les mouvements de numéraire soient laissés sous l'influence unique du jeu normal de la balance des comptes internationaux.

En conséquence, le ministre des colonies a fait connaître au gouverneur général, en lui transmettant les conclusions de la commission, qu'il n'y avait pas lieu de fixer la valeur de la piastre à un taux invariable, quant à présent, et l'a invité à mettre à l'étude les dispositions subsidiaires préconisées par la commission.

———————

LA PIASTRE EN INDOCHINE
(*La Dépêche coloniale*, 7 janvier 1912, page 1)

Une fois de plus, la question de la stabilisation de la piastre indochinoise est à l'ordre du jour, et les chambres de commerce de la colonie, qui ont déjà, à plusieurs occasions, fait connaître leur avis à cet égard, sont de nouveau invitées à proposer une solution. On sait en outre que ce problème est un de ceux qui ont le plus vivement préoccupé M. Sarraut et, dans le discours qu'il a prononcé la veille de son départ à l'Institut colonial marseillais, le gouverneur général déclarait « que si les circonstances économiques continuent à être aussi favorables pour nous, dans un avenir plus ou moins éloigné, mais moins éloigné que plus, à raison de cette ascension constante de nos exportations vers les pays à monnaie d'or, il nous sera peut-être possible d'annoncer au commerce français que nous avons, sans péril grave pour personne, les plus grandes chances pour résoudre la question. »

La Commission interministérielle réunie il y a quelques années pour étudier la question monétaire de l'Indochine, avait été, en effet, d'avis que seule la balance commerciale défavorable à la colonie constituait un argument décisif contre la stabilisation, et que celle-ci ne pourrait donc être opérée que le jour où le mouvement inverse serait constaté.

	Piastres
Dépenses budgétaires et annuités d'emprunt	40.000.000
Économies des fonctionnaires	10.000.000
Bénéfices de l'industrie et du commerce européens	20.000.000
Gain des Chinois	25.000.000
Gain des chettys	4.000.000
	99.000.000

Il pourrait sembler, à première vue, que ce moment est arrivé puisqu'en 1910, les exportations ont dépassé de plus de 51 millions les importations (importations 238.686.288 francs ; exportations 290 millions 546.912 francs) ; mais les chiffres du commerce ne sont pas seuls en cause, puisqu'ils laissent de côté le mouvement du numéraire qui sort chaque année de la colonie. Celui-ci est assez difficile à estimer, mais quoique ses chiffres doivent plutôt être considérés comme un maximum rarement atteint si l'on se référé au travail publié il y a quelque temps par M. le Myre de Vilers, on peut l'estimer aux environs de 100 millions. Si l'on retranche de ce dernier chiffre l'annuité de 20 à 25 millions que la Métropole doit, par contre, fournir pour les dépenses militaires et maritimes, on voit que finalement, la balance des comptes donne un déficit de 25 millions environ.

Cependant, ce déficit pourrait être réduit à néant pendant les années qui vont suivre, puisque la colonie se propose de contracter un emprunt de 90 millions qui sera réalisé par tranches. Elle pourra donc — M. Klobukowski avait du reste indiqué ce moyen — diminuer ses rapatriements de fonds, puisque, dès la réalisation de l'emprunt, elle n'aura qu'à s'approprier par une simple opération de trésorerie tout ou partie des sommes qu'elle doit verser à la métropole. Le problème reste simplement de savoir dans quelle situation elle se trouvera lorsque la totalité des fonds d'emprunt étant absorbée,

elle devra fatalement revenir à la balance établie sur les bases anciennes. La question vaut pourtant d'être posée, car la colonie ne retrouvera peut être jamais un moment aussi favorable.

*
* *

La question de la stabilisation de la piastre est surtout importante au pont de vue budgétaire. Sans doute l'instabilité monétaire est-elle une gêne au point de vue commercial, mais on peut dire que la monnaie ne constitue à cet égard qu'une marchandise dont les commerçants ont à prévoir les fluctuations de cours. Or, l'État ne peut, comme le commerçant, établir ses recettes et ses dépenses en francs, et s'il le fait c'est par une pure fiction qui n'empêche pas que, dans la pratique, il souffre des variations des cours, qui ont une action directe sur ses recettes et sur ses dépenses. Il est bien difficile d'établir une balance directe entre les recettes et les dépenses lorsque les premières sont faites moitié en francs, moitié en piastres, et les secondes presque exclusivement en francs. Il suffirait sans doute, pour obvier à cet inconvénient, d'établir en francs les taxes qui sont encore prévues en piastres, mais le remède amènerait des complications insurmontables si l'on voulait suivre les variations de l'unité monétaire, et il serait, par contre, peu équitable si l'on fixait définitivement le montant de la taxe à un prix en piastres, suivant le cours choisi, qui très probablement serait le cours le plus bas. C'est ainsi que, jusqu'en 1903, la taxe sur le sel était de 4 francs par 100 kilogrammes ; on décida alors — la piastre valant 2 francs — de la fixer à 2 piastres, si bien qu'un an après, la piastre valant 3 francs, la taxe avait augmenté de 50 %.

On se rappelle les mécomptes rencontrés par le gouvernement indochinois avec ce problème du change, et comment une baisse subite vers 1907 lui fit perdre une somme de 4.246.498 piastres pour ses remboursements à la métropole. C'est pour empêcher le retour de ces faits que le ministre des colonies avait prescrit d'inscrire au budget général de 1911 un crédit prévisionnel de 932.000 piastres pour parer aux risques de baisse de l'unité monétaire. Ce crédit n'aura pas été employé puisque la piastre s'est, pendant toute l'année, maintenue à un cours au moins égal au taux prévu pour l'établissement du budget. Ce crédit fera donc retour au budget pour l'exécution des travaux momentanément différés.

Or, M. Gervais, dans son dernier rapport sur le budget des colonies, nous faisait à cet égard une suggestion intéressante. Il demandait si les crédits provisionnes de cet ordre, restés sans emploi en fin d'exercice, ne devraient pas, au lieu d'être reversés aux ressources ordinaires du budget, être consacrés, jusqu'à concurrence d'une somme à déterminer, à la constitution d'une caisse de réserve spéciale, fonctionnant à côté de la caisse de réserve proprement dite et dont l'existence serait une garantie permanente contre les incertitudes du change. Lorsqu'elle aurait atteint le maximum fixé, il deviendrait possible d'alléger, au moins partiellement, le budget général de la charge extrêmement lourde que fait peser sur lui l'inscription d'un crédit annuel aussi important que celui prévu en 1911 et de rendre ainsi aux finances indochinoises l'élasticité dont elles ont besoin.

Il est bien certain que la stabilisation vaudrait encore mieux que ce moyen de fortune, mais tant qu'il ne sera pas possible de la réaliser sans danger, il est cependant indispensable de mettre la colonie à l'abri de variations dont l'effet a été si nuisible dans le passé.

Pierre Dassier.

———————

LA STABILISATION DE LA PIASTRE EN INDOCHINE

(*La Dépêche coloniale*, 14 janvier 1912, page 1)

M. Pierre Dassier a, dans la *Dépêche coloniale* du 7 janvier, exposé les conditions dans lesquelles se pose, en Indochine, le problème de la stabilisation de la piastre et il en a montré toute la complexité. Je voudrais compléter ses observations et insister à mon tour sur les difficultés de ce problème, difficultés dont le Conseil supérieur de l'Indochine ne paraît pas s'être rendu un compte suffisant lorsque, dans la session de novembre 1910, il a émis le vœu que la piastre indochinoise fût stabilisée, ou, pour parler plus exactement, que l'examen de la question fût repris, mais en laissant clairement entrevoir que, suivant lui, cet examen aboutirait vraisemblablement à la réforme monétaire désirée.

On doit reconnaître d'ailleurs que les circonstances du moment et les conclusions qu'on en pouvait tirer semblaient justifier cet optimisme. La balance commerciale, après lui avoir été si longtemps défavorable, avait, par suite, de l'augmentation progressive des exportations, fini par s'établir à son profit et laissait, à son crédit, un solde considérable, ainsi que l'a rappelé M. Pierre Dassier. D'autre part, l'emprunt de 100 millions projeté alors et dont la réalisation prochaine ne faisait de doute pour personne, allait mettre à la disposition du Trésor local des disponibilités supplémentaires pour le règlement de ses comptes avec la métropole. De ces faits nouveaux, le Conseil supérieur était fondé, jusqu'à un certain point, à conclure à une situation nouvelle de nature à rendre possible la stabilisation de la piastre.

Le malheur est qu'au lendemain même du jour où le Conseil supérieur se basait sur ces constatations encourageantes pour demander une nouvelle étude de la question, les événements allaient se charger de démontrer combien les données sur lesquelles se fondaient son raisonnement et ses espérances étaient fragiles et précaires.

L'emprunt sur lequel on comptait alors pour améliorer la balance des comptes de l'Indochine n'est point encore réalisé, bien qu'il se soit écoulé depuis cette époque plus de quatorze mois, et personne ne saurait dire quand il le sera. Aussi bien il doit, comme on sait, être émis en plusieurs tranches successives, de sorte que ses effets, au point de vue de la balance des comptes, s'échelonneront sur une période qu'on ne peut guère évaluer, au minimum, à moins de six ou sept ans. Ajoutons que ces effets, dans l'ordre d'idées où nous nous plaçons, sont subordonnés à la réduction de 3.650.000 fr. escomptée sur la contribution militaire de l'Indochine. Autrement et si la colonie devait faire face, sur ses ressources propres, aux charges de l'emprunt, le moyen de compensation fourni par celui-ci et qui, en tout état de cause, ne sera que passager, deviendrait pour la colonie, ainsi que l'a fait remarquer M. Arnauné dans son remarquable rapport de 1907, la source d'une nouvelle dette qui grossirait d'autant le chiffre de son compte débiteur annuel.

Mais si, grâce surtout à la réduction de la contribution militaire, l'emprunt peut être considéré comme devant alléger ce compte, l'autre argument invoqué par le Conseil supérieur, à savoir l'amélioration de la balance commerciale de l'Indochine, a déjà perdu une partie de sa valeur. On sait, en effet, qu'en 1911 les exportations de riz de la Cochinchine ont subi une diminution considérable : alors que le chiffre moyen des années précédentes flottait autour d'un million de tonnes, elles n'atteindront pas, pour 1911, 700.000 tonnes. L'année 1912, d'après les informations les plus autorisées, ne donnera pas des résultats plus satisfaisants.

Ce n'est là, il faut l'espérer qu'un fléchissement passager. Il n'en reste pas moins que la possibilité d'accidents semblables doit entrer en ligne de compte. Elle suffit, dans un pays de monoculture, dont les exportations dépendent essentiellement de ses récoltes de riz, pour donner à la balance commerciale de l' Indochine un caractère d'incertitude et d'instabilité qui ne permet pas de la considérer comme définitivement établie en faveur de la colonie.

Faisons observer, en outre, que l'emprunt projeté va, comme celui de 1898, exercer indirectement sur cette balance une action qui neutralisera, pendant un temps, dans une large mesure, les effets de l'augmentation des exportations. Il est destiné, en effet, à l'exécution de travaux publics qui vont nécessiter, pour un chiffre considérable, l'importation de matériel acheté au dehors. Le compte débiteur de la colonie s'en augmentera d'autant.

En admettant, d'ailleurs, que la balance commerciale de l'Indochine fut d'ores et déjà nettement favorable et qu'on fut assuré qu'elle le restera, elle ne forme qu'un des éléments de la balance générale des comptes, et une foule d'autres éléments interviennent qui peuvent faire pencher celle-ci dans un sens ou dans l'autre. Une note, fort bien rédigée d'ailleurs, jointe à la lettre par laquelle l'administration locale a invité les chambres de commerce à émettre leur avis sur la question, donne une idée de la multiplicité et de la diversité de ces éléments. Qu'on en juge.

Pour dresser le bilan complet et exact des dettes et des créances de la colonie et pour se rendre compte si elles présentent l'équilibre nécessaire au bon fonctionnement du système monétaire dont on voudrait la doter, il faut, en dehors des opérations commerciales proprement dites : exportations et importations, entrer dans le détail des opérations budgétaires et envisager successivement : 1° les dépenses de l'Indochine en France : a) sur provisions mensuelles ; b) pour le service des emprunts ; c) pour la contribution aux dépenses militaires ; 2° les recettes de l'État en Indochine ; 3° les dépenses de l'État en Indochine au titre : a) des services militaires ; b) des services maritimes ; 4° les recettes de l'Indochine en France.

Il faut, en outre, disséquer les opérations de trésorerie qui peuvent se solder, suivant les cas, au débit ou au crédit de la colonie : 1° achats de rente en Indochine ; 2° émission de mandats postaux ; 3°émission de mandats sur le Trésor ; 4° revenus du portefeuille indochinois ; 5° paiement de mandats postaux ; 6° paiement de mandats sur le Trésor.

Ce n'est pas tout : il faut encore rechercher dans quelle mesure les opérations sur capitaux divers influent sur la balance des comptes, ce qui conduit à évaluer : 1° les paiements pour intérêts de capitaux, dividendes, etc. ; 2° les placements hors de l'Indochine, transferts d'économie, rapatriements de capitaux ; 3° les importations de capitaux en Indochine par les particuliers ou les compagnies, dépenses de touristes, navires au port, passagers, etc.

Il y a là tout un travail de discrimination infiniment délicat et complexe, et que complique encore la nécessité de distinguer entre les comptes en or et les comptes en argent ; car, suivant l'observation de M. Arnauné dans le rapport déjà cité plus haut, ce qui importe pour le succès de la réforme projetée, c'est non seulement la balance particulière des comptes, mais aussi et surtout la balance particulière des comptes en or. Or, il est extrêmement difficile d'établir distinctement les comptes en or et les comptes en argent. L'Indochine compte aujourd'hui en or, d'une part, avec l'Occident : métropole, autres pays d'Europe, colonies françaises, États-Unis et, de l'autre, avec certains pays d'ExtrêmeOrient : Indes anglaises, Birmanie, Indes néerlandaises, Siam, Japon, Philippines, Singapore.

Elle compte en argent avec la Chine et le Japon.

Ajoutez que la difficulté de cette ventilation s'accroît des incertitudes et des causes d'erreur dues au mode défectueux d'établissement des statistiques locales. Celles-ci présentent, en effet, séparément les échanges avec la France et ses colonies, les pays d'Europe, Hong Kong, Singapore. En revanche elles groupent la Birmanie avec le Siam. la Chine et le Japon ; il n y a d'article distinct ni pour les États-Unis et les autres pays d'Amérique à étalon d'or, ni pour les Philippines, confondus sous la rubrique générale: autres pays d'Asie, d'Afrique, d'Amérique et d'Océanie.

La reconstitution des comptes peut-elle se faire, dans ces conditions, avec une exactitude suffisante, ne dût-elle être qu'approximative ? L'auteur de la note

administrative paraît en douter. Dans tous les cas, il reconnaît que l'administration est impuissante, par ses propres moyens, à venir à bout de ce travail et il fait appel au concours des chambres de commerce. Or, celles-ci ne se jugent pas en mesure d'apporter une contribution suffisamment documentée à cette enquête et la chambre de commerce de Haïphong, notamment, tout en persistant à réclamer la stabilisation de la piastre, s'est récusée en déclarant qu' « elle n'avait pas tous les éléments d'appréciation pour approfondir la question et établir la balance des comptes de l'Indochine ». En d'autres termes, elle renvoie la balle à l'administration. Sortira t-on de ce cercle vicieux ?

Aussi bien, ainsi que l'a fait observer le directeur de la succursale de la Banque de l'Indochine à Haïphong [Bazin], dans une lettre à la chambre de commerce de cette ville, même en admettant une balance générale des comptes favorable, il faudrait encore que cette balance accusât des excédents minima réguliers et certains et c'est ce que personne ne saurait garantir dans un pays où, nous l'avons dit plus haut, et on ne saurait trop le répéter, le gros chiffre des exportations est fourni, jusqu'à présent, par la production agricole et, il ne faut pas l'oublier, par la production d'un seul article, le riz.

Il serait par suite indispensable, de constituer en Europe, avant la réalisation de la réforme, une réserve d'or, qui serait destinée à parer à toute éventualité, c'est-à-dire à assurer le fonctionnement de la réforme dans les années déficitaires, tout au moins dans les périodes où les exportations se ralentissant, il n'en faut pas moins continuer à assurer le règlement des importations et des dettes extérieures. Cette réserve d'or indispensable ne pourrait être constituée qu'au moyen d'un emprunt. Or, sur quelles ressources pourrait-on gager un emprunt spécialement affecté à la réforme monétaire, alors qu'on a déjà toutes les peines du monde à trouver le gage des emprunts nécessaires pour la constitution de l'outillage économique du pays ?

Au point de vue de l'opportunité, c'est-à-dire de la possibilité de réaliser la stabilisation actuellement, la question paraît donc tranchée. Reste la question de savoir si la colonie a intérêt à cette stabilisation. Sur ce point encore, la réponse du directeur de la succursale de la Banque de l'Indochine est nettement négative. D'après lui, dans un pays de grandes ressources naturelles, mais de populations pauvres, comme l'Indochine, ce qu'il faut avant tout c'est leur donner des facultés d'achat, qu'elles commencent à avoir en Cochinchine, mais qu'il leur reste à acquérir dans les autres pays de l'Union. Or, il n'y a pour cela qu'un seul moyen, c'est de développer la production du pays, c'est-à-dire ses exportations, et de faire produire à ce pays plus qu'il ne consomme, l'excédent de sa production sur sa consommation représentant la richesse à créer.

C'est assez dire qu'il faut tout faire pour favoriser ses exportations tandis qu'on n'a aucun intérêt, au contraire, à faciliter ses importations, sauf celles, bien entendu, qui ont pour but d'outiller le pays pour augmenter sa production. Or, la baisse du change étant une prime à l'exportation et une entrave à l'importation, la conclusion se dégage d'elle-même : c'est le maintien, au moins provisoire, du *statu quo*.

Nous disons : provisoire ; car il viendra un moment où, grâce au développement des exportations, la balance des comptes sera assez nettement et assez solidement établie en faveur de l'Indochine pour que la stabilisation de la piastre ne présente plus les dangers qu'elle offrirait aujourd'hui et où, ces dangers ayant disparu, la somme des avantages de la réforme remportera sur celle de ses inconvénients. Ce jour-là la stabilisation s'imposera de toute évidence. Mais jusque là la prudence commande de ne pas brusquer les choses et de ne pas risquer le saut dans l'inconnu auquel on convie l'Indochine.

Henri Liber.

———————————

LE RAPPORT
DE
LA BANQUE DE L'INDO CHINE
(*Le Courrier colonial*, 1er juin 1912)

……

La stabilisation de la piastre a été tout récemment l'objet de nouvelles discussions en Indochine. Quelques conférences ont été aussi faites en France sur ce sujet qui a été traité récemment par la chambre de commerce de Marseille. Assurément, cette question, qui a été l'objet de nombreuses études, mérite d'être sérieusement approfondie, surtout au moment où la Chine, de son côté, songe à modifier son système d'échange.

———————————

BANQUE DE L'INDOCHINE
(*Le Temps*, 15 juillet 1912)

……

La stabilisation de la piastre est toujours à l'étude ; mais cette question intéresse beaucoup moins l'Annamite que le manque de monnaie divisionnaire et, surtout, la rareté de la sapèque, cause principale du renchérissement de la vie.

……

———————————

COLONIES ET PROTECTORATS

———————

INDOCHINE
[Albert Sarraut, gouverneur général]
(*Le Temps*, 24 décembre 1913)

La situation budgétaire

M. Van Vollenhoven, secrétaire général du gouvernement général de l'Indochine, a fait, le 24 novembre, au conseil du gouvernement, un exposé du budget général, de la colonie.

L'excédent pour 1913 atteindra 3.500.000 piastres, chiffre supérieur à tous ceux des exercices précédents, sauf pour 1899. L'avoir de la caisse de réserve, qui était de 6.400.000 piastres en 1900, atteindra 9 millions de piastres en 1913 et 12 millions en 1914, sans que le budget général ait été pour cela obligé de faire appel aux contributions des budgets locaux. M. Van Vollenhoven ne craint pas d'ajouter que l'Afrique occidentale elle-même, dont on a vanté à juste titre le prodigieux développement, ne peut désormais rivaliser avec l'Indochine.

Le secrétaire général estime que les circonstances ne furent jamais plus favorables pour entreprendre la stabilisation de la piastre, qui vient d'être étudiée d'une manière approfondie par M. Détieux, sous-directeur des finances.

———————————

La stabilisation de la piastre indochinoise
(*La Dépêche coloniale*, 11 janvier 1914, p. 3, col. 1-2)

La question de la stabilisation de la piastre indochinoise vient, encore une fois, d'être remise sur le tapis, mais il ne s'agit plus maintenant d'une vaine discussion de théoriciens, ni même de l'avis intéressé d'une chambre de commerce ou autre assemblée locale. C'est le gouvernement lui-même qui met le problème à l'ordre du jour, et la solennité avec laquelle il présente son étude définitive dans la note préliminaire du budget 1914 peut nous faire penser qu'effectivement, les temps sont révolus, et que cette réforme va peut-être enfin entrer dans le domaine de la pratique. C'est au mois d'octobre 1911, c'est-à-dire, au moment même de son arrivée dans la colonie, que M. Albert Sarraut annonçait son intention de reprendre le projet de stabilisation, abandonné sur l'avis de théoriciens trop dogmatiques. À ce moment, le gouverneur général adressait une lettre circulaire aux chambres de commerce dans laquelle il leur demandait de formuler à nouveau leur avis sur la question. Nous avons, en son temps, résumé ici même l'avis des chambres de commerce à cet égard. D'une façon générale, on peut dire que la stabilisation est considérée par le commerce français en Indochine comme une mesure des plus désirables.

Officiellement on en était cependant resté à l'avis émis en 1907 par la Commission interministérielle, présidée par M. Arnauné, qui estimait qu'il était impossible d'opérer la réforme monétaire projetée tant que la balance des comptes ne serait pas favorable à l'Indochine, c'est-à-dire tant que le chiffre des exportations ne serait pas supérieur à celui des importations.

Un événement important devait cependant permettre de compenser ce déficit, c'était l'émission en France d'une première tranche de l'emprunt de 90 millions qui venait d'être autorisé. M. Klobukowski avait lui-même indiqué qu'il était possible, dès que cet emprunt serait conclu, de diminuer les rapatriements de fonds et d'appliquer par une simple opération de trésorerie les fonds de la souscription publique au crédit de.l'Indochine au compte métropolitain. C'est bien ainsi que l'on a opéré, et l'Indochine a pu liquider complètement son compte débiteur qui, en 1905, s'élevait au chiffre fantastique de 112 millions et qui, en 1911, était encore de 45 millions. Le compte est actuellement au pair et il n'a plus été nécessaire de prévoir au budget 1914 aucun crédit pour les frais de négociation et de change.

Cependant, il importe, pour l'avenir, de contracter une garantie contre l'instabilité du change. Il faut espérer que l'Indochine ne se montrera pas aussi imprévoyante que par le passé, qu'elle n'attendra pas que son compte débiteur dépasse 100 millions pour l'apurer ; il n'en demeure pas moins nécessaire de stabiliser l'unité monétaire pour être complètement à l'abri de tels inconvénients. En ce qui concerne le Trésor, nous ne devons pas oublier que toute baisse de cinq centimes pendant toute la durée d'un exercice occasionne une augmentation de dépenses qui oscille autour de 250.000 piastres.

En outre, la note préliminaire du budget fait ressortir tous les inconvénients que présente l'instabilité du change pour le commerce d'exportation et pour le producteur. En ce qui concerne le premier, il faut réfléchir que l'Indochine n'a le monopole de la production d'aucun des produits qu'elle exporte. Elle ne fait donc pas les prix, mais elle les subit ; et les prix du marché intérieur ne sont, en réalité, que la traduction en piastres de prix en or exprimés. On conçoit, dès lors, que les affaires d'exportation ne soient seulement faciles que lorsque les prix du marché local demeurent inférieurs, en tenant compte bien entendu des frais de transport, aux prix mondiaux. Les variations de cours de l'unité monétaire ont donc une influence directe sur le commerce d'exportation et une influence indirecte mais certaine sur la production.

« Faut-il ajouter, dit le gouvernement, que le régime monétaire actuel contrarie les importations et les placements de capitaux ? Qu'il nuit directement au développement des affaires nouvelles et qu'il accroît le loyer de l'argent ? »

Le taux de la piastre s'est maintenu constamment en ces derniers mois à un chiffre légèrement supérieur à 2 fr. 50, c'est-à-dire qu'il a tendance à demeurer élevé. D'autre

part, la situation financière de l'Indochine n'a jamais été plus prospère qu'à l'heure actuelle ; la Trésorerie indochinoise est saine. Voilà autant de raisons qui militent en faveur de la réalisation d'une réforme qui est demandée depuis si longtemps. Félicitons donc le gouvernement d'annoncer finalement : « La stabilité de la piastre devra être un fait accompli en 1916 »; et espérons que cette prophétie se réalisera au plus tard à la date ainsi indiquée.

COLONIES ET PROTECTORATS

INDOCHINE
(*Le Temps*, 12 février 1914)

Au cours d'une conversation qu'il a eue avec un rédacteur du journal l'*Information*, M. Albert Sarraut a annoncé son intention de stabiliser prochainement le cours de la piastre.

Les variations actuelles du change, a-t-il déclaré, sont très préjudiciables à la colonie.

Aux budgets de la colonie, d'abord. Le risque couru par le budget général de l'Indochine est double. En premier lieu, il est exposé, en cas de baisse, à subir dans ses payements une perte qui à la limite peut atteindre 30 millions de francs. Mais en second lieu, il garantit contre toute perte l'avoir de la métropole qui se trouve détenu dans les caisses de la colonie de ce fait, comme la métropole s'est fréquemment trouvée créditrice de la colonie, il s'est vu contraint, dans le passé, à lui rembourser des sommes considérables : 1.100.000 piastres en 1901, 4.246.418 piastres en 1908.

Le contre-coup sur le commerce de la colonie est plus grave encore. L'Indochine subit pour sa principale exportation, celle du riz, les prix du marché mondial. Les prix du marché intérieur ne sont que la traduction en piastres de prix en or inexprimés. « Chaque hausse du prix de la piastre équivaut par suite à une baisse des prix mondiaux ; il en résulte une crise pour le commerce d'exportation et un arrêt momentané dans les affaires. D'autre part, le commerce d'importation est lui-même entravé dans son développement par le régime monétaire actuel. Il subit nécessairement le contrecoup des crises qui frappent le commerce d'exportation. De plus, il a pris l'habitude, pour se couvrir contre les risques du change, de vendre en or sur le marché intérieur, ce qui l'empêche d'atteindre directement la clientèle indigène, qui compte en piastres.

Pour ces raisons essentielles, j'estime que la stabilisation de la piastre ne saurait être différée davantage. Elle sera un fait accompli en 1916. Ce qui la facilitera, c'est l'emprunt de 90 millions de francs que le Parlement nous a autorisés à contracter l'an dernier. Grâce à cet emprunt et aux fonds que nous pourrons laisser provisoirement dans la métropole, le gouvernement de l'Indochine se trouvera, vis-à-vis de la France, créditeur de sommes qui constitueront une véritable caisse de garantie. Nous constituerons d'ailleurs nous-mêmes en Indochine une réserve permanente d'une dizaine de millions que la direction des finances juge suffisante pour stabiliser la piastre.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 mars 1914, page 2)

LES PIASTRES FRANÇAISES AU YUNNAN. — Aux termes de l'arrêté du 30 janvier 1905, l'exportation hors de l'Indochine des piastres françaises a été prohibée, exception faite cependant pour le numéraire destiné au Yunnan. Or, l'attention de

l'administration a été appelée d'une manière très pressante, dans les derniers mois de 1912, sur l'exode intensif de nos piastres vers cette province chinoise, puisque, de janvier à août. de cette année, la douane avait pu constater le passage à Lao Kay d'une somme de 2.180.000 piastres environ. Il est apparu que l'origine de cet exode provenait du mouvement commercial établi entre Hong-kong et le Yunnan et dont la plus grande partie s'effectue en transit par le Tonkin. Les transactions entre ces deux régions se sont accrues dans une importante proportion depuis l'ouverture du chemin de fer. La balance commerciale, qui était, ces dernières années, en faveur de Hongkong, se trouve maintenant, non moins nettement, en faveur du Yunnan, par suite du développement de la production des mines d'étain de Kokiéou.

Si on recherche, d'autre part, les conditions de règlement du solde créditeur de cette balance commerciale, on arrive aux constatations suivantes : Tout d'abord, la circulation monétaire au Yunnan se trouve principalement alimentée par les *british et mexican dollars* (qui y accèdent par Hongkong), ainsi que par les piastres métalliques françaises venant du Tonkin.

L'importation de nos piastres, qui, de 1904 à 1907, s'est élevée à dix-sept millions de piastres, s'explique aisément, car cette période est celle de la construction du chemin de fer. Une grande partie de ces piastres est d'ailleurs rentrée en Indochine en 1908 et 1909, par suite de la forte prime que faisait à cette époque la piastre indochinoise sur le *british* ou le *mexican*. Ces rentrées peuvent être évaluées à 7.200.000 piastres (principalement via Hongkong.) .

Mais depuis que le change de la piastre indo-chinoise est redevenu solidaire de celui de Hongkong, rien ne s'oppose plus à ce que le règlement des dettes de Hongkong envers le Yunnan se fasse à l'aide de notre numéraire. Bien plus, en raison des frais de transport, il en coûte sûrement moins, pour remettre de Hongkong au Yunnan, de procéder par remise indirecte par l'intermédiaire de la place de Haïphong, que de procéder par envois de numéraire. La spéculation ajoute ses effets à ceux de la situation de change : nos piastres sont fondues et transformées en piastres qui pèsent 26 gr. 770 et contiennent 26 gr. 692 d'argent fin, soit un titre de 88 5 1.000 environ.

Cet état de chose subsistera aussi longtemps que la piastre indochinoise ne fera pas prime sur le dollar de Hongkong de 3 et 4 % ; cette perte sur la change des dollars de Hongkong ou dollars indochinois serait prohibitive.

Il convient, en outre, de remarquer qu'à la suite de la révolution de 1911, et du développement du commerce d'exportation, la Chine a un impérieux besoin de numéraire. Or, en outre des diverses piastres chinoises frappées par diverses provinces, et qui, d'ailleurs, ne sont souvent que des *british* et des *mexican dollars* fondus et refrappés, la circulation métallique n'est composée en Chine que de piastres du Mexique ou de Hongkong. Les *mexican* et les *british dollars* constituent la presque totalité des réserves métalliques possédées par les banques d'émission établies à Hongkong. Et tous les lots de *british dollars* (dont la frappe s'effectue à Bombay) sont pris avant d'être débarqués ; il est donc très difficile, dans ces conditions, de s'en procurer, même en le commandant à Bombay, d'abord parce que la frappa, bien que libre, est onéreuse, ensuite parce que la monnaie de cette ville a suspendu, pendant plusieurs mois, la fabrication des *british* pour se consacrer exclusivement à la fabrication des roupies.

De l'exposé qui précède, il ressort nettement que nos piastres sont drainées vers la Chines, et spécialement vers le Yunnan, non pas pour équilibrer le solde débiteur de notre propre balance commerciale, mais bien dans un but de spéculation et aussi pour assurer, par suite de remises indirectes, le règlement de la balance des comptes entre Hongkong et le Yunnan.

L'interêt général de la colonie avait à souffrir d'une pareille situation.

Assurément, le stock de numéraire de l'Union indochinoise est normal et suffisant mais il n'est plus surabondant. En 1911, la Banque de l'Indo-chine a été autorisée à

exporter une partie des piastres métalliques qu'elle détenait dans les caveaux de sa succursale de Saïgon pour les fondre en lingots. Depuis, elle a dû recourir à des frappes nouvelles et il ne faut pas perdre de vue que la prochaine ouverture des travaux de l'emprunt de quatre-vingt-dix millions va nécessiter, au Tonkin principalement, une importante circulation métallique.

Enfin et surtout, en vue du projet de stabilisation de la piastre à l'étude dans les bureaux de l'administration, il importe qu'il n'existe pas, sur les places voisines, de stock considérables de piastres indochinoises. Ces piastres pourraient, en effet, se trouver rappelées en Indochine par un écart trop fort entre le taux de stabilisation et le cours de l'argent et cette rentrée de numéraire pèserait lourdement sur l'opération.

C'est pour ces motifs que l'administration a été amenée à envisager l'extension des dispositions de l'arrêté du 30 janvier 1905 et à prohiber, par un arrêté du 8 janvier 1913, l'exportation des piastres indochinoises, à destination du Yunnan. C'est pourquoi depuis un an, il ne paraît plus d'exportation de piastres aux statistiques, que nous publions mensuellement, du mouvement de numéraire.

Ajoutons que les exportations de lingots ont été maintenues afin de permettre aux négociants indochinois, si le besoin s'en fait sentir, de régler ainsi leurs comptes avec leurs correspondante du Yunnan en effectuant leurs remises en argent fin.

———————————

BANQUE DE L'INDO-CHINE
(*La Dépêche coloniale*, 17 mai 1914, page 1)
(*Les Annales coloniales*, 19 mai 1914, page 3)

.....

Cet état de choses satisfaisant a amené le gouvernement général de l'Indochine à envisager, pour une période assez rapprochée, la réalisation de la réforme monétaire, dont il a déjà été question à plusieurs reprises, sous forme de stabilisation de la piastre. L'application de cette mesure serait assurément d'une importance considérable au point de vue budgétaire ; elle intéresse le commerce européen, quoique à un moindre degré, surtout depuis que la piastre s'est maintenue à un cours relativement élevé et stable. Par contre, elle laisse la population annamite complètement indifférente.

Sans doute, l'Indo-Chine se trouve actuellement dans une situation plus favorable qu'en 1917, alors que la commission présidée par l'éminent gouverneur de la Banque de France, M. Pallain, et composée de membres d'une compétence indispensable, avait, sur le rapport de M. Arnauné, nettement conclu contre l'adoption d'une réforme qu'elle estimait prématurée et dangereuse.

À cette époque, il n'était pas encore question en Chine d'une réforme monétaire que le nouveau gouvernement a inscrite dans son programme. Bien certainement, la mise à exécution d'une telle mesure dans le vaste empire voisin de l'Indochine, laquelle se trouve encore dans sa dépendance commerciale, risquerait de laisser notre colonie isolée sous un régime peu approprié aux besoins d'un pays organisé et en voie de progrès. D'une part, en effet, il ne faut se faire aucune illusion sur la longue durée nécessaire pour qu'un pays aussi étendu que la Chine et composé d'éléments aussi disparates puisse arriver à réaliser une réforme d'une telle complexité. D'autre part, il ne faut pas perdre de vue la dangereuse perturbation que pourrait apporter dans la situation économique de l'Indochine l'établissement d'une réforme dont le succès ne serait pas assuré. L'exemple du Siam qui, pendant de longues années, a souffert d'une stabilisation insuffisamment préparée, en est une preuve convaincante.

C'est donc une expérience qu'il ne faut tenter qu'à bon escient. Nous avons tout lieu de croire qu'aucune solution ne sera adoptée sans qu'ait été appelée à en délibérer la commission précédemment réunie. Celle-ci s'entourera certainement de toutes les indications et de toutes les garanties nécessaires. Elle voudra connaître notamment, par des statistiques dignes de foi, non seulement les moyennes des importations et des exportations, tant vers les pays à étalon d'or que vers ceux encore soumis au régime de l'argent, mais encore la balance générale des comptes de la colonie.

S'il était prouvé, en effet, que l'Indochine ne se trouve pas, finalement, dans une situation créditrice d'une façon presque permanente, les réserves d'or que l'on aurait pu constituer dans la métropole ne tarderaient pas à se trouver plus ou moins rapidement, épuisées et l'on aboutirait à un échec regrettable. Le problème délicat et complexe de la stabilisation de la piastre demande donc à être étudié d'une façon méticuleuse.

Le gouvernement général de l'Indochine, qui nous a demandé notre concours pour l'aboutissement d'un projet auquel il attache tant de prix, peut être assuré que nous le lui donnerons sans réserves, uniquement guidés par le souci de la prospérité de la colonie, à laquelle notre banque est intimement liée.

———————————

COLONIES ET PROTECTORATS

———————

INDOCHINE

(*Le Temps*, 23 mai 1914)

La situation financière en Indochine
(Dépêche de notre correspondant particulier)

……

L'exercice 1914 se présente donc dans des conditions satisfaisantes. On continue à espérer que l'importante réforme de la stabilisation de la piastre pourra être accomplie prochainement.

———————————————

BANQUE DE L'INDO-CHINE
(*Le Temps*, 17 juin 1918)

.....

Coté, au début de l'année 1917, 36 deniers 1/2 l'once standard, l'argent, vers le mois d'août, a atteint le cours élevé de 55 deniers qui n'avait pas été constaté depuis 1878. Il ne s'y est pas maintenu, mais au 31 décembre, il cotait encore environ 43 deniers. La moyenne de l'année écoulée a été d'environ 41 deniers. Il faut remonter à 1891 pour en retrouver d'équivalent. Cette hausse considérable, pas complètement imprévue cependant, est due à diverses causes et notamment à la diminution de la production mondiale affectée par les troubles du Mexique et aux achats importants des États-Unis, de l'Angleterre et de la France, pour la frappe continue, quoique encore insuffisante, de leurs monnaies divisionnaires.

Mais la cause prédominante a été la demande de l'Inde. En raison de da diminution notable des importations, dans la péninsule Indienne et en Chine, à un moindre degré, de l'accroissement, au contraire, de l'exportation de produits dont la valeur augmentait en même temps que les frets atteignaient des prix inattendus, il s'est créé dans ces contrées des besoins de numéraire qui ne pouvaient recevoir satisfaction que par des achats d'argent. L'interdiction successive par tous les États des sorties d'or, la diminution des ventes de traites sur de trésor indien devaient fatalement amener une hausse de l'argent que l'on cherchait à se procurer à n'importe quel prix. Le gouvernement de l'Inde lui-même, pour limiter les compétitions, a été amené à interdire toute importation et toute exportation d'argent pour compte particulier.

Cet état de choses a créé dans l'Inde une crise intense ; elle a pris toute son acuité au moment où les cours de l'argent atteignant 43 deniers, la valeur intrinsèque de la roupie est venue dépasser sa valeur nominale.

Seule, de toutes les contrées avoisinantes, l'Indochine a pu, jusqu'ici, échapper, en grande partie, aux difficultés qui découlaient de cette situation anormale. Assurément, des fluctuations du change aussi importantes que celles qui se sont produites ont exercé leur répercussion sur les transactions. Il ne pouvait en être autrement alors.que, dans le cours de l'année, la piastre variait de 3 francs environ à 4 fr. 55 c. Mais il ne s'est produit aucune crise monétaire, ainsi qu'en témoignent les chiffres des encaisses et de la circulation des billets de la Banque de l'Indo-Chine. Pendant tout le cours de l'année, les encaisses se sont maintenues notablement au-dessus des limites fixées par ses statuts. Au 31 décembre dernier, elles atteignaient 16.504.306 piastres en augmentation d'un million de piastres environ sur la moyenne de l'année précédente, pour une circulation de 30.143.466 piastres ; la proposition de l'encaisse à la circulation s'établissait ainsi à 45 %. Cette proportion au cours. de l'année a varié de 39 1/2 % minimum à 47,38 % maximum.

Il va sans dire que, de ce fait, l'Indochine a pu éviter d'établissement du cours forcé des billets et échapper aux difficultés qui ont déterminé dans les pays avoisinants des changements de régime monétaire principalement dans la forme de la stabilisation de leur monnaie.

Ce n'est pas que la Banque de l'Indochine soit, comme on s'est trop souvent plu à le représenter, l'adversaire systématique de la stabilisation. Loin de là, le conseil rappelle à cette occasion que, lors de la réunion de la première commission nommée par le gouvernement français, c'est sur la proposition de la Banque de l'Indochine qu'ont été adoptées les mesures préliminaires indispensables à une stabilisation éventuelle de la piastre mexicaine, et de son remplacement exclusif par la piastre française, c'est-à-dire par une monnaie sur laquelle le gouvernement français seul conservait la haute main. Il y avait donc pour la banque, en ce qui concerne la stabilisation de la piastre, non pas

une question de principe, mais simplement une question d'opportunité, et les événements ont prouvé que la banque était dans le vrai. Son conseil déclare, d'ailleurs, que, le jour où elle paraîtrait possible ou désirable, son concours le plus empressé et le plus dévoué s'emploierait pour le succès de cette mesure.

———————————

INDOCHINE
L'effort de la colonie pendant la guerre
(*Le Temps*, 21 juin 1919)

Notre correspondant à Marseille télégraphie le 19 juin :

M. Sarraut a été reçu aujourd'hui par la chambre de commerce de Marseille. Le gouverneur général a exposé de la façon la plus complète ce qu'a été la contribution de l'Indochine à la guerre, en hommes, en argent et en produits.

……

En terminant cet éloquent exposé d'une situation exceptionnellement brillante, M. Sarraut a constaté que la stabilisation de la piastre est un problème évidemment complexe, grave même à l'heure actuelle. Il se propose d'en étudier avec le ministre la solution qui ne saurait être envisagée avec trop de prudence.

———————————

Commission de la piastre, Paris (1919)

[…] Une commission, nommée à Paris, en 1919, et chargée d'étudier la question de la piastre, a … préconisé la solution que nous verrons plus loin.

Cette assemblée, présidée par M. Ernest Outrey, député de la Cochinchine, se composait des membres dont personne ne contestera la compétence en la matière ; en voici la liste :

MM. Hermite, représentant le ministre des finances ; Martineau, directeur au ministère des colonies ; Tassel, intendant militaire ; Dupré, Dolabaratz et Breton, représentants de l'Union commerciale française ; Simoni [8], Cluzeau et Vigne, représentants du Comité du commerce, de l'industrie et de l'agriculture de l'Indochine ; le colonel Bernard, délégué des planteurs de caoutchouc ; Garnier, résident supérieur, directeur de l'Agence économique de l'Indochine ; Berrué, inspecteur des colonies ; Michel, chef du service des banques au ministère des colonies. M. Keller, sous-chef de bureau, était adjoint à la Commission en qualité de secrétaire.

À l'issue de ses travaux, la Commission, dans un rapport adressé au ministre des colonies, proposa de suspendre la frappe de la piastre actuelle ; de frapper aussi rapidement que possible une piastre nouvelle, voisine du strait dollar (12 gr. 13 d'argent fin) ; d'instituer enfin, en attendant la mise en circulation de la nouvelle monnaie, le cours forcé du billet. Le taux de 3 francs 50 était choisi pour cette stabilisation. La Banque de l'Indochine adoptait cette manière de voir.

Ce qui précède dit suffisamment l'appui dont jouissait la commission auprès de puissants groupements financiers, industriels et commerciaux. Or, sa suggestion n'a pas été suivie par le ministère des colonies, puisque, à l'heure actuelle, la piastre indochinoise garde encore son *statu quo* ; cela, sans doute, pour de fortes raisons.

(*L'Écho annamite*, 4 février 1925, p. 1, col. 1-2)

---

[8] Paul Simoni (1863-1931) : ancien résident supérieur au Tonkin reconverti dans les affaires.

Banque de l'Indo-Chine
Exercice 1919
Assemblée générale ordinaire du 26 mai 1920

……

Le rapport signale le bouleversement des changes de toutes les devises d'Extrême-Orient exprimées en francs.

« Ces mouvements, dit le rapport, ont eu leur cause dans la hausse d'abord de l'argent fin, dont la valeur, exprimée en monnaie sterling, est passée de 45 deniers 7/16 l'once en janvier, à 79 deniers 1/8 en décembre, ensuite de la livre sterling, qui est montée de 25,97 1/2 c. en janvier à 45 fr. 15 c. en décembre.

Pour certains pays à monnaies stabilisées en sterling, l'Inde, les États fédérés malais et le Siam, les variations de valeur vis-à-vis du franc, bien que toujours considérables, ont pu se trouver atténuées dans une certaine mesure, mais les mouvements ont atteint toute leur amplitude dans les pays à étalon d'argent, c'est-à-dire en Indo-Chine et en Chine.

En Indo-Chine, le cours de la piastre française, qui, nous vous l'avons exposé, était de 4 fr. 50 en janvier, est monté a 5 fr. en avril,

6 fr. Mon juillet, 8 fr. 15 en septembre, 10 fr. 85 en novembre et environ 12 fr. en décembre.

Une hausse aussi rapide et aussi importante a entraîné des conséquences graves pour un certain nombre d'entreprises indo-chinoises. D'abord, toutes celles qui, en vertu de contrats avec le gouvernement ou avec les municipalités, recevaient des subventions ou percevaient leurs recettes en francs, alors que leurs frais généraux s'exprimaient en piastres : c'est le cas des compagnies de transport par fer ou par eau et des sociétés d'eau et d'électricité.

Se sont trouvées également menacées toutes les entreprises industrielles ou agricoles qui, pour la vente de leurs produits, sont aux prises avec des concurrents moins atteints par la hausse de leur monnaie nationale : spécialement les mines métalliques, les plantations de caoutchouc, de café, de poivre et de tabac.

De même, ont été placés dans une situation particulièrement difficile, les nombreux souscripteurs à l'emprunt français de novembre 1918 qui avaient emprunté en piastres une partie des sommes nécessaires à l'acquittement de leurs souscriptions.

Si les producteurs de riz n'ont, jusqu'à présent, pas souffert de la hausse de la piastre, c'est qu'en raison des récoltes médiocres dans tout l'Extrême-Orient, coïncidant avec une demande mondiale considérable, tant pour le riz que pour toutes les autres céréales, il été possible non seulement de maintenir, mais d'augmenter sensiblement les prix de vente du riz exprimés en piastres. Toutefois, on ne saurait oublier qu'il s'agit là de circonstances exceptionnelles, dont les effets, sans doute, paraissent devoir se faire sentir encore pendant toute l'année en cours, mais dont il serait imprudent d'escompter le maintien pendant les années à venir.

Par contre, n'ont pas souffert de la crise et paraissent même en avoir bénéficié les entreprises qui, soit pour leur vente en Indo-Chine, soit pour leurs exportations, ne sont concurrencées que par des produits en provenance de Chine et ayant, par conséquent, les mêmes conditions de prix de revient. Les sociétés de charbonnages et de ciments sont spécialement dans ce cas. »

Dès le milieu de 1919, deux commissions ont été réunies successivement par le ministre des colonies pour rechercher le remède à apporter à cette situation. L'une et l'autre se sont prononcées, avec des modalités différentes, pour la stabilisation de la

piastre indo-chinoise en francs français. Comme mesure préparatoire, on a adopté l'émission de coupures divisionnaires par la Banque de l'Indo-Chine et la frappe de monnaies divisionnaires d'un titre réduit. L'émission des petites coupures a déjà eu lieu avec un succès complet et les premières monnaies frappées sont arrivées en Indo-Chine.

Cependant, dès le début de 1920, la hausse de la piastre s'accentuait encore, et l'on prévoyait en même temps que la valeur des exportations de riz atteindrait cette année un montant extrêmement élevé. Des mesures énergiques s'imposaient, et le gouverneur général a conclu un accord avec la banque pour établir le cours forcé.

« Le jeu de cette convention, dit le rapport, impliquait la fixation des taux de la piastre par le gouvernement général. Ces mesures sont entrées en vigueur depuis le 27 mars dernier, et les taux fixés par le gouvernement général ont suivi jusqu'à présent de façon approximative les fluctuations de la valeur intrinsèque de la piastre-métal.

Il semble que le système ainsi mis en vigueur constitue une mesure d'attente qui permettra de suivre l'évolution des cours de l'argent fin et du change français, tout en portant remède aux principales difficultés de la situation actuelle ; mais il est à désirer qu'en même temps, des mesures soient prises pour apporter un soulagement immédiat aux entreprises menacées de ruine, que nous avons signalées plus haut, et dont la situation est particulièrement digne d'intérêt, car elles sont constituées exclusivement par des capitaux français. »

(*Le Journal des débats*, 28 juin 1920)

SEMAINE FINANCIÈRE
(*Le Temps*, 15 mars 1920)

On a vu, par une dépêche récente de notre correspondant de Saïgon, que le nouveau gouverneur général de l'Indochine, M. Long, était arrivé dans cette ville le 25 février et que son premier soin allait être de résoudre de problème monétaire devenu fort grave à la suite de la hausse considérable de la piastre.

Avant la guerre, la piastre indochinoise valait environ 2 fr. 30. Elle a valu, il y a quelque temps, 16 francs au moins. Son cours s'est un peu détendu ces jours-ci aux environs de 15 francs. La prime est encore excessive. Est-elle susceptible de plus de modération ? La demande de l'argent est toujours active, les frais de son extraction et de son affinage, les dépenses de main-d'œuvre restent élevés. Ce ne sont pas là des conditions de baisse.

La hausse de la piastre indochinoise accable la production de notre belle colonie, qu'il s'agisse des planteurs de caoutchouc ou des exploitants de minerais. Comment ? Ces colons sont tenus de payer la main-d'œuvre en piastres sans en diminuer la quantité dans la mesure de sa majoration, et, par conséquent de consacrer plus de francs à l'achat de cette monnaie d'argent. Leur prix de revient de production, dont la main-d'œuvre constitue le principal élément, est si élevé qu'il est devenu un empêchement d'exporter. Leur prix de vente, en effet, est victorieusement concurrencé par celui des produits similaires des régions voisines, Indes, Birmanie, Siam, Malaisie, Indes néerlandaises, Philippines, où circule une monnaie fiduciaire stabilisée par rapport à la livre sterling, au florin hollandais ou au dollar américain dès avant la guerre et dont la main-d'œuvre locale a accepté couramment le pouvoir libératoire.

La France est la première à souffrir de la cherté des produits de sa colonie indochinoise, puisqu'elle est obligée de s'adresser à des producteurs étrangers pour satisfaire à ses besoins. Cette situation paradoxale ne saurait durer.

On voit ici, une fois de plus, qu'une prime de change excessive dans les pays qui en bénéficient, devient prohibitive des exportations, parce qu'elle interdit les achats de l'extérieur.

Les États-Unis commencent à se plaindre des conséquences qui résultent pour eux de l'excès de la prime de change.

Les nations sud-américaines ne sont pas moins gênées par cette appréciation de leurs devises. M. J. Décamps écrit dans la revue *France-Amérique :*

Ce fait montre, encore une fois, les dangers que court le commerce d'exportation de l'Argentine. S'il n'est pas porté promptement remède à la situation actuelle par la conclusion d'opérations de crédit, la France, comme d'ailleurs toutes les nations européennes qui ont pris part à la guerre, sera obligée de prendre des mesures pour restreindre considérablement ses achats à l'étranger, et même supprimer complètement certaines importations.

Et M. Octave Homberg, président de la commission des changes, écrit très justement dans une lettre adressée à l'Union coloniale que,

Si la monnaie chère nuit à d'exportation, elle ne tardera pas à nuire aussi au commerce d'importation ; car d'où vient la faculté d'achat, si ce n'est de l'exportation ?

Pour venir en aide aux producteurs menacés gravement d'une suspension de travail, le gouvernement de l'Indochine avait proposé de faire des avances, notamment aux planteurs de caoutchouc. Mais c'eût été une faveur que tous les autres producteurs

auraient réclamée. Et puis, la mesure aurait aggravé le problème, sans chance de le résoudre finalement à l'avantage des intéressés.

La hausse démesurée de la piastre est fort goûtée, non seulement par la main-d'œuvre, mais par les fonctionnaires de tous grades qui, en échangeant les piastres contre les francs, faisaient et font encore un bénéfice énorme.

Les budgets de l'Indochine se sont soldés pendant ces dernières années, avec de gros excédents qui s'expliquent par le payement des droits et impôts en piastres. Cette circonstance a permis au gouvernement de la colonie de tirer une sorte de vanité, vis-à-vis de la métropole, de cette situation privilégiée.

Mais tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse. Un gouvernement, quel qu'il soit, ne peut se flatter de rester riche dans un pays qui s'appauvrit. Dans une colonie notamment, c'est la production agricole et minière qui alimente son Trésor. La production suspendue, le Trésor se vide.

En Indochine, où la mise en valeur des richesses naturelles est loin d'être terminée, l'apport des capitaux de la métropole est devenu impossible en raison de la dépréciation du franc par rapport à la piastre. La France se verra-t-elle obligée de venir en aide à sa colonie au lieu d'en tirer des bénéfices comme il convient ?

Les colonies françaises doivent être le prolongement du territoire métropolitain. Quand les colonies exportent, c'est la France qui exporte ; c'est elle, comme collectivité, qui doit avoir le bénéfice de ces exportations.

Quels remèdes apporter à la crise ? Le nouveau gouverneur de l'Indochine qui, avant son départ de France, a dû l'étudier non seulement avec son prédécesseur, devenu ministre des colonies, mais avec tous ceux qui ont de gros intérêts dans notre colonie d'Extrême-Orient, aura bien vite complété sur place cette étude et prendra ainsi les mesures adéquates.

Ne semble-t-il pas, tout d'abord, que la première qui se recommande soit l'établissement du cours forcé des billets de la banque d'émission ? Depuis plusieurs années, l'encaisse métallique de la banque diminue sans arrêt. Peut-il en être autrement à la faveur de la hausse de l'argent fin et de la prime grandissante cotée sur la piastre ?

Au surplus, le cours forcé n'a jamais empêché un pays de faire des affaires, surtout de produire et d'exporter. Le cours forcé n'exclut pas la confiance dans la monnaie fiduciaire, du moment que cette monnaie permet à celui qui la reçoit de la verser en payement des produits et objets dont il a besoin.

Dans tous les cas, la colonie de l'Indochine, placée devant l'alternative d'une crise due à la hausse continue de la piastre ou d'une crise qu'on craindrait de l'établissement du cours forcé, ne saurait hésiter à se prononcer pour cette dernière mesure qui, d'ailleurs, est, en fait, depuis longtemps, d'un usage courant.

Ajoutons que le cours forcé des billets constitue au contraire, en raison de leur dépréciation et dans une certaine mesure, un stimulant pour l'exportation, stimulant qui a pour conséquence de faire rentrer dans de pays de l'or ou des marchandises.

Après l'établissement du cours forcé ou concurremment à son établissement, il conviendra sans doute de procéder à une stabilisation de la monnaie métallique à un niveau inférieur au cours actuel de la piastre, mais d'y procéder par étapes successives de façon à ménager les affaires en cours d'exécution.

Cette stabilisation ne peut se concevoir que par la création d'une nouvelle piastre à titre réduit, à l'exemple de ce qui s'est passé dans les pays voisins de notre colonie d'Extrême-Orient, de sorte que si les indigènes n'ont plus intérêt à exporter la monnaie métallique, ils puissent du moins solder avec cette monnaie une balance commerciale qui serait débitrice.

Une. dernière question se pose : la stabilisation devra-t-elle être faite sur la base d'une monnaie similaire à celles qui circulent dans les régions voisines de la colonie ou sur la base du franc ?

Bien qu'une opinion se soit manifestée en faveur d'une monnaie de poids, de titre et de valeur internationale égaux à ceux du straits dollar, il semble préférable de procéder à la stabilisation en Indochine, colonie française, et par conséquent territoire français, sur la base du franc.

D'ailleurs, nous croyons savoir que la commission interministérielle de la stabilisation de la piastre s'est nettement prononcée pour cette formule qu'auraient adoptée finalement les ministres des colonies et des finances, le gouverneur de l'Indochine et la banque d'émission de la colonie.

1920 (27 MARS) : COURS FORCÉ DE LAPIASTRE

Création d'une commission monétaire indochinoise (« commission Berrué ») par arrêté du gouverneur général Maurice Long (5 juin 1920)

L'HISTOIRE DE LA PIASTRE INDOCHINOISE
(*La Dépêche coloniale*, 24 juillet 1920)

Depuis plus d'un an, la question de la piastre et de son taux en francs a presque dominé toutes les autres questions en Indochine. Nous n'avons pas l'intention de revenir sur tous les incidents multiples et passionnés sur lesquels a rebondi forcément cette question de la piastre. Mais cette histoire récente nous a fait revivre des souvenirs de la piastre indochinoise à propos de faits que nous n'avons pas seulement lus dans des livres mais que nous avons constatés sur place en Indochine, depuis 1887 pour la première fois.

En Annam, en Cochinchine et au Tonkin, c'est-à-dire dans les trois anciennes parties du vieil empire chinois qui forment notre Indochine française d'aujourd'hui, on avait imité servilement le système monétaire en usage dans le Céleste Empire, et l'on s'y était immobilisé durant une longue suite de siècles. Les premiers perfectionnements dans le monnayage des métaux précieux en Annam furent faits par le roi Gia-Long (1801-1820).

L'unique monnaie du pays était la sapèque, pièce de cuivre ou de zinc, généralement de faible épaisseur, d'un diamètre variant de 20 à 25 millimètres et percée d'un trou carré en son centre. Les quatre caractères chinois qui figurent sur la face des sapèques servent à les classer ; les deux premiers signifient *monnaie courante de l'État*, mais les deux autres représentent le *chiffre du règne du souverain*.

Pour les usages journaliers, et pour constituer une monnaie de compte, on réunissait ces pièces en chapelets, en les enfilant au moyen d'un lien. On obtenait ainsi la ligature, qui a l'inconvénient d'un poids énorme. La ligature de 600 sapèques de zinc, constituant le *Quan* ou franc annamite, pèse 1 kilo. 500.

Les métaux précieux, l'or et l'argent étaient employés à la fabrication des médailles ; et c'est sous la forme de lingots qu'ils servaient de monnaies.

En 1883, la *Revue française de l'Extrême-Orient* a publié un très intéressant récit du voyage que fit en Cochinchine et en Annam, un Français nomme Pierre Poivre, en 1749, sur un vaisseau de la Compagnie des Indes, pour essayer de faire du commerce. La monnaie d'argent n'y existait pour ainsi dire pas, et la Compagnie des Indes introduisit en Annam ses piastres, en les marquant au coin du roi. Elles eurent cours dans tout le royaume, et la compagnie réalisa un beau bénéfice en changeant ses piastres contre des sapèques en cuivre et des barres laminées d'argent appelées piastres carrées.

« Mais, ajoute Pierre Poivre.les mandarins annamites s'opposèrent à l'exécution de cet édit du Roy, car comme ils sont tous faux-monnayeurs, ils perdaient un bénéfice immense et ne trouvaient pas la même facilité à falsifier des piastres qu'à contrefaire des sapèques. Ils firent naître des soupçons dans l'esprit du Roy, qui passèrent dans le public, et, par une bizarrerie extraordinaire, l'argent tomba dans un discrédit qui ne peut avoir d'exemple qu'en Cochinchine. » Les mandarins de cette époque étaient semblables aux grands spéculateurs d'aujourd'hui.

En 1749, c'était juste l'inverse pour la piastre d'argent, qu'au début de 1920. C'est, à notre connaissance, le plus grave des premiers changements dans le taux de cette lame de métal, ou plaque d'argent, que l'on a appelée piastre, traduction du mot italien « piastra ».

Après ce court exposé historique du XVIII^e^ siècle, nous arrivons à l'étude de la question monétaire en Indochine française, depuis l'occupation de la Cochinchine jusqu'à nos jours. Il y a dans cette question de la piastre, telle qu'elle s'est présentée depuis la conquête de ces pays par nous, un chapitre des plus intéressants de notre histoire coloniale.

Les Annamites se servaient uniquement de sapèques en cuivre et en zinc de Tu-Duc et de ses prédécesseurs, lorsque les troupes franco-espagnoles débarquèrent à Saïgon. Les monnaies d'argent et les lingots étaient employés pour les achats d'une certaine importance.

Les vieilles piastres d Espagne, à colonnes du XVIII^e^ siècle, les piastres mexicaines et les dollars de la Compagnie hollandaise des Indes Orientales étaient très connus en Cochinchine. ou un grand nombre avait été importé par les commerçants chinois, et les navires européens qui avaient fréquente Saïgon et le grand fleuve du Cambodge. Mais elles étaient cachées, enterrées, avec plus de soin encore que les lingots d'argent. C'était la crise de la piastre, comme à l'heure actuelle de la crise de la pièce de cinq francs et des monnaies divisionnaires d'argent en France.

En 1862, le contre-amiral Bonnard, commandant en chef, résolut d'établir un régime quelconque financier provisoire, car les agissements des compradors chinois, pour l'accaparement des piastres mexicaines, l'unique monnaie d'argent admise partout en Annam, Cochinchine et au Tonkin, devenaient intolérables. C'était le résultat des agissements de tous les rapaces et profiteurs qui, d'ailleurs, surgissent instantanément dans toutes les situations troublées, il y a soixante ans en Indochine comme aujourd'hui parfois malheureusement aussi bien en France qu'en Indochine.

Le commandant en chef de la Cochinchine ordonna donc que les piastres mexicaines de bon aloi, ayant le titre légal, auraient cours forcé dans toute l'étendue de la Cochinchine soumise, en ce moment, à l'autorité de la France. Bien entendu, des sanctions sévères furent édictées en même temps contre les nombreux Chinois et Annamites qui se livraient à la fabrication des pièces fausses dont le nombre était énorme en 1862, d'après des documents officiels de l'époque.

Un autre inconvénient très grave, en dehors des faussaires et des accapareurs, existait également, il y a soixante ans en Cochinchine : c'était l'absence de toute monnaie divisionnaire autre que la sapèque en zinc et en cuivre. Citons un exemple typique. La ligature ou chapelet de 600 sapèques pesait 1 kilo. 500. Le taux de la piastre en 1862 était de 5 ligatures ; une piastre pesait donc en monnaie du pays 7 kg. 500, et 1.000 francs représentaient 1.500 kilogrammes de sapèques, c'est-à-dire le chargement d'un

fourgon d'artillerie. À cette époque, un simple poulet sur le marché de Saïgon ou de Cholon pesait à peine le poids des sapèques représentant son prix.

Les Annamites et les Chinois avaient bien imaginé de créer des monnaies divisionnaires en argent par le procédé suivant : ils coupaient la piastre par moitiés, quarts, huitièmes et ces fragments s'appelaient communément r*oupie, shilling, demi-shilling* ou *clou*. Cette façon primitive annamite de créer de la monnaie divisionnaire en argent rendit au début, en 1862, de réels services, mais les spéculateurs indochinois de l'époque imaginèrent rapidement un moyen de rendre cette monnaie divisionnaire d'argent illusionnaire, d'où survint un antagonisme très grave entre acheteurs et vendeurs. Le procédé de ces spéculateurs faussaires était très simple.

La piastre entière fut divisée en CINQ QUARTS ou en DIX HUITIÈMES en martelant la piastre sur une enclume pour augmenter sa surface, en la divisant ensuite en cinq ou dix morceaux, chaque morceau passant naturellement pour un quart ou un huitième de piastre. Les plus malins des spéculateurs perçaient, en outre, un trou au sommet de cette parcelle de la piastre. Les indigènes les faisaient porter enroulées au cou de leurs femmes, à la place du trop lourd chapelet de sapèques ; mais le spéculateur gardait, comme bénéfice, l'argent qui remplissait ce trou, qui faisait le bonheur des congais, c'est-à-dire des femmes indigènes qui portaient ces colliers de parcelles de piastres.

Un arrêté du 5 mars 1863 mit à la disposition du commerce des pièces françaises de 2 francs, de 1 franc, de 50, 10 et 5 centimes au taux de 5 fr. 37 la piastre ; et en même temps, il prescrivait de ne plus recevoir les piastres coupées qu'au poids de 27 grammes par piastre. La ligature était fixée au taux invariable de 1 franc.

Le 27 août de la même année, le taux de la piastre supporté de 5 fr. 37 à 5 fr. 55 par une dépêche ministérielle.

À cette même époque, le gouvernement dut encore exercer toute sa vigilance sur la circulation des sapèques. Des plaintes nombreuses étaient adressées an gouverneur à l'occasion de la circulation des ligatures incomplètes, dont l'usage tendait à se généraliser. Un arrêté local du 23 juillet 1864 prescrivit en conséquence qu'à partir du 15 août, les agents de l'autorité saisiraient toutes les ligatures incomplètes, c'est-à-dire mesurant moins de 0 m. 37 de longueur et ayant moins de 600 sapèques. Des procès-verbaux étaient dressés contre les gens qui les avaient en leur possession.

Mais cet arrêté de 1864 ne put empêcher les fraudes sur les paiements en sapèques, aussi le gouverneur de la Cochinchine, l'amiral Ohier, en 1868 ordonna-t-il, qu'à partir du 1er janvier 1869, les paiements en sapèques dans les caisses publiques et au Trésor ne seraient plus admis. Les impôts ou taxes de toute nature se réglèrent en piastres uniquement à partir de cette époque.

En 1878, l'administration française eut l'idée singulière de lancer dans la circulation *des pièces françaises de 1 centime, après les avoir fait trouer, comme les sapèques*, dans les ateliers de l'arsenal de Saïgon. Cette combinaison peu heureuse n'eut aucun résultat ; les indigènes ne les acceptaient pas, et toutes — sauf celles conservées par les collectionneurs peu nombreux — restèrent dans les caves du Trésor, pour retourner au creuset de l'arsenal.

En 1879, on finit par se décider à donner à la Cochinchine sa monnaie divisionnaire, réellement à elle.

L'Hôtel des monnaies de Paris fabriqua les nouvelles monnaies divisionnaires en argent de la piastre et le billon, pour le service spécial de la Cochinchine française, qui furent mis en circulation le 1er janvier 1880, dans les mêmes conditions que les piastres et dollars d'origine étrangère déjà autorisée par les arrêtés antérieurs du gouvernement.

Les monnaies d argent qui ont la légende : « République française » et le millésime 1879 sont de 50 cents, 20 et 10 cents : semblables à nos pièces de 2 francs. 1 franc et de 0 fr. 50.

Les monnaies de billon de 1879 sont de un centième de piastre, ou *cent* ; et de un cinq centième de piastre ou *sapèque* percée d'un trou carré.

Les monnaies divisionnaires d argent de 1879 furent admises en Cochinchine avec un enthousiasme extraordinaire, car elles étaient et sont encore d'un très bel aspect, très bien frappées, mais en outre, elles étaient au titre élevé de .900 millièmes d'argent. Aussi les agioteurs chinois ou autres les accaparèrent-ils vivement pour les revendre au poids de l'argent fin aux pays voisins, ou en faire des lingots. .

En 1883, la chambre de commerce de Saïgon demanda au gouvernement, pour faire cesser cette nouvelle crise de la monnaie d'argent due aux agioteurs et spéculateurs. de frapper un nouveau stock au titre de 835 millièmes seulement, comme beaucoup, sinon toutes, les monnaies ou piastres étrangères admises dans le pays.

Le gouvernement français décida donc l'émission de la première piastre française dite « Piastre de commerce » qui fut mise le 22 décembre 1885 en cours dans la Cochinchine.

Mais nos dirigeants de 1885, qui n'avaient pas voulu écouter les justes demandes de la chambre de commerce de la Cochinchine, firent frapper à l'Hôtel des monnaies à Paris, une très belle piastre qui a comme légende : *Indochine française*, et dans le champ : *Piastre de commerce*, dans une couronne de chêne et de lauriers entrelacés.

Mais cette nouvelle et belle piastre 1885-1886 avait le titre de 900 millièmes d'argent et le poids de 27 gr. 215 ; de sorte qu'elle renfermait plus d'argent que les monnaies étrangères virant la même valeur d'échange en Extrême-Orient.

Le trade dollar des États-Unis pesait 27 gr. 216 ; le british dollar, ou dollar de Hongkong, 26 gr. 956. et la piastre mexicaine 27 gr. 073.

Étant donné cette différence de métal fin, les Chinois et changeurs indiens ou autres, qui ne négligent jamais aucun bénéfice, si faible qu'il soit, s'empressèrent d'accaparer ces nouvelles piastres françaises dès leur mise en circulation, pour les faire fondre et les transformer en yen au Japon ou en dollars à Bangkok et aux États-Unis.

Toutes les monnaies d'argent frappées ultérieurement, jusqu'en 1895 sont semblables à la piastre de commerce, et elles passèrent en grande partie à l'étranger. En 1887, un arrêté local dut autoriser la circulation des monnaies françaises avec leur valeur nominale, en Indochine.

La simple monnaie de billon n'échappa pas à l'agiotage effréné de cette époque.

Le vulgaire cent frappé à la monnaie de Paris commença à être drainé dès 1893 pour être introduit en France, où chaque unité passait pour une pièce de 10 centimes dont elle a le poids et le diamètre. Ce trafic constituait une excellente opération pour ceux qui s'y livraient, car à cette époque, le cent valait, au taux de 3 francs la piastre, 3 centimes en Indochine et 10 centimes en France. Plus de 200.000 francs en cents furent ainsi introduits en France par les spéculateurs de l'époque, dont quelques-uns furent arrêtés et condamnés avec juste raison. Le cent était remplacé, en Indochine par des sous de tous pays, et surtout par des *cents* des colonies anglaises qui ont les dimensions de notre pièces cinq centimes.

Pour empêcher cette spéculation, on décida, en 1894, de frapper une pièce de un cent, percée d'un trou circulaire. Le nouveau cent circule encore, à l'heure actuelle, en Indochine.

Un décret du 8 juillet 1895 autorise la frappe de nouvelles monnaies d'argent, avec un poids légèrement inférieur à celles qui étaient en circulation, mais malheureusement toujours au titre de 900 millièmes. Le drainage de tout cet argent continue donc, comme par le passé, puisque malgré la diminution de leur poids, ces pièces avaient, grâce à leur titre, une valeur bien supérieure aux similaires des pays voisins.

Ce n'est qu'en 1898 que l'on se décida enfin à donner satisfaction aux demandes si souvent répétées de la chambre de commerce, en ramenant le titre des monnaies divisionnaires à 835 millièmes.

Voici, en résumé, les fluctuations principales subies par la piastre depuis le début de notre conquête de la Cochinchine.

Au début de 1863, la piastre valait 5 fr. 37 pour monter à 5 fr. 55 le 27 août de cette même année.

D 1887 à 1890, le taux de la piastre oscillait entre 4 fr. 20 et 7 francs.

De 1900 à 1907 le taux baisse et varie de 1 fr. 80 à 2 fr. 50, où elle finit par être stabilisée.

En 1920, la piastre, qui, en 1914, valait 2 fr. 50, a atteint le taux de 17 fr. 75, pour osciller entre 8 et 10 fr. en juillet 1920.

Papier-monnaie indochinois et chinois

Il faut remarquer que parmi les mesures proposées, en 1920, par la commission ministérielle, pour stabiliser la piastre à un taux raisonnable, honnête et pratique, nous voyons celle du cours forcé des billets. On peut craindre, en France, que les indigènes ne refusent de se servir du papier-monnaie pour les échanges commerciaux et courants de la vie.

Ce serait à notre avis une grave erreur, car les Annamites et les Chinois ont connu bien avant nous le papier-monnaie et son usage courant, et nous allons le prouver grâce à des documents et souvenirs de vieille date.

Papier-monnaie

M, G. Pauthier a rapporté que, dès 1280, il avait été fabriqué du papier-monnaie à Pékin, et il cite, entre autres documents à l'appui, une relation très nette et documentée de Marco Polo, que nous ne reproduisons pas car elle serait un peu longue.

En 1308, l'empereur de Chine Ou-Tsong avait ensuite émis du papier-monnaie de la valeur d'un taël d'argent, et, en 1391, le roi d'Annam Thuân-Tông, de la dynastie du Trân, en émit également pour l'Annam et la Cochinchine. En 1397, pour prévenir la résistance à la mise en cours de ce papier-monnaie, son cours forcé fut édicté. La peine de mort était réservée aux contrefacteurs, et le papier-monnaie jouissait en outre, de par la loi, *d'une prime de 20 % sur la monnaie de métal*.

M. Ed. Toda a, d'ailleurs, dans son très intéressant article de 1882 du volume 17 de la *Revue du Nord de la Chine* (qui paraissait à Hongkong) donné sur les monnaies annamites d'intéressants renseignements sur ces papiers-monnaies du XIVe siècle.

Chacun de ces billets présentait des dessins particuliers, avec couleurs de papier différentes, à chacune de ses valeurs.

En 1397, les billets annamites avaient les valeurs et signes caractéristiques suivants :

Le billet de 10 sapèques comportait des plantes.
Le billet de 30 sapèques comportait des vagues.
Le billet de 60 sapèques comportait des nuages.
Le billet de 120 sapèques comportait une tortue.
Le billet de 180 sapèques comportait une licorne.
Le billet de 300 sapèques comportait un phenix.
Le billet de 600 sapèques comportait un dragon.

Nous pouvons conclure que les Chinois et les Annamites étaient, depuis de nombreux siècles accoutumés, dans certaines circonstances, à se servir du papier-monnaie pour les relations commerciales et la vie journalière, comme nous Français depuis 1915, et les Parisiens. depuis avril 1920, pour les billets des chambres de commerce.

C'est en 1875 seulement que le papier-monnaie ayant cours légal parut dans l'Indochine française.

Le décret du 21 janvier 1875 autorisa la Banque le l'Indochine au moment de sa fondation, à mettre en circulation à l'exclusion de tous autres établissements des billets au porteur par coupures de 1.000 francs, 500, 100, 20 et 5 francs.

Elle fut en outre autorisée à émettre des billets de monnaie locale, c'est-à-dire en piastres. En conséquence, des coupures de 100, 20, 5 piastres, et plus tard de une piastre, furent mises en circulation.

Toutes ces coupures étaient et sont remboursables à vue par la succursale qui les a émises et reçues comme monnaie légale, dans la circonscription de la succursale où ils sont payables, par les caisses publiques ainsi que par les particuliers. Nous ajoutons qu'au début, la succursale de Saïgon, la première fondée en Indochine, ne put avoir ses billets qu'en fin d'année. Elle émit d'abord des coupures de 20 et de 3 piastres ; celles de 100 piastres en 1877, et enfin celles de 1 piastre en 1691 seulement.

À l'heure présente de 1920, il n'en est plus de même, et la Banque de l'Indochine, depuis plus de vingt-cinq ans, met à la disposition du public, toutes les coupures nécessaires, sous la réserve légale que le montant des billets en circulation ne puisse en aucun cas, excéder le triple de l'encaisse métallique.

La Banque de l'Indochine est, en Extrême-Orient, notre Banque de France, avec des modalités différentes de par la loi bien entendu.

D'ailleurs, le numéraire en papier légal n'a jamais effrayé les indigènes, pas plus en Indochine, en Chine, qu'en Afrique Occidentale. M. Delafosse dans la *Dépêche coloniale et maritime* du 2 juillet dernier, faisait remarquer que si les *gourdes*, c'est-à-dire les piastres, étaient rares en Afrique Occidentale en 1920, il n'en était pas de même pour le numéraire en papier : billets de la Banque de l'Afrique Occidentale et voire billets de la Banque de France.

Colonel Debon.

LE SÉNAT

SÉANCE DU MARDI 27 JUILLET
(APRÉS-MIDI)

Le budget
(*Le Temps*, 29 juillet 1920)

Colonies

M. Gaudin de Villaine est inquiet sur la situation de l'Indochine : l'emprise chinoise y est aussi complète, selon lui, qu'avant la conquête. Il demande pour elle un statut économique français, et particulièrement la stabilisation de la piastre.

……

DÉCLARATION DE M. ALBERT SARRAUT

M. Albert Sarraut, ministre des colonies. — M. Gaudin de Villaine a paru marquer quelque surprise qu'à la Chambre, je me sois élevé contre l'idée, au moins singulière, qu'il a émise, de vendre tout ou partie de nos colonies de l'Indochine. Si je n'avais pas fait entendre une protestation, j'aurais manqué à mon devoir de ministre des colonies et d'ancien gouverneur de l'Indochine.

Je veux croire que, si M. Gaudin de Villaine connaissait la valeur réelle de notre colonie, il n'aurait pas formulé pareille proposition. Ayant vécu six ans parmi les Indochinois, je sais combien ils seraient meurtris, s'ils pouvaient croire que l'opinion qui a été exprimée ici fût celle du Parlement français. N'oubliez pas que l'Indochine a fourni à la France, pendant la guerre, plus de 500.000 volontaires, soldats et travailleurs, 250 millions de francs pour les emprunts et des quantités de denrées qui équivalent à des milliards.

Je pourrais montrer à M. Gaudin de Villaine toute une série de documents, précis établissant, contrairement à ses affirmations, combien les indigènes nous sont attachés et quelles ressources nous offrent ces pays.

Il est exact, sans doute, que les Chinois ont profité de la prospérité de l'Indochine, mais les indigènes et les Français en ont profité davantage.

Les Chinois sont depuis des siècles dans ce pays, ce sont des commerçants admirables ; cela explique la place qu'ils ont conquise là. Ils sont, d'ailleurs, des facteurs utiles du développement économique du pays.

Mais les Annamites, de leur côté, ont su, sous notre direction, vaincre leur indolence ; ils se substituent peu à peu aux Chinois ; ils s'associent maintenant pour des entreprises commerciales, achètent des immeubles et reprennent en main l'industrie agricole.

Vous avez parlé, monsieur le sénateur, de la défense navale de l'Indochine. Un effort considérable a été fait pour organiser défensivement le cap Saint-Jacques. Je crois que les travaux que vous envisagez pour la baie de Cam-Ranh auraient, sans grande utilité, exigé une dépense peut-être lourde pour les disponibilités actuelles de la métropole.

Je suis partisan de la stabilisation de la piastre. Mais le moment serait mal choisi pour cette délicate opération. On ne peut actuellement que la préparer. C'est à quoi s'emploie le gouverneur général de l'Indochine.

Contrairement à ce que vous sembliez craindre, notre colonie est un admirable marché pour l'écoulement des produite français. En ce moment même, la hausse de la piastre agit sur notre industrie comme une sorte de prime.

Après de courtes observations de MM. Debierre, Goy, Jénouvrier, Schrameck, les chapitres sont adoptés.

Il en est de même du budget du port de la Réunion.

———————————

COLONIES ET PROTECTORATS

———

INDOCHINE

Un discours de M. Long

(*Le Temps*, 3 décembre 1920)

.....

Je revendique hautement, dit M. Long, la responsabilité de cette décision [à savoir l'établissement du cours forcé], d'ailleurs toute de circonstance, et je me bornerai à rappeler qu'au cours des travaux de la commission monétaire, un membre de la Commission a pu regretter que cette décision n'eût pas été prise plus tôt, ce qui aurait permis la sortie en temps utile de 100.000 tonnes de riz de plus, qui représentaient, à cette époque, une valeur de 200 millions de francs. Mais, encore une fois, c'est une solution de circonstance, et de quelques garanties que le gouvernement général ait pu s'entourer, notamment par la création d'une commission des changes, chargée de s'assurer de la réalité des opérations de change dont le gouvernement assure la contrepartie, d'écarter toutes celles de caractère spéculatif, le régime institué par l'arrêté du 27 mars et par la convention du 20 janvier 1920 ne peut ni ne doit se prolonger au delà de ce qui est indispensable. Il faut, au contraire, y mettre fin le plus tôt possible et rendre au commerce sa liberté et aux. finances publiques leur sécurité.

———————————

18 octobre 1920

Le discours de M. Long

au conseil de gouvernement de l'Indochine est, à la fois, un bilan du passé et un programme d'avenir
(*La Dépêche coloniale*, 4 décembre 1920, p. 2, col. 1-2)

L'amélioration des soldes s'imposait. Elle a fait l'objet de l'arrêté du 5 août ; le fonctionnaire perçoit un supplément colonial en piastres et sa solde proprement dite est en francs.

……

Quels seront les modes de l'emprunt ? Un emprunt en francs sur le marché métropolitain est à la fois hasardeux et onéreux. Nous ne pouvons envisager qu'un emprunt en piastres et cet emprunt peut être gagé sur le crédit de la colonie, à condition qu'on solutionne la question de la piastre.

……

Réforme monétaire

Il était impossible de résoudre tout d'un coup une question pendante depuis vingt ans, et arrivée à l'état aigu. Il a fallu prendre quelques mesures transitoires ; cours forcé ; élévation des limites d'émission de la banque ; institution d'une commission des changes. Ensuite, le gouvernement, voulant connaître l'avis de la colonie, a créé sous la présidence de l'inspecteur général Berrué, mort à la tâche, la commission de la réforme monétaire. Cette commission a été d'avis que la nouvelle monnaie devait avoir la même valeur que l'ancienne, au moment même de la réforme ; qu'il convenait d'instituer l'étalon d'or, au jour où on pourrait assigner à la piastre une valeur entre 3 fr. 50 et 4 francs ; qu'il convenait de faire cesser au plus tôt le cours forcé du billet, mesure extrêmement impopulaire auprès des indigènes ; et qu'il fallait proscrire tout ajournement, dès que la piastre se présenterait dans les conditions favorables ci-dessus déterminées. Or ces conditions se trouvent réalisées à l'heure présente.

La commission estime aussi que la colonie possède les ressources nécessaires pour constituer un fonds de garantie, soit 20 millions or. Le gouvernement estime que, l'encaisse métallique de la banque atteignant le tiers de la circulation fiduciaire, le maintien du cours forcé n'est plus nécessaire, sauf comme moyen de transition pour réaliser la réforme.

———————————

BANQUE DE L'INDOCHINE

———————————

Assemblée générale ordinaire du 25 mai 1921
(*L'Écho annamite*, 27 et 30 août 1921)

……

Nous vous disions, l'an dernier, que l'année 1919 avait été marquée par un bouleversement des changes de toutes les devises d'Extrême-Orient, exprimées en francs.

Le désarroi n'a pas été moindre en 1920. Dans les pays d'Asie, aux systèmes monétaires basés sur l'étalon d'or, les variations de cours par rapport au franc ont dépassé toutes les prévisions et rendu les opérations extrêmement difficiles. Il en a été ainsi spécialement aux Indes où d'importantes fluctuations, par rapport à la livre sterling, ont encore ajouté à la complication du problème des changes. Coté 2 sh. 10 d. au plus haut, en février 1920, le cours de la roupie tombait à 1 sh. 4 d. 3/4 au plus bas, en décembre. Dans les pays à étalon d'argent, notamment en Chine et en Indochine où s'exerce surtout notre activité, les écarts ont été plus grands encore et nous ont imposé la plus grande prudence dans nos opérations de change. En hausse extraordinaire ,au

commencement de l'année (de 75 7/8 l'once au début de janvier, il s'élevait à 89 1/2 le 14 février), le prix du métal blanc subissait progressivement les mois suivants, jusqu'à la fin de l'année, une baisse qui n'a fait que s'accentuer depuis, jusqu'à 41 d. 3/4 le 31 décembre.

Cette dépréciation est due à des causes diverses. La principale, croyons-nous, est la crise mondiale des matières premières qui a eu pour conséquence, dans tous les pays, une forte diminution des exportations et une réduction sensible des demandes d'argent. Partout, les frappes de monnaie ont été suspendues ou ralenties, les émissions de billets remplaçant, en général, les espèces métalliques, cependant que le titre des monnaies d'argent était réduit dans la plupart des États où des frappes étaient encore effectuées. Aux Indes, la réserve des roupies d'argent, qui est de 60 crores, soit 600 millions de roupies, est plus importante qu'elle ne l'a jamais été et peut suffire pendant assez longtemps encore à tous les besoins. Quant à la Chine, qui reste aujourd'hui le principal acheteur possible, elle n'a pu absorber, pendant le deuxième semestre 1920, que des quantités réduites de métal et comme elle exporte peu en ce moment, par suite de la baisse des prix en Europe, ses demandes paraissent devoir être assez limitées.

En Indo-Chine, notre principal champ d'action, le contrecoup de cette instabilité s'est naturellement fait sentir. Très élevé, au commencement de 1920, le cours de la piastre, qui atteignait 16 fr.50 c. le 13 février 1920, tombait, en corrélation avec l'argent fin et par étapes successives, à 8 francs le 12 décembre, pour s'inscrire à 9 francs au 31 décembre.

Les difficultés résultant de cette situation troublée ont été heureusement atténuées grâce aux dispositions prises par le Gouvernement général dès le début de 1920, au moment où la hausse des cours de la piastre, celle des prix du riz et les perspectives d'une récolte exceptionnelle faisaient prévoir un excédent considérable de la valeur des exportations de l'Indo-Chine sur celle des importations. Ces dispositions comportaient l'établissement du cours forcé qui fut effectivement décrété le 27 mars et l'application, à la même date, d'accords passés avec notre Banque impliquant la fixation du cours de la piastre par le Gouvernement général. Elles constituaient des mesures d'attente, préparatoires à la Réforme du régime monétaire de l'Indo-Chine réclamée alors de toutes parts et eurent pour résultat de parer immédiatement aux difficultés du moment en facilitant la sortie de la récolte.

Par arrêté du 5 juin 1920, le gouverneur général [Maurice Long] nommait une Commission spéciale chargée d'établir un rapport motivé sur la situation monétaire de la Colonie et les mesures que cette situation comportait. Cette commission, présidée par M. l'inspecteur général des Colonies Berrué, devait, après consultation de tous les groupes qualifiés de la Colonie, formuler des conclusions relativement à l'opportunité d'une réforme monétaire, à la nature de cette réforme et aux mesures propres à en assurer l'exécution.

La Commission remit son rapport le 2 août au gouverneur général. Estimant qu'il importait, en rétablissant une circulation métallique normale, de modifier dans le plus bref délai la situation actuelle créée par la suspension, depuis 1914, de la frappe de piastres métalliques ; opposée, dans le but d'arriver à une baisse des cours exprimés en francs, à toute assimilation de la piastre indochinoise au franc papier, la Commission concluait à l'adoption d'un étalon d'or par la création d'une piastre or d'une valeur comprise entre 3 fr. 50 c. et 4 francs dont il serait seulement frappé des multiples, et au maintien dans la circulation comme principal instrument monétaire d'une piastre d'argent, au même titre mais d'un poids moindre que la piastre française actuelle, à pouvoir libératoire illimité et ayant désormais un caractère fiduciaire.

Tout en se prononçant en faveur de l'étalon d'or, la Commission constatait néanmoins les avantages qu'au cours des dernières années, l'Indo-Chine avait retirés de son système monétaire basé sur l'étalon d'argent. La hausse de l'argent par rapport à l'or, en 1919, à l'époque de la hausse mondiale de toutes les denrées, et sa baisse par

rapport à l'or, depuis avril 1920, coïncidant avec la baisse générale, ont, en effet, assuré à l'Indo-Chine une stabilité relative des prix exprimés en monnaie locale que n'ont pas connue les pays à étalon d'or.

D'ailleurs, la baisse de l'argent fin ramenait, en février dernier, la valeur intrinsèque de la piastre très au dessous des cours or envisagés par la Commission. Dans ces conditions, toute fixation prématurée d'un cours de stabilisation pouvait devenir dangereuse et, adoptant le vœu émis par la Commission elle même, le gouverneur général décida de différer le passage à l'étalon d'or tout en préparant, par les mesures nécessaires, le retour rapide à une circulation métallique normale.

Polémique entre Gabriel Larue
et Marc Dandolo au sujet du sauvetage de la Banque industrielle de Chine
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 et 17 mars 1922)

Retour sur la stabilisation de la piastre

……

Dandolo : Notre querelle est ancienne ; elle a porté, si vous voulez bien éveiller vos souvenirs, sur deux questions : d'abord, la stabilisation de la piastre ; enfin, l'affaire de la Banque industrielle de Chine.

Nous prétendons que, sur la première de ces questions, vous avez soutenu des théories qui, si elles eussent prévalu, eussent entraîné la ruine irrémédiable de l'Indochine. Dans la mesure de nos moyens et sans l'ombre d'attaches officielles, au mépris de nos intérêts privés et de ceux de bon nombre de nos amis, nous avons *défendu* contre vous l'intérêt général et affirmé que stabiliser la piastre était courir au désastre.

Dans cette discussion, l'esprit, même le plus prévenu, est obligé de reconnaître que loin d'*attaquer*, nous défendions et défendions l'Indochine.

Sans doute, nous le pensons bien, il peut vous en coûter quelque chose de reconnaître aujourd'hui que, dans une affaire d'une telle importance où le salut, l'avenir économique de la Colonie, étaient si rigoureusement en jeu, un Comité, qui fait office de petit parlement colonial indochinois, ait fait fausse route et qu'en somme, contre lui, les événements aient donné raison à un vulgaire journaliste, écrivant dans une feuille lointaine ? Je sens, Monsieur, l'amertume de la constatation et j'y compatis ; je n'insiste pas mais je note : nous étions défendeurs. Vous attaquiez, vous menaciez l'avenir du pays, vos théories étaient ruineuses : à vos attaques, nous avons opposé notre résistance et, encore une fois, les événements nous ont donné saison. Veuillez donc. Monsieur, sur cette première affaire ne pas intervertir les rôles et si, sans aucun doute, nous eussions été heureux d'être à vos côtés en d'autres circonstances, le souci de l'intérêt général seul nous a fait une obligation de vous combattre.

……

Quand il s'agissait naguère de stabiliser la piastre, *per fas et nefas*, vous avez remué ciel et terre ; vous avez sollicité des audiences multiples de ministres et de présidents de commissions ; vous avez mandé à votre barre de très hauts fonctionnaires, de très hauts personnages.

Non contents de cette agitation, vous avez convié vos adhérents à une souscription, dont l'importance pour chacun était d'un minimum de six mille francs, afin, disiez vous, *d'éclairer la presse parisienne, et d'entreprendre une campagne* conforme à vos vues, c'est-à-dire imposant la stabilisation, c'est-à-dire encore imposant la ruine de la Colonie.... Dans le même temps, vous accusiez le journal qui vous faisait obstacle... d'être vendu aux Chinois !!

Inconsciemment, je veux le croire, vous meniez cette lutte contre l'intérêt général ; l'événement aujourd'hui l'établit : Vous étiez dans l'erreur avec acharnement.

Et quel contraste, quand il s'est agi ces temps derniers de sauver la Banque industrielle de Chine ! Votre silence alors a duré six mois ; c'en est impressionnant. […]

———————————

CRÉATION D'UNE PIÈCE DE CINQ CENTIÈMES
de piastres en Indochine
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 avril 1923, p. 2)

On sait que, retenant un vœu émis par les représentants au Conseil du gouvernement des divers corps élus de la Colonie, le gouvernement général a décidé de créer une pièce de cinq centièmes de piastre.

La création du type de cette pièce, la gravure et l'établissement des poinçons prototypes et de reproduction ainsi que l'établissement des matrices originales et de reproduction ont été confiés à M. Patry, graveur à la Monnaie de Paris.

La pièce nouvelle doit être percée d'un trou central, comme nos pièces d'un cent du type actuel et cette particularité rend plus difficile le travail de l'artiste en limitant le nombre des partis entre lesquels il peut choisir.

Le modelé crée par l'éminent graveur en médailles qu'est M. Patry a été soumis à M. Long à Paris et le dessin en est parvenu dans la Colonie. Ce modèle présente à l'avers à droite et à gauchie du trou central deux cornes d'abondance reliées à leur partie inférieure par un ruban portant la devise Liberté Egalité Fraternité ; dans la partie supérieure une tête de République laurée. Enfin, les mots République Française sont placés en exergue de chaque côté au bord du listel [9].

Au revers, le chiffre 5 se lit au-dessus du trou et, au-dessous, le mot « Cent » ; encadrant ce premier motif ainsi que le trou central deux branches de riz, qui se croisent au-dessous du mot « cent », dans la partie inférieure de la pièce, le millésime ; enfin, de chaque côté, contre le listel, les mots Indochine française, le mot Indochine étant inscrit sans trait d'union conformément à l'orthographe officielle.

Les autres caractéristiques, alliage, diamètre, poids, sont celles de la pièce française de 0 fr. 25.

Rappelons enfin que le gouvernement général a déjà passé une commande de 5 millions de pièces du nouveau modèle, et l'exécution en est confiée à l'Hôtel des Monnaies de Paris.

Tout permet de penser que la nouvelle monnaie de nickel fera son apparition dans la colonie au cours du dernier trimestre de l'année. Elle sera aussitôt mise en circulation.

———————

LE RÉGIME MONÉTAIRE EN INDOCHINE
(*Le Temps*, 1er juin 1923, p. 3, col. 5-6)

La question du change, avec ses mille difficultés, se pose pour la France non seulement vis-à-vis de l'étranger, mais encore dans ses relations financières et économiques avec l'une de ses plus belles colonies, l'Indochine. Nulle autre colonie, nul pays de protectorat n'est dans ce cas. Tous sont rattachés, en ce qui concerne leur monnaie, au régime français. Pour eux, le change sur la métropole se trouve, soit supprimé, soit réduit à presque rien.

À cette règle, l'Indochine seule fait exception. Son unité monétaire, chacun le sait, est la piastre. Monnaie d'argent, elle a forcément suivi les fluctuations désordonnées dont est l'objet, depuis la guerre, le cours du métal blanc. Puis, la dépréciation du franc français est encore venue compliquer cette situation. Résultat : de 2 fr. 50 en 1913, la piastre s'était élevée jusqu'à 17 francs en 1920, pour retomber ensuite aux environs de 6 francs ; depuis le commencement de l'année en cours, elle oscille entre 7 et 9 francs.

---

[9] Bande circulaire autour des pièces de monnaie.

Que cette instabilité, jointe à la forte prime que fait la monnaie indochinoise sur le franc, trouble profondément les rapports réciproques de la métropole et de la colonie, personne ne songe assurément à le contester. Qu'il s'agisse d'échanges commerciaux ou de mouvements de capitaux, le change se dresse comme une barrière qui entrave les transactions et relâche les liens économiques.

Les inconvénients qui résultent de cet état de choses sont aussi graves pour la France que pour l'Indochine.

Tout d'abord, les commerçants français, quand ils achètent ou vendent des marchandises dans notre grande colonie d'Extrême-Orient, se heurtent évidemment aux mêmes obstacles que dans leurs opérations avec les pays étrangers à change élevé : les variations de la piastre, comme celles de Ia livre ou du dollar, enlèvent toute sécurité aux affaires. Quant aux combinaisons de crédit, elles sont rendues singulièrement malaisées, nul emprunteur ne connaissant à l'avance la quantité de sa monnaie qu'il aura à rembourser à l'échéance.

Pour les capitaux français désireux de s'engager en Indochine, le risque n'est pas moindre. Toute opération de ce genre implique nécessairement une spéculation sur le change. Il s'ensuit que les capitaux étrangers, notamment chinois, se trouvent favorisés par rapport aux capitaux français. Toute création d'entreprise, et, en général, toute activité commerciale ou financière sont rendues infiniment difficiles à nos nationaux désireux de contribuer au développement de notre colonie. Force leur est de s'abstenir.

On aperçoit sans peine le préjudice qui en résulte pour l'Indochine. Une pénurie extrême de ressources financières y règne. Elle se manifeste par la cherté du loyer des capitaux, qui atteint couramment 15 %, voire davantage : Hindous et Chinois prêtent souvent à 2 % par mois. Situation d'autant plus fâcheuse que de grands travaux sont à entreprendre, des canaux à creuser, tout un outillage économique à construire. Cette vaste œuvre, indispensable pour la mise en valeur des immenses richesses de notre colonie, ne pourra s'accomplir, sans un large afflux des capitaux français.

Au point de vue de notre balance économique, la France d'Extrême-Orient se trouve absolument dans la situation d'un pays étranger. Ce que nous y achetons, nous sommes obligés de le payer en piastres, et notre passif commercial s'en accroît d'autant ; en revanche, notre change ne bénéficie point des exportations d'Indochine à destination de l'étranger, exportations qui peuvent devenir extrêmement importantes.

Enfin — et ceci est particulièrement regrettable — au lieu .de se tourner vers la France, notre grande colonie se trouve de plus en plus attirée, en ce qui concerne son commerce, vers les nations d'Extrême-Orient et, en général, les pays à monnaie non avilie, avec lesquels les transactions lui offrent, en raison du change, plus de stabilité et de sécurité. On ne peut s'étonner de cette orientation. Mais on ne peut pas davantage s'en dissimuler la gravité qui s'accentue à mesure que le temps passe.

Toutes ces difficultés, auxquelles s'ajoutent des répercussions sur les finances publiques, sont trop évidentes pour ne pas avoir retenu, depuis longtemps, l'attention des esprits avisés. Aussi des vœux ont- ils été formulés, à plus d'une reprise, tendant a ce que le régime monétaire de l'Indochine fût modifié. Nous nous bornerons à en citer un, émis dès juin 1920 par la section de l'Indochine de l'Union coloniale française, à la suite d'importantes délibérations auxquelles assistaient, entre autres personnalités compétentes, MM. Guist'hau, Adrien Artaud et Outrey, députés.

La section de l'Indochine de l'Union coloniale française, y était-il dit notamment, considère que l'intérêt de la métropole et celui de 'l'Indochine elle-même réclament aujourd'hui plus impérieusement que jamais que notre grande colonie d'Extrême-Orient soit enfin rattachée au système monétaire français, qui est, d'ailleurs, celui de toutes les autres colonies et possessions françaises.

Ce que demandait ce vœu, c'est, somme toute, la substitution en Indochine du franc à la piastre. C'est la solution qui intervint, il y a quelques années, au Maroc, où le hassani, monnaie d'argent également, fut remplacé par le franc. Favorisant l'afflux des capitaux français et remédiant, au surplus, à une crise monétaire intense, elle y a donné d'excellents résultats.

Est-ce à dire que la même solution — la meilleure de toutes, en théorie — puisse, actuellement, être adoptée en Indochine ? Ce serait, peut-être, aller un peu vite en besogne. Les indigènes ont, en ce qui concerne la monnaie, des habitudes profondément enracinées. Ces coutumes sont à ménager ; en y portant une atteinte trop brutale, on risquerait d'aller à rencontre des résultats désirés.

Mais, de là, il ne faudrait pas conclure, comme font fait certaines commissions où une trop large part était laissée aux représentants d'intérêts locaux ou particuliers, qu'aucune réforme n'est à entreprendre. Celle-ci pourrait fort bien se réaliser par paliers, la tache la plus urgente, consistant à faire tomber la barrière qui s'oppose à la pénétration des capitaux français. À cet effet, des combinaisons de crédit spéciales, comme il s'en est préconisé dans le domaine international, et d'où les risques de change se trouveraient, autant que possible, éliminés, devraient tout d'abord être mises à l'étude.

Ce qui importe, en tout cas la gravité de la situation le commande impérieusement, c'est que la question soit soumise à un examen sérieux. Une large commission, qui serait composée tout à la fois de personnalités françaises, d'une compétence éprouvée en matière coloniale, de délégués de l'Afrique du Nord, qui pourraient apporter des renseignements précieux sur l'expérience marocaine, et de représentants des intérêts indochinois, préparerait le mieux, semble-t-il, la voie aux solutions fécondes dont l'intérêt national exige la prompte réalisation.

———————————

La piastre indochinoise
par R. Bauduin de Belleval [10]
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 24 juin1923, p. 3-6)

La question de la piastre est certes moins brûlante qu'il y à trois ans, lorsque cette capricieuse monnaie plafonnait entre 15 et 16 francs ; cependant elle ne cesse pas de se poser, et la thèse distinguée d'un jeune docteur en droit, M. Jean-Henri Adam : *L'Argent métal et la question monétaire indochinoise*, dont nous rendons compte à la bibliographie, vient d'attirer à nouveau sur ce problème l'attention des économistes qui l'avaient un peu oublié pour celui du franc et la bouteille a l'encre — inépuisable, hélas — qui a nom : inflation et déflation.

La question monétaire indochinoise existe depuis l'occupation française, depuis que le sort de ce pays à étalon d'argent s'est trouvé lié aux destinées d'un pays à étalon d'or, et ce titre « La question monétaire et la piastre indochinoise » est celui d'un ouvrage publié en 1898, chez Challamel, par M. J. Pélissier. L'auteur se lamentait alors de voir le change de la piastre s'affaisser avec une obstination lente, mais effective, et il exposait avec chaleur les conséquences de cette baisse funeste à l'exportation française. D'autres ouvrages ont suivi, dont les plus importants étaient avant la guerre les deux thèses de droit de MM. Détieux et Hartenstein, intitulées toutes deux « La question monétaire en Indochine ». Elles furent soutenues à un mois d'intervalle, la première à Paris en mai 1907, la seconde à Bordeaux en juin.

---

[10] Roger Bauduin de Belleval (1898-1944, mpf) : futur directeur de la maison des étudiants indochinois à la cité universitaire de Paris. Voir encadré.

Elles sont d'ailleurs très inégales : la thèse de M. Hartenstein n'est qu'un ouvrage honnête, alors que celle de M. Détieux, fort volume de plus de 400 pages, est absolument indispensable pour qui veut traiter de cette question. Depuis 1914, quatre études intéressantes ont paru : celle de M. Détieux, alors sous-directeur des finances, en 1915 (*Bulletin économique*, numéro de janvier), qui constitue un excellent résumé de la question ; le rapport fait au nom du Comité du commerce et de l'industrie par le colonel Bernard, rapport intéressant, d'un style agréable et vif, trop vif même bien souvent, car c'est là sans doute une des raisons qui ont fait déprécier cette étude en qui l'on n'a voulu voir, bien à tort à notre avis, que l'expression d'intérêts privés se préoccupant peu de l'intérêt général.

En même temps (août 1920) paraissait à Saïgon le rapport de la Commission monétaire indochinoise instituée par M. Long et ayant à sa tête l'inspecteur général Berrué. Enfin, les éditions de *La Vie universitaire* nous donnaient il y a quelques mois la thèse de M. Adam.

Le rapport Berrué, particulièrement remarquable, est une des meilleures monographies financières que nous connaissions, et c'est d'après lui que nous allons exposer sommairement la question pour ceux de nos lecteurs qui la connaissent insuffisamment.

*
* *

On se rappelle l'indignation qu'avait soulevée en France, en 1920, la hausse rapide de la piastre qui avait passé de 2 fr. 25 le 1er août 4914, a 16 fr. 50 en février 1920 ; avec un sentimentalisme un peu ridicule, on s'indignait de ce que la colonie eût une situation financière plus saine que celle de la métropole, alors qu'au contraire, on aurait dû s'en réjouir. Les solutions les plus bizarres et les plus funestes à l'Union indochinoise étaient proposées pour résoudre ce qu'on appelait « le problème de la piastre ».

Heureusement, le gouverneur général réunit une commission monétaire, présidée par l'inspecteur général des colonies Berrué, qui remit les choses en état, isola avec netteté les différents éléments de la question et empêcha d'adopter des solutions hâtives et inconsidérées.

Avant la guerre, les pays d'Extrême-Orient avaient presque tous adopté un système monétaire basé sur l'étalon d'or et ayant ceci de particulier que la monnaie d'argent y gardait un pouvoir libératoire indéfini. Seules la Chine et l'Indochine conservèrent l'étalon d'argent. Une commission interministérielle ayant étudié en 1903 l'opportunité d'une réforme du système monétaire de l'Indochine se prononça contre l'importation des piastres mexicaines, lesquelles depuis cette date ne pénètrent plus dans notre colonie ; deux ans plus tard, cette interdiction fut renforcée par l'interdiction de l'exportation des piastres françaises et de l'argent métallique. Aussi, en 1914, l'Indochine avait-elle un régime monétaire tout spécial, caractérisé par une unité monétaire que l'on ne pouvait ni importer ni exporter et dont la valeur d'échange à l'extérieur était déterminée par les trois banques de la colonie. Par suite, cette unité, la piastre, subissait des variations fréquentes et importantes dont le commerce se plaignait et, dès 1903, les chambres de commerce demandèrent que la piastre fût stabilisée par rapport à l'or.

Une commission se réunit en 1906, mais elle délibéra avec l'idée préconçue que la balance commerciale de l'Indochine était défavorable : dans ce cas, aucune stabilisation n'eût été possible, car chaque année, une certaine quantité de numéraire eût quitté la colonie pour n'y pas rentrer ; les statistiques des Douanes confirmèrent les membres de la commission dans leur erreur, et l'on ne s'aperçut pas qu'elles enregistraient les riz aux deux tiers seulement de leur valeur réelle, si bien que l'Indochine était en réalité créditrice.

Depuis 1909, les statistiques des douanes indochinoises sont établies suivant les mêmes procédés que celle de France et nous constatons, en effet, que les exportations dépassent régulièrement (sauf pour 1912) les importations. La réforme monétaire était donc possible avant la guerre, à plus forte raison aujourd'hui où la différence n'a fait que s'accroître.

Pendant la guerre, le solde créditeur de l'Indochine sur l'extérieur s'est accru dans une large mesure, notamment sur la métropole, en raison de l'activité de la demande des produits indochinois et des souscriptions aux emprunts nationaux qui ont dépassé 240 millions de francs.

La guerre a accru considérablement la fortune publique en Indochine : pour les cinq années 1914-1918, l'excédent des exportations représente 442 millions de francs, soit une moyenne de 22 francs par habitant, alors que, pour le quinquennat précédent, il ne représentait que 152 millions, soit 7 fr. 60 par habitant. Cette progression est d'autant plus remarquable qu'aux Indes anglaises, qui ont une balance commerciale très favorable, cette moyenne a baissé pendant la guerre.

À n'en pas douter, l'Indochine s'est enrichie ; qu'a-t-elle fait de sa richesse ?

Une partie, nous l'avons vu, a été placée à l'extérieur, une autre est sortie définitivement : ce sont les bénéfices des exportateurs chinois et des importateurs français et les économies des salariés divers venus de France ; enfin une partie a été thésaurisée.

L'importation nette des métaux précieux nous montre que la masse de la nation se met à épargner, ce qui veut dire en Extrême-Orient thésauriser de la monnaie métallique ou des métaux précieux.

Après le début des hostilités, la piastre connut une dépression passagère pour revenir à son taux de 2 fr. 50 en juillet 1915 et monter ensuite lentement et progressivement jusqu'au taux de 4 fr. 50 qu'elle ne dépasse pas avant le printemps de 1919. Elle suivait le cours de l'argent qui, à New-York, s'est élevé de 75 % dans la même période.

Au printemps de 1919, le retour à la liberté commerciale fait intervenir un second facteur : la dépréciation du franc par rapport au dollar, c'est-à-dire par rapport à l'or. Le prix de l'argent exprimé en dollars et celui du dollar exprimé en francs montent rapidement, entraînant la piastre jusqu'au taux de 16 fr. 50 le 13 février 1920, représentant 560 % de sa valeur primitive.

À ces deux causes s'ajoutait une troisième : la balance commerciale, mais c'est de beaucoup la moins importante. On a établi que le 13 février 1920, la dépréciation du franc entrait pour 180 %, la hausse du prix de l'argent pour 120 % et la situation locale pour 8 %.

Cette période de la piastre haute fut pour la colonie une ère de remarquable prospérité, les dividendes de la Banque de l'Indochine, dont les bénéfices dépendent de la prospérité commerciale de l'Union, en sont des témoins éloquents. La circulation fiduciaire s'était élevée de 28 millions de piastres à la fin de 1914 à 50 millions à la fin de 1919.

Un autre fait économique de premier ordre est la stabilité relative des prix intérieurs due à ce que le renchérissement de la piastre ayant suivi le cours de l'argent fut peu différent du renchérissement moyen, par rapport à l'or, des denrées, des matières premières et des objets fabriqués. Les salaires, par suite, restèrent aussi relativement stables, ce qui a une très grosse importance sociale et montre que le régime monétaire était bien adapté aux besoins de la population ; l'indigène put améliorer, dans une large mesure, ses conditions d'existence.

Mais cette hausse de la piastre ne servit pas les intérêts de tout le monde, et bientôt des plaintes s'élevèrent. Elle fut accusée souvent à tort, notamment par les propriétaires des mines métalliques du Tonkin : si les exportations de zinc s'arrêtèrent en 1919, la cause en était uniquement dans la pénurie et là cherté du fret ; si le tungstène connut

une mévente complète, c'est que la production mondiale, qui avait quadruplé, était surabondante pour les besoins de paix.

Naturellement, ces propriétaires de mines proposèrent des plans de réforme monétaire qui avaient généralement pour trait commun la réduction de la valeur de la piastre à son équivalent en or d'avant-guerre, ce qui aurait créé des déséquilibres momentanés, des troubles économiques, sans changer le sens de l'évolution vers le nouvel équilibre.

L'adoption de l'unité d'or ci-dessus définie aurait eu pour conséquence de faire perdre à l'Indochine l'avantage inestimable de la stabilité relative des prix intérieurs et de la soumettre aux mêmes épreuves que le reste du monde.

Pendant qu'au Tonkin, les propriétaires de mines faisaient campagne pour la dépréciation de la piastre, les planteurs de caoutchouc imitaient leur exemple en Cochinchine ; eux aussi avaient tort d'accuser la piastre et leurs difficultés provenaient d'arriérés d'emprunts en piastres et de la régression des prix en or du caoutchouc.

Il y avait cependant quelqu'un qui avait réellement perdu dans les opérations de change, et qui précisément venait en aide aux propriétaires de mines et aux planteurs, c'est le Budget général. Celui-ci, en effet, avait avancé à la Métropole, jusqu'au 31 décembre 1919, 30 millions de piastres qui correspondaient à environ 120 millions de francs.

La trésorerie de la Métropole devait donc 120 millions de francs à celle de l'Indochine ; or le découvert mesuré en Indochine est non de 120 millions dé francs, mais de 30 millions de piastres, c'est-à-dire que si, le 31 décembre 1919, quand la piastre était à 11 fr. 25, les caisses de l'Indochine avaient reçu les 120 millions de francs, elles n'auraient touché que 10.600.000 p., ce qui représente une perte de près de 20 millions de piastres. À la vérité, ce n'est pas la une perte sèche, car elle a profité a là Métropole ; ces paiements faits en piastres ont pu servir à désintéresser des créanciers étrangers à un moment où les devises étrangères étaient déjà élevées. C'est, en somme, l'Indochine qui supporte, à la place de l'État, la perte résultant de la dépréciation consécutive du franc par rapport à ces monnaies.

La Commission Berrué a estimé que le budget devait être mis hors de cause et ne pas influer sur le choix à faire d'une réforme monétaire, mais elle a examiné l'aspect du problème pour les affaires d'exportation et elle a conclu que l'élément nuisible à l'activité d'un pays n'est point la valeur intrinsèque de sa monnaie mais l'instabilité de cette valeur. Il y a un étalon mondial qui est l'or. Dès que sa valeur change par rapport à l'argent, les pays à étalon d'argent sont en état de déséquilibre vis-à-vis des pays à étalons d'or. Ce déséquilibre peut être défavorable ou favorable ; ce fut ce dernier cas qui se présenta pour l'Indochine.

*

* *

Dès le 4 août 1914, le Gouvernement avait autorisé les banques d'émission des colonies à émettre des billets dont la valeur pourrait dépasser le triple de l'encaisse de garantie.

La Banque de l'Indochine fit de nombreuses émissions et le rapport de la circulation à l'encaisse, qui était en juillet 1914 de 2,2, monta progressivement à partir de juillet 1916 pour atteindre 12,7 en avril 1920.

Lorsque, en 1919, la piastre dépassa 5 francs, des commissions se réunirent à Paris et recommandèrent l'émission de coupures et de monnaie divisionnaire à bas titre, ce qui fut mis à exécution immédiatement, et l'adoption d'une piastre à teneur d'argent moins élevée ainsi que l'établissement du cours forcé. Ces deux dernières mesures restèrent alors en suspens. Malheureusement, l'écho des délibérations de Paris était parvenu en

Indochine et les demandés de remboursement des billets de la Banque se firent plus nombreuses.

C'est alors que, le 17 décembre 1919. le gouverneur général p. i. prit un arrêté exigeant le paiement en métal du cinquième au moins des quantités de riz expédiées à l'étranger. Ces dispositions furent complétées par des accords avec la Banque de l'Indochine ; celle-ci remit en échange des monnaies et métaux précieux qu'elle recevait des piastres en billets d'une valeur équivalente. Ces sommes furent considérées comme avancées au Gouvernement indochinois qui devint propriétaire des monnaies et métaux importés. C'est alors que la Banque, sur qui pesait depuis 1911 l'obligation de faire frapper et introduire à ses frais 10 millions de piastres, se fit dégager de cette obligation en considération de l'avance faite par elle en billets et dépassant 8 millions de piastres.

L'arrêté du 17 décembre fut rapporté le 30, on ne sait trop pourquoi, sur l'ordre du gouverneur général titulaire, qui estima qu'il convenait de songer tout d'abord à instituer le cours forcé. Avant son départ de Paris, M. Maurice Long conclut avec la Banque de l'Indochine, le 20 janvier 1920, une convention qui réservait au Gouvernement la fixation du cours de la piastre en affranchissant la Banque des risques de pertes qui pouvaient s'ensuive. Cette convention entra en vigueur le 27 mars 1920, et la Banque de l'Indochine fut, en même temps, autorisée à accroître de 25 millions de piastres sa circulation fiduciaire qui se trouva ainsi fixée au maximum de 92.475.000 p.

La commission monétaire qui se réunit au mois de juillet 1920 constata que la piastre métallique faisait à l'intérieur prime sur le billet et que les petites coupures, devenant rapidement inutilisables et méconnaissables, étaient assez mal vues des indigènes à qui elles faisaient parfois éprouver des pertes.

L'Indigène, remarque la commission, thésaurisait de plus en plus, même des sapèques — le climat expose en effet les billets à une destruction rapide — ; et elle estima qu'il convenait de revenir au plus vite à un régime monétaire sain d'où disparaîtrait le cours forcé.

« Fort heureusement, constata la commission, le gouvernement général s'est attaché, depuis la mise en vigueur de la convention du 20 janvier et l'institution du cours forcé, à fixer des taux d'échange de la piastre sensiblement égaux à la valeur en francs du lingot de 24 gr. 300. Il a ainsi laissé subsister un lien qui rattache le système monétaire actuel caractérisé par l'emploi de la monnaie de papier, au système précédent, basé sur l'étalon d'argent. La commission estime que cette politique judicieuse et prudente est de nature à sauvegarder, dans une large mesure, la liberté d'action du Gouvernement à l'égard du choix du futur système monétaire. »

*

* *

Dans son rapport, avant de se prononcer sur le programme qu'elle préconise, la Commission examina les différentes propositions qui avaient été faites auparavant, notamment celles du Comité du commerce et de l'industrie.

Ce Comité proposait le remplacement de la piastre métallique par une piastre-papier dont la valeur eût été ramenée à 4 francs dans un délai de cinq ans par abaissements successifs prononcés par décisions gouvernementales ; et, d'autre part, la création d'une institution de crédit à long terme alimentée par des redevances exceptionnelles de la Banque de l'Indochine et ouvrant des crédits en piastres devant être remboursés quand la piastre aurait suffisamment baissé.

La Commission s'éleva contre ce projet qui tendait à lier immédiatement la piastre au franc par un rapport indépendant du cours de l'argent. Elle cita l'exemple des trois autres grandes puissances coloniales, l'Amérique, l'Angleterre et la Hollande, qui ont toujours pris soin de garantir leur circulation fiduciaire par de fortes encaisses métalliques (aux États-Unis 40 % de la circulation pour les greenbacks, 100 % pour les

silver certificates, aux Indes, 79 % en 1914 et 34 % en 1919). L'abandon de l'étalon métallique aurait en Indochine de fâcheuses conséquences, les prix de toutes choses oscilleraient dans des proportions démesurées et l'indigène répugnerait à échanger le fruit de son travail contre une monnaie de papier inconvertible qui courrait de nombreux risques de destruction.

Le projet aurait pu être intéressant s'il avait permis de soutenir le change de la métropole ; les exportations de l'Indochine dépassant ses importations, les pays étrangers auraient dû acheter des francs pour payer leurs dettes, ce qui aurait relevé le taux du franc. Mais l'excédent des exportations à l'étranger de l'Indochine était alors bien faible comparé à l'excédent des importations de la métropole (la proportion est de 252 à 21.065 pour 1919) ; on aurait donc avili un régime monétaire resté sain, et ce sans profit pour personne.

Un tel programme, eût, d'après la Commission, enlevé à l'Indochine ce qu'elle a de plus précieux, la permanence relative des prix en monnaie locale ; la valeur de la piastre restant pendant 5 ans à la merci des décisions gouvernementales, tout le monde eût exporté ses capitaux à l'étranger, sauf ceux qui eussent accepté de perdre 50 % sur leurs placements.

Enfin, la dignité du Gouvernement ne lui permet pas de fixer, par voie d'autorité, les cours qui lui permettront de réaliser des gains, et la Commission conclut en reprenant à son compte l'opinion de la commission monétaire des Indes. « Quels que soient les maux et les inconvénients de l'instabilité des changes, ils augmentent encore si les mouvements du change résultent, non plus du jeu automatique des causes économiques, mais d'actes administratifs. Le commerce est préparé à compter avec les fluctuations du change aussi bien qu'avec celles des autres éléments qui figurent dans les transactions ».

Rejetant ce projet, la Commission locale estima « qu'il n'existe pas de système monétaire.réel en dehors d'un étalon défini par un poids déterminé d'un métal précieux. » Quel sera cet étalon ?

Certes l'étalon d'argent a fait ses preuves, et c'est à lui que l'Indochine est redevable d'avoir échappé au fléau de la hausse des prix intérieurs ; la Commission reconnut que l'étalon d'argent s'est montré supérieur à tout autre, mais elle estima que ces avantages appartiennent au passé. Tous les pays qui entourent l'Indochine ont adopté l'étalon d'or — sauf la Chine, il est vrai, mais ce fait ne constitue pas une raison pour l'Indochine de conserver l'étalon d'argent, car le prix du riz, s'il est coté en argent, est en réalité déterminé en or.

Les préférences de la Commission vont à un système monétaire dans lequel la piastre aurait une valeur d'échange supérieure à sa valeur intrinsèque. Cette valeur d'échange devrait être définie soit par rapport à une monnaie ayant déjà cours sur le marché mondial, comme aux Straits, soit par la valeur d'un lingot d'or fin de poids donné. L'exemple des Straits ne peut être suivi, car on ne pourrait fixer la valeur de la piastre que relativement au franc, et celui-ci est encore, et pour longtemps, trop instable : aux Indes, on a écarté la stabilisation de la roupie par rapport à la livre-papier, et cependant, la livre est beaucoup moins dépréciée que le franc. Il faut donc adopter l'étalon d'or ; ce n'est pas à dire que l'argent ne circulera plus ; aux Indes par exemple qui ont adopté l'étalon d'or, la circulation reste presque entièrement composée de roupies d'argent ; en Indochine, la circulation resterait aussi principalement alimentée par des piastres d'argent. Cependant, pour faire comprendre la réforme monétaire à la masse des populations indigènes, il serait bon de mettre en circulation un nombre convenable de pièces d'or ; les caisses publiques, dans la mesure de leurs disponibilités, devraient délivrer indifféremment de l'or ou de l'argent monnayés, selon le désir du demandeur.

Il faut prendre garde, lors du changement du régime monétaire, de ne déprécier la piastre, c'est-à-dire remplacer à une époque donnée, dans la définition légale de la piastre, le poids de 24 gr, 3 d'argent fin par un poids de 24 gr. 3 fin de même valeur.

La Commission conseille d'exécuter la réforme à un taux qui ne soit pas inférieur à 3 fr. 50 or, ni supérieur à 4 francs-or, chiffres entre lesquels à oscillé la valeur de 24 gr. 3 d'argent fin en juillet 1920. L'adoption d'un taux supérieur entraînerait une baisse des prix en piastres qui ne s'obtiendrait pas sans difficulté surtout pour les salaires; l'adoption d'un taux inférieur risquerait de déterminer une crise de vie chère.

Au point de vue technique, le taux de 4 francs or offre des avantages incontestables, il permet de matérialiser éventuellement le rattachement du futur système monétaire indochinois au système de la métropole en donnant cours légal aux pièces d'or de 10 et 20 francs qui vaudraient 2 p. 50 et 5 p.

La conclusion de la Commission est que « le passage à l'étalon d'or doit être réalisé sans ajournement et dans le plus bref délai dès l'instant que la situation du marché de l'argent permet d'adopter un taux compris entre 3 fr. 50 et 4 francs or. »

Quant aux monnaies métalliques fiduciaires, la Commission envisage l'introduction d'une nouvelle piastre d'argent à poids de métal précieux réduit ; le titre en serait toujours de 0,900. La Commission estime qu'il convient de préparer la frappe de deux types de piastres nouvelles ; l'un du poids de 20 gr. en prévision de là stabilisation à 4 francs or, l'autre du poids de 18 gr. en prévision de la stabilisation à un taux inférieur.

Pour l'exécution de ces réformes, la Commission conseille au gouvernement général de publier qu'à partir d'une certaine date, le cours de la piastre sera fixé par le cours du dollar américain multiplié par un coefficient convenable ; ainsi, dans la définition de la piastre de commerce, le poids donné d'argent fin sera remplacé par un poids donné d'or fin.

Pour maintenir la parité de la piastre d'argent à sa valeur de stabilisation en or, il conviendrait de constituer un fonds de réserve ou de garantie qui pourrait au début, n'être que de 20 millions de francs or, mais qu'on augmenterait dans la suite.

(suite et fin)
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 1er juillet 1923, p. 6-8)

La baisse de la piastre, qui se maintient aujourd'hui entre 7 et 9 francs, a quelque peu calmé les récriminations très vives qu'avait provoquées son cours de 16 fr. 50 ; aussi la question de la réforme monétaire a-t-elle quitté le premier plan des questions intéressant immédiatement la colonie.

Le 1er janvier 1922, le cours forcé a été supprimé et la colonie est revenue à un régime monétaire normal, grâce à des achats d'argent fin effectués par le Gouvernement général et qui ne se sont pas élevés à moins de 200 millions de francs. Le compte spécial qui avait été ouvert au Gouvernement général par la Banque de l'Indochine fut réglé et laissa un avoir non employé évalué au cours de novembre 1921, à 120 millions de francs environ ; il eût atteint 450 millions, mais le Gouvernement général tint à participer pour 30 millions aux efforts tentés par un consortium bancaire en février 1921 pour empêcher la débâcle de la Banque Industrielle de Chine.

L'opération se soldait donc par un joli bénéfice, mais il faut reconnaître qu'elle eût pu donner lieu à un déficit important, et que seule la bonne étoile de l'Indochine est cause de ce succès. Le bénéfice vient de ce que le Gouvernement, pour couvrir sa position, a acheté à un prix moyen de 6 fr. 81 la piastre qu'il avait vendue entre 9 et 16 francs en 1920. Le Gouvernement général n'a été qu'un spéculateur heureux ; M, Long l'a d'ailleurs fort bien compris et s'est empressé, dès qu'il l'a pu, de mettre fin à une situation dangereuse.

Quel usage allait-on faire de ces 120 millions de francs, soit 40 millions de francs or ? La commission Berrué avait conseillé de procéder à la stabilisation le plus tôt possible ; certes, il ne pouvait être question de stabiliser en 1921 ou 1922 à 4 francs or, mais à part ce chiffre, toutes les conclusions de la commission restaient valables ; elles le sont

d'ailleurs encore aujourd'hui. Pourquoi n'a-t-on pas tenté de stabiliser ? Deux conditions seules sont indispensables : 1° une balance créditrice ; on sait qu'elle n'a jamais été aussi considérable, atteignant 481 millions de francs en 1921 ; 2° une réserve d'or d'au moins 20 millions de francs or ; on en avait 40 millions. Pourquoi n'a-t-on rien fait ? Le Gouvernement général décida de consacrer le bénéfice réalisé à l'exécution d'un grand programme de travaux publics. Voilà qui est louable, mais il ne pouvait, avec cette somme, que l'amorcer ; le reste doit être demandé à l'épargne locale ou métropolitaine. On sait avec quel enthousiasme les Annamites ont souscrit à l'emprunt de mars 1921, mais cet enthousiasme se retrouvera-t-il, surtout après les difficultés qu'éprouvent les indigènes, en dépit des promesses gouvernementales, à négocier leurs titres. Si l'on s'adresse à la métropole — qui a les régions dévastées à reconstruire, ne l'oublions pas — le service des emprunts risquera, dans les mauvaises années, de rendre débitrice la balance des comptes, et de réduire par suite la réserve d'or, ainsi qu'il est arrivé déjà aux Indes anglaises.

À quoi serviront donc les grands travaux dont on projette l'exécution, si des entreprises françaises ne peuvent s'installer sur place et en profiter ? Certes il est utile que les voies ferrées et les routes se multiplient, mais il faut qu'elles donnent lieu à un trafic qui en vaille là peine. Il ne faut pas oublier que l'action administrative et gouvernementale est, par nature, stérile dans le domaine économique, elle n'est pas productrice de richesses ; son rôle est de faciliter la tâche des colons, commerçants et industriels qui seuls enrichissent un pays. Certes nous ne sommes pas opposés au programme de grands travaux actuellement en cours ; nous nous demandons simplement si l'on n'a pas mis la charrue avant les bœufs et s'il n'y avait pas mieux à faire. Deux voies s'ouvraient devant le Gouvernement général : travaux publics et réformé monétaire ; il s'est engagé dans la première de telle façon qu'il ne pourra plus effectuer la réforme, étant lié par le développement normal de son programme et par l'abondance du personnel qu'il faut utiliser. Aussi n'hésitons-nous pas à affirmer que le Gouvernement général eût été mieux inspiré en préparant la réforme monétaire. Car il faut reconnaître que ce n'est pas tant la hausse de la piastre que son instabilité qui entrave actuellement le développement économique de l'Indochine.

Comment veut-on que des capitaux français aillent en Indochine à l'heure actuelle ? Qu'un capitaliste apporte 800.000 francs à une affaire indochinoise, celle ci reçoit 100.000 p. environ, car c'est avec dès piastres qu'elle travaille ; si, dans un an ou deux, ce capitaliste a besoin de la somme ainsi investie et si le change de la piastre a baissé de moitié, il ne reçoit plus que 400.000 francs, et il est douteux que les dividendes d'une entreprise naissante puissent compenser une semblable perte. On ne peut donc envisager en Indochine d'investissements de capitaux qu'à condition de les y laisser de très longues années.

L'instabilité de la piastre présente encore d'autres inconvénients, Les Français installés en Indochine ont tendance, dans les périodes de hausse de la piastre, à convertir en francs toutes leurs disponibilités, ce qui affaiblit d'autant les entreprises industrielles et commerciales du pays. On peut même dire d'une façon générale que cette instabilité à une désastreuse influence démoralisante. Le colonel Bernard à judicieusement montré qu'elle enlevait toute sécurité au calcul des prix de revient ; par suite, les négociants sont tentés de se dispenser d'efforts laborieux pour améliorer leur exploitation, efforts que rend inutiles toute hausse ou baisse sensible de la piastre, suivant qu'ils exportent, alors qu'il est si facile de spéculer sur la monnaie.

La spéculation a même parfois été si intense qu'elle a influé sur le change de la piastre. C'est ainsi que, en 1918, du 28 septembre au 12 octobre, la piastre a passé de 4 fr. 75 à 3 fr. 75 bien que l'argent fût demeuré à 49 d. 1/2 et la livre entre 26 fr. 06 et 26 fr. 08. Tout le monde croyait alors à l'effondrement de la piastre, et peu échappaient à la tentation de jouer à la baisse. Ceux qui n'avaient pas de disponibilités se faisaient faire des avances sur titres, voire même sur marchandises ou sur chèques. Il est

intéressant de constater l'augmentation formidable des seuls prêts sur titres consentis par la Banque de l'Indochine durant les mois d'octobre et de novembre 1918 : à Saïgon, fin septembre, leur valeur s'élevait à 112.102 p. ; fin novembre, ils montaient à 790.307 p. ; à Hanoï, nous trouvons pour ces deux dates 332.375 et 1.003 289 p. ; à Haïphong : 1.609. 951et 2.672 838 p.

Encore ces nombres ne comprennent-ils pas les avances — considérables — faites sur de la rente 4 % 1918 à souscrire pour le compte des entrepreneurs, les intéressés n'ayant ni argent ni couverture.

Peut-on, à l'heure actuelle, espérer que le change de la piastre n'aura plus que de faibles variations ? À notre avis, il faut s'attendre encore à de fortes amplitudes qui, sans atteindre celles du passé, n'en seront pas moins gênantes.

*
* *

Les deux principaux éléments de la hausse de la piastre sont l'argent fin et la livre.

L'argent fin est le plus important ; c'est lui qui à amené la hausse de 1919 et 1920 ; il est à peu près stable en ce moment, mais il est à prévoir que 1924 enregistrera une nouvelle baisse. La livre sterling vient immédiatement ensuite en importance ; c'est elle qui détermine la hausse actuelle de la piastre, ou plutôt c'est la dépréciation du franc par rapport à la livre. Sans être grand prophète, on peut penser que les cours actuels de la livre ne se maintiendront pas.

En dehors de ces deux causes de variation de la piastre, et de la spéculation, il y a des causes locales : d'abord la balance commerciale ; si elle est en faveur de l'Indochine, la piastre aura tendance à monter ; si, au contraire, les importations sont en excédent, la piastre baissera, puis l'insuffisance de moyens monétaires ; enfin la concurrence des banques installées sur place, Banque industrielle, Chartered, Hongkong and Shanghaï, Banque de l'Indochine qui se disputent les transferts en Europe ou en Extrême- Orient en surenchérissant sur les changes. Ces causes locales sont, sauf la seconde, aussi difficiles à prévoir que les causes naturelles. Le riz représentant en 1921 plus de 74 % de la valeur des exportations totales, il suffit d'une mauvaise récolte et de bonnes en Birmanie et au Siam pour que la balance, de créditrice, devienne débitrice.

*
* *

Si, d'autre part, il est aussi téméraire de faire des pronostics sur le cours de la livre, trop influencé par la politique et aux mains de la spéculation, ou peut du moins essayer d'envisager l'avenir du marché de l'argent, et cet examen est d'autant plus intéressant en cette circonstance que le métal fin est, de beaucoup, le principal élément de variation de la piastre.

Le marché se trouve, on le sait, à Londres et en partie, depuis la guerre, à New-York. Les raffineurs dirigent l'argent sous forme de barres à 999 millièmes de fin vers Londres où le marché est toujours ouvert. La fixation du prix est sous le contrôle de quatre maisons de change composant le « London Silver Market » : Mocatta et Goldsmid ; Samuel Montagu et C° ; Pixley et Abell ; Sharps et Wilkins. Leurs représentants se rencontrent tous les jours à 14 heures, comparent les ordres d'achat et de vente de chaque maison et fixent le prix des transactions. S'il y a plus de vendeurs, l'argent baissé ; si les acheteurs sont plus nombreux, il monte.

Le prix de l'argent dépend de quatre éléments :

1° La production. — Celle de 1921 n'était que de 165 millions d'onces, les États-Unis et le Canada ayant diminué leur extraction, mais la production de 1922 est estimée à 210 millions d'onces ; c'est la plus forte depuis 1913. L'extraction du Mexique, qui était

de 70 millions d'onces avant la guerre, s'est élevée en 1922 à près de 85 millions, ce qui constitue son record. La production des États-Unis a été d'environ 60 millions d'onces ; 63 % en sont extraits concurremment avec le cuivre, le plomb et le zinc, ce qui complique encore la question : la stagnation du marché de ces métaux diminue la production de l'argent ; l'argent ne représente pour beaucoup d'exploitations qu'un bénéfice supplémentaire qui serait encore intéressant même si le cours de l'argent tombait de moitié pour se maintenir aux environs de 15 deniers l'once. Le contrôle de la production mondiale est pratiquement aux mains de trois pays : le Mexique, les États-Unis et le Canada dont la production représente les trois quarts de celle du monde. Il semble qu'on ne puisse espérer une amélioration des prix de l'argent par un ralentissement de la production.

2° La demande européenne. — L'Europe était jadis acheteuse de métal fin pour la frappe de ses monnaies. Or, aujourd'hui, sauf en Angleterre, la valeur nominale de la pièce d'argent est inférieure à sa valeur lingot ; aussi la frappe d'argent est-elle devenue impossible, et les États européens ont pris l'habitude d'employer des coupures et des monnaies où entrent d'autres métaux que l'argent. On ne prévoit pas que demain ces monnaies seront remplacées par une monnaie d'argent ; certains pays vont même jusqu'à démonétiser leurs pièces d'argent et les vendent. L'Europe, jadis acheteuse, est donc aujourd'hui vendeuse d'argent fin. L'Angleterre même n'en achètera pas, ayant baissé de près de moitié le taux d'argent fin de ses shillings, afin d'en augmenter la marge de sécurité ; elle s'est au contraire constitué ainsi des disponibilités d'argent.

3° La demande américaine. — Le marché de l'argent aux États-Unis est conditionné par une loi dont l'importance est essentielle, le Pittmann Act, sur laquelle il convient d'insister, et qu'on ne doit pal confondre avec le Sherman Act, plus ancien, et dont les dispositions étaient différentes.

Le Pittmann Act date du 23 avril 1918 ; son titre exact est : « Loi destinée à conserver le stock d'or des États-Unis ; à permettre le règlement en argent de la balance commerciale adverse des États-Unis ; à procurer de l'argent pour la frappe de la monnaie divisionnaire et pour les usages commerciaux ; à venir en aide aux gouvernements étrangers en guerre avec les ennemis des États-Unis et, pour les fins ci-dessus, à stabiliser le prix de l'argent et à encourager la production de ce métal. »

Cette loi autorise le Secrétaire du Trésor à retirer de la circulation les certificats-argent et à fondre les dollars en argent qu'ils représentent jusqu'à concurrence de 350 millions de dollars. Une partie de l'argent ainsi disponible fut affectée au règlement d'achats de matières premières en Extrême-Orient ; le reste fut racheté à raison de un dollar l'once par le gouvernement britannique (208 millions d'onces) qui l'utilisa pour la frappe afin de fournir l'Inde de métal blanc.

Enfin, et c'est là ce qui nous intéresse, la loi autorise le Secrétaire du Trésor à faire acheter par le Directeur de la Monnaie de l'argent-métal provenant des mines ou ateliers d'affinage américains à raison de 1 dollar l'once de fin et jusqu'à concurrence de 208 millions d'onces, soit la quantité achetée par le Royaume-Uni.

Bien que cette loi date d'avril 1918, la dernière disposition ne put entrer en application qu'au mois de mai 1920, le cours moyeu mensuel de l'argent fin à New-York s'étant, entre ces deux dates, maintenu au delà d'un dollar avec point culminant à 133 cents 899 en janvier 1920.

Les achats du Gouvernement en vertu du Pittmann ont amené la constitution à New-York de deux cours, l'un légal et spécial à l'argent américain qui est de 99 cents 1/2, l'autre commercial et s'appliquant au métal blanc venant de l'étranger. Durant les onze premiers mois de 1922, la production d'argent américaine a été d'environ 60 millions d'onces, dont 55 ont été achetés par le Gouvernement. Comme l'industrie, a besoin de métal blanc, notamment l'industrie cinématographique qui, aux États-Unis, absorbe le douzième de la production indigène, les États-Unis se sont trouvés, fait unique, dans l'obligation d'importer de l'argent. Il est donc indéniable que l'exécution du Pittmann

Act est pour beaucoup dans le maintien des prix de l'argent. Or, le temps approche où son application prendra nécessairement fin.

Au 30 novembre 1922, le Directeur des Monnaies avait acheté 143 millions d'onces de métal blanc ; 65 millions restaient donc à acheter. La production locale augmentant, les achats du Trésor augmenteront donc aussi, et tout permet de supposer que l'obligation contenue dans le Pittmann Act sera périmée avant la fin de cette année. Pour que le contraire se produisit, il faudrait que la production locale baissât beaucoup, ou que le prix de l'argent dépassât un dollar, éventualité plus qu'improbable, puisqu'il faudrait voir presque doubler le cours actuel.

Ainsi l'année prochaine, toute la production américaine, jusqu'ici absorbée par le Trésor Fédéral, sera lancée sur le marché mondial, soit au bas mot 60 millions d'onces.

4° La demande asiatique — Si l'Occident tend de plus en plus à abandonner l'usage de la monnaie d'argent, celle-ci demeure l'instrument traditionnel des échanges en Asie, notamment aux Indes et en Chine, et c'est la faculté d'absorption d'argent de ces deux pays qui décidera à peu près seule à l'avenir des variations du métal blanc. La situation du marché de l'argent aux Indes anglaises n'est pas faite pour nous rassurer. Ce pays a eu, en 1921, un excédent d'importation considérable, s'élevant à 530 millions de roupies, et qui n'a été qu'en partie compensé par la balance créditrice que laisse apparaître 1922. Au début de 1922, on nota aux Indes des achats d'argent plus ou moins importants, pour trois raisons : 1° on craignait l'institution d'un impôt à l'importation de l'argent ; 2° les troubles causés par le mouvement de non-coopération de Gandhi incitaient à thésauriser ; 3° le mois de mai est la saison des mariages aux Indes, provoquant des achats de métal pour la confection des bijoux. Ces achats ne durèrent pas longtemps, et bientôt on assista même à des exportations d'argent des Indes. D'autre part, le gouvernement indien a des stocks d'argent considérables. Le 7 novembre 1922, il avait en stock 311.678.000 onces de métal fin sous forme de roupies dans la réserve de sa circulation fiduciaire contre 116.669.000 onces le 31 juillet 1914. De plus, les indigènes font un accueil très favorable à la roupie de papier, et les pièces refluent vers le Trésor, à telle enseigne que la réserve de monnaie d'argent et de billon à passé de 735 millions de roupies le 7 janvier 1922 à 906 le 7 novembre. Le *Times of India* parlait même récemment de liquider une partie de cet énorme stock.

Examinons maintenant la situation de la Chine.

La demande du marché chinois en 1922 a été plutôt conditionnée par des spéculations que par des achats en vue du commerce. De mars à mai, il y eut d'assez fortes demandes nécessitées par le *run* aux banques chinoises, provoqué en avril par les guerres civiles ; ici comme aux Indes, les troubles ont favorisé la thésaurisation. Les stocks de métal-fin de Changhaï tombèrent de 68.220.000 onces le 1er avril à 46.600.000 le 6 juin. Mais ils remontèrent bientôt, et le 4 novembre, ils s'élevaient à 71.030.000 onces. Pour comble de malheur, l'atelier de frappe de Canton s'arrêta au début de novembre ; on peut mesurer la conséquence de cet événement quand on saura que cet atelier avait employé, du 1er janvier au 31 octobre, 30 millions d'onces d argent fin.

Les importations en Chine d'argent américain sont tombées de 78 millions d'onces en 1919 à 60 en 1920 et 13 en 1921. Ajoutons que, avec la dépression commerciale actuelle, le pouvoir d'achat des Asiatiques est moindre et qu'on fond moins d'argent pour l'orfèvrerie et les bijoux.

*

* *

En résumé, les perspectives du marché de l'argent sont nettement défavorables. La production mondiale s'accroît, celle des États-Unis va être jetée l'an prochain sur le

marché ; l'Europe n'emploie plus qu'une monnaie d'argent à faible titre (Angleterre) ou bien du papier-monnaie ou d'autres métaux.

L'Inde achètera peut-être, si sa balance commerciale se maintient favorable, mais à coup sûr, le gouvernement indien n'achètera pas pendant plusieurs années ; il achèterait plutôt de l'or en vendant une partie de son métal fin. C'est en la Chine seule qu'on peut avoir espoir : elle peut absorber encore une grande quantité de métal blanc, mais sa situation politique et financière est précaire, Changhaï a de gros stocks et le commerce est stagnant. Enfin ne peut-on craindre que le développement économique de la Chine ne l'incite à adopter à son tour l'étalon d'or ? Elle est très capable de vouloir l'adopter, même au prix de grands sacrifices ; il suffit de connaître la vanité de ce peuple pour n'être guère rassuré de ce côté. Les Chinois dits évolués ont délaissé leur costume traditionnel pour l'occidental complet veston ; ne voudront-ils pas imposer à leur pays, même s'il ne lui va pas bien, ce qu'ils considèrent comme le complet veston des peuples, l'étalon d'or ?

De cette courte étude, très sommaire et très imparfaite, nous souhaitons voir ressortir quelques conclusions bien nettes :

1° La piastre sera encore sujette à dès variations considérables ;

2° Ces variations sont grandement préjudiciables au développement de l'Indochine ;

3° Une stabilisation est actuellement possible ; pourquoi là retarder ?

4° La piastre ne présente plus d'avantages en Extrême-Orient depuis que les piastres mexicaines n'y ont plus libre coûts et qu'il y a un change de Saïgon sur Hongkong, Singapore, Bangkok et Manille. L'avantage d'avoir une monnaie ayant cours dans tout l'Extrême-Orient compensait les difficultés apportées dans les relations avec les pays à étalon d'or. Aujourd'hui, ces inconvénients ne sont compensés par aucun avantage. La stabilité des prix à l'intérieur, c'est là un avantage qui appartient au passé, ne nous leurrons pas.

À la vérité, la réforme monétaire indochinoise a été amorcée en 1905, quand on interdit l'exportation des piastres et de l'argent. Qu'on l'achève ; il en est temps. Le système actuel ne présente plus que des inconvénients.

La piastre n'est pas une monnaie; ce n'est qu'un poids déterminé u'argent fin, une simple marchandise, et une de celles dont la valeur est la plus instable. Qu'on donne enfin à l'Indochine une vraie monnaie, une monnaie saine qui lui permettra de poursuivre sans heurts son développement économique et qui permettra aussi à la France de participer plus efficacement à ce développement et de recueillir les fruits des efforts longs et répétés qu'elle a faits en ce pays.

R. BAUDUIN DE BELLEVAL

———————————

LE REFRAIN DE LA STABILISATION

par Marc Dandolo

(*L'Avenir du Tonkin*, 21 juillet 1923, p. 1, col. 1-3)

Il est fort curieux de noter le nombre de compétences qui surgissent aujourd'hui pour traiter de la stabilisation du change. Il y a quelques années, l'empressement était moins grand. Le public, à l'instigation de certains personnages, tendait à l'erreur. Des pétitions adressées ou gouvernement se couvraient de signatures ; les corps élus émettaient des vœux. Le vent soufflait à la stabilisation. « La grande voix de l'opinion se faisait entendre », eut dit, avec son éloquence coutumière, un de mes plus illustres adversaires, mais cette voix — infaillible par définition — s'égarait cependant.

D'aimables spéculateurs, dont les positions prises dans des contrats de change étaient devenues défectueuses, voire subitement dangereuses, espéraient se tirer d'affaire grâce à une réforme monétaire générale et rétablir leur équilibre compromis

en assumant — d'un cœur léger — la responsabilité de bouleverser l'assiette financière de la colonie et — nous en avons eu depuis la certitude — en acceptant le risque de nous acculer à une ruine irrémédiable. Ces gens, qu'aucune timidité inopportune ne gênait, proposèrent une série d'expédients où parfois l'inconscience le disputait au ridicule ; mais avec une connaissance assez méprisante de leurs contemporains, ils avaient estimé qu'à condition de payer d'audace et d'afficher d'autorité une compétence impressionnante, ils couraient grand chance de parvenir à leurs fins.

Devant cet assaut donné au sens commun, il se fit un silence que seul l'*Avenir du Tonkin* rompit en se déclarant l'adversaire de la stabilisation.

Récemment, un écrivain de très grand mérite et d'ailleurs de la tournure d'esprit la plus aimable, M. Bauduin de Belleval, secrétaire général de la *Revue du Pacifique*, étudia avec une grande largeur de vue l'épineuse question. D'autres publications reprirent le thème et, le 1er juin dernier, le *Temps* écrivit un assez long article sur le *régime monétaire en Indochine*. Il ne faut pas être très grand clerc pour présager de cet accord qu'on escompte, en certains milieux, un changement de notre politique financière indochinoise comme résultante possible de la venue de monsieur Merlin.

Il y a quelques années, notre regretté gouverneur général M. Maurice Long sauva nos finances en se refusant à une stabilisation tant demandée. Nous avons souvent dit qu'il eut, à agir de la sorte, un éclatant mérite, car il eut contre lui, à ce moment, une opinion publique égarée, avec laquelle faisait chorus, à peu d'exceptions près, l'élite industrielle et commerciale. On avait mené dans la métropole une énergique campagne de presse et manœuvré pour gagner à la cause nombre de sommités parlementaires. Si, bien avant l'arrivée de monsieur Long, nous avions nous-mêmes jugé impossible et ruineuse cette stabilisation tant demandée, une des satisfactions les plus vives de notre carrière de journaliste reste d'avoir vu, sur une question de cette importance, notre campagne tenace, confirmée en ses conclusions par ce que décida, à peu de temps de là, le gouvernement.

La bataille pour la stabilisation reprend donc en ce moment à ce qu'il semble. Usera-t-on d'arguments nouveaux ? Quelque chose dans la situation mondiale s'est-il modifié qui rende désormais plausible la mesure qu'on propose ? Nous ne le pensons pas.

L'article du *Temps* est un modèle de ce qu'on peut appeler un « coup de sonde », ou, si l'on veut, une reconnaissance par éclaireur. Le grand journal dispose, cela n'est pas douteux, parmi ses collaborateurs, des compétences financières voulues pour traiter semblable question. Il ne paraît pas désireux de s'engager très à fond ; il se garde d'indiquer les modalités d'une stabilisation et paraît s'en tenir à donner une note unique : Cette stabilisation serait une nécessité et, pour la réaliser, la solution la meilleure serait le substitution du franc à la piastre, tout simplement. D'ailleurs, une commission d'étude en déciderait. Bien entendu, c'est encore une fois l'exemple africain qu'on nous donne comme devant nous guider et, comme par hasard, des délégués algériens feraient partie de la commission. Au Maroc n'a-t-il pas substitué notre franc au « hassani », monnaie d'argent également ? Les résultats ayant été excellents à Fez et à Meknès, pouvons-nous penser qu'il en puisse être autrement eu Indochine ? — Peut-être serons-nous rebelles à la valeur de cet exemple ? Le Maroc et l'Indochine se peuvent-ils comparer ? Nous ne le croyons pas.

Le rédacteur du *Temps* lui-même doit être a *priori* un homme trop au courant des choses de finances pour ajouter une valeur concluante à une indication d'aussi peu de portée. Elle nous a été servie, il y a fort longtemps; elle ne résiste pas à l'examen. Le Maroc flanque ce groupe de trois départements français qu'est l'Algérie : sur d'autres côtés, ce n'est pour lui que Méditerranée, océan et mer de sables. Ses importations et exportations n'existent pratiquement qu'avec la France. Il eut été illogique qu'il conservât le *hassani*.

L'Indochine, par contre, est attenante à un pays de quatre cents millions d'habitants à monnaie d'argent et l'on s'évertue, avec raison d'ailleurs, à nous parler de l'Indochine

« dans son milieu », d'une politique du Pacifique, d'un Commissariat général du Pacifique, du fameux balcon, et, dans ce monde extrême-oriental — où numériquement nous sommes un peu, ma foi, ce que la principauté de Monaco est à la France —, c'est nous qui allons instaurer un système monétaire ! C'est Monaco qui compte imposer à la France ses vues, sa monnaie . Que nous disait-on jadis qu'en matière commerciale, rien ne devait trahir une contrainte, qu'il importait de se plier aux usages des races au milieu desquelles l'on commerce...

Le *Temps*, un certain public, entretiennent en France une erreur à notre sujet Méfions-nous des comparaisons avec l'Afrique ! Elles sont dangereuses, il est possible qu'on en abuse ; nous en voyons un indice. Il n'y a pas à assimiler, à un titre quelconque, l'Indochine à nos colonies africaines ; voilà la vérité que proclament à l'envie la géographie, l'ethnographie, le contraste des civilisations, la nature des productions et des nécessités d'avenir.

Resserrer le lien de la Métropole avec nos colonies africaines, rien de mieux ; elle gravitent dans un orbite assez étroit autour d'elle pour que cela soit. C'est de ces colonies d'abord que la France peut attendre, nous l'avons soutenu, les matières premières dont elle a besoin. Nos trois départements algériens, élargis de la Tunisie et du Maroc nous donnent l'excédent de leur blé ; cet excédent doit aller croissant sur des terres qui passèrent jadis pour le grenier de Rome. L'on conçoit qu'un jour prochain, par le transsaharien, la côte occidentale d'Afrique, même l'Afrique équatoriale, puissent se trouver à bien peu de jours de Marseille. Dans l'état de notre marine, c'est cet empire africain seul dont la France peut escompter sans appréhension les richesses pour le ravitaillement en produits vivriers ou matières premières.

Des conditions d'éloignement, des difficultés de plus d'un genre, font que l'Indochine ne peut être appelée à jouer avec autant de certitude le même rôle.

Celui qui lui convient et qui devrait inspirer toute notre politique, nombre de personnalités l'ont vu. M. Brenier, dans son bel atlas de l'Indochine, l'a signalé en établissant ce que doit être l'Indochine « dans son milieu ».

Nos possessions africaines sont des colonies, satellites de la métropole, qu'on nous passe cette sorte de pléonasme ; l'Indochine est appelée, par sa situation, par la nature, la variété de ses ressources à être un peu autre chose. Elle subit les conséquences, ou bénéficie d'une situation centrale en Extrême-Orient. Ses produits, quels qu'ils soient, ont leurs consommateurs autour d'elle et les auront de plus en plus.

Ses bois n'iront pas commodément en Europe, quoi qu'on en ait dit : ils iront en Chine où le bois manque. Son riz n'ira pas, d'une manière soutenue et en quantités croissantes sur France, parce que ce riz est attendu par des millions de bouches autour d'elle et que cet Extrême-Orient, cette Chine si riches, connaissent des années de famine et qu'enfin, en dehors de circonstances exceptionnelles, nous ne ferons pas de nos nationaux des mangeurs de riz. Son coton — qu'elle produit en si faible quantité encore — sera tissé sur place, ou dans un rayon assez court près d'elle ; il ne concurrencera pas celui de Syrie ou celui, prochain, du Niger. Il n y a pas jusqu'à ses métaux dont on ne puisse soutenir qu'il y aura avantage à les usiner sur place.

Ce n'est pas — du moins en temps normal — par ses produits que l'Indochine viendra donc en aide à la France : c'est en la suppléant dans la Pacifique, dans les mers de Chine, industriellement, commercialement, politiquement. L'Indochine est appelée à un rôle qui sera moins celui d'une colonie, au sens étroit du terme, que celui d'un État asiatique délégataire de la métropole en Extrême-Orient. Il faudra, croyons-nous, se faire à cette idée.

Donc aucune conception africaine ne peut nous être applicable. Il faut résolument envisager qu'à quatre mille lieues de Marseille et dans les conditions où nous nous trouvons, il ne peut plus être question — au moins à très brève échéance — - d'estimer qu'entre nous et la Métropole puisse exister ce que nous avons appelé dans de

précédents articles, un lieu ombilical. Il y a aujourd'hui deux individualités et il leur faut à toutes deux leur vie propre.

On aura beau discuter, le fond de la question est là. L'erreur serait de traiter l'Indochine en colonie africaine.

Quand le *Temps* écrit : « Enfin, au lieu de se tourner vers la France, notre grande colonie se trouve de plus en plus attirée, en ce qui concerne son commerce, vers les nations d'Extrême-Orient » le grand journal s'émeut simplement d'une loi, d'une nécessité. Ce qui effraie ainsi, c'est notre vocation, la destinée de l'Indochine, sa raison d'être dernière.

Et surtout quelle erreur de répéter que la situation de notre change contribue à la baisse du franc ! Justice fut faite de cette allégation, lors de la commission monétaire qui fonctionna à Saïgon en présence de M. Long. Notre change indochinois ne compte pas plus dans la baisse du franc qu'une goutte d'eau ne compte dans la mer.

Le cours de l'argent cependant tend à redevenir normal. La raison de la dépréciation du franc a pour cause, entre beaucoup d'autres, mais celle-là est des plus graves, l'insuffisance de nos récoltes en France. Nous devons importer du blé et l'importer d'Amérique. C'est le blé qui, pour une grande part, entraîne les conséquences présentes. Nous avons, nous dit-on, importé en 1921 pour vingt-huit milliards de matières premières. Que représentait le blé sur ce total ? Est-ce I'Indochine qui l'eut fourni ? Et voilà que l'on réorganise, que l'on multiplie les services de transports de viande frigorifiée d'Argentine sur France… Notre cheptel est tellement loin d'être reconstitué !

Devons-nous avoir pour idéal d'ambitionner en Indochine une monnaie dépréciée ? Il paraît plaisant de poser la question.

Un particularisme est ici de saison. Gardons notre monnaie — Son change est sans action sur le franc et souhaitons une reprise de ce dernier — elle sera assurée par cette panacée qui pour tout le monde se résume en un mot : produire.

M. D.

P. S. Aux dernières nouvelles de France, la récolte en blé suffit pour 1923. Logiquement, nous pouvons nous attendre a une baisse du change.

Suite

(*L'Avenir du Tonkin*, 22 juillet 1923, p. 1, col. 1-3)

Il est fort heureux, pour nous, de voir un grand journal comme le *Temps* aborder le problème du régime monétaire en Indochine. Nous l'avons dit, nous ne nous heurterons point de ce côté à des vues superficielles ; néanmoins nous constaterons peut-être — et c'est fort naturel — une connaissance exclusivement théorique de la situation. Un fait aurait dû, cependant, donner l'éveil au rédacteur de l'article : l'opposition faite à la stabilisation par Monsieur Long, d'accord en cela avec les services financiers de la Colonie.

Et voilà justement où notre surprise s'accuse ; le rédacteur du *Temps* écarte comme de valeur suspecte cette opposition. « Il ne faudrait pas conclure (de certaines difficultés), dit-il. — comme l'ont fait certaines commissions, où une trop large part était laissée aux représentants d'intérêts locaux ou particuliers — qu'aucune réforme n'est à entreprendre. »

Pouvait-on plus nettement nous dire qu'en pareille matière, les intérêts locaux doivent s'incliner devant la volonté anonyme métropolitaine et qu'il est dangereux, et en tout cas tout à fait inopportun, de donner à ces intérêts locaux une trop large part dans des commissions où se discute notre sort... ? Comme on le voit, nous allons à grands pas au *self governement* ! Et si c'est ainsi que l'on entend — au plus grand

journal de la république — notre autonomie tant proclamée, il faut conclure qu'on se moque singulièrement de nous.

Et puis pourquoi cette entorse à la vérité ? La commission de Saïgon, instituée par M. Long, n'a pas conclu, comme le dit le *Temps*, « qu'aucune réforme ne fût à entreprendre » ! Elle a fort nettement dit le contraire, mais en précisant les conditions indispensables moyennant lesquelles la réforme pouvait être envisagée.

Puis, avouons-le, nous avons lieu de trouver excessif qu'un journal aussi grave que le *Temps* discrédite les travaux de la commission monétaire de Saïgon comme ayant fait place trop large aux représentants d'intérêts locaux, pour préconiser aujourd'hui l'institution d'une nouvelle commission et que l'on veut large cette fois et composée « de personnalités françaises d'une compétence éprouvée en matière coloniale, de délégués de l'Afrique du Nord, qui pourraient apporter des renseignements précieux sur expérience marocaine... et » — finalement, car il faut tout de même ne pas exclure tout à fait les principaux intéressés — « de représentants des intérêts indochinois. » En toute franchise, ces derniers ne vous font-ils pas l'effet du quatrième officier de la chanson de Malbrough ?

Vous entendez à merveille que nos représentants seront une minorité et que les personnages africains, documentés par l'expérience marocaine, si concluante pour nous, dicteront la décision. C'est ce qu'on appelle évidemment recourir aux compétences.

Un humoriste dégagerait avec l'ironie convenable la morale inattendue de l'histoire : la France souffre de l'avilissement de sa monnaie ; une colonie française, par exception, possède une monnaie riche, valorisée, à pouvoir d'achat considérable ; voilà qui est contraire au principe de l'égalité. Recourons au niveau démocratique ; vite, qu'un sort commun nous courbe dans l'avilissement monétaire. Ce qu'il faut en République, disait M. Grévy, c'est une honnête moyenne ! Ici ,ce n'est même pas à l'*aurea mediocritas*, c'est à la... « dêche » généralisée que nous devons arriver !

Eh quoi ? Voilà qu'on nous rebat les oreilles de la nécessité pour la France de produire, de vendre, d'exporter, et il se trouve un client, l'Indochine, qui, justement, dispose d'une monnaie au pouvoir d'achat triplé, quadruplé, et qui en use ! Et vous venez, vous Métropole, vous déclarer mécontente. Cependant, ce pouvoir d'achat accru a de singuliers effets et multiples, qui devraient ravir vos commerçants, vos industriels, et vos hommes politiques, et encore vos économistes....

D'une part, en effet, le débouché indochinois prend pour vous une importance croissante : vous y vendez comme jamais vous ne l'aviez espéré, en un moment où il vous faut intensifier votre activité commerciale et industrielle.

D'un autre côté, cette population annamite, dont vous avez charge morale et que vous protégez, s'enrichit. Son bine-être s'accroît en même temps qu'elle dispose de ressources financières plus grandes ; ses besoins suivent une identique progression consomment ascendante, et ce client indochinois se trouve par là incité à des dépenses plus dispendieuses dans la mesure exacte où, justement, il sait pouvoir y satisfaire. N'y a-t-il pas là de quoi ravir un économiste . Votre client — chose neuve ! — devient riche ; il achète davantage. Est-ce que, dans ce cas et une fois de plus, vous trouveriez la mariée trop belle ?

Vous rêvez de nous imposer le franc ! Mais par lui, vous avez en France la vie chère. vous produisez cher. Jusqu'à présent, ce que vos prix avaient de surfait était pallié par la hausse de la piastre et l'Annamite se ruait sur vos produits — coûteux en réalité — mais qu'il pouvait acquérir moyennant un assez faible débours Dans l'hypothèse où vous vous placez, demain I'illusion tombera ; cet indigène aura des francs pour solder ses achats. Pensez-vous donc qu'il aura alors la même hâte, qu'il cédera au même entraînement ? C'est un problème qu'il nous faudra soumettre aux chambres de commerce.

Singuliers tuteurs tout de même, pourrait-on dire, ceux qui rêvent de ruiner leurs pupilles. Et que penser de cette réforme monétaire imposée par une commission où siégeront des Africains du Nord, à vingt millions d'Annamites !

D une part, on nous a dit : la hausse de notre change indochinois est sans action sur le franc ; — c'est une goutte d'eau dans la mer. D'autre part, ce change élevé constitue un enrichissement du pays —dans son budget — dans sa population, dans toutes ses valeurs mobilières et immobilières. Sans forcer en rien la note, nous pouvons prétendre que jamais, en Indochine, on n'a à la fois tant dépensé et — chose curieuse— tant économisé. Imaginons le changement à vue qui résulterait de l'adoption du franc ! Tout le monde est d'accord sur l'impérieuse nécessité d'outiller la colonie. Le change nous rend cet outillage moins onéreux ; qu'on en profite.

Mais il y a l'exportation. Eh bien, elle suit des lois qui ne sont point neuves. À tort ou à raison, nous refusons de partager l'indignation du *Temps*. Si, au lieu de se tourner vers la France, l'Indochine se trouve de plus en plus attirée, pour ce qui concerne son commerce (d'exportation), vers les nations d'Extrême-Orient, nous ne nous en étonnerons pas. L'Indochine suit ainsi sa destinée. L'exportation indochinoise adoptera sa voie naturelle, comme un fleuve suit sa pente et son lit ! Tant mieux si l'on canalise, si l'on endigue et si ce flot va sur France ; mais on ne luttera pas cependant contre les lois de la gravité et nos matières premières iront où elles doivent aller, et il n'y a pas là une simple lapalissade. Dans « l'Asie qui s'éveille », la concurrence s'établira pour ces achats, et le vendeur vendra au mieux et sans doute au plus près, sans autre souci. Laissons faire, laissons passer.

Dans ces questions qui nous préoccupent, il importe à coup sûr de ne point observer avec des yeux de myope ; il faut se dégager du présent et c'est moins le moment actuel qui doit nous influencer que des considérations d'avenir. Oui, nous exporterons sur France, chaque fois que ce sera possible ! mais nous devons nous habituer à penser qu'en qualité de pourvoyeuses de la mère patrie, d'autres colonies sont de toutes manières mieux placées que l'Indochine. Nous avons, encore une fois, une nécessité géographique, économique, ethnique, à vivre pleinement d'une existence asiatique, et c'est cette existence qu'il nous faut favoriser et étendre.

Il ne faut pas cesser de le dire : en sa qualité de colonie, de toutes la plus lointaine, de colonie située dans un monde qui s'éveille, en contact avec des masses humaines naissant à la civilisation, l'Indochine ne peut être assimilée à aucune autre de nos possessions d'outre-mer. Elle a droit à un régime spécial : celui qu'exige son milieu. L'avenir, le rôle qu'elle a à jouer, sont également spéciaux.

Elle n'est pas un comptoir dépendant de toutes manières de l'établissement principal et recevant de lui l'impulsion et des moyens d'agir : elle est une filiale, ayant son existence propre, son activité, ses méthodes, ses ressources, une clientèle à son choix. Cette filiale a prouvé qu'elle pouvait ainsi non seulement vivre mais prospérer ; le mieux qu'on lui propose est ennemi du bien. La France a désormais une grande fille d'excellente venue : elle n'a qu'à souhaiter qu'elle prospère, en se félicitant de la savoir indemne de toute dépréciation de sa monnaie. Même vivant de cette vie distincte que l'éloignement et le milieu imposent, une Indochine riche fera la France riche.

On nous bourre le crâne, pour tout dire, également avec ces « nationaux désireux de contribuer au développement de notre colonie » et pour qui « force est de s'abstenir. »

Faut il rappeler que les anciens, il y a trente ans passés, virent la piastre à cinq francs et que, dix ou douze ans plus tard, ils la virent à moins de deux francs. Personne n'en mourut. La pensée de supprimer tout risque de perte au change pour des capitaux venant de la métropole « contribuer au développement de la Colonie » est vraiment très digne de louanges, mais elle est un peu neuve ! Le génie financier est infiniment souple et fécond en ressources. Il doit exister des palliatifs certains au danger. Des prévisions de réserves de fonds pour parer aux pertes de change joueront. Devant ces timidités, dont on nous parle avec abondance, nous pouvons citer l'audace alors et la

vaillance de la Société de Chimie Industrielle [11] et de l'usine de traitement des minerais de zinc de Quang-Yên [12] qui ont passé outre à d'identiques difficultés.

Non, le risque, les risques, sont inhérents aux entreprises coloniales ;—au moment où on les nie, il arrive qu'on en meurt, comme il advint jadis à un secrétaire général. Le résultat le plus manifeste de cette constante remise en question de notre régime monétaire, c'est la stagnation. Puisque l'on parle de stabilisation, disent certains, attendons… et les années passent. Excellent prétexte à ne rien faire.

La réforme du régime monétaire en Indochine est tout simplement une berceuse à l'usage de ces bouillants capitalistes qui voudraient tant... mais qui n'osent !

Il y en a, certes, qui doivent rêver de contribuer au développement de la colonie mais… avec garantie du Gouvernement.

[ligne illisible]

gence, un caractère et aussi une « compétence », compara un jour notre piastre à un soldat, dont il ne fallait point souhaiter le recul, c'est-à-dire la dépréciation. Tout se tassera. On s'accommode de tout et ne nous plaignons point trop de voir un peu étoffé ce soldat de chez nous dont parlait M. de Kératry.

M. D.

---

[11] Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient à Haïphong, au sort funeste.
[12] Compagnie minière et métallurgique de l'Indochine.

I

Verrons-nous l'unification monétaire entre la France et ses colonies ?

par E. Dejean de la Bâtie

(*L'Écho annamite*, 16 janvier 1925, p. 1, col. 1-2)

Nous avons publié, dans notre numéro du 27 décembre 1924, le radio suivant, qui, dans son laconisme excessif, posait un problème d'une importance extrême :

« Au cours de la discussion du budget des colonies, M. Loucheur réclame l'unité monétaire de la France et de ses colonies pour favoriser les échanges commerciaux. »

Depuis lors, nous avons attendu des précisions et des renseignements complémentaires à ce sujet, afin de savoir à quoi nous en tenir. Nous tenions, en effet, à connaître les arguments qu'avait fait valoir M. Loucheur à l'appui de sa thèse, car l'ancien ministre des régions libérées préconisait, pour la France et ses colonies, une véritable révolution économique, dont les répercussions heureuses ou nuisibles sont susceptibles de modifier profondément la prospérité de ces dernières.

Mais l'agence Havas — qui, entre parenthèses, prend un malin plaisir à poser tous les jours des énigmes aux malheureux secrétaires de rédaction chargés de les déchiffrer— a refusé cette satisfaction à notre curiosité légitime. Elle ne nous a même pas éclairé sur ce point, obscur entre tous : La Chambre et le ministre des colonies se sont-ils ralliés à la manière de voir de M. Loucheur ?

Force nous est donc de parler, sans plus ample informé, de la question soulevée par ce dernier, laquelle requiert de notre part, à cause de son importance capitale — répétons-le la plus grande attention.

Certes, nous n'avons pas la prétention, qui dépasserait de beaucoup notre faible compétence en matière financière, de nous occuper des colonies autres que l'Indochine, comme le fait M. Ernest Outrey, qui généralise le péril communiste alors que ses collègues coloniaux n'en soufflent mot. Nous bornons donc notre champ de vision aux limites de l'Indochine.

D'autres colonies peuvent se trouver dans le cas de l'Indochine ; cela ne nous regarde pas.

Une remarque cependant s'applique à toutes : les lois financières dépendent d'une multitude de facteurs devant lesquels l'autorité du président du conseil ou du ministre des colonies demeure impuissante. Les hommes d'État peuvent prendre telle mesure qui leur plaira, décider qu'à l'avenir tels pays feront usage de telle unité monétaire à la place de la monnaie existante ; mais ils n'ont point le pouvoir de changer, comme sous l'effet d'une baguette magique, en avantages les inconvénients qui en résultent.

Et puis, on nous a tellement rebattu les oreilles en nous chantant sur tous les airs l'autonomie financière des colonies capables de se suffire à elles-mêmes, que nous avons le droit de nous étonner de la suggestion de M. Loucheur, qui vise à rendre les possessions françaises solidaires, au point de vue financier, de la métropole. M. Loucheur espère-t-il, par ce moyen, sortir cette dernière du marasme causé par ses dettes d'après-guerre et faire remonter le franc ? Dans l'affirmative, il oublie que « la première richesse de la métropole, c'est la richesse de ses colonies », selon l'expression même d'un homme dont l'autorité et la compétence en l'occurrence ne seront contestées par personne : j'ai nommé M. Léonard Fontaine, président du Conseil du commerce, de l'industrie et de l'agriculture de l'Indochine.

Dans un article marqué au coin du bon sens et paru dans le numéro du 27 novembre 1924 de l' *Exportateur Français*, M. Fontaine démontre que la première condition à réaliser pour relever les finances de la France consiste à mettre en valeur ses colonies, à

les « industrialiser », à les laisser évoluer économiquement dans leur cadre propre. « Il faut préciser, écrit-il, que l'intérêt réel et bien entendu de la nation n'est pas de mettre les colonies au service exclusif de la métropole, ni de les réduire en une façon d'esclavage ; ni surtout de les appauvrir. C'est là le calcul le plus détestable et le plus préjudiciable à la métropole elle-même. »

L'opinion de M. Fontaine n'est pas neuve, au sens exact du mot. Avant lui, M. Henri Brenier l'a synthétisée dans une formule heureuse, en se plaçant sur un terrain plus étroit : « L'Indochine dans son milieu. »

Or, en ce qui concerne spécialement l'Indochine, la mise en pratique de la théorie de M. Loucheur l'enrichira-t-elle ou l'appauvrira-t-elle, si tant est qu'elle crée — ce qui est fort douteux, et nous essayerons de le prouver après des voix autorisées — un courant commercial nouveau et intense entre la colonie et la France ?

Pour notre part, nous croyons que, si cette combinaison parvient à rendre prospères des entreprises isolées, principalement les maisons indochinoises faisant des exportations sur France, l'intérêt général de l'Indochine n'aura rien à y gagner.

Le problème comporte de multiples ramifications, toutes compliquées les unes autant que les autres. Nous allons tâcher de les passer en revue.

Mais il apparaît clairement déjà, *a priori*, aux esprits tant soit peu avisés, que substituer le franc dévalorisé à la piastre indochinoise qui fait prime sur les marchés de l'Extrême-Orient, au moment même où le métal argent se maintient à un cours très élevé par rapport à l'étalon-or —cours dont on est incapable de prévoir la baisse —, c'est s'embarquer dans un inconnu singulièrement aventureux, c'est risquer peut-être de courir à un désastre.

II

(*L'Écho annamite*, 19 janvier 1925, p. 1, col. 1-3)

Nous avons écrit dans notre précédent article : Les lois financières dépendent d'une multitude de facteurs devant lesquels l'autorité des hommes d'État demeure impuissante. Recherchons aujourd'hui quelques-uns des facteurs de cet ordre qui ont amené la dépréciation du franc.

Chacun sait que la France, au sortir de la guerre, a vu ses dettes s'accroître dans d'énormes proportions vis-à-vis de l'Angleterre et des États-Unis, et que, d'autre part, elle avait des créances à recouvrer sur une débitrice de mauvaise foi, l'Allemagne. Cette situation paradoxale issue d'une victoire chèrement payée, n'était pas faite pour améliorer son change, d'autant plus qu'à un moment donné, les alliés semblaient user de mansuétude à l'égard du vaincu, dont ils voulaient le relèvement économique sans se soucier des intérêts de la France, qui, elle, ne jouissait pas de ce régime de faveur.

En outre, la guerre a considérablement appauvri l'Europe qui en supporta tout le poids — et toutes répercussions — néfastes, à tel point qu'on a pu dire que le vieux monde n'a plus d'or et que c'est l'oncle Sam qui a accaparé ce métal précieux dont regorgent les caves de ses banques. En bons businessmen, les Américains ont su profiter de l'occasion, excellente pour eux, et leur dollar a monté par rapport au franc, pour ne parler que de cette dernière monnaie qui nous intéresse tout particulièrement.

La balance commerciale penche en faveur de l'Amérique, à laquelle la France demande du blé, denrée de première nécessité, qu'elle produit en quantité insuffisante à sa consommation, et du pétrole, indispensable à son industrie et qui lui fait totalement défaut à l'heure actuelle.

Avant la loi décrétant l'Amérique « sèche », les États-Unis importaient de France des vins et liqueurs, ce qui atténuait, dans une certaine mesure, les effets de la situation privilégiée pour l'Amérique et désavantageuse pour la France.

Mais maintenant, celle-ci a perdu ce faible atout.

Il faut cependant se montrer optimiste et espérer que la France verra, dans un avenir prochain, ses finances assainies et, partant, le franc remonter.

Le succès du dernier emprunt national permet bien des espoirs et la récente conférence financière interalliée s'est terminée à la satisfaction de tous les participants. Il en est de même en ce qui concerne l'application du plan Dawes, dont les Allemands ont jusqu'ici, nous apprennent les radios, respecté les clauses.

Par contre, ils ont encore manifesté leur mauvaise volonté dans leurs négociations commerciales avec la France, dont il nous est impossible de prévoir l'issue.

Toutefois, il est permis de croire que la France retirera des profits de la reconnaissance des Soviets, qui semblent s'appliquer sérieusement à relever la situation économique de leur pays, profondément bouleversée par une vaste expérience sociale et politique. Lorsque la Russie redeviendra le principal fournisseur de pétrole et de blé de l'Europe, les États-Unis se montreront à coup sûr moins exigeants sur ce terrain. Et ce sera tant mieux pour la France et pour le franc.

Voilà, tracées à grands traits et succinctement, les causes les plus importantes de la dévalorisation de cette monnaie et aussi les motifs pour lesquels il convient à cet égard de regarder l'avenir avec confiance, sans besoin de recourir au procédé préconisé par M. Loucheur lors de la discussion à la Chambre du budget des colonies.

Voyons à présent, pour l'intelligence du débat, les raisons qui ont pu amener la hausse de l'argent, en ce qui concerne surtout la piastre indochinoise.

La principale d'entre elles réside — du moins des compétences le prétendent — dans la révolution du Mexique — constatons en passant combien les guerres internationales et intestines gênent la marche des affaires ! — Le Mexique est le plus gros exportateur d'argent, notamment sur France. Nos piastres métalliques viennent en droite ligne des mines de ce pays, aussi célèbre pour ses gisements argentifères que le fut le Pérou pour ses mines d'or au temps de Sully.

La révolution qui éclata au Mexique amena l'arrêt des affaires. Nul n'ignore que les financiers et les industriels ont besoin pour travailler de la sécurité et qu'ils renoncent à se fatiguer au milieu de troubles sanglants — si tant est encore qu'ils puissent, dans ces conditions, recruter la main-d'œuvre indispensable — qui leur assurent un présent des plus incertains pendant lequel ils se demandent s'ils pourront jouir dans l'avenir du fruit de leur peine et de leurs sacrifices.

Il en est résulté une pénurie du métal argent en Indochine. Pénurie aggravée, ajoutent d'aucuns, par certaines pratiques du genre de celles-ci, que nos lecteurs sans doute connaissent bien :

On accuse souvent — et le fait a été constaté — les Chinois de drainer nos piastres métalliques vers leur pays. On n'ignore pas davantage que la plupart des bijoutiers célestes et indigènes fondent ces malheureuses piastres pour en faire des bijoux et que nos richards de l'intérieur et même ceux des villes au Tonkin entassent leurs piastres dans leur coffre-fort ou dans des jarres qu'ils enterrent en cachette dans leur propriété ; cela pour le simple plaisir d'en faire collection ou de constituer une réserve pour les mauvais jours.

Dame ! nos bons vieux nhàquê ne savent que faire de leur argent ; ils ont si peur que les pirates ne leur enlèvent leur magot amassé parfois à force de privations de toutes sortes ; et depuis le krach de la Banque industrielle de Chine et la faillite de la M. E. O., ils n'ont plus confiance dans les établissements financiers et les associations mutuelles européennes. Faire du commerce ? Cela ne les tente guère ; ils craignent encore d'être « roulés » par d'adroits filous. Ils sont exclusivement agriculteurs, comme l'a affirmé M. Maspero. Mais on n'a pas tous les jours l'occasion d'acheter des rizières.: Quelques-uns confient bien un petit capital à leurs femmes ou à leurs filles pour le faire fructifier. Qu'est-ce que cela en comparaison du trésor qui dort improductif à six pieds sous terre ou dans une cachette aménagée dans quelque coin discret d'une chambre bien noire où seul son propriétaire légitime a le droit de pénétrer ?

Nous verrons prochainement les répercussions produites par ces piastres retirées de la circulation ou détournées de leur usage normal.

III

(*L'Écho annamite*, 29 janvier 1925, p. 1, col. 1-2)

Nous ne concevons que deux manières de réaliser l'unification monétaire entre la France et ses colonies. La première — qui fait sourire les gens tant soit peu au courant des questions financières — consiste à imposer aux colonies l'usage des monnaies de la métropole. La seconde, plus simple — en apparence seulement — consiste à stabiliser les monnaies coloniales par rapport au franc. Nous allons examiner l'une après l'autre ces façons de résoudre le problème posé par M. Loucheur à la Chambre au cours de la discussion du budget des colonies.

Nous avons dit dans un précédent article que l'Europe n'a plus d'or ; la France ne fait pas, malheureusement, exception à la règle. La solution paraît donc, de prime abord, illogique qui demande à la Métropole de retirer de la circulation les monnaies en usage aux colonies et d'inonder ces dernières de francs métalliques. Cette opération d'ailleurs, comporterait, si elle était réalisable, des dépenses considérables et inutiles : frais de frappe des pièces nécessaires, de leur transport aux pays destinataires, etc.

Il y a bien un palliatif à ces inconvénients, préconisé par des profanes. Pourquoi ne pas remplacer l'or et l'argent par du papier-monnaie, plus commode à manier, comme le prétendent d'aucuns, et avantageux pour l'État monnayeur ?

Le procédé n'est pas neuf. Law y songea au XVIII^e^ siècle. Mais, comme chacun sait, son système sombra dans une désastreuse banqueroute… qu'il ne s'agit pas de rééditer !

C'est que le gouvernement n'est pas tout à fait libre de faire imprimer des billets de banque et de tenir à la population à peu près ce langage : «Tel chiffon de papier vaut cent piastres, tel autre vingt ou cinq. Vous les utiliserez, mes bons amis, car telle est notre volonté.Respect à ceci ! » Il faut encore que les contribuables acceptent, de plein gré, ces conditions, et ils ne les acceptent qu'autant qu'ils peuvent échanger leurs billets contre leur valeur nominale en espèces sonnantes et trébuchantes aux guichets du Trésor et des établissements financiers. Le jour où ceux-ci seront incapables de contenter le public sous ce rapport, que vaudront les billets de banque ? Exactement ce que valent les chiffons de papier, et acheteurs et vendeurs s'empresseront de les refuser. Résultat : arrêt du commerce et de l'industrie ; faillite de l'Etat et des banques d'émission.

On objecte que l'usage des billets s'est depuis longtemps vulgarisé, que même les indigènes des colonies les moins avancés en apprécient la commodité.

L'argument n'est défendable que dans une certaine mesure. Évidemment, si les billets ne procuraient aucun avantage, personne n'en ferait usage et on ne les aurait pas créés. Mais ils ont aussi des inconvénients que n'ont pas les pièces métalliques. Ils sont légers, celles-ci sont lourdes ; et cette différence de poids même incline les nhà-quê de la brousse, gens pratiques, à donner leur préférence à ces dernières. Lorsque, porteurs d'une somme importante en piastres métalliques dans leur hô-bao, ils en ont perdu une partie, ils s'en aperçoivent au poids ; ce qui n'a pas lieu quand la somme est en billets. De plus, lorsqu'ils laissent tomber par mégarde une piastre métallique, ils en sont avertis sur le champ par le bruit, au lieu qu'un billet de cent piastres peut quitter sans bruit son propriétaire, à l'insu de celui-ci, pour vagabonder un moment dans l'espace sur les ailes d'un doux zéphyr et retomber l'instant d'après dans des mains promptes à le saisir.

Ce sont là de menus avantages qui, à tout prendre, ne sont point négligeables. En voici de plus sérieux :

Les billets sont inflammables ; les pièces métalliques ne le sont pas, et on les retrouve après un incendie, sinon sous la même forme, du moins à l'état de lingot toujours monnayable.

Les billets se détériorent, se déchirent, se salissent. Les paysans qui passent leurs journées dans la boue des rizières, les marchandes de poissons de nos marchés, les coolies des mines, nos typographes eux-mêmes, en un mot tous les travailleurs sujets à transpirer abondamment dans des besognes salissantes, acceptent avec quelque répugnance des billets, sachant qu'ils s'abîmeront vite entre leurs mains et, par suite, seront difficiles à remettre en circulation.

Les pièces métalliques se conservent sans rien perdre de leur physionomie. Tel n'est pas quelquefois le cas des billets de banque. L'auteur de ces lignes a connu une brave dame annamite qui, s'étant constitué une belle collection de billets de cent, eut un jour la désagréable et ruineuse surprise de voir son trésor dévoré par des termites dans le coffre en bois où elle l'avait mis.

Enfin, les billets sont facilement contrefaits par d'habiles faussaires, et il faut souvent beaucoup de clairvoyance et de flair, un peu d'instruction, une certaine expérience, pour savoir distinguer un faux billet d'un bon. Tandis qu'il suffit d'avoir une ouïe normale pour reconnaître une bonne piastre métallique au son argentin et clair, bien caractéristique et inimitable.

De ce qui précède il est permis de conclure que le billet ne détrônera jamais la monnaie métallique dans l'estime des gens simples et de basse condition, et même des autres. Le cours forcé du billet ne peut être décrété, et non sans inconvénients, qu'en des circonstances excessivement graves et forcément passagères. On en a fait la pénible expérience, en Indochine, il y a peine deux ans, lorsque les pièces de dix et de vingt cents étaient remplacées par de petits coupons devenus bien vite des torchons crasseux dont personne ne voulait plus.

IV

(*L'Écho annamite*, 31 janvier 1925, p. 1, col. 1-2)

Donc, le procédé qui consiste à imposer aux colonies le système monétaire de la métropole est inapplicable, en l'état de choses actuel, pour la double raison que la France se trouve dans l'incapacité de fournir les pièces métalliques nécessaires au besoin de ses possessions et que le cours forcé du papier-monnaie entraînerait à la longue des conséquences désastreuses parce que le public se refuserait à s'y soumettre.

Examinons maintenant la seconde solution ,si solution il y a : la stabilisation par rapport au franc des monnaies coloniales, c'est-à-dire de la piastre en ce qui concerne l'Indochine, à laquelle, nous l'avons dit, nous limitons notre champ d'étude.

Ceci est toute une histoire.

On se rappelle, à ce sujet, la campagne de presse passionnée, vers le milieu de 1919, entre partisans et adversaires de la stabilisation de la piastre, représentant, dans les deux camps, d'énormes intérêts d'ordre économique en Indochine.

D'un côté, se rangeaient les exportateurs des produits indochinois sur la métropole, principalement les exportateurs de caoutchouc, de poivre et de café. Ils accusaient la hausse de la piastre d'être la cause du marasme quasi-mortel de leur commerce. En effet, les agriculteurs indochinois réglaient leurs dépenses en piastres, la grosse majorité de leur personnel, fermiers, métayers, coolies, etc., étant des indigènes. Et ces dépenses, normales en piastres, s'élevaient à des chiffres fantastiques en francs, de sorte qu'on était contraint, sous peine de perte, de majorer les prix en francs, au point de les rendre absolument inabordables à la clientèle métropolitaine.

Les mineurs se trouvaient dans le même cas difficile qui fournissaient les matières premières du sous-sol indochinois à l'industrie française.

À ces victimes de la hausse de l'argent, s'ajoutait une catégorie de gens moins intéressants qui spéculaient sur le change. Ceux-ci plaçaient, en francs, leurs économies en banques — en particulier à la Banque Industrielle de Chine, au temps de sa prospérité effective ou apparente — quand la piastre bénéficiait d'un cours élevé pour retirer leurs dépôts lorsqu'elle baissait de façon sensible. Les habiles ou les chanceux réalisaient dans cette opération des bénéfices fort coquets ; la fortune leur venait presque en dormant. D'autres furent moins heureux qui, ayant déposé leur pécule au taux de cinq francs, par exemple, - chiffre déjà élevé par rapport à ce qu'il était avant la guerre — virent la piastre se maintenir au cours de 10 ou 12 francs, et même atteindre, par des bonds vertigineux, 15, 16 et jusqu'à 17 francs. Ils étaient alors astreints à retirer leurs placements, réduits, en piastres, de la moitié, du quart ou davantage, sous peine de les voir rester improductifs ou subir une nouvelle dépréciation.

Certains en furent si désappointés qu'ils en moururent de chagrin ou se suicidèrent.

Les partisans de la stabilisation de la piastre s'apitoyaient à qui mieux mieux sur le sort de ces malheureux, et, selon un sentiment bien humain, confondaient volontiers leurs intérêts propres avec ceux de l'Indochine. La réunion des intérêts privés, raisonnaient-ils, fait l'intérêt général, et, d'ailleurs — ceci est plus sérieux — les capitaux français hésitent à s'installer en Indochine à cause du cours élevé de la piastre et c'est leur fermer la porte de ce pays que conserver cette monnaie dont les sautes capricieuses et brusques ont fait la ruine de tant de braves gens. Et puis, la piastre non stabilisée, c'est la vie chère pour les Européens d'Indochine.Conçoit-on une petite course de pousse-pousse à un franc, une place de loge de cinéma à dix francs, une paire de souliers à cent francs, un complet en drap à 300 francs au bas mot ? Les exemples se multipliaient à plaisir.

Mais, dit le proverbe, le malheur des uns fait le bonheur des autres. Les importateurs d'articles de France trouvent leur compte dans le cours élevé de la piastre, pour la raison bien simple qu'ils sont dans le cas opposé à celui des exportateurs. Leurs marchandises s'écoulent facilement dans la masse annamite, qui ne s'occupe pas des fluctuations du franc, puisque vendues à bon marché, en piastres, quoique avec un gain appréciable. Ne voit-on pas, depuis la guerre, le nombre des autos s'accroître dans des proportions considérables en Cochinchine et au Tonkin, où les indigènes des classes aisées se paient de plus en plus le luxe de faire usage des articles de France, notamment des produits d'alimentation, dont les prix, en piastres toujours, ne paraissent guère plus forts qu'avant 1914 ?

Il résulte de la dualité des intérêts mis en cause — ceux des partisans de la stabilisation d'une part, ceux des adversaires de cette même stabilisation d'autre part — des échanges de vues fort intéressants, que nous analyserons dans un prochain article en nous plaçant au point de vue exclusif de l'intérêt supérieur de l'Indochine, n'ayant aucun « fil à la patte », c'est-à-dire aucun parti-pris, aucune attache avec le monde des affaires, position assez indépendante pour voir les choses sous leur vrai jour et porter un jugement sain, dicté par notre seule conscience.

V

(*L'Écho annamite*, 4 février 1925, p. 1, col. 1-2)

Stabiliser la piastre : c'est vite dit ; quand il s'agit de le réaliser, c'est une autre affaire !

D'abord, une question se pose d'elle-même : à quel taux stabilisera-t-on le piastre ?

Il est clair que ce ne sera pas à un taux supérieur au taux en cours ; car ce sera compliquer le problème au lieu de le résoudre et atteindre un but tout opposé à celui proposé.

La piastre ne pourrait donc être stabilisée qu'à un taux inférieur à son taux réel. Supposons que ce soit là chose faite ; qu'arriverait-il ?

Point n'est besoin d'être grand clerc pour le deviner.

Toute monnaie métallique a, pour ainsi parler, deux valeurs : sa valeur effective, conférée par sa teneur en métal précieux ; sa valeur nominale, c'est-à-dire celle fixée par l'État monnayeur et indiquée sur la pièce.

Le jour où la piastre verra sa valeur effective dépasser sa valeur nominale, elle disparaîtra comme par enchantement de la circulation ; les pratiques, que nous avons dénoncées dans un précédent article, qui tendent à la dévier de son usage normal en seront encouragées : les bijoutiers fondront de plus belle les piastres métalliques pour en fabriquer des objets qu'ils vendront à des prix avantageux ; le Chinois les drainera plus que jamais vers son pays, où elles jouiront d'une prime élevée ; la jarre aux piastres des bons vieux nhà-quê s'enfoncera davantage sous terre. Qui sera assez fou pour se dessaisir sous sa forme normale d'une monnaie qui, légalement, vaudra, mettons 5 francs, alors qu'en réalité elle en vaudra davantage ?

Pour obvier à cet inconvénient, une commission, nommée à Paris, en 1919, et chargée d'étudier la question de la piastre, a bien préconisé la solution que nous verrons plus loin.

Cette assemblée, présidée par M. Ernest Outrey, député de la Cochinchine, se composait des membres dont personne ne contestera la compétence en la matière ; en voici la liste :

MM. Hermite, représentant le ministre des finances ; Martineau, directeur au ministère des colonies ; Tassel, intendant militaire ; Dupré, Dolabaratz et Breton, représentants de l'Union commerciale française ; Simoni, Cluzeau et Vigne, représentants du Comité du commerce, de l'industrie et de l'agriculture de l'Indochine ; le colonel Bernard, délégué des planteurs de caoutchouc ; Garnier, résident supérieur, directeur de l'Agence économique de l'Indochine ; Berrué, inspecteur des colonies ; Michel, chef du service des banques au ministère des colonies. M. Keller, sous-chef de bureau, était adjoint à la Commission en qualité de secrétaire.

À l'issue de ses travaux, la Commission, dans un rapport adressé au ministre des colonies, proposa de suspendre la frappe de la piastre actuelle ; de frapper aussi rapidement que possible une piastre nouvelle, voisine du strait dollar (12 gr. 13 d'argent fin) ; d'instituer enfin, en attendant la mise en circulation de la nouvelle monnaie, le cours forcé du billet. Le taux de 3 francs 50 était choisi pour cette stabilisation. La Banque de l'Indochine adoptait cette manière de voir.

Ce qui précède dit suffisamment l'appui dont jouissait la commission auprès de puissants groupements financiers, industriels et commerciaux. Or, sa suggestion n'a pas été suivie par le ministère des colonies, puisque, à l'heure actuelle, la piastre indochinoise garde encore son *statu quo* ; cela, sans doute, pour de fortes raisons.

En effet, la stabilisation de la piastre à 3 francs 50 aurait pour résultat immédiat d'atteindre, en premier lieu, le budget général de l'Indochine, dont la prospérité a dépendu, en bonne partie, du succès de l'initiative hardie de M. Maurice Long qui — d'aucuns le lui ont reproché — n'a pas craint de tenter la chance, pour le compte de la colonie, en spéculant sur le change avec l'argent des contribuables indochinois.

L'Indochine paie en francs une partie de la solde de ses fonctionnaires européens ; ses recettes sont effectuées en piastres. La hausse de sa monnaie fait la richesse de son budget, c'est-à-dire un peu celle de tout le monde. Cette seule considération serait capable de faire pencher la balance en faveur du maintien de notre régime monétaire. À côté de l'intérêt général, les intérêts privés, pour respectables qu'ils soient, des planteurs de café, de caoutchouc, de poivre, et des exportateurs de produits du sol et du sous-sol indochinois sur France, pèsent d'autant moins que la prospérité de la caisse publique permet au gouvernement de venir en aide aux intéressés dans une large mesure.

L'expérience l'a démontré : grâce aux subventions administratives, les planteurs de caoutchouc ont résisté victorieusement à la crise dont ils souffrirent ces dernières années. On pourrait aussi dégrever de droits de douane certains produits exportés sur la métropole.

Quant aux capitaux français, rien ne les empêche de venir s'installer ici. Ils travailleront avec le cours actuel de la piastre. Il faut se déshabituer à compter la piastre au taux moyen de 2 francs 50 d'avant la guerre, taux que nous ne reverrons probablement jamais.

V

(*L'Écho annamite*, 6 février 1925, p. 1, col. 1-3)

Comme nous l'avons dit l'autre jour, la Commission d'étude de la question de la piastre avait préconisé la frappe d'une nouvelle monnaie — stabilisée à 3 francs 50, se rapprochant du strait dollar par sa composition dans laquelle il entrerait 12 grammes 13 d'argent fin — et, comme mesure transitoire, le cours forcé du billet, dont nous avons déjà signalé les inconvénients, voire les dangers.

Point n'est donc besoin d'y revenir, et il nous reste à envisager l'autre partie de la suggestion de la Commission : la frappe de la nouvelle piastre.

Il est certain que cette mesure mise en pratique entraînerait des répercussions pour le moins fâcheuses. Les nhà-quê de la brousse, habitués à reconnaître une bonne piastre au son, ne s'expliqueraient pas pourquoi le gouvernement leur imposerait l'usage de pièces qui, à leurs yeux et à leurs oreilles, ne différeraient en rien de la fausse monnaie, alors que les impôts pèseraient sur eux de plus en plus lourdement. Ce serait peut-être l'âge d'or des faux monnayeurs, qui auraient beau jeu pour se livrer à leur coupable industrie !

Ici, surgit une objection. Lorsque les piastres actuelles auront disparu de la circulation, on sera bien obligé, bon gré mal gré, d'utiliser les pièces nouvelles, sous peine de se condamner à vivre en dehors de tout commerce, chose impossible par le temps qui court.

Évidemment ! Mais n'oublions pas que la pièce de vingt cents mise en circulation pendant la guerre a sombré dans l'insuccès, que le public se refusait à l'accepter ou faisait des difficultés pour l'accepter.Pourquoi ? Parce que son titre est inférieur à celui de la piastre métallique.

Il ne faut pas non plus perdre de vue que les indigènes des classes modestes savent se contenter de peu. Au besoin, quelques piastres par mois les font vivre. Quelqu'un qui se nourrit d'une poignée de riz assaisonnée d'une cuillerée de nuoc-mam, réalise en notre siècle de vie chère un type d'indépendant qu'il est difficile sinon impossible de surpasser. Un tel être ne travaille pas à contre-cœur. Il cessera de vendre ses denrées au marché, lorsqu'il saura que sa peine ne lui rapportera rien ou peu de chose. Il bornera ses occupations à cultiver un lopin de terre, juste de quoi faire subsister lui et sa famille.

La piastre nouvelle, c'est-à-dire dévalorisée, aura pour résultat la hausse du coût de la vie, en raison de l'élimination forcée du commerce de cette classe intéressante d'individus dont nous venons de parler.

D'autre part — et ceci regarde surtout la population européenne de la colonie —, les importateurs d'articles de France, qui achètent en francs, majoreront leurs prix en piastres, du moment que l'unité monétaire indochinoise ne vaudra plus que 3 francs 50. Ils ne voudront pas, c'est clair, faire faillite pour les beaux yeux des partisans de la stabilisation ! Les Français peu fortunés boiront un peu moins des bons vins de leur pays. Les Annamites de conditions moyennes renonceront tout à fait à ce luxe. Ils rouleront moins en auto. Les exportateurs métropolitains pâtiront de cet état de choses.

À l'étranger, on ne s'expliquera pas pourquoi l'Indochine aura consenti délibérément à dévaloriser sa propre monnaie, qui aura cependant connu des moments de splendeur sur les marchés d'Extrême-Orient.

Cette situation paraîtra paradoxale, même à l'intérieur de ce pays. N'aura-t-elle aucun effet néfaste pour lui à l'extérieur ? Nos voisins et les concurrents du commerce indochinois ne l'exploiteront-ils pas à notre détriment ? N'aura-t-on pas le droit de suspecter la richesse et la prospérité de l'Indochine, tant prônées par la presse et les discours officiels qu'on ne manquera pas de taxer de bluff ?

La modification d'un régime monétaire implique des circonstances excessivement graves. Elle ne peut être imposée que par des nécessités absolues.

Or, tel n'est pas le cas. Le budget de l'Indochine s'équilibre, malgré tant de gaspillages et de dépenses somptuaires.

Notre commerce est florissant à rendre jalouses bien des nations. Nos caisses de réserve sont riches, et ce n'est pas de notre faute si on en immobilise les fonds en titres d'emprunt ou en obligations du Crédit national.

Ce qui fait la richesse du pays, ce n'est ni le caoutchouc, ni le poivre, ni le café. C'est le riz. Sous d'autres cieux, quand le bâtiment va, tout va. Ici, quand le riz pousse, tout marche. Et, dans cette branche du commerce, la France n'est qu'un client peu important, qu'on peut sans inconvénient négliger, pour la double raison qu'elle ne consomme presque pas de riz et que son éloignement de la colonie paralyse notre exportation, à cause des frais de transport qui en résultent.

Nos meilleurs clients se trouvent à nos portes. La nature nous a doté d'une position exceptionnellement privilégiée, sur le Pacifique, le marché de l'avenir. L'Indochine exporte, bon an mal an, quelque 1.200.000 tonnes de riz sur la Chine, le Japon et les Philippines, pays à étalon d'argent.

Il faut donc, pour en revenir à la formule de M. Brenier, laisser l'Indochine évoluer économiquement « dans son milieu », pour le bien même de la métropole. Et s'il m'est permis d'élargir la question, je dirai même que la colonie peut se passer du concours de la France pour l'industrialisation de ses matières premières. Dans un article paru dans un récent numéro de l'*Exportateur français*, M. Léonard Fontaine n'a-t-il pas dénoncé, et formellement condamné, cette pratique qui consiste pour l'Indochine à exporter ses produits sur la métropole, pour que celle-ci nous les retourne ensuite transformés en objets manufacturés, qu'elle nous vend au prix fort ?

Qui empêcherait les Annamites et les Français d'installer ici des usines qui nous libéreraient, sous ce rapport, de la coûteuse tutelle métropolitaine ?

Il ne manque pas sur place d'industriels de grande envergure. À ce propos, je me rappelle qu'un journal tonkinois a préconisé, voici un lustre, la création à Hanoï ou Haïphong d'un hôtel des monnaies pour les besoins locaux. La chose n'est pas impossible ; il y a des gisements argentifères au Tonkin. Comme on était en pleine pénurie de piastres métalliques, la même feuille a suggéré au gouvernement l'idée d'ouvrir largement les portes de l'Indochine à la piastre mexicaine et au dollar de Hong-kong, attirés par notre riz, et qui étaient prisés des Annamites, il y a une vingtaine d'années. Ce qui signifie que le confrère en question se rendait parfaitement compte des dangers du cours forcé du billet.

De toute façon, on ne comprend pas l'intervention de M. Loucheur lors des débats sur le budget des colonies à la Chambre, d'autant qu'en ce moment, les planteurs de caoutchouc, la crise dont ils souffrirent passée, ne se plaignent plus du taux de la piastre ; intervention que d'aucuns appellent une offensive contre la monnaie indochinoise, et dont, d'ailleurs, M. Daladier a fait prompte justice, à en croire les nouvelles qui nous viennent de France, par la déclaration suivante : « On a parlé de stabiliser le franc aux colonies. Pour le stabiliser là-bas et chez nous, comment mieux agir qu'en nous libérant de la pression que l'étranger exerce sur nous à la faveur de nos

besoins en matières premières ? Et nos colonies, si nous le voulons, nous, libéreront de cette étreinte. »

Le ministre n'envisage donc pas le relèvement du franc autrement qu'en intensifiant les productions coloniales pour subvenir aux besoins de la métropole.

———————

L'INDOCHINE ET LE JAPON
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 février 1925, p. 1, col. 1-3)

.....

Nous avons au Comité du commerce et de l'industrie d'excellents amis, mais on doit la vérité même et surtout à ses amis, et nous nous étonnerons toujours qu'une assemblée composée de gens fort intelligents, en général, puisse, dès qu'elle délibère, émettre avec une si surprenante constance des votes et des vœux trop souvent considérés. C'est avec une peine réelle qu'il nous faut faire une telle constatation, mais, dans cette question de réformes douanières à consentir, le Comité a tout aussi complètement déraillé que lorsqu'il prit naguère position en faveur de la stabilisation de la piastre.

Affirmons-le sans nous lasser : sur ce sujet de la stabilisation, le Comité s'égara d'étrange façon, et, à suivre non pas ses avis, mais ses injonctions menaçantes, allant jusqu'à prétendre soudoyer s'il le fallait une campagne de presse, le gouvernement eut ruiné définitivement la Colonie. Cette vérité ne peut plus être aujourd'hui contestée.

Force nous a été alors de faire taire nos sympathies et de soutenir la thèse opposée, celle de la non stabilisation. L'événement nous a donné raison et l'Indochine se doit de garder un souvenir reconnaissant à la mémoire de deux hommes qui, eux aussi, virent juste à cette occasion, surent garder toute la fermeté requise pour résister à la pression certainement excessive exercée sur eux, et nous avons nommé M. le gouverneur général Maurice Long et monsieur de Kératry.

———————

MARINE DE GUERRE
(*La Dépêche de Brest*, 11 octobre 1925, p. 3, col. 5)

Communiqué officiel

Une certaine émotion s'est manifestée, à la fin de septembre, dans une partie de la presse, au sujet des conditions défavorisées dans lesquelles se trouve, au point de vue de la vie matérielle et du fait du taux élevé de la piastre, le personnel des bâtiments de la marine nationale, qui, n'appartenant pas a la station locale, sont appelés à faire un séjour d'une certaine durée dans les ports d'Indo-Chine, et notamment à Saigon. C'est, en ce moment, le cas du *Jules-Michelet*, qui va demeurer pendant deux mois environ dans l'arsenal de Saïgon, pour diverses réparations.

Cette situation pécuniaire défavorable a pris fin avant même que l'écho n'en fût parvenu en France.

En effet, à la suite d'un accord intervenu dès les premiers jours de septembre, entre la colonie et les autorités maritimes, des indemnités spéciales payées en piastres ont été allouées, permettant aux officiers-mariniers et matelots de faire face aux difficultés de la vie résultant du taux élevé de la monnaie locale.

———————

COUR CRIMINELLE DE HANOÏ

Session pour le 3e trimestre de l'année 1928
Audience du mercredi 19 septembre
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 septembre 1928)

Comme hier, comme demain et les jours suivants, la Cour, aujourd'hui, s'occupe des faux-monnayeurs. Des sanctions sévères interviennent qui arrêteront peut-être les agissements des trafiquants de faux billets.

Les faux-monnayeurs

1re affaire. — Le 13 juin 1927, un sieur Nghiem-van-Thin se présentait au village de Cho-moi, province de Backan, chez l'épicier Thanh Thaï, et lui remettait en paiement d'un achat de pétrole deux faux billets de cinq piastres de la Banque de l'Indochine.

Immédiatement arrêté, Thin déclara les tenir d'un sieur Duong-van-Tho dit Thai en paiement d'une vente de sel faite quelques jours auparavant. Duong-van-Tho dit Thaï, entendu, ne contesta nullement avoir remis à Thin ces deux billets mais exposa que c'était en échange de piastres métalliques et non point pour un marché de sel qu'il remit cette somme à Thin. Il affirma en outre avoir reçu ces fausses coupures d'un Chinois nommé Vong-Sam, marchand de bois, qui lui avait depuis peu réglé une dette.

Vong-Sam nia tout d'abord l'accusation qui pesait contre lui, puis il finit par avouer tenir les billets d'un sieur Méo qui avait fait auprès de lui de la petite monnaie. Méo a été retrouvé, a protesté de son innocence et affirmé ne pouvoir posséder une somme de 10 piastres car miséreux. Vong-Sam, confronté avec lui, a maintenu son accusation, mais a modifié, une fois de plus, ses déclarations antérieures et raconté dans le supplément d'information que Méo, en sa présence, aurait remis les deux billets directement à Tho dit Thai contre 10 piastres métalliques.

Vong-Sam n'a pas d'antécédents judiciaires connus. L'affaire est renvoyée à la 4e session.

2e affaire. — Le 2 mars 1928, le Chinois Vong-si-Nam, résidant à Cho-Troi, province de Quang-Yên, se rendait à Campha-mine et montait sur la chaloupe *Onyx* faisant le service de la côte jusqu'à Haïphong. Il avait été conduit par deux de ses compatriotes sur un canot godille. Lorsque l'*Onyx* eut levé l'ancre, le compradore Tu-tuan-Sinh se présenta aux nouveaux embarqués et leur réclama le prix de leurs passages. Vong-si-Nam, qui s'était tenu sur le 2e pont du bateau, déclara qu'il allait à Hongay et demanda à un Chinois de lui prêter la somme de vingt cents que coûte le parcours qu'il devait effectuer. Sur le refus de ce passager de lui consentir ce prêt, il fit savoir au compradore qu'il avait des billets mais pas de monnaie. Celui-ci déclara qu'il pouvait lui en faire et qu'il n'avait qu'à lui remettre un de ces billets. Comme Vong-si-Nam hésitait à faire cette remise, le compradore insista pour obtenir sur l'heure le règlement de son passage. Ce dernier fut forcé de s'exécuter et il retira de sa poche une liasse de billets, parmi lesquels, il prit une coupure de cinq piastres qu'il tendit à l'employé du bord. Tu-tuan-Sinh ayant constaté qu'elle était fausse, appela le commissaire qui était à ses côtés et lui fit part de sa constatation.

Le commissaire Ceccotto, dont l'attention avait déjà été attirée par les allures étranges de ce passager, et se doutant que toute la liasse dont il était porteur devait comprendre des faux billets, voulut s'en saisir. Vong-si-Nam, qui était auprès d'un sabord, tendit le bras pour les jeter à la mer. Une véritable lutte dut s'engager entre eux pour arriver à cette saisie. Grâce à l'aide du comprador et du matelot Pham-van-Phong, le commissaire réussit à maîtriser le criminel et à s'emparer des 24 coupures fausses de 5 piastres de la Banque de l'Indochine dont il avait tenté de se débarrasser. Vong-si-

Nam ne fit aucune difficulté pour reconnaître devant le juge d'instruction qu'il avait été trouvé en possession de cette fausse monnaie, mais il nia s'être opposé à la saisie et d'avoir essayé de la jeter à la mer. Il invoqua sa bonne foi, déclarant qu'il avait ignoré sa fausseté. Il indiqua qu'il tenait les 24 billets d'un Chinois du nom de Ho-a-Sap, originaire de Tong-Hing (Chine), qui était venu quelques jours avant à son village pour acheter à son père du riz. Le marché avait porté, dit-il, sur une quantité assez importante de cette denrée ; il avait été conclu pour la somme de 120 piastres. Il ajouta que l'acheteur, n'ayant pas sur lui les fonds nécessaires pour opérer ce règlement l'avait invité à l'accompagner à Cam-pha mine où il toucha le prix de vente.

L'instruction a établi que le père de Vong-Si-Fam, qui s'appelle Ho A-Sap, du nom du prétendu acheteur de riz, avait disparu du village de Cho-troi dès qu'il apprit l'arrestation de son fils. Il résulte, d'autre part, des renseignements recueillis dans ce village auprès du chef de la congrégation chinoise que Ho-A-Sap n'est pas marchand de riz, qu'il travaille à la journée et qu'il n'avait jamais été en mesure d'en vendre et surtout pour une quantité aussi grande. Il est à noter en outre que Vong-Si-Nam fut trouvé détenteur au moment de son arrestation de trois reconnaissances du mont-de-piété de Tong-Hing. Invité à s'expliquer à ce sujet, il soutint que ces reconnaissances concernaient des effets engagés par un de ses amis sur lequel il ne donna aucune indication permettant de l'identifier et de le renouveler. Ces documents prouvent qu'il s'est rendu en Chine, et qu'il a rapporté de Tong-Hinh les faux billets qu'il a introduits sur le territoire indochinois pour les y écouler.

Les 24 billets de cinq piastres contrefaits de la Banque de l'Indochine saisis sur Vong-si-Nam ont été soumis à l'examen de M. Perpère*, caissier de cette banque à Haïphong. Il les a déclarés faux après en avoir énuméré les défectuosités qui sont nettement apparentes.

La bonne foi de Vong-si-Nam ne saurait être retenue. Il n'osa pas, sur le moment, en voyant que le commissaire européen du bord était avec le comprador, remettre à ce dernier un des billets contrefaits, se doutant bien que sa supercherie serait découverte. Il tenta de contracter un emprunt en attendant une occasion plus favorable pour procéder avec plus de sûreté à l'écoulement de sa fausse monnaie. S'il avait été de bonne foi, étant donné les fonds qu'il avait sur lui, il n'eut pas essayé d'emprunter une somme de vingt cents pour acquitter le prix de son passage. Vong-si-Nam est condamné à 15 ANS DE TRAVAUX FORCÉS 200 francs d'amende et 10 ans d'interdiction de séjour.

……

———————

La stabilisation de la piastre indochinoise

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 octobre 1928)

M. Gerville-Réache vient de réunir en brochure les interviews qu'il avait récemment publiées dans la « Dépêche coloniale », sur la question de la stabilisation de la piastre indochinoise.

Menée, après la stabilisation du franc, auprès de personnalités particulièrement compétentes, cette enquête présente un gros intérêt et nous nous devons d'en examiner les résultats.

En manière de préface, M. Octave Homberg rappelle les données du problème et en retrace l'historique ; il s'affirme partisan de l'étalon or.

M. Gerville-Réache alla voir, tout d'abord, le colonel Bernard, qui est à la tête d'un des plus importants groupements financiers de l'Indochine et qui a réfléchi sur tous les grands problèmes indochinois. Il est résolument partisan de la stabilisation, expose les variations considérables du cours de l'argent., en tenant compte, toutefois, de la baisse

du pouvoir d'achat de l'or (ce qu'ont oublié presque tous les autres interviewés). Les mesures prises par les Anglais dans l'Inde, où l'argent n'est plus qu'une monnaie d'appoint, ont pesé sur le marché de l'argent et, si la Chine adoptait l'étalon-or, ce serait l'écroulement.

On objecte à l'adoption de l'étalon-or en Indochine que la Chine conserve l'étalon argent, et qu'ainsi les transactions entre les deux pays s'en trouvent facilitées. Le colonel Bernard montre très justement que la piastre d'Indochine ne peut être exportée en Chine; que « le change entre Hongkong et l'Indochine est réglé par les conditions générales du commerce, et les inconvénients du change entre la Chine et l'Indochine se produisent absolument comme si nous avions deux monnaies différentes. » Très bien : depuis que la « Mex » n'a plus cours dans tout l'Extrême-Orient, la question du change se pose partout.

Au point de vue budgétaire, l'instabilité de la piastre est dangereuse, et le colonel Bernard rappelle que M. Doumer songea le premier à stabiliser pour garantir les recettes douanières et les arrérages des emprunts. L'emprunt de demain, qu'il soit émis en France ou à l'étranger, se fera en or ; si l'Indochine conserve sa piastre argent, on lui fera, évidemment, moins volontiers crédit.

Pour troubler le moins possible l'économie du pays, il faut stabiliser au cours actuel. Ainsi seront respectés les intérêts de ceux qui souhaitent avoir une piastre haute (importateurs, fonctionnaires) et de ceux qui désirent une piastre basse (exportateurs, planteurs, débiteurs) ; on doit prendre garde surtout à ce que la valeur métal de la piastre soit toujours inférieure à sa valeur légale : « À partir de sa stabilisation, marque très judicieusement M. Fernand Bernard, la piastre indochinoise ne sera plus qu'une monnaie fiduciaire, un billet de banque en métal, convertible en or, ayant cours à l'intérieur du pays. » Les piastres nouvelles, plus faibles, auraient à l'intérieur une valeur illimitée, mais, à l'extérieur, s'échangeraient sur la base de l'or.

Il veut — et il est le seul — stabiliser par rapport au franc, et. seulement par le truchement du franc par rapport à l'or. Ce n'est pas notre avis, et, nous y reviendrons tout à l'heure. Le colonel Bernard s'appuie sur les arguments suivants : « ...il est indispensable que l'Indochine et la France soient étroitement unies. Nous savons parfaitement bien que, pour que le succès de la stabilisation française soit complet, il importe que la balance économique de la France soit favorable. Tout appoint que l'on apportera à la balance économique de la France sera donc le bienvenu. Or, la balance économique de l'Indochine est précisément en excédent. Si l'on stipule que la piastre stabilisée contiendra des francs qui pourront être aussi bien des billets de la Banque de France ou des crédits en francs, vous voyez le résultat. Il sera excellent que, chaque fois qu'une personne voudra opérer un règlement envers l'Indochine, elle soit obligée d'acheter des francs. Tous les problèmes concernant les opérations de change aussi bien que les opérations d'emprunts pourront se régler sur la place de Paris. Ainsi, vous aurez intimement lié le système monétaire indochinois au système français, l'un appuyant l'autre... »

Ces arguments sont très séduisants, mais si nous voyons bien l'aide que retirera la France d'une telle liaison, nous n'apercevons pas le bénéfice qu'en retirera l'Indochine ; au crédit de l'Indochine, il n'y a à porter qu'un danger, et grave : c'est, que, dans une nouvelle débâcle financière métropolitaine, la piastre serait entraînée avec le franc ; alors, ce n'est pas la piastre qui freinerait la chute du franc, et elle s'effondrerait sans profit pour personne.

*
* *

M. Pasquier, qui succède, sur la sellette, au colonel Bernard, définit parfaitement le problème. Il ne s'agit pas, note-t-il avec justesse, de stabilisation, le terme serait

impropre : « Ce qu'il faut que nous fassions en Indochine, c'est changer le système monétaire, passer du monométallisme argent à un bimétallisme, avant, de parvenir au monométallisme or. »

M. Pasquier s'est déjà préoccupé de la question, et il a interrogé les exportateurs en ce qui concerne ce fameux trafic avec la Chine, dont les défenseurs du *statu quo* font si grand cas. Tous lui ont répondu : « Cela nous est indifférent. Nous n'exportons guère en Chine que du riz et quelques articles insignifiants. Or, le riz a un prix mondial, un prix or que l'on convertit tout bonnement en argent. Nous préférons, sans conteste, travailler avec un étalon or comme mesure d'une denrée mondiale. À l'heure actuelle, sur le marché du riz, à Saïgon, on traite dans toutes les monnaies : en dollars de Hongkonk, en taels de Changhai, etc., bref, le riz est vendu dans la monnaie de l'acheteur. »

M. Pasquier s'attache ensuite à montrer que tout le monde a intérêt à ce que la piastre soit stable.

« La réforme aurait pour objet, déclare-t-il, de créer un système monétaire nouveau en Indochine ayant pour base la création d'une piastre-or, tout en laissant subsister une circulation d'argent, et d'établir une liaison monétaire avec le nouveau franc-or. Par ce moyen, l'Indochine, créditrice chaque année

de 1.500 à 1.600 millions de francs-or, au lieu d'absorber des lingots d'argent, métal appelé peut-être

à se déprécier considérablement dans l'avenir, viendrait réellement en aide à la métropole en absorbant soit de l'or, soit des devises or, qui constitueraient un appoint important pour la. France en cas de nécessité. »

Il y a là quelque ambiguïté, mais nous savons par ailleurs que M. Pasquier est partisan d'adopter l'étalon-or directement sans passer par l'intermédiaire du franc.

M. Pasquier estime à 200 millions de francs-papier la couverture qui serait nécessaire.

L'opinion de M. Albert Sarraut, que nous donne M. Gerville-Réache, remonte au début, de 1914 et est prise dans une interview alors consentie à l' « Information », par le gouverneur général. M. Sarraut était alors partisan résolu de l'étalon or, comme son secrétaire général, M. Van Vollellhoven, lequel disait, en 1913 que la réforme monétaire s'imposait. Celui-ci montrait dans quelle instabilité le régime de la piastre maintenait le budget : chaque fois que la piastre baissait de cinq centimes, un trou de- 250.000 piastres était creusé dans le. budget. Comment, dans ces conditions, établir un budget ? De plus, la colonie, garantissant contre toute perte l'avoir de la métropole se trouvant détenu dans les caisses des comptables communs à la France et à l'Indochine, s'est trouvée, certaines années, décaisser de ce chef plus de 4 millions de piastres.

Avec beaucoup de clairvoyance, M. Van Vollenhoven montrait que l'Indochine ne possède le contrôle d'aucun de ses produits, que « les prix du marché intérieur ne sont en réalité que la traduction en piastres de prix en or inexprimés... Chaque hausse du change de la piastre équivaut à une baisse des prix mondiaux... » Il insistait avec force sur les risques que fait courir à tout le monde l'instabilité de la piastre qui fait du commerce et de l'industrie « une spéculation perpétuelle », et il concluait avec la fermeté qui le caractérisait : « La stabilité de la piastre devra être un fait accompli en 1916. »

*
* *

M. François-Marsal estime que l'adoption de l'étalon or aura pour conséquences « de rattacher l'Indochine plus directement. au système économique des pays occidentaux, de faciliter les relations commerciales avec la métropole et nos autres territoires d'outre-mer, en éliminant les risques de change, de faciliter les transports de capitaux entre la

métropole et l'Indochine, et vice-versa, enfin d'attirer les capitaux en Indochine et de garantir l'épargne indigène. »

Il marque la différence qu'il y a entre la stabilisation du franc et celle de la piastre, et demande que la valeur de la piastre soit définie en or et non en francs : « Il ne faut pas, dit-il, qu'un amour-propre patriotique nous empêche de considérer l'hypothèse, si peu probable qu'elle soit, d'une nouvelle crise monétaire survenant dans la métropole ; ce n'est pas porter malheur à un navire que d'y installer des cloisons étanches. » La comparaison est très judicieuse et vaut qu'on la retienne.

L'ancien ministre des Finances est opposé à la circulation de l'or et veut que les piastres d'argent soient désormais une monnaie fiduciaire.

Il termine en faisant ressortir ce que le problème a de très délicat : l'économie du pays peut se ressentir de la moindre erreur et, conclut-il, « le seul principe que j'oserais affirmer en la matière, c'est qu'il faut opérer ces réformes en y apportant le minimum de modifications aux habitudes des populations indochinoises : c'est une condition essentielle du succès. »

M. Carrère, directeur général de la Banque franco-chinoise, rappelle que « le régime monétaire de l'Indochine s'est établi peu à peu, fait de pièces et de morceaux, pour des raisons historiques ou de tradition. » Il nous apprend qu'en janvier 1927, M. Pasquier, gouverneur général par intérim, convoqua le représentant de la Banque de l'Indochine et celui de la Banque franco-chinoise, « et tous trois conclurent qu'on ne pouvait rien faire tant que le franc lui-même ne serait pas revenu à un régime normal. » Il déclare franchement, plus loin, que cette conclusion était inspirée uniquement de raisons sentimentales et nationales.

Il reproche à la piastre de « circuler en vase clos » et se rallie au système du Gold Bullion Standard, c'est-à-dire de l'étalon or pour les échanges avec l'extérieur.

Il se demande si la stabilisation est mûre, et pense que la population n'est pas suffisamment éduquée, « qu'il y a un effort de propagande à faire qui doit être assez long. » Nous avouons ne pas comprendre cette objection, à moins qu'il envisage de supprimer la circulation de l'argent, mesure que personne ne préconise.

M. Louis Pommery, sous-directeur de la Banque nationale française du commerce extérieur, grand spécialiste, des problèmes monétaires, insiste sur la décadence générale de l'argent, montre que l'Indochine est actuellement isolée du monde et que son système monétaire ne correspond en rien à la notion moderne de système monétaire : interdiction d'exportation de la piastre, absence de frappe libre en font un véritable monstre.

On ne peut internationaliser la monnaie indochinoise qu'en la rattachant à l'or ; M. Pommery n'est pas partisan de l'établissement d'un lien direct entre la piastre et le franc, pas plus que d'une circulation intérieure de pièces d'or.

M. Martial Merlin prononce des paroles de prudence, et visiblement, l'argument des relations avec la Chine l'a frappé, puisqu'il déclare : « L'Indochine, en fait, se meut dans une atmosphère de monnaies d'argent, dans un milieu très différent du nôtre, au centre de cet Extrême-Orient dominé par l'emporium d'Hongkong. Sous prétexte d'établir des relations plus stables avec la métropole, et de donner ainsi plus d'essor à l'Indochine, il ne faudrait pas compromettre sa situation vis-à-vis des contrées voisines avec lesquelles elle trafique. » Cependant, il est d'avis « qu'il faut créer une monnaie de compte en or, comme le nouveau franc, et de stabiliser la piastre par rapport à une piastre or, et non par rapport au franc français. »

En somme, il semble que M. Merlin veuille encore attendre.

M. Audap, directeur financier de la Banque nationale de crédit, insiste sur les formidables variations de la valeur de l'argent, expose la situation du marché du métal et conclut : « Il y a de grandes chances de baisse de l'argent, et c'est nous qui en ferons les frais si l'Indochine conserve éternellement sa monnaie d'argent. »

M. Piétri, ancien ministre, a effectué, comme directeur des finances du Maroc, la réforme du hassani, et compare la situation de l'Indochine avec celle du Maroc. Le franc marocain remplaça facilement le hassani grâce à un ingénieux système de compte courant, mais un tel système n'est applicable que s'il s'agit de colonies susceptibles de commercer couramment, et principalement avec la France.

Or, ce n'est pas pas là le cas de l'Indochine. Aussi M. Piétri rejette le système du compte courant avec le Trésor français, onéreux pour l'Indochine, et demande qu'on se contente simplement « de mettre l'Indochine au régime de l'étalon d'or, mais sans lien forcé avec la monnaie métropolitaine ».

M. Thion de la Chaume, directeur de la Banque de l'Indochine, verse une larme sur la piastre d'argent dont la mort est prochaine : « Le régime monétaire actuel, dit-il, qui constitue un véritable troc d'une marchandise contre d'autres marchandises, a évité à l'Indochine, pendant et après la guerre, les crises mondiales d'abord de la vie chère, puis de l'effondrement des prix de 1921, en assurant une stabilité relative dans ses échanges. » C'est très juste.

La question de l'étalon or était discutée en 1914 et, si on ne l'a pas reprise à la fin de la guerre, c'est pour des raisons techniques (hausse du métal argent) et sentimentales (« il était difficile de stabiliser la piastre tant que la situation monétaire de la France n'était pas assainie. »). Ces raisons ont disparu.

Reste la question de l'argent monnaie de l'Extrême-Orient, mais les deux concurrents directs de l'Indochine, la Birmanie et le Siam, ont une monnaie or et ne s'en plaignent pas.

Le directeur de la Banque de l'Indochine estime qu'une commission composée de représentants des ministères des colonies et des finances, du gouvernement général de l'Indochine et des intérêts indochinois pourrait être réunie prochainement « pour aboutir à des conclusions applicables dès le printemps suivant ».

Bien entendu il est partisan d'une stabilisation par rapport à l'or. Il estime aussi que la réserve d'or pourrait être constituée pour partie en crédits sur des centre or, comme New-York, Londres et Paris.

Invité à ouvrir le débat, M. Octave Homberg fut aussi chargé d'en tirer des conclusions.

Il se félicite tout d'abord de voir les problèmes monétaires mieux connus et compris que jadis, puis met en relief la suprématie, « la royauté de l'or » ; il brosse un tableau très noir de la situation que créerait une nouvelle baisse de l'argent :

« Au lieu d'affluer en Indochine, les capitaux peuvent au contraire chercher à s'enfuir. Avec la baisse de l'argent, les emprunts extérieurs de la colonie deviendraient en outre plus lourds, les impôts augmenteraient... »

Les préférences de M. Homberg vont « à une stabilisation par rapport à l'or, à une piastre-or, simple monnaie de compte qui ne circulerait pas et qui permettrait de conserver comme instruments monétaires internes ceux qui existent actuellement, bref, au « gold bullion standard » qui n'oblige qu'à fournir le métal jaune par gros lingots aux exportateurs ou aux importateurs qui le demandent à la banque d'émission ».

Il est hostile à la circulation de l'or, aussi bien en Indochine qu'en France.

Il termine en formant le vœu que la réforme soit effectuée le plus tôt possible pour que le mouvement d'investissement des capitaux français en Indochine puisse reprendre avec la même ampleur qu'auparavant.

*
* *

Nous avons résumé très impartialement les opinions émises par les personnalités que visita M. Gerville-Réache,

Nos lecteurs n'auront pas manqué de constater que ces opinions avaient pour la plupart été émises déjà par nous depuis deux ans.

En effet, dans notre numéro du 5 novembre 1926, nous avons étudié longuement la baisse de l'argent fin dont nous avons exposé tous les éléments. Montrant l'inanité de l'argument des relations chinoises, nous écrivions : « ...Si les prix intérieurs chinois sont en argent, les prix dans les relations avec l'étranger sont faits en or ».

Nous ajoutions : « Il y a un courant plus fort que tout vers l'or et tous les pays tendent à y obéir. Le yen japonais a sa valeur basée sur 0 gr. 75 d'or fin et le tical siamois correspond à 0 gr. 558 d'or ».

Notre étude concluait ainsi : « Les perspectives du marché de l'argent sont nettement défavorables et tous les peuples fuient, avec raison, l'étalon argent. De graves menaces pèsent sur le marché et l'Indochine a manifestement le plus grand intérêt à opérer sa réforme avant que l'Inde n'adopte l'étalon or intérieur. »

Le 5 février 1927, nous consacrions notre éditorial à la stabilisation de la piastre dont il était alors question. Nous étions nettement hostiles à une stabilisation en francs-papier et. même en francs-or, envisageant déjà la stabilisation du franc.

Cette dernière stabilisation est l'élément nouveau qui permet d'entrevoir un règlement prochain de la question.

D'ici un an, la réforme monétaire indochinoise sera un fait accompli, cela ne fait plus de doute pour personne, et tout le monde y gagnera.

Certains vieux Indochinois manifestent quelque crainte et vont, hochant la tête; et disant : « Notre vieille piastre a tout de même du bon et, si on l'avait stabilisée en 1920 comme d'aucuns le demandaient, où en serions-nous aujourd'hui ? »

Ils ont raison : la piastre a assuré à l'Indochine une stabilité quasi unique dans la période troublée d'après-guerre, mais il faut bien voir pourquoi.

C'est précisément en raison de sa propre instabilité : l'argent suivant le cours des marchandises, elle monta lors du boom général d'après-guerre, puis baissa lors de la crise générale de fin 1920 ; ainsi l'Indochine ne connut-elle pas la vie chère, tout au moins dans les proportions où celle-ci atteignit la plupart des peuples.

L'or n'ayant pas alors suivi la hausse générale, l'argent fut pendant quelque temps la monnaie idéale. Aujourd'hui, malheureusement, il s'est désolidarisé du marché mondial des matières premières et des produits manufacturés pour suivre son destin propre. Dès lors que ce destin n'est pas stable et laisse même prévoir des variations considérables, l'argent fait une monnaie détestable et la caisse de Martell ou d'Hennessy (qui joue souvent le rôle de monnaie en Extrême-Orient) se révèle très supérieure à lui comme étalon monétaire.

Si l'on pouvait trouver un produit quelconque dont les variations accompagnent celles des marchés mondiaux, il n'y aurait pas à hésiter et, s'il n'était pas trop encombrant, il ferait l'étalon monétaire le meilleur qu'on pût trouver. Malheureusement, il n'en existe pas et l'on est bien obligé, faute de mieux, de se rabattre sur l'or. Le fait que presque tous les pays, l'ont pris comme base monétaire rend d'ailleurs son adoption des plus commodes.

Nous l'avons déjà dit dans une précédente étude ; les avantages de la piastre argent appartiennent au passé ; reviendront-ils ? On ne sait pas, mais c'est peu probable et tous les avis ou peu s'en faut concordent sur ce point.

La réforme paraît facile à réaliser ; cependant il est bon de prendre des précautions et il faut qu'elle soit menée par « un as ». Avec M. Détieux, nous eussions dormi sur nos deux oreilles, car il connaissait aussi bien les finances que l'Indochine et nul n'eût mieux que lui accompli une opération délicate qui ne manquera pas de causer une certaine appréhension dans le monde des affaires.

Il nous faut donc à bref délai un directeur des finances, un vrai, pas un directeur de pacotille, un simili technicien en carton-pâte qui regarde la direction des finances de

l'Indochine comme un simple échelon dans une carrière administrative. Nous voulons un directeur des finances qui fasse son métier simplement et sans arrière-pensée.

C'est la un des choix les plus délicats parmi ceux auxquels M. Pasquier va avoir à procéder, car de ce choix dépendra en partie le succès de l'opération.

Où est le technicien de la taille du regretté Détieux ? Nous avouons n'en pas connaître, mais, comme la balance commerciale joue un rôle important dans la question de l'étalon or et que, dans le programme de réorganisation du gouvernement général de l'Indochine, il est question de fondre les directions des finances et des douanes, ne pourrait-on opérer aussitôt cette fusion ? M. Kircher, qui est directeur des Douanes de l'Indochine depuis plus de quinze ans, a la confiance de tout le monde.

En tout cas, il importe de se hâter : aux conversions de capitaux de sociétés de francs en piastres ont succédé des conversions de piastres en francs.

La Société agricole de Baria, par exemple, au capital de 300.000 piastres, transforme son capital en francs et bientôt nous assisterons à une fuite devant la piastre comme naguère devant le franc.

SEMAINE FINANCIÈRE
(*Le Temps*, 10 décembre 1928)

Au cours de la discussion de son budget à la Chambre, le ministre des colonies [André Maginot] a déclaré : « Je saisirai la Chambre, dans le plus bref délai possible, du projet de loi portant renouvellement du privilège de la Banque de l'Indochine. Je trouve que la situation actuelle s'est assez prolongée. » Il a ajouté que la stabilisation de la piastre indochinoise ne pourrait être opérée qu'après qu'auront été fixés les statuts de la banque.

LE SYSTÈME MONÉTAIRE DE L'INDOCHINE ET SA TRANSFORMATION PROBABLE
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 mai 1929, p. 1, col. 1-3)

« Le système monétaire indochinois, normal et sain en régime intérieur, ne présente qu'imparfaitement, pour le commerce extérieur, les caractéristiques d'un système construit sur la base d'un étalon métallique. »

Caractéristiques du système monétaire actuel

L'Indochine française est le seul pays qui, avec la Chine et ses dépendances commerciales (Hong-Kong), ait conservé un système monétaire basé sur l'étalon d'argent, à l'exclusion de toute intervention théorique ou pratique d'une monnaie d'or.

Son unité monétaire est la piastre française de commerce qui, du poids de 27 grammes et du titre de 900 millièmes. contient 21 gr. 3 d'argent fin. À côté de la piastre métallique [13] et jouissant comme elle du pouvoir libératoire illimité circulent les billets [14] de la Banque de l'Indochine, banque d'émission privilégiée, qui sont remboursables à vue, aux guichets de la banque, en espèces monnayées d'argent ; par exception, les billets ont eu cours forcé du 2 mars 1920 au 31 décembre 1921, période pendant laquelle, d'ailleurs, le change de papier de commerce a été maintenu à la parité de la piastre métallique. Le rapport de la circulation fiduciaire à l'encaisse métallique ne doit pas, d'après l'arrêté du 7 avril 1927, dépasser 4 et la limite de la circulation fiduciaire est de 175 millions de piastres au 31 décembre 1928 ; cette circulation était de 141,8 millions de piastres pour une encaisse métallique de 48,1 millions de piastres, chiffres correspondant à un rapport à peine égal à 3.

Le système monétaire indochinois est donc normal et sain en régime intérieur. Par ailleurs, il ne présente qu'imparfaitement, pour le commerce extérieur, les caractéristiques d'un système rationnellement construit sur la base d'un étalon métallique, en raison des restrictions apportées à l'usage du métal précieux qui suppriment le jeu normal des « silverpoint » d'entrée et de sortie.

En premier lieu, l'exportation des piastres françaises et même de l'argent métallique est interdite. Dans le cas d'une balance commerciale défavorable. les commerçants ne peuvent donc pas régler leurs dettes vis-à-vis de l'étranger par des envois de métal, et le change du papier indochinois peut, en conséquence, théoriquement, baisser sans limite, si l'interdiction d'exportation est maintenue par le gouvernement. En pratique, la Banque de l'Indochine, qui veut protéger son encaisse métallique contre les exportations clandestines de numéraire que ne manquerait pas de provoquer une dépréciation sensible du billet, est toujours parvenue, sauf exceptions très rares et momentanées, a maintenir le cours du papier de commerce indochinois à une valeur au moins égale à la parité de la piastre d'argent : elle n'a pu le faire que parce que l'Indochine est le plus souvent créancière de l'étranger.

En second lieu, la frappe des piastres métalliques n'est pas libre ; elle ne peut être faite que par le gouvernement ou pour son compte. Il résulte de là que l'étranger ne peut régler ses dettes envers la colonie en y important du métal précieux et en l'échangeant aux guichets d'une monnaie contre une quantité équivalente de numéraire ; il n'a à compter, à cet égard, que sur les besoins du commerce en argent ou en or, qui sont limités ; aussi, lorsque le volume des créances de la colonie en excès

---

[13] La demi piastre d'argent, de même titre et d'un poids moitié moindre, pièce d'ailleurs peu répandue, a, comme la piastre, pouvoir libératoire illimité. Les pièces divisionnaires de 0 dollar 20 et de 0 dollar 10 de titre inférieur (680 millièmes pour les dernières frappes) ne servent que de monnaie d'appoint. Les sapèques de zinc ou laiton utilisées pour les menues transactions entre indigènes ne sont point monnaie légale au sens de la loi française, et leur rapport de valeur avec la piastre est variable.

[14] Coupures de 1 dollar, 5 dollars et 100 dollars.

sur celui de ses dettes dépasse sa capacité d'achat de métaux précieux et ses désirs d'exportation de capitaux, ses débiteurs à l'extérieur ne peuvent s'acquitter qu'en sollicitant des ouvertures de crédits. Dans ces conditions, le cours du papier indochinois tend à s'élever, sans qu'on puisse assigner théoriquement de limite à sa hausse, et même, quand le déséquilibre de la balance est grave, les exportations peuvent se trouver entravées, faute de contrepartie.

La disette mondiale de riz qui, en 1919, amena l'élévation anormale des prix de cette céréale et, par suite, de la valeur des ventes de l'Indochine, seul pays exportateur, détermina une crise de ce genre. En même temps, la Banque d'émission avait à faire face, à l'intérieur, et en grande partie pour la même cause, à des demandes considérables de signes monétaires, auxquelles il ne pouvait être donné satisfaction complète sans un abaissement dangereux du rapport entre l'encaisse métallique et la circulation, la frappe des piastres métalliques ayant été suspendue pendant la guerre. Après une tentative rationnelle et heureuse d'importation de métaux précieux, le gouvernement général crut trouver un remède plus radical à cette double difficulté en prenant d'une part à son compte la contre-partie des opérations de change demandées à la Banque, ce qui permit de supprimer la prime du papier sur le métal, et en instituant d'autre part le cours forcé. La spéculation gouvernementale à la baisse de la piastre fut couronnée de succès et le cours forcé put être supprimé, après vingt et un mois, sans qu'à aucun moment on ait eu à enregistrer à l'intérieur de dépréciation sensible de papier-monnaie par rapport à la piastre métallique, à la parité de laquelle fut maintenu le papier de commerce sur le marché extérieur.

Le change indochinois

Le change de la piastre, par rapport à une monnaie d'or quelconque, dépend de la balance des paiements de l'Indochine et du cours, dans la monnaie d'or choisie, de l'argent fin. L'influence de chacun de ces deux facteurs et leur résultat sont indiqués dans le tableau ci-dessous, où l'on a pris comme monnaie de référence le dollar américain, seul demeuré approximativement au pair de l'or pendant la période considérée, mais en convertissant le résultat en francs actuels, supposés au pair du dollar :

Moyenne	1913	1920	1921	1922	1923	1924	1925	1926	1927	1928
Parité métal-en francs or 1928 (prix de 24 grammes 3 d'argent fin sur le marché de New-York)	12,20	20,32	12,60	13,54	13,00	13,39	13,83	12,35	11,24	11,64
Prime de la piastre sur le parité métal (pr. 100 de cette parité)	1	1	3	2	2	0	4	11	15	10
Cours de la piastre en francs-or 1928	12,30	20,62	13,00	13,89	13,25	13,34	14,43	13,90	13,36	12,78

On remarquera, dans le passé, la hausse considérable des cours de l'argent métallique après la guerre qui a porté un instant la parité métallique de la piastre à 26 fr. 20 actuels.

On notera également l'existence à peu près constante d'une prime du papier sur le métal, prime, il est vrai, un peu artificiellement majorée par la référence au marché des

États-Unis, pays producteur d'argent, où le coût de 21,3 d'argent fin est inférieur à la valeur métallique d'une piastre d'argent en Extrême-Orient.

Cette prime a enregistré une hausse particulièrement importante et prolongée à partir de 1926. Le solde créditeur élevé de la balance commerciale de l'Indochine et le développement particulièrement accentué à partir de 1925 des investissements de capitaux français et étrangers dans les entreprises agricoles et minières de la colonie sont les faits économiques locaux qui déterminent, ou du moins rendent possible, un tel phénomène. Mais celui-ci apparaît aussi comme conditionné par une élévation parallèle, quoique moindre, de la prime du papier de commerce de Hong-Kong sur le dollar d'argent, due peut-être à une politique de défense d'encaisse métallique. Peut-être aussi faut-il voir dans l'attitude des banques d'émission anglaise et française comme un hommage, conscient ou non, rendu à l'étalon-or, hommage se traduisant par une résistance à la dépréciation du change qu'eut entrainée normalement la baisse de l'argent métallique. La prime de la piastre-papier a fléchi en 1928, par suite de circonstances économiques moins favorables, à la colonie : elle revient environ cependant de 7 % au cours du dernier semestre de cette année.

Étalon d'argent ou étalon d'or

L'Indochine n'aurait-elle pas intérêt à abandonner l'étalon d'argent qu'elle est seule aujourd'hui dans le monde à conserver, avec la Chine — qui n'a pas à proprement parler de système monétaire — et le territoire de Hong-Kong, dépendance commerciale de cette dernière ?

Bien avant la guerre, en 1903, 1904 et 1905, les chambres de commerce de la colonie réclamaient cette réforme. mais une commission interministérielle la repoussait en 1906. Après la guerre, la commission monétaire[15] réunie par le gouverneur général Maurice Long, en 1920, se prononçait à nouveau, à l'unanimité, pour l'adoption immédiate de l'étalon d'or. Mais, d'une part, l'opposition de la métropole qui ne trouvait pas opportun que la colonie prit cet étalon avant qu'elle-même y fût revenue. et, d'autre part, la baisse du métal argent qui modifia les conditions techniques de passage d'un étalon à l'autre envisagée par la commission entraînèrent encore le maintien du *statu quo*.

Quel est, des deux étalons, celui qui, assurant aux prix une stabilité aussi grande que possible, facilite au maximum les transactions commerciales ?

Les défenseurs, de plus en plus rares, de l'étalon d'argent font valoir que l'Indochine a été presque complètement épargnée, pendant la guerre, par la formidable hausse des prix, génératrice de désordres au moins économiques et de souffrances pour les populations, qui a sévi dans le monde entier. C'est ainsi que le prix de gros (Cholon) en piastres du riz n'a, approximativement, que doublé de 1915 (année moyenne) à 1919, tandis que le prix de la même denrée en monnaie d'or quadruplait ; c'est ainsi encore que le cours moyen mensuel du zinc en piastres n'a pas subi de variations d'une amplitude supérieure à 13 % de sa valeur moyenne, tandis que les fluctuations de cours en dollars d'or atteignaient 38 %, Ils signalent que l'exportation du riz indochinois, base de la prospérité du commerce extérieur de la colonie, est grandement facilitée en Chine, son principal client, par la communauté d'étalon monétaire.

Leurs adversaires, tout en reconnaissant les avantages que l'étalon d'argent a assurés à l'Indochine pendant la guerre, font observer que les crises mondiales, caractérisées par une variation rapide du pouvoir d'achat de l'or, sont exceptionnelles et qu'au contraire, un pays à étalon d'argent enregistre, dans les prix de ses marchandises, toutes les fluctuations propres au marché de l'argent, qui sont fréquentes, notamment par ce que ce marché relativement étroit offre une inertie bien moindre. Au reste, le

---

[15] Voir la rapport de la commission monétaire indochinoise du 31 juillet 1920. (*Bulletin économique de l'Indochine*, nº 150 de septembre-octobre 1921).

rapport de la valeur de l'argent à celle de l'or est aujourd'hui moindre qu'avant la guerre, de sorte que les prix en monnaie d'argent ont tendance à marquer une hausse plus forte que ceux en monnaie d'or. Ce fléchissement, en relation sans doute avec la réforme monétaire des Indes anglaises, n'est qu'une phase de la baisse continue de l'argent, entrainée depuis la seconde moitié du XIXe siècle, pour ne pas remonter plus loin et sans rechercher d'autres causes, par la démonétisation peu à peu généralisée de ce métal. Une telle évolution s'accompagne d'une dépréciation, au moins apparente et momentanée, de la richesse indochinoise, et constitue souvent, à tort d'ailleurs, un facteur psychologiquement défavorable à l'importation, par cette colonie, des capitaux dont elle a besoin pour compléter son outillage et développer son agriculture.

Les partisans de l'étalon d'or font, en outre, remarquer que l'impossibilité, due notamment aux imperfections de son régime monétaire, où se trouve l'Indochine d'échanger du métal précieux avec les pays voisins à étalon d'argent, ne lui permet même pas d'avoir un change à peu près fixe à l'égard de la Chine et de Hong-Kong ; c'est ainsi qu'on relève entre la piastre française et le dollar d'argent anglais des écarts allant de 3 % d'escompte à 12 % de prime.

Ils ajoutent que s'il est exact, au reste, que près de la moitié des exportations indochinoises va en Chine ou à Hong-Kong, il n'est pas moins vrai que la plus grande partie du commerce extérieur de l'Indochine, tel qu'il est défini par les statistiques douanières, se fait avec des pays à étalon d'or, et qu'au reste, une bonne part des marchandises relevées comme transitant par l'entrepôt de Hong-Kong a pour origine ou destination de tels pays. Les cours mondiaux du caoutchouc, des minerais, des cotonnades, des métaux et de presque tous les autres produits exportés ou importés s'établissent en or : même sur le marché du riz dominent des exportateurs (Birmanie. Siam) et des consommateurs à monnaie d'or. Les variations de change qui sont la conséquence engendrent donc le plus souvent, pour l'industriel, le planteur ou le commerçant, des écarts supplémentaires entre le prix de vente et le prix de revient ou d'achat qui introduisent un grave élément d'incertitude dans la conduite de leurs entreprises. Elles les conduisent soit à affronter des risques sérieux, ou tout au moins à consacrer une attention disproportionnée à des opérations de change stériles en elles-mêmes, soit à subir des frais excessifs de change dus à la marge élevée, atteignant couramment 2 %,que les fluctuations des cours amènent les banques à se réserver entre les prix d'achat et de vente des monnaies étrangères.

Si l'on considère au contraire un pays à étalon d'or, comme les Pays-Bas, et sa colonie lointaine, les Indes néerlandaises, de régime monétaire identique, mais autonome [16], un constate non seulement que les variations du change sont enfermées dans des limites très étroites (1/2 % au-dessus ou au dessous du pair au cours de la dernière année) mais que l'écart quotidien entre les cours d'achat et de vente est insignifiant et que son existence est négligeable, sauf pour les banquiers.

Aujourd'hui que la France a replacé sa monnaie sur une base d'or saine, aucune raison sérieuse ne peut donc plus être invoquée contre la réforme monétaire indochinoise, depuis si longtemps projetée.

La monnaie indochinoise à base d'or doit être autonome

Une première question se pose : faut-il rattacher indirectement la monnaie indochinoise à une base or en la liant, par un rapport de valeur invariable, au franc de juin 1928, ou convient-il de respecter l'indépendance actuelle du système monétaire de la colonie et de celui de la métropole ?

Les arguments d'ordre sentimental qui ont été invoqués par certains, surtout à l'époque où l'appréciation de la piastre indochinoise par rapport à l'or faisait contraste

---

[16] Le « guilder » des Indes néerlandaises à la même définition que le florin des Pays-Bas, mais la colonie a ses billets de banque propres, émis par une banque spéciale et gagés par une réserve d'or indépendante de celle de la métropole.

avec la dépréciation du franc papier, doivent être laissés de côté. Au reste, la seule manière tangible, aux yeux du public, d'aboutir à cette union monétaire absolue serait de donner cours en Indochine à la monnaie française elle-même, ou fout au moins à des billets de banque libellés en francs. Mais cette solution est techniquement irréalisable. Il est bien peu probable qu'au moment de sa stabilisation par rapport à l'or la piastre vaille précisément à très peu près un multiple simple du franc, 10 par exemple. Or, altérer brusquement la valeur de change de la monnaie en usage, représentée dans la circulation par une énorme masse de billets et de pièces, ou prétendre substituer à celle-ci, avec une coexistence prolongée inévitable. une nouvelle monnaie, inconnue des indigènes, basée sur une unité de compte avec l'ancienne, serait délibérément mettre contre soi les plus mauvaises chances dans cette opération délicate qu'est toute transformation du système monétaire.

Conserver à l'Indochine une monnaie propre apparaît donc comme une nécessité pratique difficile à éluder, en raison de l'évolution économique déjà accentuée et du long passé monétaire de ce pays. Dès lors, le problème posé revêt un aspect à peu près exclusivement technique.

On ne saurait invoquer valablement en faveur du rattachement direct de la piastre au franc l'exemple du Maroc et de l'Algérie. Ces deux colonies sont placées dans la sphère d'influence économique immédiate de la métropole, avec laquelle se fait la plus grande partie de leurs échanges d'hommes et de marchandises, évidemment facilités par la communauté de monnaie. Cette considération a pu avoir, aux yeux des auteurs de leur régime monétaire, d'autant plus de poids qu'une balance commerciale souvent débitrice pouvait rendre à ces pays difficile le soutien de leur change et précieuse la tutelle d'une puissance économique comme la France.

Au contraire, quelque importants que soient ses échanges avec la métropole, d'où provient la moitié de ses importations, l'Indochine n'en fait pas moins encore la plus grande partie de son commerce avec les pays asiatiques qui l'environnent ; la Chine et à Hong-Kong absorbent, à eux seuls, les deux tiers de ses exportations. D'autre part, le solde créditeur de sa balance commerciale lui a permis jusqu'alors de défendre victorieusement son change et, maintenant surtout que la première période de sa croissance économique est passée, il n'y a point de raison pour qu'elle ne puisse pas surmonter de même à l'avenir les crises auxquelles ne peut échapper aucun pays.

On a fait observer, à l'opposé, en faveur de l'assimilation monétaire, qu'il eût été avantageux pour la métropole, après la guerre, de pouvoir bénéficier de ce solde créditeur de la balance commerciale de la colonie. C'est perdre de vue l'ordre de grandeur du phénomène. Si riche que soit l'Indochine en réalités ou en promesses, elle demeure une puissance économique d'importance bien faible vis-à-vis de la France. La solidarisation de la piastre et du franc n'eût, au cours de ces dernières années, qu'insensiblement freiné la chute de la monnaie nationale. Et la détérioration de la monnaie indochinoise eût entraîné, dans la colonie, des troubles économiques autrement visibles, qui eussent pu revêtir une importance politique sérieuse. L'argument doit donc être retenu, mais à l'avantage de la thèse contraire. Si l'on veut suivre l'exemple des ingénieurs qui soumettent leurs ouvrages à des épreuves beaucoup plus dures que le service normal prévu, il est permis, sans être taxé de pessimisme, de demander au futur système monétaire indochinois de pouvoir résister à des crises métropolitaines aussi violentes que celle de l'après-guerre.

Par ailleurs, en temps normal, si ce système monétaire est assis sur une base d'or saine, il n'existera entre le franc et la piastre — comme nous l'avons vu pour le florin et le guilder — que des variations de change peu sensibles enfermées entre les « gold points », variations qui ne sauraient constituer de gêne appréciable pour le commerce, ou qui, du moins, si elles produisent des conséquences visibles, ont un effet utile qu'il faudrait s'appliquer à conserver même dans l'hypothèse inverse.

Car l'Indochine, système économique indépendant, est tenue de maintenir en équilibre aussi exactement que possible la balance de ses comptes, et si, dans le cas du rattachement direct de la piastre au franc, il est possible de concevoir une action intelligente prenant à chaque instant les mesures apportées, il paraîtra sans doute plus simple et plus sûr de laisser se manifester automatiquement, sur un marché de change libre, les variations dont l'apparition provoque, par un mécanisme bien connu, les réactions utiles pour rétablir l'équilibre compromis. L'autonomie relative de l'Indochine, dans le domaine économique, a pour corollaire naturel son autonomie monétaire.

Il semble donc que cette autonomie offre plus d'avantages que la solidarisation rigide de la piastre et du franc et que la France doive suivre ici l'exemple des deux autres grandes nations colonisatrices, l'Angleterre et la Hollande, qui ont conservé à leurs colonies asiatiques des monnaies autonomes.

Quel système monétaire convient-il d'adopter?

Nous sommes donc enclin à croire que, lors de la préparation, vraisemblablement prochaine, de la réforme monétaire indochinoise, la discussion ne portera guère que sur les modalités techniques d'un système monétaire autonome à base d'or.

Nous devons nous borner ici à un bref rappel de notions générales en appelant l'attention sur certaines particularités du problème à résoudre pour notre colonie.

On sait qu'on classe les systèmes monétaires d'après le mode de règlement du solde débiteur de la balance des comptes vis-a-vis de l'étranger.

Dans le régime de l'étalon d'or normal, ou « gold standard », où les billets sont remboursables à vue en espèces d'or monnayé et où, par suite, il existe une circulation d'or, les importateurs peuvent puiser dans cette circulation, en pratique, par l'intermédiaire des banques, l'or qui leur est nécessaire, sans l'intervention d'un mécanisme spécial. Dans le système du « gold billion standard » ou du « gold échange standard », il n'existe point de circulation d'or, et l'Institut d'émission ou une caisse spéciale sont chargés de remettre aux intéressés, généralement par sommes importantes, seulement les quantités d'or en lingot (billion) ou de devises de pays à monnaie d'or dont ils ont besoin. Le passage de l'étalon d'argent à l'étalon d'or peut pour un pays possédant une grande puissance économique, être facilité par l'adoption du « gold exhange standard », car la constitution de grosses réserves de métal précieux soulève des problèmes internationaux délicats. D'un autre côté, on reproche justement au « gold exhange standard » — supposé généralisé — de créer une cascade de crédits pouvant finalement aboutir à gager tout le papier-monnaie du monde par la réserve d'or d'un très petit nombre de nations. On reconnaît enfin au « gold billion standard » l'avantage d'exiger un peu moins d'or que le « gold standard », tout en étant aussi sain, et de permettre un meilleur contrôle des échanges d'or avec l'extérieur.

L'Indochine est, d'une part, un pays d'une puissance économique encore trop faible pour qu'elle ne puisse pas se procurer aisément l'or dont elle a besoin pour sa réforme monétaire, même en adoptant le « gold standard » et, d'autre part, quelque indépendance qu'assure la possession d'or, il n'y aura pas d'inconvénient grave pour notre colonie à n'avoir qu'une réserve de change en francs, dollars américains ou livres sterling.

Aussi le souci d'assurer la réussite de la réforme auprès de la masse des indigènes a-t-il eu une influence prédominante sur le choix du système monétaire par la commission de 1920.

L'or est un métal d'une valeur intrinsèque trop élevée pour qu'il puisse être couramment utilisé sous forme d'espèces monnayées, par les peuples d'Indochine. Il faudra donc continuer à mettre à leur disposition des pièces d'argent constituant, sous le nouveau régime une monnaie fiduciaire. Mais la nouvelle piastre devra avoir, au moment de la stabilisation, par rapport à l'or, sensiblement la même valeur d'échange que l'ancienne : un acte gouvernemental ne peut, sans injustice et sans danger, troubler

arbitrairement les rapports d'intérêts entre créanciers et débiteurs, ni sur le marché intérieur, ni sur le marché international.

Or, si l'on continuait dans ces conditions à frapper la piastre d'argent actuelle, on risquerait, en cas de hausse de l'argent métallique, de la voir faire prime sur le papier, ce qui traduirait l'échec, au moins momentané, de la réforme monétaire ; la conséquence la plus grave serait le phénomène du double prix, c'est-à-dire la hausse des prix exprimés en monnaie nouvelle par rapport aux prix en piastres d'argent. Même si l'on cessait toute frappe, l'abondance des anciennes piastres métalliques, qui ne peuvent être retirées très rapidement de la circulation, créerait, dans la même hypothèse, un danger analogue. Le péril serait accru si l'on frappait une nouvelle piastre d'argent, plus légère que l'ancienne, qui pourrait être considérée comme le symbole de la moindre valeur de la nouvelle monnaie.

C'est pour ce motif que, tout en adoptant, en principe, la création d'une piastre nouvelle, à poids réduit de métal précieux, la majorité des membres de la commission de 1920, constatant la valeur élevée de l'argent par rapport à l'or à cette époque, avaient émis le vœu qu'on essayât de conserver l'ancienne piastre ; la baisse ultérieure de l'argent a montré que cela eût été effectivement possible. Il paraît douteux que la prime du papier sur le métal put constituer, au moment de la stabilisation, une marge de sécurité assez forte pour assurer la conservation définitive de la piastre-argent comme monnaie fiduciaire. Mais peut-être pourra-t-on se borner, au moins au début, à frapper des pièces divisionnaires de poids et de titre faibles, qui ne pourront être comparées aussi aisément aux monnaies en usage ; car la demi-piastre d'argent, seule pièce offrant à égalité de valeur nominale le même poids d'argent fin que la piastre elle-même, a presque entièrement disparu de la circulation.

Ce ne sont d'ailleurs là que des palliatifs, et la commission monétaire de 1920 avait estimé que pour rendre visible, aux yeux des indigènes, la transformation du système monétaire et éviter les interprétations dangereuses, il était nécessaire de réaliser une circulation d'or ; il est clair, d'ailleurs, que pour obtenir l'effet psychologique cherché, il n'est pas nécessaire que cette circulation d'or monnayé soit abondante, et il est probable qu'elle resterait faible, l'or ayant une valeur intrinsèque trop élevée pour être thésaurisé par la plupart des indigènes. C'est là sans doute le principal des motifs pour lesquels la commission s'était prononcée pour le « gold standard »

A. Lochard,
inspecteur général des mines
et de l'industrie de l'Indochine.

La baisse de la piastre
Ce que dit M. Homberg
(*Le Journal des finances*, 28 juin 1929)

M. Homberg qui n'avait rien dit de la stabilisation de la piastre à l'assemblée du 18 juin de la Société des Caoutchoucs de l'Indochine — et peut-être avait-il ses raisons — en a, comme nous l'espérions dans notre précédent article, parlé longuement à l'assemblée du Crédit foncier de l'Indochine qui a eu lieu le 21 juin.

M. O. Homberg n'a pas dissimulé que la baisse de la piastre — qui oblige notamment le Crédit foncier de l'Indochine à constituer une réserve de change de 10 millions — constituait, pour certaines entreprises, un grave danger et que la nécessité de la stabilisation s'imposait impérieusement.

« Cette stabilisation aurait dû être accomplie, a-t-il dit, au lendemain de la stabilisation du franc. Rien ne s'y opposait. Mais tous les efforts qui se sont poursuivis dans ce sens se sont heurtés sinon à l'indifférence, du moins à la lenteur de

l'administration, à l'hésitation des pouvoirs publics qui ont laissé perdre un temps précieux puisque aujourd'hui, après une année écoulée, nous trouvons la piastre beaucoup plus bas qu'il y a un an... »

Pour M. O. Homberg, la baisse de la piastre est due tout entière à celle de l'argent-métal qui est appelée à s'accentuer pour des raisons économiques d'ordre général qui font que l'argent n'a plus guère d'emploi monétaire et que même son emploi dans l'orfèvrerie, pour le luxe, diminue parce que le luxe se démocratise, qu'on n'emploie plus l'argent de la même façon qu'autrefois, etc., etc.

La stabilisation de la piastre se fera… demain
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 4 août 1929)

Depuis que, en Indochine, il y a un Protectorat Français, une banque d'émission avec privilège d'État et une piastre argent, dont la frappe est française, mais dont la valeur dépend du marché américain de l'argent fin il est question de stabiliser cette monnaie : d'abord par rapport à un étalon or, ensuite par rapport au franc. Cela a duré cinq lustres. Puis est venue la guerre ; et on a parlé d'autre chose. Puis est venue la paix de Versailles, et plus tard la stabilisation du franc ; et à chacune de ces circonstances, et toutes les fois que les fluctuations du cours de l'argent étaient tant soit peu violentes ou inattendues, on en parlait à nouveau. Et puis on cessait d'en parler.

Si cette histoire vous amuse...

Mais qu'elle nous amuse ou non, elle vient de recommencer. La piastre d'avant-guerre valut cinq francs ; la piastre de guerre en valut jusque vingt-deux ; la piastre d'après-guerre oscillait entre 12 et 13, si peu que c'était presque une stabilisation de fait.

Or, depuis quelque temps, on sentait que la valeur de l'argent fondait peu à peu et que la dépréciation du métal fin s'accentuait au point qu'on ne savait par quels moyens l'enrayer. Et subitement, voici la piastre à onze francs et dix centimes ! (Depuis que j'écris ces lignes, elle a quelque peu remonté ; mais il n'importe). La chute est là, flagrante.

Et on entend de toutes parts : « Stabilisation ! Stabilisation ! »

Le dernier texte officiel qui s'est occupé de la piastre est le rapport de la Commission monétaire indochinoise présidée par M. l'inspecteur général Berrué ; ce texte date de 1920. Il conclut à la stabilisation de la piastre dans le plus bref délai possible. Il y aura bientôt dix ans de cela.

Le Comité de l'Indochine, qui représente la totalité — ou à peu près — des capitaux investis dans la colonie, n'était pas, en 1920, partisan de la stabilisation ; il l'est devenu, et les raisons de son évolution paraissent excellentes.

D'autre part, M. le gouverneur général Pasquier professe là-dessus le même avis que ses prédécesseurs ; et il l'a fait connaître, alors qu'il était directeur de l'Agence économique, à l'occasion d'une enquête menée à ce sujet, sur les suggestions de M. Octave Homberg, président de la Société financière [française] et coloniale.

On peut donc dire qu'il y a présentement unanimité sur l'opportunité de la stabilisation, et aussi sur son urgence, car si l'on est décidé à stabiliser, il est inutile d'attendre que la piastre ait encore diminué de valeur.

Est-ce à dire que la question est réglée ? Pas du tout : elle commence. Car on peut prévoir que les intéressés ne sont d'accord sur aucune des voies et aucun des moyens de cette stabilisation qu'ils jugent immédiatement nécessaire. Comment se fera-t-elle ? Aura-t-elle l'étalon d'or ? Quid par rapport au franc français ? Quel sera le taux adopté ? Quelle sera la frappe ? De quel poids sera la nouvelle piastre ? Quid par rapport aux piastres-papiers ? Quelles réserves seront nécessaires ? et faudra-t-il

un hôtel des Monnaies en Indochine ? et le privilège de la Banque ? et que fera-t-on des barres, des sapèques, et de toute la monnaie indigène ?

Avant que tout cela et le reste soit réglé, il passera beaucoup d'eau sous le pont Doumer.

Albert DE POUVOURVILLE

Midi Colonial.

———————

LA SEMAINE FINANCIÈRE
(*Le Temps*, 11 novembre 1929)

Le Grand Conseil de l'Indochine vient de tenir sa réunion plénière au cours de laquelle le rapporteur da budget a conclu à l'urgence de la stabilisation de la piastre sur la base de l'or. On s'attend à ce que, aussitôt l'achèvement des négociations engagées entre le gouvernement métropolitain et la Banque de l'Indochine au sujet du renouvellement du privilège de celle-ci, une décision intervienne pour assigner enfin une valeur or à la piastre.

———————

SEMAINE FINANCIÈRE
(*Le Temps*, 9 décembre 1929)

Eaux et électricité de l'Indochine. […] La stabilisation de la piastre et la probabilité du renouvellement anticipé des accords entre la ville de Saïgon et les municipalités environnantes devraient exercer une heureuse influence sur la tenue des cours.

———————

BULLETIN FINANCIER
(*Le Temps*, 11 janvier 1930)

La stabilisation de la piastre indochinoise

En présence de la forte baisse du métal argent, la question de la stabilisation de la piastre indochinoise — c'est-à-dire de l'introduction de l'étalon d'or dans notre grande colonie d'Extrême-Orient — a pris un caractère d'urgence qu'il est à peine besoin de souligner.

On avait précédemment voulu lier cette question au renouvellement du privilège de la Banque de l'Indochine, mais les circonstances ne permettent plus d'attendre que le Parlement se soit définitivement prononcé sur ce renouvellement.

Aussi bien, il semble que les opérations en vue de réaliser la réforme monétaire en Indochine soient imminentes ou même commencées.

La Bourse a appris aujourd'hui que le taux de stabilisation était d'ores et déjà fixé à 10 fr.

On a pu observer, en effet, que depuis deux où trois jours, le cours de la piastre, coté par la Banque de l'Indochine était stable aux environs immédiats de 10 francs et ne suivait plus les fluctuations du métal argent.

———————

CHRONIQUE

———————

LA BAISSE DE L'ARGENT
et la stabilisation de la piastre indochinoise
(*Le Temps*, 20 janvier 1930, p. 1, col. 1-2)

La baisse profonde et presque ininterrompue du métal argent, survenue depuis 1920, s'est poursuivie en 1929 à un rythme accéléré. Elle a fait naître dans les pays dont le système monétaire reposait encore sur l'étalon argent une situation difficile, dont toutes les prévisions relatives à l'avenir du métal blanc ne pouvaient que faire craindre l'aggravation progressive.

On se souvient que, dès avant la guerre, les prix de ce métal avaient fortement fléchi. Par suite de l'évolution de la plupart des grands pays vers l'institution, en droit ou en fait, du monométallisme or, l'argent avait perdu, de 1875 à 1900, la moitié de sa valeur, et la baisse s'en était encore accentuée au début du XX^e^ siècle. La guerre amena un brusque revirement. Les Alliés s'approvisionnèrent largement en matières premières et denrées alimentaires, tant aux Indes qu'en Chine. La balance de ces pays, qui étaient encore sous le régime de l'étalon argent, devint donc largement créditrice, et leurs excédents d'exportations durent être réglés au moyen d'importants envois d'argent. Les cours du métal s'élevèrent alors rapidement. Ils atteignirent leur maximum en février 1920, époque où le cours record de 89 pence 1/2 fut enregistré à Londres pour l'once d'argent fin (cours qui, à la vérité, se trouva enflé d'un peu plus de 20 % du fait de la dépréciation de la livre sterling). Le recul fut aussi brusque qu'avait été la hausse : dès 1921, on était revenu à un prix moyen de 36 pence 7/8. De 1922 à 1924, le marché bénéficia d'un équilibre relatif, puis la baisse reprit à partir de 1925. Au début de l'année dernière, le prix pratiqué à Londres était encore un peu supérieur à 26 pence il est actuellement de 21 pence, niveau inférieur au minimum constaté avant la guerre (en novembre 1902).

La cause profonde de cet affaissement réside toujours dans l'abandon progressif de l'argent comme étalon monétaire. À mesure que s'accentue l'instabilité de sa valeur, les pays qui l'avaient encore conservé se hâtent d'y substituer l'or, sous une forme ou sous une autre. L'adoption, il y a trois ans, du *gold exchange standard* dans l'Inde britannique a pesé et pèse encore lourdement sur le marché du métal, quelque prudemment que s'y effectue la liquidation des réserves d'argent. Les achats de la Chine, accrus pendant la période des guerres civiles, où l'entretien des armées était alors une source de besoins supplémentaires, avaient temporairement soutenu les cours. Mais ils se sont, à leur tour, ralentis, les quantités de métal accumulées dans ce pays étant apparues suffisantes depuis que la situation politique y est redevenue plus calme. Et nul doute que, le jour où cette situation sera tout à fait normale, la Chine elle-même ne soit appelée à envisager le remplacement de l'étalon argent par l'étalon or. Qu'on ajoute à tout cela le fait que la production de l'argent métal, qui est dans la majorité des cas un sous-produit du traitement d'autres métaux tels que notamment le cuivre et le plomb, se prête malaisément à une réglementation restrictive, et l'on se convaincra sans peine qu'en dépit de la récente baisse les perspectives du marché du métal blanc demeurent plutôt sombres.

*
* *

Cette évolution était de nature à inspirer les plus vives inquiétudes quant à la situation économique de l'Indochine, dont le régime monétaire était basé jusqu'à ces derniers jours sur l'étalon argent. Aussi bien, les esprits clairvoyants avaient depuis longtemps attiré l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité de stabiliser la piastre, c'est-à-dire d'introduire dans notre grande colonie d'Extrême-Orient l'étalon or. On peut regretter que cette réforme n'ait pas été réalisée plus tôt. Si elle avait été effectuée

il y a un an, le taux de stabilisation eût pu être fixé aux environs de 12 fr. 50, prix qui eût correspondu, à peu de chose près, à la valeur intrinsèque qu'avait la piastre à la veille de la guerre. On avait voulu, bien qu'il s'agit de problèmes tout à fait distincts, lier l'adoption de l'étalon or au renouvellement du privilège de la banque émettrice, ce qui fut dans doute la principale raison du retard apporté à la réforme monétaire.

Quoi qu'il en soit, dès l'instant qu'on pouvait redouter que la monnaie indochinoise ne perdît le cours rond de 10 francs, ce qui n'eût pas manqué d'exercer les plus fâcheuses répercussions d'ordre psychologique, l'hésitation n'était plus permise. Il ne se pouvait pas que la gravité du péril n'apparût point à M. François Piétri, ministre des colonies, l'un de nos spécialistes les plus distingués des questions monétaires et qui avait déjà, lorsqu'il était directeur général des finances au Maroc, aboli l'étalon argent dans ce pays et rattaché la monnaie marocaine au franc, opération d'ailleurs très différente de la stabilisation de la piastre et infiniment plus malaisée, car elle s'effectua en période de vive hausse du métal blanc.

Aussi, dès son arrivée au ministère des colonies, M. Piétri prit-il les décisions qui s'imposaient. Afin que la substitution de l'étalon or à l'étalon argent pût se faire avec le minimum de risques, il était indispensable de liquider d'abord les réserves d'argent de l'institut d'émission et de les transformer en avoirs or. Cette opération, que la situation du marché de l'argent rendait fort délicate, fut commencée le 6 novembre, donc peu de jours après l'avènement du gouvernement actuel ; le cours de la piastre se tenait encore, à ce moment, à 10 fr. 55. Réalisée par les services compétents avec une discrétion à laquelle nous avons eu l'occasion de rendre hommage, cette liquidation s'est effectuée sans que les cours du métal s'en soient trouvés sensiblement affectés. Elle était complètement terminée dans les premiers jours de janvier, en sorte que l'encaisse de la Banque de l'Indochine se compose désormais de devises or et d'une faible quantité de métal jaune, quelques millions seulement de pièces d'argent ayant été conservés en vue de satisfaire à des besoins locaux éventuels.

La fin de la liquidation des réserves de métal blanc coïncida avec une baisse nouvelle de l'argent, qui amena momentanément la piastre au-dessous du cours de 10 francs, dont le maintien répondait -à une nécessité psychologique que nous soulignons plus haut. Les avoirs argent de l'institut d'émission ayant été vendus à un prix moyen de 10 fr. 14 par piastre, aucun obstacle ne s'opposait désormais à la stabilisation.

Après que le cours moyen de 9 fr. 95 eut été pratiqué pendant un seul jour, la piastre fut dès le lendemain affranchie des liens qui la rattachaient au métal : la Banque de l'Indochine cota le cours de 10 francs pour l'achat et 10 fr. 10 pour la vente. Ce fut la stabilisation de fait. Abstraction faite de quelques fluctuations éphémères constatées au début, ces prix ont, en effet, été maintenus immuables, bien que la baisse de l'argent se soit poursuivie, à telles enseignes que la monnaie indochinoise serait tombée à 9 francs, et même au-dessous, si elle avait continué à suivre le sort du métal.

Après une période d'adaptation, qui sera évidemment, beaucoup plus courte que ne le fut celle qui sépara la stabilisation de fait du franc de sa stabilisation légale, la réforme monétaire sera consacrée par les mesures officielles indispensables et, sans nul doute, le taux définitif de la nouvelle piastre or correspondra exactement au cours actuel de 10 francs.

*
* *

Grâce aux conditions où s'est opérée la transformation des réserves argent en réserves or, le changement de l'étalon monétaire sur la base du susdit cours de 10 francs pourra se faire sans que le gouvernement de l'Indochine ait à supporter une perte au change. Dans l'Inde britannique, on avait procédé différemment : les réserves de devises or furent constituées au moyen d'un emprunt de stabilisation, et la,

liquidation des avoirs argent ne fut entreprise qu'ultérieurement. Elle n'est point terminée à l'heure actuelle, et l'on devine quel lourd déficit s'est vu ainsi creusé. Pour le gouvernement de l'Indochine, le seul inconvénient qui résultera de la réforme sera un déséquilibre entre les recettes, qui proviennent principalement de droits spécifiques payables en piastres, et les dépenses, qui s'ajusteront plus ou moins rapidement quelques-unes même immédiatement à la nouvelle valeur de la monnaie. Une réadaptation du budget de la colonie s'imposera en conséquence.

Il eût assurément été préférable que la piastre pût être stabilisée à un niveau supérieur, puisque, aussi bien, le cours actuel est au-dessous du pouvoir d'achat qu'avait la monnaie indochinoise, non seulement dans un passé plus ou moins lointain, mais même l'année dernière. Cependant, une « appréciation » de cette monnaie, à 11 fr. par exemple, alors que le prix de vente moyen des réserves d'argent ressortait à un peu plus de 10 francs, eût constitué un acte arbitraire, qui eût, au surplus, infligé au gouvernement de la colonie une lourde perte.

D'ailleurs, les inconvénients qu'entraînera la stabilisation à 10 francs du point de vue économique et social seront peu importants. Le dommage que subiront les sociétés françaises ayant investi des capitaux en Indochine se trouvera compensé par des avantages que nous indiquons ci-dessous. Quant à la masse des consommateurs, se composant principalement de petits propriétaires et de métayers, qui produisent des denrées ayant un marché international tels que notamment le riz et dont les prix s'expriment par conséquent en or, elle se ressentira du renchérissement dans une mesure d'autant plus faible que sa principale dépense est constituée par une nourriture très simple à base de riz.

En tout cas, les avantages de la stabilisation à 10 francs l'emportent de loin sur ces inconvénients. D'abord, du point de vue monétaire, le taux dont il s'agit facilitera singulièrement les relations de l'Indochine avec la France, puisque la nouvelle piastre équivaudra à un poids d'or exactement décuple de celui que représente le franc, et qu'une expression simple en francs sera ainsi donnée à la monnaie indochinoise, qui ne variera plus, par rapport à. la devise de la métropole, que dans les étroites limites des points d'entrée et de sortie de l'or.

De plus, les producteurs en général bénéficieront, pendant la période toujours assez longue sur laquelle s'échelonne le rajustement des salaires, d'un écart appréciable entre les coûts de retient et les prix de vente de leurs produits, prix qui, nous le répétons, sont pour la plupart des prix or. Il ne faut pas non plus perdre de vue que la grande majorité des sociétés commerciales sont débitrices envers les banques ; or on sait que toute diminution de la valeur de la monnaie allège automatiquement les dettes en général. Il apparaît donc que l'économie indochinoise, n'aura point à souffrir de la réforme monétaire, au contraire.

Du point de vue technique, enfin, cette réforme s'annonce des plus aisées. Si le métal blanc se maintient aux cours actuels ou s'il baisse davantage, aucune difficulté ne se produira, puisque les avoirs argent sont liquidés. La situation risquerait de devenir un peu plus délicate dans l'éventualité peu probable où les prix du métal s'élèveraient au-dessus de la parité avec la piastre à son cours désormais stable. En ce cas, il faudrait sans doute démonétiser les pièces existantes et en frapper de nouvelles à un titre plus faible, afin d'empêcher l'exode de la monnaie métallique. Et cette opération entraînerait peut-être quelques inconvénients pour certaines populations de l'intérieur, qui ne sont guère habituées encore au billet de banque.

Mais, en tout état de cause, ces difficultés éventuelles seraient un moindre mal. Il fallait à tout prix supprimer l'aléa redoutable que comportait la dépréciation rapide du métal blanc, aléa qui avait empêché ces temps derniers les importations de capitaux en Indochine et gêné, en conséquence, le développement économique de la colonie. Désormais, ce développement, entravé depuis un an par l'affaissement de l'argent, ne rencontrera plus cet obstacle ; la sécurité monétaire ne pourra que le favoriser.

L'Indochine verra ainsi se rouvrir les brillantes perspectives que lui assurent ses immenses richesses naturelles.

Frédéric Jenny.

---

31 MAI 1930 : DÉCRET STABILISANT LA PIASTRE À 10 FR.

INFORMATIONS DIVERSES
(*Le Temps*, 17 février 1931)

Antérieurement à l'intervention du décret du 31 mai 1930 portant stabilisation de la piastre indochinoise, le gouvernement général de la colonie se trouvait amené, en raison de l'instabilité de la monnaie locale, à fixer plus ou moins arbitrairement le taux de cette monnaie en vue de l'application des règlements financiers qui font état de sommes en francs.

En vue de mettre cette réglementation en harmonie avec la valeur définitive de la monnaie locale, M. Pasquier avait procédé, dès le mois de juin dernier, à l'abrogation d'un certain nombre d'arrêtés.

En vue toutefois de compléter cet ensemble de mesures fragmentaires, le gouverneur général a réuni dans un décret d'ensemble toutes les dispositions à prendre en Indochine dans ce sens. L'administration locale en a soumis le projet au département.

LES REVERS DE LA PIASTRE À 10 FR.

EN INDOCHINE

(*Le Temps*, 16 août 1931, p. 1, col. 3)

Nous ayons, dans un article récent (27 juillet), signalé l'amélioration marquée de la situation politique de l'Indochine. La même amélioration est-elle constatée dans la situation économique de notre grande possession ? Les progrès sont, à cet égard, moins sensibles, en dépit d'une légère augmentation des exportations de riz ; ils sont subordonnés d'ailleurs pour une large part aux conditions d'une reprise des affairés en Europe aussi bien qu'en Extrême-Orient.

Il convient de retenir, en effet, que la situation économique défavorable de l'Indochine est la conséquence directe de la dépression générale constatée dans le monde du fait d'une rupture d'équilibre entre les facultés de la production agricole et industrielle, accrues par le perfectionnement de la technique et le développement des entreprises ; et les possibilités de consommation réduites, momentanément d'ailleurs, par la situation de certains pays comme la Chine, la Russie, les Indes anglaises. Il importe de noter cependant que la Chine et la Russie n'ont jamais été que des consommateurs médiocres et que la puissance d'achat de la Chine a été plus fortement diminuée par la chute du métal argent que par la guerre civile, cette dernière, bien que destructrice, de richesses, étant par ailleurs une cause d'activité économique de par les besoins spéciaux des. belligérants. Tenu compte de ces faits, la conclusion demeure que le mal qui frappe l'Indochine comme le reste du monde est la disproportion entre la faculté de production et la possibilité de consommation, et c'est en somme de l'excès même de ses richesses que souffre notre belle possession d'Asie.

Des causes spéciales, qu'on peut espérer passagères, ont ajouté en Indochine aux répercussions de la crise mondiale et, tout d'abord, les mesures prises depuis plusieurs années au Japon pour la protection de la riziculture. Le gouvernement japonais, préoccupé de s'assurer un appui dans les classes rurales pour contrebalancer les effets du développement du socialisme dans les masses ouvrières, a maintenu par des moyens artificiels les prix du riz à des cours intérieurs élevés. À cet effet, des quantités énormes de paddys ont été achetées par le gouvernement et stockées. La majeure partie de ces stocks étant arrivés à limite de conservation, le gouvernement nippon, pour éviter une perte totale, a dû les jeter sur le marché extérieur, inondant le marché chinois à un point tel que le gouvernement de Nankin a envisagé un moment des mesures pour se défendre contre les importations massives de riz japonais. L'Indochine s'est trouvée ainsi privée de deux marchés dont l'un avait toujours été intéressant pour elle et dont le second était de tout temps son débouché le plus important.

La stabilisation de la piastre, mesure excellente en soi, pèse aussi actuellement d'un poids très lourd sur l'économie indochinoise en entravant les exportations. Les Straits Settlements lors de la stabilisation de la piastre à Singapour, le Siam lors de la stabilisation du tical ont subi des crises analogues ; ils les ont heureusement surmontées après quelques années difficiles, mais à une époque où aucune crise mondiale n'affectait l'univers ; c'est un inconvénient pour l'Indochine que la stabilisation de sa monnaie ait dû être effectuée à un moment où la chute du métal argent réduisait de moitié les possibilités pour certains clients de l'Indochine, comme la Chine, d'acheter avec une monnaie d'argent dépréciée son riz payé dorénavant en or aux producteurs annamites.

Pour le riz, le caoutchouc, la stabilisation, dont, nous le répétons, le principe ne saurait être contesté, et qui a été réalisée avec maîtrise dans les meilleures conditions techniques produit aujourd'hui des effets analogues. Il apparaît, en effet, que si la

piastre indochinoise était à 5 francs au lieu d'être à 10 francs, les frais d'exploitation des plantations de caoutchouc seraient diminués de moitié et nos planteurs vendraient actuellement avec bénéfice, et sans aucun besoin d'assistance de l'État, un produit que les planteurs des Indes néerlandaises et de Malaisie, handicapés par des dépenses effectuées en monnaie or, continueraient à vendre dans des conditions désastreuses. Il en est de même pour toutes les cultures industrielles, objet, ces dernières années, d'un si remarquable essor en Indochine, et pour, les mines, sur lesquelles reposaient tant de légitimes espérances, et qui eussent pu concurrencer avec avantage les entreprises similaires de Malaisie si leurs frais d'exploitation avaient suivi .une baisse parallèle à la chute de l'argent.

Ces constatations, M. Paul Reynaud, lors de son prochain, voyage, les fera bientôt lui-même sur place en Indochine il aura l'occasion d'envisager les remèdes qu'il convient d'employer et qui doivent retenir tout particulièrement l'attention des pouvoirs publics. Quels sont ces remèdes ? Nous examinerons cette question dans un prochain article.

EN INDOCHINE

(*Le Temps*, 25 août 1931, p. 1, col. 3)

Comme nous l'indiquions dans un précédent article, la crise est à l'heure actuelle générale en Indochine : commerce, agriculture, industrie sont en même temps frappés; la mévente des produits du sol, les réductions d'activité et de personnel. des entreprises ont diminué la puissance de consommation de la colonie. Les mesures prises en faveur de certaines plantations ont atténué le mal, mais dans une proportion forcément insuffisante.

L'élément essentiel de la richesse en Indochine demeure le riz, qui a compté à lui seul pour plus d'un tiers en 1929 dans le total à l'exportation. Deux pays, la Cochinchine et le Cambodge, sont presque uniquement rizicoles ; le riz est le pivot de l'économie indochinoise.

Mettre fin à la crise qui l'atteint du fait de la baisse des prix et de l'insuffisance de la demande à l'exportation, c'est procurer au commerce indochinois une nouvelle source d'activité. Comment atteindre ce but ?

Il convient tout d'abord de rechercher pour le riz indochinois de nouveaux débouchés. Son exportation est passée en trente ans de 850.000 tonnes (moyenne de 1901 à 1905) à 1 million 650.000 tonnes (moyenne de 1928-1929), et il faut prévoir qu'avec l'extension des rizières en Cochinchine elle atteindra avant quelques années 2 millions de tonnes. Mais, parallèlement à ce développement remarquable, la production du riz s'est accrue en maints pays ; des contrées comme Madagascar, qui en importaient autrefois, en exportent aujourd'hui. À une menace grandissante de surproduction, il n'est qu'un remède : l'accroissement de la consommation. Une campagne doit être entreprise dans ce sens en France comme à l'étranger. L'utilisation des riz indochinois devrait être bien plus considérable qu'elle ne l'est, tant pour l'alimentation humaine que pour celle du bétail et de nombreux usages industriels.

Il n'est pas moins nécessaire de poursuivre dans la colonie les tentatives faites en vue de l'amélioration de la qualité : l'Office du riz s'y emploie.

D'autres mesures aussi sont à envisager et doivent faire l'objet d'une étude nécessitant une certaine mise au point, telle la création de magasins généraux pour faciliter la concentration des riz destinés à l'exportation, et peut-être aussi leur stockage quand les cours sont trop défavorables et la production surabondante.

Toutes les entreprises, agricoles surtout, souffrent de l'insuffisance des crédits consentis par les organismes existants. Les syndicats agricoles, les sociétés foncières de crédit, qui ont rendu tant de services et qui ont fait disparaître le fléau qu'était l'usure, sont limités par leurs moyens et par leurs règlements. lis ne pratiquent que le crédit à

court et moyen terme et le plafond des prêts autorisés est insuffisant pour de grosses entreprises. Les banques locales, ayant subi de lourdes pertes, ont resserré leurs crédits. À l'heure actuelle, elles sont plus pressées de réaliser leurs créances que de consentir de nouvelles avances ; elles prêtent enfin, quand elles y consentent, à un taux trop élevé, et avec des délais trop courts pour de solliciteurs dont les affaires sont embarrassées et les possibilités de rétablissement éloignées. L'établissement d'un mode de crédit à long terme est indispensable, et il doit être envisagé dans un cadre de grandeur proportionnée à l'importance économique de l'Indochine. Si l'on songe que les seules caisses de crédit agricole de Cochinchine et les banques populaires de l'Annam et du Tonkin ont consenti en 1928, avec le concours de la Banque de l'Indochine, un ensemble de prêts ou d'avances dépassant 14 millions de piastres, soit 140 millions de francs, on imagine combien sont insuffisants les moyens de crédits jusqu'ici envisagés au Parlement et qui étaient de cent millions de francs pour l'ensemble des colonies françaises.

Le voyage de M. Paul Reynaud en Indochine lui fournira à ce sujet les plus précieuses indications.

À côté de l'organisation du crédit à long terme, l'accélération de l'exécution d'un grand programme de travaux publics à réaliser sur fonds d'emprunt s'impose avec une urgence extrême pour parer aux difficultés de la crise présente. Toutes autres mesures exigent du temps pour porter leurs fruits. L'exécution des grands travaux sur fonds d'emprunt absorbe une main-d'œuvre inemployée, occupe de multiples tâcherons français et indigènes, introduit dans le pays de l'argent nouveau dont la circulation revivifie rapidement toutes les entreprises. Par la mise en œuvre en 1899 du programme consécutif à un emprunt de 200 millions, qui aujourd'hui représenterait plus d'un milliard, M. Paul Doumer a transformé l'Indochine. Dans cet ordre d'idées, il est à noter que le rétablissement de la paix publique, qui commence à s'affirmer dans le Nord-Annam, apparaît comme ayant été très facilité par la mise à exécution de travaux d'hydraulique agricole dans une région partiellement surpeuplée où ils avaient été négligés jusque-là.

Crédit à long terme, emprunts, grands travaux, et, aussi, bonne utilisation des ressources budgétaires, tels sont les palliatifs les plus immédiats et les plus agissants à envisager pour parer à la crise actuelle. C'est à dessein que nous n'avons pas parlé d'économies : des économies ne peuvent se traduire que par des réductions de personnel ou de travaux ; elles iraient évidemment à l'encontre du but poursuivi qui est l'accroissement de la capacité de consommation du pays, seul remède, pour l'Indochine comme pour le monde entier, à opposer aux effets d'une puissance de production qui ne pourrait être diminuée qu'au prix de maux encore plus graves.

———————

SAIGON

(*L'Avenir du Tonkin*, 27 mai 1932, p. 2)

Les riziculteurs. — Une délégation du Syndicat des riziculteurs*, accompagnée du député de la Cochinchine, M. Outrey, a été reçue hier par le gouverneur général, M. Pasquier. M. Outrey a déclaré à M. Pasquier qu'après s'être rendu compte du bien-fondé des doléances des rizicultures, il demandait une dévalorisation de la devise indochinoise. Le gouverneur général a répondu qu'il était opposé à toute dévalorisation monétaire. Sur l'instance du député de la Cochinchine, M. Pasquier a déclaré n'être pas opposé au principe de réunion d'une Commission monétaire. M. Outrey a demandé ensuite que la Colonie prenne à sa charge les frais d'envoi en mission en France de 3 ou 4 membres du Syndicat des riziculteurs. Le gouverneur général a suggéré aux délégués du Syndicat d'aller demander au gouverneur de la Cochinchine [Krautheimer] de réunir

d'urgence le conseil colonial pour voter les crédits nécessaires à la réalisation de cette mission. Reçus par le gouverneur de la Cochinchine, ce dernier a refuse de réunir le conseil colonial avant d'avoir vu le gouverneur général.

1933 (octobre)
Louis PARGOIRE,
ÉCONOMISTE EN CHAMBRE,
POURFENDEUR DE LA BANQUE DE L'INDOCHINE
CHANTRE DE LA DOUBLE MONNAIE
(FRANC-OR ET PIASTRE-ARGENT),

N'en parlons pas, mais pensons-y toujours

par Nguyên-phan-LONG

(*La Tribune indochinoise*, 16 décembre 1932, p. 1, col. 1-3)

Tel fut le mot d'ordre de Gambetta après la guerre de 1870, si désastreuse pour la France, qui se vit amputer de deux de ses provinces : l'Alsace et la Lorraine. Le grand tribun avait improvisé une armée pour la défense du sol français ; mais ses efforts surhumains furent trahis par la fortune des armes. Résolu à recouvrer les provinces perdues, il engageait ses compatriotes à n'en pas parler sans cesse pour ne pas gaspiller leur énergie en protestations vaines on en revendications platoniques, mais à y penser toujours pour préparer silencieusement la revanche.

Telle pourrait être la devise des riziculteurs cochinchinois. Telle pourrait être encore la conclusion à titre du débat qui s'est institué depuis l'aggravation de la crise locale sur le point de savoir si la stabilisation de la piastre est ou n'est pas la grande coupable que les riziculteurs ont dénoncée. Obstinément, inlassablement, en Indochine et en France, ceux-ci ont essayé d'agiter cette question, devenue pour eux, à mesure que le temps s'écoule, d'une acuité angoissante. Leurs tentatives désespérées pour faire tomber ou percer le mur de silence par quoi on les empêche de crier leur inquiétude et leur misère ont été jusqu'ici impitoyablement étouffées par un parti pris d'incompréhension voulue, d'entêtement dans une thèse battue en brèche par la réalité et qui croule sous les coups des événements.

Dans les sphères gouvernementales, le mot « déstabilisation » — un peu barbare, il est vrai, parce que forgé pour un usage nouveau — semble inspirer une sainte horreur. Il est interdit de le prononcer ; voire seulement d'en évoquer l'idée.

En désespoir de cause, et de guerre lasse, les riziculteurs et leurs champions, obligés de composer avec l'ombrageuse susceptibilité du gouvernement à l'endroit de la piastre or ont dû tourner l'obstacle en mettant timidement sur le tapis la « question monétaire »; mais Dame Administration est une vieille personne méfiante, soupçonneuse : à l'instar d'un président de tribunal dans un procès célèbre, elle déclare d'un ton péremptoire : La question ne sera pas posée.

Donc, le problème monétaire ne sera débattu dans aucune assemblée, pas plus au Grand Conseil qu'au Conseil colonial ; il ne fera l'objet d'aucune étude et ne donnera lieu à l'institution d'aucune commission. Sait-on jamais si l'indésirable question de la déstabilisation ne surgira pas de façon inattendue au détour de la controverse. ? Il est préférable, n'est-ce pas ? de prévenir le danger en le supprimant radicalement que d'avoir à s'y exposer.

On dit bien qu'une discussion loyale sur la question monétaire n'aboutira pas nécessairement à remettre en question la déstabilisation indochinoise et qu'elle pourrait avoir pour résultat l'adoption d'une solution moyenne, d'un compromis, d'une heureuse combinaison susceptible de concilier tous les intérêts en jeu, telle la solution de la double monnaie, préconisée et exposée dans ce journal et ailleurs par M. Pargoire.

Oui, mais il n'y a pas de pires superstitieux que les gens qui comptent sur la chance ou sur leurs petits talents pour gagner beaucoup d'argent ; les joueurs, les banquiers et les spéculateurs sont de ce nombre : mais s'ils se procurent subrepticement de la corde de pendu pour s'assurer la veine, ils n'aiment pas à en parler, surtout dans la maison où leurs victimes ont mis fin à leurs jours dans un geste de désespoir.

C'est faute d'avoir tenu compte de cet état d'esprit spécial des manieurs d'argent que ce brave M. Chêne, le sympathique président de la chambre d'agriculture de la Cochinchine, vit récemment une motion qu'il présentait au Grand Conseil tellement défigurée par les retouches et les amendements qui y furent apportés qu'à la fin, il ne reconnut plus son «ours ».

En effet, après maints avatars, subis en séance de commission, la motion affronta le grand jour des débats sous cette forme :

« Le Grand Conseil demande qu'une commission locale indépendante et comprenant obligatoirement et en majorité des délégués des assemblées élues d'Indochine étudie sur place d'urgence et dans son ensemble le problème du riz et ses répercussions, ainsi que les moyens susceptibles d'apporter un remède immédiat à la situation actuelle. »

La question était passée sous silence ; mais il fallait l'enterrer à tout jamais : des esprits ingénieux autant que prudents proposèrent d'ajouter au texte ainsi expurgé cette petite phase: « mais à l'exclusion de tout débat sur les institutions monétaires de la colonie».

En séance plénière, M. Chêne toucha — par mégarde ou par malice ? — un mot de la stabilisation et de ses méfaits. Sur ce, un membre de l'assemblée se fâcha tout rouge. Ce n'était pas de jeu, cela ! Et M. Chêne rempocha son discours à peine entamé sur le problème monétaire !

Donc, il est entendu que la question monétaire ne sera pas posée. Le pays pourra mourir d'anémie, le commerce péricliter et les entreprises industrielles ou agricoles aller à la culbute ; mais la question monétaire ne sera pas posée.

Le silence est grand, a dit quelqu'un.

Il est parfois auguste, poignant comme la mort qu'il annonce ou dont il est l'effet.

———————————

Plaidoyer en faveur de la stabilisation

———————————

Intervention de M. Gannay dans le débat sur la motion de M. Chêne,
au sujet du problème rizicole
(Séance du Grand Conseil du 16 décembre 1932)
(*La Tribune indochinoise*, 23 décembre 1932, p. 1, col. 4-5, p. 4, col. 3-7)

Je ne me suis pas levé pour combattre le vœu qui est devant nous et pas davantage pour le soutenir dans la forme qui lui a été donnée.

Je ne crois pas, en effet, qu'on découvre de remède d'action immédiate et générale. Je rends cependant hommage à la sincérité du promoteur du vœu et même à la modération avec laquelle il a souvent développé son argumentation.

Je m'étais réservé de prendre la parole aujourd'hui, après le débat rapide qui a eu lieu, il y a quelques jours, parce que je désirais, en faisant un tour d'horizon, préciser les

questions qui ont retenu notre attention, faire une mise au point et vous exposer comment, selon moi, il convient de les envisager.

Je m'efforcerai de le faire dans le quart d'heure que le règlement nous accorde et sans apporter d'éléments de nature à aviver des controverses afin de maintenir le calme qui est et qui restera, j'espère, la tradition de notre assemblée.

Tous les pays sont atteints par la crise mais pas au même degré

On a parlé des riziculteurs de Cochinchine, on a parlé de la monnaie. En fait, les uns et les autres, nous avons parlé de la crise et c'est elle que je mettrai en tête de mon exposé.

Cette crise, vous savez qu'elle est générale, mais elle ne s'avance pas partout au même rythme. Elle ne sévit pas dans tous les pays avec la même intensité et certains pays touchés les premiers émergeront peut-être avant d'autres.

Les comparaisons sont donc difficiles.

Nous savons cependant que la crise a profondément touché les nations industrielles. Vous avez entendu parler du chômage en Angleterre, en Allemagne, en France même et chez ce pays qui avait pris la tête de tous les autres depuis dix ans, les États-Unis d'Amérique.

En Amérique du Sud

Vous connaissez pareillement les difficultés qui ont confronté les pays à monoculture ou les pays qui dépendent de quelques matières premières ou produits spéciaux pour leur exportation, par exemple, les dix Républiques de l'Amérique du Sud, nations encore économiquement jeunes et, pour tout dire, restant en partie, tout a moins, à la phase coloniale.

Ces Républiques ont de lourdes dettes d'État, des dettes au titre des chemins de fer, des services d'utilité publique. Elles dépendaient à l'exportation :

L'Argentine, du blé, du maïs, des graines de lin pour 71 % ; le Brésil du café pour 71 % ; le Chili des nitrates et du cuivre pour 83 %, l'Uruguay, des produits d'élevage pour 84 % ; et je m'arrête, car la liste serait trop longue.

Dans cette partie da monde, des troubles politiques ont éclaté, des monnaies ont fléchi et la crise a subsisté.

Aux États-Unis, la crise est due à la surproduction

C'est que l'économie était basée ains que les affaires, à l'exemple de ce que nous constatons aux États-Unis, sur le postulat d'une production sans cesse accrue et d'une prospérité continue, sur une marche montante et jamais déclinante. La marée, qui était étale en 1929, quand nous nous sommes réunis dans cette enceinte pour la première fois, s'est renversée.

Les phénomènes de production, de surproduction, de sous-consommation sont imbriqués les uns dans les autres et malaisés à discerner, mais, dans l'ensemble, il est incontestable que depuis trois ans, ce sont des forces de déflation qui jouent... baisse des prix, ralentissement des transactions et surtout évanouissement du crédit.

Méfiance des capitaux, dit-on souvent, oui, mais aussi retour à la normalité.

En Allemagne, c'est l'excès de crédit qui a engendré la crise

Car des nations ont erré gravement, certaines plus que d'autres, notamment dans le groupe anglo-saxon. Le crédit est une réalité mouvante et je vais chercher par quelques chiffres à vous faire saisir comment on peut en abuser. En Allemagne, par exemple, ai-je lu, quand l'encaisse métallique était représentée par 30, la circulation fiduciaire s'établissait aux environs du coefficient 100 et la circulation du crédit était représentée par le chiffre 1.200.

Sur la base de l'or, trop rigide, affirment certains esprits distingués, on a bâti une superstructure exagérée...

Le crédit est le prolongement de la monnaie dans nos États modernes. On en a trop fait, non seulement ceux dont le rôle vous apparaît comme lié à la distribution du crédit. mais aussi le public, nous tous, messieurs, quand nous avons acheté des tires, des biens à des prix gonflés et déraisonnables.

Dans ces excès, les vieux pays sont allés beaucoup plus loin que les jeunes.

Surproduction du blé aux États-Unis

Puis, on a voulu écarter la crise, soutenir l'édifice, c'est-à-dire maintenir les prix. Cette considération va me permettre de revenir à l'Indochine, c'est-à-dire au riz, en passant par le blé.

Nous connaissons l'institution d'État appelée aux États-Unis le « Fédéral farm board » qui, pendant plusieurs années, a absorbé l'excédent de la production américaine et accumulé des stocks qui ont fini par représenter 76 % de la consommation annuelle de ce grand pays.

Les stocks de blé, qui étaient, à la veille de la guerre, aux États-Unis, de 34 600.000 boisseaux sont montés à 242.425.000 il y a un an et sont encore à près de 199.000.000.

On conviendra que cette situation ait pesé sur le marché de toutes les céréales, et, pour en fournir un exemple frappant, je rappellerai simplement la vente à crédit à la Chine de 450.000 tonnes de blé, effectuée, il y a moins d'un an et qui a été à proprement parler une opération de « dumping ».

En passant, je dirai qu'on voudrait la renouveler en ce moment mais que la nouvelle a suscité des protestations véhémentes parce que cette année, la récolte est belle en Chine et que les importations massives de blé ou plus exactement de farine américaine réagiraient défavorablement sur le paysan chinois.

Même sans la surproduction, les prix auraient baissé d'eux mêmes

L'absence de surproduction, dont on a si souvent parlé et que nous ne nions pas, ne nous met donc pas à l'abri de la baisse des prix et pas davantage à l'abri d'une consommation réduite.

Les stocks reportés au Japon sur 1938 seront équivalents à ceux reportés l'année dernière, mais la récolte est supérieure d'environ 600.000 tonnes à la précédente. Enfin, constatation plus grave et qui n'est pas nouvelle en période de dépression, la consommation annuelle par tête d'habitant au Japon en 1932 est tombée de plus de 10 %.

On suppose une consommation plus grande de céréales de remplacement mais il semble bien également que le ralentissement du commerce japonais avec la Chine et l'avilissement du yen ont concouru à ce résultat.

Ainsi la crise nous atteint indirectement et le malaise général retombe sur nous.

La stabilisation de la piastre n'est pas à l'origine de la baisse des prix ni la cause de tous nos maux

Mais c'est à travers la monnaie que nous en avons conscience. C'est en termes de monnaie que nous en mesurons les effets et là dessus, tout a été dit depuis bien longtemps.

Ceux qui s'en prennent systématiquement à la piastre me font l'effet de gens qui. percevant la lueur d'un incendie dans un miroir, se précipiteraient pour le briser sans se rendre compte que le feu n'est pas là.

On a reproché à la stabilisation d'avoir fait perdre à toute la population indochinoise 1/5^{e} de la valeur de ses biens par rapport à l'or, bref d'avoir été réalisé trop bas. On lui

reproche aujourd'hui d'être à l'origine même de la baisse des prix et la cause de tous nos maux.

Les deux opinions sont erronées l'une et l'autre.

La stabilisation a mis fin à un phénomène de lente mais continue dépréciation qui se déroulait depuis dix ans. L'Indochine, à l'exemple de ce qui s'était passé depuis longtemps dans les pays voisins : Indes néerlandaises et anglaises, Malaisie, Siam, a simplement cherché à parer aux inconvénients d'une monnaie fluctuante et à donner aux transactions une base fixe et stable.

« À chose faite, point de remède. »

Et c'est encore la conception d'une unité stable qui tend à prévaloir malgré le désordre monétaire que nous discernons autour de nous, malgré le grand nombre de pays qui ont été contraints par des circonstances adverses à briser leur loi monétaire.

L'année qui vient verra peut-être s'améliorer la situation monétaire de l'Indochine

Il faut souhaiter ardemment que l'année qui vient, soit témoin du succès des efforts qui sont faits pour donner une solution satisfaisante au problème des dettes internationales. Je m'excuse, Messieurs, de cette allusion à des problèmes qui dépassent le cadre habituel de notre assemblée mais nous sommes au lendemain de l'échéance américaine du 15 décembre. Il faut souhaiter, dis-je, que l'accord se fasse sur les conditions qui permettront à nouveau au système de l'étalon or de fonctionner.

Car il fonctionne mal, mais est-ce une solution que d'en chercher une faisant varier la densité des monnaies, tantôt l'une tantôt l'autre ? Je ne puis le penser. Sur la mer des monnaies mouvantes, ne pouvons-nous pas dire : « À corsaire, corsaire et demi » et ou s'arrêtera-t-on ?

Le bi-métallisme n'est pas un remède à la situation actuelle

Le calme revenu, nous nous apercevons que les bâtisseurs de système, qui s'imaginent concilier les contraires et satisfaire des tendances contradictoires, ont suivi une chimère. À mon tour, je dois avouer que je ne puis comprendre l'illusion de ceux qui nous proposent d'établir un change intérieur (comme en Chine) en recourant à deux monnaies.

La prospérité d'un pays n'est pas favorisée par l'instabilité de sa devise

Il ne faut pas se lasser de rappeler que la prospérité d'un pays n'est pas favorisée par l'instabilité de sa devise et que : « Rien ne doit être si exempte de variations que ce qui est la commune mesure de tout. »

Je reconnais cependant que nos critiques sont en nombreuse compagnie et j'avoue souvent en honorable compagnie, car dans tous le pays, en constatant la chute des prix, le ralentissement de la production et des transactions, le fardeau des dettes et le poids des impôts, des plans audacieux ont été mis en avant.

Il en ira ainsi tant qu'un nouvel équilibre dont on ne peut prévoir la naissance qu'au fur et à mesure de l'épuisement des stocks et de la liquidation des dettes, n'aura pas été réalisé.

Nous saisirons mieux alors que le commerce international et le commerce tout court est finalement un échange de produits et de services et que nous attribuons au facteur monétaire une influence trop grande.

« N'allons pas contre ce que nous estimons vrai pour obtenir la louange du peuple » mais en attendant, il faut tenir.

J'abuse, Messieurs de votre patience, et j'ai déjà dépassé la période normale d'une intervention, je vous demande la permission de poursuivre.

Un conseiller, dont l'esprit inquiet a remarqué que la piastre était cotée à Paris, nous a conviés à regarder autour de nous et je vais le suivre sur ce terrain.

Je m'excuse de commencer par les pays qui nous touchent de plus près avant d'arriver à celui qui a été cité et qui était la Grande Bretagne.

Un tour d'horizon
Aux Indes Néerlandaises

À Java, en regard d'une chute de 78 % de l'indice de la valeur des produits exportés, l'indice de la valeur des produite importés n'avait, il y a quelques mois, baissé que de 45 % en prenant 1925 comme année de compara son.

L'ajustement était donc loin d'être terminé.

L'indice de la dépense d'alimentation d'une famille européenne et d'une famille indigène avait diminué de 26 et de 50 % respectivement et l'on voyait en concordance diminuer les salaires et les prix des produits de première nécessité.

La population indigène avait liquidé ses bijoux, ses monnaies thésaurisées. Les faiblesse des recettes était extrême.

Cette situation rappelle en partie la nôtre. Mais au Siam ? Mais en Birmanie et en Chine ?

Au Siam

Au Siam, le déficit avoué du budget 1930/31 a été de 11 millions de ticaux, celui de 1931-32 de 10 millions. Le budget 1932-1933 avait été fixé à 75 millions de ticaux, en réduction de 20 % et étayé sur des mesures fiscales très dures quand est survenue, quelques semaines après l'abandon de l'étalon or, la révolution que vous connaissez... révolution qui a été pacifique et dont la premier aboutissement est la constitution qui vient d'être publiée du Royaume de Siam, un et indivisible.

La dévaluation du baht, je veux dire du tical, a sans doute été quelque chose de plus qu'un expédient de circonstance car elle aurait été voulue, mais sept mois après, que constatons-nous ? Au Sam comme ailleurs, les travaux sont arrêtés, des fonctionnaires sont licenciés et l'impôt, nous dit-on, ne rentre pas ou mal.

Et ces quelques phrases restent volontairement incomplètes. Disons encore toutefois que la propriété foncière baisse, que dans l'intérieur il n'y a plus de prix et que d'avril à fin août, date de nos derniers renseignements, les sorties d'or ou de bijoux ont représenté quelque 14 millions de ticaux.

Je ne vois pas que la situation dans ce pays soit meilleure qu'ailleurs.

(Suite)

(*La Tribune indochinoise*, 28 décembre 1932, p. 1, col. 6-7, p. 3, col. 3-4)

La Birmanie, malgré son influence sur les cours du riz, ne souffre pas moins que nous

Le cas de la Birmanie est celui qui présente le plus d'intérêt pour nous.

Au surplus, je crois que l'influence de ce pays sur les cours du riz a souvent beaucoup plus de force que celle de la Chine, car c'est le pays qui exporte le plus.

La Birmanie a lourdement pesé sur le marché et nous en avons grièvement souffert, mais il est probable qu'aujourd'hui, les causes normales : abondance des récoltes, demande des consommateurs, taxes et droits, agissent à peu près seules sur les prix.

En Birmanie, Messieurs, les impôts ont dû être augmentés de 25 % environ, les salaires officiels ont été réduits et l'endettement agraire demeure à l'état aigu. Il y a dans ce pays également un prolétariat agricole qui vit de bien peu. « Un pot, une natte » dit-on.

Dans ce pays également, quand le paysan, ayant lié ses gerbes, les apporte sur l'aire, apparaît le prêteur l'argent, et le shérif n'est pas loin.

La Chine et l'Angleterre reviendront à l'étalon or

Mais il y a la Chine, la Chine dont les besoins sont immenses mais les moyens d'y satisfaire à peu près nuls.

La Chine dont je vous disais, en 1929, en citant l'amère réflexion qui termine l'œuvre d'un historien grec qui s'arrête à la fin d'une guerre civile : « Et après ? Après, il y eut plus de troubles qu'avant » — la Chine qui cherche confusément sa voie et qui ne ressentirait pas la crise.

La Chine, dont nous parlons, est telle que sa situation géographique a mise en contact avec l'extérieur ; les côtes, la basse vallée du Yangtse, le delta du Kwangtung.

Les chiffres du commerce extérieur des Douanes chinoises jusqu'en 1932 ont accusé une baisse de 42 % dans l'ensemble, par rapport à 1929, qui est comparable à celle du commerce mondial.

Nous avons à l'importation: 109 millions de livres-or, et à l'exportation 69 millions, on sait en effet que la balance se présente régulièrement en déficit, que l'écart est comblé en période normale par les remises des communautés mercantiles chinoises de l'étranger et d'autres éléments invisibles de la balance des comptes.

Jusqu'en 1932 également un élément compensateur a joué qui a été la dépréciation du métal blanc, dépréciation qui, en deux ans, a atteint 50 % mais cet élément a cessé de jouer et ne peut évidemment être permanent.

En 1932, les prévisions donnent pour les importations, non plus 109 millions mais 80 millions et pour les exportations, non plus 69 millions mais 60 millions.

Le marché immobilier est au point mort, lisons-nous, dans un journal de Shanghaj : *Business stagnant, prices nominal* ; entendons : affaires stagnantes, prix nominaux. Et cela me rappelle singulièrement la situation dans laquelle nous nous trouvions vers le milieu de 1930.

Car, si la Chine, du moins dans la partie que nous connaissons, semble avoir retardé jusqu'ici l'ajustement qui doit naître de la crise, elle ne peut se flatter d'en éviter les effets.

Et je ne cèlerai pas que cette pensée m'inquiète, car la Chine est un marché de grande importance pour nous, non pas pour des raisons monétaires mais pour des raisons géographiques puisqu'elle se trouve à nos portes.

Enfin, Messieurs, il y a la Grande-Bretagne, qui a balancé son budget mais après avoir pris des mesures sévères, fiscales et autres et que nous voyons aujourd'hui brûler ce qu'elle avait adoré et faire un repli sur elles même.

Ce grand pays s'est flatté un moment d'avoir, par un changement monétaire, réussi à « assurer le salut du monde en contribuant à l'arrêt de la chute des prix dans la plupart des pays ».

C'est du moins un des partisans le plus notoires de la monnaie dirigée, M. J.-M. Keynes, qui l'affirmait en janvier dernier devant l'Ubersee Club de Hambourg.

Mais les prix ont continué à faiblir et il n'y a guère que depuis deux ou trois mois, sous l'influence sans doute d'un allègement des stocks, qu'un peu de stabilité et une légère reprise ont été constatés pour quelques matières premières et certains produits.

Le dernier journal de la Cité que je lisais concluait une longue étude sur l'évolution de la livre sterling comme suit :

« Nous aurons à donner l'exemple du retour à un standard monétaire universel aux nations qui, comme nous-mêmes, ont été dans la nécessité d'abandonner l'or.

L'endettement de la terre

Mais un fait inexorable demeure que nous ne saurions éluder. C'est celui de l'endettement agraire et j'en arrive aux riziculteurs.

Je ne m'arrêterai pas à ce qui a été dit, écrit ou imprimé. La forme importe peu, voyons le fond.

Les agriculteurs sont victimes d'erreurs anciennes

Beaucoup de riziculteurs sont victimes d'erreurs anciennes que la crise a simplement révélées : achats de terrains à des prix exagérés, essais de colonisation malencontreux, exagérations manifestes quelquefois dans le train de vie et, parfois aussi, pertes au jeu.

Mais Ils font observer que tout le mande, Administration en tête, a fait l'éloge de la production et poussé à la valorisation des terres.

C'est vrai et le paysan, dont le goût pour le sol est invincible, n'avait pas besoin de tels encouragements pour ouvrir et mettre en valeur des rizières nouvelles.

On s'est grisé du mot « Progrès » mais les mots sont de mauvais serviteurs qui trompent souvent et l'on a englobé sous ce vocable des efforts mal conçus et aussi des dépenses étrangères à la terre.

Qu'on veuille bien étudier dans le détail les dossiers du service des prêts fonciers et la question apparaîtra sous son jour véritable.

Une large enquête en effet se trouve enfin avoir été faite grâce à la grande publicité, donnés au service des prêts fonciers, souvent confondu avec le crédit à long terme, parce que ses prêts sont prévus sur quinze ans. Les agents d'affaires nombreux en Cochinchine ont aidé, eux aussi, à renseigner le public.

4.000 demandes de prêts

Donc, plusieurs milliers de dossiers ont été présentés : on a dit 4.000. Ils ont été dépouillés. Ils intéressent une surface totale de près de 400.000 hectares, soit plus d'un 1/5e de la surface totale cultivée en Cochinchine et les demandes ont atteint environ 32 millions de piastres.

Quatre provinces du Transbassac : Baclieu, Rachgia, Soctrang et Cantho accusent un endettement du débiteur de 76 $ par hectare possédé. Ce sont les provinces malades.

Pour Baclieu et Rachgia, les trois quarts des demandes émanent de propriétaires possédant plus de 500 hectares. Ce sont donc les grands propriétaires qui demandent à être secourus et la majorité d'entre eux dans une position critique.

Dans les provinces des bouches du Mékong, région peuplée depuis longtemps, la situation n'est pas bonne. L'endettement moyen est de 100 $ à Vinhlong, de 115 $ à Travinh, 123 $ à Bentre, j'entends pour les terres appartenant à des propriétaires ayant adressé des demandes.

Si l'on peut trouver des circonstances atténuantes au cas des provinces du premier groupe, et en particulier à celui des régions de Baclieu, Camau et de Rachgia, Hatien qui étaient en plein développement, et où les emprunts ont le plus souvent été contractés pour la mise en valeur du sol, il en va souvent différemment dans les autres provinces.

Là, on a emprunté pour prêter à nouveau à des taux excessifs pour acheter et revendre des terres bien plus rarement pour aménager ou développer des rizières.

Les dettes dans les provinces voisines de Saïgon sont pareillement exagérés et, là aussi, on retrouve des investissements déraisonnables : constructions, décortiqueries et prodigalités.

Les agriculteurs empruntent plus chez les chettys que dans les banques

Veut-on des chiffres ? À Baclieu, 27 % des terres appartiennent à des propriétaires endettés, à Cantho 31 %, à Sadec 25 %. La moyenne pour tout l'Ouest cochinchinois paraît s'inscrire à 18 %.

Et si nous regardons du côté des créanciers, nous voyons que :

29 %. des sommes demandées concernant des emprunts contractés auprès des prêteurs d'argent indiens ;

28 % des emprunts contractés auprès d'Annamites.

14 % des emprunts contractés chez les Caisses de crédit agricole.

17 % des emprunts chez les Compagnies foncières.

8 % des emprunts chez les banques, etc.

Quant à l'ordre de grandeur total des dettes au premier degré, je pense qu'il peut aller au double des demandes qui ont été déposées et, sur ce point, les chiffres, mis en avant par M. le président de la chambre d'agriculture de Cochinchine ne s'éloignent pas sensiblement des miens.

Disons que le problème peut rouler sur quelque 65 millions de piastres.

Les agriculteurs, malgré leur imprudence, méritent qu'on les sauve

Messieurs. que celui qui est sans reproche jette la première pierre aux riziculteurs. Ce ne sera pas moi qui le ferai, malgré leur inclination à emprunter sous toutes les formes.

Mais nous avons le droit de leur dire, et je rappelle ici un passage du discours de M. le gouverneur général, qu'on « ne remplace pas sans danger les capitaux d'épargne par le crédit ».

Je dis aussi qu'on ne s'endette pas sans imprudence jusqu'à la troisième génération. Il est vrai qu'on ne remboursait jamais et c'est là le cercle vicieux, dans lequel tourne ce qu'on appelle l'usure, pour aboutir à longue échéance parfois mais fatalement a des liquidations massives.

Enfin, il y a une question sociale qui s'attache au cas de la grande propriété dont il a du reste été parlé avec modération.

Dans un serment fameux que les annales de Chine ont conservé, les fondataires des ducs de T'sin disaient, à l'époque lointaine où la civilisation chinoise était encore restreinte aux plateaux du Sham-Si, is disaient :

« Nous n'accaparerons pas toutes les terres, nous ne prendrons pas toutes les récoltes, nous de donnerons pas asile aux fauteurs de trouble, nous serons pitoyables aux malheureux »...

Je suis reconnaissant au Président de la Chambre d'agriculture de Saïgon, d'avoir rappelé le rôle utile que peuvent jouer et que doivent jouer dans l'extrême Ouest cochinchinois encore peu peuplé. (Il n'y a guère qu'un habitant par hectare) les gros propriétaires, plus exactement les grands exploitants qui vivent sur la terre…

Dans quelle situation se trouvent actuellement les agriculteurs ?

Or, dans quelle situation se trouvent-ils ?

Laissons de côté la valeur de la terre qui n'a peut-être jamais été bien assise dans le cas des rizières neuves, et constatons simplement que le riziculteur, qui comptait s'acquitter d'un emprunt contracté, il y a cinq ans par exemple, en vendant 1.000 gias de paddy, n'y parvient pas aujourd'hui avec 2.000 glas et plus. Son cas est celui des producteurs de blé, de coton, de laine qui ont pareillement à livrer plus du double de ce qu'ils produisent pour s'acquitter.

Nous voilà devant le véritable problème; celui de l'endettement de la terre et des dettes.

Le rôle que va jouer le Service des prêts fonciers doit donc être celui d'un liquidateur s'efforçant d'arriver à un règlement amiable, sauf à laisser les cas désespérés aboutir à la solution qu'ils comportent qui est celle de la liquidation.

Alors seulement pourrons-nous nous flatter d'avancer dans la crise et en apercevoir le terme.

*
* *

Les causes de la crise sont plutôt extérieures qu'intérieures

J'ai abusé de votre attention, Messieurs, mais il ne me reste plus que peu de choses à ajouter.

La crise a des causes extérieures en dehors de notre contrôle et de notre action. Pour ces causes, force est de laisser agir le temps, mais elle a aussi son origine dans l'endettement agraire et ce ne sera pas trop de nos efforts communs pour y remédier.

Il faut aux agriculteurs des secours immédiats

Messieurs, reconnaissant la gravité de la situation de la riziculture en Indochine et plus particulièrement en Cochinchine, la position critique des producteurs, conséquence des bas cours actuels et surtout de leur endettement passé, j'insisterais auprès de l'Administration pour que : Service des prêts fonciers et Office de colonisation soient mis en mesure d'intervenir dans le plus bref délai, de manière qu'une consolidation des dettes puisse avoir lieu chaque fois que la situation du débiteur le permettra, de manière également que le débiteur terrien qui ne pourra rester à la tête de son exploitation ait au moins la possibilité d'éviter une éviction complète.

J'exprimerai le vœu qu'à cet effet, les dotations que l'expérience démontrera indispensables soient trouvées.

Le crédit colonial

Ici, j'ouvrirai une parenthèse au sujet du Crédit colonial dont M. le président de la chambre de commerce de Saïgon a parlé pour solliciter des informations. Il me semble simplement qu'il est difficile de parler de crédit supplémentaire mais que, là aussi, la question tourne autour de la mise au point de la situation des débiteurs.

J'ai presque fini.

Un concordat

M. le président de la Chambre d'agriculture de Cochinchine a parlé le concordat. Je lui demande la permission d'annexer ce mot pour dire simplement que j'estimerais également opportun que l'Administration intervienne efficacement pour que, compte tenu de leurs rangs respectifs et de l'ordre de leurs droits, les créanciers acceptent un aménagement équitable des dettes chaque fois que le débiteur fera des propositions concordataires estimées raisonnables.

Il faut espérer en l'avenir

Car il faut que nous sortions de la situation actuelle : car nous ne devons pas désespérer de jamais rencontrer la fin de nos misères et pas davantage désespérer de l'Indochine.

———————————

CHRONIQUE FINANCIÈRE

———————————

M. le gouverneur général n'est donc plus sûr de la piastre ?

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 5 février 1933, p. 12)

Ce n'est pas sans une certaine stupéfaction que nous avons lu dans la convention relative à l'organisation du Crédit à long terme « QUE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL SE RÉSERVAIT DE FIXER LA MONNAIE DANS LAQUELLE SERAIENT DÉCOMPTÉES LES AVANCES FAITES AUX PROPRIÉTAIRES. »

Nous nous sommes frottés les yeux. Eh quoi ! la monnaie d'Indochine, ce n'est donc pas la piastre ?

Décidément M. Pasquier nous aura tout fait voir. Tout. Et on l'entend dire :

« Je le sais bien, mes bons amis que vous ne me prenez pas au sérieux. Tout le monde sait bien que tout ce que je dis ou rien, c'est itou. Tout le monde sait bien qu'il

faudra bien aborder le problème monétaire et lui donner une solution. Alors, permettez-moi de prendre mes précautions, comprenez bien que je n'entends pas vous avancer de belles piastres à dix francs que vous me rembourserez à un taux éventuel que j'ignore et qui pourrait m'empoisonner prodigieusement. Alors, je vous avancerai des francs... ou des livres... enfin quelque chose dont je sois plus sûr que la piastre. »

Ainsi pense clairement Mossieu Pasquier. . . Mais, s'il prête aux riziculteurs des francs ou des gold dollars, ceux-ci devront se garantir… Faire du change... Vous vous rendez compte ?

La Presse indochinoise.

D'autre part, nous lisons dans *Indochine* :

La convention, la fameuse convention, conclue entre le Gouvernement et deux sociétés foncières en vue d'organiser le crédit à long terme, est enfin publiée.

Sans vouloir analyser aujourd'hui ce document, nous relevons une phrase pour le moins étrange :

« LE GOUVERNEMENT GÉNÉRAL SPÉCIFIERA LA MONNAIE DANS LAQUELLE LE PRÊT DEVRA ÊTRE EFFECTUÉ. »

Cette incertitude quant à la monnaie nous paraît vraiment singulière. Ne serions-nous plus en Indochine, pays où la piastre — monnaie proclamée « intangible» — a seule cours ?...

À quelle autre monnaie ce texte pourrait-il faire allusion ? ... Il ne saurait évidemment s'agir que du franc.

Ainsi donc on envisagerait de prêter DES FRANCS aux riziculteurs de Cochinchine. . .

Et si — en dépit de toutes les affirmations officielles —, la piastre venait à se déprécier ?

Exigerait-on alors des emprunteurs des remboursements en or ? C'est-à-dire un nombre de piastres supérieur — et peut-être de beaucoup —à celui qu'ils ont reçu ?...

Indochine

N.D.L.R. — Il nous semble que M. le gouverneur général a si m'en affirmé l'intangibilité de la piastre, a si bien garanti les propriétaires d'avoirs en piastres et les créanciers en piastres contre toute dévalorisation, que l'on peut dire qu'il a donné sa parole d'honneur.

Alors que veut dire cette phrase étrange ? Que le Gouvernement ne garantit plus rien ? Que l'on n'est pas sûr qu'il n'y aura pas de déstabilisation ? Alors ? Et cette parole d'honneur ?

Si un simple journaliste se permettait d'écrire, lui, ce que dans ce document le Gouverneur Général a écrit, on le poursuivrait, on le mettrait probablement en prison pour atteinte au crédit du pays.

———————

Cochinchine

———————

Saïgon

(*L'Avenir du Tonkin*, 13 février 1933)

La Douane découvre dans le hall des immigrants 5.390 fausses pièces de 10 cents. — Le service les immigrants des Douanes vient d’effectuer dans les bagages des Chinois une bonne prise.

Hier matin, vers 9 heures, M. Laguens[17] et ses agents, en mettant un peu d'ordre dans les colis abandonnés dans le hall des immigrants à Khanh-Hoi, ont découvert, habilement dissimulées dans le double fond et les doubles parois d'un panier abandonné par un Chinois inconnu, deux boîtes en fer blanc contenant 5.390 piécettes de dix cents.

M. Laguens prévint de sa découverte son chef direct, M. le chef de la vérification Jacquard, qui fit procéder à un examen de ces pièces.

On ne tarda pas à avoir la certitude que ces pièces étaient fausses. En effet, si elles sont frappées à l'effigie de l'Indochine et ne présentent apparemment aucun signe distinctif très marqué, leur poids différerait d'avec celui des piécettes émises par le Trésor ; d'autre part, les pièces découvertes sont au titre de 0,680 qui est le titre des pièces ayant cours.

Procès verbal contre inconnu a donc été dressé pour tentative d'introduction frauduleuse de monnaie formellement prohibée.

Nous croyons savoir que le parquet de Saïgon saisi, se proposerait de faire rechercher par la police le propriétaire du fameux panier abandonné.

Cette affaire, survenant après la découverte de fausses piastres à Haïphong et récemment, ici, de fausses piécettes de cinq cents, démontré que malgré l'acuité de la surveillance et la rigueur de la répression, l'activité des faux monnayeurs ne se ralentit pas le moins du monde dans cette Chine qui fut de tous temps le berceau de cette industrie coupable.

———————

Des spécialistes ?
On en a bien trouvé pour plaider en faveur de la stabilisation de la piastre.
Pourquoi n'admet-on pas qu'il en existe dans le camp adverse ?

(*La Tribune indochinoise*, 1er mars 1933, p. 1, col. 5)

Dans notre dernier numéro, nous avons souligné ce fait que « tandis que le problème monétaire se trouve exclu du programme de la Commission indochinoise du riz, la politique monétaire et la question de l'argent figurent en tête de l'ordre du jour de la conférence économique mondiale ».

Le *Courrier de Saïgon* trouve que cette différence de tactique est justifiée, parce que, écrit-il, autour du tapis vert de la Conférence mondiale, on pourra grouper un certain nombre de personnalités au courant des questions monétaires, et qu'en Indochine de tels spécialistes sont rares.

En effet, toujours d'après le *Courrier de Saïgon,* qui en tient pour la piastre or à 10 francs, hors quelques fantaisistes qui parlent de la piastre et de la monnaie, comme les clients du Café de l'Industrie parlent de la bataille de la Marne ou de la diplomatie du Pérou, nul docteur ès questions monétaires ne s'est encore révélé.

Il eût été hasardeux de confier la direction de nos armées aux stratèges du Café de l'Industrie.

Il le serait autant de prendre leur avis, conclut triomphalement le *Courrier de Saïgon,* quand il s'agit de résoudre notre problème monétaire.

Voilà pourquoi votre fille est muette, et pourquoi le pays se meurt de marasme grâce à une piastre or représentée par une piastre argent qui ressemble si bien à une pièce fausse que les faux monnayeurs ne se donnent même pas la peine d'en altérer le poids ni le titre.

---

[17] Gaston-Vidal Laguens : né dans les Hautes-Pyrénées, le 20 avril 1877. Marié à Tarbes, en 1907, avec Clémence Frise Darré. Entré dans les Douanes et Régies le 27 avril 1904. Administrateur des Salines du Sud-Annam (1927).

La stabilisation de la piastre a trouvé des apologistes qui se targuent d'une compétence à laquelle les faits infligent des démentis sans réplique et presque quotidiens.

Pourquoi la déstabilisation ne pourrait-elle pas trouver des gens d'une autorité égale ? Le *Courrier de Saïgon* oublie sans doute que la commission nommée par le gouverneur général de l'Indochine et présidée par M. Berrué, inspecteur général des colonies, dont personne ne contestait la technicité, conclut au maintien du *statu quo*, c'est-à-dire à la non-stabilisation de la piastre.

Est-il besoin, du reste, d'être grand clerc en matière financière et monétaire pour constater purement et simplement des faits qui crèvent maintenant les yeux et dont les conséquences sont inscrites dans une réalité qui s'impose par l'évidence ?

———————————

(OPINONS)
ET LES DÉTENTEURS DE PIASTRES
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 juin 1933, p. 1, col. 2-4)

La grosse objection à une réforme monétaire qui amènerait, soit un retour à la piastre « fluctuante », soit une réduction du taux de stabilisation, est le préjudice que causerait l'une ou l'autre mesure aux détenteurs actuels de notre monnaie indochinoise. Il n'y a pas à le contester : l'objection est de poids.

Cependant une remarque préliminaire s'impose. Le Gouvernement français que présidait M. Poincaré s'est-il, en son temps, laissé distraire de son projet de dévalorisation du franc par cette objection qu'il s'agissait, en somme, de réduire des quatre cinquièmes la fortune publique et privée ?

Une considération de salut public prima toutes les autres. On put, dans les rangs de l'opposition, qualifier de faillite des quatre cinquièmes l'opération qui atteignait tout le monde, elle n'en fut pas moins acceptée avec une discipline remarquable et justement par ce qu'elle correspondait à une nécessité. Et aujourd'hui dans le désarroi universel, notre franc fait assez bonne figure : il devient, suivant l'expression consacrée, une monnaie de refuge, alors que nous avons vu fléchir en tant de pays, depuis lors maintes devises orgueilleuses.

À l'égard des détenteurs de francs, rien ne fut organisé pour pallier les conséquences de la dévalorisation Du jour au lendemain, quiconque avait un million de fortune ne posséda plus, en réalité, que deux cent mille francs et tout fut dit. Les petites fortunes subissent un avilissement dont elles ne se relèveront jamais ; un autre coup leur fut porté plus récemment par la conversion des rentes. Comment arrivent à vivre les malheureux atteints de la sorte ? C'est un problème douloureux, et si l'opinion publique s'émeut à juste titre du sort des chômeurs, rares sont les personnes qui pensent à la détresse de tant de foyers, où, dans le silence, on souffre et l'on meurt réduit à des privations de tous les jours, alors qu'on se croyait assuré de la plus modeste aisance dans une certaine dignité. Une raison d'intérêt général a fait passer outre à ces misères.

En Indochine, il est possible d'affirmer qu'à l'égard de la population indigène, une dévalorisation de la piastre, ou le retour à l'état fluctuant, n'entrainerait pas de ces conséquences douloureuses. La correspondance de la monnaie à un étalon or ou argent échappe à nos protégés. Pour tous les produits locaux, aucun enchérissement des prix ne se produirait. La vie indigène ne deviendrait pas plus coûteuse, et, ce qui domine tout pour l'Annamite, les récoltes s'écouleraient aisément ; le commerce d'exportation échapperait enfin à la léthargie ou, plutôt, à la mort actuelle.

Il reste la population européenne et surtout les banques.

Il est sûr que si la mesure devait avoir une portée désavantageuse pour la population protégée, il devenait inutile et même dangereux de s'en occuper. Une difficulté

insurmontable se fut sans doute présentée : celle de faire comprendre l'intérêt à long terme de la réforme.

Avec la population blanche, il ne peut être question de cela.

L'élément fiançais en Indochine, dont on a toujours reconnu l'intelligence, se rend compte parfaitement aujourd'hui de la stagnation entraînée par la stabilisation à un taux exagérément élevé de la,.monnaie locale. Il sait que du courant repris des exportations dépend la richesse de la colonie et son activité. Qu'un sacrifice momentané soit demandé pour arriver à ce résultat, il n'est pas douteux qu'il y souscrira. C'est en vain qu'on opposera les intérêts des importateurs à ceux des exportateurs ; avec un minimum d'attention, il est facile d'arriver à se convaincre que ces intérêts se confondent. L'indigène ne sera acquéreur de produits d'importation que s'il vend bien ses récoltes ; car, même avec une monnaie à pouvoir d'achat ou libératoire élevé, une nécessité s'impose : c'est qu'il ait en main, par la vente suffisamment avantageuse de ses produits, cette bienvenu monnaie ! Or, l'expérience est acquise : l'indigène n'a plus rien ; il est définitivement affranchi et l'est — circonstance paradoxale, mais constatée dans le monde entier — par la richesse apparente de la monnaie locale.

Si les conséquences de cet état de choses se sont manifestées d'abord, comme il était naturel, sur le commerce d'exportation, la répercussion ne pouvait manquer d'avoir lieu ensuite sur l'importation.

Devant ces problèmes, il est juste de le répéter, la solution paresseuse serait justement de ne prendre aucune mesure et d'attendre du hasard ou du temps un réajustement impossible. De cette attente, toute l'économie indochinoise peut être frappée à mort.

Nous croyons donc — contrairement aux thèses officielles que nous combattons à regret — qu'il faut agir et que le salut de la colonie l'exige. C'est, à notre avis, faire acte de bons coloniaux indochinois que de le dire et de chercher à convaincre.

À ce devoir patriotique, les banques sont intéressées au premier chef. Il s'agit de ne par tuer la poule aux œufs d'or. Sans doute des combinaisons sont possibles, par des accords avec le gouvernement, pour que des compensations, dans une mesure raisonnable, soient accordées. Les liens nouveaux et plus étroits de l'État avec notre banque privilégiée rendent réalisables de tels arrangements, et tout le monde se rend compte qu'en pareille matière, il est indispensable de procéder sans brusquerie et après étude mûrement réfléchie entre parties intéressées.

Que le problème soit d'une grande importance, qu'il présente des difficultés, c'est certain ; mais lors de l'intervention de M. Outrey au moment de la discussion du budget des colonies, il a été facile de constater chez M. Piétri, notre ancien ministre qui décida de la stabilisation, une hésitation à défendre sa réforme. Chez un homme de cette valeur et dont la sincérité est reconnue, une telle attitude témoigne d'une conviction ébranlée.

Espérons donc. Ce que tout le monde a voulu, c'était la prospérité de l'Indochine, et il est démontré dès maintenant que la stabilisation, loin d'y contribuer, la nouée [*sic*] de façon totale. Se tromper est humain, persévérer serait diabolique ! Toutes les erreurs sont excusables ; et c'est le propre des grands esprits, qui, parfois, s'égarent comme le commun des hommes, de revenir sur des décisions dont ils ont reconnu la nocivité.

DANDOLO

———————————

CHRONIQUE FINANCIÈRE

———————————

Réponse à un déstabilisateur

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 11 juin 1933, p. 12-14)

L'article de M. Dandolo : *Et les détenteurs de piastres*, paru dans l'*Avenir du Tonkin* du 2 juin, a surpris et peiné bien des personnes. On ne s'était pas étonné de voir M. Dandolo mener dans l'*Avenir* une vive campagne pour la déstabilisation de la piastre. Ayant mené jadis campagne contre la stabilisation, il était tout naturel qu'il se joignit à ceux qui rendent aujourd'hui cette mesure responsable de la crise et s'efforcent à la faire rapporter.

C'est un point de vue défendable et nous serions, nous aussi, partisan de la déstabilisation si les craintes que semble inspirer en ce moment le franc venaient à se trouver fondées. Une nouvelle faillite de la Métropole, que des gens comme M. Dandolo envisagent avec indifférence, entraînerait celle de l'Indochine ; et la piastre à dix francs, soit deux francs-or, pourrait bien devenir une piastre ne valant plus qu'un demi franc-or ou même moins.

Dans ce cas, mieux vaudrait une déstabilisation et le retour à la vieille piastre, avec des billets convertibles à vue.

Aussi n'est-ce pas le fait que M. Dandolo préconise le retour à la monnaie argent, qui a choqué quelques personnes, mais la désinvolture avec laquelle il parle des futures victimes de cette mesure. De la part d'un homme qui a toujours défendu les principes de conservation sociale, de respect des contrats et de la parole donnée, de discipline sociale et d'encouragement à l'épargne, on est surpris d'entendre un langage aussi tranquillement révolutionnaire.

Lisez plutôt :

« La grosse objection à une réforme monétaire, etc.…. Une raison d'intérêt général a fait passer outre à ces misères ».

Et voilà, passez muscade ! Une vague phrase de sympathie, comme on en sert une à la famille, à l'enterrement d'un inconnu ; et de la ruine de tous ceux qui ont pratiqué la vertu de l'épargne et qui, ayant eu confiance dans ce pays, y ont placé leurs économies, on se console par la raison de l'*intérêt général*.

Intérêt général ? Oui peut-être en France pendant la guerre ; chacun a donné son or pour le salut de la patrie. Mais en Indochine, il s'agit non de l'intérêt général mais de celui de nombreux particuliers qui ont spéculé à outrance sur la continuation de la prospérité et dont beaucoup seraient, en effet, très riches si cette prospérité avait continué. Ils ont été imprudents, mais la plupart sont excusables et ce n'est pas au plus imprudent, au plus gaspilleur des gouverneurs généraux à le leur reprocher durement comme il le fait. Mais enfin, ce sont des particuliers, quelques milliers, peut-être deux millièmes de la population. Et maintenant il faudrait, pour que ces quelques particuliers échappassent à la pauvreté, que le budget, alimenté par les pauvres, leur accordât exemptions, prêts et primes de toutes sortes et que les épargnants, petits et gros, leur fussent sacrifiés ?I

Intérêt général d'une classe peut-être, mais non du pays. Ce n'est pas la même chose.

M. Dandolo se console de la ruine de ceux de ses compatriotes qui ont eu la sottise d'épargner et de faire confiance au pays, en pensant que les indigènes n'en souffriront pas.

« En Indochine, dit-il, il est possible d'affirmer qu'à l'égard de la population indigène une dévalorisation de la piastre, ou le retour à l'état fluctuant, n'entraînerait pas de ces conséquences douloureuses. Etc. ».

En ne considérant que la masse, que ces millions de villageois qui produisent pour se nourrir d'abord et, accessoirement, pour avoir un petit surplus à vendre afin de payer les impôts et de se procurer quelques extras, il est évident, comme M. Nguyên-van-

Vinh l'a fort bien expliqué dans l'*Annam Nouveau*, que la question les touche moins. Que la piastre vaille 10 francs ou 5 fr. 80, cela ne les atteint guère car, en dehors de l'impôt, ils dépensent peu à faire des achats. Ils auront même intérêt, semble-t-il, à une déstabilisation qui, pour ce petit surplus qu'ils ont à vendre, leur procurera presque deux piastres au lieu d'une ; avec ces deux piastres, ce sont surtout, pense M. Dandolo, des produits du pays qu'ils achèteront, et dont ils achèteront deux fois plus.

Ce serait très bien s'ils devaient, eux, toucher les deux piastres au lieu d'une.

Mais ce n'est pas du tout ce que voudraient les Labasthe et autres propriétaires de grands domaines. Ces messieurs entendent bien faire de cette piastre de surplus deux parts : une petite part, dont ils feront profiter leurs acheteurs étrangers pour les amener à acheter davantage, et une grosse part dont ils bénéficieront, eux ; sans cela où serait le plaisir ?

Admettons toutefois qu'ils consentent à faire profiter le fermier et l'ouvrier agricole pour un tiers, que là où ils payaient ceux-ci 0 $ 50 piastre-or, ils les paient 0 $ 65 (piastre déstabilisée).

Quelle aubaine, n'est-ce pas, pour ces petits, que ces 30 % en plus !

Seulement, M. Dandolo ne se rend peut-être pas compte que, depuis cinq ans qu'il a quitté l'Indochine, le petit peuple ne vit plus si exclusivement de sa rizière et des produits de la petite industrie du pays.

D'abord, il doit payer l'impôt, comme toujours. Et l'Etat, qui doit faire face aux intérêts d'emprunts en francs-or, qui fait en Europe des achats considérables, se trouverait contraint d'augmenter les impôts, probablement d'un bon tiers.

Mais ce ne serait rien si ce brave nhaquê n'avait pris quelques habitudes de luxe : il s'éclaire, dans les plus petits villages, avec un minuscule lumignon à pétrole, achète quelques cotonnades étrangères, du fil et des aiguilles ; tout cela, c'est infime, mais c'est quelque chose pour lui. Et s'il a dû se restreindre du fait que la monnaie était trop chère, il ne profitera pas non plus d'une monnaie plus abondante car le prix de ces objets sera doublé.

En somme, ce qui l'intéresse, ce tout petit de la masse, c'est que, depuis quelque temps, il se nourrit bien ; il vend mal son riz, tant pis pour l'impôt, tant pis pour les vendeurs d'extras, il renoncera à son maigre éclairage le soir, il ira vêtu de vieilles nippes, il n'achètera plus de cigarettes européennes et un tas de choses qui le tentaient jadis tellement qu'il vendait, pour les avoir, un peu trop de ce bon riz dont aujourd'hui, ne pouvant le vendre à bon prix, il se remplit le ventre. Et la monnaie de cette masse, ce n'était ni la piastre-or ni la piastre-argent, mais la sapèque, que les monnaies étrangères avaient fait disparaître. Qu'on se hâte de mettre en circulation quelques dizaines de millions de sapèques et lui, le petit paysan, sera heureux.

Mais il y a au-dessus du paysan toute une petite bourgeoisie de plus en plus nombreuse : ouvriers, notables, tâcherons, petits entrepreneurs et fonctionnaires, retraités, soldats, moyens propriétaires, petits marchands et artisans. Car cela surprendra peut-être nos ouvriers conscients et organisés de France : en ce pays, l'ouvrier est un bourgeois. Cette classe est aujourd'hui très nombreuse et si elle travaille, c'est pour s'offrir quelque bien-être, également des outils et instruments de travail. Et cette classe achète les produits étrangers les plus divers : pétrole et acétylène, bicyclettes, pousse-pousse, bandages de roues, essieux de charrettes, camionnettes automobiles et autobus, pneus, essence, etc. (songez aux milliers de petits entrepreneurs de transports). Ils fument des cigarettes d'importation, font pour leurs enfants et pour leur propre gourmandise une certaine consommation de lait Nestlé ; des dizaines de milliers de tailleurs ont une ou deux machines à coudre, des centaines de petits mécaniciens sont, ma foi ! bien outillés de tours, étaux, perceuses, cisailles et autres machines-outils d'Europe.

Puis vient la moyenne bourgeoisie, inexistante il y a vingt ans, assez importante aujourd'hui, qui consomme pas mal de produits étrangers, dont les enfants ont des

bicyclettes, des montres, etc. qui possèdent les trois-quarts des automobiles qui roulent dans le pays, ont des gramophones, vont au cinéma, consomment la moitié du champagne, des liqueurs et biscuits importés de France, une bonne partie des fruits savoureux d'Amérique, qui mangent par gourmandise du pain de froment, etc.

Tout ce monde-là, dont le mécontentement ou la satisfaction a une importance politique, verra du jour au lendemain tous ces produits reprendre rapidement leur équilibre avec l'or, par l'augmentation des prix en piastres argent. C'est-à-dire qu'un objet venant de Hongkong et payé dans cette ville 10 $ de Hongkong, soit 58 francs donc 5 $ 80 (piastre-or) se vendra en Indochine 10 piastres argent, comme à Hongkong.

Alors, où sera le gain ?

Quant aux marchandises venant de France, elles seront augmentées de la petite commission de change pour la plus grande joie des banquiers.

Quant aux capitaux français, il est probable que, se retrouvant en face de l'instabilité d'autrefois, ils chercheront d'autres placements. Et par capitaux français, il faut compter ceux que forme l'épargne des fonctionnaires français d'Indochine qui, d'ailleurs aujourd'hui, grâce à la campagne des déstabilisateurs, fuient les placements en piastres, même les meilleurs fonds d'Etat.

Mais il y a mieux :

« Aucun enchérissement ne se produira pour les produits locaux », nous assure M. Dandolo. Nous en sommes moins sûr que lui.

Tout d'abord, beaucoup de ces produits, presque tous, seront en forte demande pour l'exportation. Si nos exportateurs les vendent en piastres-argent au même prix qu'en piastres or, leurs familles les feraient pourvoir d'un conseil judiciaire ; mais tout au moins, comme nous l'avons dit ci-dessus, ayant payé en piastres-argent les producteurs et ouvriers, ils pourraient faire profiter leurs acheteurs étrangers d'une partie de la différence entre le prix du marché mondial et les nouveaux prix indochinois.

C'est-à-dire que le Chinois de Hong-kong qui nous achète actuellement d'énormes quantités de riz à 40 $ piastres-or la tonne, soit 400 francs, enverra des flottes en acheter à Saïgon si l'exportateur cochinchinois les lui offre à 60 piastres-argent, soif 348 francs. Résultat, hausse immédiate du prix du paddy dans le Sud et disette dans le Nord. Et de ce fait-là, contrairement à ce que croit M. Dandolo, la vie augmentera considérablement pour la population indigène.

Aurons-nous du moins l'avantage d'un plus fort écoulement de nos riz et autres produits ? Il est à craindre que non. En fait, ce n'est pas à cause du prix trop élevé de nos riz que Hongkong, le Japon, les Philippines, Java, ont montré si peu d'empressement ces temps derniers à nous en acheter, c'est parce que tous ces pays avaient une bonne récolte chez eux. Croit-on que le dumping que nous permettrait une baisse de notre monnaie durerait longtemps ? Juste le temps pour les chambres de commerce et la presse de ces pays, de pousser les hauts-cris et pour les gouvernements de prendre des mesures douanières appropriées.

Nous venons d'avoir l'exemple de Java. En France même, l'agriculture, effrayée par une publicité indochinoise tapageuse, a demandé le contingentement de nos riz.

« L'indigène, nous dit M. Dandolo, ne sera acquéreur de produits d'importation que s'il vend bien ses récoltes : car, même avec une monnaie à pouvoir d'achat ou libératoire élevé, une nécessité s'impose ; c'est qu'il ait en main, par la vente suffisamment avantageuse de ses produits, cette bienheureuse monnaie ! Or l'expérience est acquise ; l'indigène n'a plus rien ; il est définitivement affranchi et l'est, —circonstance paradoxale, mais constatée dans le monde entier — par la richesse apparente de la monnaie locale ».

Nous avouons n'avoir pas très bien compris la seconde partie dé la phrase. Retenons ceci : l'*indigène n'a plus rien*. C'est un peu trop généralisé. Ce n'est pas tout à fait exact au Tonkin en tout cas. Mais est-ce bien la fauté de la piastre-or si le pays a vu sa monnaie filer ?

Il y a eu bien des causes de ruine.

Premièrement, les Français ont eu le tort d'avoir confiance dans les sociétés anonymes qui, ces années dernières, les ont dépouillés de leurs économies, soit par manière de larcin pur et simple, soit par une administration de fils de famille, soit par incapacité absolue, soit enfin par suite de la crise.

En second lieu, il y a eu cette croyance au progrès continu, à une prospérité de plus en plus grande ; croyance encouragée de toutes les façons par l'Administration ; d'où vie large, luxe et extravagances publiques et privées. Est-ce la faute de la piastre-or si le Protectorat du Tonkin a gaspillé en pure perte, de 1929 à 1933, plus de trois millions de piastres en folles bâtisses dont les deux-tiers sont inutilisables ? Et si, en vue d'une invasion de milliardaires américains et de riches touristes du monde entier, l'Administration a fait des folies en hôtels démesurés, est-ce la faute de la piastre-or ? Et que dire des dix, millions de piastres englouties dans cette folle exposition de Vincennes, aux bons résultats de laquelle M. Pasquier était bien trop avisé pour croire, qu'un ou deux ans avant il déplorait, mais où il a gaspillé ensuite sans contrôle les belles piastres indochinoises !

— En troisième lieu il y a eu les troubles qui, depuis le début du gubernatoriat de M. Pasquier ont agité et ensanglanté le pays et qui couvent encore. D'où nécessité d'énormes dépenses militaires (commencées par M. Varenne) et d'un gonflement excessif du service de la Sûreté. Pendant plusieurs années et en maints endroits, les malheureux indigènes ont dû payer quadruple impôt : impôt connu et au grand jour à l'Administration française ; impôt inconnu, occulté, à l'autorité indigène ; impôt également occulte à divers maîtres-chanteurs ; troisième impôt occulte aux organisateurs communistes.

— En quatrième lieu, exode en France, aux Indes et en Chine des capitaux français, indiens et chinois, effrayés par la campagne de déstabilisation. Nous connaissons maints Français qui cherchent à réaliser leurs avoirs en piastres indochinoises pour les mettre en sécurité à Hongkong. Cette campagne, avec un gouvernement général qui a l'air de s'en désintéresser et même prend des mesures en prévision de la déstabilisation, n'est pas non plus faite pour décourager les Chinois à acheter pour 10.000 piastres 16.000 dollars de Hong-kong, qui leurs reviendront sous forme de 16.000 piastres déstabilisées ; quant aux pauvres épargnants qui n'auront pas pu en faire autant, il verront leurs 10.000 piastres-or transformées en 10.000 piastres-argent. Ils auront, il est vrai, la belle consolation que leur offre M. Dandolo : C'aura été pour le bien public. *Salus populi suprema lex esto*.

Nous craignons que cette considération n'ait que peu d'effet sur l'esprit des Chinois.. ou des Indiens. En ce qui concerne ceux-ci, expulsés ou menacés d'expulsion pour avoir exécuté des jugements réguliers, nous serions fort surpris si, en dépit des plates excuses qu'il a fallu leur faire, ils se privent par amour du bien public, de rapatrier leurs capitaux.

En cinquième lieu, la Banque de l'Indochine ne se gêne nullement, avec l'assentiment de son censeur, M. Diethelm, et la souriante approbation de M. le Gouverneur Général, de faire exactement ce qu'on reproche aux chettys : faire rentrer les fonds par tous les moyens et n'en plus engager dans de nouvelles opérations bancaires. Chaque jour qui se passe permet donc à la banque privilégiée d'anémier un peu plus le pays.

En sixième lieu, grâce au fait que le Gouvernement général n'a aucune espèce de politique économique, ce pays si riche en combustibles et carburants achète en énormes quantités les pétroles et produits du pétrole étranger sans se soucier d'utiliser ses propres ressources.

Mentionnons par exemple le refus persévérant d'appliquer en Indochine la loi sur le carburant national, qui, à elle seule, permettrait d'utiliser 50.000 tonnes de riz, évitant de faire l'achat de deux millions de piastres d'essence. Il pourrait être utilisé pour deux autres millions de piastres d'huile de ricin, de bois, d'anthracite et charbon gras, grâce à une politique favorisant l'emploi des moteurs qui utilisent ces produits.

En septième lieu, la douane fonctionne très, très mal. C'est une vieille machine dont beaucoup de rouages tournent à vide. Une main énergique et expérimentée y mettrait bon ordre en moins de trois mois. En attendant, nous avons vu baisser dans d'énormes proportions les recettes sur l'alcool, grâce au remplacement des débitants généraux par des fonctionnaires qui ont tout laissé aller à vau-l'eau.

D'autre part la désorganisation de la surveillance douanière, grâce à l'incompétence en la matière de M. Diethelm (on ne peut pas à 32 ans, être un expert en tout), fait que depuis longtemps, la contrebande entre en toute facilité, causant un manque à percevoir à la douane et un manque à gagner à nos importateurs qui, eux, ne peuvent ni ne veulent faire eux-mêmes de la contrebande. Il y a quelques mois, M. Châtel, résident supérieur d'Annam, nous disait : « Je n'arrive pas à comprendre où peut aller tout l'argent que les grands travaux font rouler par millions de piastres dans ce pays, surtout entre Tourane et Nhatrang. Il semble que tout cet argent disparaisse sans laisser de traces. » C'est bien simple, cet argent est en partie enterré et c'est simple prudence ; mais aussi donné en paiement de marchandises introduites, sans payer de droits, par les nombreux petits ports échelonnés sur sept ou huit cents kilomètres. Bien entendu, les statistiques de la Douane n'en rendent pas compte, il n'y a pas de douane sur toute cette côte.

Voilà, cher Monsieur Dandolo, toutes sortes de causes d'appauvrissement du pays en numéraire, qui n'ont absolument rien à voir avec la piastre or.

La piastre, qu'elle soit en or ou en argent, en cuivre ou en zinc, est une mesure et rien d'autre, comme le mètre. Et si, au lieu d'une piastre valant 10 francs, nous en mettons une valant cinq francs, c'est comme si nous remplacions le mètre de dix décimètres par un mètre de cinq décimètres, ou si nous appelions la livre kilo. Il y aura des malins qui profiteront du désarroi momentané pour s'enrichir et de braves gens qui n'y verront que du bleu et seront ruinés ; mais au bout de quelques temps, il n'y aura que des mots de changés. Le train qui mettait une heure pour parcourir cinquante grands kilomètres, mettra une heure pour en parcourir cent petits, et le pochard à qui il fallait un litre (de dix décilitres) de whisky pour se saouler devra en boire deux de cinq décilitres pour arriver au même résultat ; et le Club des cent kilos devra changer l'article principal de ses statuts en n'admettant que des hommes de deux-cents nouveaux kilos, peut-être après avoir admis par surprise le premier jour du changement dans les poids, la candidature de notre confrère O'Relly.

H. CUCHEROUSSET.

———————

Fantaisie

(*La Tribune indochinoise*, 24 novembre 1933, p. 1, col. 2-3)

Ainsi donc la Commission monétaire s'est décidée enfin à se réunir et, chose plus incroyable encore, elle a accepté d'entendre les délégués des assemblées locales de la Colonie. Dès qu'il a appris cette nouvelle, M. Labasthe est allé tremper sa barbe sept fois (selon la coutume annamite, le chiffre 7 est pour les hommes et le chiffre 9 pour les femmes) dans l'eau du Bassac, non sans avoir embrassé avec effusion le portrait de M. Pasquier en uniforme de duc d'Annam qu'il a toujours suspendu à la tête de son lit. Après quoi, il est allé lui-même, en personne, déposer à la porte de chaque journal, le providentiel télégramme de M. Outrey (Ernest), en ayant soin de supprimer au préalable

tous les « laissez-moi vous dire » dont le texte était farci.«Comme cela, a-t-il déclaré à un ami, je suis sûr qu'il parviendra à ces Messieurs de la Presse, car depuis cette histoire de lettre par avion du 5 octobre dernier, je me méfie… »

De leur côté, messieurs les élus des assemblées locales se préparent avec une activité fiévreuse à cette ballade, en perspective. Le Dr Lân a achevé de lire en quatrième vitesse son 350e livre d'économie politique et il attend de pied ferme M. Germain-Martin. D'ailleurs, par précaution, il a câblé à un libraire de Paris pour que celui-ci lui envoie à **l'A.G.I.N.D.O. (lisez Asile de gâteux de l'Indochine)** tous les livres sur la déstabilisation, revalorisation, dévalorisation et vaporisation de l'argent, fin ou non, publiés depuis ces deux dernières années. M. Pargoire emportera deux costumes de chaque coupe qu'il possède à cause de ses idées bimétallistes. M. Chêne a dit à sa dactylographe d'ajouter un zéro de plus au prix de revient du gia de paddy en prévision à la déstabilisation future.

M. de Lachevrotière a déjà préparé un dossier volumineux bilingue annamite et français — rapport à la collaboration — qu'il porte d'ailleurs dès maintenant sur lui, entre son veston et chemise, de peur de l'oublier encore chez lui. M. Labasthe est en train de faire sécher la combinaison en caoutchouc qui lui avait servi lors de son dernier voyage aérien à Paris. Cette fois-ci, il prendra encore l'avion, car il aura besoin de s'arrêter en Palestine, pour affaire personnelle, a-t-il répondu à ceux qui l'ont l'interrogé. Mais une indiscrétion nous a permis de savoir qu'il voudrait s'agenouiller quelques minutes devant le mur des Lamentations. M. Kha, lui, n'a aucun préparatif à faire, car depuis qu'il s'est découvert « homme de la rue », il ne porte plus qu'une veste et va à pied. Il a même laissé entendre par respect pour ses opinions, qu'il se rendra en France par la route.

L'équipe est donc archi-prête. Il est entendu qu'elle s'embarquera sur un cuirassé, car les membres d'une commission monétaire se doivent de ne voyager que sur un navire métallique. Matin et soir et pendant le trajet, le chef de la délégation, devant tous les délégués stabilisés, pardon — debout et immobiles — lira trois fois la phrase suivante à voix haute et bimétallique : « Banquiers ! Dans la plus large mesure, abaissez les taux d'Intérêt et d'escompte, réduisez vos commissions, montrez-vous conciliants, accordez des délais de paiement, suspendez les exécutions, organisez le crédit commercial et industriel à long terme. Vous le pouvez, il suffit de le vouloir. Rendez la vie à notre rue Catinat, à la colonie, là est le salut et vous aurez bien mérité de la Cochinchine de l'Indochine et de la France. »

Et chaque fois le plus jeune répondra : « Gannay soit-il ».

Voici maintenant une partie du programme des réjouissances qui se déroulera en France. À leur arrivée à Marseille, les délégués seront reçus par M. Diethelm qui, à cet effet, les précédera en s'embarquant à la fin de ce mois. M. Diethelm a déjà également reçu des instructions nécessaires pour les faire habiller par « Chic Tailor », avenue de la Paix, afin qu'ils n'aient pas l'air trop miteux, ce qui pourra donner à la Métropole une fausse idée de la prospérité de l'Indochine.

Le soir de leur arrivée, un banquet leur sera offert à la Banque l'Indochine. Au menu figureront des ailerons de requins Colonio, du merlin frit sauce Nam kok, des huîtres de Varenne en Code Pénal rallongé. Les délégués sont autorisés à apporter avec eux du nuoc-mam à la condition que ce soit du nuoc-mam bouché à l'Herméticos. Un contrôle très sévère sera exercé à la porte d'entrée par M. Granval en personne.

En ce qui concerne le programme de travail de la Commission, il n'en est pas question. Il en sera d'ailleurs fait défense aux délégués d'en parler.

Tout ce que l'on sait de certain, c'est que, contrairement au bruit tendancieux qui s'est répandu jusqu'ici, la commission ne se tiendra pas à Paris. On a pensé à un certain moment à Dijon, sur les suggestions de M. Gaston Gérard.

Mais on y a renoncé sur les protestations véhémentes du Syndicat des riziculteurs qui y voit un défi étant donné que Dijon est le chef-lieu du Département de la Côte-d'Or et

que les camarades propriétaires syndiqués et rizicoles ont la phobie de tout ce qui rappelle l'or.

Aux dernières nouvelles, on a opté définitivement pour Royan. Comme cela, a dit M. Labasthe à qui revient toujours le dernier mot, si le Gouvernement peut noyer la commission, du moins nous mourrons en beauté....

Dans les eaux de la Côte d'argent.

I.

OUTREY TOURNE CASAQUE

LA CHAMBRE

SÉANCE DU LUNDI 27 MARS
(APRÈS-MIDI)
Le budget des colonies
(*Le Temps*, 29 mars 1933)

……

M. Outrey (Gauche radicale, Cochinchine), appelle l'attention de l'assemblée et du gouvernement sur la situation « angoissante » de l'Indochine, qu'il attribue, en partie, à la crise mondiale, mais aussi à la stabilisation de la piastre ; d'après lui, cette mesure, qui, cependant, avait été réclamée par tous, aurait eu des conséquences graves, notamment en ce qui concerne la riziculture depuis deux ans, l'indigène vend son riz à perte et il est à craindre que, l'an prochain, il ne puisse plus payer l'impôt. De l'avis unanime, la stabilisation de la piastre aurait été une erreur.

M. Archimbaud, rapporteur, déclare qu'il faudrait en Indochine une expérience plus longue avant de conclure que nous avons eu tort d'abandonner l'étalon argent.

M. Outrey maintient son point de vue et demande qu'une commission d'experts indépendants étudie les conséquences de la stabilisation de la piastre par rapport au marché du riz en Indochine.

M. Piétri (républicain de gauche, Corse) objecte que la question dépasse l'Indochine : celle-ci, en effet, ne peut « sa payer le luxe » de prendre seule l'initiative de revenir au bimétallisme.

M. Outrey insiste : si la riziculture disparaît, l'Indochine est condamnée à mort. L'orateur proteste ensuite contre la réduction des traitements des fonctionnaires dans nos possessions d'Extrême-Orient, étudie la question des prêts à la production et réclame une subvention de 20 millions pour les victimes des récents typhons. Il souhaite que l'on facilite la naturalisation des indigènes et que l'on élargisse les conditions de nominations des délégués annamites au conseil supérieur des colonies.

……

LA PIASTRE INDOCHINOISE
(*Le Temps*, 12 août 1933)

Des informations remettent à l'ordre du jour la question de la piastre indochinoise On sait que notre grande colonie d'Extrême-Orient est dotée d'une monnaie qui lui est propre. Soumise jusqu'en 1980 à toutes les variations des monnaies non rattachées à un étalon stable, la piastre indochinoise a eu, depuis son origine des cours extrêmement variés ; elle a touché les taux les plus bas en 1902, où elle descendit à moins de 2 francs or, et les plus élevés en 1926, où elle s'est négociée en banque aux environs de 30 francs papier. Durant la période des hostilités et les premières années de l'après-guerre, la piastre n'a cessé de monter, tandis que le franc baissait de valeur. On songea même à la stabilisation en 1920, pour réduire l'écart croissant entre la monnaie indochinoise et la monnaie métropolitaine. Heureusement, à cette époque, on n'en fit rien : une telle mesure n'eût pas secouru le franc ; elle eût compromis alors sérieusement l'économie indochinoise, et arrêté les investissements considérables de capitaux en Indochine, qui, de 1920 à 1928, ont permis de donner une extension énorme à la mise en valeur du pays.

La situation s'est présentée d'une façon toute différente en 1930. Le franc s'étant relevé et la piastre étant revenue à un cours plus normal, il parut possible d'établir sur une base or, par analogie au franc stabilisé, la monnaie indochinoise. C'est ainsi que le taux de la piastre fut arrêté à une valeur or égale à dix francs papier. On remarquera immédiatement que la monnaie indochinoise s'est ainsi trouvée fixée au cours où elle était descendue en 1902, c'est-à-dire à un peu moins de deux francs or. Il n'est pas inutile de souligner ce rapprochement ; il démontre péremptoirement que la stabilisation de la piastre, en 1930, s'est faite à un cours aussi normal que possible et correspondant à la période de dépression économique qui s'appesantissait déjà sur le monde, de même que les cours de 1902 correspondaient à la période de malaise qui marqua, en Indochine, l'achèvement des grands travaux entrepris par le gouvernement de M. Doumer. À cette époque, d'ailleurs, l'opinion unanime, dans la métropole comme dans la colonie, réclamait avec instance la stabilisation de la piastre ; agriculteurs, commerçants, hommes d'affaires, fonctionnaires, assemblées élues, aussi bien que l'actif représentant de la Cochinchine au Parlement [Ernest Outrey], pressaient M. François Piétri, alors ministre des colonies, de donner une valeur définitive à la monnaie indochinoise. C'est que chacun comprenait que si, pendant les quinze années de tourmente effroyable que le monde venait de traverser, la piastre avait été économiquement pour l'Indochine son arme et son bouclier, son arme pour augmenter sa puissance d'achat sur les marchés extérieurs, son bouclier pour empêcher l'étranger de payer en signes d'une trop faible valeur la production de son sol et de son industrie, la situation venait de se renverser. La baisse de l'argent au sort duquel la piastre restait attachée effrayait justement tous les esprits : les agriculteurs appréhendaient de ne recevoir pour leurs produits qu'une rémunération insuffisante, les commerçants importateurs s'alarmaient de la diminution de la capacité d'achat de la clientèle.locale, les banquiers tremblaient pour leur dépôts qu'une panique menaçait, la foule des grands et petits employés des services publics comme des entreprises privées redoutait de voir ses émoluments réduits, sinon en chiffres du moins en valeur réelle, dans des proportions désastreuses. Aussi, au milieu des applaudissements quasi unanimes qui saluèrent la décision de M. François Piétri, lors de la fixation à 10 francs du taux de la piastre, si quelques voix discordantes se firent, entendre, ce fut pour protester contre un taux que l'on jugeait trop bas et que l'on eût souhaité porter à 15 francs. À vrai dire, on ne saurait trop admirer, au milieu des sollicitations des plus divergentes qui l'assaillaient de toutes parts, le sang-froid de M. François Piétri. Par sa décision, nous l'avons vu, il

fixait à la piastre une valeur correspondant aux enseignements du passé, il établissait sur la même base que le franc, sur l'or, la monnaie indochinoise, resserrant ainsi les rapports entre la France et une de ses possessions les plus éloignées, tout en laissant à l'Indochine l'Indépendance économique relative dont elle a besoin pour certains de ses échanges dans le milieu géographique auquel elle appartient.

Désormais, la piastre indochinoise et le franc français sont liés à une base commune. Ce lien doit, être maintenu dans l'intérêt des deux pays. On ne saurait, en effet, oublier que les budgets indochinois ont essentiellement à faire face aux obligations d'une dette qui s'est élevée considérablement depuis quelques mois, à des dépenses militaires très lourdes, à des soldes de fonctionnaires, à des achats de matériel, tous exprimés en francs. Dévaloriser la monnaie indochinoise ne pourrait se faire qu'au prix d'une majoration parallèle des impôts et d'une augmentation du prix de la vie. Les vendeurs qui toucheraient pour leurs marchandises, les employas qui recevraient pour leurs services des signes monétaires en nombre plus élevé, mais avilis, n'en seraient pas plus riches, puisque leurs charges seraient augmentées d'autant. Quant aux importations françaises en Indochine, elles seraient gravement atteintes la progression des importations dans notre colonie a toujours été, en effet, en rapport constant avec des cours élevés de la monnaie locale. D'autre part, l'Indochine, dotée d'un signe monétaire incertain, ne pourrait plus placer dans la métropole les emprunts dont elle a encore besoin tant pour son relèvement que pour compléter son équipement.

À tant de difficultés en perspective, opposera-t-on l'espoir d'une augmentation des exportations indochinoises, d'une amélioration de la situation de la. riziculture ? À ces illusions, l'expérience a déjà répondu : les exportations de l'Indochine ont marqué depuis le début de 1930 les progrès les plus satisfaisants ; le seul tonnage des riz sortis de Saïgon à la date du 1er juillet dépasse de 1.528.000 quintaux le chiffre de 1932. Ainsi le taux actuel de la piastre n'est pas une entrave à l'exportation. Si certains marchés se sont fermés en Extrême-Orient, c'est du fait de décisions protectionnistes des gouvernements locaux comme aux Indes néerlandaises, de la misère des temps et de conflits douaniers déplorables comme en Chine [sans parler du tarif Kircher bien français], d'une surproduction rizicole dans des pays autrefois acheteurs comme les îles Philippines et le Japon. La dévalorisation de la piastre ne serait, pour nous rouvrir plus largement ces marchés, d'aucune efficacité. Elle n'apporterait aucun soulagement à la situation aussi digne d'attention que d'intérêt de la masse des petits producteurs agricoles. La chute du tical au Siam, celle de la roupie en Birmanie n'ont été à ces modestes créateurs de richesses d'aucun secours ; le remède à leurs infortunes doit être recherché par d'autres voies : crédits bon marché sagement mesurés, amélioration des rendements par une technique mieux appropriée, répartition plus démocratique de la propriété.

Certes, l'Indochine souffre, mais elle ne souffre pas plus, et même peut-être beaucoup moins, que le reste du monde. En 1932, ses exportations ont été de plus de trois millions de tonnes, alors qu'elles n'étaient que d'un peu plus de deux millions en 1913, dernière année normale avant la crise d'inflation de dépenses et de production qu'ont été la guerre et la période qui l'a suivie ; les importations ont atteint 352.000 tonnes en 1932 au lieu de 279.000 en 1913. Ainsi, son commerce est en progression, alors que celui de la France décroît encore, et son budget est en équilibre, tandis que la métropole n'est pas, jusqu'ici, parvenue à balancer ses recettes et ses dépenses.

Dans un monde qui tend à revenir à une consommation et à une production dépourvues des outrances pleines de périls, résultats de plusieurs années de destructions et de reconstructions d'une ampleur sans précédent, notre grande colonie demeure parmi les moins défavorisées. Certains se sont posé cette question : «Ou va l'Indochine ? » Nous leur répondrons : sagement gouvernée, l'Indochine est sûre de ses destins ; elle a déjà rétabli ses finances, elle poursuit avec non moins de persévérance

l'apurement général de son économie. Mais ce n'est pas en se lançant dans une aventure monétaire qu'elle y arrivera.

COMMISSION MONÉTAIRE

Les délégués des corps élus sont appelés d'urgence à Paris

(*La Tribune indochinoise*, 4 décembre 1933, p. 1, col. 2)

On nous informe que la Commission monétaire a fait câbler au Gouvernement Général pour lui demander de faire partir, le plus rapidement possible, les délégués des corps élus qu'elle a décidé d'entendre à Paris.

Le câble adressé au Gouverneur général suggère de faire partir nos délégués au plus tôt et par avion.

Le départ des délégués de la Cochinchine à la Commission monétaire

(*La Tribune indochinoise*, 8 janvier 1934, p. 1, col. 5)

Hier, nos délégués ont pris leur envol pour Paris.

Dès 4 heures du matin, le camp d'aviation était littéralement envahi pour une foule de Saïgonnais qui avaient tenu à venir manifester leur sympathie à leurs trois délégués. MM. Nguyên-phan-Long et Tran-van-Sing et Dr Lân furent très entourés par des amis qui venaient leur souhaiter un bon voyage.

Parmi l'assistance, nous avons remarqué :

M. le docteur Biaille [de Langibaudière], maire de Saïgon, et M^me^, MM. Pargoire, Darrigade, Ha minh Dua, Haasz, conseillers municipaux ; notre ami De Lachevrotière, MM. Courtinat, Le quang Bay, Truong vinh Duy, Huynh Ngoc Binh ; Ho duy Kiên, conseillers coloniaux ; MM. Nguyen thanh Liêm, industriel, Nguyen tan Vi, Nguyen tan Van, Le van Gong, de la Société annamite de Crédit ; MM. les docteurs Thinh, Dôn, Cao si Tân ; Maîtres Couget, Thao, Kim, Nhuong, avocats ; MM. Tuân, imprimeur, Nguyen van Cua, propriétaire de l'Imprimerie l'Union, Le van Luu, M. et Mme Van vi, Ho van Kinh, Tran dinh Manh, doc phu Chân, doc phu Dau, doc phu An, propriétaire Công, Nguyên khanh Nuong, Boy, Ng. trung Vinh, M. Heumann, etc.,etc.

M. Sarreau, président du Syndicat des Commerçants, fit, quelques instants avant la séparation, une courte allocution qui fut écoutée avec attention par nos délégués. Il leur dit :

Mes chers amis, au nom du Syndicat des commerçants, je vous souhaite un excellent voyage. Nous avons foi dans votre mission et nous avons pleine confiance en vous ; nous regrettons une fois de plus que des délégués Français ne puissent se joindre à vous, et nous déplorons l'attitude du Gouvernement qui, dans la circonstance, a tout fait pour séparer les Français des Annamites. Mais nous vous donnons l'assurance qu'envers et malgré tout, nous resterons indissolublement unis à vous. Travaillez à Paris, nous n'arrêterons pas de travailler ici pour [vous] seconder dans votre tâche jusqu'à sa pleine réussite. En guise de talisman, je vous confie un pli que je destine à M. le Président du Conseil, M. Chautemps.

M. Nguyên-phan-Long le remercia et lui donna l'assurance que ses amis et lui, feront tout leur devoir à Paris pour mériter la confiance que leurs compatriotes avaient placée en eux.

À cinq heures et quart, un ronflement de moteur indiqua que l'heure du départ était proche. Un quart d'heure après, nos délégués montèrent sur l'avion qui fila vers le fond du terrain. Et tout-à heure, on le vit disparaître derrière les bambous.

La « Tribune Indochinoise » souhaite à nos délégués excellente traversée et pleine réussite dans la défense des intérêts qui lui sont confiés.

———————————

Le Syndicat des commerçants se prononce pour le régime monétaire de la piastre argent à 27 grammes

(*La Tribune indochinoise*, 24 janvier 1934, p. 1, col. 5)

Comme nous l'avions annoncé, le Syndicat des commerçants a tenu hier soir son assemblés générale dans la salle de délibération de la chambre de commerce.

M. Sarreau ouvre la séance à 9 h.20, fait approuver les comptes de gestion de l'année 1933 et donne son quitus à la Chambre syndicale.

On passe ensuite à l'examen de la question monétaire.

Les résultats du référendum établi par le Syndicat montrent que la plupart des commerçants sont favorables à l'étalon argent et à la double monnaie.

M. Sarreau lit le rapport fait sur la question monétaire par MM. Courtinat et Pargoire dans lequel ceux-ci ont préconisé le système de la double monnaie.

Ce rapport, d'ailleurs, a été adopté par la commission monétaire de la Fédération.

Une petite discussion s'est engagée sur les avantages et les inconvénients du nouveau système monétaire préconisé.

M. Sarreau pose à l'auditoire la question suivante :

1°) Êtes-vous partisan de l'étalon or tel qu'il est appliqué actuellement ?

Pour : néant.

Contre : l'unanimité des présents.

2°) Êtes vous partisan de l'étalon-or en lui appliquant une dévaluation de 5 % ?

Pour : néant.

Contre : l'unanimité.

3°) Êtes-vous partisan de la piastre argent telle qu'elle existait avant la stabilisation de 1934 ?

Pour : l'unanimité.

Contre : néant.

4°) Êtes-vous partisan de la piastre à 27 grammes ?

Pour : l'unanimité.

Contre : néant.

———————————

Nos délégués sont entendus par la Commission monétaire

(*La Tribune indochinoise*, 26 janvier 1934, p. 1, col. 4)

Paris, 24 janvier (Arip).

La Commission monétaire a entendu ce matin MM. Nguyên-phan-Long, délégué du conseil colonial, Tran-van-Sang, délégué de la chambre de commerce, et le docteur Lân, délégué de la chambre d'agriculture et du Syndicat des riziculteurs.

La Commission entendra prochainement MM. Patenôtre et Gallet

D'autre part, la chambre d'agriculture a reçu le télégramme suivant :

Paris, le 24 janvier, à 14 h. 30,
Chambre agriculture, Saïgon
Délégués annamites entendus par commission monétaire avec grande attention et sympathie : heureux faire savoir ai obtenu commission entende samedi Ministre économie nationale Patenôtre et délégué conseil colonial Gallet.

Confirmation

Paris, ,25 janvier (Arip).-
La commission constituée par le Ministre des Colonies pour examiner la question de déstabilisation de la piastre indochinoise et qui a entendu hier les délégués annamites des corps élus d'Indochine qui ont exposé des vues favorables au retour à l'étalon-argent, entendra prochainement le sous-secrétaire d'État à l'Économie Nationale dont l'audition été demandée par M. Outrey.

———————

(*La Tribune indochinoise*, 19 février 1934, p. 1, col. 6-7)

La stabilisation de la piastre avait été réalisée sans que les populations indigènes eussent été consultées ; quand bien même le retour à l'étalon argent serait une erreur, il serait juste et honnête que le Gouvernement la commît avec les vingt millions d'Indochinois qui le réclament.

Raymond PATENOTRE,
ancien sous-secrétaire d'État à l'Économie nationale
(En conclusion à son exposé fait devant la Commission monétaire le 8 février 1934).

———————

À la Commission monétaire
(*La Tribune indochinoise*, 19 février 1934, p. 1, col. 6-7)

Nous sommes heureux de publier aujourd'hui le procès-verbal de la séance du 20 décembre 1935 de la Commission monétaire.
Nos compatriotes apprendront certainement avec plaisir que M. E. Outrey, député de la Cochinchine, se dévoue corps et âme à la cause annamite. Par ailleurs, nos délégués à Paris sont unanimes à louer l'activité du député de la Cochinchine qui, partout et en toutes circonstances, les a puissamment aidés dans leur mission à Paris.
Nous nous faisons un devoir d'adresser ici nos remerciements les plus sincères à M. E. Outrey.
T. I.

Séance du 20 décembre 1933
3e séance

La Commission chargée d'étudier les répercussions des fluctuations de l'argent métal sur la situation économique de l'Extrême-Orient et spécialement de l'Indochine s'est réunie le mercredi 20 décembre 1933 au ministère des Colonies.
La séance est ouverte à 10 h.15.
Sont présents :
M. Duboin, ancien député, ancien sous-secrétaire d'État au ministère des Finances ;
M. Germain-Martin, député, ancien ministre ;
M. Lacour-Gayet, directeur des Etudes économiques à la Banque de France ;
M. Nogaro, député, ministre ;
M. Outrey, député;

M. Piétri, député, ancien ministre ;
M. Thion de la Chaume, président de conseil d'administration de la Banque de l'Indochine ;
membres avec voir délibérative.

M. Arnoult, inspecteur des Finances ;
M. Blanchard de la Brosse, résident supérieur de 1re classe, directeur de l'Agence économique de l'Indochine ;
M. Gaston Joseph, conseiller d'État, directeur des Affaires politiques au ministère des Colonies ;
M. Georges Keller, directeur des Affaires économiques au ministère des Colonies ;
membres avec voix consultative.
M. Vally, secrétaire de la commission.
M. Vallier, secrétaire adjoint.
Absent : M. Escallier.

M. le président donne à la commission quelques renseignements sur la venue en France des délégués de certains groupements indochinois qu'elle a accepté d'entendre.
M. Outrey donne à ce sujet lecture d'en télégramme qu'il a reçu d'Indochine et suivant lequel la désignation des délégués serait toujours en suspens du fait que le Gouvernement Général refuse de prendre à sa charge les frais de séjour à Paris des représentants indochinois.
M. Arnoult indique à la Commission le dernier état de la question et donne lecture de deux télégrammes d'instructions du Ministre au Gouverneur général de l'Indochine (télégrammes no 815 et 819 des 16 et 19 décembre 1933 annexés au présent procès-verbal). Aux termes de ces communications, M. Pasquier est finalement invité à mettre en route, leurs frais de voyage en avion étant payés par l'administration, trois délégués indigènes, dont deux pour la Cochinchine et un pour le Tonkin. Ces représentants doivent être désignés par les « Groupements économiques » de la Colonie après entente entre eux.
M. le président signale qu'en effet, il a exprimé au ministre le désir que l'impossibilité où pourraient se trouver les délégués indochinois de faire face à leurs frais de voyage ne fut pas un obstacle à leur venue en France.
M. Arnoult signale qu'à ce point de vue, toute satisfaction a été donnée au président, tant au point de vue de la rapidité que de la gratuité du voyage des délégués, puisque la Colonie a reçu l'ordre de les acheminer par avion et à ses frais.
M. Outrey rappelle qu'il y aurait le plus grand intérêt à ce que ces délégués fussent des mandataires qualifiés des groupements indochinois, et non de simples représentants désignés par le gouverneur général.
M. Piétri (qui était absent au début de la discussion) entre en séance et propose à la commission, sinon de s'adjoindre, du moins de laisser assister à ses délibérations M. Bui-quang-Chiêu, délégué de la Cochinchine au Conseil supérieur des colonies. Il rend hommage au tact et à la modération avec lesquels ce représentant indigène a exposé, lors de la dernière séance, la thèse d'une partie de l'opinion indochinoise. Il serait excellent, d'après M. Piétri, que M. Bui-quang-Chiêu pût écouter les délibérations de la Commission, quand ce ne serait que pour se faire une opinion sur l'ampleur et les difficultés du problème que cette assemblée est appelée à examiner.
M. Outrey déclare qu'il a fait part de cette suggestion au Ministre et que celui-ci a paru disposé à l'accueillir.
M. Thion de la Chaume fait des réserves sur la désignation ainsi proposée, en raison du caractère purement technique que possède la partie délibérante des membres de la Commission. Si la proposition de MM. Piétri et Outrey reçoit une suite favorable Il

semble, à son sens, qu'il ne devrait pas être question de donner à M. Bui-quang-Chiêu voix délibérative.

M. Nogaro se déclare partisan d'admettre M. Bui-quang-Chiêu aux travaux de la commission, sinon d'une façon permanente du moins par intermittence. Ce représentant indigène se trouvera ainsi à même de connaître les différentes thèses qui seront exposées au cours des travaux de la commission et d'entendre, le cas échéant, des théories qu'il a développées lors de sa récente intervention.

M. Bui-quang-Chiêu sera ainsi au fait des travaux qui auront procédé la décision finale de la commission, et pourra la faire comprendre sinon la faire admettre à ses mandants.

M. Piétri se déclare d'accord avec M. Thion de la Chaume et n'a jamais songé à la simple présence consultative de M. Bui-quang-Chiêu, d'autant plus que ce dernier, ayant une sorte de mandat impératif, ne possède pas de liberté d'appréciation.

M. Duboin opine quant à lui pour l'octroi d'une voix délibérative.

M. le président rappelle la position très nette prise antérieurement sur cette question par la commission et estime que, pour cette raison, si M. Bui-quang-Chiêu était admis aux travaux de la Commission, ce ne pourrit être qu'avec voix consultative. Il ne voit, pour sa part, aucune objection à une mesure de ce genre qui permettrait à la commission de consulter utilement, sur certaines questions d'ordre local, le représentant indigène de la Cochinchine.

M. Thion de la Chaume formule l'appréhension que le précédent ainsi créé ne soit invoqué par les délégués indigènes qui seront ultérieurement entendus pour demander à faire partie de la commission.

M. Outrey donne à la commission l'assurance qu'il n'en sera rien et qu'en tout cas, pour sa part, il s'engage à ne présenter ni appuyer aucune proposition de ce genre.

Il remercie la commission de son attitude favorable. L'introduction d'un délégué indigène dans la commission et l'audition de certains autres représentants lui facilitent, en effet, singulièrement la tâche et le mettent à l'abri du reproche qu'on pourrait lui faire d'avoir seul et mal défendu les intérêts dont il a la charge.

M. le président donne ensuite la parole à M. Outrey afin qu'il développe ses idées sur la crise économique indochinoise, dans ses rapports aves le problème monétaire.

M. Outrey se défend, en commençant, d'avoir une bien grande compétence en matière monétaire, encore qu'il ait été chargé. en 1914 de présider une commission, dont faisaient partie, notamment, MM. Pallain, gouverneur de la Banque de France, Simon, président du conseil d'administration de la Banque de l'Indochine, Thion de la Chaume, Octave Homberg, et qui avait pour objet l'étude du problème monétaire indochinois.

Il se bornera donc à exposer, sans aucune prétention de technicité, les conséquences qu'a pu avoir la réforme monétaire de 1930, sur la situation économique de l'Indochine et, en particulier, sur le marché du riz.

Il s'attachera également à donner un aperçu des répercussions de cette réforme sur les dettes de la riziculture, la solde des fonctionnaires, la situation budgétaire de l'Indochine, et les rapports de ce dernier pays avec la Chine.

Le député de la Cochinchine cite quelques chiffres essentiels intéressant la production mondiale du riz.

Les principaux pays exportateurs de riz sont la Birmanie, le Siam et l'Indochine, qui se partagent un chiffre global de 5.600.000 tonnes, dans les proportions suivantes :

Birmanie	3.200.000 tonnes
Siam	1.200.000
Indochine	1.200.000

Les acheteurs sont :

(*La Tribune indochinoise*, 21 février 1934)

Les Indes, qui achètent presque exclusivement à la Birmanie en moyenne 1.500.000 tonnes par an ;

L'Europe, qui fait venir d'Extrême-Orient environ 1.200.000 t. (Quatre à cinq cent mille tonnes provenant 2/3 de la Birmanie et 1/3 da Siam sont achetés par l'Allemagne. La France achète de 4 à 500.000 t. en Indochine. Le reste de l'Europe absorbe de 2 à 3.000 000 t. achetées dans les (trois pays exportateurs) ;

Singapour qui achète environ 800.000 t.

700.000 à 800.000 t. sont dirigées sur les ports du littoral chinois.

Enfin, Hong-Kong, à lui seul, importe 1.200 000 t. à 1.400.000 t.

Si, aux Indes, le riz entre par 6 ou 7 ports qui le distribuent ensuite à l'intérieur du continent, en Chine, l'entrée massive et l'accumulation des stocks ont lieu à Hong-Kong.

M. Outrey signale, à ce sujet, que, contrairement à l'opinion émise par M. Thion de la Chaume, il estime que c'est le port de Hong-Kong qui, en vertu de la loi des masses, détermine presque souverainement les cours du riz, céréale qui rentre pour 30 % dans l'alimentation de 800 millions d'Asiatiques.

Le député de la Cochinchine rappelle, à ce sujet, que, lorsqu'il était gouverneur de la Cochinchine, c'était le télégramme de Hongkong qui servait de base à la fixation du cours du riz à Saïgon, et il déclare que c'est encore ainsi actuellement.

Cette considération est très importante car elle fait d'autant mieux ressortir les inconvénients que présente, pour l'Indochine dont la richesse est le riz, l'adoption d'un étalon d'or.

M. Outrey fait ensuite un rapide historique du problème de la piastre en Indochine, depuis l'occupation française. Il entend, quant à lui, parler de cette question depuis vingt-cinq ans.

Le député de la Cochinchine rappelle brièvement les controverses qui, pendant de longues années, ont divisé importateurs et exportateurs, partisans de l'étalon d'argent et partisans de l'étalon d'or.

La commission qu'il présida lui-même en 1914, dut laisser le problème en suspens, ses travaux ayant été interrompus par la guerre.

Plus tard, une commission réunie par M. Maurice Long, gouverneur général de l'Indochine, sous la présidence de l'inspecteur général des colonies Berrué, fut chargée d'étudier, dans la Colonie même, la situation monétaire de l'Indochine.

M. Germain-Martin, consulté lui-même à cette époque par M. Long, émit l'avis qu'il était trop tard pour stabiliser.

M. Maurice Long, partisan au début de la stabilisation, renonça donc à cette mesure, après avoir pris connaissance des conclusions de la commission Berrué.

Puis, vinrent les années de prospérité et une véritable course à la mise en valeur des surfaces cultivables qui représentent en Cochinchine 3.500.000 ha., alors que les surfaces cultivées de cette Colonie sont actuellement de 2.200.000 ha.

Ce « boom » était favorisé par une hausse vertigineuse de la piastre, due non seulement à l'appréciation du métal-argent mais aussi à la baisse du franc papier.

C'est ainsi que la piastre, qui avait oscillé entre 1 fr. 80 et 2 fr. 50 durant la période d'avant-guerre, atteignit le cours impressionnant de 27 fr. en 1826.

L'Administration ne pouvait qu'encourager cet essor économique et ouvrait de nombreux canaux dans les régions susceptibles d'être cultivées. On a remué ainsi, dans le delta cochinchinois, en une trentaine d'années, un cube de terre une fois et demie supérieur à celui provenant de l'ouverture da canal de Suez à son origine.

L'Administration distribuait alors les concessions avec la plus grande largesse et en toute gratuité. Ce n'est que plus tard qu'elle en est venue à vendre les lotissements aux enchères publiques, à des prix atteignant 100 et 150 $ l'hectare. On assure même, ajoute M. Outrey que, pour certains terrains de la région de Camau, des acquéreurs déboursèrent jusqu'à 200 $ l'hectare.

Gagnés par cette fièvre de mise en valeur, les indigènes n'hésitaient pas à se lancer dans les opérations foncières, payant ainsi la terre beaucoup plus cher qu'elle ne valait, la rizière n'ayant de la valeur qu'autant qu'elle est cultivée. Pour financer ces extensions, les indigènes se sont adressées aux chettys, aux banques, aux sociétés foncières, vis-à-vis de qui ils ont contracté de lourdes dettes.

Il est compréhensible, en conséquence, que les prêteurs aient pu désirer, lorsque survint la baisse vertigineuse de la piastre, voir la monnaie indochinoise stabilisée, afin que leurs créances ne fassent pas trop réduites. Il convient de noter que la Banque de l'Indochine, qui, antérieurement, n'était pas partisan de la stabilisation, puisqu'elle réalisait, du fait du change, d'importants bénéfices, par suite des variations du taux de la piastre, réclama, elle aussi, à partir de ce moment, la stabilisation avec tous ceux qui la préconisaient.

Un fort courant d'opinion se créait ainsi en faveur de l'adoption de l'étalon or et venait d'autant plus à son heure que le Ministre des Colonies d'alors était M. Piétri qui venait de stabiliser la piastre hassani, et il semblait à beaucoup qu'il était plus qualifié que quiconque pour réaliser cette délicate opération monétaire.

M. Outrey ne fait aucune difficulté pour reconnaitre que dans la Colonie, la grande majorité de l'opinion, dont il était, d'ailleurs, était partisan de la stabilisation à un change élevé : 12 fr. 50.

C'est le Ministre qui, dans sa sagesse, fixa le taux de stabilisation à 10 fr.

M. Pietri fait remarquer, que lors de la stabilisation de fait, la piastre argent valait 10 fr. 08.

M. Outrey acquiesce, mais précise que, par contre, cette même unité monétaire valait 7 fr. au moment de la stabilisation de droit.

M. Pietri demande à M. Outrey de l'interrompre pour présenter quelques observations au sujet d'une mesure, la stabilisation dont il a assumé la responsabilité. L'ancien ministre des Colonies rappelle, qu'à côté du raisonnement simpliste d'une grande partie du public indochinois, qui était favorable à l'étalon d'argent tant que la piastre traçait des pointes, vertigineuses, et qui a ensuite réclamé à cor et à cris la stabilisation du jour où l'unité monétaire indochinoise s'est mise à baisser avec une régularité inquiétante, il y avait le point de vue plus rationnel et plus élevé du gouvernement qui se préoccupait de doter l'Indochine d'un instrument monétaire qui donnât toutes garanties aux capitaux français qui affluaient alors dans notre colonie d'Extrême-Orient, ce qui était la grosse question, car toute la vie de l'Indochine en dépendait.

C'est la tout le problème et la cause déterminante de la décision prise par les pouvoirs publics de donner à l'Indochine un système monétaire basé sur l'étalon or.

Mais, pour ce dernier pays, il reconnaît que la question se présentait sous un aspect assez différent de la stabilisation marocaine, notre protectorat de l'Afrique du Nord étant en relations économiques très étroites avec le Métropole.

M. Outrey poursuivant son exposé, déclare qu'en effet, l'idée directrice de la stabilisation était d'empêcher la dévalorisation verticale des capitaux métropolitains investis en Indochine. C'était donc une mesure d'intérêt métropolitain, sur laquelle l'élément indigène ne fut pas consulté et sur laquelle il me fut pas appelé à se prononcer. Il faut reconnaître, d'ailleurs, que même consulté, ce dernier eût été incapable d'apprécier les conséquences de la réforme. Or, c'est précisément sur l'élément indigène de la population que la stabilisation a eu les effets les plus désastreux. Le député de la Cochinchine trace ensuite un tableau rapide de la situation

de la riziculture et de la répartition des terres entre grands, moyens et petits propriétaires.

Trois millions sept cents mille habitants s'adonnent en Cochinchine à la culture du riz et ont mis en valeur 2.200.000 ha, ce qui représente une mise en culture de 3 ha par 750.000 familles de 5 personnes.

Quant aux propriétaires de chacune des trois catégories, ils se répartissent de la façon suivante :

Les grands sont au nombre de 6.300, les moyens au nombre de 65.700, et enfin les petits au nombre de 183.000.

Les **grands propriétaires** représentent les 2,5 % des riziculteurs et mettent en valeur 45 % de la surface cultivée.

Les moyens propriétaires représentent les 25,8 % des riziculteurs et mettent en valeur 42,5% de la surface cultivée.

Enfin, les petits propriétaires représentent 71,7 % des riziculteurs et ne mettent en valeur que 12,5 % de la surface cultivée.

Or, les grands propriétaires sont, à l'heure actuelle, les plus atteints par la crise. La stabilisation, suivie de la baisse des prix, leur a rendu très lourd un endettement qui, à l'origine, n'avait rien que de très raisonnable, puisque aussi bien les établissements prêteurs avançaient aux propriétaires environ 8 fois le revenu de la terre.

Ces grands propriétaires, qui représentent pourtant la force de la Cochinchine agricole, puisque leurs terres se trouvent précisément dans la région du Transbassac, région exportatrice de riz par excellence (900.000 t. sur 1 200.000 t. exportées) sont donc voués à une disparition prochaine.

Les petits propriétaires se défendent peut-être un peu mieux du fait de la modicité de leur genre de vie et parce qu'ils louent leurs services lorsque les travaux de leur rizière sont terminés.

Ils sont néanmoins dans une situation des plus misérables.

Revenant au problème de l'endettement foncier, M. Outrey signale qu'on peut l'évaluer à une soixantaine de millions de $ et s'élève contre l'opinion communément répandue que l'indigène avait imprudemment grevé sa terre de dettes Il ne faut pas oublier, en effet, que même à l'heure actuelle, le passif de la rizière porte sur une surface cultivée de 9 millions d'hectares, évalués environ à 250 $ l'hectare.

Il n'est donc nullement exagéré d'avoir emprunté 60 millions de $ sur un actif immobilier d'environ 500 millions de $ et il n'est pas douteux que si la piastre n'avait pas été stabilisée, la riziculture aurait pu très facilement se libérer de ses dettes.

M. Piétri fait remarquer que, par ce raisonnement, on tombe dans le système extrêmement dangereux employé par M. Roosevelt et qui repose sur la dévaluation de l'unité monétaire.

Poussant ce raisonnement à la limite, il est certain que si la piastre était réduite à zéro, les débiteurs se trouveraient, par la même, complètement libérés.

M. Outrey signale qu'en ce qui concerne le problème du riz en soi, il n'y a pas, à proprement parler, de surproduction. Les stocks de riz existant en Cochinchine sont, en effet, infimes.

M. Thion de la Chaume fait observer que cette situation tient à ce que la Cochinchine, dont les producteurs, du point de vue des disponibilités financières, vivent au jour le jour, est obligée de se débarrasser rapidement de sa récolte, et, à ce que le gouvernement, au contraire de ce qui s'est passé dans d'autres pays, s'est garde très sagement d'organiser le stockage.

Les stocks sont, en effet, de quelques centaines de milliers de tonnes contre 6 millions de tonnes de récolte mondiale, et représentent a peine le dixième de cette récolte.

M. Outrey poursuivant son raisonnement, fait observer que le prix du riz, évalué en $ argent, n'a pas sensiblement varié depuis dix à douze ans.

Donc, si l'on considère que l'Indochine monnaye chaque année environ 2 millions de tonnes de riz se répartissant comme suit :

1.200.000 tonnes d'exportations
400.000 tonnes pour les usages industriels
400.000 tonnes achetées par les habitants de la Colonie qui ne produisent pas de riz ou qui en produisent insuffisamment,

sa production rizicole devrait lui rapporter en $ argent environ 210 millions de $.

(*La Tribune indochinoise*, 23 février 1934)

Or, la stabilisation, en valorisant la $ indochinoise par rapport à celle de Hongkong, a ramené ce profit à 80 millions de $. alors que la production de 2 millions de tonnes a coûté 97 millions de piastres. C'est donc une perte de 130 millions de $ que la stabilisation a occasionnée à l'économie indochinoise.

Contre ce raisonnement ne saurait prévaloir l'argument tiré de ce que les dépenses de l'indigène auraient augmenté proportionnellement à la chute de la piastre.

L'Annamite achète, en effet, très peu à l'extérieur et, comme l'a fait remarquer très justement M. Bui-quang Chiêu, le pays aurait parfaitement pu se replier sur lui-même et vivre sur ses propres productions.

Quant aux importateurs, qui, logiquement, devraient être favorisés par la stabilisation, et devraient en être de chauds partisans, ils ont beaucoup « déchanté » depuis quelques temps, car la marge de profit de l'indigène étant réduite à zéro, celui-ci n'achète plus rien au commerce d'importation.

On assiste donc au spectacle d'une monnaie très solide et très saine mais qui présente le grave inconvénient de ne pas circuler.

Le député de la Cochinchine, à l'appui de ce qu'il vient d'avancer, fait un tableau sommaire du marasme profond dans lequel sont tombés certaine quartiers jadis si actifs de Saïgon et de Cholon.

M. Piétri fait observer que ce marasme n'est malheureusement pas le lot de la seule Cochinchine et que le monde entier en souffre.

M. Keller signale que la situation est encore plus grave en Afrique.

M. Outrey cite ensuite les principaux chiffres du commerce indochinois en 1929 et en 1932.

Les exportations tombent de 2.611.000.000 francs en 1929, à 1.148 000.000 francs en 1931 et à 1.021.000.000 en 1932.

Les importations subissent une diminution encore plus sensible.

Elles reculent, en effet, de 2.602.000.000 francs en 1929 à 968.858.000 fr. en 1932.

De 1929 à 1932, les exportations de l'Indochine ont donc baissé de 61 % et ses importations de 63 %.

M. Lacour-Gayet fait observer que cette proportion de baisse coïncide presqu'exactement avec la dépression du commerce mondial qui accuse 60 % par rapport aux chiffres antérieurs à la crise.

M. Outrey, poursuivant son exposé signale que cette baisse apparaît proportionnelle à la baisse des cours du paddy. L'exportation du riz et de ses dérivés a, en effet, baissé :

en quantité de 1.471.900 tonnes en 1929 à 1.215.906 tonnes en 1932.
et en valeur de 1.43.000.000 $ en 1929 à 60.291.600 $ en 1932.

Devant de pareils chiffres, il est difficile de ne pas reconnaître que la stabilisation de la $ par adoption de l'étalon d'or a porté un coup fatal à l'économie indochinoise et que seules ne peuvent plus être intéressés à son maintien que quelques sociétés dont les tarifs sont en $.

Quant aux fonctionnaires, leurs traitements ont été réduits dans la proportion de 20 à 30 %, chiffre auquel on peut évaluer la perte qu'ils auraient subie si la piastre argent avait été maintenue.

La stabilisation n'a donc pas amélioré leur situation.

En ce qui concerne le budget, M. Outrey rappelle les efforts considérables de compression que le Gouvernement a dû entreprendre, depuis le début de la crise, les réalisations étant toujours inférieures aux prévisions.

Le député de la Cochinchine se déclare des plus sceptiques sur les possibilités d'exécution du prochain budget encore qu'il ait été ramené de 108 millions de $ en 1931, à 60 millions de $ pour 1934. Il estime, en effet, qu'il ne sera guère possible de faire rentrer beaucoup plus de 50 millions de piastres cette année.

Les indigènes paraissent, en effet, parvenus à la limite de leurs possibilités fiscales et ne sauraient plus payer leurs impôts qu'en vendant leur cheptel et leur matériel de culture, ce qui aboutirait à un résultat pire.

Le député de la Cochinchine donne ensuite lecture d'une lettre du président de la chambre d'agriculture de Cochinchine qui donne sur le situation économique les nouvelles les plus désespérantes.

Pour ne citer que quelques chiffres donnés par lui, la mesure de paddy acheté à la culture serait descendue, dans certaines provinces, à 10 cents, celle de riz blanc à 1 $, les noix de coco se vendent 1 $ les 120 unités.

M. Blanchard de la Brosse s'élève contre les informations fournies à la commission par le député de la Cochinchine et déclare qu'elles sont démenties par des renseignements qui lui parviennent du gouvernement général de l'Indochine. La baisse du riz est, évidemment, très sensible. Elle est due, pour une grande part, à la raréfaction, sur le marché, des acheteurs, raréfaction provoquée par la disparition des acheteurs chinois.

En tous cas, le prix du gia de paddy indiqué par le gouverneur général est de 0 $ 40 et non de 0 $ 10 comme l'indique le député de la Cochinchine.

M. le président confirme le chiffre de 0 $40 qu'il extrait d'un télégramme du gouverneur général qu'il a sous les yeux.

M. Thion de la Chaume fait observer qu'il ne faut pas confondre le prix côté à Saïgon et celui pratiqué dans l'intérieur qu'indique M. Outrey.

D'après les renseignements qu'il possède, le prix du picul de paddy serait de 1 $ 30 rendu à Saïgon. Comme il faut évaluer les frais à environ 30 à 40 cents par picul, cela ramènerait le prix du picul à en environ 90 cents dans l'intérieur, soit, approximativement, 30 cents pour le gia.

M. Outrey déclare que les renseignements qu'il fournit sont corroborés par des télégrammes des délégués de la Cochinchine au Grand Conseil qui confirment que le gia de paddy est bien offert à 10 cents à l'intérieur et qu'il ne trouve pas preneur.

Dans ces conditions, les plus graves événements, dont le moindre n'est pas l'abandon par l'indigène de sa rizière, peuvent être envisagés.

À ce point de vue, il est paradoxal et inouï de constater que le gouvernement général grève encore des droits de sortie la production rizicole qui est chaque jour de moins en moins rémunératrice, quand elle n'est pas déficitaire.

En face de ce supplément de charges indéfendables qui écrase l'indigène, la production européenne jouit, quant à elle, non seulement d'exonérations mais de prestations pécuniaires positives telles que les primes à l'exportation.

Sans doute le député de la Cochinchine me méconnaît pas qu'un gros effort a été fais pour développer les exportations de riz sur la France. Une **publicité très habile** a

été faite dans ce but et a obtenu d'intéressants résultats puisque les entrées de riz indochinois en France atteignent, à l'heure actuelle, plus de 500.000 tonnes.

Cette programme avait, d'ailleurs, la partie belle, étant donné les prix particulièrement avantageux du paddy, qui revenait à 42 fr. le quintal à Saint-Nazaire, alors que l'orge et 'avoine cotaient de 75 à 85 fr.

Durant un certain temps, les riz exportés sur France ne payaient pas de droits de sortie, ce qui constituait une sorte de dumping dont se sont émus les producteurs métropolitains. Les droits ont donc été rétablis et les riziculteurs ont demandé que, par voie de conséquence, les taxes de sortie fussent diminuées de moitié. Le gouverneur général s'est borné à réduire ces droits du quart, si bien qu'en dernière analyse, la riziculture indochinoise et, partant, l'indigène paient sur les exportations un chiffre global de droits supérieur à celui qu'elles supportaient antérieurement (3/4 de droits sur 1.200.000 tonnes, au lieu du plein tarif sur moins de 700.000 tonnes).

M. Outrey appelle donc l'attention de la commission sur l'exaspération à laquelle peut être en proie l'indigène lorsqu'il voit ce qui se passe dans les pays voisins que la dévaluation de leur monnaie, a placés dans une situation particulièrement favorable du point de vue des exportations.

M. Piétri s'élève énergiquement contre la thèse que la dépréciation de leur monnaie ait pu créer une situation privilégiée aux autres pays exportateurs de riz.

Il rappelle, à ce sujet, que la situation économique a été signalée comme détestable au Siam et en Birmanie, malgré la chute de la livre. Il attend, pour sa part, le démonstration qu'une dévaluation de 1/4 ou de 1/3 de la monnaie indochinoise apporterait une amélioration durable dans l'économie de l'Indochine.

Il est donc très grave et très fâcheux qu'on ait enfoncé dans les esprits, déjà profondément bouleversés par la crise, qu'une dévaluation monétaire serait une panacée et que cette dévaluation, comme par un coup de baguette magique, sauverait l'économie indochinoise et transformerait le marasme actuel en une situation florissante.

M. Thion de la Chaume fait observer à ce point de vue que, même si l'on tenait pour décisif le raisonnement de M. Outrey, la dévaluation de la piastre de 50 % ferait remonter la valeur des exportations de riz de 80 à 160 millions de $ et non à 210 millions comme le soutient le député de la Cochinchine.

M. Outrey persiste cependant à considérer que la dépréciation monétaire des pays voisins constitue pour l'Indochine un handicap écrasant.

M. Piétri rappelle que, lorsque la stabilisation de la piastre a été décidée, elle apparaissant à tous comme une mesure de véritable salut. Il était, en effet, bien difficile d'assister impassible à une dépréciation de 60 % de toute la réserve d'argent de l'Union indochinoise, dépréciation qui se serait produite au détriment de toute l'épargne métropolitaine investie dans la Colonie.

———————————

Encore une contre-vérité audacieuse

———————————

Mais elle vient de M. Blanchard de la Brosse

(*La Tribune indochinoise*, 26 février 1934, p. 1, col. 4)

Dans l'exposé fait par M. Outrey à la Commission monétaire et publié dans notre dernier numéro, nos lecteurs ont remarqué sans doute ce passage :

……

M. Blanchard de la Brosse s'élève contre les informations fournies à la commission par le député de la Cochinchine

……

Le député de la Cochinchine, qui était fort bien renseigné sur les choses de la Colonie, n'a pas exagéré en disant que dans certaines provinces cochinchinoises, un gia de paddy se vendait à 0 $ 10 et ne trouvait pas preneur. Ce qu'il a dit est vrai et ce prix se maintient encore dans certaines provinces, surtout à Baclieu, le grenier de la Cochinchine.

M. Blanchard da la Brosse, qui n'a connu qu'une Cochinchine riche et prospère, n'entendait pas de cette oreille et, se basant sur des rapports officiels tous aussi optimistes les uns que les autres, avançait des contre-vérités destinées à cacher au gouvernement métropolitain la véritable situation de l'Indochine. N'a-t-on pas lu dans le bulletin de l'AGINDO, agence dirigée par M. de la Brosse, des pages les plus optimistes sur l'Indochine. À lire ces pages, ou a eu l'impression que tout marchait comme sur les roulettes en Indochine et que les actionnaires des grandes entreprises indochinoises pouvaient être tranquilles sur leur argent.

Sans aller jusqu'à dire que M. de la Brosse est un homme lige de la Finance, nous pouvons dire que ses interventions à la Commission monétaire étaient ridicules, d'autant plus qu'elles étaient appuyées par M. Thion de la Chaume, le financier bien connu.

M. de la Brosse, qui a commencé ici une œuvre néfaste, veut la continuer en France. C'est vraiment dangereux de confier une agence d'informations aussi importante que l'AGINDO à un homme dont l'incapacité est notoire. À quoi s'attendrait-on si cet homme usé et fatigué revenait ici comme gouverneur général ?

———————————

(suite)

(*La Tribune indochinoise*, 26 février 1934, p. 1, col. 5)

M. Outrey invoque à l'appui de l'étalon d'argent les opinions émises par M. Caillaux sur la raréfaction de l'or dans le monde qui est une des causes de l'effondrement du prix de toutes les matières premières.

Il donne, à cette occasion, lecture d'un article de M. Edward Tuck, spécialiste des questions monétaires, paru dans « The Economist » de Londres.

M. Piétri rappelle, encore une fois, qu'au moment de la réforme monétaire indochinoise, l'ambiance économique était complètement différente. Presque tous les autres pays avaient stabilisé, l'Inde vendait ses stocks d'argent et, en faisant cavalier seul, l'Indochina s'exposait à une baisse catastrophique de sa monnaie.

M. Duboin estime, pour sa part, que la thèse de M. Caillaux est des plus discustables car elle repose sur le postulat de la raréfaction de l'or que les statistiques semblent démentir.

M. le président signale qu'en effet, cette thèse n'a jamais été plus faible, étant donné la multiplication et le perfectionnement des moyens de règlement. Il serait donc intéressant que le député de la Cochinchine fît une démonstration circonstanciée des bienfaits de la déstabilisation.

M. Outrey estime que cette démonstration serait bien difficile à faire. Il n'en reste pas moins qu'il considère de son devoir de se faire le porte-parole devant la commission de la thèse dévaluationniste qui est celle d'une grande partie de l'opinion indochinoise représentée par haut assemblées locales qui, toutes avec le plus complet ensemble, réclament la déstabilisation. Il ajoute qu'il est entièrement favorable à l'opinion qu'il défend, au nom de ses mandants.

M. Piétri demande à M. Outrey de préciser sa doctrine monétaire. Le député de la Cochinchine est-il partisan d'une dévaluation avec stabilisation à un cran plus bas ou d'un retour pur et simple à l'étalon d'argent.

M. Outrey rappelle qu'en effet, ces deux thèses ont été soutenues Il est favorable pour sa part à un retour au régime antérieur qui a été celui de l'Indochine pendant de nombreuses années.

M. Outrey, revenant à l'étude de la crise indochinoise, voit une des causes déterminantes de cette crise dans l'égoïsme féroce dont la Métropole a fait preuve vis-à-vis de l'Indochine à l'époque de sa grande prospérité.

La Métropole voulait, à ce moment, que l'argent gagné en abondance par l'indigène refluât vers elle. Elle a, pour obtenir ce résultat, élevé des barrières douanières autour de l'Indochine et établi des tarifs qui ont frappé surtout les marchandises chinoises **[tarif Kircher, 1928]**.

Les bateaux arrivaient jadis de Chine chargés de marchandises de toutes sortes : bimbeloterie, porcelaines, soieries, papiers, joysticks, pétards, etc., et repartaient chargés de riz. Les droits prohibitifs qu'on a édictés ont détourné ce courant commercial de l'Indochine et ont ralenti d'autant les exportations de riz sur la Chine. La Chambre de Commerce chinoise de Cholon a d'ailleurs protesté contre cet état de choses.

Comme il était à prévoir, les mesures de représailles de la Chine ne se sont pas fait attendre. Le gouvernement de Canton a, en effet, établi une taxe à l'entrée sur les riz, qui a eu pour résultat de favoriser le blé américain.

Cette taxe a été reprise par le Ministre des Finances de Nankin, et le riz se trouve frappé aujourd'hui de 3 80 dollars de Hongkong, soit 2 U.S. $.

M. Thion de la Chaume fait observer que la taxe nouvellement établie, n'est pas particulière au riz, qu'elle s'étend à toutes les céréales et frappe également le blé et le riz.

M. Outrey persiste à considérer que ces droits d'entrée ne sont rien d'autre que des représailles contre notre politique douanière en Indochine. Ces mesures de rétorsion s'étendent aujourd'hui à la houille.

M. Keller demande à présenter sur ce point quelques observations. Il est, en effet, exact que des droits élevés ont été établis en 1927 sur les produits chinois.

Mais, depuis lors, l**e gouvernement français a très loyalement tendu la main au gouvernement chinois et lui a proposé de négocier un accord douanier.** Les pourparlers se poursuivaient et l'accord était sur le point d'être conclu lorsque, en pleines négociations, le gouvernement chinois a établi une taxe sur les riz. En présence d'une mesure aussi discourtoise, et aussi préjudiciable aux intérêts généraux de la Colonie, le gouvernement français ne pouvait que rompre les pourparlers en cours.

M. Outrey fait observer que les importations de houille en Chine intéressaient, au plus haut point, l'économie du Nord de l'Indochine qui avait, jusqu'a présent, un peu mieux résisté à la crise.

Il persiste dans l'opinion que les mesures douanières prises par la Chine n'étaient rien autre chose que des représailles contre un régime douanier monstrueusement égoïste, auprès duquel le Pacte Colonial apparaît un système profondément libéral.

Le député de la Cochinchine adjure, en terminant, la commission qui tient entre ses mains le part de l'économie indochinoise d'étudier en toute impartialité les mesures qui seraient susceptibles de sauver l'Indochine d'un désastre sans précédent.

La situation est, comme il l'a répété a plusieurs reprises, des plus tragiques : une récolte vendue 80 millions de $ au lieu de 210 millions ; **sur 583 sociétés existant en Cochinchine, 84 sont dissoutes et 26 seulement ont distribué des dividendes ces temps derniers** (sur ces 26 sociétés, 16 avaient des contrats en piastres avec l'administration).

Dans sa détresse, l'indigène se tourne vers la France dont il n'a jamais été aussi près par le cœur et dont il sent que peut lui venir le salut. Il attend avec impatience les décisions de la commission qui peuvent le sauver d'une désespérance qui est toujours mauvaise conseillère.

M. le président remercie M. Outrey de son exposé très complet et très documenté. Il donne ja parole à M. Duboin.

M. Duboin demande à poser deux questions à la commission :

1°) La commission estime-t-elle sérieusement qu'une dévaluation monétaire comme celle qui nous est demandée peut constituer un remède à une crise économique ?

Ignorerait-elle combien il est facile pour les autres nations de se défendre contre les importations des pays qui cherchent à les favoriser par la dévaluation de leur monnaie ?

Je rappelle que les taxes compensatrices de change sont couramment employées vis-à-vis des pays dont la monnaie se déprécie. La Chine ne manquera certainement pas d'agir de même à l'égard d'une piastre indochinoise qui serait dévaluée.

2° Supposons que le gouvernement déstabilise la piastre, soit en la dévaluant, soit en la laissant libre d'évoluer, ce qui, d'après M. Outrey, abaissera fatalement sa valeur. Les Indochinois admettent ils que la circulation actuelle suffira dans le nouvel état des choses, c'est-à-dire se contenteront-ils d'un nombre de piastres dévaluées égal à celui des piastres actuelles ?

M. Thion de la Chaume répond à cette question que la circulation fiduciaire qui gravite, actuellement, autour de 90 millions de $, augmentera fatalement.

M. Duboin : « Donc on augmentera le nombre des piastres. On fera donc de l'inflation. Alors, je demande au Gouvernement comment il peut à la fois déclarer à la Chambre, au Sénat et dans le pays, que l'inflation serait génératrice de misères, de désordre et de ruines, et nous demander s'il faut faire de l'inflation en Indochine ? »

———————————

L'exposé de M. Outrey à la Commission monétaire
(Suite et fin)
(*La Tribune indochinoise*, 28 février 1934)

M. Outrey répond à cette objection que, tandis que le franc s'est dévalué des 4/5, que la livre et le dollar ont subi des diminutions sensibles, quoique de moindre importance, on peut considérer que la piastre est demeurée intacte. Le taux de 10 fr. représente, en effet, si l'on le divise par le coefficient de dévaluation du franc actuel le cours de 2 fr. qui est approximativement le cours moyen de la piastre avant la guerre.

M. Piétri fait observer que le franc n'a pas été dévalué méthodiquement et systématiquement pour résister à une crise économique.

Un tel remède serait, en effet, enfantin. On ne peut même pas invoquer en faveur de ce remède, l'exemple de l'Angleterre qui, au moment de l'abandon de l'étalon d'or, se trouvait dans une situation très particulière.

La seule raison que l'ancien ministre des Colonies aperçoit donc en faveur de la dévaluation monétaire réside dans l'allègement de l'endettement foncier.

Cet endettement est-il suffisamment important pour, comme en Amérique, justifier une si grave mesure ?.

M. Thion de la Chaume rappelle que l'endettement américain était de 168 milliards de dollars à 25 fr.

M. Piétri, rappelle, d'ailleurs, que, dans l'endettement global, la partie monnaie scripturale, c'est-à-dire la partie crédit, entrait dans la proportion de 19 contre 1, soit 19 dollars de crédit à régler contre 1 dollar de monnaie. Un pareil endettement est astronomique.

En France, il est beaucoup plus faible. Il peut s'évaluer à 3 fr. ou 3 fr. 50 crédit contre 1 fr. monnaie.

M. Outrey signale que l'endettement indochinois n'est pas excessif puisqu'il représente 60 millions de § environ, grevant un domaine foncier évalué à 500 millions de $.

M. le président indique que, pour la prochaine réunion, le problème apparaît assez nettement délimité : la dévaluation monétaire s'impose-t-elle en raison de l'endettement foncier, par rapport aux possibilités de règlement, aux charges financières et au problème budgétaire ?

Il estime, pour sa part que l'on peut, dès a présent, répondre par la négative.

Toutefois, quelles que soient les décisions prises par la commission, celles-ci devront être fortement motivées.

M. Piétri complète les explications du président en précisant que la commission aurait également intérêt à savoir quel rapport de cause à effet on peut établir entre la stabilisation effectuée eu 1930 et la détresse actuelle de l'Indochine.

Si ce rapport de cause à effet peut être nettement établi, il se déclare. pour sa part, prêt sans aucun amour propre, à renier la mesure qu'il a prise et à souscrire à la déstabilisation.

Mais il est assez sceptique sur le résultat final de la démonstration.

La date de la prochaine séance de la commission est fixée au jeudi 11 janvier 1934.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h. 45.

Le secrétaire : R. VALLY

Le Président : GERMAIN-MARTIN

ANNEXE
au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1933

Télégrammes n° 815 et 819, adressés les 17 et 19 décembre 1983 par le ministre des Colonies au gouverneur général de l'Indochine, au sujet du voyage en France des trois représentants indigènes des groupements économiques de la Colonie.

815. — Monsieur Germain-Martin, président Commission monétaire, demande au nom de cette commission que cinq délégués Indochine, dont trois Cochinchine, représentant groupements les plus importants, hommes compétents et indépendants, viennent devant elle Stop. DALIMIER,

819. —Réponse votre 839. — Il s'agit délégués indigènes. Stop. Vous appartient demander groupements économiques s'entendre pour déléguer représentants qualifiés ensemble intérêts locaux. Stop. Suffirait envoyer 2 délégués pour Cochinchine et 1 pour Tonkin. DALIMIER.

———————————

Devant la Commission monétaire
ayant à se prononcer sur la déstabilisation de la piastre
(*La Tribune indochinoise*, 28 février 1934)

La conférence de M. V. Charles-Gallet, avocat à la cour d'appel, ancien conseiller colonial délégué par le conseil colonial devant la Commission monétaire

M. V. Charles-Gallet commence en exprimant à M. le président de la commission Germain-Martin, toute sa gratitude au nom des corps élus de l'Indochine pour l'avoir admis à présenter la défense des intérêts indochinois. Il poursuit :

« Votre accueil bienveillant va me permettre de faire entendre une fois encore, par mon modeste organe, la grand écho des doléances d'une population profondément attachée à la mère-patrie et qui n'a jamais désespérée de sa vigilance.

L'insistance même de toute la population annamite se joignant aux représentants de la population française pour obtenir l'audition d'un délégué français, auprès de vous, montre combien l'identité d'intérêt est profonde et l'alliance solidement cimentée entre ces deux éléments de notre lointaine colonie. L'épreuve de l'infortune a noué des liens plus étroits encore.

Ceux qui ont pu penser que les représentants de l'Indochine au sein de cette commission viendraient apporter la passion ou la turbulence sont aujourd'hui convaincus après l'audition des délégués annamites, de la mesure et de la pondération que ce grand pays doit apporter à la défense d'une aussi juste cause.

Ce n'est pas moi, qui enfreindrait cette règle aujourd'hui.

Si je réclame une entière liberté doctrinale, j'entends ne m'en remettre qu'objectivement aux faits et aux chiffres pour les besoins d'une démonstration à laquelle toute ma conviction personnelle, ne pourrait rien ajouter.

N'est-ce pas le seul moyen de vous faire oublier mon manque de technicité ?

Les maux de l'Indochine sont trop grands pour qu'on les attribue à une seule cause.

Une seule mesure n'apporterait pas davantage le remède décisif.

Il est tout au moins deux dogmes sur lesquels l'unanimité s'est faite entièrement :

La révision des tarifs douaniers.

La déstabilisation de la piastre.

Je devrais ajouter : l'aménagement des dettes.

J'aurai la bonne foi de reconnaître que la presque totalités des éléments divers de la population française s'est rencontrée dans le passé pour réclamer la déstabilisation.

On ne saurait trop préciser toutefois, que les Annamites se sont trouves écartés de ces délibérations. C'est pour cela, qu'ils vous ont fait entendre, ici même, leurs protestations.

L'Indochine et le gouvernement ont voulu la stabilisation.

Admettons, comme on l'a prétendu, que l'Indochine ait voulu la stabilisation au moment de la pointe vertigineuse des cours...

Admettons que le gouvernement ne l'ait faite que pour garantir les capitaux français...

Même sur ces terrains, la stabilisation ne s'est pas montrée très heureuse, car nous verrons qu'il ne reste à peu près rien de ces capitaux investis. S'ils ne se sont pas évadés, ils se sont volatilisés.

D'ailleurs, ceux-là mêmes qui, guidés par cette préoccupation avaient le plus préconisé cette mesure, sont aujourd'hui d'un avis contraire. Je citerai textuellement, l'**opinion de M. Thion de la Chaume**, président du conseil d'administration de la Banque de l'Indochine, extraite du procès-verbal officiel de la Commission :

« Il semble néanmoins, à la lumière des événements intervenus depuis 1929, qu'il n'y aurait eu aucun inconvénient, et même plutôt des avantages, à ce que l'Indochine restât à l'étalon d'argent. »

D'après le président du conseil d'administration de la Banque de l'Indochine, en effet, l'étalon d'argent constitue le meilleur des systèmes monétaires pour les pays à économie peu évoluée, qui thésaurisent sous forme de lingots et de bijoux. Les pays les plus évolués s'accommodent mieux de l'étalon or. »

En ce qui concerne l'Indochine, c'est à la flamme de l'expérience qu'elle veut brûler aujourd'hui ce qu'elle a adoré hier.

Suffira-t-il de dire : « Vous l'avez voulu », pour s'abstenir dans l'avenir de toutes réformes ?

L'Indochine reconnaît loyalement qu'elle s'est trompée.

C'est pour cela qu'elle veut faire un retour en arrière.

Ce qui est grave, ce n'est pas de se tromper, mais de persévérer dans l'erreur.
D'ailleurs, y a-t-il bien une vérité économique et financière ?
Cette vérité n'est-elle pas fonction de l'heure, du lieu, des circonstances ?
La vérité d'hier, n'est-elle pas l'erreur d'aujourd'hui ?.

Aujourd'hui, l'unanimité réclame la déstabilisation

Aujourd'hui, l'unanimité réclame la déstabilisation :

Tous les corps élus, le Grand Conseil lui-même, et il faut l'ajouter, bon nombre d'importateurs pendant longtemps incrédules, réclament aujourd'hui cette mesure.

C'est la, un premier point.

L'unanimité n'est pas un argus ment, m'objectera-t-on.

Mais c'est avec les faits seuls que nous voulons argumenter.

D'abord, en frontispice à l'examen de ce grand problème aussi économique, que financier, quelques considérations générales s'imposent :

1°) Le système économique indochinois est différent de celui de la France.

Ce serait une faute de considérer le problème financier à l'aune des doctrines économiques et financières de l'Europe et de la France.

Voici, à cet égard, quelques opinions autorisées. Celle de M. Merlin, ancien gouverneur général de l'Indochine :

« L'Indochine, en fait, se meut dans une atmosphère de monnaies d'argent, dans un milieu très différent du nôtre, au centre de cet Extrême-Orient dominé par l'emporium d'Hong-Kong. Sous prétexte d'établir des relations plus stables avec la métropole et de donner ainsi plus d'essor à l'Indochine, il ne faudrait pas compromettre sa situation vis-à-vis des contrées voisines avec lesquelles elle trafique. »

M. Pasquier déclarait par ailleurs, dans un de ces derniers discours :

« L'Indochine vit dans un milieu économique qui n'a que des rapports lointains avec celui dans lequel évolue la Métropole ».

M. Gannay déclarait à son tour au Grand Conseil : « Vous dites que la situation économique de l'Indochine est différente de la France, c'est parfaitement exact ».

2°) Le système économique indochinois repose sur la culture et l'exportation du riz.

C'est un argument essentiel dans ce débat, que la prospérité de l'Indochine est fonction de la riziculture. Voici sur ce point l'opinion du gouverneur général Pasquier :

« Depuis l'origine même, la prospérité de l'Indochine tout entière est fondée sur la capacité d'exportation rizicole de la Cochinchine : toute l'activité économique de la colonie dépend de ce surplus disponible, dont la valeur plus ou moins grande, selon les fluctuations des cours, conditionne le pouvoir d'achat de la population, ses facultés contributives et par contre-coup, l'équilibre de tous les budgets ».

3°) La crise est différente de la crise générale, car il n'y a pas sous-consommation, mais, au contraire, recrudescence d'exportation.

Il existe des chiffres qui prouvent que la « technicité bancaire locale » est fausse, ce sont les chiffres de nos exportations.

Les statistiques des douanes prouvent que les produits exportés d'Indochine ont été plus importants — en quantités — en 1933 qu'en 1932, ce qui prouve incontestablement que l'Indochine ne subit pas les contre-coups de la crise et ne souffre pas de sous-consommation ou de surproduction de ses produits.

Voici, en effet, le tableau comparatif de nos exportations en 1932 et 1933 (en tonnes) :

	1932	1933
Riz	1.191.649	1.920.908

Poivre	3.047	3.527
Maïs	137.789	176.076
Caoutchouc	15.598	14.322
Coprah	7.287	4.348
Poisson sec	21.809	21.146
Peau	1.006	1.349
Coton	338	696
Kapok	1.162	1.461
Graisse de poisson	372	815
Noix vomique	267	468

Ce tableau montre que nos exportations ont été plus importantes en quantité en 1933 qu'en 1932.

Malheureusement, malgré leur augmentations, quantitatives, elles n'ont pas enrichi le pays, car les producteurs ont touché beaucoup moins de signes monétaires.

4° Les cours du riz sont relativement beaucoup plus stables par rapport à l'argent que par rapport à l'or.

Ceci s'explique, nous le verrons, parce que ces cours sont cotés à Hong-Kong avec la piastre argent.

D'autre part, peut-on parler de la stabilité de l'or ?

Y a-t-il une stabilité pour une matière première essentiellement variable ?

5° La seule monnaie stable pour l'Indochine est donc la monnaie étalon argent, qui, malgré ses fluctuations, a permis à l'Indochine de rester prospère.

Suite

(*La Tribune indochinoise*, 2 mars 1934)

D'ailleurs, à en croire le professeur Émile Borel, de l'Académie des Sciences, dans son article du « Capital » du 15 décembre 1933 ›

« Le problème monétaire est à la base de tous les problèmes financiers et économiques. »

J'ajouterai qu'en raison même de la situation da pays, un autre côté de la difficulté nous paraît étroitement lié au marché de la consommation.

Le roi de l'économie politique, ce n'est mi le financier ni le gouvernement, ni le producteur mais le consommateur.

Or, le consommateur du riz indochinois est en Chine ; c'est donc vers la Chine qu'il faut tourner nos regards.

Avant la stabilisation, c'était la prospérité

Si les causes du mal sont multiples, un fait demeure.

Avant la stabilisation, c'était la prospérité.

Après la stabilisation, ce fut la crise.

S'il y a une simple concomitance, elle est pour le moins troublante. Nous prétendons, quant à nous, à un rapport de causes à effets.

Sur ce point, les Indochinois sont, une fois de plus, en plein accord avec les faits.

Nous ne craignons pas tout d'abord d'affirmer que le problème de la crise indochinoise, nous apparaît comme un problème monétaire.

La prospérité indochinoise liée à la vente de son riz

C'est presque un lien commun d'énoncer que la prospérité indochinoise est toute entière liée à la vente de son riz.

Dans les années normales, cette exportation représente 65 % du total générai des produits exportés.

Vingt millions d'habitants tirent du riz leur nourriture et leurs richesses. C'est le gros de l'armée des contribuables, la clientèle du commerce, de l'industrie, et des banques.

Sans vente du paddy, pas de pouvoir d'achat.

C'est pourquoi, nous l'avons dit, la situation économique de cette colonie, est indépendante du marasme universel et de l'effondrement des cours.

La baisse du paddy, cause de la crise, provient de la déstabilisation.

En effet, le paddy s'est mal vendu, du jour de la déstabilisation de la piastre.

Avant 1930, la mesure de 40 litres se vendait une piastre 20 ; depuis, son prix est de 0,60 ou 10,50 et parfois même 0 piastre 30 et au-dessous. Donc, depuis 1930, le paddy a baissé de 50 %.

Devant la baisse d'un produit, on est d'abord tenté d'accuser le producteur. Naturellement enclin à se jeter vers la production d'une marchandise dès qui son écoulement en paraît assuré, ce qui entraîne la baisse des prix.

Le riziculteur indochinois n'a pas plus été un producteur imprévoyant qu'un spéculateur. On n'enregistre, en effet, aucune baisse du paddy sur les marchés mondiaux. L'économie du pays est des plus saines, car elle repose sur l'élément fondamental de la nourriture de plus de huit cent millions d'habitants.

L'étranger paie toujours, à l'Indochine, un prix sensiblement égal à celui des années de prospérité, c'est-à-dire, environ de 11 à 13 piastres de Hong-Kong, le quintal de riz de Saïgon nº 1.

Si le producteur indochinois reçoit moins de piastres, c'est parce que cette piastre, indochinoise, n'a pas comme autrefois la même mature et la même valeur que la piastre de Hong-Kong.

C'est parce qu'elle est devenue beaucoup plus chère.

Jusqu'en mai 1930, la piastre indochinoise et la piastre de Hong-Kong avaient toutes deux la même valeur de 27 grammes d'argent, au titre de 900/1.000, mais le décret du 30 mai 1930 est venu donner à la piastre indochinoise, la valeur de 655 milligrammes d'or au titre 900/1.000 ou de 10 francs.

Elle est donc stabilisée par rapport à l'or, celle de Hong-Kong est stabilisée par rapport à celle de l'argent, c'est pourquoi la piastre de Hong-Kong ne vaut plus que 60 cents de piastres indochinoises environ.

C'est ainsi que lorsqu'au début de 1930, le riziculteur indochinois, exportait son riz à Hong-Kong, et que le négociant de ce port payait 13 piastres de Hong-Kong le quintal, le riziculteur indochinois recevait également 13 piastres indochinoises, parce que la piastre indochinoise avait la même valeur que celle de Hong-Kong.

Recettes diminuées de moitié

Ainsi donc, par le seul fait de la stabilisation, le riziculteur d'Indochine a vu ses recettes diminuées de près de moitié.

N'oubliez pas, d'autre part, que c'est à Hongkong qu'on vend 40 % du paddy et que le marché du paddy se règle sur les prix de Hong-Kong.

Qu'il y ait donc prospérité ou crise, le nombre de piastres argent, ne varie guère. Si le riziculteur reçoit moins de piastres indochinoises, c'est parce que la piastre a été stabilisée par rapport à l'or et que l'argent a beaucoup baissé de valeur.

Les dettes sont restées les mêmes

Si les recettes en piastres ont baissé de plus de moitié, les dettes et les charges de ce riziculteur sont restées les mêmes et elles sont toujours représentées par le même nombre de piastres qu'autrefois, d'où impossibilité de les payer.

La stabilisation le contraint, en effet, à payer ses impôts en piastres or, alors que le même nombre de gias de paddy ne lui rapporte toujours que des piastres de 27 grammes d'argent qui n'ont guère plus que la moitié de valeur en or.

Abandon des rizières

La première conséquence de cette situation paradoxale a été l'abandon progressif des rizières.

La régression a commencé à partir de 1930. Voici les superficies cultivées en rizières, chiffrées par les services agricoles de la Cochinchine.

2.198.440 ha en 1930-31
2.000.051 ha en 1931-32
1.850.000 ha en 1932-33

En deux ans, 350.000 hectares de rizières furent abandonnées. La récolte de 1932-1933 ayant été vendue à un prix encore plus bas, il est probable que pour la saison qui commence, d'autres centaines de milliers d'hectares seront encore abandonnés.

En trois ans, les riziculteurs ont donc perdu le résultat de vingt ans de travail.

Par voie de conséquence, ruine des créanciers

La ruine des riziculteurs a entraîné celle de ses créanciers à qui, il n'a plus pu payer, ni capital, ni intérêt.

La ruine du commerçant à qui il n'a plus acheté et de l'État auquel il n'a pu se libérer de ses impôts, a suivi par voie de conséquence.

Cela est si vrai que l'on est arrivé à un moratoire de fait.

Si les exportations n'ont pas considérablement baissé en quantité, elles ont considérablement diminué en valeur :

148 millions 100.000 piastres en1929.
60 millfons 291.000 piastres en 1932.

Les importations en France ont suivi également une courbe catastrophiquement descendante :

1.266 millions en 1929.
586 millions en 1932

Mentionnerai-je la situation des sociétés :

34 sociétés anonymes ont dû se dissoudre en 1931. Sur les 583 sociétés qui ont pu se maintenir, en 1931, 26 ont pu distribuer un dividende.

Sur ces 26, dix bénéficient d'un privilège, avec l'administration.

Par ailleurs, la plupart du personnel des maisons de commerce a été licencié.

Le sort de celui qui demeure est peu enviable.

Compression et emprunts

Toujours pour les mêmes raisons, d'importantes compressions se sont imposées dans tous les domaines de l'activité économique et dans le budget.

De 1931 à 1938, l'Indochine a renvoyé 1.282 fonctionnaires.

Aujourd'hui, le recrutement est complètement arrêté.

Les soldes de ces fonctionnaires ont été réduites dans la proportion de 20 à 30 %.

De l'aveu même de M. Pasquier, on a réduit de 496.640.000 piastres les dépenses d'intérêt social.

L'Indochine a emprunté 500 millions de francs, en 1931 et 500 millions de francs en 1932.

Nous verrons plus loin, combien ces emprunts ne sont que des palliatifs illusoires, puisque les corps élus se sont d'eux-mêmes prononcés sur l'inutilité, dans l'avenir, de tous emprunts nouveaux que la colonie ne serait pas en état de rembourser.

La circulation fiduciaire a baissé de 146 millions de piastres en 1929 a 90 millions en 1932.

L'argent s'est raréfié d'autant plus que les capitaux se sont évadés.

Les banques ont seules de l'argent, pendant que le pays en manque. Elles peuvent acquérir des rizières à des prix dérisoires.

Si bien que cette crise, en ruinant tout le monde, a permis à quelques sociétés puissantes, à mettre la main sur les principales sources de richesses de paddy et de rizières.

Voici, pour fixer les esprits, quelques chiffres impressionnants :

Le 12 mai 1932, devant le tribunal de Rachgia, 1.500 hectares de bonnes rizières de Vinh-Tuy, grevés d'une hypothèque conventionnelle de 73 000 piastres au profit du **Crédit foncier** et valant au moins 200.000 piastres en 1980 (car le Crédit foncier ne prête, après expertise, que 40 % environ de la valeur de la terre) ont été vendus au prix de 10.000 piastres. Cette rizière a donc été vendue au vingtième de sa valeur.

Le 18 juin 1932, à l'audience des criées et des saisies immobilières du tribunal de Soctrang, 372 hectares de rizières, grevés d'une hypothèque conventionnelle de 23.000 piastres au profit du **Crédit foncier** et valant, en 1930, au moins 1 55.000 piastres ont été vendus au prix de 5.050 piastres. Cette rizière a donc été vendue au dixième de sa valeur.

Le 27 juillet 1932, devant le tribunal de Bentre, 88 hectares 38 de bonnes et vieilles rizières grevées d'une hypothèque conventionnelle de 17.000 piastres au profit du **Crédit foncier** et valant au moins 43.750 piastres en 1930, ont été vendus pour 2.815 piastres. Cette rizière a été vendue au 1/15 de sa valeur.

Le 3 août 1932, devant le tribunal de Soctrang, 271 hectares de rizières grevés d'une hypothèque conventionnelle de 18.000 piastres au profit du **Crédit foncier** et valant environ 40.000 piastres avant la crise, ont été vendus pour 4.310 piastres. Cette rizière a donc été vendue au dixième de sa valeur.

Le 24 novembre 1932, 786 hectares de bonnes rizières de Rachgia grevés d'une hypothèque conventionnelle de 60.000 piastres, ont été adjugés par le tribunal de Rachgia au **Crédit foncier**, créancier poursuivant, pour le prix de 20.000 piastres. Cette terre valait au moins 150.000 piastres en 1930, date de l'hypothèque. Cette rizière a donc été vendue au vingtième de sa valeur.

Comment la stabilisation a provoqué la fuite des capitaux, un déficit total de 750 millions dans le budget et une perte de 200 millions pour le trésor

---

Le retour de nos délégués
(*La Tribune indochinoise*, 19 mars 1934, p. 1, col. 3)

Inutile de rappeler à nos lecteurs dans quelles circonstances le gouvernement métropolitain a fait venir nos délégués à Paris et dans quelles conditions ils y ont été reçus.

Nous avons dit et nous répétons que le gouvernement métropolitain, sous l'empire des financiers, ne fait rien qui puisse contrarier les intérêts de ces derniers. De la vie de la colonie, il ne tient aucun compte. L'envoi de M. Robin en Indochine en est une preuve éclatante.

Mais, nos délégués, malgré le peu de moyens dont ils disposaient, ont lutté avec courage contre tous ceux qui voulaient étouffer leurs voix. Appuyés par les Français généreux qui ne manquaient pas à Paris, ils ont exposé d'une façon pathétique les souffrances et les misères des Annamites causées par les manœuvres inhumaines des banques.

Leurs exposés d'une sincérité émouvante semblaient toucher un grand nombre de personnalités politiques, tant à la Commission monétaire qu'à la Commission des colonies de la Chambre. Mais la grosse personnalité d'un Thion de La Chaume dissipa vite leur impression et les empêcha d'esquisser le moindre geste de compassion.

Les efforts que déployaient nos délégués n'aboutirent qu'à peu de choses, parce que contrecarrés par les financiers. La déstabilisation de la piastre, l'aménagement des dettes et tant d'autres mesures susceptibles de nous sauver de la situation actuelle et réclamées par nos délégués leur furent refusés. La gouvernement métropolitain, plus soucieux des intérêts des banques que des nôtres, nous abandonne délibérément dans la misère. Malgré nos S.O.S., aussi pressants les uns que les autres, aucune mesure de sauvetage n'est envisagée.

Sur qui comptons-nous à présent pour sortir des griffes des banques ? Triste et angoissante question.

Détournons nos yeux de la Métropole, nous n'en espérons plus rien. Il me nous restera qu'une ressource : mous sauver nous mêmes.

———————————

Plus de quinze cents personnes sont venues acclamer nos délégués à la Commission monétaire à leur débarquement à Saïgon
(*La Tribune indochinoise*, 4 avril 1934, p. 1)

À l'arrivée du *Chenonceaux*, groupe de manifestants sur le quai des Messageries

Sur le quai des Messageries. Le départ de la manifestation. Au premier plan, de gauche à droite le commissaire Phaure, M. de Lachevrotière, M. Labasthe.

Nous n’avions pas tort d’avoir mis notre confiance dans la population française et annamite de Cochinchine. Avant-hier, lundi 2 avril, plus de quinze cents personnes ont répondu à l'appel du comité de réception de nos trois délégués à la Commission monétaire retour de Paris. Ce chiffre aurait été plus important si les vacances de Pâques n'avaient pas éloigné de Saïgon bon nombre d’Européens et si beaucoup de nos compatriotes de provinces n’étaient pas empêchés par la mévente du paddy de se payer un voyage et un séjour à Saïgon.

Mais le nombre imposant de lettres que nous avons reçues de ces « absents forcés » nous ont prouvé que ceux qui ne pouvaient pas être présents aux appontements des Messageries maritimes n’étaient pas moins de cœur avec ceux, Français et Annamites, qui, à l’occasion du retour de nos trois délégués, avaient manifesté publiquement leur désir et leur volonté de ne pas se laisser dépouiller iniquement par une bande de

naufrageurs. Ce réveil spontané de toute une population habituée jusqu'ici à courber la tête avec résignation et patience sous l'amas de misère et de ruines accumulé et voulu par la finance internationale en ce pays est un fait dont nous nous réjouissons, nous qui avons été constamment sur la brèche dans la lutte que mène la population laborieuse de l'Indochine contre ses spoliateurs et qui serons encore prêts demain à mener le bon combat pour le salut économique de la vieille Terre d'Annam livrée injustement aux appétits des financiers. Ce fait nous console également des maigres résultats obtenus par nos délégués — encore que l'échec de ces derniers ne soit pas pour nous une cause d'humiliation car ce n'est pas nous qui avons le pouvoir de décision — (comme allait le dire tout à l'heure le Dr Lân ; nous avons tout perdu for l'honneur) puisqu'il permettra désormais de départager la responsabilité entre la France et l'Annam, la nation protectrice et le peuple protégé — dans la ruine future de l'Indochine, la France n'ayant plus l'excuse de l'ignorance, l'Indochine ayant crié à la Métropole et de toute la force de sa faible voix, les causes de son malheur et de sa détresse.

L'attente.— Remercions d'abord la Compagnie des Messageries maritimes de l'exactitude et de l'empressement avec lesquels elle renseigne le public sur les heures de départ et d'arrivée de leurs bateaux.Samedi soir, le *Félix-Roussel* dont le départ a été fixé à 23 h. 30, n'a levé l'ancre qu'à une heure et demie du matin (un petit décalage de 2 heures seulement). Lundi 2 avril, on n'arrivait pas à savoir l'heure exacte de l'arrivée du *Chenonceaux*. Ce qui confirme cette boutade que nous avons entendue naguère de la bouche d'un grincheux : « En Cochinchine, si vous voulez savoir les heures d'arrivée des trains et des courriers postaux de France, ce n'est ni aux chemins de fer, ni aux Messageries qu'il faut vous adresser, le mieux c'est encore d'aller vous coucher à la gare ou sur l'appontement ». Quoiqu'il en soit, bien que l'arrivée à quai du *Chenonceaux* fût annoncée seulement pour 15 heures, voire même pour 18 heures, le courrier accosta t à 2 h.1/2 !

Mais, dès deux heures, les quais étaient déjà noirs de monde, encore qu'il y eût beaucoup de retardataires.

Il y avait là les délégués de toutes les provinces de la Cochinchine massés en rangs compacts et suivant, silencieux et graves, les manœuvres d'accostage du bateau. Les principales personnalités françaises et annamites étaient présentes.

Au dessus des têtes des banderoles claquaient au vent et sur lesquelles on lisait :

« La Cochinchine veut vivre. Vive la piastre en argent. Sauvons notre riz. À bas l'étalon-or. Déstabilisons. »

À bord du « Chenonceaux »

Aussitôt la passerelle jetée, les personnalités françaises et annamites montent à bord et vont souhaiter la bienvenue aux délégués annamites à la Commission monétaire, MM. Nguyen phan Long, Dr Tran nhu Lân et Tran van Sang, se trouvent à l'avant du bateau, sur le pont des premières et semblent tout heureux de revoir Saïgon et des visages amis. Ils ont bonne mine et nous confirment qu'ils ont fait un excellent voyage. On échange de cordiales poignées de mains et des souhaits cordiaux.

Parmi les personnalités françaises, citons : Me Mathieu, président du conseil colonial ; MM. de Lachevrotière, Labasthe, Bay, conseillers coloniaux ; Chêne, président de la chambre d'agriculture ; Madon, représentant officiellement la chambre de commerce ; Sarreau, vice-président de la Fédération des Syndicats ; Dr Biaille de Langibaudière, maire de Saïgon ; Pargoire, Giacobbi, conseillers municipaux ; Me Couget, MM. Haasz, Caffort, Laurent et Marcel Gay, etc.

Du côté annamite, on était venu non seulement de Saïgon, mais de l'intérieur en très grand nombre, ce qui prouve bien que l'élite annamite se solidarise avec ses représentants.

Citons : MM. Bui thê Xuong, dôc phu su ; Dong ngoc Khai, planteur ; Khuong binh Tinh, pharmacien à Cantho; Huyên Cân, propriétaire à Saïgon ; Nam, dôc phu su en retraite ; Dr Dôn, Dr Thinh ; Do huu Buu, commis-greffier ; Doan hnu Chung, dôc phu su en retraite ; Le van Danh, inspecteur des Forêts ; Tran dinh Minh, ex conseiller municipal ; Tan gion Tian, Nguyen Thieu, commerçant ; Ho van Kinh, ex conseiller municipal ; Huy, ex conseiller municipal ; Me Kim, Me Nhuong, avocats à la cour d'appel de Saïgon ; Nguyen van Tan, conseiller provincial à Tanan ; dôc phu Dau, à Thudaumot ; Dr Bai, dentiste ; l'Amicale tonkinoise à Saïgon ; Van Vi Bui, Duc An Ng. van Chu Huynh van Tuu et Ng. v. Thiet, conseillers provinciaux à Tanan ; dôc phu Luong à Mytho ; Lê van Gong, directeur du Crédit annamite ; dôc phu Vi à Chaudoc ; Nguyen hien Than, dôc phu à Rachgia , Nguyen bien Than, conseiller de province à Rachgia ; Truong vinh Duy, conseiller colonial ; Huong Nhi, colon à Phan Thiet ; Huyên Thang à Sadec ; Pham quang Phuong, riziculteur à Cantho ; Nguyen van Sam, doc phu Bay doc phu Binh, conseillers coloniaux ; Le phu Huu Nguyen van Hoi, Ng. huu Tue et Nguyen van My, conseillers provinciaux du Tanan ; Van président du Syndicat Agricole de Longxuyen, etc.

La bienvenue aux délégués

Puis on passa au fumoir et lorsque le cercle fut formé autour de MM. Long, Lân et Sang, trois gracieuses jeunes filles, Mlle Clémentine Ty, fille du sympathique président du Tribunal civil indigène de Saïgon, Marie Luu-van-Lang, fille de notre également sympathique ami M. Lua-van-Lang, ingénieur principal des Travaux publics, et Mlle Nghia représentant le Tonkin, sœur de nos amis Nguyên Thiêu, le gros négociant en soieries du boulevard Dong-Khanh (d'Hanoï) et Nguyên De, ancien secrétaire particulier de S. M. l'Empereur d'Annam, tous deux très connus dans les milieux tonkinois, s'avancèrent pour offrir une gerbe de fleurs à chacun des délégués. Me Mathieu prit alors la parole pour souhaiter la bienvenue à ces derniers.

Nous avons, dit-il en substance, suivi vos difficultés et vos efforts pour obtenir un résultat et nous avons toujours été de cœur avec vous. Nous savons ce que vous avez fait et si ne nous vous accueillons pas en triomphateurs, soyez assurés que vous avez toute la population derrière vous.

M. Nguyen phan Long remercie au nom des délégués, le président du conseil colonial. La tâche qu'on nous avait confiée, exposa-t-il, était vraiment ingrate et les circonstances s'y prêtaient mal. Une campagne perfide avait prévenu les esprits contre nous, à la Commission Monétaire, et l'accueil qu'on nous y fit fut à peine courtois.

À la Commission des Colonies, nous fûmes beaucoup mieux reçus et M. Candace, s'intéressant à notre sort, déclara qu'il ne fallait pas perdre l'Indochine, même moralement.

M. de Lachevrotière prend alors la parole pour remercier les délégués de leurs efforts. « Il est regrettable que ce soit un Français des Colonies qui ait pris la défense de l'Indochine, il est regrettable aussi que la Commission monétaire, prévenue contre les délégués, leur ait fait un accueil aussi discourtois. »

— En effet, répond M. Nguyên-phan-Long, le seul correct à notre égard a été M. Thion de la Chaume. Quant au gouvernement de la Métropole, il ne se soucie guère de l'Indochine.

M. Sarreau, en quelques mots vibrants, assure les délégués annamites de ses meilleurs sentiments et déclare que, malgré le peu de succès obtenu par eux, les commerçants sont avec eux encore plus qu'à leur départ.

Les conversations particulières s'engagent alors. On attend qu'il soit 16 heures, moment fixé pour le départ de la manifestation.

La manifestation se déroule dans le calme

Les manifestants arrivent peu à peu par petits groupes et bientôt le quai des Messageries en est couvert. De part et d'autre du quai, il y a près de 200 automobiles de rangées.

Le service d'ordre, renforcé, est dirigé par M. Leroux, qui s'acquitte de sa tâche avec un tact parfait ; il n'a, d'ailleurs, pas à intervenir ; la manifestation s'organise et se déroule dans le calme le plus complet.

Les trois délégués en tête, entourés de la plupart des personnalités que nous avons citées plus haut, suivis du gros des manifestants et des porteurs de banderoles, quittent le quai, prennent par le pont fixe et se dirigent vers la rue Catinat.

Rue Catinat, le cortège imposant chemine sans un cri, sans un geste ; et ce ne sont pas des voyous, racolés pour la circonstance, qui le composent. Les principales personnalités françaises et annamites sont, en effet, suivies par de nombreuses personnes, dont la tenue, l'allure, le vêtement indiquent une certaine classe sociale. C'est bien la population laborieuse et honnête de la Cochinchine qui suit ses dirigeants et se groupe derrière eux pour obtenir qu'on fasse justice à ses revendications les plus légitimes.

À la mairie

M. le commissaire Phaure, revêtu de son écharpe, dirige le service d'ordre et accompagne le cortège jusqu'à la mairie. Aucun incident n'est à signaler.

À la mairie, dans la grande salle des Fêtes, le maire de Saïgon, M. le Dr Biaille de Langibaudière, prend place au bureau, entouré des trois délégués annamites.

Derrière eux, les principales personnalités françaises et annamites. Une foule d'environ 500 personnes emplit la salle, écoutant le discours du maire de Saïgon.

Discours du Dr Biaille de Langibaudière, maire de Saïgon

Je suis heureux de pouvoir, en cette maison commune, à votre retour de France, au nom de la population cochinchinoise, vous souhaiter la bienvenue et vous remercier de ce que vous avez bien voulu faire pour elle. Sacrifiant votre temps, vos intérêts particuliers, vos professions à l'intérêt général, vous avez tout quitté et affronté les fatigues d'un long voyage pour rendre service à vos compatriotes et à votre pays. Quel que soit le résultat de vos efforts, même s'ils n'aboutissent pas, la population entière vous doit une grande reconnaissance et de sincères remerciements que je suis heureux de vous exprimer.

La tâche que vous aviez à remplir était ardue. Avec le parti-pris de la finance bien décidée à voir mourir ce pays et ses habitants plutôt que de consentir un sacrifice sur les bénéfices scandaleux réalisés sur la vie du peuple, des colons et des commerçants, la lutte était inégale. La plupart des membres de la commission monétaire étaient bien décidés à ne tenir aucun compte de vos arguments, tout en ayant l'air de les demander.

Enfin, même si, en France, la commission monétaire ne veut pas écouter vos suggestions, un espoir nous reste encore. La bonne foi et la volonté ferme de notre nouveau gouverneur général bien décidé à voir, et qui fera, j'en suis persuadé tout pour sauver de la ruine totale ce beau pays jadis si florissant et si prospère sous la piastre à 27 grammes et avec son ancien régime douanier. Que l'on ne vienne pas encore nous dire que jamais le peuple annamite n'a été aussi heureux car il a le riz à bon marché et le poisson de ses fosses. À côté de cela, tout le reste des choses nécessaires à la vie lui font défaut et il ne peut se les procurer, n'ayant pas d'argent. Cet argument de gens que la vie du pays n'intéresse pas peut valoir pour des Moïs vivant de la vie primitive, il ne vaut pas pour le peuple cochinchinois. De même, les cris contre la mauvaise foi des riziculteurs qui ne demandent le retour à l'étalon argent que pour ne pas payer leurs

dettes. Argument réversible et applicable plus encore aux créanciers avides qu'aux débiteurs malheureux. Il y a des gens qui vivaient de la rizière et qui n'ont pas un sou de dette envers qui que ce soit et qui ne peuvent plus vivre car la rizière ne donne plus rien, même pas pour payer l'impôt.

J'ai lu dans un journal local que le kg de riz d'Indochine présenté en sachet de 1 kg se vendait en France 13 fr. le sachet, donc 138 fr. ou 13 $ 30 les 100 kg. Où donc va la différence entre ces 13 $ 30 et le prix misérable où nous vendons le riz ici ? Cette différence va à des intermédiaires qui eux, évidemment, ne veulent pas le retour à la piastre argent Périssent plutôt les riziculteurs que diminuent leurs bénéfices.

Et puis il faudra bien parer à l'hémorragie monétaire continue. La caisse d'épargne a vu ses opérations arriver l'année dernière à près de 40 millions de francs : autant qui quittent la colonie et l'appauvrissent. Et tout argent frais émis sur le marché file immédiatement, vous le savez, sur les marchés voisins à monnaie dite dépréciée.

Tout cela, vous l'avez dit sans pouvoir peut-être vous faire entendre utilement. Espérons que notre gouverneur général, une fois arrivé, et se rendant compte, sera plus heureux et pourra nous secourir.

Encore une fois Messieurs, au nom de toute la population, merci de tout ce que vous avez fait des peines que vous avez prises, du mal que vous vous êtes donné, des fatigues que vous avez supportées. Espérons que la bonne parole que vous avez semée, les vérités que vous avez dites finiront par porter leur fruit et triompher de ceux qui veulent notre mort qui entraînera fatalement la leur, ce que leur aveuglement leur empêche de voir.

Me Mathieu, au nom du conseil colonial, renouvelle ses souhaits de bienvenue aux délégués et les prie de vouloir bien donner à l'assistance leur sentiment sur l'accueil qui leur a été réservé dans les milieux officiels et privés en France, leurs efforts pour se faire entendre. On sait déjà qu'ils ont à peine rencontré la plus élémentaire courtoisie. Ce fait indique le peu de satisfaction qu'ils ont pu obtenir, mais ce n'est pas un motif pour se décourager et les faits rapportés par les délégués annamites indiquent la ligne à suivre.

Divers orateurs se succèdent, disant tour à tour leur gratitude pour les efforts des délégués et soulignant que la manifestation d'aujourd'hui montre plus que jamais la solidarité qui unit Français et Annamites dans la défense de leurs intérêts communs. Ce sont MM. Chêne, Labasthe, Lê-quang-Liêm dit Bay, qui s'exprime en annamite

M. de Lachevrotière termine cette série d'allocutions par un vibrant appel à 'union. Les Français d'Indochine, dont les pères ont fait la Colonie, qui y travaillent, ont le droit d'y vivre et de voir respecter leurs intérêts. L'heure n'est plus aux discours, mais aux actes. L'accueil fait à Paris par la Commission monétaire montre que si nous voulons vivre, il faut agir et se grouper solidement. Un prochain meeting aura lieu dans lequel on envisagera les mesures à prendre.

Allocution de M. Nguyen phan Long

M. Nguyen phan Long, après avoir remercié l'assistance de l'accueil chaleureux qui leur est fait et qui constitue un précieux encouragement en face de la déception qu'ils rapportent de France, expose ce que les délégués ont fait dans la Métropole.

Ils partaient, dit-il. sans grand espoir, et en effet, à Paris, ils se sont heurtés à des obstacles insurmontables. Ils ont, néanmoins, fait tous leurs efforts pour accomplir leur mission, et grâce à M. Outrey, ils n'ont pas été trop dépaysés et ont pu voir toutes les personnes qu'il leur était nécessaire d'approcher.

Mais une campagne perfide avait été menée contre eux par les financiers et l'Agindo. On les disait représenter quelques richards imprudents, pas du tout intéressants et non la population laborieuse.

D'autre part, les événements tragiques du 6 février détournaient l'attention de leur mission.

Enfin, l'instabilité ministérielle leur a beaucoup nui : trois ministres se sont succédés en un mois. M. Lamoureux, entre autres, leur a accordé deux audiences, très courtes, dans lesquelles il les a à peine écoutés.

On sait quel accueil leur fut fait à la Commission monétaire : ils arrivaient avec une solide réputation d'énergumènes et furent traités avec méfiance et sans politesse.

Quant à leur action, le Dr Lân et lui se sont bornés à faire un exposé de la situation en Indochine et à demander sinon la déstabilisation, du moins la dévaluation de la piastre. Le Dr Lân exposa le côté technique, M. Sam le point de vue de la chambre de commerce. Celle-ci n'étant ni pour ni contre, il en fut fait état pour démontrer qu'il n'y avait pas unanimité sur la question.

La plupart des membres de la Commission avaient déjà leur siège fait, et c'est plutôt en accusés que nous comparûmes, ajoute M. Long.

On nous laissa bien faire notre exposé mais ensuite, il ne nous fut pas permis de discuter.

Peut-être est-il prématuré de parler d'un échec. Mais néanmoins, le fait que M. Germain-Martin, président de la commission, a demandé à se faire aider par Jacques Duboin et que le rapporteur est M. Thion de la Chaume est assez significatif.

À la Commission des Colonies, l'accueil fut meilleur, M. Candace trouva leur exposé très intéressant et leur demanda un rapport.

Ce dernier, tiré à une centaine d'exemplaires, fut adressé à tous ceux qui pouvaient s'intéresser à la question et un premier résultat fut obtenu. Dans le projet de loi sur les riz étrangers, l'article concernant les riz d'Indochine fut disjoint.

M. Nguyen phan Long parle ensuite de M. Robin qu'il félicite de sa nomination, tout en observant qu'il s'y était opposé. M. Robin prit la chose du bon côté et, sans vouloir faire de promesses, demanda qu'on lui fit confiance. Quant à la déstabilisation, il doit s'en rapporter à la décision de la Commission monétaire. Néanmoins, il semble qu'on puisse compter sur lui pour l'aménagement des dettes et il est entré à ce sujet en pourparlers avec la B. I. C. Une haute personnalité de son entourage a dit : « Si nous n'obtenons rien, nous ne partirons pas ».

M. Long termine en disant que, après le peu de résultats obtenus, la cordiale réception d'aujourd'hui le couvre de confusion. Mais il y voit une preuve de la solidarité qui unit Français et Annamites et il demande à tous de ne pas se décourager et de continuer plus que jamais à agir.

Le Dr Lân, en quelques mots, remercie aussi l'assistance de l'accueil qu'elle leur fait. Leur mission, à proprement parler, n'a eu ni échec ni succès, car la décision n'appartenait pas aux délégués. L'heure est à l'action, conclut le Dr Lân, non aux discours, c'est pourquoi il nous fera grâce d'un discours.

M. Sang expose enfin qu'il s'est placé dans le cadre des revendications du Commerce cochinchinois et, appuyant les efforts de ses collègues, a demandé l'aménagement des dettes, la réduction du faux de l'intérêt, bref de proportionner les impôts à la faculté de paiement de la population.

M. de Lachevrotière intervint en dernier lieu pour tirer la morale des faits qui se passent aujourd'hui : il faut continuer à agir. L'action seule est efficace et a obtenu déjà quelques résultats. Les financiers ont arrêté les exécutions.

Ce que nous défendons aujourd'hui, continue l'orateur avec chaleur, c'est la piastre argent, c'est le gia de paddy valant autrefois une piastre, aujourd'hui 20 cents, c'est 20 millions d'habitants qui ont le droit de vivre sur leur sol et dont la voix doit se faire entendre. Ceux qu'on écouté, ce sont ceux dont les intérêts nous sont contraires, les Thion de la Chaume, les Jacques Duboin, qui vont faire le rapport à la Commission monétaire. C'est assez dire ce qui nous attend.

Nous avons an nouveau gouverneur général, mais il subit des influences. Il faut lui montrer que la population en a assez, qu'elle veut vendre son gia de paddy au prix d'autrefois.

Paysans et propriétaires ont les mêmes intérêts. Il n'y a pas ici de luttes de classes ni de lutte de races. Dans quelques jours, un nouveau meeting nous groupera en nombre imposant et M. Robin à Paris saura qu'il y a toute une population qui se masse derrière les délégués annamites et demande le retour à l'étalon argent.

Enfin, malgré un interrupteur qui demande des explications et que le maire de Saïgon menace de faire arrêter, la séance est levée, séance qui montre que l'union franco-annamite se resserre de jour en jour et permet les plus grands espoirs.

———————————

Commission monétaire
(24 janvier 1934)

———————————

Exposé de M. Nguyên-phan-Long,
vice-président du conseil colonial de Cochinchine
(*La Tribune indochinoise*, 4 avril 1934, p. 1)

Les causes de la crise indochinoise
Stabilisation de la piastre et tarif douanier trop élevé

Depuis trois ans, l'Indochine est en proie à une crise sans précédent.

Cette crise provient principalement, sinon uniquement, du cours trop bas du riz.

C'est que le riz, la principale production du pays, commande toute l'économie indochinoise.

Cette vérité, qui est devenue un lieu commun, a été officiellement proclamée à maintes reprises.

Dans son discours au Conseil de Gouvernement, en 1931, la gouverneur général de l'Indochine disait que le riz entrait pour 70 % dans la valeur totale des exportations indochinoises et que ce pourcentage représentait le coefficient de valeur économique de la Cochinchine par rapport a l'Indochine entière.

« La prospérité économique de l'Indochine dépend, lit-on encore dans l'exposé des motifs du budget général de l'Indochine de 1932, essentiellement d'un unique produit d'exportation : le riz. »

Enfin, dans son discours au Grand Conseil des intérêts économiques et financiers de l'Indochine, en novembre dernier, le chef de la Colonie déclarait que la prospérité de l'Indochine tout entière a toujours été fondés sur la capacité d'exportation rizicole de la Cochinchine et que toute l'activité économique du pays dépend de ce surplus disponible, dont la valeur, plus ou moins grande, selon les fluctuations des cours, conditionne le pouvoir d'achat de la population, ses facultés contributives et, par contrecoup, l'équilibre de tous budgets indochinois.

Or, ce riz indispensable à la subsistance d'une population de 20 millions d'habitants, qui donne à cette population les gains nécessaires pour satisfaire ses besoins et se procurer du superflu, ce riz se vend à perte grâce à la stabilisation de la piastre indochinoise au taux de 10 francs ; en d'autres termes à l'adoption d'une piastre-or d'une valeur de 10 francs.

La piastre est devenue ainsi un multiple du franc.

Du fait du rattachement de la Colonie au régime monétaire métropolitain sur la base de l'étalon or, et aussi par son assimilation douanière, l'Indochine n'est ni plus ni moins maintenant qu'un *département français* isolé au milieu des pays asiatiques.

La « politique d'empire », en quoi consiste cette assimilation de l'Indochine au double point de vue monétaire et douanier, était séduisante par plus d'un côté.

Elle visait à faire bénéficier l'Indochine de l'intensification de son trafic avec la France, dont les marchés devaient progressivement absorber la majeure partie de nos produits, puisque l'industrie métropolitaine se trouvait favorisée par un régime douanier lui assurant des débouchés de plus en plus intéressants en Indochine.

Les aléas du change n'existant plus, les capitaux français qui, en 1926, pour échapper à la débâcle du franc, avaient seulement cherché refuge en Indochine, si propice à l'époque, à leur utilisation, devaient être attirés réellement désormais par la possibilité de nouveaux investissements en Indochine et y remplacer peu à peu les capitaux asiatiques.

Les emprunts à contracter, d'autre part, par le Gouvernement indochinois, en vue de l'exécution d'un vaste programme de grands travaux destinés à compléter l'outillage économique de la Colonie, devaient être facilités par le fait seul de la stabilité de notre monnaie.

Cette conception séduisait beaucoup de gens par son caractère grandiose et pratique tout à la fois.

L'Indochine, il est vrai, n'a jamais été appelée officiellement à émettre son avis sur la stabilisation de la piastre ; ses assemblées élues n'ont pas été consultées à ce sujet ; mais la stabilisation était réclamée par les commerçants ; elle était désirée par les fonctionnaires français. Il est probable que si les corps élus avaient été pressentis, la représentation française, sous la pression des commerçants et des fonctionnaires français, y aurait donné son adhésion. La représentation indigène se serait montrée plus réservée et, dans le doute, se serait abstenue de se prononcer.

Il n'en reste pas moins que cette stabilisation, faite à contre-temps dit-on aujourd'hui, au moment de la chute verticale du métal argent, a eu, pour l'Indochine, des conséquences désastreuses.

Les effets de la crise du riz sur la situation économique du pays

La stabilisation de la piastre fut réalisée par un décret en date du 31 mai 1930. La situation économique de l'Indochine, qui n'avait ressenti jusque-là que dans une faible mesure les effets, ou plutôt les contrecoups de la dépression mondiale, en fut dès lors profondément affectée. La crise locale débuta au cours du second semestre de 1930 : le quintal de paddy, coté entre 7 et 8 piastres pendant le premier semestre, descendit à 6 piastres en août et à 5 $ 11 en décembre 1930, 1931, 1932 et 1933 virent s'accentuer la baisse des cours.

Vendant à perte, les agriculteurs endettés sont dans l'impossibilité de remplir leurs engagements ; ceux, fort rares, qui ne le sont pas voient diminuer rapidement leurs réserves.

La misère des milieux agricoles, qui forment les 4/5^{e} de la population du pays, l'anéantissement de leur pouvoir d'achat et de leur capacité de paiement ont amené le déséquilibre de la balance commerciale de l'industrie, ainsi que de tous les budgets indochinois ; la solidarité entre toutes les classes de la population a joué, la paralysie a gagné toutes les branches d'activité.

D'abord, et comme de juste, la riziculture. La régression des surfaces cultivées a commencé en 1930 ; en deux ans, 350.500 ha de rizières furent abandonnés. Un recul plus marqué est à prévoir pour 1933-1934.

En trois ans, les riziculteurs ont perdu le fruit de quinze ou vingt ans de travail et de sacrifices.

Le commerce a été atteint à son tour. Un grand nombre de maisons de commerce ont fait faillite ; des milliers de patentes ont été rendues.

De 1929 à 1932, les exportations de l'Indochine ont baissé de 61 % et les importations de 63 %. Les unes et les autres ont décru dans les mêmes proportions que le prix du paddy.

L'exportation du riz et de ses dérivés est passée, *en quantité*, de 1.471.643 tonnes en 1929, à 1.213.593 tonnes en 1930, 969.504 tonnes en 1931, 1.213.906 tonnes en 1932, 1.220.908 tonnes en 1933 et, *en valeur*, de : 170.121.930 p. en 1929 à 127.076.486 p. en 1930, 64.574.619 p. en 1931, 64.579.799 piastres en 1932, 47.177.048 p. en 1933.

Les importations de France et des colonies françaises ont baissé de 1.266 millions de francs en 1929 à 586 millions de francs en 1932.

34 sociétés anonymes ont dû se dissoudre en 1931. Sur les 583 sociétés anonymes qui ont pu se maintenir en Indochine au 31 décembre 1931, 26 seulement ont pu distribuer un dividende. Encore 10 de ces sociétés bénéficient-elles soit d'un privilège, soit de contrats avec l'administration.

« C'est dire, soulignait en décembre 1932, le gouverneur général, après ces constatations dans son discours au Grand Conseil des intérêts économiques et financiers, c'est dire le sort lamentable des collectivités commerciales et industrielles non appuyées sur les finances de la colonie. »

L'anéantissement du pouvoir d'achat de la population indigène a donc ruiné le commerce français local et atteint par contre-coup le commerce et l'industrie métropolitains.

La ruine des contribuables naturellement appauvri le budget général qui fut réduit à 108.000 000 de piastres en 1931 à 65.000.000 de. piastres en 1933.

Malgré ces sévères compressions, dont souffre la collectivité, ce budget s'est soldé par un déficit de 11.145.000 $ 35 en 1931, de 16.392.882 $ 00 en 1932.

Les impôts directs comme les recettes des douanes et régies sont recouvrés difficilement et accusent des moins-values considérables. Pour se mettre en règle avec le fisc, les contribuables ont dû vendre leurs derniers bijoux ; dans certaines provinces, de nombreux retardataires ont été saisis on emprisonnés, des saisies-brandons ont été faites et le nombre en aurait été très élevé si le gouverneur de la Cochinchine [Krautheimer] n'en avait arrêté le cours fort à propos pour la tranquillité du pays.

Pour réduire ses dépenses, l'État indochinois a dû, de 1931 à 1933, renvoyer 1.282 fonctionnaires réduisant leur nombre de 11 %. : il lui a fallu suspendre le recrutement; il a réduit de 10 % la solde de ceux qui restaient et de près de moitié celle de ceux qui pourraient être recrutés à partir du 1er novembre 1932.

Pour boucher les trous de son budget déficitaire et apporter dans le pays un peu d'argent frais, l'Indochine a dû emprunter 500.000.000 de fr. en 1931 et 500.000.000 en 1932.

Malgré cet apport d'un milliard de francs, l'argent devient rare en Indochine, le peu qui restait en circulation dans le pays s'est caché ou réfugié dans les caisses d'épargne.

L'évasion des capitaux

En outre, la chute de la livre anglaise et du dollar de Hongkong, qui est venue fausser encore davantage le rapport entre la piastre indochinoise et les unités monétaires des pays voisins, avec lesquels notre trafic est le plus fréquent, a provoqué l'évasion des capitaux indochinois dans toutes les directions.

Les prêteurs hindous n'ont pas manqué, à chaque occasion favorable, de transférer aux Indes la majeure partie des profits prélevés par eux sur la colonie. De même, les Chinois, qui ont été particulièrement éprouvés par la crise, ont rapatrié en Chine toutes leurs disponibilités, même celles de leurs créanciers. Les bénéfices ainsi réalisés sur le change ont compensé en partie les pertes qu'ils ont subies.

Il y a lieu d'ajouter à cela les nombreux règlements effectués en France, conséquence de notre balance commerciale déficitaire, les dividendes payés par les sociétés aux

porteurs de titres métropolitains, les prélèvements effectués par tous ceux, fonctionnaires et employés civils, qui, alors qu'autrefois ils investissaient sur place les économies qu'ils pouvaient réaliser sur leurs revenus fixes et alimentaient d'autant le commerce local, ont eux-mêmes réduit leurs dépenses pour économiser davantage et rapatrier le plus d'argent possible.

Qu'on y ajoute encore les 200 millions-or versés par l'Indochine en 1915-17 comme participation aux emprunts da guerre et la contribution annuelle du Budget général aux dépenses de souveraineté et aux charges du Département des Affaires étrangères en Extrême-Orient. et l'on aura un aperçu de l'épuisement financier de l'Indochine. Atteinte d'anémie profonde, exsangue, à bout de résistance, la malade se meurt….

Ainsi, à la lumière des événements, la stabilisation de la piastre apparaît, après trois ans d'épreuve, comme une erreur aux yeux des moins avertis car elle isole l'Indochine au milieu des pays d'Extrême-Orient du système économique desquels celle-ci fait partie intégrante. Sa première et sa plus grave conséquence a été de provoquer une baisse catastrophique du cours du riz, et cela s'explique.

En effet, la Chine est restée le dernier grand pays dont la monnaie soit basée sur l'étalon-argent.

Elle est, d'autre part, le plus gros producteur et le plus gros consommateur de riz. Elle en consomme de 75 à 80 millions de tonnes, dont 70 à 75 fournies par sa propre production. Sur les 5 à 6 millions de tonnes provenant de l'extérieur, l'Indochine participe pour 750.000 environ.

Elle ne saurait prétendre, non plus d'ailleurs que ses concurrents les plus directs, le Siam et la Birmanie, à fixer les cours sur le marché chinois, auquel l'importation ne fournit qu'un assez modeste complément. C'est la Chine qui en est la régulateur, Traitant sur son marché intérieur un chiffre d'affaires immensément plus important qu'avec l'étranger, elle tient compte naturellement, pour ses achats au dehors, des prix exprimés dans sa monnaie propre, qui est une monnaie d'argent.

Jusqu'au 31 mai 1930, la piastre d'Indochine et la piastre de Hong-kong avaient toutes deux la valeur de 27 grammes d'argent au titre de 900/1000 ; mais le décret du 31 mai 1930 est venu donner à la piastre indochinoise la valeur de 655 mgr. d'or au titre de 900/1000, ou de 10 francs.

À partir de la date de ce décret, la piastre indochinoise est donc stabilisée par rapport à l'or, pendant que la piastre de Hongkong continue de suivre le sort du métal argent. Or, l'argent a, depuis 1930, fortement baissé de valeur par rapport à l'or, et c'est pourquoi la piastre de Hongkong ne vaut plus que 60 cents de piastre indochinoise environ.

Par le seul fait de la stabilisation, le riziculteur a donc vu ses recettes diminuer de près de moitié. Lorsqu'il n'y a pas surproduction — et il n'y en a pas pour le riz —, le cours du paddy est à peu près stabilisé par rapport à l'argent. De fait, le prix moyen annuel du quintal de riz Saïgon n° 1 sur la place de Hongkong, exprimé en piastres de Hongkong, a été de :

12 $ 24 en 1924
12 $ 30 en 1925
13 $ 70 en 1926
14 $ 44 en 1927
12 $ 90 en 1928
13 $ 33 en 1929
16 $ 00 en 1930
14 $ 44 en 1931
13 $ 25 en 1932

Il est à remarquer que, au plus fort de la crise indochinoise, pendant les années 1931-1932, le prix du riz est toujours représenté par un nombre de piastres-argent sensiblement égal ou même supérieur au prix des années de prospérité.

Les recettes du riziculteur comptées en piastres indochinoises ont donc baissé de près de moitié du seul fait de la stabilisation. Or, ses dettes et ses charges sont restées les mêmes ; elles sont toujours représentées par le même nombre de piastres qu'autrefois. Il se trouve, par conséquent, dans l'impossibilité de les payer et c'est ce qui explique la déconfiture générale des riziculteurs indochinois.

Exposé de M. Nguyên-phan-Long,
(suite)
(*La Tribune indochinoise*, 6 avril 1934, p. 1)

Les injustes reproches faits aux riziculteurs

Ils n'ont que ce qu'ils méritent disent d'aucuns : ils ont spéculé ; ils ont hypothéqué imprudemment l'avenir ; ils se sont endettés à l'excès ; ils payent leur prodigalité, leur imprévoyance, leur âpreté au gain.

Le reproche est injuste. Un aperçu sur le développement de la riziculture cochinchinoise au cours des trois derniers quarts de siècle le démontre sans peine.

Au débat de l'occupation française, en 1860, la Cochinchine n'était pas très peuplée et son sol était, en grande partie, recouvert le marais et de forêts, Elle comprenait six provinces. En 1868, les terres cultivées en rizières représentaient environ 376.000 ha. En 1881, elles atteignaient 596.202 ha.

La progression s'accentue, à partir de 1881, à la cadence de 80.000 ha chaque année, si bien qu'en 1898, 1.106.971 ha étaient soumis à l'Impôt.

En fait, de 1868 à 1930, les superficies cultivées en rizières, en Cochinchine, sont passées de 376.000 à 2.200.000 ha, mais les extensions les plus importantes ont été surtout réalisées au cours des dix dernières années qui ont précédé la crise.

Durant toute cette période et, en tous cas, jusqu'en 1924, on peut dire qu'aucun établissement de crédit n'a consenti un prêt quelconque sur la rizière.

Telle était la situation de fait paradoxale contre laquelle personne ne songeait alors à réagir et à laquelle pourtant le pays était acculé, puisqu'à mesure qu'il voyait augmenter son patrimoine agricole et, par conséquent, croître sa richesse, la valeur de celle-ci était tenue pour nulle dans l'ordre des sécurités acceptées en garantie d'un crédit bancaire.

Jusqu'au fonctionnement régulier des caisses de crédit mutuel régionales, le producteur indigène n'avait pas d'autre source de crédit à sa portée que celle offerte par les chettys, les Chinois et quelques gros propriétaires fonciers, et naturellement à des taux exorbitants.

Cependant, la propriété, nous l'avons vu, s'était développée sous un pareil régime, a au rythme vraiment surprenant, ce qui prouve combien était grande la capacité de production de la rizière cochinchinoise.

Sans aucun apport de capitaux de l'extérieur, avec la seul appoint des ressources puisées dans le pays, la rizière a pu, durant de longues années, produire suffisamment pour permettre à tous ceux qu'elle nourrissait : propriétaires, fermiers et métayers, de subir [sans] grand dommage les exigences excessives des usuriers.

Malheureusement, leurs dettes augmentaient en proportion de leur enrichissement apparent, si bien que lorsque la crise est survenue, surprenant par sa violence inattendue les travailleurs de tous ordres, l'équilibre instable qui s'était maintenu jusque là fut rompu.

À l'heure actuelle, l'endettement de la rizière en Cochinchine s'élève à 60.000.000 de piastres environ, dont la moitié correspond à un service d'intérêts dépassant 20 %. Il

n'est pas loin de 80.000.000 de piastres si l'on y incorpore les intérêts accumulés depuis trois ans.

Si l'endettement de la terre état réparti sur tout le pays, la charge qu'elle supporte en totalité d'aurait évidemment rien d'alarmant. Malheureusement la plus lourde part en incombe aux rizières de la région dénommée «Trans-Bassac », dans le Sud-Ouest de la Cochinchine. Celles-ci sont même tellement grevées qu'elles ne peuvent plus supporter actuellement les charges énormes qu'elles traînent et cela uniquement parce que la mise en valeur de toute cette région n'a pu être réalisée qu'à l'aide de capitaux empruntés à des taux usuraires.

On a parlé de spéculation. Sans doute, dans la période d'inflation de crédits qui précéda la crise, certains riziculteurs, emportés par l'illusion d'une prospérité indéfinie, ont pu engager leurs terres dans des emprunts destinés à l'acquisition ou à la construction d'immeubles urbains, par exemple, mais ils ne forment qu'une infime minorité. Le plus grand nombre des débiteurs limitaient leur activité au domaine des rizières. Les uns achetaient des terres à un prix proportionne! aux bénéfices calculés sur la base des cours moyens du paddy de cette époque ; las autres procédaient à l'aménagement de leurs propriétés.

Bref, *extension et aménagement*, tels sont les principaux motifs auxquels l'endettement de rizière doit être attribué pour la plus grosse part.

Agrandir son domaine et l'améliorer ne sont-ils pas les puissants mobiles qui dirigent l'activité et l'ambition des paysans, dans tous les pays ? On est d'autant moins fondé à en faire grief à nos riziculteurs que le Gouvernement lui-même — c'est un juste hommage que je lui rends en passant — a encouragé et aidé l'initiative privée en prélevant chaque année sur ses recettes budgétaires normales des sommes considérables pour entreprendre le vaste programme de travaux d'aménagement qui a permis précisément la mise en culture de toute la région du Sud-Ouest Cochinchinois en quelques années.

Malheureusement, nos dirigeants ont subi le même mirage que nos riziculteurs : ils ont escompté des profits immédiats à provenir de l'aliénation des terres domaniales qui a rapporté, en certaines années, au budget local de la Cochinchine, près d'un million de piastres.

Si bien que le riziculteur, avant de commencer ses défrichements, a dû prélever sur sa première mise les sommes importantes — allant jusqu'à 150 piastres l'hectare — qui représentaient les prix d'adjudication des terres domaniales dans la période d'extension plus active.

Les gros propriétaires terriens ne sont qu'une intime minorité

C'est encore une autre erreur que de se représenter, comme on le fait souvent, les propriétaires terriens annamites comme d'opulents seigneurs féodaux régnant tyranniquement sur tout un peuple de serfs courbés sur la glèbe. La réalité est tout autre : les 2.800.000 ha de rizières cochinchinoises situées en grande partie dans les provinces du Centre et de l'Ouest appartiennent à 255.000 propriétaires, dont 200.000 possesseurs de moins de 10 hectares et 85 000 de plus de 10 hectares : 165.000 font de la culture directe et 90.000 avec fermage.

La fausseté d'un sophisme : le riz à bon marché c'est le bol de riz pour tous

Certains disent ou écrivent : « J'avoue ne pas comprendre pourquoi l'Indochine est, comme d'aucuns le crient, en train de mourir parce que le prix du riz y a baissé. Il me semble que si, demain, en France, le pain se vendait quatre sous la livre comme jadis, presque tous les Français seraient contents. Or, le riz, c'est le pain de l'Indochine, c'est la base de l'alimentation de vingt millions d'êtres humains, n'est-ce donc pas un bien pour le plus grand nombre qu'il soit redevenu à bon marché ? « Le riz est trop cher ». est-ce que ça n'a pas toujours été en Indochine la cri de misère des pauvres gens ? À

présent qu'il est à bon marché, le peuple mange. Eh bien ! où est la catastrophe, la calamité ? »

Ceci n'est qu'un sophisme. Le peuple ne vit pas que de riz : il doit encore se vêtir, s'éclairer, payer l'impôt, satisfaire à des obligations familiales ou sociales, et tout cela coûte de l'argent. Comment peut-il s'en procurer, quand il ne trouve pas à s'employer quand le propriétaire ruiné, qui était son bailleur de fonds et son pourvoyeur en toutes choses, n'est plus en état de lui faire des avances ? Le riz est à bon marché ? D'accord. Mais aves quoi ceux qui ne gagnent plus rien l'achètent-ils ?

Il est contraire à la vérité de dire que la masse est heureuse grâce au riz à bon marché. En réalité, elle souffre pour le moins tout autant que les autres classes de la population. Pour s'en convaincre, il suffit de regarder : dans les campagnes, les miliciens et les notables sont obligés de se livrer à une véritable chasse à l'homme pour recouvrer l'impôt personnel. Les délinquants malgré eux son arrêtés et menés en prison, menottes aux mains, comme des malfaiteurs. Il y a un mois environ, dans la province de Long-Xuyên, une trentaine d'individus se sont présentés à l'Administrateur pour demander à être envoyés en prison parce qu'ils ne pouvaient pas payer leur impôt personnel.

Dans certaines régions, la classe pauvre de la population ne mange pas de riz à ses deux repas quotidiens ; elle doit remplacer en partie cette céréale par du potage ou des racines, voire par des herbes aquatiques cuites à l'eau.

Il est affligeant d'en arriver à ce spectacle paradoxal de la population d'un pays plongé dans le marasme par la mévente de riz, qui ne mange pas à sa faim.

Le gouvernement s'est préoccupé, il est vrai, en Annam et au Tonkin, par mesure de sécurité politique, de poursuivre l'exécution du programme de grands travaux amorcé depuis plusieurs années, afin d'atténuer les effets des restrictions imposées par un ralentissement d'activité dans le domaine les entreprises privées. Grâce aux 500 ou 600 millions investis dans les vastes chantiers de construction de chemins de fer ou de travaux d'hydraulique agricole, il a fourni du travail à la main-d'œuvre en excédent dans les régions surpeuplées de ces deux pays. Le riz étant bon marché le cours de la vie normale n'a pas été interrompu pour ces populations qui, dans le passé, dans certaines périodes de mauvaise récolte, ont connu pourtant la misère et la famine alors même qu'il n'y avait pas de crise ailleurs.

En Cochinchine, de même qu'au Cambodge, par contre, les populations travailleuses ont subi le contre-coup de la crise. Elles ressentent avec plus d'amertume leurs privations et leur misère à l'approche de premier de l'an annamite où la tradition veut que les gens les plus pauvres mangent à leur faim, s'habillent mieux que le reste de l'année et offrent les sacrifices rituels aux ancêtres.

Grande pourvoyeuse des budgets indochinois, la Cochinchine, la première, a poussé le cri d'alarme dès le début de 1931 et, depuis cette époque, on ne cesse de reprocher, dans certains milieux, au riziculteur cochinchinois d'avoir déjà fait trop parler de lui, en émettant la prétention de représenter à lui seul le nœud vital du pays.

Je crois avoir démontré que toutes les classes de la population, Français et indigènes, ont souffert et souffrent de la crise.

L'attitude du Gouvernement devant la crise

La politique gouvernementale a consisté surtout à faire « machine en arrière » en poursuivant le rétablissement d'un équilibre budgétaire vainement escompté, au moyen de compressions de dépens ses dans tous les chapitres.

C'est ainsi que nous avons vu successivement réduire, non seulement toutes les dépenses de travaux neufs — à l'exception de certains grands travaux à exécuter sur fonds d'emprunt — mais même celles, pourtant indispensables, de travaux d'entretien, diminuer les effectifs de personnel des différents services, précipiter les mises à la retraite, suspendre le recrutement et l'avancement dans presque tous les cadres,

supprimer la plupart des accessoires de solde et indemnités, amputer les soldes elles-mêmes, congédier les contractuels et les journaliers, réaliser, en un mot, dans des proportions massives des économies discutables en majeure partie négatives parce que sans rendement correspondant.

En dernier lieu, plusieurs services généraux ont été supprimés ou rattachés les uns aux autres, sous une direction unique. En même temps, et toujours dans l'espoir d'un ajustement budgétaire, en raison de la diminution des recettes fiscales, certaines taxes — et non des moindres — ont été majorées.

Les contribuables et les riziculteurs endettés plient sous le poids de leurs charges. Le découragement gagne la population. Les propriétaires terriens vivent sous la menace constante d'expropriation ; certains sont devenus simples fermiers de leurs domaines et s'y résignent sans trop d'amertume parce qu'ils sont du moins délivrés du cauchemar des dettes et des soucis de l'impôt foncier.

L'expropriation des propriétaires terriens est en train de préparer *l'avènement du régime féodal en Cochinchine.* Après avoir exproprié leurs débiteurs, les sociétés de crédit et autres créanciers y feront figure de seigneurs puissants. Mais ils ne pourront former qu'une vassalité plus qu'aléatoire et ne seront pas autrement assurés de pouvoir maintenir les fermiers et les métayers à leur service, là où les anciens maîtres dépossédés se refuseront à demeurer eux-mêmes gérants des terres à faire valoir pour le compte des nouveaux.

La situation de l'Indochine est, à l'heure actuelle, grave, tragique. Elle appelle des remèdes énergiques, prompts, urgents.

———————————

Exposé de M. Nguyên-phan-Long,
(suite)
(*La Tribune indochinoise*, 9 avril 1934, p. 1)

La dévaluation de la piastre

Au premier rang de ces remèdes doit figurer la dévaluation de la piastre, autrement dit le rétablissement du *statu quo ante*, le retour pur et simple à l'étalon d'argent en usage avant la réforme monétaire de 1930.

Depuis l'occupation française de la Cochinchine, soit pendant 71 ans, l'Indochine eut comme unité monétaire une piastre argent. En premier lieu, une piastre mexicaine, en second lieu la piastre de commerce à 27 grammes et au titre de 900/1000. Pendant 71 ans, l'Indochine connut la prospérité.

Depuis mai 1930, l'Indochine a une piastre or d'une valeur de 10 fr.

Depuis 1930, l'Indochine est plongée dans la misère.

Les principaux concurrents de l'Indochine sur le marché du riz d'Extrême-Orient, le Siam et la Birmanie, avaient une monnaie or d'un cours élevé. La Birmanie, grâce à l'abandon de l'étalon-or par l'Angleterre, a vu sa roupie dévalorisée.

Le Siam, pour lutter à armes égales contre la Birmanie, bien que son encaisse métallique lui permit de conserver au real sa valeur, préféra suivre le sort de la livre sterling et le Siam abandonna à son tour l'étalon-or, estimant que, pour abaisser le prix de revient de son riz, le moyen le plus commode et le plus rapide était la dévaluation du tical.

Pour l'Indochine, la dévaluation de la piastre est nécessaire.

Elle est d'autant plus nécessaire que, dans la bataille économique que se livrent les peuples, la dévaluation des monnaies est devenue une arme redoutable contre laquelle il serait vain de chercher à se défendre simplement au moyen de surtaxes de change qui ne peuvent avoir pour effet que d'augmenter le coût de la vie.

La Chine vient d'instituer la dumping-tax pour lutter contre la Birmanie et le Siam qui faisaient une sorte de dumping avec leur monnaie basse. Nous subissons tous les inconvénients de la dumping-tax sans avoir bénéficié des avantages d'une monnaie dé valorisée.

Pour la dévaluation de la piastre, il y a trois solutions:

1°) Dévaluation de la piastre en fixant son taux à 5 fr. ou à 6 fr. en conservant l'étalon-or ;

2°) L'abandon de l'étalon-or let le retour à l'étalon-argent ;

3°) Adoption de l'étalon-argent pour la piastre et introduction du franc en Indochine, ce que l'on appelle le double étalon.

Nous ne parlerons que des deux premières solutions, l'introduction du franc n'étant qu'un adjuvant.

La Birmanie et le Siam ont conservé une encaisse métallique or et ont simplement dévalorisé la roupie et le tical en suivant le sort de la livre. Pour la Birmanie, ce fut automatique, la Birmanie étant colonie anglaise était rattachée à la livre. Le Siam, au contraire, avait son étalon or indépendant de la livre sterling : c'est délibérément qu'il décida l'abandon de l'étalon-or et se rattacha à la livre.

Le Siam et la Birmanie ont eu ainsi leur monnaie dévalorisée de 30 % environ.

En Indochine, nous avons une piastre théoriquement garantie par une encaisse métallique or et dont la valeur théorique est de 10 fr.

Nous pouvons soit abaisser le taux de notre piastre par rapport au franc, en conservant une garantie or, soit abandonner l'étalon-or en réadaptant l'étalon-argent.

Les deux solutions se valent.

En conservant l'étalon-or, nous serons dans l'obligation de continuer la liquidation de notre stock d'anciennes piastres à 27 grammes dont il nous reste 35 millions.

Il nous faudra également liquider, l'an prochain, un stock de 12 millions de piastres argent de 20 grammes toujours incorporé en notre encaisse métallique dite or.

En adoptant l'étalon-argent, il nous sera facile d'acheter la quantité de métal blanc fin qui nous sera nécessaire. Cette opération peut être avantageuse puisque l'argent a des tendances à la hausse et nous pourrions ainsi récupérer une partie des pertes subies par l'Indochine dans la première phase de son opération de liquidation de son stock d'argent depuis 1930.

Une dévaluation de la piastre permettrait d'abaisser le prix de revient du riz et améliorerait la situation de 20 millions d'indigènes dont les intérêts ont été totalement sacrifiés.

Effets de ces différentes suggestions

Que ce soit la dévaluation de la piastre en conservant l'étalon or ou en revenant à l'étalon-argent, cette dévaluation n'aura d'effet qu'en raison de la réduction Ida taux de la piastre.

Que ce soit une dévaluation de la piastre, ramenés à 6 fr. en conservant l'étalon-or, ou l'adoption de l'étalon-argent, le résultat immédiat sera le même.

Par la suite, si nous conservons l'étalon-or, la valeur de la piastre demeurera constante au taux auquel elle aura été abaissée.

En revenant à l'étalon-argent, au contraire, la piastre suivra les fluctuations du cours de l'argent fin et sa valeur sera comme jadis variable. La piastre, dans cette deuxième solution, aura l'avantage de rester toujours à la parité de la piastre chinoise, tant que la Chine conservera l'étalon argent.

Étudions maintenant les répercussions de la dévaluation de la piastre.

1°) Sur les budgets indochinois

a) Sur le Budget général.

En 1931 lorsque fut proposé au Grand Conseil la déstabilisation de la piastre, la principale objection des représentants du Gouvernement fut qu'on allait, de cette façon, réduire brusquement la valeur du budget de 40 %. Le Budget général oscillait à l'époque autour de 100 millions de piastres et représentait donc une valeur de 1 millard de francs. Le Gouvernement ne pouvait supporter l'idée que, brusquement, le Budget général fut ramené à 600 millions de francs au moyen d'une dévaluation de la piastre.

Sans avoir dévalorisé la piastre, ce résultat est aujourd'hui atteint, puisque, de 108 millions de piastres, le Budget général est revenu à 60 millions de piastres.

En 1931, cependant le Gouvernement déclarait que jamais il ne pourrait faire face aux dépenses de l'Indochine avec 600 millions de francs.

Il a fallu à peine deux ans pour que les événements le contraignissent à équilibrer son budget à 600 millions de francs.

Équilibrer sur le papier, car au train dont vont les choses jamais le Gouvernement général ne réalisera, en 1934, les 60 millions de piastres de recettes qu'il espère.

Par suite de la stabilisation de la piastre à 10 francs, toutes les recettes da Budget général on diminué depuis 1930.

Les recettes des Douanes furent en :

1930	29.477.020 $ 26
1931	22.470.473 $ 73
1932	17.918.692 $ 70

En 1933, les recettes de Douanes furent de moins de 15 millions de piastres.

Les recettes des contributions indirectes et des régies furent en :

1929	48.919.000 $ 00
1930	45.968.000 $ 10
1931	36.044.000 $ 00
1932	28.534.000 $ 00

En 1933, elles ont à peine dépassé 20 millions.

Les recettes de l'Enregistrement furent en :

1929	8.834.000 $ 00
1930	8.788.000 $ 00
1931	6.987.000 $ 00
1932	3.501.000 $ 00

Donc, depuis la stabilisation, pour les trois premiers postes de recettes du Budget général, nous constatons des moins-values qui s'élèvent à plus de 35.000.000 $ 00.

Si nous avions les chiffres de 1933, nous aurions plus de 40.000.000 $ 00 de moins-value.

Même en faisant entrer en ligne de compte les effets de la crise mondiale il est de toute évidence que la stabilisation de la piastre à 10 fr. a eu sur le Budget général des effets désastreux.

Il faut prévoir qu'en 1934, les moins a values seront encore plus considérables.

Depuis la stabilisation de la piastre à 10 francs, le producteur indochinois vend son riz à perte, ayant à payer en or ses frais de culture alors qu'il vendait sa récolte en argent, puisque c'est le marché chinois qui fixe les cours du riz.

Que la piastre soit à 10 fr. ou 27 fr., comme ce fut le cas, le prix de la main-d'œuvre en Indochine ne varie pas en monnaie locale. La journée du coolie se paie toujours de 0 $ 40 à 0 $ 50.

Le riziculteur indochinois produisait donc avec une piastre à 10 francs et il vendait ensuite sa récolte à un client qui le payait avec des piastres à 5 fr. 50 ou 6 francs.

En Chine, depuis 1930, le prix du picul de paddy fut en moyenne de 4 $ de Chine.

En Indochine, le paddy se vend actuellement, rendu aux usines de Cholon, 1 $ 30 le picul.

En ne gagnant rien, comment les contribuables pouvaient-ils alimenter les recettes douanières, les contributions indirectes, la régie, etc. ? Le pouvoir d'achat de la population est réduit à zéro.

b) Sur les budgets locaux.

Les budgets locaux ne sont pas mieux partagés que le Budget général.

Le budget de la Cochinchine, qui s'équilibrait en 1929 aux environs de 21 millions de piastres, ne sera plus, en 1934, que de 11.977.600 $ 00.

Les budgets locaux sont alimentés par les impôts directs.

Comment les indigènes pourraient-ils payer leur impôt personnel ? Ils ne disposent même plus des sept ou huit piastres qu'on leur réclame.

L'impôt foncier rentre difficilement. Le riziculteur, vendant son paddy à perte, ne peut payer ses impôts malgré les nombreuses saisies-brandon qui sont opérées de toutes parts. En certaines provinces, on n'est pas parvenu à recouvrer 50 % de l'impôt.

Tous les commerçants réclament la réduction de leurs patentes. Des avocats n'ayant pas pu payer la leur ont été saisis. Les faillites sont innombrables. Des milliers de maisons ont fermé leurs portes et rendu leurs patentes. À Cholon, il y a une boutique sur trois fermée.

Il en est de même pour toutes les autres redevances.

Qu'il s'agisse donc du budget général, des budgets locaux, des budgets municipaux ou des budgets communaux, la stabilisation de la piastre a produit sur tous ces budgets des effets désastreux.

Tous ont du être réduits de plus de 40 %.

Effets bienfaisants d'une dévaluation sur les budgets

Nous avons vu les effets néfastes de la stabilisation de la piastre sur les budgets indochinois. Nul ne peut nier la réduction de 40 et parfois de 50 % que durent subir tous les budgets depuis la stabilisation. Par suite des moins-values de recettes, ces dernières iront en s'amenuisant toujours davantage si on ne rapporte pas le décret de stabilisation.

Une dévaluation, qui permettrait une hausse immédiate des cours du riz, n'aurait pratiquement aucun inconvénient pour les différents budgets de la Colonie.

Pour le budget général. les dépenses en francs sont surtout des dépenses d'empire : contributions militaires, contributions sur dépenses de l'État, contributions aux dépenses des services installés dans la Métropole.

Les contributions militaires de la colonie sont exagérées. Elles sont bien supérieures à celles exigées de l'Algérie et du Maroc où il y a des troupes plus nombreuses. En réduisant cette contribution, la Métropole gagnerait, car elle n'aurait plus à consentir à l'Indochine des emprunts que celle-ci, en l'état actuel des choses, est incapable de rembourser.

Pour la contribution aux dépenses de l'État, nous ne comprenons pas pourquoi l'Indochine est dans l'obligation de contribuer aux dépenses des légations et consulats de l'Extrême-Orient.

Pour les services installés dans la Métropole, la plupart sont inutiles.

Il resta les soldes des fonctionnaires.

Pour ces soldes, une dévaluation n'en modifierait guère le montant pour les fonctionnaires résidant en Indochine, les neuf dixièmes de ces fonctionnaires bénéficiant d'indemnités de change qui ont à peu près stabilisé le chiffre des soldes.

(À suivre)

Exposé de M. Nguyên-phan-Long,
(suite et fin)
(*La Tribune indochinoise*, 11 avril 1934)

Il n'y a que les fonctionnaires en congé, dont les soldes sont minimes et ils sont en minorité.

D'ailleurs, il y a au budget général des recettes en francs : les droits de douane à l'importation. Ces recettes ont atteint en années normales 160 millions de francs ; avec l'appoint des droits *ad valorem* à la sortie des riz, elles couvriraient largement les dépenses en francs. Traduits en piastres dévalorisées, a 6 fr., ces 160 millions de francs donneraient plus de 26 millions de piastres, soit un bénéfice de change de plus de 10 millions de piastres.

Il y a également la taxe générale à l'importation qui a donné en 1929 la somme de 50 millions de francs et qui est encore prévue à 30 millions pour le budget de 1934, soit en piastres à 6 fr., 5 millions de piastres.

Nous pourrions donc avoir plus de 30 millions de piastres de recettes francs.

Si on considère qu'à l'heure actuelle, les frais généraux d'administration du Budget général de l'Indochine sont de 23.555.984 $ 00 (page 11 du Budget général de 1934), on voit que le bénéfice de 12 millions ds piastres réalisé au change à 6 francs compenserait largement les dépense supplémentaires.

D'autre part, il faut considérer que la dévaluation de la piastre permettrait d'immédiates plus-values de recette en matière de contributions indirectes et de recettes de régies.

Nous verrions rapidement, avec une piastre dévalorisée, les recettes de toutes sortes augmenter. Les riziculteurs, au nombre de 19 millions, réalisant de nouveau des bénéfices, retrouveraient leurs capacités contributives et les déficits ne seraient plus qu'un souvenir.

Reste la question des emprunts.

Pour ceux-ci, il est indéniable qu'un pays riche paie plus facilement ses dettes qu'un pays ruiné. Actuellement, l'Indochine est ruinée par sa piastre à 10 fr.

Pour les budgets locaux une dévaluation de la piastre serait également bienfaisante. Au lieu de percevoir péniblement 60 ou 70 % de l'impôt, on arriverait rapidement à des plus-values sur les droits constatés des années précédentes. Chaque budget récupèrerait facilement les deux ou trois millions de piastres nécessaires à son équilibre.

D'ailleurs, jadis, de 1918 à 1930, la piastre avait d'énormes fluctuations, il y avait des différences de quatre et cinq francs entre le taux budgétaire fixé chaque année et le taux moyen des exercices. Ce n'était cependant point un inconvénient et on parvenait aisément à équilibrer tous les budgets.

Une dévaluation de la piastre n'aurait donc aucune répercussion fâcheuse sur les budgets publics de l'Indochine.

Effets sur les rémunérations des européens et des indigènes

Rémunération des indigènes

Sur les rémunérations des indigènes, l'abaissement du taux de la piastre n'aurait aucune répercussion. Que la piastre ait été à 27 fr. ou à 1 fr. 90, les soldes des indigènes et le prix de la main-d'œuvre n'ont pas varié.

Vivant en Indochine, la population ne calcule qu'en monnaie locale et une piastre est toujours une piastre.

Tous les produits locaux sont produits en piastres et se vendent en piastres.

La masse indigène n'use, comme produits européens d'importation, que des tissus. En Indochine, les dépenses d'habillement de la masse n'entrent que pour une part infime dans les dépenses d'une famille indigène, à peine 5 ou 7 % des dépenses totales de l'année.

Les soldes indigènes et le prix de la main-d'œuvre n'augmentent qu'en période de grande prospérité. Les soldes en les prix de la main-d'œuvre ont diminué. Il est à remarquer à cet égard que les salaires et le coût de la vie intérieure du pays n'ont suivi que de très loin la baisse infiniment plus rapide du paddy.

Rémunération des Européens

En ce qui concerne les rémunérations des Européens, elles ont également subi les effets de la crise. Si celle ci persiste et s'aggrave, il est à prévoir qu'elles subiront de nouvelles amputations.

D'ailleurs, des considérations d'ordre politique en même temps que des raisons d'ordre budgétaire, militent en faveur d'une plus large utilisation des métis et des indigènes d'élite dans les cadres administratifs.

Il serait temps, dans l'intérêt même de Finances de l'Indochine et pour la bonne marche des services, de renoncer à l'emploi de militaires classés au bout de quinze années de services. Ces militaires, que rien n'a préparé à la vie coloniale, ne peuvent qu'abaisser le niveau intellectuel des fonctionnaires.

On ferait mieux de ne réserver que les postes de direction à une élite de Français de la Métropole.

Telles seraient les réformes qui permettraient de réduire les dépenses de personnel.

Il serait bon, évidemment, de réserver les droits acquis pour les fonctionnaires européens actuellement en service. En raison des indemnités de change qu'ils reçoivent, les soldes de ses fonctionnaires ne seraient pas considérablement augmentées.

Il faut d'ailleurs signaler que dans le commerce et l'industrie, les soldes européennes sont très nettement inférieures aux soldes administratives.

Effets d'une dévaluation sur les prix de revient

La dévaluation de la piastre sauverait l'agriculture et l'industrie.

Pour le paddy, le prix de revient du pical a été officiellement fixé à 1 $ 60 ; or, à l'heure présente, le picul est vendu, rendu aux usines de Cholon, 1 $ 30, d'où perte sur le prix de revient. Cette perte est beaucoup plus forte si on considère les prix pratiqués sur les lieux de production.

Avec une piastre à 6 fr., les prix remonteraient immédiatement au-dessus de 2 $ le pícul et pourraient atteindre et dépasser 3 $ en cours d'année. On permettrait ainsi aux riziculteurs de faire des bénéfices.

Pour le caoutchouc, en admettant que les cours se maintiennent aux environs de 3 fr. le kg, avec une piastre à 6 fr. cela ferait 0 $ 50 par kg. Le caoutchouc pouvant être produit à 0 $ 25 le kg, les plantations feraient des bénéfices et n'auraient plus besoin de l'aide administrative.

Pour le charbon, avec une piastre à 6 fr. le prix de revient de la tonne serait diminué de 40 % et permettrait aux charbonnages de réaliser d'importants bénéfices.

[Qu'en disent les Ciments ?]

Actuellement, la piastre indochinoise stabilisée à 10 fr. me permet pas aux Cimenteries du Tonkin de lutter contre les ciments du Japon et de Hongkong.

Les Cimenteries vivent actuellement grâce aux travaux sur fonds d'emprunts exécutés en Indochine. L'heure est proche où tous les crédits seront épuisés. Avec une piastre à 6 fr., le prix de revient des ciments serait abaissé de 40 % et les Cimenteries du Tonkin

pourraient lutter victorieusement contre les ciments étrangers. Il en est de même pour tous les produits de la Colonie.

Effets de la dévaluation sur les importations et les exportations

a) Sur les importations.

Pour les importations, il suffit de se reporter aux statistiques.

En 1929, l'Indochine importait 230.000.000 $ 00 de piastres de marchandises, soit deux milliards trois cent millions de francs, dont un milliard cent vingt millions venaient de France.

En 1933, les importations totales en Indochine sont d'une valeur de moins de 70 millions de piastres et encore, sur ces 70 millions, faut-il compter tout le matériel importé sur fonds d'emprunt.

Le pouvoir d'achat de la population est réduit presqu'à zéro : comment l'Indochine pourrait-elle absorber des produits de l'industrie française ?

Une dévaluation de la piastre, permettant à l'Indochine de vendre son riz aves bénéfice, permettrait à la population de reprendre avec la Métropole le courant d'affaires interrompu et l'Indochine redeviendrait, pour le commerce français, une excellente cliente.

b) Sur les exportations.

En tonnage, les exportations de l'Indochine n'ont pas sensiblement diminué.

Durant les années 1926-1927-1928-1929, le tonnage moyen exporté fut de 3.156.000 tonnes.

En 1932, nous avons encore exporté 3.010.000 tonnes.Mais alors que nos exportations de 1926-1927-1928.1929 nous rapportèrent chaque année 330 millions de piastres, celles de 1932 ne nous donnèrent que 98 millions de piastres.

Le tonnage n'a pas du baisser notablement en 1933, mais la valeur doit à peine atteindre 75 millions de piastres.

Une dévaluation de la piastre nous permettrait de lutter avec nos concurrents directs pour le paddy, c'est-à-dire avec le Siam et la Birmanie, pour nous disputer le marché chinois.

Une dévaluation permettrait aux charbons du Tonkin de concurrencer les charbons étrangers.

Une dévaluation de la piastre permettrait aux hévéaculteurs de vivre.

Refonte du tarif douanier indochinois

Aux effets désastreux de l'étalon-or se sont ajoutés ceux de tarifs douaniers exorbitants **[tarif Kircher]**, qui se sont traduits par un fléchissement notable des recettes de douanes, Is raréfaction du fret à l'aller et au retour, l'affaiblissement du pouvoir d'achat de nos clients habituels, les Chinois, qui ne peuvent plus écouler chez nous leurs marchandises, une guerre de tarifs, des représailles douanières qui entravent fortement l'exportation de riz indochinois au grand profit de nos concurrents birmans ou siamois.

Une refonte du tarif douanier indochinois s'impose d'urgence pour dissiper le malaise qui règne depuis 1928 entre la Chine et l'Indochine.

*
* *

Tels sont,

Monsieur le président,

Messieurs,

les doléances et les vœux des populations indigènes de l'Indochine et plus particulièrement de la Cochinchine.

L'heure est grave : l'œuvre française en Indochine est en péril, sur la plan matériel comme sur le plan moral. Atteint dans ses forces vives, **le pays est condamné à mort**, si rien n'est tenté pour remédier à la situation. Le résultat des efforts conjugués du Gouvernement, des colons et des indigènes depuis trois quarts de siècle est bien près d'être réduit à néant par l'effondrement de l'armature économique qui est en train de craquer de toutes parts.

La bourgeoisie annamite, élément de stabilité, d'ordre et de paix sociale, est en voie de disparition.

La masse souffre. Comme toutes les foules, elle est impulsive, versatile et impressionnable ; et quand elle a faim, elle écoute volontiers les mauvais bergers et se laisse aller, dans son désespoir, à des extrémités regrettables. Déjà, il y a cinq ou six mois, des **actes de jacquerie** se sont produits dans la province de Soctrang : des bandes de paysans ont pillé en plein jour des jonques transportant du paddy. Les actes de piraterie se multiplient. Chez un assez grand nombre de fermiers et de métayers, règne un état d'esprit qui ne laisse pas d'être inquiétant : ils ont refusé de livrer aux propriétaires la part qui leur revenait sur la récolte. Plus d'un incident sanglant a été enregistré de ce chef.

D'autre part, la répression sévère des troubles de 1930 et 1931 m'a pas extirpé le virus communiste.

Les agents de Moscou mettent les circonstances à profit pour se livrer à une propagande souterraine qui, pour être sournoisement camouflée, n'en produit que des effets plus pernicieux.

C'est l'écho de la voix angoissée de ces populations qui jettent leurs cris de détresse vers la nation tutrice, en qui elles mettent leurs derniers espoirs, que je vous apporte.

Plus que tout autre peuple, les Annamites regardent l'État comme une providence.

Le Gouvernement français s'est appliqué à renforcer chez eux cette conception. Et de fait, la France tient dans ses mains les destinées de ce pays, dont elle a voulu faire un foyer de rayonnement de l'influence français en Extrême Orient, un « balcon-sur cet océan Pacifique si mal nommé », où se jouera veut-être dans un proche avenir le sort du monde civilisé.

Les Annamites ont apporté à la France pendant la guerre un concours filial, relativement bien modeste mais qui était à la mesure de leurs moyens limités. Ils osent espérer qu'elle viendra à leur secours maintenant qu'ils se trouvent eux-mêmes en danger, pour sauver avec eux son œuvre propre et remplir envers eux les devoirs qu'elle a délibérément acceptés en assumant leur tutelle.

Je m'excuse,

Monsieur le président,

Messieurs,

de m'exprimer en termes malhabiles qui rendent mal ma pensée et surtout les sentiments qui animent la masse de mes compatriotes. J'aurais décliné le redoutable honneur d'être auprès de vous leur porte parole si je n'avais été convaincu d'avance de trouver auprès de vous, en même temps qu'une grande bienveillance, la plus large compréhension.

La déposition que j'ai faite devant vous n'a que la valeur d'un témoignage, d'un « document vécu » à verser au dossier que vous constituez avec une impartialité et une conscience auxquelles je suis heureux de rendre hommage. Il vous appartiendra d'en tirer le meilleur parti pour les intérêts intimement liés de la France et de l'Indochine.

———————————

L'Indochine et la réforme monétaire du 31 mai 1930

———————————

Exposé fait devant la Commission monétaire de Paris

(séance du mercredi 24 janvier 1934)
et devant la Commission des colonies de la Chambre des députés
(Séance du mercredi 21 février 1934)
par M. le docteur Trân-nhu-Lân,
délégué du Syndicat des riziculteurs et de la chambre d'agriculture de Cochinchine,
rapporteur général de la Commission du riz de l'Indochine,
rapporteur général du Budget de la Cochinchine
(*La Tribune indochinoise*, 11 avril 1934, p. 1)

Monsieur le président,

Messieurs les membres de la Commission,

Je n'ai pas la prétention de venir ici vous faire une conférence sur la question la plus ardue de l'économie politique, c'est-à-dire le problème monétaire. Je ne possède pas pour cela le talent et la compétence technique nécessaires. Je suis un témoin venu du navire indochinois très fortement secoué par la tempête de la crise économique mondiale. Je fais ma déposition sous la forme d'une conversation. **J'ai l'impression que le navire va faire naufrage** emportant avec lui l'œuvre française péniblement édifiée depuis soixante-dix ans, va chavirer à cause d'un grave défaut de sa coque et ce défaut, c'est le changement de son étalon monétaire et la stabilisation de son ancienne piastre argent sur le base de dix francs-or (10 fr.) à la date du 31 mai 1930.

Messieurs,

Ma position est difficile car je représente l'Agriculture de Cochinchine. En effet, si le taux de change de la piastre monte, les hévéaculteurs qui vendent leurs produits fixés en valeur-or, voient augmenter leurs charges parce qu'ils doivent payer le fisc et la main-d'œuvre en piastres.

Par contre les riziculteurs, dans les mêmes conditions, sont avantagés parce que leurs revenus fixés en dollars-argent par le marché du riz de Hongkong subissent une augmentation proportionnelle à celle de l'argent fin par rapport à l'or. **Au sein même de l'agriculture indochinoise, il existe donc une opposition des intérêts.**

Mais ma position, si elle est difficile, n'est pas intenable. En effet, si le taux de notre piastre baisse, tous les producteurs de l'Indochine voient leurs charges diminuées et c'est une prime à l'exportation. C'est un phénomène maintes fois observé en Indochine et dans les Indes Anglaises au temps du règne de l'étalon argent en Extrême-Orient.

Je n'ai pas l'intention d'attaquer le principe de la stabilisation de la piastre qui, en lui. même, est excellent. Ce serait une folie de ma part parce que nous connaissons bien les répercussions des fluctuations du taux de la piastre-argent sur le commerce et les budgets publics et privés de l'Indochine. Une monnaie stable est un idéal poursuivi par tous les chefs du Gouvernement de l'Indochine depuis le début de la conquête. **Mentionnons en passant la tentative de M. Léon Say, ministre des Finances, qui, en 1876, envoya en Cochinchine des pièces de 5 fr. pour remplacer les piastres argent en circulation et les vit retourner toutes dans la Métropole quatre mois après.** N'insistons plus sur cette tentative de stabilisation avortée qui n'a qu'un intérêt historique pour en arriver à la réforme monétaire de mai 1930.

Est-elle la cause de la crise économique très grave que traverse l'Indochine et dans quelles proportions ? C'est ce que nous allons examiner. Le problème ainsi posé est difficile à résoudre parce que notre réforme monétaire date de l'entrée de l'Indochine dans la crise mondiale. **Essayons de faire la part de ce qui revient à. la crise et celle qui serait imputable à la stabilisation** de la piastre indochinoise sur la base de dix francs or. Pour cela j'ai besoin de votre indulgence et de votre compétence.

La chute verticale de la valeur de l'argent fin qui eut lieu après la stabilisation amena une chute parallèle du volume de la circulation fiduciaire (de 170 millions de piastres à

92 millions). Des trois causes déterminantes de cette contraction de la circulation fiduciaire (stabilisation de la piastre, fermeture du robinet du crédit, ralentissement des échanges du fait de la crise mondiale), la stabilisation de la piastre exerce une influence prépondérante. En effet, **stabilisée à 10 francs, elle ne vaut que 5 fr.50**. Sans cette stabilisation de notre monnaie à 45 % au dessus de son taux normal, le volume de la circulation fiduciaire serait resté aux environs de 170 millions.

J'insiste sur cette chute brutale de la circulation fiduciaire due à la stabilisation de la piastre parce qu'elle est le point central autour duquel gravitent les autres problèmes qui se posent pendant cette crise en Indochine. Ayant accepté de stabiliser la piastre à 45 % au-dessus de sa valeur normale, il fallait donc adapter la vie économique et financière du pays à la nouvelle monnaie.

C'est la bataille pour la défense de la piastre-or livrée par le Gouvernement général de l'Indochine aux trois grands postes de combat :

1°) Balance des Comptes,

2°) Equilibre du Budget,

3°) La Production puisqu'au fond, c'est la production qui soutient la monnaie.

1°) Défense de la balance des comptes.

L'Indochine étant un pays neuf, cette défense se réduit à celle de la balance commerciale. Le gouvernement, pour maintenir l'équilibre de la balance commerciale, a condamné à mort notre commerce l'importation par la restriction des crédits à l'import. Pendant cette crise les échanges de l'Indochine offre les caractéristiques suivantes :

Pour l'export :

En *tonnage,* les chiffres se maintiennent autour de trois millions de tonnes.

À l'Import, les tonnages diminuent de 50 %, ce qui prouve que l'Indochine économique est bien malade parce que, si à l'import et à l'export, il existe une chute de 50 % en valeurs, à l'import seul le tonnage diminue de 50 %. La maladie est grave parce que la déflation des prix mondiaux ne peut expliquer la chute en valeurs de nos importations. Je n'insiste pas sur ce que ces chiffres traduisent au point de vue pratique. Dans leur sécheresse, ils signifient que les ruines et les faillites s'accumulent.

Exposé du docteur Trân-nhu-Lân,
(suite et fin)
(*La Tribune indochinoise*, 13 avril 1934)

Je me permets de vous signaler en passant que la situation serait moins tragique si nous n'avions pas stabilisé notre monnaie en pleine crise mondiale, laquelle rend très difficile et très onéreuse pour les finances du pays la défense de l'équilibre de la balance des comptes.

2°) Défense de l'équilibre budgétaire par la déflation des budgets

Nous tenons ici un nœud vital de la piastre-or à 10 francs. La déflation budgétaire ont une arme puissante dans la défense d'une monnaie. Quand cette déflation porte sur le taux des impôts, elle a pour corollaire une diminution des charges du producteur qui pourrait ainsi transformer la balance d'exploitation déficitaire en une balance créditrice. *Or la déflation des budgets de l'Indochine relève d'un autre mécanisme. Elle est imposée par les moins-values dans la rentrée des contributions. Sauf quelques diminutions minimes, nos impôts directs et indirects sont restes au même taux ou sont quelquefois fortement augmentés. Les effets salutaire des remèdes d'ordre fiscal sur l'économie du pays et, par conséquent, sur la nouvelle monnaie stable, ces effets tant attendus ne se sont pas produits. Nous ne pouvons plus persister dans cette voie*.

3°) Défense de la production

Je laisse de côté les primes à l'exportation et autres mesures prises pour la défense du café, caoutchouc, du sisal, etc., de l'Indochine. Concentrons notre attention sur la production principale qui fournit, même en ces temps de crise, les 75 %/ en valeur des exportations de la Cochinchine.

C'est grâce à son riz que la Cochinchine a joué le rôle de Métropole seconde dans la Confédération Indochinoise puisque les 66 % du Budget général sont alimentés par la Cochinchine.

Quand la riziculture cochinchinoise tombe, tout chancelle. L'édifice économique et financier de l'Indochine s'effondre quand *cette clef de voûte cède, emportant dans sa chute la monnaie et aussi l'édifice social. Les hommes d'État ont décrété la stabilisation de la monnaie sur la base de 10 francs-or. Mais c'est la production qui doit soutenir la monnaie*. Représentant des riziculteurs *qui ont collaboré à cette défense monétaire*, je viens vous apporter les résultats de notre expérience et de nos impressions. Inutile de parler des remèdes d'ordre technique tels que les travaux d'hydraulique agricole, la fertilisation par les engrais pour améliorer le rendement et, par suite, le prix de revient. *Leurs effets sont à longue échéance ;* alors que la maladie très grave réclame des remèdes à effets immédiats. *Quand l'incendie est au navire, il est dangereux de perdre son temps à discuter sur la construction navale à la base de matériaux incombustibles*.

L'aménagement des dettes dont je parlerai dans un chapitre spécial soulagera le riziculteur en abaissant le taux de l'intérêt. Il en est de même de la révision du tarif douanier qui facilitera nos échanges avec nos clients de l'Extrême-Orient et surtout avec la Chine, notre grande cliente pour le riz. Les fortes exportations de riz sur le France ne constituent qu'un palliatif à la situation parce que *le cours du riz étant fixé en dollars-argent par le marché de Hongkong, les prix de France ne sont en réalité que des cours en argent métal transformés en piastres-or*.

Dans la situation actuelle de la riziculture de Cochinchine, tous les remèdes déjà énoncés sont inopérants parce que la production qui fait les 2/3 de la richesse de l'Indochine ne peut pas soutenir la monnaie.

Cette monnaie, la piastre-or à 10 francs, nous l'avons créée en 1930 par un acte de notre volonté réfléchie. En principe, elle devrait nous mettre à l'abri des inconvénients sérieux des fluctuations de la piastre argent. Dans la bataille pour sa défense, nous avons épuise toutes nos réserves d'argent en croyant, avec une monnaie stable, nous mettre à l'abri des cauchemars de l'incertitude de l'équilibre des budgets publics et privés. Hélas ! les circonstances sont plus fortes que nous. Notre grande cliente, la Chine, garde son *étalon argent*. Nos concurrents sur le marché du riz, le Siam et la Birmanie, ont leurs monnaies détachées de l'or à cause de leur solidarité avec Ia livre sterling. *La monnaie stable se révèle comme un idéal inaccessible dans les circonstances actuelles. En effet, le trépied sur lequel repose notre monnaie est en équilibre instable*. *Ce trépied, constitué par la balance des comptes, le budget et, surtout, la balance d'exportation du riziculteur, chancelle parce que la riziculture ne peut plus soutenir la monnaie*. Dans cette bataille monétaire je vais vous lire le bulletin officiel de notre défaite. C'est le dernier *Bulletin de l'Office indochinois du riz*. Il faut 60 journées de main-d'œuvre à 25 cents de piastre-or par journée pour un hectare de rizière qui rapporte 60 mesures ou « gia » de riz (1.200 kg par hectare) à 25 cents le « gia ». Le riziculteur ne retire donc de la vente de sa récolte aucun bénéfice pour se vêtir, payer ses impôts, ses semences, amortir son outillage rudimentaire, en supposant qu'il est le bienheureux qui, dans cette crise, n'a pas de dettes.

Et je conclus, Messieurs, à l'abandon de la piastre or à 10 francs, parce qu'une autre mesure est efficace à l'heure actuelle. Je demande le retour à la piastre argent de jadis qui, malgré ses inconvénients, nous a permis de travailler et de venir en aide à la France au lieu de lui être une charge.

À d'autres temps, la lutte pour la monnaie stable.

Réponses à quelques objections sur les conséquences de l'abandon de l'étalon or en Indochine

1) Objection d'ordre social

a) Objection : L'adoption de l'étalon argent aura pour conséquence une dévalorisation de l'unité monétaire qui descendra de 10 fr. or à 5 fr. 50. Les classes salariées à revenu fixe (ouvriers et fonctionnaires) feront les frais de l'abandon de la stabilisation de piastre.

b) Réponse : Pendant les 60 ans du règne de l'étalon argent en Indochine, l'on a vu la piastre argent valoir de 1 fr. 90 à 27 fr. sans aucune répercussion sur les salariés des entreprises de l'État et des particuliers.

Le pouvoir d'achat de la piastre sur les produits d'origine locale n'ont pas sensiblement varie avec la fluctuation du taux du change de la piastre argent.

L'explication de ce phénomène serait le suivant : les variations des prix des produits locaux sont parallèles à celles de l'argent fin par rapport à l'or. Et ces variations s'intègrent dans la monnaie argent. C'est un avantage particulier de la monnaie d'argent en Indochine. Le prix du poulet, par exemple, suit très bien les fluctuations de la piastre-argent ; tandis qu'il fait des bonds désordonnés par rapport à la piastre-or (voir le graphique dans le livre de M. Pargoire sur le *problème monétaire en Indochine*).

2) Objection concernant l'importation des produits de France

2°) Objection. — L'abandon de de la stabilisation de la piastre-or à 10 fr. pour l'adoption de la piastre-argent à 5 fr. 50 diminuerait les importations de France.

b) Réponse : Ne confondons pas le pouvoir d'achat de la monnaie avec le pouvoir d'achat du producteur. À quoi servirait d'avoir une monnaie-or 10 francs si le producteur est ruiné par ses charges et par son impossibilité d'exporter ses produits ? Or la Chine garde le dollar argent. Elle est notre grande cliente. Notre export vers la Chine paye l'import de France.

Et le cours du riz est dominé par le cours de Hongkong fixé en dollar argent parce que les Chinois travaillent avec une monnaie argent et achètent à l'Indochine, au Siam et à la Birmanie le riz dont ils ont besoin en dollar-argent. L'exemple de la commande de 300.000 tonnes de riz de Chine qui échappait à l'Indochine au début 1932 est caractéristique.

3°) Objection d'ordre budgétaire

a) Objection. — L'abandon de la piastre-or à 10 fr. pour l'adoption de la piastre argent à 5 fr. 50 dévaloriserait les recettes du Budget.

b) Réponse : La confusion de la capacité de paiement de la monnaie avec la capacité de paiement du contribuable est regrettable.

C'est le riziculteur de Cochinchine qui pourvoit aux 70 % des recettes du Budget général. Quand il est ruiné par la piastre-or à 10 francs, aucun budget de l'Indochine ne peut s'équilibrer sainement (Pour plus de détails, voir l'exposé de M. Nguyên-phan-Long sur ce point).

4°) Objection concernant les échanges

a) Objection : le riziculteur est malhonnête quand il demande l'abandon de la piastre-or à 10 fr. pour payer ses dettes en piastres argent à 5 fr. 50.

b) Réponse : Dans la passé les débiteurs ont toujours payé leurs créanciers en piastres-argent sans se préoccuper du taux de change de la monnaie(de 1 fr. 90 à 27 fr.). La réforme monétaire de 1930 a survalorisé les créances de 90 % au profit des prêteurs.

De plus, par ses incidences multiples, cette réforme ruine le riziculteur et entraîne une chute brutale des gages. C'est la pulvérisation des valeurs immobilières (1/10 à 1/30 des valeurs de 1930) qui complique le problème de l'aménagement des dettes. Cette pulvérisation, qui peut s'observer ailleurs qu'en Indochine, connaît dans ce pays une origine monétaire. Des rizières privilégiées, qui rapportent une rente de 500 $ par an par exemple, ne trouvent pas preneur à 3.000 piastres.

Les paysans déterrent toutes les pièces divisionnaires d'argent et de billon pour payer le fisc. Au Cambodge, dans certaines régions, c'est le retour au régime primitif du troc.

Le total des crédits gelés dans la riziculture de Cochinchine est de 700 millions de francs. Le crédit à long terme devrait porter sur ce chiffre et mon sur 50 ou 100 millions de francs.

Mais pour la paix sociale et la justice il faut qu'une mesure légale intervienne pour obliger les créanciers qui ont prêté des piastres argent à ne plus exiger d'être payés en piastres-or survalorisées.

Parmi ces mesures, il en est une qui est simple : c'est le retour au régime de la piastre argent qui, malgré ses imperfections, a fait la fortune de la Colonie.

———————————

Commission monétaire
Exposé de M. Tran-van-Sang,
membre de la chambre de commerce de Saïgon
(*La Tribune indochinoise*, 16 avril 1934, p. 1, col. 6-7)

Messieurs,

Je sollicite beaucoup d'indulgence de la part des éminentes personnalités qui font partie de cette Commission pour le peu de renseignements que je leur apporte au moment où ils vont solutionner le problème extrêmement grave qui décide du sort da l'Indochine et de 20.000.000 d'Annamites.

Je tacherai, dans la mesure du possible, de faire ressortir la situation particulièrement difficile dans laquelle se trouve l'Indochine, les répercussions qu'a pu avoir sur sa vie économique la stabilisation de la piastre et les remèdes les plus argents que réclame le commerce lourdement atteint.

Il serait injuste d'attribuer exclusivement à la stabilisation de la monnaie, comme on tend trop fréquemment à le faire, tous les malheurs de l'Indochine.

La crise mondiale, là comme ailleurs, a exercé ses tristes effets.

Elle a, d'autant plus contribué à jeter le trouble sur le marché qu'elle l'a atteint dans un moment où il était particulièrement vicié par des habitudes de crédit exagéré allant de pair avec une inflation excessive du volume normal des transactions.

Mais il n'en reste pas moins que la stabilisation de la piastre indochinoise à un taux de 40 % plus élevé que celui autour duquel elle se serait fixée d'elle-même a contribué à aggraver énormément une situation rendue déjà critique par la force des événements.

Le Gouvernement n'a pas assez considéré les obligations inéluctables qu'imposait à l'Indochine le voisinage de la Chine, son client traditionnel, le plus grand marché mondial du riz, l'un des derniers pays restés fidèles à l'étalon-argent et a ainsi négligé de tenir compte des rapports qui s'établissent par elle entre le cours du riz et le prix de l'argent.

Il a également perdu de vue que cette colonie devait se mouvoir dans l'orbe de l'Extrême-Orient pour ses exportations concurremment avec les pays voisins producteurs et exportateurs de riz.

Ce qu'on peut encore lui reprocher — non pour la piètre satisfaction de critiquer, mais pour la nécessité de présenter les faits sous leur véritable jour afin d'en tirer les déductions nécessaires, c'est d'avoir pris une aussi grave détermination sans s'entourer,

au préalable, des avis et consultations des assemblées représentatives des diverses activités économiques du pays.

S'il avait pris le souci de connaître l'opinion des riziculteurs et des commerçants par la voix de leurs assemblées, peut-être aurait-il reçu des avertissements qui l'auraient mis en garde contre les conséquences d'une mesure prise à contre temps et imparfaitement ajustée aux nécessités économiques de l'Indochine.

Je ne crois pas inutile de rappeler, à ce sujet, combien la chambre de commerce de Saïgon a toujours manifesté de prudence dans son appréciation des questions monétaires et, chaque fois que l'éventualité d'un remaniement de la piastre a été posée devant elle, elle a toujours sollicité des Pouvoirs publics une extrême attention de graves répercussions économiques à attendre.

C'est ainsi que, dès 1886, le gouvernement, ayant le désir de rétablir le budget en francs et de faire entrer en circulation, concurremment avec la piastre, la pièce de 5 francs en or et nos multiples en billets de banque, avait soumis à l'examen de ladite assemblée le problème posé par la baisse constante du taux de la piastre.

La Commission spéciale instituée à cette époque pour étudier la question, s'exprimait ainsi :

« Entourée de marchés beaucoup plus importants qu'elle et qui faisaient leurs affaires en piastres, la Cochinchine a été forcément amenée à adopter cette monnaie. La balance de son commerce, qui est toujours en sa faveur, puisqu'elle est exportatrice beaucoup plus qu'importatrice, ne pouvait lui être payée par la Chine et Singapore, ses débiteurs principaux, que dans la monnaie dont ils se servent ; il lui eût été impossible d'en obtenir autre chose et il lui eût été dangereux d'importer de l'argent français pour ses transactions, mêmes locales, car il en serait résulté une juxtaposition de deux pièces de valeurs fictives et intrinsèques, variables et indépendantes, donnant lieu à des agios continuels, à des erreurs inévitables, à des tripotages sans fin ».

« La piastre s'imposait donc par le fait du milieu dans lequel naissait la Cochinchine et, s'imposant ainsi, elle avait de grands avantages ».

……

« Cette nécessité de la piastre était si bien reconnue que nos gouvernants eux-mêmes n'ont jamais songé (ne l'ont jamais tenté, du moins), à lui substituer la monnaie nationale. Le trésor a bien essayé, en 1878, je crois [Léon Say (1876)], l'introduction de la pièce de 5 francs mais l'essai en a été des plus malheureux. On n'a pas insisté ».

« Voilà les avantages de la piastre. Quels sont ses inconvénients ? Un seul, il est très grave : elle perd constamment de sa valeur et tous les Européens qui mettent en Europe leur idéal, leur terme comparatif de fortune, et dont l'avoir est représenté par la piastre, s'appauvrissent tous les jours. Car il ne faut pas oublier que nous souffrons de la baisse uniquement parce que nous nous comparons aux pays d'or et d'argent garanti. Supposez que la Cochinchine soit tout à coup séparée de l'Europe, qu'il ne soit plus question pour nous d'y rentrer, ni d'en recevoir quoi que ce soit ; nous comptons en piastres, et rien qu'en piastres. et nous ne nous apercevons plus du tout de la baisse ».

« Et qu'est en réalité cette baisse de l'argent ? C'est un aléa commun à toutes les formes de la fortune ».

« On a accusé la Banque de l'Indochine de tenir son cours au dessus de celui de Singapore.Cela est possible, car c'est le marché de Hongkong qui seul guide toutes nos banques d'ici par cette raison que nous faisons beaucoup d'affaires, presque toutes nos affaires, avec ce marché ; que nos banques y ont toujours beaucoup d'argent à elles, que c'est de là qu'elles ont à la faire revenir ici ou a l'envoyer en Europe et qu'elles doivent, par conséquent, baser leur cours sur ce qu'elles peuvent obtenir de leur argent là où il est conduit par le va-et-vient d'affaires ».

……

« Si nous venions demander à la Colonie de nous garantir ainsi, par rapport à une monnaie légale et fixe, la valeur de la piastre, c'est comme si nous lui demandions de

garantir la valeur des immeubles ou des denrées. Encore une fois, l'argent n'est qu'une des formes de la fortune et, comme tel, soumis à des fluctuations.

Ce qui nous a faussé le jugement, à nous autres Français, sur ce sujet, c'est cette habitude que nous avons depuis notre enfance de savoir que l'argent est à l'or dans telle proportion immuable. Dans les pays de monométallisme, cette idée n'existe pas; l'or est là pour les échanges ; il est seul, tout oscille autour de lui. La France a commis cette erreur jadis, alors que la science financière était dans l'enfance ; ne la commettons pas à sa suite, elle coûte trop cher. »

……

« Le véritable banquier d'un pays, c'est son commerce ; c'est lui qui achète et paye la récolte, qui excite à la besogne et rétribue ; sans lui, il n'y aurait pas d'échanges extérieurs, la vie resterait pour ains dire à l'état latent. C'est donc lui, qui par ses banques, c'est-à-dire par un de ses rouages, met dans la main des contribuables l'argent nécessaire à leurs échanges, à l'acquittement de leurs impôts. Or, ma piastre me suffit ; la pièce française me gênerait : je ne la ferai donc venir, car je n'ai aucun bénéfice en compensation à l'échange ».

……

Bien plus tard, en 1902, cette même assemblés fut consultée sur les mesures à prendre devant la situation grave causée par la baisse de la piastre, mettant ainsi le budget dans une situation difficile.

Elle répondait par des avis empreints de la plus louable prudence.

« Si nous introduisons l'étalon or en Cochinchine, nous risquerons d'enrayer le commerce d'exportation de façon absolue... Il est difficile de prendre une décision à bref délai. Il serait préférable d'inviter l'administration à faire étudier sérieusement la question et à rechercher les divers moyens d'obvier à une situation qui devient plus grave chaque jour. »

Enfin, en 1929 par un phénomène inverse, c'état la hausse de la piastre qui retenait l'attention de cette même assemblée au moment même où une Commission interministérielle siégeait à Paris pour étudier la réforme du régime monétaire de l'Indochine.

Elle faisait valoir la gravité pour les exportateurs et pour tous ceux qui occupaient de la main-d'œuvre dans le pays, de la situation causée par la hausse de la piastre par rapport aux pays voisins en s'exprimant ainsi :

« Au point de vue des intérêts strictement particuliers et temporaires des importateurs, il y a un certain intérêt apparent, ou tous au moins présent, à conserver la piastre haute; mais pour peu qu'on se place à un point de vue un peu plus élevé, un peu plus général, et même en considérant l'intérêt des importateurs eux-mêmes, on doit estimer qu'il arrivera un moment où la situation deviendra telle, au point de vue de la cherté de la vie, que des perturbations dangereuses s'ensuivront et que les importateurs, qui se réjouissent actuellement de la hausse de la piastre, seront les premiers à en pâtir ».

Et plus loin :

« Nous sommes handicapés pour tout ce qui est production de la Colonie vis-à-vis des pays voisins qui travaillent au taux de 3 fr. et 3 fr. 20 alors que nous travaillons actuellement à 5 fr. 75. » Si ben que la Chambre, suivant à l'unanimité l'avis de son Président, télégraphiait au Ministre des Colonies : « Notre chambre considérant hausse piastre indochinoise constitue danger grave pour vie et pour essor économique notre colonie, adoptant opinions que vous ont transmises Syndicat planteurs caoutchouc et chambre agriculture, demande instamment votre intervention immédiate pour réforme régime monétaire ramenant parité stable avec monnaie pays voisins. »

———————

Exposé de M. Tran-van-Sang,
membre de la chambre de commerce de Saïgon
(suite et fin)
(*La Tribune indochinoise*, 18 avril 1934, p. 1, col.XXX)

Ces retours en arrière ont leur intérêt, non seulement parce qu'ils marquent la constance de l'opinion exprimée au cours des temps par la chambre de commerce de Saïgon, la plus importante de l'Indochine, sur la question de la piastre et son rapport avec les monnaies voisines, mais aussi parce qu'ils sont une indication des conseils de prudence que cette assemblée aurait vraisemblablement donné au gouvernement s'il l'avait consultée avant de procéder à la stabilisation de 1930.

Je crois devoir ajouter que dans tous les pays où l'on a procédé à un remaniement de monnaie, cette mesure a eu pour but de venir en aide aux producteurs.

En Indochine, au contraire, la stabilisation de la piastre à laquelle —i l faut le reconnaitre loyalement — une grande partie de la population française se montrait favorable en raison de la sécurité des transactions qu'elle attendait, a été faite dans les conditions qui ont eu pour résultat de sauvegarder les avantages des capitaux investis en francs au moment de la chute verticale de l'argent fin.

D'où troubles profonds de toute l'économie du pays.

D'autre part, comme corollaire de cette mesure, un ajustement immédiat de toutes charges telles que impôts, dettes, taux l'intérêt, était nécessaires. Il n'en a rien été, si bien que la réforme intervenue s'est révélée uniquement favorable aux créanciers mais profondément désastreuse pour les débiteurs et la masse des contribuables.

En imposant, par le fait du prince, le paiement en piastre or des impôts et contributions, des frais de production, des intérêts et dettes contractées en piastres argent, on a arbitrairement augmenté, tout d'un seul coup, nos charges de 40 %.

Le riz, principal produit qui commande toute l'économie du pays, se vend en argent au cours très bas concurremment arec le Siam et la Birmane alors que toutes les dépenses restent fixées en or.

La population rurale, courbée sous le poids de l'impôt, pourchassée par les agents du fisc, liquident, depuis trois ans, toutes leurs économies qui consistent en bijoux d'or ou d'argent, afin de satisfaire à leurs obligations fiscales.

Malgré l'effondrement des cours du paddy qui s'accentue de jour en jour, les contributions survalorisées qui s'avèrent disproportionnées avec le pouvoir de paiement de plus en plus restreint de la population, le Gouvernement de la Colonie, pour équilibrer son budget, a fait majorer la taxe , intérieure et la taxe sur les huiles, etc.

Le pays est vidé de ses réserves car presque tout l'or appartenant aux Annamites est vendu et exporté hors de l'Indochine.

L'exode de capitaux continue depuis la réforme monétaire :

1°) Les capitaux des banquiers indiens ont pris le chemin de l'Inde avec environ 40 % de prime ;

2°) Les capitaux chinois, le chemin de la Chine avec environ 80 %de prime ;

3°) Les économies des fonctionnaires français, le chemin de la France.

Le resserrement du crédit, les appréhensions da lendemain, les graves difficultés dans lesquelles se débat la plus grande partie de la population, ont contribué à compromettre très sérieusement la circulation des capitaux.

C'est ainsi que la circulation fiduciaire est passée de :

161 millions de piastres en juin 1929 à 101 millions de piastres en juin 1933

et de 146 millions de piastres en novembre 1929 à 92 millions de piastres en novembre 1933.

La substitution de la nouvelle piastre argent de 20 grammes à l'ancienne piastre de 27 grammes a jeté le trouble dans les populations indochinoises ignorant tout de la question monétaire.

La défiance devient de plus en plus grande contre ce nouveau régime qui a créé une monnaie-or dont les billets ne sont [pas] échangeables contre de l'or mais contre une piastre argent plus légère.

Depuis trois ans, elle se demandent la raison pour laquelle leurs anciennes piastres pesant 27 grammes sont échangées à la Banque d'émission contre 48 centièmes alors que la nouvelle piastre, ne pesant seulement que 20 grammes, l'est contre 100 centièmes.

Il en est de même des billets de 1 $ 00 qui ont eu cours concurremment avec l'ancienne piastre argent de 27 grammes et gardent encore leur valeur de 100 centièmes.

Bientôt, beaucoup d'affaires s'éteignent faute de fonds de roulement.

En évoquant tous les symptômes d'une évidente désagrégation de la force vitale du pays, je ne saurai demander une prompte réparation des erreurs économiques qui l'ont provoquée.

Le commerce indochinois est tout à fait formel pour poser en principe que, puisque les pouvoirs publics ont pris sur eux de mettre en circulation une monnaie trop chère, qui, par cela même a été tout en faveur des créanciers, et qui, par bien des points, a contribué à aggraver démesurément la crise dont souffre l'Indochine, ils se doivent maintenant d'adopter très nettement une politique propre à réparer les maux ainsi créés et à aider à leur tour les débiteurs. Ils se doivent, en un mot, d'aménager, de façon à apporter toutes les atténuations possibles aux difficultés actuelles.

Il se rallie à l'appel des producteurs aux prises avec les pires difficultés pour faire cesser l'attitude passive des autorités compétentes à provoquer le sauvetage, sur une grande échelle, des débiteurs de bonne foi en s'attaquant nettement au problème de l'aménagement des dettes.

Il n'entend pas aborder l'examen des avantages ou des inconvénients que présenterait le système de la dévaluation de la piastre, pas plus qu'elle n'entend procéder à l'étude d'aucun autre système.

Abdiquant loyalement la compétence technique tout à fait spéciale qui doit présider à l'étude des phénomènes monétaires, il estime devoir se cantonner sur le terrain purement commercial.

En se tenant entièrement à l'écart de la question monétaire en elle-même, elle attire d'une façon toute spéciale l'attention de la Commission sur les mesures indispensables et urgentes pour le redressement économique de la colonie :

1°) Aménagement fiscal réadaptant équitablement l'impôt au pouvoir de paiement des populations rurales en tenant compte de la valeur actuelle du paddy, leur seule source de profits ;

2°) Arrêt de tout emprunt improductif, c'est-à-dire destiné à toute autre fin qu'au financement de grands travaux d'intérêt public ;

3°) Suspension des exécutions jusqu'à la réalisation d'un aménagement des dettes.

4°) Abaissement de l'intérêt à un taux uniforme, officiel, raisonnable, constituant une juste rémunération du loyer de l'argent mais basé sur la considération que les banques — surtout lorsqu'elles jouissent d'un privilège — ont pour fonction essentielle d'aider la commerce, particulièrement en période de crise ;

5°) Arrangement commercial avec la Chine assurant aux riz et produits indochinois, en échange de justes compensations douanières, un régime préférentiel ;

6°) Abandon définitif par la Métropole de toute idée de contingentement ou de restriction quelconque à l'importation des produits indochinois ;

7°) Aménagement général des dettes.

8°) Institution du crédit agricole et commercial sur des bases plus rationnelles.

Quelle que soit la décision adoptée, l'œuvre de la Commission serait inféconde si elle n'aboutissait pas à réaliser les mesures de redressement économique précitées.

Pour convaincre de la gravité de la situation je me permets de vous signaler que les recettes provenant de l'exportation de notre riz sont constamment en baisse dans de trop grandes proportions. Par contre, les charges des contribuables rurales, n'ayant d'autres ressources que le produit de cette céréale, sont restées nettement supérieures.

Exportation du riz

1929	1.471.643 t.	11 $ 56 les 100 kg.	170.721.930 $ 80.
1930	1.121.593 t.	11 $ 33 les 100 kg.	127.076.486 $ 90.
1931	959.504 t.	6 $ 73 les 100 kg.	64.575,619 $ 20.
1932	1.213.906 t.	5 $ 32 les 100 kg.	64.579.799.20.
1933	1.220.908 t.	3 $ 86 les 100 kg.	47.127,048,80.

Charges des contribuables cochinchinois

A. — 70 % du budget général :

160.000 000 $/100 x 70 : 42.000.000 $ 00

B. — Budget local.....
12.000.000 $ 00
C. — Intérêts
des dettes 15 % sur 70.000.000 $: 10.500.000 $ 00
D. — Prix de revent des produits:
25 $ x 1.200.000 : 30.000.000 $ 00
94.500.000 $ 00

Bon an. mal an, pour que la population de Cochinchine puisse vivre repliée sur elle-même, il faut que l'exportation à peu près normale de 1.200.000 tonnes de riz rapporte au moins 100.000 000 de piastres et non 47.000.000.

———————————

Quinze mille manifestants, Français et Annamites,
protestent contre la tyrannie et la voracité des « requins »
(*La Tribune indochinoise*, 18 avril 1934, p. 1, col. 1-4)

Hier après-midi, une manifestation, impressionnante par le calme et la dignité dans lesquels elle se déroula, réunit à la mairie et aux alentours une foule de quinze mille Français et Annamites. Ce nombre aurait été doublé si la censure ne s'était appliquée à supprimer toute propagande dans la presse de langue annamite et si la police, secondée par la gendarmerie, n'avait établi des barrages aux portes de la ville pour « filtrer » les passants et empêcher ainsi la population de Giadinh de venir participer au meeting.

Cette foule, où se coudoyaient toutes les classes de la population, sans distinction de race ni de caste, a proclamé sa ferme résolution de se défendre contre la dictature d'une poignée de financiers rapaces qui se sont substitués aux autorités légalement constituées pour imposer leurs volontés à ce pays qu'ils s'efforcent de soumettre à leurs exigences de Shylock sans pitié et sans vergogne. Ce qu'elle voulait, les multiples banderoles aux caractères rouges ou bleus qui portaient : « À bas les requins ! À bas

l'étalon-or ! Vive la révision du privilège de la Banque de l'Indochine! La Cochinchine veut vivre ! » le disaient bien haut, en termes aussi concis qu'énergiques.

Puisse cette démonstration imposante être un avertissement salutaire pour ceux qui cherchent comme à plaisir à soulever la colère de tout un peuple !

*
* *

Le meeting a obtenu un succès qui a dépassé largement les prévisions les plus optimistes.

Dès cinq heures et demie, une foule grossissante se pressait dans la salle des pas perdus de la mairie et débordait sur la grande place située devant l'édifice municipal.

De nombreux colons français et propriétaires annamites de l'intérieur avaient répondu à l'appel du Comité. Ce fut devant une salle bondée que la séance s'ouvrit.

Le bureau était présidé par le maire de la ville, le Dr Biaille de Langibaudière, entouré de nombreuses personnalités appartenant non seulement au monde agricole mais encore au Commerce, à l'Industrie, au Barreau, etc.

De nombreux représentants des corps élus étaient présents, notamment des conseillers coloniaux et municipaux français et annamites.

Le maire se leva pour exposer brièvement les raisons et les buts du meeting.

« Cette manifestation, dit-il, constitue une protestation publique contre la politique financière actuelle qui, en acculant les riziculteurs à la ruine, amènera par répercussion celle des commerçants et industriels, puis des fonctionnaires et des autres classes de la population.

Elle tient à signaler à l'opinion publique de l'Indochine et de la Métropole les agissements de l'oligarchie financière qui veut régenter à elle seule nos destinées et les graves responsabilités qu'elle assume en acculant à la misère la population laborieuse de ce pays. Si, après trois ans d'une lutte désespérée, les cultivateurs en arrivent à la grève des bras croisés, au refus de continuer à cultiver des rizières à perte, il faut bien qu'on sache que ces résolutions extrêmes sont une forme de la lutte contre la dictature financière.

Nous voulons également adresser le témoignage de notre confiance en la droiture, la loyauté et l'énergie des nouveaux dirigeants de l'Indochine [18] et les assurer de notre concours loyal et complet dans l'œuvre urgente de redressement de la situation économique du pays, dont le programme a été voté par la Fédération.

Et maintenant, n'oubliez pas que cette manifestation sera d'autant plus significative qu'elle se déroulera dans l'ordre et le calme le plus absolu. »

M. le Dr Biaille de Langibaudière se rassit au milieu des applaudissements, qui redoublèrent lorsque M. Nguyên-phan-Long, premier orateur inscrit, vint se placer devant la table pour s'adresser à la foule. Mais il avait à peine prononcé quelques mots qu'un groupe de perturbateurs conduits par l'ex-conseiller municipal communiste Thach l'interrompit en criant qu'il ne parlait pas assez haut. Ils interpellèrent de plus belle M. Nguyên-phan-Long lorsque celui-ci, haussant le ton, reprit son discours. M. Thach donna en personne.

Devant cette tentative d'obstruction systématique, M. Thach fut prestement vidé de la salle par le commissaire de police, non sans avoir été houspillé par quelques auditeurs européens indignés de son attitude. La poignée d'énergumènes qui s'était glissée dans la salle se tint coite lorsqu'elle se vit privée de son chef que le « panier à salade » avait emmené au commissariat, où il ne resta pas d'ailleurs longtemps.

---

[18] René Robin, nouveau gouverneur général, Pierre Pagès, nouveau gouverneur de la Cochinchine.

M. Nguyên-phan-Long put dès lors parler. Voici le texte de son discours :

Mesdames,
Messieurs,

Dans le procès engagé devant l'opinion publique contre la poignée de financiers qui exploitent ce pays, les organisateurs de cette réunion m'ont demandé de venir déposer à titre de témoin. Je vais le faire sans passion et sans crainte.

Délégués des corps élus de Cochinchine à la Commission monétaire de Paris, mes deux camarades le Dr Trãn-nhu-Lân et M. Trân-van-Sang, et moi, nous avons été l'objet de manœuvres mesquines jusqu'à la puérilité. Pour commencer, alors qu'on n'avait nulle hâte ni même le désir de nous entendre, on exigea que nous prenions l'avion. Sans doute pensait-on que nous reculerions devant les fatigues et les dangers d'un voyage par la voie des airs. Lorsque nous fûmes partis, on imagina de nous convoquer devant la Commission monétaire en même temps que M. Pasquier, espérant que la présence du Gouverneur général nous intimiderait et nous empêcherait de faire toute la vérité. Arrivés le 18 janvier à Paris, nous reçûmes une convocation pour le samedi 27 janvier.

Nous avions donc un délai de 9 jours pour comparaître devant la Commission monétaire.

Apres quatre jours et demi consacrés à des visites à des ministres, à des personnalités politiques et à des membres influents de la Commission monétaire ainsi qu'aux obsèques solennelles des victimes de la catastrophe de l'« Émeraude », nous reçûmes une nouvelle convocation pour le mercredi 24 janvier. Nous devions être entendus six jours après notre arrivée à Paris ; nous n'avions plus devant nous que 24 heures. Pris au dépourvu, nous demandâmes à M. Germain Martin, président de la Commission, de vouloir bien reporter la séance à la date primitivement fixée, c'est-à-dire au 27 janvier, pour nous permettre de mettre au point nos exposés, de nous habiller convenablement et de nous remettre de nos fatigues. Ce court sursis de trois jours nous fut refusé sous prétexte que M. Lamoureux, le ministre des colonies du moment, avait fixé impérativement la date du 21 janvier.

Le jour de la séance, je pris le premier la parole pour présenter un tableau complet de la situation créée en Cochinchine par la crise et étudier les répercussions d'une dévaluation éventuelle de la piastre dans les différentes branches d'activité du pays.

Mon exposé ne souleva pas d'incident mais il donna lieu à un échange d'observations et de répliques entre certains membres de la Commission et moi ; une discussion s'amorça ainsi à laquelle le Président coupa court en disant que les délégués annamites n'avaient pas le droit de prendre part à la discussion et que les membres de la Commission discuteraient ultérieurement entre eux.

Un « accrochage » se produisit entre le Dr Lân et le président lorsque le Dr Lân exprima, au début de son exposé. le vœu de voir les délégués faire leur exposé l'un après l'autre et les membres de la Commission leur poser ensuite des questions auxquelles ils répondraient. Sèchement. M. Germain-Martin lui rappela les conditions dans lesquelles les délégués devaient être entendus et l'invita d'un ton péremptoire à entamer son exposé sans plus de préambule.

Mais ce fut M. Trân-van-Sang qui fut pris vivement à partie par MM. Piétri et Germain-Martin après son exposé, dans lequel, empruntant les termes d'un rapport de la chambre de commerce de Saïgon, il avait parlé de la carence des pouvoirs publics et fait l'historique de la question de la stabilisation de la piastre en Indochine.

Après cette double sortie inattendue, le Président se leva pour nous souhaiter bon voyage. On nous congédiait ainsi six jours après notre arrivée à Paris, après une unique séance, alors qu'il était convenu qu'on nous en réserverait deux.

Il fallait, n'est-ce pas ? nous réexpédier au plus vite en Indochine pour nous empêcher de nous créer des relations, d'entreprendre une propagande gênante pour les desseins de certains ?

Pour couronner dignement ces manœuvres, les bureaux du Ministère des colonies ont pris un malin plaisir à nous faire attendre le paiement des indemnités qui nous avaient été promises par M. Dalimier à notre départ de Saïgon. Nous ne les avons touchées que l'avant-veille de notre départ de Paris, grâce à la diligence de M. Châtel.

Malgré ces messieurs, nous sommes restés un mois et demi à Paris.

Nous avons pu nous rendre compte à quel point le groupe de financiers qui a jeté son dévolu sur l'Indochine est puissant, à quel point, grâce à des articles tendancieux et inspirés, il est arrivé à présenter la situation de l'Indochine sous de fausses couleurs et à répandre des erreurs voulues sur la question de la piastre. De sorte que rien ne se fait en Indochine sans son consentement ; il fut mêlé activement aux intrigues qui précédèrent la nomination du successeur de M. Pasquier : il avait même son candidat, qui se trouvait, comme par hasard, être M. Blanchard de la Brosse, directeur de l'Agence économique de l'Indochine à Paris, un des inspirateurs de la campagne de presse hostile à la déstabilisation de la piastre.

C'est une pieuvre gigantesque qui jette ses tentacules sur l'Indochine, elle nous paralyse, elle nous étouffe.

Pour nous délivrer de sa mortelle emprise, clamons notre droit de vivre, manifestons dans le calme et dignité notre ferme volonté de secouer le joug de l'esclavage moderne, le servage économique, pire que l'ancien, qu'on prétend nous imposer.

M. Nguyên-phan-Long, follement applaudi, céda la place au dôc-phu Lê-quang-Liêm dit Bay qui s'exprima en annamite. Il dénonça les méfaits de la Banque de l'Indochine et exhorta ses compatriotes à lutter de toutes ses forces contre la dictature financière qui pèse sur le pays. Il les Invita à unir leurs efforts, à oublier toutes les querelles mesquines, toutes les haines personnelles, dans la lutte qu'ils poursuivent pour le salut du pays. Son discours fit une grosse impression sur l'assistance, qui l'applaudit à tout rompre.

Cependant, les minutes passaient et, déjà, dans les rues on vit s'allumer les ampoules électriques.

Le maire, le Dr Biaille de Langibaudière, qui présidait le meeting, annonça alors à l'assistance qu'en raison de l'heure tardive les autres orateurs inscrits renonçaient à prendre la parole, et que leurs discours seraient insérés dans les journaux.

M. Sarreau lut l'ordre du jour, ainsi conçu :

Ordre du jour :

Quinze mille Français et Annamites, réunis à la mairie de Saïgon en meeting le 17 avril 1934 pour protester publiquement contre la politique des financiers qui, en acculant les riziculteurs à la ruine, amènera par répercussion celle des commerçants et industriels, puis des fonctionnaires et des autres classes de la population ;

Constatant que la Cochinchine est depuis trente-cinq ans, dès la création de l'Union indochinoise, la grande pourvoyeuse par 70 % des recettes du Budget général.

Prenant acte du discours du gouverneur général Pasquier, reconnaissant que « la prospérité de l'Indochine est fondée sur la capacité d'exportation rizicole de la Cochinchine » ;

Constatant que la Cochinchine a exporté autant de riz en 1931-1932-1933 qu'en 1930, mais que la vente de la récolte sur la piastre or a réduit la recette monétaire de 70 % alors que les charges fiscales, financières et autres sont restées aux mêmes chiffres qu'auparavant, ce qui est la cause de la ruine du riziculteur, ruine qui en traîne celle du pays tout entier ;

Constatant que la situation catastrophique actuelle exige des dirigeants de l'Indochine qu'ils prennent d'extrême urgence des dispositions efficaces pour :

1° réaliser la réforme monétaire qui a été votée par les représentants de 20 millions d'indochinois au Grand Conseil de l'Indochine ;

2° l'Aménagement des dettes et, en attendant, la suspension des exécutions ;

3° L'abaissement des taux d'intérêt et d'escompte.

4° la révision des droits de douane, notamment avec la Chine.

Comptent sur la droiture et l'énergie des nouveaux dirigeants de l'Indochine pour réaliser le sauvetage du pays, et les assurent de leur entière collaboration.

L'ordre du jour fut voté à l'unanimité.

Sur l'invitation du Dr Biaille de Langibaudière, la foule sortit dans la rue, et se forma en un long et compact cortège. Précédée d'un vingtaine de banderoles où étaient inscrites les protestations et les revendications de la population, elle défila dans la rue Catinat, sur le quai de Belgique et s'arrêta devant la Banque de l'Indochine. L'imposant monument — véritable temple du Veau d'Or —, d'ordinaire éclairé par des ampoules de deux cents bougies, était plongé dans l'ombre, les portes et les fenêtres hermétiquement fermées. Ses occupants sentaient probablement venir le « coup » et avaient pris les précautions nécessaires.

Les manifestants — qu'on peut évaluer alors à 15.000 — stationnèrent devant l'édifice, qu'ils contournèrent aux cris de : « Conspuez Gannay ! » et de « Stavisky ! Stavisky ! »

Le cortège reprit sa marche, pour revenir à son point de départ en suivant le même itinéraire. Sur la place de la Mairie, il se disloqua, après que MM. de Lachevrotière et Bay eurent arrangé la foule.

———————————

La crise indochinoise

———————————

Sauf les grands organes de la presse parisienne inspirés par les financiers et le clan Pasquier-Diethelm, les journaux de France s'occupent fort peu des choses d'Indochine. Voici cependant un article sur la crise indochinoise paru en septembre 1933 dans la *Revue politique* sous la signature de M. Jean de Tinguy du Pouët, député de la Vendée, vice-président de. la Commission des Finances de la Chambre.

L'auteur conclut au retour à la piastre-argent et préconise d'autres remèdes à la situation, qu'il a le mérite, rare en France en pareille matière, d'exposer exactement et impartialement

(*La Tribune indochinoise*, 20, 23 et 25 avril 1934)

———————————

La question de la piastre

———————————

À propos de la déstabilisation

(*La Tribune indochinoise*, 25 avril 1934)

Les corps élus du Tonkin ne partagent pas l'avis de ceux de la Cochinchine sur la question de la piastre : ils se sont émus de la campagne menée dans le Sud en faveur de la déstabilisation.

Dans l'article ci-dessous, paru dans la Volonté indochinoise, M. de Monty souligne l'acuité et la complexité du problème. Mais les commerçants et industriels du Tonkin, qui veulent se désolidariser d'avec les Cochinchinois, seront bien marris si, les prenant

au mot, ceux-ci réclament l'autonomie politique et surtout financière de la Cochinchine !

Mes lecteurs liront d'autre part, dans ce même numéro, le compte rendu détaillé de la manifestation de sympathie qui a eu lieu à Saïgon lors de l'arrivée du « Chenonceaux », au débarquement des délégués de la Cochinchine à la Commission monétaire.

Bien que vue sous un autre angle par les représentants qualifiés de l'Industrie, du Commerce et de l'Agriculture des pays du Nord Indochinois, et précisément à raison de cette divergence d'avis sur un sujet d'importance capitale, la question de la piastre demeure, pour toute la Colonie, au tout premier plan de l'actualité.

On se souvient de l'émotion que causa au lendemain même de la nomination du nouveau gouverneur général la publication d'un extrait d'une interview que M. Robin aurait accordée à l'*Intransigeant* et suivant lequel on pouvait croire que le successeur de M. Pasquier envisageait l'adoption d'une dévalorisation de notre monnaie locale dont le taux aurait été ramené à cinq francs.

Personne n'ignore qu'en extrayant avec une certaine adresse quelques lignes d'un texte, on arrive à faire dire à l'auteur les choses les plus contraires à sa véritable pensée, voire même ses déclarations les plus formelles.

J'ai eu, dès la publication de la nouvelle, l'impression que l'on avait agi ainsi avec la déclaration de M. Robin. Il était facile de prévoir la mise au point qui fut opposée à la teneur du radio de l'ARIP. Connaissant le gouverneur général et sa répugnance aux paroles vagues ou inutiles, la nouvelle qu'on lui prêtait semblait a priori invraisemblable. Elle fut, d'ailleurs, démentie aussitôt que cela fut possible et dans des termes qui devaient dissiper toute équivoque.

J'eus, comme beaucoup, la sensation d'une manœuvre malveillante tendant manifestement à créer, dès le jour de sa désignation, de graves difficultés au Chef de la Colonie, à le placer en mauvaise posture entre deux partis également fermes dans leur opinion : les déstabilisateurs et les partisans du régime actuel.

Tout concourait à donner aux gens réfléchis cette impression d'un acte d'hostilité commis à l'égard d'un homme dont le choix avait bouleversé tant de projets, déçu de si nombreuses ambitions.

La source de l'information, à laquelle se trouvait un concurrent évincé ; le fait d'utiliser seulement quelques lignes d'une déclaration qui devait incontestablement se rapporter à d'autres sujets et qui, sur ce point spécial, comportait sans aucun doute d'autres explications, impliquaient la nécessité de cette appréciation. Par ailleurs, le soin que l'on avait ms à répandre ce bruit à un moment où il était impossible de le démentir avant que se soit écoulé un délai de quarante huit heures, renforçait encore la conviction de tous ceux qui avaient réfléchi.

Telle qu'elle fut lancée, la nouvelle devait produire son maximum d'effet. Les auteurs le savaient. Ils en étaient sûrs. Et leur prévisions se sont, en grande partie, réalisées. Devant l'émotion produite; les mandataires de la population tonkinoise crurent devoir intervenir. Ils le firent dans les conditions que j'ai indiquées et qui motivèrent, de la part de M. le gouverneur général Robin, un télégramme précisant le démenti déjà donné et affirmant que rien ne serait décidé avant une étude de la question poursuivie d'accord avec tous les corps élus de l'Indochine.

Dans un câblogramme envoyé à M. Robin sur la proposition d'un de ses membres, M. Joseph, la Chambre de commerce de Hanoï rappela l'opinion qu'elle avait précédemment exprimée et toujours maintenue. Elle précisa que les délégués cochinchinois n'ayant pas été mandatés pour parler devant la Commission monétaire au nom de toute l'Indochine, n'avaient pu exprimer que l'opinion d'une partie seulement de la population indochinoise.

Tout cela fut à nouveau évoqué au cours de la dernière réunion de la chambre de commerce de Hanoï, laquelle, on le sait, est d'accord sur ce point avec l'assemblée consulaire haïphonnaise et la chambre d'agriculture du Tonkin.

L'intérêt témoigné quant au problème monétaire, dont il faut reconnaitre qu'il est à la base de toute tentative sérieuse de relèvement économique est donc également grand dans le Nord et dans le Sud de l'Indochine.

Mais tandis que les populations du Sud réclament la déstabilisation en appuyant leurs revendications sur des arguments dont il est impossible de ne pas reconnaître l'incontestable valeur, celles du Nord, pour les raisons ne méritant pas moins d'être retenues, désirent le maintien du régime monétaire instauré par la stabilisation de 1930.

La manifestation qui a eu lieu à l'occasion du retour à Saïgon des délégués de la Cochinchine montre la vigueur avec laquelle nos compatriotes et les indigènes du Sud sont décidés à agir pour faire triompher leur thèse à laquelle s'est rallié, ainsi qu'on l'a vu par le compte rendu des travaux de la Commission, leur député, M. E. Outrey. L'A.R.I.P. nous a annoncé, d'autre part, que M. Marinetti, délégué élu du Cambodge au Conseil supérieur des colonies, a fait, à son arrivée à Marseille par l'*André-Lebon,* des déclarations le montrant également favorable à la déstabilisation.

Dans quatre jours (le 17 avril) doit avoir lieu à Saïgon un meeting monstre, organisé par l'union des syndicats cochinchinois et où le problème de la piastre sera sans aucun doute traité à nouveau sous tous les aspects où l'envisagent les populations intéressées.

Tous ces efforts, dont on est obligé de reconnaître le bien-fondé, du point de vue spécial de la Cochinchine, aboutiront Ils à un résultat tel que le désirent les intéressés ? Parviendront-ils à faire modifier les conclusions de la Commission monétaire qui, de l'aveu même des délégués du Sud, paraît peu disposée à accepter une modification du régime actuel, fût-ce même par une simple dévalorisation ?

Les délégués du Nord, arrivés en France auprès la clôture des travaux de la Commission, réussiront-ils à faire prévaloir, au contraire, leurs arguments pro-stabilisateurs !

La question, on peut le dire, reste éminemment angoissante, car le problème est, selon toutes probabilités, le plus important de tous ceux que le gouverneur généra est appelé à résoudre.

Nous pouvons être assurés que, quelle que soit la solution à laquelle il s'arrêtera, elle lui sera inspirée par la seule préoccupation de sauvegarder l'intérêt et l'avenir de la Colonie.

Or, en pareille matière, il semble impossible de s'arrêter à un moyen terme. En conséquence, quelque mesure que l'on s'arrête, il est à peu près certain qu'elle mécontentera l'un ou l'autre des partis en présence. Comment concilier toutes les aspirations ? Par quelles dispositions remédiera-t-on aux inconvénients que présentera fatalement soit pour le Nord, soit pour le Sud, Is mise en vigueur de la solution qui, en définitive, sera arrêtée ?

Le dilemme est grave, on en conviendra ! Et il apparaît d'autant plus grave au moment où, de part et d'autre, se manifeste une nouvelle activité dans le sens des revendications présentées.

L'attitude de la Cochinchine indique une volonté formelle de maintenir la position légitimement prise. Au Tonkin, si l'activité se manifeste sous des formes moins voyantes, si elle est moins extériorisée, elle ne continue pas moins à s'exercer, tendant à des résultats tout différents.

Il m'a paru intéressant de publier ces quelques réflexions en même temps que le compte rendu de la manifestation saïgonnaise.

Elles sont, je crois, de nature à faire mieux ressortir l'extrême acuité de la situation créée par la question monétaire.

J. DE MONTY

———————————

La piastre maintenue à sa parité d'or
(*Les Annales coloniales*, 26 avril 1934)

La Commission chargée d'étudier le problème monétaire indochinois vient de déposer son rapport après dix mois de travaux.

Ce rapport conclut en faveur du maintien de la parité actuelle de la piastre.

La Commission comprenait les personnalités suivantes : MM. Nogaro, Outrey, Pietri, Germain-Martin, Duboin, Lacour-Gayet et Thion de la Chaume.

———————————

Comment la France se meurt sous la mystique de l'or
(*La Tribune indochinoise*, 27 avril 1934, p. 1, col. 6-7)

M. Germain-Martin, ministre des finances, a assisté, le 22 mars dernier, au déjeuner hebdomadaire de l'American Club.

Au dessert, M. Germain-Martin a prononcé, successivement en anglais et en français, un discours dans lequel il a examiné au double point de vue du maître du Trésor français et du juriste spécialisé en matière de finances publiques, le mécanisme et les effets de la politique économique préconisée et suivie par le président Roosevelt.

Tout d'abord, l'orateur a précisé la position de la France en face de l'entreprise de réorganisation tentée par le gouvernement de Washington.

> En France, nous avons un désir, c'est que la nation américaine que l'on peut qualifier la nation pivot du monde économique moderne, persiste dans son destin, à savoir d'être le premier fournisseur des matières premières et d'être une nation qui, dans le domaine des inventions pratiques, libère le travail humain en soumettant les forces de la nature.

Puis, répondant à cet argument que la France était, par sa fidélité à l'étalon or, une cause de trouble dans l'économie mondiale, le ministre des finances a dit :

> En toute confiance et en toute sincérité, je ne comprends pas du tout cette affirmation : en effet, quel est le problème que cherche à résoudre, et avec beaucoup de raison, le président Roosevelt ?
>
> Une hausse des prix or, c'est-à-dire un mouvement qui rapprocherait les prix intérieurs da niveau des prix français.

Le ministre poursuit :

> Si le blé du Minnesota se vendait en or, à l'intérieur des États-Unis, au prix officiel fixé en France, le sort des fermiers serait excellent. Par conséquent, l'effort fait pour instaurer une économie meilleure consiste dans ses résultats à se rapprocher de l'état économique de la France.
>
> Supposons que nous ayons abandonné l'étalon-or et que les autres nations européennes, qui pratiquent la même politique que nous, nous aient suivis. Le résultat, du seul point de vue international, serait des cours de change désordonnés qui sont toujours générateurs de grands mouvements de spéculation : ces mouvements de spéculation préparent des mécontentements sociaux, générateurs de troubles politiques profonds.
>
> Certainement, aucun Américain éclairé sur tous ces problèmes ne peut désirer semblable résultat.

N'est-ce pas du plus haut comique de voir le Ministre des Finances français faire des frais d'éloquence pour essayer de convertir les Américains à sa théorie monétaire et leur proposer pour modèle l'état économique de la France, dont le budget et la balance commerciale sont fortement déficitaires grâce au franc-or ?

Il faut reconnaître que les Français, qui professent les mêmes idées que M. Germain-Martin sont légion en France, où l'on vit sous la mystique de l'or, dont on voit pourtant de moins en moins la couleur, du moins sous forme de monnaie.

Le grand quotidien illustré *Paris Soir* a publié récemment, sous la rubrique « Le sens des faits », un article de M. Lucien Romier intitulé *Économies*. Le voici :

En 1931, les marins anglais se laissèrent entraîner à une sorte de révolte contre le projet de leur gouvernement, lequel était à court d'argent, de réduire un peu leur solde, Quelque temps après, la livre sterling tombait... Aujourd'hui, les marins anglais sont payés en une monnaie qui a perdu près de quarante pour cent de sa valeur, et qui risque, à tout moment, de perdre plus. De cette perte, il ne leur a été donné aucune compensation. Après comme avant, l'État s'est trouvé soumis à la même nécessité de faire des économies.

Seulement. s'ils y avaient consenti plus tôt, les marins en cause, au lieu de perdre le tiers de leur solde réelle, n'auraient presque rien perdu.

Toute économie, comme tout impôt, est désagréable. Celui qui subit l'économie, comme celui qui subit l'impôt, se croit une victime plus maltraitée que les autres citoyens. Mais il faut voir qu'en cette matière, tout le monde est solidaire. Une situation particulière ne peut pas se défendre isolément quand la situation générale est menacée. Dans les incendies, on voit souvent des personnes qui, malgré les efforts du service de sauvetage, périssent pour n'avoir pas voulu quitter à temps leur chambre ou leur appartement.

Le gouvernement a l'intention, paraît-il, de faire quatre milliards d'économies sur les dépenses ou promesses de dépenses de l'État.

Aurait-on pu éviter d'en venir là ? Libre à chacun d'en discuter. La discussion apporte des arguments aux querelles. Elle fait apparaître des responsabilités pour le passé. Mais elle ne fournit pas de moyens de payer. Or l'État est comme la plus belle fille du monde : il ne saurait donner que ce qu'il a.

Pourrait-on y remédier en augmentant les impôts ou en multipliant les tracasseries fiscales ? Personne ne le croit sérieusement. Ce serait achever la ruine de maintes initiatives, mettre en déroute les chances de retour à la prospérité. Ce serait surtout provoquer une faillite par épuisement. Les Turcs, jadis, percevaient leurs impôts le sabre à la main et coupaient la tête au contribuable qui dissimulait un œuf de ses poules. Ce système n'empêchait pas le gouvernement turc d'être dans l'incapacité de faire vivre ses fonctionnaires autrement que par les pourboires de l'étranger.

Pourrait on résoudre la difficulté en dévaluant le franc ? Nous ne connaissons pas un pays où la dévaluation de la monnaie ait enrichi personne autre que les spéculateurs de la Bourse, les banquiers ou changeurs et les marchands d'or...

Il faut donc passer par l'épreuve des économies. Allons-y de bon cœur, dans la stricte mesure du nécessaire et soyons polis à l'égard de ceux qui seront atteints. Il peut être nécessaire de demander quelque chose aux fonctionnaires. Il est excessif de les injurier par-dessus le marché

Lucien ROMIER.

L'auteur, à qui on s'accorde, en France, pour reconnaître une haute intelligence et un esprit constructif, est l'ancien directeur de l'*Animateur des temps nouveaux*, une revue économique très appréciée dont la disparition a été vivement regrettée.

On est littéralement effaré quand on voit des « autorités » pareilles raisonner avec un tel parti-pris devant des faits qui démentent précisément leur système. L'exemple de l'Angleterre est particulièrement mal choisi puisque l'Empire britannique, ayant vu son budget se solder par un excédent de recettes de plus de 3 milliards de francs grâce à l'abandon de l'étalon or, songe à augmenter les appointements de tous ses salariés et a diminuer l'impôt sur le revenu.

Le malheur pour la France est d'avoir trop confiance en des techniciens à qui « le sens des fais » échappe et qui se refusent à confronter leurs idées avec la vie, qui se moque des systèmes et semble prendre un malin plaisir à bousculer les théories savantes.

On comprend dès lors pourquoi la thèse de la déstabilisation de la piastre indochinoise a été accueillie avec si peu de faveur en France, alors que les manœuvres des « naufrageurs » de l'Indochine y ont trouvé un terrain d'élection.

———————————————

I

Les enseignements d'une mission à Paris
par Nguyên-phan-Long,
(*La Tribune indochinoise*, 9 avril 1934, p. 1)

Les défaites sont parfois plus instructives que les victoires : dans la griserie du succès on est porté à attribuer à son mérite personnel ce qu'on doit aux circonstances ; quand, au contraire, on a essuyé un échec, on est tout naturellement amené à rentrer en soi-même pour s'analyser et faire son examen de conscience, et quelque cuisant qu'il soit pour votre amour-propre, on tire toujours d'un insuccès — pour peu qu'on y réfléchisse — des enseignements dont on peut faire son profit, ne serait-ce que pour sa propre gouverne.

Il en est ainsi de la mission que j'ai remplie, avec le Dr Trân-nhu-Lân et M. Trân-van-Sang, devant la Commission monétaire de Paris. C'est à dessein que j'ai écrit *devant* : si la correction grammaticale y perd, la vérité y gagne, car ce qui va suivre montrera à mes lecteurs que c'est bien *devant* des adversaires et des juges prévenus que les trois délégués annamites des corps élus de Cochinchine se sont trouvés en présence ; pas une minute, durant leur audition, ils ne se sont sentis *auprès* ou *au sein* d'une commission dont le président avait pris de les prévenir dès le début qu'ils n'étaient admis, tolérés que par faveur spéciale.

Le caractère de cette audition apparaît sous son véritable jour quand on considère les manœuvres mesquines dont on l'a entourée. On sait qu'elle n'a été décidée qu'à la suite des interventions pressantes de M. Ernest Outrey et de nombreux télégrammes émanant des assemblées locales, en raison de la vive opposition de M. Pasquier, qui, arguant du mauvais état des finances indochinoises, prétendait que le budget général ne pouvait supporter les frais de voyage et de séjour des délégués à Paris. Il est à souligner que le gouverneur général a toujours réservé, durant tout son proconsulat en Indochine, une hospitalité fastueuse aux écrivains et aux journalistes de passage capables de lui faire, dans leurs livres ou dans leurs articles, une réclame généreusement payée par les contribuables. M. Pasquier venait précisément de passer — dans les conditions que l'on devine — une semaine à Hué, avec M. Poulaine, le rédacteur en chef du *Temps*, qu'il avait tenu à documenter lui-même sur les fameuses réformes plutôt imposées qu'octroyées aux populations de l'Annam.

Il est à remarquer encore que les finances obérées de l'Indochine n'avaient pas davantage empêché M. Pasquier d'envoyer le néfaste Diethelm, dont le nom est abhorré par tous les Indochinois, Français et Annamites, à Paris, en mission spéciale à solde entière de présence, avec une indemnité de 200 francs par jour, pour défendre, avec sa politique, la stabilisation de la piastre. Le collaborateur de M. Pasquier — on peut dire son complice — avait assisté aux débats du Grand Conseil jusqu'au moment où celui-ci avait rejeté à une grosse majorité le projet de création d'un crédit hypothécaire privilégié qu'il défendait âprement comme commissaire du Gouvernement. Dans son dépit, il était parti sans prendre congé de l'assemblée, sans aucun souci des convenances, pour manifester une fois de plus le profond mépris qu'il professait à l'égard des Indochinois, Français et indigènes. Et pourtant, c'est bien malgré lui qu'il a quitté le haut poste qu'il occupait dans l'administration indochinoises. Grand bien lui fasse, si, comme on le dit, il touche maintenant 400.000 francs par an aux usines Renault, où l'appui du groupe de financiers juifs qui l'a toujours soutenu lui a fait obtenir un emploi important ! L'Indochine tout entière a poussé un soupir de soulagement en apprenant qu'elle était débarrassée de cet homme de génie qui — M. Pasquier aidant — avait causé sa ruine par des mesures maladroites enfantées par un cerveau orgueilleux et mal adapté.

Mais revenons à la désignation des délégués indochinois à la Commission monétaire. Pour vaincre la résistance obstinée de M. Pasquier, M. Dalimier, le ministre des colonies d'alors, dut câbler à celui-ci que son Département prendrait à sa charge les frais de séjour des délégués à Paris [19]. Mais si, à force d'insistance, M. Ernest Outrey avait obtenu qu'un représentant annamite du conseil colonial fût adjoint aux deux délégués, des groupements économiques, l'élément français de la colonie était toujours exclu de la commission. Certains membres de la Commission, où siégeaient des représentants des ministères des Finances et des Colonies, avaient dû penser qu'en l'absence de délégués français, les délégués indigènes, timides et impressionnables, s'en laisseraient aisément imposer.

Ces délégués indigènes eux-mêmes — dont l'admission avait été âprement combattue au sein de la commission par les représentants des ministères et du gouvernement général de l'Indochine —, on fit tout pour les empêcher de partir. D'abord, sous prétexte que la Commission devait terminer le plus tôt possible ses travaux, on exigeait que les délégués prissent l'avion. On s'explique mal cette hâte, puisque MM. Patenôtre et Gallet ne furent entendus que deux semaines après les délégués annamites. Peut-être a-t-on pensé que ceux-ci reculeraient devant les fatigues et les dangers d'un long voyage par la voie des airs, comme l'a fait en effet le délégué du Tonkin.

Lorsqu'on sut que les délégués annamites viendraient à Paris, on imagina de les convoquer à la même séance que M. Pasquier, sur la présence duquel on comptait sans doute pour les intimider et leur enlever leurs moyens.

Arrivés le 18 janvier à Paris après un voyage fatigant et contrarié par le mauvais temps, les délégués annamites furent convoqués devant la Commission monétaire pour le samedi 27 janvier à dix heures du matin. Ils avaient donc devant eux huit jours ; ils en consacrèrent quatre à des visites indispensables à de hautes personnalités politiques et aux membres influents de la Commission monétaire et aux obsèques solennelles des victimes de la catastrophe de l'*Émeraude*, où M. Pasquier trouva, comme on le sait, la mort.

Là-dessus, ils reçurent une nouvelle convocation pour le mercredi 24 janvier. Pris au dépourvu, ils demandèrent au président de la Commission monétaire de vouloir bien reporter leur audition à la date primitivement fixée ; ils eurent beau alléguer leur fatigue, la nécessité où ils se trouvaient d'attendre que les costumes qu'ils avaient commandés pour paraître décemment devant la Commission leur fussent livrés, et de mettre au point leur exposé, M. Germain-Martin leur refusa le sursis de trois jours qu'ils sollicitaient en se retranchant derrière las ordres formels, disait-il, de M. Lamoureux, qui avait succédé à M. Dalimier rue Oudinot ! Force leur fut d'utiliser de leur mieux les vingt-quatre heures qu'il leur restait pour rédiger leur exposé avant de comparaître devant un auditoire sinon hostile, du moins méfiant et auquel on les avait présentés insidieusement comme des énergumènes, des agités et des agitateurs, parlant au nom d'une poignée de factieux et de jouisseurs égoïstes exploitant cyniquement la masse de leurs compatriotes.

II
Les enseignements d'une mission à Paris
par Nguyên-phan-Long,
(*La Tribune indochinoise*, 11 avril 1934, p. 1)

[19] Cette promesse ne fut pas tenue par la suite par le successeur de M. Dalimier, lequel mit la dépense à la charge du budget local de la Cochinchine.

Ce fut dans une atmosphère d'hostilité sourde sinon déclarée que les trois délégués annamites parlèrent devant la Commission monétaire. Cette atmosphère avait été créée par une campagne de presse tendancieuse, inspirée par l'Agence économique de l'Indochine et la Banque de l'Indochine, qui s'efforçaient de faire maintenir la stabilisation de la piastre.

On ne se doute pas à quel point, sous la direction de M. Blanchard de la Brosse, qui vient d'être mis à la retraite, l'Agence économique de l'Indochine à Paris a nui aux intérêts de l'Indochine. En rapport avec l'Agence Havas, bénéficiaire d'un contrat de publicité de 2 millions de francs par an pour la propagande en faveur de la consommation du riz d'Indochine en France, cet organisme, luxueusement installé dans un bel immeuble de la rue de La-Boétie, est devenu lui même un distributeur de publicité et, de ce fait, peut compter sur la complaisance de la plupart des grands quotidiens de Paris.Créé pour servir les intérêts de l'Indochine, il s'acquitte sans zèle et sans conviction, dans un esprit tout bureaucratique, de sa tâche essentielle de vulgarisation et de propagande. Ignoré du grand public français, il mène, au milieu de la vie trépidante de la capitale, une existence sans secousse, sans histoire.

Pour se dégourdir les jambes et quand il s'ennuyait trop dans son bureau, M. Blanchard de la Brosse parcourait les salles, faisait changer de place quelques objets. Histoire de remuer la poussière qui commençait à s'accumuler ! Le peu d'activité qu'il dépensait était consacré à la réclame personnelle du gouverneur général de l'Indochine, de qui il recevait la généreuse subvention qui lui permettait de vivre à l'aise dans son fromage.

Dans son désir de plaire à MM. Sarraut et Pasquier, ses chefs et protecteurs, M. Blanchard de la Brosse déclencha et soutint une campagne contre la déstabilisation de la piastre dans les journaux de Paris. Il alla jusqu'à faire imprimer dans le *Bulletin de l'Agence économique*, une publication officielle publiée aux frais de l'Indochine, que l'idée de la déstabilisation de la piastre avait été abandonnée en Indochine ! Je vois encore le geste de M. Ernest Outrey saisissant d'une main tremblante d'indignation la feuille où s'étalait cyniquement cette affirmation audacieuse, dans le salon de l'Agence, où nous attendions avec le député de la Cochinchine, d'être reçus par M. Blanchard de la Brosse, que nous venions entretenir de la participation de la délégation annamite aux obsèques de M. Pasquier.

Lorsque la succession de M. Pierre Pasquier fut ouverte, M. Blanchard de la Brosse — qui a retardé sa mise à la retraite en reconnaissant sur le tard un métis né de ses amours avec une Laotienne — fut un des premiers à se mettre sur les rangs. Soutenu par M. Albert Sarraut, par le Comité du commerce et de l'Industrie de l'Indochine et par la Banque de l'Indochine, il partit grand favori dans la course au fauteuil de proconsul de l'Indochine. Malheureusement, bien que « doppé » à fond par ses managers, le poulain ne tarda pas à s'avérer hors d'âge, poussif, fourbu...

Cependant, comptant sur ses chances, notre aspirant-proconsul s'appliqua à écarter ses concurrents. Le bruit fut répandu que le roi d'Annam avait câblé à Paris qu'il renoncerait au trône au cas où M. Châtel — dont le nom était prononcé avec faveur dans certains milieux — serait nommé.

M. Albert Sarraut lui-même prit ombrage de la candidature de M. Alexandre Varenne, dont le retour en Indochine était demandé par les corps élus de Cochinchine, mais dont l'attitude demeurait énigmatique. Il craignait que si le député socialiste réussissait dans la haute et délicate mission qui lui serait confiée, lui, Sarraut, ne perdît le prestige et la réputation de grand colonial qui lui a tant servi dans sa carrière politique et qui constitue à l'heure actuelle, avec l'influence considérable de son frère, M. Maurice Sarraut, directeur de la *Dépêche de Toulouse*, le prophète, l'oracle du parti radical et radical-socialiste, son seul titre à un portefeuille ministériel.

Lorsqu'il se fut rendu compte que son protégé n'avait aucune chance, M. Albert Sarraut, pour mettre M. Alexandre Varenne hors de course, fit sortir de sa retraite

M. René Robin, qui, une semaine auparavant, était loin lui-même de penser à briguer le poste.

Reste à savoir si M. Robin ne s'est pas prêté involontairement à une partie d'échecs où il tient le rôle d'un pion destiné à être éliminé dans un délai déterminé. On prête, en effet, à M. Albert Sarraut l'intention de faire ou tout au moins de laisser — car le veto de M. A. Sarraut épaulé par son frère porte, sauf sur M. Daladier, qui le tient en piètre estime et l'a bien montré lors de la constitution de son dernier cabinet — renvoyer M. Robin en Indochine pour que celui-ci lui tienne la « place chaude » et d'y retourner lui-même, soit comme gouverneur général soit comme haut-commissaire du Pacifique, au cas où, décidément, la situation ne serait pas brillante pour lui en France.

M. Blanchard de la Brosse espéra « décrocher la timbale » jusqu'au moment où l' « outsider » surgissant en la personne de M. Robin le battit presque au poteau. Il comptait tellement sur une nomination imminente qu'il tenait une collection de photos toutes prêtes à être distribuées aux journaux, et parlait de « mater » les Indochinois, Français et Annamites, trop turbulents, trop remuants à son gré.

Cet homme — qui parla sans rire, en arrivant en Cochinchine, de faire proclamer, dès la moindre velléité d'agitation des indigènes, l'état de siège, de faire bombarder les quartiers indigènes et d'arrêter les leaders annamites — avait cru devoir prendre cette attitude de croquemitaine pour mieux dénigrer M. Krautheimer, qu'il taxait de faiblesse vis-à-vis de ses administrés. Il ne pardonnait pas à celui-ci d'avoir exprimé une opinion peu flatteuse sur son compte. M. Krautheimer aurait dit ou écrit à un de ses amis qu'il rentrerait tout de suite en France au cas où le directeur de l'Agindo serait nommé gouverneur général de l'Indochine.Le propos, divulgué à Paris, serait parvenu aux oreilles de M. Blanchard de la Brosse, qui tire dès lors à boulets rouges sur son auteur.

Or, à Paris, dans les milieux gouvernementaux, très férus du principe d'autorité... à l'égard des colonies, on reproche précisément à M. Krautheimer de laisser la population française et annamite se livrer en toute liberté à des manifestations trop bruyantes et déplacées. On le soupçonne même d'acheter sa tranquillité et de chercher une popularité de mauvais aloi au prix d'un pacte tacite ou secret avec les «perturbateurs ».

L'hostilité que M. Krautheimer avait soulevée contre lui dans les milieux financiers s'intéressant à l'Indochine, par son discours au conseil colonial contre les « marchands de crédit » a fait le reste, et le gouverneur de la Cochinchine — auprès de qui M. Robin a insisté pour qu'il lui prêtât sa précieuse collaboration pendant un an encore et dont le nouveau gouverneur général de l'Indochine avait demandé avec insistance au Gouvernement Métropolitain le maintien en activité — paie aujourd'hui, grâce à des manœuvres conjuguées dont il est facile de déceler la source, la rançon de son attitude toute de droiture, de probité, de courage, qui demeurera son honneur : on le met à la retraite, et il l'apprend par une dépêche de l'A.R.I.P.

Ce fait seul montre à quel point la mission des délégués annamites à la Commission monétaire était hérissée d'obstacles et de difficulté. M. Blanchard de la Brosse, qui s'était vivement opposé, au nom du gouvernement général de l'Indochine, qu'il représentait au sein de la Commission, les avait présentés comme des énergumènes et s'était appliqué à créer autour d'eux l'atmosphère de méfiance et d'hostilité dont j'ai parlé au début de cet article.

III

Les enseignements d'une mission à Paris

par Nguyên-phan-Long,

(*La Tribune indochinoise*, 13 avril 1934, p. 1, col. 1-2)

Dans mes deux précédents articles, j'ai décrit l'atmosphère dans laquelle les délégués annamites furent entendus par la Commission monétaire ainsi que les manœuvres mesquines qui précédèrent leur audition.

Ce fut à moi qu'échut l'honneur de prendre le premier la parole.

M. Ernest Outrey nous avait engagés à montrer la plus grande modération dans l'expression de notre pensée : il nous avait renouvelé sa recommandation au moment où nous allions pénétrer dans la salle où siégeait la commission.

Je crois avoir présenté, dans mon exposé, un tableau fidèle et complet de la situation créée en Indochine par la crise. Je conclus à la nécessité de la dévaluation de la piastre, en examinant les répercussions éventuelles de cette mesure sur les prix de revient et dans les diverses branches d'activité du pays.

Le président, M. Germain-Martin, me félicita et me remercia d'avoir formulé les doléances et les desiderata des populations indochinoises sous une forme mesurée et objective, puis invita ceux des membres de la commission qui désiraient des éclaircissements ou des explications complémentaires à me poser des questions.

M. Diethelm, qui assistait aux séances sans faire partie de la commission -- au sein de laquelle le gouvernement général de l'Indochine était déjà représentée par M. Blanchard de la Brosse — me fit remarquer qu'il ne s'expliquais pas comment j'avais pu dire d'une part que les riziculteurs cochinchinois vendaient leur production à perte parce que la piastre était trop chère et d'autre part que la création de la « dumping tax » frappant les riz étrangers importés en Chine était motivée par le bas prix de ces riz. Il voulait sans doute souligner ce qu'il croyait être une contradiction. Je lui répondis que la Chine avait créé la « dumping tax » d'abord pour se créer des ressources nouvelles, ensuite pour protéger *momentanément* — j'appuyai sur ce mot — contre la concurrence étrangère la production locale qui était abondante grâce à une récolte exceptionnellement bonne dans la vallée du Tchésouen. L'Indochine se trouvait englobée dans l'application de cette taxe pour une autre cause, par représailles contre le tarif douanier de 1928 ; elle subissait ainsi, comme je venais de le dire, tous les inconvénients de la « dumping tax » sans avoir bénéficié des avantages d'une monnaie dévalorisée. Au surplus, en vertu de la loi de l'offre et de la demande, c'étaient le Siam et la Birmane qui profitaient de leur monnaie dévalorisée pour pratiquer le dumping contre lequel la Chine cherchait à protéger sa production locale. C'est bien malgré elle que l'Indochine vendait son riz à perte aux cours pratiqués par ses concurrents, à cause de sa monnaie trop chère : elle aurait accepté avec joie une augmentation de prix.

M. Nogaro, professeur d'économie politique à la Sorbonne, succéda à M. Diethelm pour me poser une autre colle. Il s'inquiétait de l'incidence d'une dévaluation éventuelle de la piastre sur les prix de revient et sur les conditions d'existence du prolétariat indigène. Je répondis que la crise du riz était née précisément d'une rupture d'équilibre entre le cours de cette céréale et le prix de revient à la production, la baisse du premier ayant été informent plus rapide et plus accentuée que celle du second. Je fis ressortir ensuite les différences profondes qui existent entre les rapports du prolétariat français avec le patronat et ceux des métayers annamites avec les propriétaires terriens.

La-dessus, le Président, qui voyait la discussion se développer, y coupa court en déclarant que les délégués devaient se borner à éclairer la religion de la Commission et qu'il appartenait au membres seuls de celle-ci de discuter, ce qu'il leur demandait de faire ultérieurement, entre eux.

Je cédai la place sur la sellette au Dr Trân-nhu-Lân, qui s'attacha, dans son exposé, plus particulièrement au côté technique de la question. Il commença par dire qu'il aurait voulu voir les délégués faire l'un après l'autre leur exposé et les membres de la Commission poser ensuite des questions auxquelles ces derniers auraient répondu. À quoi le président rétorqua d'un ton sec que les délégués n'avaient pas le droit de prendre part à la discussion et invita le Dr Lân à entamer son exposé sans plus de préambule.

M. Germain-Martin était visiblement énervé. On ne s'explique pas pourquoi ce vœu timide mis sous une forme courtoise ait pu agacer à ce point un homme dont la mission était de diriger les débats avec impartialité et dans le sérénité.

Le Dr Lân n'insista pas. Il se mit, en guise d'exorde à faire l'éloge de l'étalon or, au grand contentement de la plupart de ses auditeurs. M. Jacques Duboin, en particulier, buvait positivement du lait et ponctuait de « Très bien » approbatifs les paroles de Dr Lân.

Inquiet je me demandais à quoi celui-ci voulait en venir, lorsque faisant brusquement volte-face, il attaqua la question de la stabilisation de la piastre. Naturellement, les approbations cessèrent et les mines tout à l'heure épanouies se renfrognèrent.

M. Tran van Sang parla en dernier lieu, au nom de la chambre de commerce de Saïgon. On sait que les membres de cette compagnie sont très divises sur la question de la piastre, les uns étant déstabilisateurs, les autres stabilisateurs. Il en résultait que la situation du délégué de la chambre de commerce était délicate, voire fausse. M. Sang s'en tira assez habilement en faisant l'historique de la stabilisation de la piastres.

M. Piétri, ancien ministre des colonies, l'auteur de la stabilisation, qui voyait son œuvre critiquée, se fâcha tous rouge, M. Germain-Martin fit chorus en relevant certains termes que M. Sang s'était borné à emprunter à un rapport de la chambre de commerce.

— Vous parlez, Monsieur, de carence des pouvoirs publics. Mais, les pouvoirs publics ne sont pas les pouvoirs célestes.

IV
Les enseignements d'une mission à Paris
par Nguyên-phan-Long,
(*La Tribune indochinoise*, 16 avril 1934, p. 1, col. 1-3)

Lorsque, à la Commission monétaire, M. Tran-van-Sang eut terminé son exposé, M. Piétri lui dit d'un ton de colère contenue :

— Nous n'avons ici de leçon à recevoir de personne !

Puis, s'animant de plus en plus, l'ancien ministre des colonies affirma en termes péremptoires que la stabilisation de la piastre avait été réclamée à cor et à cri par l'Indochine tout entière et qu'on avait même voulu en voir fixer le taux à 12 fr. 50. Témoins les télégrammes émanant des corps élus de la colonie qui affluèrent à l'époque au Ministère des colonies.

Il convient de relever là, pour en faire justice, un des arguments que répètent à satiété ,à Paris, les partisans de la piastre or : si la stabilisation a été demandée avec insistance par les groupements économiques français et la représentation française des assemblées élues de I'Indochine, jamais ces assemblées n'ont été officiellement saisies de la question, et les élus indigènes qui en faisaient partie n'ont jamais eu l'occasion d'exprimer à ce sujet le sentiment des populations qu'ils représentaient.

Les intérêts des indigènes, qui forment cependant la masse, ont été délibérément sacrifiés à ceux d'une poignée de financiers. La constatation en a été faite dans le rapport de la Commission monétaire de 1920 dit rapport Berrué ainsi appelé du nom de l'inspecteur général des colonies qui en dirigea les travaux : « Enfin, ni les intérêts des exportateurs ni ceux des importateurs ne sont seuls à considérer. Il y a aussi et surtout ceux des vingt millions d'indigènes sans le travail desquels ni les uns ni les autres ne pourraient faire vivre leurs affaires. C'est pourtant de ces intérêts et de ces désirs que les vœux du Comité du Commerce et de l'Union Coloniale paraissent le moins se préoccuper. »

À voir l'entêtement des gens qui soutiennent contre la vérité une telle opinion, ne serait-on pas tenté de penser à ces mauvais joueurs qui refusent d'annuler une partie et n'admettent pas de maldonne parce qu'ils détiennent indûment de bonnes cartes ?

Il respire tout autant de bonne foi cet autre argument d'après lequel les riziculteurs cochinchinois, mis en fâcheuse posture par leur imprudence et leur prodigalité, chercheraient, par la déstabilisation de la piastre, à payer leurs dettes avec une monnaie dévalorisée. À quoi on peut rétorquer que la malhonnête n'est pas du côté qu'on pense. Quels sont, en effet, ceux qui respectent le plus les engagements pris ? Des créanciers qui prétendent se faire rembourser en monnaie or des prêts effectués en monnaie argent, après en avoir touché, plusieurs années durant, les intérêts en monnaie argent à un taux avantageux ? Ou des débiteurs, qui voient presque doubler du jour au lendemain le montant de leurs dettes par le fait du prince ?

Ces deux arguments ont été réfutés, avec l'autorité qui s'attache à sa personnalité et a sa compétence, par M. Raymond Patenôtre, qui, bien que très jeune encore, a été sous secrétaire à l'économie nationale dans plusieurs cabinets ministériels.

Battant en brèche la thèse fragile et jésuitique du respect des engagements pris, M. Raymond Patenôtre, qui fut entendu, avec Me Gallet, par la Commission monétaire, quelques semaines après les délégués annamites, démontra que la stabilisation de la piastre avait surtout pour but de valoriser les actions des groupements financiers ayant des intérêts en Indochine aux dépens de la masse de la population.

Me Gallet souligna à son tour que la stabilisation de la piastre est illégale au Tonkin, en Annam et au Cambodge dont les souverains n'ont pas été consultés, parce que le droit de frapper monnaie, d'en fixer le titre, le poids et la valeur est un droit régalien.

Arrivé à la fin de son remarquable exposé, M. Raymond Patenôtre conclut nettement à la dévaluation de la piastre, en ajoutant que quand bien même cette mesure serait une erreur, il serait juste, loyal et honnête de la part du Gouvernement français de commettre cette erreur avec les vingt millions d'indigènes qui la réclament avec insistance et dont les intérêts doivent être pris en considération.

Les tenants de la thèse contraire se sont aussitôt efforcés d'affaiblir la portée et la valeur des arguments de M. Raymond Patenôtre en insinuant que celui ci possède des mines d'argent au Mexique et qu'il avait prêché pour son saint. Comme si eux-mêmes et leurs maîtres avoués ou occultes n'étaient pas intéressés au premier chef, en sens inverse dans le débat !

Quoi qu'il en soit, il est aisé de deviner le sens des conclusions de la Commission monétaire, dont rien n'a encore transpiré jusqu'ici : elle se prononcera sans doute pour le maintien du *statu quo.*

Sans parler des tendances et de sympathies personnelles des membres de cet aréopage extra-administratif, dont certains ne sont pas restés insensibles à des arguments *ad hominem*, dont l'un, et non des moindres, est à la fois juge et partie — j'ai nommé M. Thion de la Chaume, président du conseil d'administration de la Banque de l'Indochine. —, il faut bien avouer que les Français sont, dans l'ensemble et en principe, hostiles à toute dévaluation monétaire. Ils ont gardé un si cuisant souvenir de la crise du franc de 1926 et ils se souviennent toujours que celui-ci n'a plus que les quatre cinquièmes de sa valeur d'avant-guerre. Demeurée obstinément fidèle à l'étalon or, qu'elle défend au prix de sacrifices onéreux contre les assauts sans cesse renouvelés de la livre et du dollar, la France ne saurait infliger un aussi retentissant démenti à sa politique monétaire en dévalorisant la monnaie d'une de ses colonies. Cette raison dispense d'en chercher d'autres.

Cela, je le savais et je l'avais dit au reporter d'un confrère de langue annamite, le *Saïgon*, qui était venu m'interviewer la veille de mon départ. C'est sans illusion que j'étais parti pour Paris. Pardon, en fait d'illusions, j'en avais encore une : je croyais que mes camarades et moi nous pouvions compter sur l'esprit de compréhension et de tolérance des membres de la Commission monétaire. Sur ce point, j'ai été cruellement

déçu, non pas que j'aie personnellement à me plaindre de l'accueil, en somme correct, qui m'a été réservé par la Commission monétaire. Mais je ne puis dissimuler la pénible surprise que m'ont causée les manœuvres mesquines dont nous avons été l'objet et l'attitude de certains membres de la Commission vis-à-vis du Dr Trân-nhu Lâa et de M. Trân-van-Sang, attitude à laquelle le renom légendaire et universel de courtoisie et de générosité du peuple français nous avait mal préparés.

Le lendemain de notre audition par la Commission monétaire une autre personnalité administrative de l'Indochine nous dit : « Je suis au courant de ce qui s'est passé hier à la Commission monétaire. Vous y avez comparu plutôt en accusés qu'en témoins ! »

La cause était perdue d'avance ; la majeure partie des juges avaient leur siège fait ; rien ne pouvait plus modifier leur opinion.

D'aucuns semblent attribuer cet échec à l'insuffisance des mauvais avocats que nous avons été. Nous accepterions le reproche si, à nos côtés, il ne s'était trouvé d'autres défenseurs qui ont plaidé avec éloquence comme Me Gallet, avec conviction comme M. Ernest Outrey, avec autorité comme M. Raymond Patenôtre. De ces avocats, on ne contestera, j'espère, ni le talent ni la compétence. En tout cas, ils se sont acquittés de leur tâche mieux que n'aurait pu le faire n'importe quel Français parlant au nom des assemblées élues de l'Indochine.

Au surplus, Me Gallet n'était il pas mandaté par le conseil colonial et M. Ernest Outrey n'est-il pas membre à titre délibératif de la Commission, qui s'est adjointe M. Bùi-quang-Chiêu avec voix consultative à la suite de l'audition du délégué cochinchinois au Conseil supérieur des colonies, qui avait fait sur elle une excellente impression ?

V
Les enseignements d'une mission à Paris
par Nguyên-phan-Long,
(*La Tribune indochinoise*, 25 avril 1934, p. 1, col. 1-2)

Dans mes quatre précédents articles, j'ai retracé les conditions dans lesquelles les délégués annamites à la Commission monétaire remplirent leur mission et quelles impressions ceux-ci emportèrent de leur unique entrevue avec cet aréopage sans caractère bien défini.

Sur ces entrefaites, la succession de M. Pasquier étant ouverte, les délégués reçurent de la représentation annamite des corps élus de Cochinchine plusieurs télégrammes les priant de demander au Gouvernement métropolitain d'envoyer en Indochine un parlementaire connaissant le pays.

Ceci pouvait s'appliquer tout aussi bien à M. Albert Sarraut qu'à M. Alexandre Varenne. L'équivoque était d'autant plus dangereuse que M. Albert Sarraut faisait annoncer sa candidature et qu'il avait beaucoup de chances de l'emporter sur son concurrent éventuel. Il était urgent de la dissiper ; dans un nouveau télégramme provoqué par les délégués annamites à Paris, les représentants élus de la population indigène se prononcèrent nettement pour M. Alexandre Varenne.

Cependant, M. Alexandre Varenne se réservait. Aux délégués, qui vinrent le voir, il répondit évasivement qu'il ne solliciterait jamais le poste et qu'il ne l'accepterait que si on lui présentait la chose comme un devoir et si on lui accordait les pleins pouvoirs.

En réalité, trop averti pour nourrir la moindre illusion sur l'issue d'une compétition ouverte avec le vieil enfant gâté du parti radical-socialiste, il tâtait le terrain en habile manœuvrier et flairait le vent. La Commission des Colonies de la Chambre eut beau appuyer par un vœu unanime sa candidature, il ne se décida pas à la poser, se cantonnant dans une prudente. expectative.

M. Sarraut, de la collaboration de qui M. Daladier s'était passé lors de la formation de son cabinet, avait alors des loisirs. Il renonça sans hésiter au proconsulat d'Indochine lorsqu'il rentra au gouvernement avec le cabinet Doumergue : mais il patronna la candidature de M. Blanchard de la Brosse, qui fut soutenue en outre par la Banque de l'Indochine et le Comité du commerce et de l'industrie de l'Indochine. D'autres noms furent prononcés : on parla de MM. Carde, Cayla, François de Tessan.

Absorbé par les événements de Paris et les scandales suscités par l'affaire Stavisky, le gouvernement semblait peu pressé de donner un successeur au défunt gouverneur général.

En l'espace d'un mois, les délégués annamites virent trois ministres des colonies; mais si les hommes au pouvoir se succédèrent sur la scène politique comme des marionnettes qui font trois petits tours et puis s'en vont, le même état d'esprit se faisait jour chez eux, et au vœu formulé au nom des populations indochinoises, ils firent la même réponse péremptoire :

— Affaire de gouvernement !

Le Gouvernement se réserve le droit de se prononcer souverainement. Il ne souffre pas qu'on lui dicte son choix ni qu'on lui indique son devoir ! Tout ce que je puis vous dire pour le moment, c'est que nous vous donnerons un gouverneur général qui connait déjà le pays et qui sera en mesure, aussitôt arrivé sur place, de prendre les mesures que commande la situation,

Curieuse mentalité d'hommes appartenant à un peuple démocratique et doté d'institutions fondées sur la principe de la souveraineté populaire ! La plupart des membres du gouvernement semblent animés vis-à-vis des populations française et indigène des colonies des mêmes sentiments que les tyrans domestiques professent à l'égard de leurs enfants, dont ils exigent l'obéissance la plus absolue. Ils considèrent les vœux, les doléances et les protestations des assemblées élues d'outre-mer comme des manifestations déplacées, des gestes de révolte dont il n'y a pas lieu de tenir compte, quand ils ne s'en irritent pas. Férus du principe d'autorité, ils couvrent de leur haute autorité leurs représentants aux colonies, auxquels ils s'identifient au point de regarder comme des sacrilèges, des offenses personnelles les plaintes et les critiques émises contre ces derniers !

Et pourtant, ils se montreraient moins tranchants s'il se doutaient combien la haute administration coloniale les trompe et à quel point ils ignorent ce qui se passe aux colonies. Au cours d'une audience accordée aux délégués annamites, ceux-ci venant à parler du Trans-Bassac, M. Lamoureux, ministre a des colonies dans le cabinet Chautemps, me fit apporter une carte de la Cochinchine pour se faire indiquer cette région où, comme on le sait, la crise du riz sévit avec le plus d'acuité. Encore ne fut-ce là qu'un geste qui témoignait de plus d'ostentation que de réel désir de se renseigner de la part du ministre, qui écoutait ses interlocuteurs d'une oreille distraite, l'esprit ailleurs, visiblement préoccupé du sort de son portefeuille qu'il devait abandonner trois jours plus tard.

M. Pierre Laval, ministre des colonies dans le cabinet Doumergue, fit preuve, lui, de plus de bonne volonté : après le départ des délégués, il demanda la carte de l'Indochine et y jeta un coup d'œil. En revanche, il déclara à ses visiteurs qu'il recevait des paquets de journaux d'Indochine mais qu'il ne les lisait jamais, marquant son dédain pour une presse à laquelle il reprochait, sur la foi de racontars sans doute intéressés, d'abuser de la liberté d'opinion pour traîner les représentants de la France dans la boue, devant les indigènes ironiques et amusés.

On comprend des lors pourquoi le Parlement et le Gouvernement métropolitain, induits en erreur d'une part par les rapports officiels et d'autre part par une presse métropolitaine stipendiée, envisagent les problèmes intéressant les colonies sous un jour faux et leur donnent des solutions qui leur sont insidieusement soufflées. Ils sont, en effet, privés de deux sources de documentation susceptibles d'éclairer leur religion et

par quoi s'expriment l'opinion publique et le sentiment populaire : une presse sincère et bien informée et des assemblées élues indépendantes.

VI
Les enseignements d'une mission à Paris
par Nguyên-phan-Long,
(*La Tribune indochinoise*, 27 avril 1934, p. 1, col. 1-3)

Enfin, notre audition par la Commission des colonies de la Chambre — ajournée à plusieurs reprises à la suite des événements du 6-Février — eut lieu le 21 février.

Les trois délégués annamites, MM. Bùi quang Chiêu, M^e^ Gallet et M. Géneaud, ancien président du Conseil des intérêts économiques et financiers de l'Annam, prirent successivement la parole pour exposer les causes de la crise et ses remèdes.

Les membres de la Commission parurent vivement intéressés, à tel point que l'un d'eux, M. Candace, se leva pour dire : « Messieurs, nous ne voulons pas voir la France perdre, même moralement, l'Indochine.» Et il demanda à ceux que lui et ses collègues venaient d'entendre avec une si bienveillante attention de remettre à la Commission un résumé de leurs exposés afin de permettre à celle-ci de saisir de la question le Président de la République, le Président du Conseil et le Ministre des colonies. Il ajouta que la Commission mandaterait au besoin un de ses membres pour interpeller le Gouvernement afin d'en obtenir la promesse ferme de sauver l'Indochine par des mesures appropriées.

À l'issue de la séance, la Commission vote à l'unanimité la motion suivante :

« La Commission de l'Algérie, des Colonies et des pays de Protectorat, émue des doléances exposées avec la plus grande modération par les délégués des corps élus de l'Indochine, demande à M. le ministre des Colonies, au moment où va s'exercer le choix du Gouvernement sur l'homme chargé d'appliquer la politique libérale de la France dans notre grande colonie d'Extrême-Orient, de s'intéresser de la façon la plus pressante aux problèmes économique, monétaire et douanier qui dominent à cette heure la situation de l'Indochine ».

Selon toute apparence, cette notion n'a influé en aucune façon sur la décision du Gouvernement, qui a nommé depuis M. René Robin.

Celle, votée à l'unanimité également, en faveur de la candidature de M. Alexandre Varenne, ne fut pas prise davantage en considération.

Il y a longtemps que la Commission des Colonies de la Chambre — dont M. Ernest Outrey est l'animateur pour les affaires d'Indochine — aurait dû, dans l'intérêt de sa dignité, protester contre la désinvolture avec laquelle le Gouvernement la traite et exiger que celui-ci fasse plus de cas de ses avis.

Présentée au nom de ses quarante cinq membres, qui appartiennent à tous les partis, de l'extrême droite à l'extrême gauche, une interpellation dans ce sens eût produit son effet. Malheureusement, il semble que la Commission n'échappe pas non plus à la défaveur qui s'attache à tout ce qui concerne les colonies. Il y a lieu de compter aussi avec le jeu des combinaisons de partis, qui nuit à la cohésion et à l'autorité d'un groupe composé d'éléments politiquement disparates.

*
* *

La Commission monétaire vient de déposer son rapport concluant en faveur du maintien de la parité or de la piastre. La délégation annamite a ainsi échoué dans sa mission. La chose était facile à prévoir ; la plupart des signataires du rapport avaient leur siège fait d'avance. La présence au sein de la Commission de membres qui étaient à la

fois juges et parties comme M. Piétri, ancien ministre des colonies, l'auteur de la stabilisation de la piastre, et M. Thion de la Chaume. président du conseil d'administration de la Banque de l'Indochine, était choquante au premier chef. On aurait dû les en exclure si l'on avait eu le souci de respecter les convenances ou tout au moins de sauver les apparences.

En présence de l'indifférence que la Métropole affiche à l'égard des intérêts vitaux des populations indochinoises et de leurs desiderata les plus légitimes. nous avons à choisi entre deux attitudes : ou nous cantonner dans une attitude d'abstention ou adopter une attitude de combat. La première, qui devra se manifester en premier lieu par la démission collective des membres indigènes des corps élus, nous conduira à la non-coopération et au boycottage des établissements financiers et des produits français. La seconde, qui semble, pour le moment du moins, avoir les préférences de la population, le meeting du 17 avril en témoigne, sera d'une application malaisée si on la pousse jusqu'à ses extrêmes conséquences logiques.

Quoi qu'il en soit, il est avéré que la France — M. Francis Mury, délégué de Madagascar au Conseil supérieur des colonies, le reconnaît et le démontre dans un article qu'on lira en deuxième page — est moins libérale à l'égard de ses colonies que l'Angleterre vis-à-vis des siennes. Il est à craindre qu'étant donné les tendances et l'état d'esprit qui règnent dans les sphères gouvernementales de la Métropole, la conférence coloniale et économique, dont M. Pierre Laval a lancé l'idée, ne nous cause de nouvelles et cruelles déceptions : une fois de plus, les intérêts de l'Indochine seront délibérément sacrifiés à ceux des industriels, commerçants et hommes d'affaires de la Métropole. Alors qu'à Ottawa, les représentants des dominions anglais ont discuté avec ceux de l'Empire Britannique sur un pied d'égalité absolue, les délégués des colonies françaises risqueront fort de se voir traiter à Paris en *minus habens* admis au seul honneur de jouer le rôle de figurants muets ou presque.

Pour réduire la portée de la conférence et empêcher d'avance toute incursion sur la *terra irredenta* de la politique, M. Pierre Laval a pris soin d'annoncer que ce sera seulement une « conférence coloniale et économique », tandis qu'à la « conférence impériale » d'Ottawa, aucune restriction ne fut imposée aux délégués, qui eurent toute latitude pour mettre sur le tapis les questions politiques tout aussi bien que les questions économiques et donner aux débats toute l'ampleur qu'ils désiraient.

Comment, d'ailleurs disjoindre les problèmes économiques des problèmes politiques, qui sont greffés les ans sur les autres ? Lorsqu'en France, sous la pression des viticulteurs et des cultivateurs, le Gouvernement envisagea le contingentement des vins et blés algériens, les colons français d'Algérie protestèrent avec véhémence et renvoyèrent à Paris leurs fascicules de mobilisation en déclarant :

« Il n'y a plus que la chair à canon qui entre en franchise en France ! Ne comptez pas sur nous pour la prochaine guerre ! »

Voila bien — ou je me trompe fort — une question de prime abord d'ordre économique qui est passée dans le domaine politique.

Et ce sera en effet la politique coloniale de la France qui sera en jeu lorsque ses colonies auront à défendre leur droit de vivre à la « conférence coloniale et économique », où l'on tentera d'emporter, bon gré mal gré, l'adhésion des Indochinois à une « économie dirigée » qui achèvera de les isoler au milieu des pays asiatiques et de les ruiner à jamais.

Nguyên-phan-LONG

———————

MONSIEUR REYNAUD ET LES MONNAIES FLUCTUANTES
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 août 1934, p. 1, col. 1-3)

Le discours de M. Paul Reynaud au sujet de la question monétaire prêtera de tous les côtés à commentaires passionnés. Nous n'avons pas à prendre parti pour ou contre cet ancien ministre des finances qui fut aussi ministre des colonies, mais, sans nous arrêter à d'autres considérations, constatons pour la première fois, venant de ces hauteurs, ce que nous appellerions volontiers un acte d'irrévérence à l'égard de l'intangibilité de notre monnaie en France. Au moment où nous avons risqué quelques critiques à l'égard de la Commission de la piastre et de son inconsistant rapport, il est curieux qu'en face des tenants irréductibles de la stabilité, un homme, qui est un personnage figurant d'ailleurs dans les rangs de la fraction très modérée de la Chambre, vienne prendre figure d'iconoclaste et parler d'une dévaluation du franc !

J'entends bien qu'on a combattu le discours et l'orateur, et qu'enfin des affirmations solennelles ont été développées à la tribune par M Germain-Martin disant que jamais il ne serait porté atteinte à la valeur du franc. Les gens qui se souviennent auront peut-être pensé alors à la remarque qu'adressait Napoléon III à M. Rouher : le vice-empereur, comme on disait alors, avait déclaré à la tribune du Corps législatif que jamais la France ne permettrait une atteinte au domaine temporel du Pape, et le souverain faisait observer à son ministre qu'il était imprudent d'employer le mot jamais en politique.

Non, nous n'avons pas à souhaiter une nouvelle dévaluation du franc ; mais il nous suffit de constater que cette éventualité fâcheuse ait été envisagée, exposée à la Chambre, par un homme qui n'est pas cependant un énergumène. M. Reynaud, d'ailleurs, n'est point seul de cet avis. Pour nous, nous considérerions comme une catastrophe que cette idée se généralisât et prit corps. La dévaluation en France serait une erreur aussi redoutable que l'est la stabilisation de la piastre en Indochine.

Il n'y a pas, en matière de monnaie, une règle absolue qui décide de tous les cas. C'est ici que le mot de Pascal, vérité en deçà des Pyrénées, erreur au-delà, prendrait peut-être tout son sens. La règle unique en monnaie est l'utilité, l'efficience, si nous osions ainsi parler. À quatre mille lieues de la Métropole, nous trouvons, en arrivant en Indochine, une monnaie qui permettait à merveille toutes les transactions et qui avait cours dans tout l'Extrême-Orient, c'était la piastre mexicaine. Nous avons lieu de regretter cet instrument commercial que des considérations assez mesquines nous ont fait abandonner. Nous pouvons affirmer que, si nous avions encore cette monnaie, aucun des partisans acharnés de la stabilisation ne se manifesterait après l'expérience désastreuse faite à l'instigation, il faut le répéter, de M. Octave Homberg.

Mais le côté curieux dans l'affaire est de constater combien le fameux dogme de la piastre fluctuante reçoit d'accroc dans le monde. On ne veut plus partout que monnaies fluctuantes. L'Angleterre a fait fléchir son orgueil et la livre sterling, dans son éclatante splendeur mondiale, évolue au gré des nécessités. En Amérique, il en va de même du dollar. Jusqu'à présent, la Commission de la piastre, dans son rapport, cherchait par de confuses explications — ou plutôt par de simples affirmations données de haut — à faire entendre que les situations n'étaient pas les mêmes eu Indochine, en Angleterre et aux États-Unis. On s'en doutait, mais que dire quand un ancien ministre des finances de la République Française s'avise d'indiquer qu'il serait peut-être normal de rendre flottante la valeur de notre franc !

Il serait osé et sans doute sacrilège de contester la compétence de ce ministre en disponibilité qui, demain, peut de nouveau gérer nos finances, ou peut-être nos colonies, et, en ce dernier cas, sabrer le rapport de la fameuse commission et faire... flotter notre piastre.

Dire de M. Raynaud qu'il n'y entend rien serait ébranler les assises de la République, détruire la confiance en un régime qui, de toute évidence, n'appelle en des postes ministériels que des hommes d'une compétence hors de toute discussion...

Tout de même, nous pouvons nous représenter la satisfaction de M. Outrey. Il a misé sur le bon tableau.

Le dilemme de M. Reynaud vaut pour l'Indochine plus encore que pour la France. Baisse des prix, ou dévaluation de monnaie. Difficile ou, si l'on veut, irréalisable, en France, la baisse des prix est non pas difficile mais impossible en Indochine. Nous n'avons pas à souligner les inconvénients de la dévaluation en France ; ils sont d'importance majeure et ont été exposés d'irréfutable façon par nombre de gens compétents. Mais nous avons dû noter non pas la faiblesse des arguments fournis par la Commission de la piastre, mais leur inexistence, leur néant. À tout dire, ce rapport est un scandale et nous sommes surpris qu'il ait été admis par M. Pierre Laval. La question reste entière ; elle est à reprendre. Les événements ne tarderont pas à le prouver.

Il reste à savoir et c'est l'unique question, si nous voulons conserver l'Indochine. Il ne s'agit pas de la garder comme un cadavre ; il faut entendre d'elle qu'elle ait sa vie propre et son activité.

Les colons et les indigènes ont le droit d'exiger qu'on leur expose, non pas des décisions avec ordre impérieux de s'incliner devant elles, mais des raisons, une argumentation. L'Indochine meurt, quelques milliers de colons ont dû abandonner le pays et rentrer ruinés en France ; toutes les entreprises sont arrêtées ; la vente du riz ne se fait pas. Notre monnaie indochinoise survalorisée en face des monnaies voisines arrête toute activité. Il ne s'agit pas de dire que les choses sont bien ainsi et qu'il n'y a, pour pallier à cette situation, qu'à modifier les conditions du travail et réduire les prix de revient, car cela c'est se moquer des gens.

Le ministre des colonies a été amené à composer la commission de la piastre de telle sorte que certains commissaires étaient a la fois juges et parties. Il faudra, par la force des choses, revenir sur cette erreur et du ministre mal informé en appeler au ministre mieux informé.

M. D. [Marc Dandolo]

En marge du rapport de la Commission de la piastre

(*L'Avenir du Tonkin*, 21 août 1934, p. 1, col. 2-4)

En terminant un précédent article sur le rapport de la Commission de la piastre, nous annoncions notre intention d'examiner quelques-unes des affirmations sur lesquelles sont basées les conclusions de ce document.

Et d'abord ne sommes nous pas fondés à objecter qu'un personnage dont l'importance et le rôle éventuel ne peuvent être discutés ne paraît pas avoir été présent ou représenté : l'avis du nouveau gouverneur général de l'Indochine était de ceux qu'il y avait lieu de recueillir. Il devait être recueilli d'autant que la composition de la commission paraissait avoir été prévue — au moins en apparence — pour aboutir au résultat que nous connaissons aujourd'hui. Aucun des membres désignés n'avait laissé ignorer, bien avant l'élaboration du rapport, ses sentiments sur la question qui était à étudier. M. Octave Homberg, dans son dernier livre *S. O. S.*, a pris soin d'exposer comment il convainquit M. Piétri de l'obligation de stabiliser : M. Piétri, dès son accession au ministère des colonies, se hâta, d'accord avec M. Pasquier, d'ordonner la stabilisation, Nous savons la valeur indiscutable de ce ministre, sa droiture, mais n'était-ce pas lui demander beaucoup que d'attendre qu'il se déjugeât, à ia commission de la piastre, en annulant ce qu'il avait décidé comme ministre ?

N'était-il pas certain qu'à cette commission encore, M. Thion de la Chaume, président du conseil d'administration de la Banque de l'Indochine, serait forcément juge et partie ? Une dévaluation de la piastre, quelle que fût d'ailleurs la forme sous laquelle on pût la décider, devait atteindre d'abord les gros détenteurs de piastres et en est-il un qui se puisse comparer à la Banque de l'Indochine ?

Il ne s'agit pas de discuter un homme pour qui nous n'avons ici que des sentiments de très réelle et très respectueuse sympathie, mais de signaler l'anomalie d'une situation. « À quelle sauce voulez-vous être mangé ? demande un personnage de la fable. Mais, répond le partenaire, je ne veux pas être mangé du tout ! » C'est ce que devait répondre, ès-qualité, M. Thion de la Chaume : il y avait lieu de s'y attendre.

Or ces messieurs, qui avaient les titres les plus évidents à être entendus à titre consultatif, ont eu voix délibérative.

Ne nous arrêtons pas davantage à ces considérations préliminaires et abordons l'examen des divers attendus de la Commission.

Notons en passant que la méthode employée par ce groupe d'experts financiers est dubitative. C'est-à-dire que ces Messieurs s'abstiennent d'affirmations trop nettes en nombre de cas ; mais il est un point cependant où l'avis exprimé est catégorique : il est inexact de soutenir que l'Indochine gravite principalement dans l'orbite économique de l'Extrême-Orient, disent-ils. Elle subit de plus en plus l'attraction de la France à qui elle achète de nombreux produits et à qui elle vend une partie de plus en plus importante de ses céréales (en 1933 : 520.000 tonnes de riz, sur 1.200.000 exportées ; 300 000 tonnes de maïs, c'est-à-dire la presque totalité des exportations de cette céréale..) »

C'est ici l'argumentation maîtresse et qu'il nous faut examiner d'un peu près. Elle est faite pour séduire tons les lecteurs, sauf les lecteurs indochinois !

M. Pouyanne, l'inspecteur général des Travaux publics, dont la mort, il y a deux ans, fut une perte si pénible pour l'Indochine, fier à si juste titre des travaux d'hydraulique agricole auxquels il avait présidé, estimait, dans cette œuvre magnifique qu'était son rapport de 1926, que l'exportation de riz de Cochinchine, en 1925, devait atteindre 1.400.000 tonnes et progresser ensuite à raison de 20.000 tonnes par an. « Pour ur dépense annuelle de travaux qui n'a jamais excédé 1.500.000 piastres, la richesse de la Cochinchine s'accroît chaque année de 6 millions de piastres environ. M. Pouyanne totalisait à près de quarante et un millions de piastres les dépenses en travaux d'hydraulique agricole effectuées durant la période de 1900 à 1026

Quand on vient nous dire aujourd'hui qu'il est inexact que l'*Indochine gravite principalement dans l'orbite économique de l'Extrême-Orient*, c'est nous dire que ces énormes travaux, ces dépenses de centaines de millions de francs pour accroître la production rizicole. étaient ou sont devenus une erreur puisque l'Extrême-Orient cesse d'être notre client principal. Espère-t-on que ce tonnage fantastique de riz qui devrait, à l'estimation de M. Pouyaune, atteindre prochainement deux millions de tonnes, subira de plus en plus... l'attraction de la France !

Mais ne voyons nous pas, au moment précis où la commission de la piastre nous parle de cette *attraction*, le Comité de l'Indochine obligé de protester contre la prétention émise par la France *attractive* de contingenter l'introduction des riz indochinois dans la Métropole ! Et tout ce qu'a pu obtenir des pouvoirs publics le Comité a été la limitation à 500.000 tonnes du contingentement des riz indochinois.. ?

Si nous ne gravitons plus principalement dans l'orbite de l'Extrême-Orient, il faut aux membres de la commission de la piastre aller jusqu'au bout d'une conclusion que la logique impose ; il faut déclarer la faillite de l'effort francais en Indochine et laisser la brousse, la jachère, reprendre leurs droits sur ces immenses terrains où M. Pouyanne et ses collaborateurs avaient en tant de joie d'apporter la fécondité.

Heureusement ces Messieurs exagèrent. Ils concluent de circonstances accidentelles temporaires, dues au régime monétaire néfaste de la colonie, à des conditions normales. À quatre mille lieues de la Métropole, l'Indochine économique a son avenir

dans son milieu. Il serait contraire à toutes les lois naturelles que nous puissions voir dans la France le débouché *principal*, non plus accessoire, de nos riz, de nos charbons, de nos minerais.

Ces produits suivent la route de Marseille en ce moment, par suite du désarroi actuel où, encore une fois, notre piastre joue son rôle. Il serait indigne d'esprits aussi distingués de persévérer dans une erreur et de prendre pour normal ce qui est accident. Nous l'avons soutenu souvent, l'Indochine, dans l'ensemble de notre domaine colonial, a une destinée particulière qui est d'être, en Extrême-Orient une *métropole seconde*, suivant l'heureuse expression de M. le gouverneur général Long, se développant, au point de vue agricole et même industriel, dans son milieu, ainsi que le dit un jour fort justement M. Brenier, secrétaire de la chambre de commerce de Marseille Nos charbons et jusqu'à nos minerais — à l'exception de certains des plus riches — ne sont pas destinés à la France. La grande industrie, qui est inscrite dans nos destinées indochinoises, les absorbera et les traitera sur place.

Lire le contraire sous la plume de gens éminents, connus pour leur savoir en questions économiques et financières est une tristesse et une déception. Nous sommes contraints, à notre grand regret, de remettre à un article ultérieur la suite de nos observations.

M. D. [Marc Dandolo]

En marge du rapport de la Commission de la piastre

(*L'Avenir du Tonkin*, 24 août 1934, p. 1, col. 2-4)

Nous croyons nécessaire l'examen attentif, paragraphe par paragraphe, du rapport de la Commission de la piastre adressé récemment à M. le ministre des colonies. Tout d'abord, suivant messieurs les commissaires, la dévaluation monétaire « ne constitue qu'un remède artificiel à une crise économique financière, remède qui, après une euphorie de courte durée, laisse le pays qui l'a utilisé en présence des mêmes problèmes aggravés ».

Sur ce point, où des preuves eussent été si nécessaires, nous constatons une simple affirmation. Nous ne chicanerons pas sur le mot dévaluation, mais nous dirons qu'en ce qui concerne l'Indochine, il ne s'agit pas d'un remède artificiel, il s'agit de rendre à cette colonie un système monétaire préexistant, qui a fait ses preuves et réalisait une harmonie sur ce plan avec les pays limitrophes.

Le rôle de l'Indochine, dans les préoccupations françaises à l'origine, et dans la raison d'être de notre occupation, fut une possibilité avantageuse de commercer avec ces pays.

Entre ces vases communicants que sont l'Indochine et la Chine, par exemple, il importe de ne pas mettre une vanne obstinément fermée.

Revenir à une situation connue, qui a été avantageuse et le redeviendrait, n'est pas courir une aventure. « Le réajustement des prix intérieurs » n'annihilerait pas plus chez nous les avantages obtenus qu'il ne les a annihilés ailleurs. Le renchérissement de la vie est d'ordre général. Il a été un signe de prospérité en Extrême-Orient, qu'on ne cherche pas à le nier. Si, en France, les protestations contre la vie chère concordent avec les rigueurs d'une crise économique sans exemple, il s'agit là d'un cas exceptionnel, car partout, encore une fois, où règne la prospérité, le coût de la vie est élevé. Nous n'irons pas chercher nos exemples en Amérique ou en Angleterre, nous les avions plus près de nous, dans toutes les colonies riches d'Extrême-Orient, comme dans la cosmopolite Shanghaï.

Ne laissons pas créer une confusion : répétons-le, nous ne cherchons pas à courir une aventure. On a eu le grand tort de stabiliser : il faut revenir à un état monétaire qui

a fait ses preuves. Inutile donc de nous objecter l'exemple de l'Angleterre, des États-Unis et du Japon ; on ne saurait prétendre de ces pays qu'ils sont revenus à une situation antérieure ; ils ont fait eux de la dévaluation en conservant l'étalon or.

Sans doute y aurait-il beaucoup à dire sur « l'endettement privé qui écraserait l'économie américaine » qui n'écrase pas, paraît-il, celle de l'Indochine ! Les évènements se chargeront de démontrer ce qu'il en est.

À en croire la commission, le Japon « produit à peu près tout ce dont il a besoin ; il a pu, jusqu'ici, vivre en économie presque fermée et diriger sa monnaie ». -- Devons-nous donc négliger les 300.000 tonnes au moins de riz que le Japon demandait à l'Indochine et les autres perspectives — notamment d'achats de minerais — qui nous furent ouvertes lors de la mission en Indochine du prince Yamayata ?

Mais la commission est satisfaite de la réforme monétaire de 1930. Elle l'est pour des considérations… théoriques.

« L'étalon d'or a rendu la sécurité aux capitaux extérieurs ». On dirait, à lire ce qui précède, que M. Doumer fut dans l'impossibilité de réaliser en France les emprunts qui permirent les grands travaux de son temps. Et enfin l'afflux des capitaux extérieurs se produira-t-il désormais vers un pays ruiné et menacé par là-même de troubles ? Sécurité aux capitaux quand l'insécurité générale menace ! et ces capitaux viendront-ils suppléer aux impôts qui ne rentrent plus ?

Il nous paraît audacieux d'affirmer de façon péremptoire que l'Indochine est un pays dépourvu d'épargne, car il y a lieu de mieux observer. Que la remarque soit vraie aujourd'hui, du fait de la stabilisation ruineuse, nul n'ignore cependant et les banques de la Colonie sont à même de le savoir, ce qu'était l'importance des capitaux épargnés, et rapatriés en France ou utilisés en placement locaux. Il faudrait ne pas oublier la participation magnifique de l'Indochine aux divers emprunts de guerre. On a coupé court à l'épargne, voilà la vérité, mais il ne faut pas nier ce qui déjà devenait considérable et allait, de jour en jour, prendre de l'extension.

Ce n'est pas sans un sentiment de surprise assez pénible que nous lisons dans ce rapport que « la crise indochinoise n'est pas imputable à la stabilisation de la piastre ; elle a frappé l'Indochine comme les autres pays du monde entier ». Pourquoi messieurs les commissaires n'ont-ils pas été un peu plus loin dans l'affirmation et dit que la stabilisation n'a joué aucun rôle dans la misère où la colonie se ébat !

Mais nous arrivons à l'argument capital : *la baisse importante du riz due à la substitution du blé et du maïs dans la consommation de certains pays et. en particulier, en Chine à qui les États-Unis ont fourni des capitaux destinés obligatoirement à l'achat des blés américains... Les cours du riz sont étroitement influencés par ceux du blé et du maïs.*

Post hoc, ergo propter hoc ! — Il serait intéressant cependant de savoir si le processus inverse à celui qui nous est exposé n'est pas le vrai. Si, en d'autres termes, les Chinois, constatant l'impossibilité pour eux de se procurer à l'aide de leurs piastres argent nos piastres à dix francs pour acquérir le riz indochinois, nécessaire mais inabordable, n'ont pas été contraints par là à s'incliner devant la carte forcée du blé américain, dont l'achat leur était d'autre part imposé « obligatoirement » comme condition de prêt de capitaux ?

Il serait excessif, en tout cas, de nous faire admettre que les Chinois renoncent à leur alimentation traditionnelle et millénaire et que, dans le même temps, — par un renversement de situation des plus extraordinaires — on escompte voir les Français de la Métropole se substituer aux Chinois défaillants comme consommateurs de riz. Ce serait une plaisanterie assez osée.

Que des gens réduits par des troubles intérieurs, une situation de pure anarchie à la famine, aient préféré consommer blés et maïs plutôt que de mourir de faim faute d'un riz inaccessible, c'est assez normal. La contrainte américaine s'exercera-t-elle demain comme aujourd'hui ? Il serait invraisemblable de l'admettre.

Enfin, question primordiale : l'Indochine vend-elle actuellement son riz à perte ? Ici, le rapport de la commission est curieux à étudier Sur ce point précis, il devient sibyllin. *Les chiffres fournis à l'appui de la thèse qui voudrait établir que l'Indochine vend son riz à perte, sont, pour une grande part, THÉORIQUES, étant donné la proportion paiements en nature qui entrent dans l'établissement des prix de revient.* Et c'est tout ; c'est vraiment peu.

Nous constatons -— et cela est manifeste d'ailleurs dans tout le rapport, — que la Commission ne s'est pas souciée de clarté ; elle n'a cure d'éclairer sa lanterne et M. le ministre, qu'il s'agissait d'instruire, sera probablement déçu. Est-il possible, en effet, après avoir pris connaissance de ce paragraphe que nous venons de citer, d'y trouver un argument, un semblant d'argument quelconque, contre les prétentions et les affirmations des riziculteurs ? Le riz se vend-il à perte ? D'un geste dédaigneux, la Commission écarte cette contingence économique, le point de vue futile, et se borne à déclarer avec hauteur que « les chiffres fournis sont « théoriques ». Passez muscade ! Le ministre serait exigeant s'il ne se déclarait pas satisfait.

Et nous arrivons au passage de ce rapport où l'on serait tenté de trouver une note d'un merveilleux comique, s'il ne s'agissait pas d'intérêts si considérables et de situations si douloureuses.

« C'est d'une d*iminution du prix de revient sous forme d'amélioration des rendements* qu'il faut attendre un élargissement de la marge des profits du producteur, plutôt que d'une réduction du salaire réel des ouvriers agricoles par la *fraude* d'une dévaluation monétaire».

Ainsi, le retour au régime ancien est qualifié de tentative de fraude ; nous sommes donc des fraudeurs, au moins en intention ; et l'on pourrait être surpris de trouver sous la plume d'experts éminents et supposés calmes une appréciation de ce caractère. Ne nous y arrêtons pas cependant. Constatons, par contre, que ces Messieurs, experts en matière de finances, se révèlent aussi techniciens en agriculture. C'est, on l'a vu et à Îles en croire, l'amélioration des rendements qui élargira la marge des profits du producteur de riz. Ce dernier dit qu'il produit à perte ! Allons donc, ce n'est pas sérieux et ces Messieurs n'en croient rien ; ils devraient cependant bien nous livrer le secret de la recette à mettre en œuvre pour améliorer le rendement, ! Encore une fois, si M. le ministre des colonies se contente de raisonnements de cette force, il nous faudra conclure à beaucoup de magnanimité et de condescendance de sa part.

Le rapport déclare en outre que la production rizicole ne s'est pas ralentie. C'est merveille. A-t-on vu en France la production du vin baisser à la suite d'une année ou de plusieurs années de mévente ? Si les viticulteurs n'arrachent pas leurs vignes, les Indochinois, eux, laissent en friches les rizières et 350.000 hectares des surfaces cultivées ont été ainsi abandonnés : Ce chiffre a une éloquence ; surtout après les efforts faits, les immenses travaux d'hydraulique agricole menés à bien pour étendre les surfaces cultivables.

Mais, ajoute la commission, pourquoi chercher à nous effrayer avec la menace de troubles politiques entrainés par la mévente du riz ? et elle formule cette constatation ahurissante et qui la charme : *le riz est à bon marché !* M. le ministre, il faut le reconnaître, sera en droit de penser qu'on se moque de lui. Le riz est à bon marché ! la plaisanterie est lourde. Une dévaluation ne s'accompagnant pas d'un relèvement parallèle de la rémunération des travailleurs provoquerait beaucoup plus justement les troubles que la mévente des riz ! On prend sur le vif le système. Il s'agit de jouer à outrance du mot *dévaluation*, alors qu'il n'est question que du retour au système monétaire ancien satisfaisant pour les indigènes. La stabilisation a isolé l'Indochine et nous demandons simplement la rupture de cet isolement ; tout se réduit à cela.

Il reste l'argument du déséquilibre du budget. Ce déséquilibre, à en croire la commission, se traduirait, pour le budget général, par un déficit d'au moins dix millions de piastres…

Mais consentirait-on à nous dire si l'on a hésité devant les pertes, autrement lourdes et d'ailleurs sans compensation, que devait subir l'Indochine du fait de la stabilisation et, par suite, de la réalisation de l'encaisse argent à ce moment ? N'a-t-on pas chiffré cette perte sèche à deux cent quarante millions de francs ? N'est-ce pas cette somme qui serait due par le gouvernement général à la Banque de l'Indochine ?

Et l'on objecte encore le déséquilibre éventuel des budgets locaux. Il faudrait, paraît-il, pour rétablir l'équilibre détruit, majorer l'impôt d'au moins 30 %. Il y a là matière à vérification ; mais, en attendant, une réponse s'impose cruellement à cette observation de Messieurs les commissaires et c'est que l'impôt actuel, direct, « qui frappe la grande masse de la population » *ne rentre pas* ! Argument sans réplique. Votre piastre prétendue saine, votre piastre soutenue envers et contre tous, l'Indochine en meurt.

Entendons maintenant les doléances portées auprès du Ministre par l'Association des producteurs de blé. Elles semblent répondre directement aux espoirs tirés de la vente croissante des riz en France, par Messieurs les commissaires. Les producteurs de blé disent : « Les producteurs de riz vendent leur récolte à des prix de misère. Demain, le riz pourra à peine trouver en France un prix couvrant les frais de transport. Ce sera la ruine totale pour les indigènes. *Le marché français ne peut pas être — sauf à réduire les producteurs de riz à la misère — le débouché normal des excédents indochinois… Maintenir le statu quo conduira la production indochinoise à la ruine.* »

« La politique douanière et monétaire suivie en Indochine a pour résultat d'isoler l'Indochine, au point de vue commercial, de son milieu naturel, l'Extrême-Orient. Elle est très certainement favorable à des intérêts bancaires et commerciaux importants ; elle est contraire à ceux des producteurs indigènes. »

C'est pour protéger les capitaux investis en Indochine par quelques sociétés puissantes que cette politique monétaire et douanière, conduisant à faire du marché français le principal, sinon le seul débouché de la production indochinoise, sacrifie les intérêts des cultivateurs français et indochinois.

Concluons, nous aussi. Le rapport fourni par la Commission de la piastre à M. le ministre des colonies est inexistant. Nous ne pouvons faire à MM. les commissaires l'injure de supposer qu'il est leur œuvre. Absorbées par de multiples besognes, ces hautes personnalités se sont reposées du soin de ce travail sur un employé zélé d'un établissement de crédit et cet employé mérite à coup sur les félicitations de l'établissement en question dont il a de son mieux servi les intérêts. Une argumentation étant difficile à étager, il s'en est tiré par des affirmations auxquelles les signatures qui devaient illustrer son rapport conféraient une autorité indiscutable. La science économique et plus encore financière a, pour le public, quelque .chose d'ésotérique, interdit au vulgaire. L'argument d'autorité était seul possible. Il nous reste à apprendre si monsieur Laval, notre ministre, s'estimera par lui satisfait et convaincu.

M. D.

———————

Me Mathieu, notaire et président sortant du Conseil Colonial,
s'est suicidé en se tirant une balle dans la tête
(*La Tribune indochinoise*, 22 mars 1935, p. 1, col. 3-4)

Discours de M. Labasthe

……

Nous sommes tous ici pour protester de tout le trouble de nos âmes soulevées de dégoût et de réprobation, contre le lâche assassinat perpétré par vos ennemis occultes, alliés aux Puissances d'Argent.

Quelques-uns iront semant que votre triste sort ressortit à la crise indochinoise et mondiale.

Mensonge, mensonge, diffusé par nos communs et mortels ennemis.

Il n'y a pas, il n'y a jamais eu de crise en Cochinchine !

Seuls de tous les pays de l'univers, les produits de notre sol richissime se consomment et s'exportent aisément en tonnage croissant et sans report !

Mais si, réellement, il n'y a pas crise, il pèse cependant sur nous tous une oppression économique monétaire et politique qui nous tue !…

Le crime monétaire de 1930 maintient l'Indochine entière sous le signe de l'esclavage financer.

Si les magnifiques créations de Mathieu : Keruella, Domaine de l'Ouest, Société Forestière, étaient restées sous le giron de l'ancienne et rationnelle monnaie, Mathieu serait aujourd'hui archimillionnaire.

Et il en eut été de même, d'ailleurs, des malheureux, riziculteurs livrés pieds et poings liés aux forces de Finance.

Des ombres sinistres planent sur nos têtes qui ont déjà repéré, prospecté leurs champs de carnage et de mort et votre « grand œuvre », Mathieu, doit entrer dans la fosse commune de digestion, où d'autres, beaucoup d'autres et tous, pièce par pièce, un par un, avons notre place marquée, à moins qu'une réaction massive et ordonnée ne se produise très vite, sauvant de la lassitude ce pays d'agonisants...

Nos sommes certains, d'ailleurs, que les prêtres du Veau d'Or n'auraient point osé pousser à bout le terrible lutteur que vous étiez, si vous n'aviez pas, au nom, et par mission expresse du conseil colonial, pris contact avec les producteurs de blé.

Et c'est ce qui déclencha un agissement métropolitain ténébreux qui restera la honte de ceux qui l'ont mis en batterie. C'est donc pour délit d'opinion, c'est donc pour avoir loyalement, courageusement et correctement accompli un acte d'homme public, que l'hallali fut sonné contre Mathieu.

……

———————————

BANQUE DE L'INDOCHINE
Assemblée ordinaire du 22 mai 1935
(*Les Assemblées générales*, 6 juillet 1935)
(*L'Information d'Indochine économique et financière*, 15, 22 et 29 juin 1935)

Les problèmes économiques et monétaires mondiaux

La situation économique dans le monde ne s'est, dans l'ensemble, pas améliorée.

L'incertitude continue à dominer et les problèmes qui commandent l'aménagement des marchés intérieurs et la reprise des relations internationales n'ont reçu que des solutions fragmentaires, souvent à caractère nettement provisoire. Les causes permanentes de trouble et de déséquilibre n'ont, en effet, pas disparu. Le nationalisme

économique paralyse les échanges et ses formes classiques, taxes douanières, contingentements, prohibitions, s'est ajouté dans de nombreux pays l'affaiblissement de la valeur de l'étalon monétaire par lequel on recherche le relèvement des exportations et l'établissement des prix or au-dessous de ceux de l'étranger.

S'il n'est pas contestable que ce procédé apporte une solution temporaire aux difficultés économiques ou budgétaires, il n'est pas moins certain qu'il ne constitue qu'un palliatif car les problèmes provisoirement écartés se posent bientôt à nouveau et avec des données souvent plus complexes.

C'est ce que n'ont pas compris les partisans de la « déstabilisation » de la piastre.

Le début de la crise en Indochine avait suivi de peu le rattachement à l'or de la monnaie de cette colonie. On a voulu établir un lien entre les deux faits et une campagne très vive s'est développée pour obtenir le retour à l'étalon argent ou la dévaluation de la piastre. Cette thèse a été soumise à la commission chargée d'étudier les répercussions des fluctuations de l'argent métal sur la situation économique de l'Extreme-Orient et spécialement de l'Indochine, qui a siégé au ministère des Colonies au début de 1934 [20]. Son rapport, publié en avril, a sagement conclu au maintien du système instauré pas la réforme de 1930.

Parmi les mesures d'ordre monétaire à caractère artificiel, celles qui ont été prises en 1934 aux États-Unis relativement au métal argent sont particulièrement importantes.

Les principales interventions qui ont influencé le marché de ce métal depuis plus d'un demi-siècle ont été la démonétisation opérée par l'Allemagne après la guerre de 1870 et la vente des surplus d'argent de l'Inde décidée en 1926 Aucune n'a eu de répercussion aussi profonde que la décision prise par les États-Unis de revaloriser ce métal.

Le Silver Purchase Act du 20 juin 1934 a engagé le Gouvernement américain dans un programme d'achats d'une importance inégalée jusqu'ici. Il comporte, d'une part, l'obligation de constituer la garantie métallique de l'unité monétaire pour un quart en valeur en argent et trois quarts en or, et, d'autre part, l'autorisation donnée au secrétaire du Trésor de faire, soit dans le pays, soit à l'étranger, les achats nécessaires pour parvenir à ce résultat. Ce décret fut suivi, le 9 août, d'une décision nationalisant l'argent aux État-Unis et ordonnant la remise dans les trois mois aux Hôtels des Monnaies de tout le métal se trouvant sur le territoire continental des États-Unis, sauf quelques exceptions visant notamment les avoirs appartenant à des étrangers ou détenus pour des fins industrielles.

L'ampleur du programme envisagé par les États-Unis peut se mesurer au fait que les ventes totales allemandes de 1873 à 1879 atteignirent seulement 85 millions d'onces et n'abaissèrent le prix de l'once durant cette période que de 8 deniers, et que le Gouvernement indien, en commençant la vente, étendue sur dix ans, de 450 à 500 millions d'onces, n'a réduit le prix moyen que de 11 d. 1/2 en 5 ans. Le Silver Purchase Act des États-Unis, qui prévoit l'achat de quantités estimées à environ 1.300 millions d'onces, a fait avancer les cours d'environ 10 deniers dans les dix premiers mois de son application.

La période pendant laquelle se dérouleront les achats américains est difficile à préciser actuellement, mais elle paraît devoir être d'assez longue durée si l'on considère que la production mondiale s'est élevée ces dernières années à i 70 millions d'onces pas an en moyenne. En admettant même que, stimulée par la hausse des cours, cette production puisse revenir au niveau record de 260 millions d'onces, il faudra, compte tenu des besoins industriels et même si des ventes d'argent provenant de démonétisation sont faites par l'étranger, plusieurs années à la trésorerie des États-Unis pour compléter ses achats.

---

[20] Commission présidée par M. Germain-Martin.

Pour 1934, on estime qu'ils ont porté su 320 millions d'onces environ, soit 75 % des disponibilités. Celle-ci sont évaluées à 435 millions d'onces provenant pour 180 millions de la production, pour 200 millions des ventes de la Chine, pour 30 millions de la Russie et pour 25 millions de l'Inde.

Les mouvements des prix au cours de l'année dernière ont été presque uniquement commandés par la politique américaine. Depuis le début de 1931 jusqu'à la promulgation du Silver Purchase Act, ils ont surtout reflété les chances de succès, devant le Congrès des lois relatives à l'argent. Les cours extrêmes enregistrés durant cette période furent de 46 cents de 10 avril et de 41 3/4 — cotation la plus basse de l'année — le 1er mai. Après la promulgation du Silver Purchase Act et la reprise des achats qui en fut la conséquence, ils se raffermirent et atteignirent leur maximum le 13 novembre avec 55 cents pour terminer l'année à 55.

La politique de revalorisation poursuivie par les États-Unis a tout naturellement eu de graves répercussions en Chine. Devant les importantes sorties de métal blanc qui se produisaient, le Gouvernement de Nankin, dont les protestations restaient sans effet, prit, le 15 octobre, pour éviter que le pays ne se vidât entièrement de ses réserves métalliques, un décret frappant les exportations d'argent d'un droit fixe de 10 % et d'une taxe d'égalisation variable. Cette taxe est fixée chaque jour en tenant en principe compte de l'écart entre la parité théorique du dollar chinois et son cours officiel fixé, lui aussi quotidiennement par la Central Bank of China.

Cette mesure, qui équivalait à un embargo, a dissocié complètement l'unité monétaire de l'argent métal et le dollar chinois est devenu à son tour une monnaie flottante.

———————————

LÉON BLUM MET TOUT LE MONDE D'ACCORD

Le 1er octobre 1936, le Front populaire dévalue le franc de 35 %.

Un décret interdit le commerce de l'or et les propriétaires de plus de 200 grammes d'or peuvent les céder à la Banque de France au cours antérieur à la dévaluation ou devront s'acquitter d'une taxe.

———————

Amédée CLÉMENTI,
Les Destinées de l'Indochine
(Hanoï, mars 1937, pp. 82-83)

DÉSTABILISATION DE LA PIASTRE : L'établissement en Indochine de l'étalon d'or fut une hérésie imposée par les grandes Sociétés financières — elles, toujours elles ! — auxquelles nos anciens Gouvernants ne savaient rien refuser.

La dévaluation monétaire que vient de promulguer le Front Populaire a amélioré la reprise des affaires dans la Colonie : mais cette heureuse mesure sera néanmoins insuffisante. *Seule la déstabilisation de notre Piastre, c'est-à-dire le retour à l'étalon d'argent, pourra nous remettre sur le pied d'égalité que nous avions jadis avec nos voisins birmans et siamois, gros producteurs de riz comme nous.*

Bon pour la France continentale, l'étalon d'or ne saurait convenir à l'Indochine. Le dernier des bambins sait que le pivot de notre vie sociale et économique est le Riz. Or, nos gros clients d'Asie et d'Amérique ayant tous choisi l'argent comme unité monétaire, il est indispensable que nous suivions leur exemple.

La riziculture indochinoise souffre terriblement de la réforme financière que nous devons aux Requins Coloniaux et sans la crainte de leur déplaire — et aussi de perdre la « face » —, il y a beau temps que nos Gouverneurs généraux auraient supplié le Gouvernement central de revenir à l'état ancien. Mais à quoi bon ressasser cette question qui est aussi bien connue dans les sphères gouvernementales de Paris que dans celles gubernatoriales de Hanoï ?...

De toutes les réformes qui s'imposent à très bref délai, celle de notre monnaie les dépasse en importance.

Seule la déstabilisation est capable de faire disparaître le lourd handicap qui paralyse notre commerce d'exportation et pèse si lourdement sur le peuple de la rizière, ce pauvre peuple si lamentablement sacrifié jusqu'ici, malgré qu'il forme les huit dixièmes de la population totale de l'Indochine et qu'il alimente la trésorerie de la Colonie pour la plus grosse partie.

La dévaluation du franc

Ses conséquences au point de vue économique en Indochine
(*La Tribune indochinoise*, 5 juillet 1937, p. 1, col. 1-2)

Puisque la monnaie indochinoise est la piastre de 10 francs, la dévaluation du franc entraîne forcément la diminution de sa valeur intrinsèque. La première dévaluation du franc de juillet 1936 a fait perdre d'un peu plus de 30 % la valeur de la piastre indochinoise ; celle qui vient d'être décrétée en France par le nouveau gouvernement va porter cette diminution de 30 à 50 % environ. Il en résulte que notre piastre aura incessamment presque la moitié de sa valeur d'avant crise. Ce qui va la ramener à peu près au niveau du dollar de Hong-Kong.

Il s'agit de savoir si cet événement est un bien ou un mal pour les autochtones de l'Indochine. Nous estimons qu'il est plutôt un bien pour nous, Indochinois, à condition que le Gouvernement prenne les mesures nécessaires pour empêcher les commerçants de profiter de cet évènement pour faire augmenter dans des proportions excessives les prix de marchandises importées et même ceux des marchandises de production locale. Il importe surtout de faire appliquer très rigoureusement ces mesures. Autrement, les

mêmes faits reparaîtraient comme précédemment, et les vrais effets de la nouvelle dévaluation du franc ne profiteraient pas beaucoup aux habitants de ce pays.

Avec un Hong kong dollar se trouvant presque au pair de la piastre indochinoise, la Chine pourra acheter notre riz en plus grande quantité, en disposant d'un même nombre de dollars qu'auparavant. Elle pourra, en même temps importer en Indochine plus de denrées de consommation courante et d'un gros écoulement. Plus les Chinois pourront placer leurs marchandises dans ce pays, en plus grandes quantités ils achèteront les produits locaux pour les importer en Chine.

Quant à la France, elle sera à même de continuer à acheter notre riz avec des sommes plus fortes en francs, mais en francs dévalués.

Ce qui reviendra au même prix paie actuellement, et ne diminuera par conséquent en rien sa capacité d'achat.

D'un autre côté, quand nous pourrons vendre notre riz à des prix plus rémunérateurs, notre capacité d'achat augmentera, et nous pourrons consommer plus de marchandises étrangères, surtout celles d'importation française et chinoise. Mais pour que nous puissions acheter beaucoup de marchandises importées, il faut que celles-ci ne nous reviennent pas trop cher.

Le renchérissement excessif des prix des diverses marchandises, étrangères comme locales, qui s'était produit à la suite de la première dévaluation du franc, a causé chez les consommateurs une très pénible impression, celle de se croire exploités d'une façon éhontée par la plupart de vendeurs. Certaines marchandises se vendent actuellement plus cher qu'avant l'époque de la crise économique. Même le riz et le charbon, qui sont de production purement locale, sont vendus au détail à des prix beaucoup plus élevés qu'ils ne devraient l'être.

Il s'ensuit que la première dévaluation du franc a beaucoup plus profité aux commerçants qu'aux producteurs et a produit un effet plutôt défavorable aux consommateurs, surtout aux consommateurs pauvres qui ne vivent que du fruit de leur travail manuel.

La nouvelle dévaluation du franc aura pour conséquence d'augmenter la circulation fiduciaire en Indochine. Car elle va permettre aux producteurs de paddy et aux planteurs d'hévéas de vendre leurs produits à des prix plus rémunérateurs, et aux commerçants et industriels de vendre leurs marchandises plus cher. Mais il est à espérer que tous les profiteurs de de cette situation avantageuse songent à augmenter suffisamment les salaires de leurs employés de toutes les catégories (comptables, secrétaires, surveillants de travaux, ouvriers spécialistes, manœuvriers, etc.) et le prix de la main d'œuvre agricole, parce que ce sont ces travailleurs qui vont le plus souffrir du renchérissement du coût de la vie.

Nous croyons devoir, en outre, appeler tout particulièrement l'attention du Gouvernement sur la situation des petits fonctionnaires des divers services et administrations indochinois à solde en piastres qui auront à pâlir, autant que la masse des travail leurs manuels, des effets de la dévaluation du franc en ce pays. L'élévation du coût de la vie que va occasionner la nouvelle modification de la valeur du franc, rendra bien insuffisantes leurs modestes soldes qui mériteraient d'être augmentées dans de raisonnables proportions pour leur permettre de vivre et d'entretenir convenablement leurs familles. Sans celle mesure bienveillante, la nouvelle dévaluation du franc deviendrait néfaste à cette très importante catégorie de fonctionnaires.

Lê-quang-LIEM dit BAY

———————

La piastre indochinoise sera-t-elle « décrochée » ?
(*Les Annales coloniales*, 24 septembre 1937)

Notre collaborateur Louis Pargoire a exposé vendredi dernier la vive émotion qu'a provoquée en Indochine l'éventuelle désolidarisation de la piastre avec le franc.

Or, hier, une délégation composée de M. de Beaumont, député de la Cochinchine, MM. Baffeleuf et Ardin, présidents des chambres de commerce du Tonkin et de la Cochinchine, MM. Rigaux et Alexandre Varenne, ancien gouverneur général, délégués de l'Annam et du Tonkin, a été reçue par les ministres des colonies, des finances et le président du conseil dont elle a attiré l'attention sur la nécessité d'une étude approfondie de la situation monétaire présente de l'Indochine et de ses répercussions économiques.

Nul doute que cette importante question, sur laquelle nous reviendrons, ait été examinée au cours de cet entretien.

———————

Le sort de la piastre
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 26 septembre 1937)

L'A.R.I.P. a fait connaître à l'Indochine entière qu'une délégation ayant M. de Beaumont à sa tête et qui comprenait les présidents des chambres de commerce de Saïgon et de Hanoï, M. Rigaux, de Tourane, et Alexandre Varenne, délégué de l'Annam-Tonkin, avait été reçue par le ministre des Colonies, le ministre des Fiances et le président du Conseil.

C'est bien, croyons-nous, la première fois qu'un triple honneur est ainsi fait à l'Indochine. Devons-nous en remercier les artisans ? Ne nous pressons pas, malgré leur bonne intention. Les interventions de nos gouvernants, lorsqu'ils se sont penchés sur le sort de cette colonie qui est à l'autre bout du grand monde, ne nous ont jamais procuré des satisfactions.

Souvenons-nous aussi que cette réception et son objet sont l'œuvre du Comité du commerce et de l'industrie*, comité indochinois ayant son siège à Paris, et dont les manifestations sont ordinairement d'intérêt particulier et rarement d'intérêt général.

À dire vrai, il n'est guère possible de trouver dans les divers groupements indochinois une opinion sérieusement motivée, pour ou contre le décrochement préconisé par les augures parisiens.

La question est d'importance, ses conséquences considérables et… imprévisibles.

Et nous ne parlons pas du mécanisme du décrochement qui apparaît, à la majeure partie des Indochinois, aussi insoluble que la quadrature du cercle.

Attendons et espérons !!

———————————

LE SORT DE LA PIASTRE INDOCHINOISE
(*L'Information financière, économique et politique*, 30 septembre 1937)

Une délégation de personnalités indochinoises, comprenant le député de Cochinchine, M. Jean de Beaumont, les délégués du Tonkin et de l’Annam, dont le premier est M. Alexandre Varenne, ancien gouverneur général de la colonie, les présidents des chambres de commerce du Tonkin et de Cochinchine, vient d’être reçue par le président du Conseil, les ministres des finances et des Colonies, dont, dit le communiqué, « elle a attiré l’attention sur la nécessité d’une étude approfondie de la situation monétaire présente de l’Indochine et de ses répercussions économiques ».

Ainsi, le statut de la piastre serait susceptible d’être modifié une fois de plus.

Quand, en 1895, elle succéda à la sapèque, la piastre était, comme celle-ci, une monnaie d’argent de 27 grammes, au titre de 900 millièmes, puisque en Extrême-Orient, c’est le métal blanc qui est considéré comme le métal monétaire par excellence.

Après la guerre, participant au renchérissement de l'argent, tandis que, au contraire, la plupart des monnaies devenaient vacillantes, la piastre eut ainsi la chance d'atteindre le cours de 16 fr. 50 en 1920 et, après la suspension passagère de sa convertibilité en argent, du 27 mars au 1er janvier 1922, le cours de 26 francs en 1926, alors que, avant la guerre, elle ne valait que 2 fr. 50 environ.

La piastre déclina quand fléchit le cours de l'argent, au début de la crise, alors que, au contraire, le franc, stable de fait depuis 1927, était stabilisé en droit le 25 juin 1928.

La piastre fut, elle aussi, stabilisée quand le décret du 31 mai 1930 instaura l'étalon d'or en Indochine, ainsi qu'il l'avait été le 16 juin 1893 dans l'Inde Britannique.

Ce décret fixait la valeur de la piastre à 10 francs.

Depuis lors, la piastre est restée le satellite du franc, c'est-à-dire quelle elle a cessé, comme celui-ci, le 2 octobre 1936, d'être convertible en or et a fléchi par rapport aux autres devises, et qu'elle a subi un nouveau glissement au début de juillet dernier.

Actuellement, la piastre indochinoise n'est plus fixe que par rapport au franc français. La Banque de l'Indochine est toujours tenue d'assurer la convertibilité de ses billets en francs, à raison de dix francs pour une piastre.

Controverses sur le statut de la piastre

Le changement apporté, l'an dernier, au statut de la piastre, a ranimé les controverses relatives à celui-ci.

Dans son rapport à l'assemblée du 26 mai dernier, le conseil d'administration de la Banque de l'Indochine a, lui-même, formulé des critiques au régime de la liaison rigide de la piastre et du franc libéré de toutes attaches.

« Ce système, dit le rapport, qui enlève toute souplesse à la piastre et lui retire presque tout caractère de monnaie autonome, se concevait comme temporaire, au lendemain de la dévaluation. Mais cette rigidité s'adapte mal à l'économie d'un pays dont la balance des comptes connaît chaque année des variations de sens saisonnières ou accidentelles.

La faculté de laisser la piastre fluctuer par rapport au franc entre deux limites fixes permettrait d'atténuer, dans une certaine mesure, ces variations et leurs conséquences. »

Les divers éléments de la population en Indochine recommencent, aussi, à réclamer celui qui leur paraît le plus avantageux parmi les divers régimes concevables, qui seraient nombreux, dans l'hypothèse où la piastre serait détachée du franc.

La piastre pourrait, par exemple, soit rester complètement autonome, soit se rattacher de nouveau à l'or, c'est-à-dire au dollar des États-Unis, soit au dollar de Hong-Kong, créé en 1895, solidaire depuis 1935 de la livre sterling, et valant près de 15 pence, soit au dollar de Shanghaï ou Yuan, créé le 25 mai 1910, solidaire aussi de la livre sterling depuis le 3 novembre 1935, et valant presque autant que le dollar de Hong-Kong, mais susceptible d'être affecté par la guerre actuelle, soit au yen japonais, qui se déprécie graduellement depuis qu'il est redevenu convertible, le 13 décembre 1931, soit à l'argent qui, il est vrai, n'est plus à la base d'aucun système monétaire.

Le prix autour duquel il conviendrait sinon de fixer, du moins de faire évoluer la piastre, sur le marché des changes, est aussi un sujet de discussion.

Le problème vient d'être encore compliqué par le vif renchérissement du riz, qui a plus que doublé, l'an dernier, et a encore renchéri cette année, en même temps que la récolte dépassait les prévisions, ainsi que par le redressement des cours du caoutchouc.

L'Indochine, après avoir connu des années de détresse, est redevenue prospère.

Tandis que son importation restait stable, un peu au-dessous de 100 millions de piastres, son exportation a progressé, de 1934 à 1936, de 106 à 168 millions de piastres, et a progressé encore beaucoup, cette année, en même temps, il est vrai, que son importation.

Aussi, si la chambre d'agriculture du Tonkin s'est déclarée favorable au détachement de la piastre du franc, celle de la Cochinchine est nettement partisan du *statu quo*, ainsi que le conseil colonial.

Par contre, les chambres de commerce d'Hanoï, d'Haïphong, du Sud-Annam et du Centre-Annam, de Cochinchine, du Cambodge et du Laos ont successivement demandé l'autonomie de la piastre.

Alors qu'au moment du rattachement de celle-ci au franc, au début de la crise, les milieux d'affaires souhaitaient une piastre plus faible, et trouvaient trop élevée la parité de 10 francs, susceptible de contrarier les exportations, ils redoutent, maintenant, que la piastre, solidaire du franc, devienne une piastre trop faible, qui isole économiquement l'Indochine de l'Extrême-Orient.

Une accentuation de la hausse des prix, en Indochine, consécutive à la dépréciation de la piastre sur le marché des changes, pourrait entraîner, en effet, soit une majoration des salaires, alourdissant les prix de revient au détriment du commerce extérieur, soit une réduction du pouvoir d'achat des salariés, préjudiciable au commerce intérieur.

Comme les paysans ont, comme de coutume, vendu à peu près leur riz brut ou paddy après la récolte, ils risqueraient même de ne plus pouvoir subsister jusqu'à la récolte de cette année, cependant très prochaine.

Mais les riziculteurs attendent beaucoup de la récolte prochaine, et estiment que la hausse des prix facilitera le règlement des dettes agricoles qui sont encore importantes, surtout dans l'Ouest de la Cochinchine.

Les avantages de l'autonomie de la piastre

Les produits bruts des affaires de plantations, de même que les affaires minières, qui vendent leurs produits en livres sterling représenteraient moins de piastres, si cette monnaie ne faiblissait plus avec le franc, mais, leurs bénéfices nets représenteraient plus de francs.

Les actionnaires français de ces affaires auraient avantage à avoir une piastre forte par rapport au franc, si les bénéfices nets dépassaient la moitié des recettes brutes.

Les actionnaires français des affaires indochinoises qui vendent en piastres auraient avantage au forcissement de la piastre, par rapport au franc, qui majorerait les bénéfices nets convertis en francs, à moins d'une improbable majoration des salaires dans de fortes proportions.

La hausse de la piastre par rapport au franc valoriserait tous les avoirs en piastres, après qu'ils auraient été convertis en francs, ainsi que les traitements et salaires exprimés en piastres, situation qui avait beaucoup favorisé, au moment de la hausse de la piastre, les fonctionnaires et épargnants d'Indochine, qui revenaient ensuite en France.

Au point de vue du commerce international, l'autonomie de la piastre tendrait à favoriser les relations de l'Indochine avec l'Extrême-Orient plutôt que ses relations avec la France, qui lui vend un peu plus de marchandises importées, et lui achète près de la moitié des marchandises exportées.

Elle contrarierait, aussi, les mouvements de capitaux entre les deux pays.

Mais cet afflux est actuellement insignifiant.

Conscientes de la difficulté de réaliser la solidarité nécessaire de l'Indochine, d'une part avec l'Empire français, d'autre part avec l'Extrême-Orient, de l'impossibilité de satisfaire des interjetés contradictoires, les hautes personnalités de notre colonie qui viennent d'alerter le gouvernement lui ont demandé surtout de se décider vite. — D.

———————

Le problème monétaire indochinois

(*Les Annales coloniales,* 1er octobre 1937)

L'Indochine, bien que française, a un système monétaire différent de celui de la Métropole. Jusqu'au 31 mai 1930, la monnaie indochinoise était à base argent, tout comme la monnaie chinoise. Cette communauté d'étalon facilitait les échanges entre notre colonie et l'ex-Empire du Milieu.

Le 31 mai 1930, on ne sait par suite de quelle influence, on abandonna l'étalon argent et, rattachant la piastre à l'or, on la stabilisa en lui donnant la valeur de 655 milligrammes d'or au titre de 900/1.000, ce qui équivalait au taux fixe de dix francs Poincaré.

Si. c'était explicable à l'époque, ce fut une grave erreur par la suite, car cette stabilisation à un taux trop élevé provoqua un véritable déséquilibre monétaire, les Chinois, principaux consommateurs du riz d'Indochine, ayant une unité monétaire d'une valeur moindre.

Ce déséquilibre fut encore accentué par la dévaluation de la livre anglaise à laquelle étaient rattachés le dollar de Singapore et la roupie de l'Inde, et, plus tard, par la baisse du yen japonais et du tical siamois.

Seule la piastre indochinoise, rattachée à l'or, demeura à un niveau immuable et ce fut la raison déterminante de la crise dont eurent à souffrir les producteurs de ce pays qui réclamèrent à cor et à cris la dévaluation afin que leur monnaie fut ramenée au niveau des monnaies de l'Extrême-Orient.

Les réclamations des producteurs indochinois furent vaines ; pour assainir la situation économique de notre grande colonie, il fallut la première dévaluation réalisée par M. Vincent Auriol en septembre 1936, puis la deuxième dévaluation de M. Georges Bonnet en juillet 1937. Ces dévaluations diminuèrent l'écart qui existait entre la piastre indochinoise et le dollar de Hong-kong ainsi que le yen.

Les vingt-deux millions de riziculteurs indochinois ont pu vendre cette année leur riz en réalisant enfin quelques bénéfices et surtout rembourser leurs créanciers.

*
* *

Au moment de la première dévaluation, un décret signé le 2 octobre 1936 détacha la piastre de l'or et la rattacha au francs. L'encaisse or de la Banque de l'Indochine, qui garantissait la valeur de la piastre, fut prise en charge charge agréable par la Banque de France.

Aujourd'hui, le sort de la piastre — cette piastre qui fut jadis une monnaie ayant son autonomie et valait environ 2,50 — se trouve étroitement lié au sort du franc.

Le franc ayant continué à baisser, la piastre indochinoise est aujourd'hui à la parité du dollar de Hongkong. Excellente position très favorable à l'économie de la colonie.

Si le présent est satisfaisant, l'avenir toutefois préoccupe les milieux d'affaires indochinois, lesquels voudraient détacher la piastre du franc en la stabilisant de nouveau au taux actuel.

Alertés par le Comité du commerce et de l'industrie, cénacle parisien, les corps constitués d'Indochine se sont déclarés, à la majorité, favorables au décrochage de la piastre.

Cependant la chambre d'agriculture de Cochinchine et les agriculteurs cochinchinois, qui représentent les plus gros intérêts, furent violemment hostiles à ce décrochage de la piastre, une monnaie basse étant de nature à favoriser les exportations.

La ministre a été saisi de la question.

Question complexe !

Pour s'en rendre compte, il suffit de confronter les opinions.

Les uns sont pour le *statu quo*, ils affirment qu'on a tout intérêt à laisser la piastre liée au franc, les conditions économiques étant complètement transformées depuis

1930. La France, ayant stabilisé la piastre, avait en même temps modifié le régime douanier en supprimant « le tarif spécial dit chinois », tarif intermédiaire entre le tarif général et le tarif minimum. Ce tarif avait été établi afin de faciliter les échanges entre l'Indochine et la Chine. Abolissant ce tarif, la France a supprimé le débouché chinois. Aujourd'hui, l'Indochine exporte sur l'Europe. C'est ainsi que l'an dernier, sur une exportation totale de 1.712.000 tonnes de riz, 1.162.000 tonnes furent expédiées sur Marseille.

La France absorbe, en outre, la totalité des maïs indochinois, du poivre, du coprah.

La Chine, d'ailleurs, depuis la continuation de la voie ferrée Canton-Hankéou, ne prend plus nos riz.

Les partisans du décrochage, de leur côté, dénoncent le danger que ferait courir à la colonie une monnaie dépréciée, se rapprochant de zéro.

Une délégation s'est rendue chez le ministre afin de lui exposer le problème complexe pour lequel les assemblées favorables au décrochage n'ont pu trouver elles-mêmes une solution.

La majorité de ces assemblées désire qu'on rende à la piastre son autonomie.

Soit !

Mais à quoi la liera-t-on ?

À ce sujet, les opinions sont divergentes.

La chambre d'agriculture du Tonkin « refuse une stabilisation sur la base or, l'expérience de 1930 ayant été désastreuse ».

La chambre de commerce de Haïphong veut au contraire une nouvelle stabilisation basée sur l'or.

La chambre de commerce de Hanoï prétend « adapter la piastre à une monnaie faisant autorité en Extrême-Orient. Le Hongkong dollar par exemple pourrait être adopté ».

La chambre mixte du Cambodge conclut qu'il faudrait que « la piastre soit régie par la situation financière, budgétaire et commerciale de la colonie et que la-nouvelle devise adaptée soit une monnaie d'Extrême-Orient et non une monnaie européenne ».

La chambre de commerce de Saïgon désire que « le Gouvernement prenne, au moment opportun, toutes dispositions pour pouvoir maintenir la piastre à sa valeur actuelle, notamment par la reconstitution de l'encaisse de garantie et par la création d'un fonds d'égalisation de changes ».

Cette dernière solution est la seule pratique, mais elle nécessiterait le remboursement, par la Banque de France, de l'encaisse de la Banque de l'Indochine, ce qui ne serait pas fait pour renforcer le franc.

Les ministres des Colonies et des Finances ayant entendu les membres de la délégation indochinoise ont promis de mettre le problème à l'étude.

Ils ne pouvaient rien faire de plus.

En attendant, l'anxiété augmente en Indochine à chaque élévation du cours de la livre et du dollar.

Jean de Beaumont,
député de Cochinchine,
vice-président de la Commission de l'Algérie, des colonies et du Protectorat.

La presque totalité de la Preste, ce matin, s'occupe du « décrochage. éventuel de la piastre, à propos de laquelle, depuis une semaine, circulent les bruits les plus divers.

Le Gouvernement se défend énergiquement d'avoir dans ses préoccupations la question du « décrochage » de la piastre d'avec le franc.

Il ne saurait s'agir, en effet, de décrocher la piastre du franc, opération qui ne pourrait que servir des intérêts particuliers de la spéculation contre les intérêts généraux de la masse des Indochinois. (N. D. L. R.)

———————————

INDOCHINE
Un discours du gouverneur général Brévié
(*Le Temps*, 4 décembre 1937)

On mande.de Hanoï, 3 décembre :

Le gouverneur général Brévié a pris la parole hier, devant les membres du Grand Conseil des intérêts économiques et financiers d'Indochine qui se réunissaient en session ordinaire à Hanoï.

Il a tout d'abord retracé l'œuvre accomplie dans l'année qui s'achève : les efforts faits par la métropole pour permettre aux travailleurs coloniaux de bénéficier du régime libéral de la législation sociale. Le mouvement commercial indochinois n'a pas eu cependant à en souffrir, les exportations étant restée à 4 % près ce qu'elles étaient en 1936 et les importations atteignant 400.000 tonnes pour les neuf premiers mois de l'année contre 323.000 dans la même période de 1935. En valeur, les transactions commerciales ont prospéré de 50 %, les recettes douanières sont en progression : 36.418.000 piastres en 1936 contre 45.321.000 en 1937, etc. La situation financière s'est parallèlement améliorée.

Le gouverneur général, parlant alors de la piastre, déclara ne pas partager la mystique de ceux qui considèrent la France comme vouée à des crises sans fin :

J'ai confiance, dit-il, dans sa sagesse, dans sa force, dans son destin. Il convient, d'ailleurs, de considérer, que l'arrêt qui vient de se manifester dans le glissement du franc a retiré tout intérêt immédiat à la question de la stabilisation de la piastre. Au niveau où celle-ci se maintient à l'égard des signes monétaires étrangers, je crois que la majorité d'entre vous, messieurs, n'éprouvent plus d'appréhensions.

……

———————————

DISCOURS PRONONCÉ PAR M. JULES BRÉVIÉ,
GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'INDOCHINE,
À L'OCCASION DE L'OUVERTURE DE LA SESSION DU
GRAND CONSEIL DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS
LE 20 OCTOBRE 1938
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 octobre 1938)

……

I. — La situation financière.

La situation du Budget général a subi d'importantes modifications depuis le moment où, à la suite du franc, la piastre a été dévaluée. L'exercice 1935 est le dernier qui ait été entièrement exécuté en monnaie stable. Il s'était clôturé avec 57 millions de piastres de recettes contre 54 millions de piastres de dépenses, et celles-ci atteignaient, à moins de un pour cent près, les prévisions initiales. Pendant sa période d'exécution, les prix n'avaient pas subi de variations considérables, et les conditions économiques restaient médiocres, quoi qu'on eût déjà dépassé le point le plus critique de la crise. Par l'équilibre raisonnable qu'il fait apparaître entre les recettes et les dépenses, par la justesse de ses prévisions, c'est un type excellent de budget d'attente. Il ménageait les ressources du contribuable qui commençait à peine à reconstituer les réserves épuisées au cours des cinq années précédentes, et il évitait d'entraver, par une fiscalité exagérée, les chances de reprise économique qui viendraient à se manifester.

Le Budget général de 1936 avait été préparé et arrêté à un chiffre d'opérations ordinaires qui dépassait de moins de 6 pour cent celui de 1935. En fait, on l'avait porté au niveau des recouvrements de l'exercice précédent. Le mouvement des recettes des trois premiers titres pendant la période antérieure à la dévaluation d'octobre 1936 accusait une très légère augmentation de 3 pour cent sur celles de la période correspondante de 1935. En somme, sur une base monétaire stable, le budget s'exécutait normalement.

La dévaluation de la piastre allait troubler la sécurité de cette situation. Au cours du dernier trimestre, la monnaie avait perdu près de 30 pour cent de sa valeur, les prix de gros avaient augmenté de 33 pour cent, et ces rapports devaient se maintenir sans grandes modifications jusqu'à la clôture de l'exercice.

Les résultats faisaient apparaître 61 millions de piastres de recettes contre 57 millions de piastres de dépenses et, nonobstant les variations considérables de la monnaie et des prix, les prévisions initiales de dépenses n'avaient pas été atteintes. L'incidence de la dépréciation monétaire a donc été très réduite sur les opérations budgétaires de 1936.

Il n'en va plus de même pour le Budget de 1937. En présence de l'incertitude qui régnait sur l'avenir de la monnaie, on avait reconduit les résultats acquis de 1936, en tenant compte du mouvement de reprise économique qui commençait à prendre le l'ampleur. Il avait été arrêté à 59 millions de piastres, chiffre intermédiaire entre les recettes et les dépenses de 1936. Équilibrer les prévisions à cette valeur moyenne, c'était déjà prévoir que les dépenses augmenteraient dans une proportion plus élevée que les recettes, dans l'hypothèse où les unes et les autres s'équilibreraient exactement. Eu égard aux circonstances, c'était la seule solution possible, et il s'agissait, d'ailleurs, d'un budget d'attente qu'il y aurait lieu de mettre au point au fur et à mesure que les événements le permettraient. Or, entre le moment où le budget a été préparé et la clôture de l'exercice, pour une dévaluation monétaire de 40 pour cent, les prix avaient augmenté de 45 pour cent.

Cependant, les résultats de l'exercice, qui se traduisent par 75 millions de recettes contre 63 millions de dépenses ordinaires, ont fait apparaître un accroissement de recettes beaucoup plus important que celui des dépenses. Par rapport à l'exercice 1935, les recettes avaient augmenté de 18 millions de piastres, soit 31 pour cent, et les dépenses de 9 millions de piastres, soit 17 pour cent. L'augmentation des recettes était double de celle des dépenses. Mais l'exercice 1937 avait bénéficié, jusqu'à une époque tardive de son exécution, de l'élan imprimé à l'économie intérieure et extérieure de l'Indochine par l'activité exceptionnelle du commerce mondial au cours des derniers mois de 1936 et des premiers mois de 1937. En sens contraire, il n'a supporté que dans une proportion restreinte l'effort d'adaptation qu'entraîne inévitablement pour les budgets le système de la monnaie flottante.

Cette adaptation, le Budget général de 1938 en porte la marque et, par là, il a pris une physionomie qui diffère de celle des budgets précédents. Arrêté, pour les opérations ordinaires, à 80.833.200 piastres, il représente, par rapport aux résultats de 1937, une augmentation de 28 pour cent aux dépenses contre 7 et demi pour cent seulement aux recettes. Cet accroissement important des dépenses, d'une année à l'autre, s'imposait en raison de l'augmentation des prix, qui s'appliquait automatiquement aux dépenses de matériel et de travaux, et de la nécessité de poursuivre — sur un niveau de prix de plus en plus élevé — l'équipement économique de la colonie. Il s'imposait surtout par la nécessité pour le Budget général d'élargir l'aide qu'il a la charge d'apporter aux Budgets locaux dans les périodes difficiles. L'adaptation du rendement des impôts directs, qui forment le principal des ressources de ces budgets, aux nouvelles conditions monétaires, ne pouvait pas être immédiate. Par leur nature même, par l'assiette qu'ils ont en Indochine, ils se prêtent mal à des variations brusques et, d'ailleurs, le sentiment des assemblées locales était loin d'être favorable aux projets de réformes qui tendaient à leur donner un caractère plus nuancé en faisant

intervenir dans leur fixation le revenu réel du contribuable. Du point de vue politique comme du point de vue technique, la réforme du mode d'assiette des impôts directs, seul moyen d'assurer aux Budgets locaux des ressources ayant une certaine souplesse, apparaît donc comme une œuvre qu'on ne peut songer à réaliser en un jour. Cette considération m'a conduit à augmenter les subventions et les ristournes à ces budgets, et les prévisions de 1938 présentent un accroissement de plus de 6 millions de piastres, soit 82 pour cent, sur les dépenses effectuées à ce titre au cours de l'exercice 1937.

Si je reviens aussi longuement sur le budget de 1938, c'est que, dans la vie financière de l'Indochine contemporaine, il restera le premier budget adapté aux conditions monétaires nouvelles créées par la dévaluation.

Cependant, cette adaptation n'a pu être atteinte sans faire appel à la fiscalité. Quatre millions de recettes nouvelles sont demandés à un nouveau relèvement des tarifs de vente de l'opium, à un ajustement de la taxe de consommation sur l'alcool, à la transformation en droit *ad valorem* du droit sur les expéditions de maïs, à l'élévation de la redevance proportionnelle des mines, à une révision des droits d'enregistrement dégrevant les petites transactions, diminuant les droits fixes et majorant les droits de succession et les impôts sur les valeurs mobilières. Elles permettent de financer l'aide supplémentaire accordée aux divers pays de l'Union.

De leur côté, sous le couvert des facilités budgétaires que leur donne la prise en compte de subventions fortement majorées, ceux-ci commencent de procéder à une première révision de leurs systèmes fiscaux orientée vers une répartition mieux équilibrée et plus équitable des charges d'impôts : institution d'un impôt général et d'un impôt sur les traitements en Cochinchine et au Cambodge, refonte au Tonkin de l'impôt personnel européen et institution d'un tarif gradué en matière indigène, unification et allègement du régime des prestations.

Les recettes du Budget général, après un affaissement passager en avril et mai, ont atteint, depuis, un nouveau plafond. Fin août, les recouvrements des Douanes et Régies et de l'Enregistrement présentent sur les huit douzièmes des prévisions, une plus-value de 3.500.000 piastres.

Les émissions de rôles dépassent, pour les impôts directs, le produit qui en était escompté. Les rentrées s'effectuent avec une régularité remarquable.

Ce sont là, s'il était besoin d'en chercher, d'excellents symptômes de la vitalité du pays.

Cette vitalité s'est, par ailleurs, affirmée sur le plan financier, avec une particulière ampleur, à l'occasion de l'émission de l'emprunt cinq pour cent 1938 pour le renforcement de la défense de l'Indochine.

Sans doute, le patriotisme éclairé des populations indochinoises a-t-il contribué, et pour la meilleure part, à l'excellence de ces résultats, sans doute l'épargne locale a-t-elle été tentée par les caractéristiques avantageuses des titres qui lui étaient offerts. Ces considérations psychologiques ne suffisent néanmoins pas à expliquer qu'en trois semaines, 15.100.000 piastres aient été souscrits — dont 12.700.000 piastres par des particuliers et de petites sociétés locales —, ni que les grandes sociétés indochinoises ou les sociétés françaises ayant en Indochine leurs principaux intérêts, aient pu, puisant dans leurs seules réserves, aligner la majeure part des 28.900.000 piastres souscrits dans la Métropole.

C'est, en vérité, sur le bien-être général né de trois années de convalescence et de progrès économiques qu'a reposé la réussite de cet appel qui, aussi bien par la forme qu'il a revêtue que par la diversité d'origine de ceux qu'il a touchés, peut être considéré comme ayant matériellement consacré l'union indissoluble des populations indochinoises autour de la France protectrice, garante des engagements pris par le Gouvernement général.

Messieurs, ces résultats, pour brillants qu'ils soient, ne doivent pas nous faire oublier la rudesse de la tâche qui nous attend.

Le Grand Conseil des intérêts économiques et financiers a bien voulu, en juillet, entériner les projets de redressement de taxes présentés par l'Administration : nouveau relèvement du droit sur l'alcool indigène, relèvement des droits de timbre, relèvement du taux de la taxe générale intérieure, toutes mesures qui, combinées avec le relèvement précédemment adopté du droit sur les cigarettes de consommation courante, assurent au surcroît des charges annuelles qu'impose le service du nouvel emprunt, une exacte contrepartie.

Je rends un public hommage à la claire notion dont a ainsi fait preuve votre Assemblée des nécessités financières de l'heure, et je souhaite que l'exemple qu'elle a donné soit suivi par tous.

Les budgets de 1938, en effet, pris dans leur ensemble, ne s'exécuteront pas sans quelque difficulté.

Exception faite du Cambodge dont les rentrées reflètent l'exceptionnelle prospérité, les budgets locaux ne pourront faire face aux dépenses accrues que leur imposent et que leur imposeront d'ici la fin de l'année les relèvements de solde et d'indemnités, sans restreindre leurs dépenses de travaux ou sans en appeler à leurs réserves.

Ce ne sont là que palliatifs d'un moment. Le redressement fiscal qu'a conduit le Gouvernement général doit être complété. Théoriquement, deux voies sont ouvertes. Le choix peut être fait entre un forcement nouveau des impositions indirectes et une élévation des taxes qui frappent les revenus et les personnes. Il est inéluctable.

Pratiquement, la seconde solution paraît, provisoirement du moins, devoir être retenue, qui consacrera dans les tarifs d'impôts, l'effet sur les rendements et les bénéfices des successives dévaluations monétaires, et fournira aux budgets locaux, en dehors de toute aide supplémentaire du Budget général, les ressources indispensables au développement de leur activité propre.

J'ai, pour engager les Pays de l'Union dans cette voie et éviter le retour des difficultés que présenteront les règlements budgétaires de cette année, prescrit aux chefs d'administration locale de prévoir, dans chacun des budgets qu'ils préparent, une inscription obligatoire supplémentaire destinée à couvrir les dépenses entraînées par le relèvement des soldes, traitements et salaires, et égale à dix pour cent des crédits de personnel régulièrement portés aux prévisions.

Grâce à cette précaution, que j'ai jugée de sage administration, le Budget général a pu vous être présenté sans création ni relèvements d'impôts.

Je vous ai, par ailleurs, indiqué le sentiment que m'a laissé l'examen de la situation du pays.

Qu'il ait pu sans faiblir supporter le triple choc d'une récolte déficitaire, d'une débâcle mondiale des prix, d'un conflit poursuivi à ses portes, cela donne confiance en la solidité de ses assises économiques.

Les prévisions qui vous sont soumises enregistrent cette confiance, en ce sens qu'elles supposent que peuvent être reconduits sur l'exercice à venir les résultats acquis des derniers mois.

Les prévisions de la Section ordinaire du Budget général s'élèvent ainsi à 89.000.000 piastres, en augmentation de 8.000.000 piastres. soit du dixième, sur celles de 1938.

Dans cette hausse, la part des dépenses de la dette est de 2.000.000 piastres, celle des dépenses de personnel de 2.000.000 piastres, celle des dépenses d'approvisionnement de la Régie de l'opium, de 2.000.000 piastres également.

Les majorations appliquées aux frais généraux divers restent très voisines de celles qu'imposent les hausses de prix constatées dans les marchés et les mercuriales.

Les crédits de travaux stabilisés en valeur ne permettront qu'une activité moindre.

Tout l'effort constructif se porte sur la Section extraordinaire.

Malgré le resserrement des disponibilités budgétaires, conséquence inéluctable de la poussée des prix, malgré l'aggravation des charges militaires qu'ont imposées ou que pourront imposer les événements, le Gouvernement général ne pense pas. en effet,

qu'il doive abandonner l'exécution du programme renforcé d'hydraulique agricole que, reprenant les projets un temps abandonnés au cours de la crise, il vous a présenté l'an passé.

La mise en état du réseau ferroviaire de la Colonie, dont le trafic augmente de jour en jour, mais dont le matériel de traction et le matériel roulant sont de plus en plus insuffisants et le seront plus encore lorsque s'ouvriront les liaisons projetées avec la Chine, exige par ailleurs une mise de fonds immédiate que les bénéfices d'exportation, bien qu'en progrès, ne peuvent procurer.

Si bien approvisionnée que soit la Caisse de réserve — elle disposera en fin d'exercice 1938 de quelque 26.000.000 piastres, — il serait toutefois dangereux de lui imposer le financement définitif d'une masse aussi importante de dépenses, alors que, déjà, le seul achèvement du programme actuel de grands travaux, réduit au coût de la période de crise, dépasse de plus de 7.000.000 piastres les facultés d'emprunt ouvertes à la Colonie par la loi du 22 février 1931, et qui, si les valeurs ne s'étaient trouvées brusquement modifiées, eussent dû suffire, et au delà, à leur couverture.

Outre, en effet, que le Budget général, sur lequel repose toute l'organisation financière de l'Union, a besoin d'importantes réserves pour parer, le cas échéant, aux déficits d'une période difficile, il est sans cesse mis à contribution pour des dépenses exceptionnelles imprévues ou urgentes, faites, le plus généralement, à fonds perdus.

C'est pour en sauvegarder le renouvellement au moins partiel, que le Gouvernement général vous propose de donner votre agrément à une extension de quelque 15.000.000 piastres des facultés d'emprunt dont il dispose. Ces 15.000.000 piastres serviront à payer les travaux complémentaires urgents du Réseau non concédé et à mener à son terme — si toutefois les prix se stabilisent — l'actuel programme d'hydraulique agricole d'assistance, permettant d'affecter les avoirs de la Caisse de réserve à l'exécution du complément du programme.

Les Chemins de fer pourront vraisemblablement assurer le service de la part d'emprunt qui leur incombe et en assurer un allotissement rapide. La dépense supplémentaire nette qu'imposera, en définitive, au Budget général, le service de la part affectée aux grands travaux est trop faible pour que l'inconvénient de cette inscription nouvelle de crédits dans les budgets à venir puisse contrebalancer les avantages que la population retirera de la mise en valeur de terres nouvelles et de l'extension donnée à la lutte contre les maladies endémiques.

Aussi bien, le recours à l'emprunt ne sera-t-il décidé qu'autant que la situation budgétaire du moment le permettra et qu'autant que les conditions du marché financier apparaîtront comme favorables.

Provisoirement, le Budget spécial sera approvisionné par la Caisse de Réserve et les commandes de matériel ferroviaire payées sur cette Caisse. Ces deux rubriques figurent respectivement à la Section extraordinaire du Budget de 1939 pour 8.500.000 piastres et pour 3.000.100 piastres.

La Caisse de Réserve prend, par ce moyen, le rôle de banquier du Budget général, lui évitant, alors qu'elle est largement approvisionnée, de recourir inutilement au crédit.

Sont également imputées à la Section extraordinaire quelques dépenses de constructions militaires et d'approvisionnements de guerre — 400.000 piastres —, la continuation des travaux d'aménagement des digues du Tonkin entrepris en 1938 — 1.950.000 piastres —, les premières dotations de l'Office de Colonisation et de la Fondations des Français d'Indochine — 200.000 piastres —, le montant, à verser en 1938, de la participation consentie au Groupe Uni des Banques françaises pour la construction de la ligne Nanning-Chong–Nam-quan — 900.000 piastres —. Cette dernière participation ne constitue qu'une avance récupérable.

Toutes ces dépenses ont une caractéristique commune, celle de leur immédiate utilité. Celle-ci justifie l'imputation qui leur est donnée. quant à leur importance, elle ne

dépasse pas ce qu'autorise une utilisation rationnelle des réserves constituées sur les excédents budgétaires des derniers exercices.

Cantonné au plus juste dans ses dépenses ordinaires, utilisant rationnellement les ressources des réserves de la Colonie, le Budget général de l'exercice 1939 est, comme ses prédécesseurs, correctement et prudemment taillé. Seuls, de profonds bouleversements pourraient en mettre en péril la régulière exécution.

II. — La Situation économique.

Le mouvement commercial de l'année 1937 a poursuivi la marche ascendante qui s'était affirmée dès 1935 et accélérée en 1936.

Si le tonnage des exportations marque un léger recul sur 1936 qui fut, à ce point de vue, l'année record, les importations passent de 440.000 à 526.000 tonnes. La valeur totale du commerce extérieur, influencée par la dévaluation progressive de la monnaie, passe de 268.000.000 piastres à 417.000.000 piastres, et l'excédent des exportations de 74.000.000 piastres à 101.000.000 piastres. Cependant, le rapport de la balance au commerce total tombe de 27,61 pour cent en 1936 à 21,22 pour cent en 1937. L'accroissement du chiffre d'affaires n'a donc pas entraîné une amélioration réelle de la balance.

Il faut en chercher la raison dans les circonstances qui sont intervenues depuis l'an dernier.

La hausse des prix-or des matières premières, qui s'était produite au cours du dernier trimestre de 1936 et du premier trimestre de 1937, a été éphémère, et l'activité qu'elle avait imprimée à l'économie générale ne lui a pas survécu. Les prix-or du premier semestre de 1938 sont revenus exactement au niveau de ceux du premier semestre de 1936. Les conséquences de cette situation se sont fait sentir durement dans les pays asiatiques à monnaie stable. À la fin de juin 1937, la balance commerciale de l'Inde (Birmanie exclue) présentait un excédent d exportations de 272.000.000 de roupies ; et à la fin de juin 1938, elle se soldait par un excédent d'importations de 61.000.000 de roupies. Au terme du premier semestre, l'excédent des exportations de la Malaisie avait reculé de 99.000.000 en 1937, à deux millions de Straits dollars en 1938. Ces chiffres correspondent à une diminution, d'une année à l'autre, de la valeur des exportations de 26 pour cent pour l'Inde, de 35 pour cent pour la Malaisie. En fait, les exportations des six premiers mois de la Malaisie et de l'Inde sont inférieures à celles de 1936. Cela marque assez la gravité des répercussions de la baisse des prix-or sur l'économie des pays producteurs de matières premières.

À cette cause générale de régression des affaires, s'ajoutent les effets du conflit qui met aux prises la Chine et le Japon. Les importations de la Chine en fin juin 1938. sont inférieures de 33 pour cent à celles de l'époque correspondante de 1937, sans tenir compte de la dévaluation du dollar chinois qui a été en s'accélérant depuis le mois de mars dernier. Les importations du Japon ont diminué dans l'ensemble de 35 pour cent par rapport à l'an dernier Mais le Japon a orienté avec succès sa politique économique vers un développement toujours plus large des relations commerciales avec le Mandchoukouo, la Chine du Nord et le Territoire à bail du Kouangtoung et, en réalité, ses achats dans les autres pays de l'Extrême-Orient se trouvent réduits de 43 pour cent.

Telles sont les conditions générales devant lesquelles l'Indochine se trouve placée. Sa position particulière a été aggravée par le déficit de la récolte de riz de 1937. Pour les six premiers mois, nos exportations de riz et dérivés en 1938 ont été inférieures de 144.000 tonnes à celles de 1937. de 313.000 tonnes à celles de 1936. Deux éléments, cependant, ont joué pour amortir les graves répercussions que l'on pouvait appréhender, avec juste raison, d'un recul de la production exportable s'ajoutant à la baisse des prix. Tout d'abord, la dépréciation progressive de la monnaie a entraîné une augmentation des prix de gros en piastres qui a masqué la baisse des prix-or. Mais l'événement le plus heureux pour l'économie indochinoise a été la fermeté des cours du

riz. À peu près seuls, parmi les prix des grandes matières premières, les prix-or du riz ont échappé à la vague de baisse. Nulle circonstance ne pouvait être plus favorable pour limiter les conséquences du déficit de la production.

La résultante de ces forces qui ont pesé, en sens contraire, sur l'économie de l'Indochine, a, en dernière analyse, contribué à atténuer puissamment les effets de la baisse des prix-or, en évitant l'effondrement brutal de la valeur de nos exportations.

Pour les six premiers mois, le tonnage importé s'est maintenu approximativement au niveau de celui de 1937, mais les exportations marquent un recul de 130.000 tonnes. Cependant, la valeur des importations passe de 688.000.000 à 910.000.000 de francs, celle des exportations de 1.021.000.000 à 1.308.000.000 de francs. L'augmentation du mouvement commercial ressort à 30 pour cent, proportion voisine de celle de la dépréciation moyenne de la monnaie.

Il n'en reste pas moins des indices de moindre résistance qui méritent d'étire retenus.

L'excédent des exportations des six premiers mois de 1938 atteint 398.000.000 contre 333.000.000 de francs en 1937. L'augmentation relative de 19 pour cent qui en résulte est inférieure à celle du mouvement commercial et du coefficient de dévaluation monétaire. Eu égard aux circonstances, la situation de notre balance commerciale pourrait cependant être considérée comme satisfaisante, si l'excédent se trouvait reparti entre les principaux pays fournisseurs et clients, suivant une proportion voisine de celle de l'an dernier. Il n'en est pas ainsi. Pour le premier trimestre de 1938, l'excédent de la balance de l'Indochine marque une augmentation de 65.000.000 de francs sur celui de 1937, mais cette augmentation est imputable pour 62.500.000 francs au commerce avec la France et les Colonies et pour 2.500.000 francs seulement au commerce avec les pays étrangers. En valeur absolue, la balance avec l'étranger est donc restée presque stationnaire, malgré la dévaluation de la monnaie.

Cependant, l'Indochine est le seul pays asiatique où, grâce à la dévaluation monétaire, l'indice des prix de gros ait diminué depuis l'an dernier. Nous étions donc mieux placés que quiconque pour vendre à l'étranger. Les résultats ne correspondent pas aux espérances qu'on pouvait fonder sur cette situation privilégiée. C'est l'indice certain que, malgré les apparences, la situation économique de l'Indochine a subi, au même titre, sinon avec la même intensité que celle des autres pays asiatiques, les répercussions de la baisse des prix-or et du conflit sino-japonais. Toutefois, la consommation intérieure n'a pas fléchi. Elle continue de progresser à un niveau supérieur à celui des années 1928 et 1929, bien que des augmentations sensibles de taxes, en particulier sur les alcools indigènes, soient intervenues. Sans doute, l'accroissement relatif n'est-il pas comparable à celui des années 1936 et 1937. Mais, la consommation en 1937 dépassait, pour beaucoup de produits, le plafond antérieur ; la Cochinchine et le Tonkin. pays où la consommation est la plus élevée, ont etc. I an dernier, cruellement éprouvés par les inondations et. enfin, la situation économique générale tendait vers un amoindrissaient des revenus du producteur. Il est réconfortant de constater que la consommation a augmente dans ces circonstances qui suffiraient à justifier un recul.

Les recettes des Douanes et Régies reflètent assez fidèlement cette situation. Pour les huit premiers mois de l'année, on avait perçu :

en 1937	35.883.000 $ 00
en 1938	43.382.000 $ 00

L'augmentation est de 7.500.000 piastres, soit 21 pour cent. Sur cette augmentation, 6.100.000 piastres reviennent aux contributions indirectes et aux régies. Le surplus de 1.400.000 piastres provient presqu'entièrement des recettes sur le commerce d'exportation, car la plus-value de 775.000 piastres constatée au titre de la

taxe générale intérieure à l'importation, compense de justesse la moins-value de 747.000 piastres sur les droits d'importation.

En 1937, les recettes se partageaient ainsi :

— Sur le commerce extérieur : 17.077.000 piastres ;
— Taxes de consommation et régies : 18.107.000 piastres.

En 1938, on aboutit aux résultats suivants :

— Sur le commerce extérieur : 10. 476.000 piastres ;
— Taxes de consommation et régies : 24.220.000 piastres.

Cette modification dans la répartition des sources de nos recettes budgétaires a son origine dans le défaut d'élasticité des droits d'importation sur les marchandises étrangères. en grande majorité à base spécifique.

De 1935 à 1937, les recouvrement auxquels ils ont donné lieu ont oscillé entre 12 et 13.000.000 piastres, alors que les recettes globales des Douanes et Régies passaient de 42.000.000 piastres à 56.000.000 piastres. C'est, pour un budget, une faiblesse évidente que d'avoir une fraction aussi considérable de ses ressources réduite à l'immobilité en période de monnaie flottante, où l'adaptation des dépenses au niveau des prix et du coût de la vie impose nécessairement, soit la création de taxes nouvelles, soit l'accroissement des anciennes. Si l'on considère que, pendant les trois dernières années, les importations étrangères sont passées en Indochine de 374.000.000 de francs à 678.000.000 de francs, et que le montant des droits de douane qu'elles ont supporté n'a pour ainsi dire pas varié d'une année à l'autre, il faut également reconnaître qu'il en résulte une sérieuse réduction de la marge de protection que le régime douanier est destiné à assurer aux marchandises françaises. N'ayant pas les moyens de modifier cet état de choses, nous avons été contraints de chercher ailleurs le supplément de ressources indispensable à l'équilibre budgétaire. C'est ainsi que le Grand Conseil a été conduit à relever le prix de l'opium, la taxe de consommation sur les alcools indigènes, le taux de la taxe générale à l'importation, et à transformer en droit *ad valorem* la taxe spéciale sur le maïs exporté. Les résultats montrent que ces relèvements d'impôt ont permis, sans surcharger outre mesure l'économie de l'Union, de rétablir une situation budgétaire à laquelle la dévaluation monétaire exigeait qu'on apportât des aménagements.

Je tiens à rendre hommage, Messieurs, à la large compréhension des nécessités de l'équilibre budgétaire dont vous avez fait preuve en ces circonstances, et à l'esprit civique avec lequel vous avez su décider des adaptations fiscales indispensables à la sauvegarde des intérêts supérieurs de l'Union indochinoise.

……

———————

INDOCHINE

———————

L'Indochine en mal de monnaie
(*Les Annales coloniales*, 10 janvier 1939)

(De notre correspondant particulier à Saïgon)

Un mal dont les premiers symptômes se manifestèrent au Tonkin (probablement en raison de la proximité de la frontière chinoise) se répand maintenant dans toute la Cochinchine : c'est le manque de monnaies divisionnaires, principalement des pièces

d'argent de 20 et 10 cents, dont une rafle savante semble avoir été organisée puisque, pratiquement, on n'en trouve plus.

Questionné à ce sujet par M. de Beaumont, député de la Cochinchine, M. Brévié attribue surtout à la thésaurisation des espèces métalliques, consécutive aux récentes tensions internationales, le manque actuel de numéraire dont se plaint la Fédération.

Des mesures nécessaires ont d'ailleurs été prises pour remédier à ce fâcheux état de chose, et c'est ainsi qu'une forte cargaison de monnaie divisionnaire, destinée au Trésor de Saïgon, est arrivée dans ce port par le s/s *Jean-Laborde*.

On espère que la situation sera redevenue normale avant peu.

———————————

1941-1945

L'OCCUPATION JAPONAIS ENGENDRE UNE FORTE INFLATION

L'EFFORT D'INDUSTRIALISATION DE L'INDOCHINE

par l'Inspection générale des mines de l'Indochine (I. G. M. I), février 1943
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 2)

.....

L'Atelier des Monnaies

Cet établissement est rattaché au Service des Industries mécaniques et d'Armement. Le besoin de sa création s'est manifesté à la fin de 1939 par une pénurie brutale des monnaies de un cent et de 1/2 cent antérieurement importées ; dès février 1940, les premières pièces en alliage de zinc et d'aluminium étaient mises en circulation, fabriquées avec des moyens de fortune.

Une installation, elle-même provisoire, organisée ensuite à l'École pratique d'industrie de Hanoï, ne permettait qu'un fonctionnement précaire ; l'Inspection Générale des Mines et de l'Industrie fut chargée d'installer au mieux l'Atelier des Monnaies actuel, dont une partie du matériel put encore être fournie par l'importation, le reste ayant été fabriqué sur place.

La production, suffisante pour les besoins, a été de 448.100 $ et 724.400 $ de cents livrés au Trésor respectivement en 1941 et en 1942.

Des difficultés furent rencontrées dans la réalisation d'un four d'un type nouveau, conçu de façon à réduire autant que possible les pertes au feu qui, dans l'ancien, atteignaient jusqu'à 37,4 % du poids des cents livrés ; ces pertes ont pu être ramenées à 23,7 %. Les approvisionnements en acier spécial destiné aux coins de frappe étant épuisés dès octobre 1941, [186] l'utilisation des aciers restant sur le marché a nécessité une étude sérieuse et la mise au point des traitements thermiques appropriés. Le fonctionnement actuel est satisfaisant et a permis de résoudre un problème d'ordre politique des plus importants.

———————————

Meuleau (Marc),
Des pionniers en Extrême-Orient. Histoire de la Banque de l'Indochine 1875-1975,
Fayard, 1990

[452] Lorsque le général Leclerc débarque le 5 octobre 1945, il ne peut que dégager les abords de Saïgon encerclés par les soldats Viet Minh. Au nord, seule l'action diplomatique est possible. Dans un Tonkin mis à sac par l'armée chinoise de libération, Sainteny entame des négociations avec le gouvernement de Hô Chi Minh, sous l'œil attentif du général chinois Siao Wen. Parmi les hommes qui l'accompagnent, Jean Laurent.

Le directeur général de la Banque de l'Indochine connaît personnellement Sainteny pour l'avoir côtoyé au sein de la Résistance. Il accepte le risque d'une mission dans une région en dehors de tout contrôle français pour s'enquérir de la situation réelle au Vietnam du Nord et défendre les intérêts de la Banque. À Hanoï, il retrouve Baylin, le directeur de l'agence, dont les compétences de grand sinisant lui sont une aide précieuse. La lettre qu'il envoie à Émile Minost en date du 8 décembre 1945 démontre qu'il lui fallut peu de temps pour mesurer exactement la nature du mouvement Viet Minh et perdre toute illusion sur la compréhension que les cercles politiques de Saïgon et l'armée coloniale ont de la situation au Tonkin : [453]

« Pour votre information personnelle seulement :

1. — Le haut-commissaire [Georges Thierry d'Argenlieu] paraît mal informé de ce qui se passe au Tonkin. Ses représentants n'y sont jamais allés et paraissent peu disposés à y venir. C'est donc l'opinion des cercles officiels de Saïgon qui commande : on y considère l'affaire d'Indochine comme une affaire militaire — avec blindés, colonnes mobiles et guerre éclair. À mon avis, il s'agit d'une affaire politique — autrement nous risquons de recommencer l'expédition de Saint-Domingue.

2. — Le Tonkin a toujours été le centre politique de l'Indochine. C'est la résidence de l'intelligentsia annamite qui s'efforce de maintenir son gouvernement de fait. C'est ce gouvernement qui donne à la résistance son caractère national. Sans lui, il ne s'agirait que de brigandages d'évadés de Poulo-Condore. »

Lettre autographe de Jean Laurent à Émile Minost, 8 décembre 1945, dossier « Jean Laurent », dans « Dossier des administrateurs », archives de la Banque Indosuez.

Les agences tonkinoises de la Banque sont menacées. Elles sont sollicitées par le gouvernement Viet Minh, par l'armée chinoise. Elles reçoivent également des instructions des autorités françaises basées en Cochinchine. Face à ces menées antagonistes qui ont la Banque pour enjeu, Jean Laurent n'a qu'un seul souci, sauver son établissement d'une prise de contrôle par les révolutionnaires vietnamiens en s'assurant le soutien intéressé des autorités chinoises d'occupation, seule force organisée capable de tenir le Viet Minh en respect en cette fin d'année 1945. Le 14 novembre, lorsque l'état-major de l'armée chinoise convoque la mission française et lui fait savoir qu'il réclame au titre des frais d'occupation mensuels 55 millions de piastres, Jean Laurent conseille d'accepter, faisant valoir que « si la Banque de l'Indochine Hanoï et les agences du Nord passent sous contrôle annamite, cela coûtera plus cher à l'économie française que toutes les concessions sur les frais d'occupation », car le Viet Minh s'emparera des stocks de billets et pourra les utiliser pour financer sa résistance. Le général Alessandri, chef de la délégation française à la commission d'armistice présente à Hanoï, partage l'opinion de Laurent et obtient du haut-commissaire de pouvoir donner instruction à la Banque de verser 45 millions de piastres.

Mais, depuis quelque temps déjà, François Bloch-Lainé a arrêté les mesures destinées à assainir la situation monétaire de l'Indochine. La circulation d'une masse de billets de banque dix fois plus élevée qu'en 1940 provoque une inflation accélérée. Plus encore, le mouvement Viet Minh, avec la complicité des Japonais, s'est emparé de nombreuses coupures de la Banque de l'Indochine et s'apprête à les utiliser pour financer sa guerre de libération. Afin d'assécher les caisses Viet Minh, Bloch-Lainé se propose de pratiquer une déflation vigoureuse en retirant une forte proportion des billets de 100 et 500 piastres, et en annulant toutes les séries émises après le 9 mars 1945 par les Japonais.

Jean Laurent, qu'il consulte le 10 novembre, attire son attention sur la difficulté de la tâche, du fait de la continuité des émissions qui ne [454] permet pas de faire des distinctions bien tranchées suivant les époques ou les types, et plus encore sur les risques politiques d'une telle mesure :

« Le 10 novembre, B.L. [Bloch-Lainé] est venu me parler à Hanoï d'un projet comportant l'amputation de certains billets de 500 et 100 piastres et l'annulation des autres (dits japonais). Il y avait de quoi mettre le feu au plus petit village annamite et dresser contre nous le dernier des *nha-qués*. J'ai réussi à sauver le billet de 100 piastres en développant les dangers d'une pareille mesure. B.L. a tenu ferme sur le reste du texte, en augmentant le prélèvement sur le 500 piastres pour compenser l'abandon du 100 piastres ; c'est à ce moment que j'ai attiré tout particulièrement son attention sur les risques politiques — en disant notamment que si l'affaire n'était pas bien menée politiquement dans le Nord et si nous n'avions pas l'appui chinois, l'immeuble de la Banque à Hanoï serait démoli par la foule et qu'on sèmerait du sel sur ses ruines. Ce langage biblique a d'ailleurs ému B.L. qui, avant de publier son arrêté, a pris l'avis et l'accord des conseillers politiques de Saïgon, qui, malheureusement, ne connaissent pas le Tonkin. Jean Laurent à Émile Minost, lettre du 8 décembre 1945.

Les mises en garde de Jean Laurent sont sans effet et, le 18 novembre, l'arrêté monétaire est publié, provoquant la colère de la population annamite, et, plus encore, des généraux de l'armée chinoise, qui se voient ainsi privés d'une grande part de leur trésor de guerre. Après quelques tentatives de négociation, l'état-major chinois décide de profiter de l'exaspération des Tonkinois pour faire à nouveau pression sur les autorités françaises. Le 26 novembre, il autorise une manifestation de protestation devant le siège de la Banque, mais le protège lorsque des coups de feu sont tirés dans sa direction — subtile manière de rappeler qu'ils sont les maîtres du jeu et que, sans leur présence protectrice, la Banque de l'Indochine à Hanoï aurait depuis longtemps échappé aux mains des Français [21]. Mais le haut-commissaire de Saïgon persiste dans son attitude. Le 30 novembre, le docteur Chu, représentant du ministre des Finances du gouvernement nationaliste chinois, demande avec grande politesse à Jean Laurent de bien vouloir verser encore 15 millions de piastres et de procéder à l'échange des billets de 500 piastres. Sur le refus tout aussi poli de ce dernier, il le fait arrêter ainsi que Baylin. Une captivité de courte durée, puisque les deux hommes sont libérés le lendemain, mais qui émeut suffisamment Saïgon pour que Bloch-Lainé monte à Hanoï et accepte un « aménagement » des mesures monétaires dans le Nord de l'Indochine. […]

[455] Le 9 janvier 1946, les craintes de Jean Laurent sont dramatiquement confirmées. Baylin est assassiné et son corps retrouvé avec un écriteau sur la poitrine : « Ainsi tomberont ceux qui se mettront en travers de l'économie du Vietnam. »

---

[21] Une quinzaine de morts et une trentaines de blessés, selon Philippe Franchini, *Les Guerres d'Indochine*, t. 1, p. 262, Paris, Pygmalion, 1988, p. 262. [A.L.]

26 DÉCEMBRE 1945 : LA PIASTRE À 17 FRANCS (UNE SURÉVALUATION INTENTIONNELLE)

Banque de l'Indochine
Assemblée générale du 19 juin 1946
LE RALENTISSEMENT DE L'ÉCONOMIE INDOCHINOISE
pourrait être arrêté par l'investissement de capitaux métropolitains
(*Climats*, 27 juin 1946)

.....

Le rapport, analysant ensuite la situation financière, signale qu'une ordonnance fédérale, en date du 17 novembre 1945, a supprimé le cours légal et le pouvoir libératoire des billets de I. C. $ 500 de toutes catégories émis par la Banque de l'Indochine. Les coupures de type local, sorties des presses de l'Imprimerie d'Extrême-Orient*, émises entre le 9 mars 1945, date du coup de force japonais, et le 23 septembre 1945, ont été déclarées sans valeur. Les autres billets de $ 500 de type normal ou de type local, émis avant le 9 mars 1945, ont dû être déposés aux guichets d'une caisse publique ou d'une banque intermédiaire agréée. Leur montant a été porté, à concurrence de 70 %, au crédit de comptes spéciaux soumis à des règles spéciales de déblocage.

Ces décisions, prises par le haut commissariat au moment où l'autorité française n'était plus assurée que dans la partie Sud du pays, n'ont pas été sans provoquer dans leur exécution au Tonkin de graves difficultés avec les autorités d'occupation chinoises et avec les populations.

Les résultats de cette opération monétaire n'étant pas encore connus, il n'est pas possible, pour le moment, de déterminer dans quelle mesure ils auront contribué à freiner l'accroissement de la circulation fiduciaire, qui est maintenant de l'ordre de trois milliards de piastres.

La dévaluation du franc, opérée le 25 décembre 1945, a été accompagnée de dispositions qui ont profondément modifié notre régime monétaire colonial. Alors que le franc de nos territoires méditerranéens et antillais demeurait au pair de celui de la métropole, un franc de la Côte d'Afrique valant 1 fr. 70 français et un franc du Pacifique valant 2 fr. 40 étaient créés. C'est ainsi que la Côte française des Somalis est dotée aujourd'hui d'une unité monétaire valant 170 p. 100 de notre franc national, que la Nouvelle-Calédonie, les Nouvelles-Hébrides et les Établissements français de l'Océanie le sont d'une monnaie valant 240 p. 100 de ce franc.

En même temps, la parité de la piastre indochinoise était portée de 10 à 17 francs et celle de la roupie des Établissements français de l'Inde de 15 à 36 francs.

Le maintien de ces taux différents, dont l'opportunité a été contestée, dépendra pratiquement de l'évolution économique de chaque colonie.

LA DÉVALUATION DU FRANC VUE DE L'ÉTRANGER
(*Le Populaire*, 27 janvier 1948)

Indochine

Les milieux économiques de l'Indochine se félicitent du nouveau taux de 12,60 piastres pour un dollar. Les exportations des produits locaux, pré-tendent-ils, seront facilitées.

———————————

5.000 francs = 500 piastres
(*Climats*, 11 février 1948)

POUR un beau matin, c'était un beau matin que celui où nous nous réveillâmes, le dimanche 17 novembre 1945, pour apprendre, par voie d'affiches apposées d'ordre gouvernemental, que les billets de 500 piastres émis par la Banque de l'Indochine sous l'occupation japonaise étaient purement et simplement démonétisés et que les autres, antérieurs, ne valaient plus que 70 % de leur valeur.

Cette mesure draconnienne était prise pour pénaliser les trafiquants qui avaient commercé avec le Japon, d'une part, et pour essayer de résorber la fausse monnaie dont celui-ci avait inondé l'Union indochinoise, par malles entières de liasses, d'autre part.

C'était au temps où la Chine occupait le Tonkin tandis que les armées anglo-indiennes — Dieu merci — tenaient la Cochinchine, en attendant l'arrivée des troupes françaises...

Les Européens en restèrent pantelants. Il s'était passé tant de choses, en terre d'Annam, depuis le 9 mars 1945, que chacun, craignant la mainmise du gouvernement démocratique du Viet-Nam sur la Banque, avait repris chez lui ses économies...

Fruit de six, de dix ou de douze ans d'exil et de travail, les billets de 500 piastres nouveau modèle composaient le plus clair de nos magots, qu'ils fussent modestes ou considérables.

*
* *

Dans ce pays de gens curieux où votre boy sait, à quelques centimes près, l'exacte importance de votre solde, où le « bêp » majore le prix du rôti à la minute exacte où vous venez de recevoir une gratification dont vous ne l'avez cependant pas informé, ce retrait massif d'argent avait eu parfois des effets fâcheux.

Tel qui se croyait malin et jurait que nul ne pourrait imaginer où se cachaient ses piastres avait eu la surprise désagréable de voir arriver chez lui des pirates qui, sans une minute d'hésitation, déterraient le paquet sous le palmier à l'air innocent. Tel autre avait retrouvé son papier mangé par les termites ; un troisième encore avait si bien enfoui le sien qu'il n'avait pu remettre la main dessus... d'où pleurs et grincements de dents.

Cette fois-ci, c'était radical et définitif ; nous repartions tous à zéro. Il fallait en prendre son parti.

*
* *

Tailleur, épicier, bijoutier ou marchand de riz, l'oncle Chinois pour lequel un sou est un sou, ne l'entendait pas de cette oreille...

Les congrégations alertées se réunirent dans Cholon, bruissante comme une ruche à l'essaimage: Les « catious » astucieux trouvèrent immédiatement une solution.

Rassemblés par leurs soins, les billets partirent à tire-d'aile vers la frontière. Le gouvernement chinois en exigea, par voie diplomatique, le remboursement intégral. Nous n'étions pas en posture de discuter. On s'inclina.

Alors s'institua un fructueux trafic pour les membres du Céleste Empire, qui se mirent à acheter à tour de bras, à tout venant, les coupures désormais sans valeur...

*
* *

Quant aux autres, fonctionnaires, industriels, commerçants ou militaires français, une commission administrative éplucha leurs comptes et rendit, tel Salomon, une justice circonstanciée...

Chacun y laissa des plumes, qui plus, qui moins, selon ses mérites et ses dires...

*
* *

Nous voici rentrés, nous voici réinstallés, tant bien que mal et plutôt mal que bien. Nous avons racheté l'essentiel, nous nous passons du reste qui n'est, en somme, que du superflu.

Et par ce beau matin de vendredi, nous apprenions que les billets de 5.000 francs... mais tout le monde connaît cette histoire-ci.

Nous, nous sommes des habitués.

Et puisque *Climats* est un journal de coloniaux, je conseille vivement à ses lecteurs d'aller s'installer dans un pays où le troc se fasse à l'aide de noix de coco.

Comme cela, au moins, aucun risque.

Colette LALO.

REGARDS SUR DEMAIN

L'exportation, condition première de prospérité

par Paul Munier

(*L'Entente*, 24 septembre 1950)

.....

Enfin, abordons la question du taux de la piastre.

À ma grande surprise, j'ai constaté que, sur ce point, il n'y a pas unanimité du tout. J'aurais vu sans étonnement les importateurs n'être pas du même avis que les exportateurs. Mais les exportateurs eux mêmes sont divisés. Les uns sont farouchement en faveur d'un abaissement du taux de la piastre qui, disent ils, ouvrirait les marchés extérieurs. Il s'agit surtout des exportateurs de produits riches. Il sont en minorité.

Les autres exportateurs sont réticents, hésitants. Ils n'accordent pas au taux de la piastre une importance primordiale. L'un d'eux m'a dit à peu près ceci : « mais non, la solution n'est pas là, peut-être au contraire ! Un abaissement du taux de la piastre entraînerait une augmentation du coût de la vie, donc une élévation du coût de la main-d'œuvre, des matières et outillages importés, etc. Or, ce qui nous écrase, c'est précisément le taux de la main-d'œuvre, et si nous demandons une réduction de certains droits à l'importation, c'est que le matériel que nous devons faire venir nous coûte déjà terriblement cher. »

Le directeur d'une très grosse entreprise de production m'a dit : « Je crois que je m'arrangerais d'une piastre à huit francs, mais je ne suis pas sûr que les conséquences d'autre part ne me gêneraient pas autant que cet abaissement m'aiderait. » Je ne cite pas textuellement mais dans l'esprit.

Je ne conclurai pas. Mes lecteurs le feront eux-mêmes, s'ils le peuvent. Ces choses sont complexes. Ce qui est sûr, c'est que, par tous les moyens possibles, l'exportation doit être aidée dans sa reprise difficile. Il ne s'agit, pour personne, de s'entêter, mais de comprendre.

On a pu avoir des théories parfaitement logiques qui, sous la pression des événements, deviennent fausses, voire dangereuses.

« Apprendre, c'est se contredire », a écrit le prince de Ligne. Or quoi donc nous apprend le plus, sinon l'événement ?

J'ai fini. J'ai exposé les choses aussi clairement que j'ai pu. En toute sincérité. En conclusion, au risque de paraître pédant, je formerai à l'endroit de cette série d'articles écrits en toute franchise, l'admirable vœu mis en exergue d'un de ses ouvrages par Philéas Lebesgue : « Je voudrais que ce livre pût suggérer des pensées droites ».

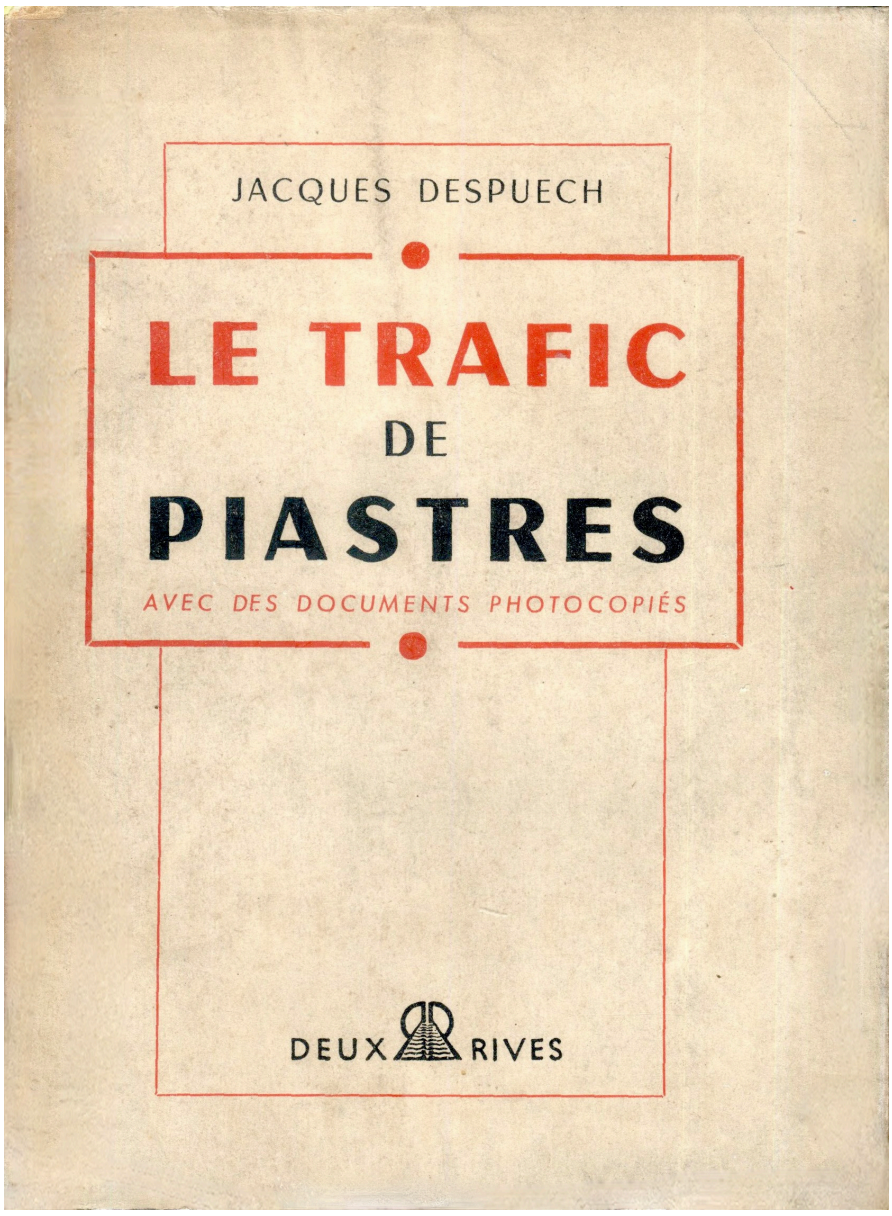

Jacques DESPUECH
LE TRAFIC DES PIASTRES
Éditions les Deux Rives, Paris, 1953

.....

[43]

IV

LA MONNAIE ET LES TRAFICS

La monnaie ayant légalement cours en Indochine est la piastre indochinoise. Successivement à étalon d'argent, puis à étalon d'or, cette monnaie suivait le cours du métal.

C'est en 1930, par le décret du 31 mai, que les règles de la convertibilité en or de la piastre indochinoise furent fixés. Ce décret précisait que la piastre, unité monétaire de l'Union indochinoise, était constituée par 655 milligrammes d'or au titre de 900/1.000e d'or fin, soit l'équivalent de 10 francs selon la définition de la loi du 25 juin 1928.

Ce texte effectuait ainsi un premier rattachement (indirect) de la piastre au franc.

De 1930 à 1936, la Banque d'Indochine (établissement privé, mais qui s'était vu concéder le privilège de l'émission dans la péninsule indochinoise) fut obligé de remplacer les encaisses métalliques par des avoirs en francs. La conséquence en fut une dépendance de plus en plus étroite de la piastre vis-à-vis de notre monnaie nationale.

La dévaluation de 1936, et la suspension de la libre convertibilité en or, entraîna des conséquences sérieuses à l'égard de la piastre indochinoise qui fut déclarée convertible en francs français sur la base de une piastre pour dix francs en application du décret du 2 octobre 1936.

Cette convertibilité brusque eut d'ailleurs des conséquences catastrophiques pour certains propriétaires terriens, riziculteurs surtout, les prix ayant subi du jour au lendemain des chutes imprévisibles sur le marché intérieur. La piastre cessait ainsi d'être une monnaie indépendante, et devenait un « multiple » du franc.

[44] Intégrée dans la zone franc, la monnaie indochinoise avait un taux fixé officiellement et prenait sa place dans les monnaies de l'Empire, au même titre que les francs marocains, tunisiens, africains ou pacifiques. La piastre garda ce taux de conversion jusqu'au 25 décembre 1945, un décret pris à cette date portant sa valeur à 17 francs.

[L'Institut d'émission des États associés]

Comme nous l'avons vu, le privilège d'émission avait été concédé à un établissement bancaire privé, la Banque de l'Indochine, qui tenait ce pouvoir de « battre monnaie » des décrets des 31 janvier 1875, 20 février 1888, 16 mai 1900, pouvoir prorogé pour une période de 25 ans par la loi du 31 mars 1931.

La Banque de l'Indochine a renoncé à son privilège d'émission par suite de la convention passée le 10 juillet 1947 avec le Gouvernement français. Toutefois, elle reste chargée d'assurer aux conditions antérieures le service de l'émission jusqu'à l'entrée en fonction du nouvel Institut d'émission des États associés.

Cet Institut d'émission des États associés fut créé par les conventions inter-États conclues en application des accords franco-vietnamiens du 8 mars 1949, de l'accord franco-laotien du 19 juillet et de l'accord franco-cambodgien du 8 novembre de la même année.

Ces conventions décidèrent : « Il est créé un établissement dénommé Institut d'émission des États associés du Cambodge, du Laos et du Vietnam. » (article premier).

L'institut d'émission a son siège à Pnôm-Penh, et possède des agences à Paris, Hanoï, Hué, Saïgon, et peut en créer d'autres « en tout autre point ». L'article 3 de cette convention déclare que le privilège de l'émission des billets au porteur dans les territoires des États associés est conféré à cet établissement, que les billets « émis par l'Institut sont libellés en piastres » et qu'ils sont reçus comme monnaie légale avec « pouvoir libératoire illimité par les caisses publiques et par les particuliers ».

L'article 5 stipule « que la piastre est couverte par des francs français, des créances résultant d'avances aux trésors et à la caisse de gestion et d'amortissement de la dette » ainsi que par de l'or [45] et des devises étrangères. Ne perdons pas de vue que la piastre est d'abord couverte par des francs.

La convention, dans l'article 6, autorise l'Institut à « consentir des avances temporaires en piastres aux trésors et à la caisse de gestion et d'amortissement de la dette ».

Il est spécifié « que ces avances peuvent porter intérêt au profit de l'Institut, chaque avance devant faire l'objet d'une convention particulière ». Nous le voyons, la piastre dépend étroitement du franc. La piastre, monnaie de la zone franc, sans aucune autonomie financière, sans cotation sur aucun marché officiel, n'est qu'un multiple du franc. D'ailleurs, le gouvernement français et les États associés le reconnaissent parfaitement puisque l'article 7 de la convention proclame que : « L'Institut d'émission est tenu de fournir des piastres contre la remise de francs français, et des francs français contre la remise de piastres sur la base de la parité officielle entre les deux monnaies ».

Donc les conversions de piastres en francs ou de francs en piastres sont automatiques et tout contrôle ou restriction ne peut être qu'arbitraire et illégal.

En application de ces conventions, l'Institut est, en principe, entré en fonctions à la date du 1er janvier 1952, la Banque d'Indochine cessant effectivement d'assurer les services de l'émission de la piastre.

De nouvelles coupures ont été symboliquement mises en circulation, les anciens billets gardant toujours leur plein pouvoir libérateur.

À la monnaie ayant cours dans les États associés et à l'Institut d'émission est étroitement lié le régime des changes.

Il convient toutefois de préciser que le régime des changes contrôlé n'est pas nouveau en Indochine.

Une des conséquences du rattachement de la piastre au franc en 1936 fut l'application en Indochine des mesures de contrôle des changes, instituées en France par le décret du 9 septembre 1939 et appliquées aux colonies par le décret du 20 mai 1940. [46] Toutefois, cette réglementation ne concernait que les transferts de capitaux, les opérations de changes et le commerce de l'or « effectués par des ressortissants étrangers » ou pour des opérations ou tractations hors de l'Empire français. Cela ne s'appliquait pas aux Français ou aux Indochinois désirant effectuer des opérations avec la Métropole (avec qui l'Indochine n'était évidemment pas en guerre). On créa donc l'Office colonial des changes, qui dépendait directement de l'Office métropolitain des changes, mais dont la gestion fut confiée à une banque privée : la Banque de l'Indochine.

La B.I.C. assura la gestion de l'Office des changes en Indochine de 1940 à 1946, date où elle fut remplacée dans ses fonctions réglant les relations financières extérieures de la zone franc avec par la Caisse centrale de la France d'Outre-Mer.

Mais la 10 août 1947 intervint un décret créant un Office indochinois des changes qui fut chargé dans la Fédération indochinoise d'appliquer la réglementation générale des changes en vigueur dans l'Union française et de « l'exécution des accords les pays étrangers ».

Cet organisme privé reçoit ses instructions de l'Office métropolitain des changes, dont le siège est à Paris.

L'Office indochinois des changes, communément appelé O.I.C., est alimenté en devises par le fonds de stabilisation des changes, l'Indochine faisant toujours partie intégrante de la zone franc. Toute l'économie indochinoise proclame ce rattachement dont les conséquences sont multiples et parfois étranges.

En conséquence des accords passés le 8 mars, le 19 juillet et le 8 novembre 1949, une convention sur les changes fut conclue entre la France et les États associés d'Indochine.

Cette convention devenait indispensable, l'indépendance étant reconnue aux trois États, l'autonomie financière réelle devait jouer un nouveau rôle dans l'économie indochinoise.

Il semblait donc utile, sinon de supprimer, tout au moins d'adapter le régime des changes à cette économie nouvelle.

[47] La convention stipula donc dans son article premier que l' « Office indochinois des changes est supprimé dans sa structure actuelle, ainsi que tous les services et organismes annexes, notamment le bureau d'autorisation d'achat ».

Dans cette convention, les États associés reconnaissent tout d'abord la nécessité impérieuse d'avoir une réglementation des changes et une législation identique sur tous les territoires de l'ex-Union indochinoise et conviennent, en conséquence, de créer « un département des changes à l'Institut d'émission des États associés ».

Ce département sera chargé de préparer « de sa propre initiative ou sur la demande des États associés des projets de textes législatifs ou réglementaires ». Il suivra également l'application de la législation et de la réglementation des changes par les services nationaux chargés de recevoir et d'instruire toutes les demandes d'achat et de vente de devises.

L'or et les devises sont cédés contre des francs par l'Institut d'émission au Fonds de stabilisation des changes qui les rétrocède aux États associés en vue notamment de couvrir le déficit de la balance des comptes en devises. Cette convention (dont nous venons de voir les points essentiels) n'est pas entrée en application, l'O.I.C. n'ayant pas encore été transféré aux États associés et restant un organisme privé dépendant uniquement de la métropole.

Nous étudierons plus en détail l'Office indochinois des changes, mais essayons tout d'abord d'exposer le mécanisme monétaire de l'Indochine, et les conséquences qui découlent de ce mécanisme, tant pour la France, que pour les jeunes États associés, et la conduite de la guerre.

Tout reposait sur un seul fait : la valeur de la piastre indochinoise est fixée par décret à 17 francs pour une piastre.

Or la valeur réelle d'une piastre se situait aux environs de 7 à 8 fr. 50. C'était du moins la quote admise sur les marchés parallèles d'Extrême-Orient. Quant à son pouvoir d'achat [48] réel en Indochine, il varie suivant les régions entre 5 et 10 francs.

Ces différences de cours ont entraîné des conséquences incalculables, tant pour les finances françaises et l'économie indochinoise, que pour la conduite de la guerre et les destinées politiques de l'Indochine.

Les opérations financières effectuées par les banques, les postes, le trésor, les voyageurs, ainsi que les importations en provenance de la zone franc, ou des zones sterling, dollars ou autres, nous donnent les éléments de la balance des paiements en Indochine.

Or le poste des dépenses exigées par les importations d'Indochine est excessivement lourd.

Il s'est successivement élevé à 5 milliards de francs en 1946, 16 milliards en 1947, 40 milliards en 1948, 67 milliards en 1949, 73 milliards en 1950, 106 milliards en 1951, les chiffres pour 1952 n'étant pas encore connus.

Le total forme donc un bloc de *310 milliards de francs* environ.

Les recettes, par contre, ne comportent essentiellement que le produit des différentes exportations des États associés, ainsi que les différentes opérations financières effectuées par les Banques, les Postes, le Trésor et les voyageurs (ces derniers n'étant cités que pour mémoire).

Mais le produit des exportations des États associés d'Indochine vers la zone franc et les autres zones n'a pas suivi la progression constante qui est remarquée sur les importations.

De 11 milliards de francs en 1946, ce produit des exportations passe à 8 milliards en 1947, 20 milliards en 1948, 19 milliards en 1949, remonte à 27 milliards en 1950 pour passer à 47 milliards en 1951.

Le produit des exportations commerciales nous donne un total de 134 milliards de francs, soit 8 milliards de piastres.

Le solde se traduit par un déficit de plus de 50 %.

[49] Déficit qui pèse uniquement sur les finances françaises et résulte en premier lieu du déséquilibre commercial profond qui règne en Indochine, et en second lieu du déséquilibre financier représenté par les transferts de capitaux effectués d'Indochine en France.

Ce déséquilibre est également engendré par des causes multiples qui sont : la guerre, l'impossibilité de miser sur l'avenir, et surtout par le cours surévalué de la piastre qui, grâce à son cours de 17 francs, fait proliférer des trafics de toutes sortes.

Le déficit total commercial et financier de la balance des paiements indochinoise, s'il s'est élevé à 40 milliards de francs en 1948, s'est prodigieusement amplifié depuis cette date, en progression pratiquement géométrique, atteignant *140 milliards de francs* en 1951.

Ces dépenses étant à classer en dehors du budget militaire ou civil prévu pour l'Indochine et ne figurant, en conséquence, sur aucun contrôle.

Ce déficit, nous le répétons, est uniquement couvert par la France au moyen des versements du trésor français à la Banque de l'Indochine, en échange des transferts postaux, représentant les dépenses faites par la France sur le territoire indochinois depuis 1945 : importations considérables du Corps expéditionnaire, achats effectués par les différentes armes en Indochine et dépenses individuelles des militaires stationnés en Extrême-Orient. S'il est certain que cet apport financier consenti par la France constitue la base de la prospérité relative et factice qui règne dans les grands centres d'Indochine, il n'en est pas moins vrai que cet état de choses représente pour elle un réel danger.

Jusqu'en 1951, le financement des dépenses françaises s'effectuait par le prélèvement sur les ressources locales, le trésor accordant à la Banque de l'Indochine les francs nécessaires à la couverture des transferts piastres-francs.

Depuis le 1er octobre 1951, en vertu des accords et de la [50] nouvelle organisation de l'économie indochinoise, le Gouvernement français doit, pour couvrir ses dépenses en Indochine, acheter des piastres, mettant leur contre-valeur en francs à la disposition de l'Institut d'émission des États associés, qui les rétrocède aux collectivités publiques et privées contre des piastres. Nous sommes donc en présence d'un circuit fermé, qui emprisonne les finances françaises, perdantes à tous coups.

Car on voit immédiatement quelles conséquences peut entraîner à plus ou moins brève échéance un tel état de fait pour les finances françaises :

Si l'évolution des dépenses françaises devait se poursuivre au rythme actuel, il serait à craindre que les États associés ne disposent bientôt d'une importante réserve *sur la France*, bénéficiant ainsi d'une situation privilégiée par rapport à un pays qui s'endette vis-à-vis de ceux à qui il vient en aide.

Car la France qui poursuit en Indochine une guerre comparable sur certains points à celle que poursuivent les États-Unis en Corée, et a des dépenses similaires supportées par ces mêmes États-Unis au Japon, est très loin de bénéficier de la même situation créditrice de celui-ci vis-à-vis de ceux-là. Bien au contraire, ce sont les États associés qui risquent de jouir d'une position créditrice vis-à-vis de la France, et cette position servirait donc, paradoxalement, à constituer une garantie à la piastre dont le taux artificiel serait consolidé *aux dépens des finances françaises*.

Et l'économie indochinoise court au-devant de cette anomalie.

La guerre et l'incertitude aidant, les transferts sur la France se font chaque jour plus nombreux. Or il est bien évident qu'une augmentation des transferts sur la France, étant donné l'inflation actuelle indochinoise, n'est pas souhaitable, la France résorbant elle-même cet énorme déficit au détriment de l'équilibre des finances françaises.

[51] Mais interdire ou supprimer les transferts sur la France, tant financiers que commerciaux, n'est absolument pas possible. Ni possible, *ni légal*.

L'Indochine et ses États associés font partie intégrante de l'Union française, et la piastre est toujours une monnaie de la zone franc, rattachée au franc. Théoriquement et légalement les transferts de piastres en francs, c'est-à-dire de fonds d'Indochine en France, sont libres et ne doivent être soumis à aucun contrôle.

L'article 7 de la convention sur l'Institut d'émission le confirme d'ailleurs, comme les articles suivants confirment l'inexistence de textes légaux en cette matière, en chargeant l'Institut d'émission d'en créer.

Or en fait, et arbitrairement, les virements de fonds d'Indochine sur la France dépendent étroitement d'autorisations délivrées par l'O.I.C. Ces autorisations sont délivrées par ce service sans qu'il ait été promulgué une loi ou décret quelconque l'autorisant à le faire (en ce qui concerne la Métropole bien entendu). En outre, aucun barème ne fixe, de façon même provisoire, les droits éventuels des résidents de l'Union française en Indochine. S'ils désirent, pour une raison quelconque, faire parvenir en France la plus petite somme d'argent, ils doivent obligatoirement solliciter une autorisation de l'O.I.C. Et cette autorisation dépend uniquement du bon vouloir d'un employé débarqué parfois à la colonie depuis huit jours à peine, qui ne possède aucun élément pour juger, qui est soumis à des luttes d'influences et à des pressions multiples, et qui accorde, refuse, revient sur sa décision, pour refuser à nouveau, sans aucune logique ni même bon sens parfois.

Et il ne peut faire autrement. Non fonctionnaire, il reçoit des instructions aussi vagues qu'imprécises, où les considérations politiques se mêlent aux consignes économiques, de différents organismes plus ou moins officiels et plus ou moins en rapports (Direction des Finances extérieures, Ministère des Finances, Caisse centrale de la France d'outre-mer, etc.). L'Office des changes en est réduit à inventer de toute pièce une réglementation et des [52] explications, toutes plus fausses les unes que les autres. C'est ainsi que les explications suivantes furent données au « public » pour justifier des refus de transferts (à Saïgon) : « Nous ne pouvons pas vous accorder ce mois-ci votre demande, nous avons dépassé le contingent. Nous devons attendre la réunion de la Commission de contrôle. Nous sommes obligés de constituer un dossier et il vous manque des pièces, etc. » Inutile de préciser qu'aucun contingent ne fut jamais imposé à l'O.I.C., qui peut délivrer autant d'autorisations de transfert sur la France qu'il le juge utile. La Commission de Contrôle est un mythe qui fut mis au point par MM. Rivet et Charleux en octobre 1949, alors que les transferts sur la France enflaient dangereusement et que l'employé préposé à ce service ne savait plus où donner de la tête (il recevait 150 à 200 demandes par jour qu'il était *seul* à examiner et dont il était le *seul* responsable pour toute l'Indochine. Cet employé touchait l'équivalent de 45.000 francs par mois).

Quant à la constitution des dossiers, elle demande parfois de longues démarches et nécessite également des frais. Une fois le dossier constitué, et alors qu'il ne reste plus

aucun doute sur le bien-fondé de la demande de l'intéressé, cela n'empêche nullement l'O.I.C. de refuser le transfert, quitte à l'accorder à un homme politique qui n'y a aucun droit. Mais cela est une autre histoire.

Le grand but est de décourager le client. Il est atteint rarement, mais on gagne du temps.

Voyons donc ce qu'est l'O.I.C., c'est-à-dire l'Office indochinois des changes. Nous venons de voir que pour avoir l'autorisation de convertir (de transférer, comme on dit en Indochine) des piastres en francs à la parité officielle, il faut obtenir une autorisation de l'Office indochinois des changes.

Qu'est-ce donc que l'Office indochinois des changes ?

L'Office indochinois des changes est un organisme privé, dépendant étroitement de l'Office métropolitain des changes, qui a été chargé, par le décret du 10 avril 1947, de l'« application de [53] la réglementation des changes en vigueur dans l'Union française et de l'exécution des accords réglant les relations financières de *la zone franc avec les pays étrangers* ».

En aucun cas il est question des rapports avec la Métropole.

Le décret précise également que l'O.I.C. reçoit ses instructions de l'Office métropolitain des changes et qu'il exerce pour l'Indochine les attributions du décret du 20 mai 1940 aux Offices des changes d'outre-mer.

Loi de 1939, décret de mai 1940, décret du 10 avril 1947, tous ces textes ne concernent que la réglementation des exportations ou des importations hors ou dans la zone franc. Ils ne s'appliquent qu'aux étrangers résidant en France ou dans l'Union française, ou aux Français se rendant en territoire étranger. Ce qui s'explique d'ailleurs parfaitement, puisque la piastre étant une monnaie de la zone franc, tout virement ou transfert de piastres en francs ou de francs en piastres ne peuvent être *légalement* réglementés sans porter atteinte à l'interdépendance des deux monnaies.

Donc théoriquement tout transfert de fonds est automatique et ne doit prêter qu'aux formalités normales nécessitant les virements de banque à banque. Et le juriste encore une fois le reconnaît parfaitement dans le fameux article 7 de la convention entre les États associés.

Or l'Office indochinois des changes exerce un contrôle rigoureux sur tous les transferts à destination de la zone francs !!!

Nous avons vu sur quels textes peuvent s'appuyer les employés pour appliquer un semblant de réglementation, textes plus ou moins explicites d'ailleurs. Nous n'en citerons pour exemple que cette circulaire du 1er octobre 1949. Elle recommande une politique particulièrement restrictive en matière de transferts. Les transferts commerciaux pouvaient être délivrés dès que la preuve était donnée qu'il s'agissait bien d'une opération commerciale. Pour les transferts financiers, civils ou militaires, on devait « sabrer », sans distinction. Une sévérité toute spéciale devait réagir contre les investissements de capitaux dans la Métropole ou dans les autres [54] territoires de l'Union, particulièrement lorsque les sommes à transférer provenaient de dommages de guerre, ou de réalisations de biens situés en Indochine. Enfin, cette phrase ahurissante que je recopie textuellement : « Il conviendra de faire preuve d'une même sévérité en ce qui concerne les transferts de caractère politique ».

Cette circulaire commençant à être appliquée, l'O.I.C. reçut un contre-ordre, c'est-à-dire une nouvelle circulaire datée de fin décembre 1949, qui adoucissait la précédente. Une levée de boucliers avait, en effet, accueilli la première. Mais celle du 9 octobre ne fut pas annulée.

Il n'y a donc pas de réglementation suivie ni logique. Ce qui en tient lieu est faible et arbitraire. Aucun barème, aucun règlement, aucun décret ne fixent les droits des ressortissants français ou indochinois résidant en Indochine et désireux de virer quelques fonds en France.

L'employé, le directeur de l'O.I.C. sont seuls juges en la matière. Juges souverains et sans appel, qui se voient forcés d'appliquer le fait du prince. Tel personnage bien vu (sénateur ou restaurateur) se verra délivrer sans aucune raison valable des autorisations de transferts portant sur des millions de piastres, alors qu'un petit fonctionnaire ou un petit commerçant se verra refuser, sans motif également, un transfert mensuel de quelques milliers de piastres, justifié amplement quant à la provenance des fonds et l'utilisation qui doit en être faite en France.

Si vous demandez une explication à l'O.I.C., on vous répondra que l'Office des changes n'a pas à justifier ses refus.

Si vous insistez et faites toucher du doigt l'illégalité de ce refus. on vous répondra, comme il fut répondu il y a quelques mois par M. Merz, employé de l'O.I.C. saïgonnais : « Je sais très bien que notre action n'est appuyée sur aucun décret, ni loi.

Mais l'O.I.C. s'en fout parce que si je ne signe pas votre transfert vous resterez avec vos piastres. Donc je refuse. Faites ce que vous voulez, nous sommes tout-puissants ».

Nous sommes en plein arbitraire.

[55] Malheureusement en matière de finances comme en politique, l'arbitraire qui peut être à la rigueur un pis-aller très provisoire, n'est ni profitable, ni souhaitable, lorsqu'il dure depuis sept ans.

Car alors il engendre désordre et trafics. Désordre et trafics engendrent de mauvaises finances, donc une mauvaise politique.

Et tout cela contribue à prolonger la guerre et à ruiner de plus en plus la Métropole et l'Union.

Et tout cela vient de *la piastre et du cours forcé que le Gouvernement d'alors lui imposa en 1945* (décembre).

Nous l'avons déjà dit : la piastre qui est cotée par les services officiels à 17 francs, est loin de posséder en Indochine un pouvoir d'achat identique. En fait, le pouvoir d'achat d'une piastre en Indochine se situe aux environs de 6 fr. 50. Il est donc évident que le seul fait de transférer en France des piastres au taux officiel de 17 francs constitue une excellente opération financière.

C'est en partant de cette constatation, et de quelques autres, que le « trafic » prit naissance. Trafic qui permet à certains initiés d'édifier en un temps record des fortunes colossales. Fortunes qui se bâtissent sur les ruines de la France, sur les cendres des paillotes d'Indochine et sur les tombes et les cadavres des soldats et des civils qui tombent un peu partout dans la jungle ou dans les plantations.

Car ce sont bien la guerre, la valeur surfaite de la piastre, les manœuvres de toute sorte, l'impuissance de l'Office des changes, les combinaisons sourdes des grandes banques, et combien d'autres raisons plus ou moins avouées, plus ou moins avouables, même lorsqu'elles sont officielles ou presque, qui ont eu pour conséquence de faire éclore et proliférer en Indochine ce virus purulent, le trafic des piastres, aussi dangereux pour la France et son œuvre en Extrême-Orient que le Viet-Minh et son action militaire et révolutionnaire. Nous démontrerons que sans le trafic des piastres la guerre aurait pu être écourtée, et que des solutions au conflit auraient pu être plus facilement trouvées. Car tout ceci se tient, [56] et si ce n'est le fait des mêmes hommes, ce sont les mêmes intérêts que nous trouvons derrière.

Lorsqu'en décembre 1945, le Gouvernement Provisoire de la République décréta du jour au lendemain que la piastre indochinoise voyait son cours porté de 10 à 17 francs, on se demande quels intérêts publics (ou privés ?) se cachaient derrière cette mesure soudaine qui dénotait de la part de son auteur une méconnaissance ou un mépris total de l'économie politique indochinoise du moment.

Le pays était entièrement aux mains des troupes étrangères ou révolutionnaires, et la France n'était représentée que par une dizaine de milliers d'hommes, amenés en toute hâte d'Allemagne.

Ces hommes, pour la plupart vétérans de la 1re Armée, excellents combattants aguerris, ne représentaient toutefois pas une force suffisante pour garantir une reconquête rapide et sûre de la Péninsule. En outre il n'en était pas question. Les troupes chinoises, grâce à l'amabilité de M. Roosevelt, occupaient l'Indochine jusqu'au 16e parallèle. Dans le Sud, Gurkas, Anglais, Japonais et Français essayaient tant bien que mal de se tirer d'affaire. Les quelques stocks amassés durant quatre ans d'occupation nippone par les planteurs étaient pour la plupart à l'intérieur des terres (et réservés aux Anglais)(j'ai fait partie d'une expédition destinée à ramener du caoutchouc, j'y ai laissé deux hommes) et rien n'était moins sûr que de récupérer la majeure partie de ces stocks.

Seule une explication mettant en cause de puissants intérêts nationaux pourrait « justifier » une telle mesure. Car les résidents français et vietnamiens d'Indochine pensaient si peu à un rajustement du taux de la piastre que des colons, pressés de rentrer en France, « achetèrent » jusqu'au 24 décembre des francs à des taux invraisemblablement bas. J'ai personnellement connu un Eurasien d'une cinquantaine d'années qui avait changé 100.000 piastres contre 650.000 francs le 23 décembre à un fonctionnaire je crois) et qui, m'avouait-il, était persuadé (jusqu'au 25 décembre, bien entendu) avoir réussi une excellente opération. Une des premières choses à éclaircir serait donc la raison de cette augmentation. [57] Cela réserverait certainement des surprises. À condition que cela soit « bien fait ».

La première forme du trafic fut donc de changer des piastres contre des francs. Trafic n'est d'ailleurs pas le mot exact. Les gens gagnaient au change, cela arrive dans toutes les monnaies, on gagne toujours sur quelqu'un. Toutefois, certains Français d'Indochine avaient gagné pas mal d'argent avec les Japonais. Ils répugnaient à virer sous leur nom des sommes importantes. L'Office des changes (qui, à cette époque, était assuré par la Banque de l'Indochine) n'était pas très sévère. Ils prenaient donc un prête-nom, qui faisait le virement à leur place moyennant 3 à 5 %. Dès 1946 toutefois, le ministère des Finances à Paris constatait que beaucoup d'argent se virait d'Indochine. On retira en conséquence l'Office colonial des changes à la Banque de l'Indochine et on créa l'Office indochinois des changes, qui passa à la Caisse centrale de la France d'Outre-Mer. Dans le même temps, certains « Indochinois » (Français d'Indochine) venus en congé en France constataient que le dollar U.S. valait au marché noir de Paris deux à trois fois moins cher qu'au marché noir de Saïgon. Ils pensèrent donc qu'en achetant des dollars à Paris et en les revendant à Saïgon, ils pourraient encaisser un bénéfice substantiel.

L'opération était évidemment illégale, toute introduction de dollars en Indochine étant interdite. Mais seuls les « imbéciles se font prendre » et, en Extrême-Orient, il est toujours facile de « s'arranger » Pour que l'opération soit rentable, il fallait, évidemment, transférer les piastres provenant de la vente des devises au taux officiel à 17 francs. Au début, nous l'avons vu, cela était facile. En fait cela fut relativement facile jusqu'en 1948. Ce qui permit à certains margoulins de fêter périodiquement leurs premier, puis second milliards. On invitait les autorités à ces banquets d'un goût douteux, où certain Haut Commissaire n'hésitait pas à se faire représenter. Il est vrai qu'un Ministre de la France d'Outre-Mer déclarait, au sujet d'un de ces personnages, qu'il était un des éléments de la présence française en Indochine.

[58] Toutefois, les services financiers de la Métropole s'aperçurent bientôt que les transferts sur la France enflaient de dangereuse manière. La piastre ne valant pas, et de beaucoup, sa valeur légale, les « trous » que devait boucher le trésor français se faisaient plus profonds chaque année. Une solution semblait, en logique pure, s'imposer : redonner à la piastre sa valeur normale en réduisant son taux à 8 ou 10 francs. Pour des raisons politiques (ou autres), on préféra donner à l'Office des changes (qui était passé, entre-temps, de la Caisse centrale à l'Office métropolitain) des instructions préconisant une politique restrictive en matière de transferts sur France. Mais on ne promulgua ni lois, ni décrets, autorisant cet organisme à refuser les

autorisations de transferts. Seules quelques vagues instructions donnaient les grandes lignes de la politique à suivre. L'Office des changes, qui travaillait déjà en plein arbitraire, restait désarmé vis-à-vis des fraudeurs.

La guerre au Vietnam s'éternisant et se durcissant, le « dollar montait » à Saïgon sur le marché parallèle.

Le trafic prenait une ampleur considérable.

Dès août 1949, il était facile de voir que le gouffre où s'engloutissaient les finances françaises ne pouvait pas être comblé. Et rien n'était même tenté pour faire cesser ce trafic.

Or nous démontrerons que l'un des principaux bénéficiaires sur le plan militaire et politique de cet état de fait fut le Viet-Minh.

Il va sans dire que des communautés d'intérêts puissants, trafiquants et sociétés de tous poils, y trouvent également leurs profits.

Le grand perdant c'est, à travers la France, le contribuable français et le soldat d'Indochine. L'un comble « les vides » avec sa sueur et l'autre se fait tuer grâce aux dollars des trafiquants.

La première forme du trafic fut donc pour certains de transférer des piastres en France. Cette opération toutefois reste très légale et normale pour la majorité des Français d'Indochine.

Il y a plusieurs manières de transférer des piastres en France.

[59] L'Office des changes doit donner son accord pour chaque opération, et les transferts sur France peuvent s'opérer de la façon suivante:

1°) Par virements mensuels autorisés dans certaines banques, *dites banques agréées par l'Office indochinois des changes*, et qui ont la faculté, grâce à une autorisation permanente de l'O.I.C., d'accorder à chacun de leurs clients un transfert mensuel de 50.000 francs, en sus de tous autres transferts. Il va sans dire que la clientèle de ces banques [22] est très recherchée. En effet, un particulier qui se fait ouvrir différents comptes dans différentes banques. et dans différentes villes de l'Indochine, arrive facilement à transférer (sans contrôle) plusieurs millions par mois.

2°) Par les mandats-postes autorisés mensuellement. Chaque résident en Indochine, sans distinction de nationalité, peut, moyennant l'obtention d'une carte qui coûte 10 piastres, obtenir l'autorisation d'expédier en France chaque mois un transfert de 5.000 fr.

Les queues interminables aux guichets postaux, où coolies, Thi-Haï, mendiants, intellectuels fatigués et chômeurs professionnels se pressent en troupeaux serrés, montrent à quels abus donne lieu cette réglementation stupide. En effet, les trafiquants, moyennant une commission, louent les cartes de plusieurs Indochinois et virent ainsi, également sans contrôle, des sommes mensuelles qui peuvent être très importantes.

3°) Grâce aux autorisations délivrées également par l'Office indochinois des changes directement. Ces demandes d'autorisations doivent être obligatoirement déposées aux guichets d'une banque de la place de Saïgon-Cholon qui, par l'intermédiaire d'une banque agréée (si elle ne l'est pas elle-même), demandera à l'O.I.C. d'examiner la demande et de l'autoriser (ou de la refuser).

[60] L'Office indochinois des changes est donc le grand maître en matière de transferts sur France. Il va sans dire que les demandes formulées comme il est indiqué en 3°) sont de loin les plus importantes. Il n'est pas rare de voir passer plusieurs centaines de millions, parfois même des milliards chaque jour. Or l'O.I.C. n'a légalement aucun pouvoir pour exercer cette fonction. Aucune loi n'est actuellement promulguée qui réglemente d'une façon quelconque la conversion des piastres indochinoises en

---

[22] Ces banques ne sont que des banques à capitaux européens : Banque d'Indochine, B.N.C.I, Banque franco-chinoise, Chartered Bank, Hong-Kong and Shanghaï Banking Corporation.

francs métropolitains. Et la chose est si vraie que lors d'une affaire célèbre, dont nous parlerons tout à l'heure, le haut commissaire de France en Indochine, M. Pignon, a déclaré : « Étant donné la réglementation actuelle, il n'y a pas de délit en matière de transferts de piastres ».

C'est exact. *Il n'y a pas délit en matière de transferts de piastres*.

Et l'administration (privée) de l'Office des changes est absolument de ce fait impuissante à mettre fin au scandale des piastres.

Car les gouvernements successifs qui se sont succédé depuis 1945 ont toujours refusé de regarder en face ce problème. Pourquoi ???

Cette carence de textes, cette politique de Gribouille est confirmée de tous côtés, et notamment par un rapport confidentiel de M. Mariani, administrateur de l'Office des changes, qui fut chargé de mission en Indochine, et qui écrit en toutes lettres dans une note adressée à la Direction Générale des Finances le 21 février 1950

« Il faut reconnaître que l'Office des changes, devant cette poussée, ne constitue qu'une barrière fragile. Outre qu'il ne dispose que d'un personnel très insuffisant pour examiner attentivement les demandes (soixante par jour en moyenne), exiger les justifications nécessaires, s'informer sur la provenance de fonds et les motifs véritables des transferts, il n'a, d'une part, aucun texte à opposer aux demandeurs, d'autre part, et ceci à cause de cela, aucune possibilité de sanctions quand il découvre que les fraudeurs sont de mauvaise foi. »

[61] Il avoue plus loin dans son rapport: « Sous l'apparence d'envois anodins, une personne ayant recours à trois banques différentes, deux fois par mois, pour des secours familiaux, arrive à transférer près de 4 millions par an ».

Voilà pour notre 1°).

Et pour la poste 2°) du même « auteur » : « Plus encore que les banques, la Poste constitue une fissure redoutable dans le contrôle des transferts d'Indochine sur France. La seule poste de Saïgon établit des mandats pour 1.200.000 piastres par jour en moyenne, le receveur estimant que neuf sur dix des envois ne répondent à aucune autre nécessité que le désir d'évacuer des capitaux dans la Métropole. 95 % sont des mandats de 25.000 francs, maximum autorisé. »

Depuis cette époque, le maximum autorisé a été ramené à 5.000 francs, mais cela n'a rien changé à l'affaire, bien au contraire.

Il est donc suffisamment démontré je pense que tout ceci n'a aucune action sur le trafic, *mais au contraire le favorise*.

Car les trafiquants s'arrangent toujours pour se procurer les transferts dont ils ont besoin. Il est possible à Saïgon (ou ailleurs) d'acheter des transferts sur France. Cette solution, bien connue des trafiquants, sans être légale n'est pas illégale, aucun texte n'étant prévu.

Une autre manière fructueuse de transférer des fonds en France consiste, pour certaines maisons de commerce, à « enfler » leurs factures *pro forma* reçues de France, et à demander à l'O.I.C. une autorisation de transfert basée sur ces *factures*.

Les transferts autorisés à titre commercial par l'O.I.C. doivent être en principe apurés [23], mais il est difficile pour un petit employé de se heurter de front à des maisons de commerce ou de [62] navigation installées depuis des dizaines d'années en Indochine.

Certaines de ces maisons ont des retards de justifications portant sur 700 ou 800 millions de francs. Volant suffisant pour permettre un trafic fructueux, permettant de gonfler quelque peu les bénéfices de fin d'année.

---

[23] C'est-à-dire justifiés après arrivée des marchandises, notamment par les pièces de douanes.

Il existe également les transferts politiques. Les transferts politiques sont des transferts accordés à certains personnages plus ou moins gênants, ou plus ou moins utiles, et destinés à les rendre, si nécessaire, suffisamment compréhensifs.

Une affaire de transfert politique particulièrement caractéristique fut l'affaire Pignon-Legrand-Morelot.

M. Pignon était haut commissaire de France en Indochine (en 1948). C'était l'époque de la République de Cochinchine, et des élections devaient avoir lieu, destinées à élire un collège composé de Français, de Cochinchinois et de quelques Chinois. Différentes listes avaient été déposées, et, parmi ces listes, une liste déposée par M. Legrand, restaurateur, rue d'Espagne, à Saïgon. Que se passa-t-il au juste ? Je l'ignore. Plusieurs versions de l'affaire ont été données. Aussi bien l'important n'est-il pas là.

Pour une raison, ou pour une autre, cette liste Legrand-Morelot ne fut pas présentée aux élections par le haut commissariat de France. M. Legrand prit immédiatement la mouche et menaça d'attaquer, en France, et grâce à des appuis politiques puissants, disait-il, les élections en nullité. Cela menaçait toute la politique du haut commissaire Pignon en Indochine. « On » chargea donc le commissaire de la Sûreté Bazin (assassiné depuis) d'« arranger les choses ». Bazin, qui n'était pas un enfant de chœur (les enfants de chœur sont rares en Extrême-Orient, surtout dans la police), ne s'y prit pas de différentes manières et persuada Legrand de ne pas faire d'histoire, moyennant quoi une autorisation de transfert de cinq millions de piastres lui serait accordée pour le « dédommager » des avantages perdus. Autrement dit, si Legrand voulait bien se taire, le haut commissariat s'engageait à lui faire délivrer par l'Office des changes une autorisation de [63] transferts sur France (à laquelle il n'avait pratiquement aucun droit) de 85 millions de francs.

Comme le disait Legrand un an après, alors qu'il tenait le restaurant le « Bodega » : « C'était toujours bon à prendre. Et puis c'était du solide. J'ai accepté ». Le haut commissaire Pignon dans ses tractations avait malheureusement omis (on ne pense pas à tout, n'est-ce pas) de prévenir Legrand qu'il n'était pas au mieux avec Rivet, directeur de l'O.I.C., qui faisait une politique opposée à celle du H.C.F.[24]. Lorsque Legrand déposa sa demande à la banque, elle lui fut retournée refusée par l'Office des changes. Ce fut un beau spectacle. Legrand se rendit au haut commissariat ayant proclamé par toute la ville qu'il allait dire son fait au haut commissaire, qu'on l'avait berné et abusé, que sais-je encore !

Les choses pourtant s'arrangèrent une première fois. On téléphona à Rivet, qui promit de laisser passer la demande. Legrand, entre-temps, avait réfléchi. Pour une raison ou une autre (il y en avait de multiples), il résolut de faire plusieurs demandes successives pour un montant de 5 millions de piastres. Il fit donc une première demande (de un million de piastres je crois), qui fut acceptée et signée. Il attendit un petit mois et en fit une seconde, qui fut refusée. Il voulut aller crier une seconde fois. Seulement, cette fois-là, il se fit mettre à la porte ! On lui dit que les élections étaient loin, que la prescription ayant joué, il ne pouvait pratiquement plus rien faire. « En outre, mon pauvre vieux, tout le monde sait que vous vous êtes fait acheter. Alors vous comprenez... »

Voilà, choisi entre mille, un exemple de transferts politiques.

S'il n'a pas réussi [25], c'est parce que son bénéficiaire a voulu être trop gourmand. Mais le principe reste valable.

Les transferts politiques touchent également de très hauts personnages. Les différentes personnalités Vietnamiennes et Fran- [64] çaises qui ont bénéficié de transferts de cette sorte apparaissent en clair sur un rapport de l'Office indochinois des changes :

---

[24] Haut Commissaire de France.

[25] Il a réussi partiellement.

S.M. Bao Daï et l'Impératrice 176.500.000 fr.
Gouvernement Central du Vietnam 62.600.000
Gouvernement du Centre Vietnam 76.000.000
Gouvernement du Sud-Vietnam 6.700.000
Diverses personnalités politiques (ainsi pudiquement nommées) 60.200.000
M. et Mme Didelot [26] 44.700.000
Soit un total en 1949 de 426.700.000 fr.

On peut être certain qu'on a fait mieux depuis.

Outre le trafic qui consiste donc à vendre ou à profiter uniquement du cours de la piastre pour transférer sur France, il existe d'autres formes de trafic bien autrement lucratives.

a) Trafic piastres-francs-dollars-piastres-francs...

Cette forme de trafic est de loin la plus fréquente. C'est la première, dont nous parlions tout à l'heure, et la plus usitée. Ce trafic consiste donc à acheter des devises étrangères (dollars U.S. en général) en France au marché parallèle, à les amener en Indochine, où elles sont revendues à un taux qui peut laisser jusqu'à 110 ou 120 % de bénéfice net, l'opération ayant duré de quinze jours à un mois.

Ces devises vendues en Indochine sont achetées par des intermédiaires chinois ou hindous qui les revendent au Viet-Minh. Ce dernier les achète à n'importe quel prix et fait la guerre avec (Voir chapitre VII).

b) Trafic francs-piastres-francs...

Ce trafic consiste à acheter sur les places de Hong-Kong, Bangkok, etc., des piastres à un taux voisin de 8 francs, de les [65] transporter ou de les faire transporter en Indochine, et de les transférer en France par virements autorisés au taux à 17 francs.

c) Trafic Hong-Kong dollars-piastres-francs...

Ce trafic, réservé aux commerçants chevronnés ou bien introduits sur la place de, Saïgon-Cholon, consiste à obtenir des attributions de Hong-Kong dollars achetés au taux officiel, ou plus fréquemment d'obtenir des services économiques de l'Indochine et de l'O.I.C. l'autorisation d'exporter des marchandises sans rapatriement de devises ; à acheter des piastres avec des Hong-Kong dollars ainsi obtenus sur le marché de Hong-Kong, et à ramener ces piastres en Indochine d'où elles seront virées en France au taux officiel.

Il est bien évident, après avoir lu tout ceci que la forme la plus fructueuse du trafic est : *U.S. dollars-Hong-Kong-dollars-piastres achetées et rentrées en fraude en Indochine, ces piastres virées à 17 francs, on recommence*...

Bien moins rémunératrice, la seconde solution présente l'avantage de ne présenter aucun risque. Ce trafic est également employé « à titre politique ».

Cette forme de trafic (on achète des dollars à Paris, on les vire à Hong-Kong où on achète des Hong-Kong dollars, puis des piastres qu'on rentre en Indochine, etc.) n'est que très rarement utilisée. Bien qu'étant la plus fructueuse, elle est très risquée.

Trop de complicités sont nécessaires, et seuls des personnages puissants, assurés de l'impunité la plus totale en cas de « coup dur », ont pu se risquer à tenter cette aventure. Ayant réussi quelques coups fumants, ils se font prendre, mais la fille comme

[26] Beau-frère et sœur de l'impératrice d'Annam.

la femme de César ne peut pas être soupçonnée, même prise la main dans le sac. (Pour 50.000 dollars, c'est le moins qu'on puisse dire on penserait plutôt à un coffre-fort).

[67]

V
COMMENT SE FAIT LE TRAFIC

Il n'est évidemment pas simple pour tout le monde de faire entrer des dollars en Indochine. D'abord, c'est défendu (ce qui n'est pas un obstacle pour certains), mais aussi il y a la douane.

Et on ne peut pas connaître *tous* les douaniers.

Toutefois, certains « courent le risque ».

Les moyens les plus ingénieux et les plus banaux sont utilisés. Semelles de chaussures évidées et remplies de billets de 1.000 dollars, femmes « indisposées » camouflant des coupures dans la serviette hygiénique qu'elles portent sur elles, pages de revues « coupées en deux » et garnies de dollars, puis « recollées », etc. Un procédé également usité consiste à utiliser de petits tubes de la grosseur d'un gros cachet pharmaceutique, en matière plastique je pense. Le trafiquant prend le *Constellation* (36 heures). Dans les deux petits tubes des billets de 1.000 dollars compressés à raison de trois billets par tube. Aux environs de Saïgon, le « passeur » avale ses tubes (un, deux ou trois). Il les « récupérera » la douane passée, grâce à une purge judicieusement ingurgitée.

Il y a également quelques équipages de compagnies aériennes qui, de notoriété publique, passent, moyennant une commission substantielle, des objets peu encombrants et d'un rapport certain.

Les dollars arrivés en Indochine il faut les vendre. C'est très facile. D'ailleurs, le trafiquant a vite son Chinois attitré qui lui règle « cash » chacun de ces arrivages. Une fois les dollars vendus et les piastres encaissées, les « difficultés » commencent. Il s'agit en effet de « retourner » les piastres en France, en les convertissant le plus possible au taux officiel, ou à un taux très approchant (sans cela le trafic ne serait plus rentable). Nécessité en[68] conséquence d'avoir plusieurs combinaisons : listes d'adresses en France où l'on peut envoyer des mandats postaux, plusieurs comptes en banques, un ami si possible à l'Office des changes, etc.

Ces « petits trafiquants » (car le trafic dont nous venons de parler est le « petit trafic ») se font de 35.000 à 50.000 piastres par mois. Soit plus d'un demi-million de francs au minimum.

Tous les Français d'Indochine ne sont pas des trafiquants, je m'empresse de le dire. La plupart, au contraire, sont des gens qui vivent dangereusement pour des salaires qui sont loin, étant donné le coût de la vie, de représenter une prime de risque suffisante, et qui, parfois, payent de leur vie la politique de fou de nos gouvernants irresponsables (on veut tout au moins croire qu'ils sont irresponsables).

Il n'est toutefois pas possible de cacher qu'à Saïgon surtout prolifère une faune d'origine plus ou moins méditerranéenne, qui ne vit que du trafic. Commerçants sans commerce, représentants sans représentations qui se prélassent à la terrasse de l'Hôtel des Nations ou du Continental, regardant passer d'un œil torve et dédaigneux les permissionnaires du Corps expéditionnaire (qui font preuve d'une indulgence à toute épreuve en ne faisant pas fleurir les réverbères du boulevard Charner de ces fruits d'une espèce particulièrement nauséabonde). Les services de police ne réagissent pas.

Pourquoi le feraient-ils d'ailleurs ? M. Pignon l'a dit : *Il n'y a pas délit en matière de transfert de piastres*.

Tout ceci ne représente malgré tout que le *petit trafic*.

Répétons-le, pour bien faire comprendre son mécanisme :

Nécessité tout d'abord de pouvoir rapatrier les piastres (c'est relativement facile — tout au moins possible). Avoir à Paris un collecteur qui récoltera auprès des divers amis les sommes envoyées d'Indochine, achètera les dollars, et les remettra à. la personne chargée de les faire entrer en Indochine. Et à Saïgon une personne qui vendra les dollars et retournera les piastres.

[69] Il y a un inconvénient majeur. On peut se faire prendre à la douane indochinoise. Le risque est mince mais il existe. Et il n'existe que pour les petits trafiquants.

Car les gros trafiquants, grâce à leur organisation mondiale, ne rentrent jamais de dollars en Indochine.

Toutes leurs opérations se font par virements bancaires.

Ils ne peuvent, en effet, se permettre le « luxe » de se faire prendre.

Certains spéculent sur des millions de piastres. Le simple fait de perdre un seul envoi équivaudrait parfois à une perte de plusieurs centaines de millions de francs. Ils ont donc mis au point une organisation basée sur le fait que les dollars *ne rentrant jamais en Indochine*, ils ne courent aucun risque.

Toutes leurs opérations se font de banques à banques, et réduisent au minimum les manipulations monétaires. En outre, les gros « gangs » jouissent d'appuis suffisamment puissants (quand ils ne sont pas déjà puissants par eux-mêmes) pour ne craindre, comme le déclarait un de leurs « caïds », aucun « juge ou procureur, à Saïgon ou à Paris ».

Afin d'expliquer en gros cette forme d'organisation, dont certaines sont monstrueusement puissantes, au point qu'un technicien des Finances françaises a pu dire qu'il se demandait si la piastre à 17 francs n'avait pas été créée « *exprès* » pour que certains groupes s'enrichissent, nous donnerons un schéma type d'organisation de trafic. Je précise que ce schéma est réel. Il est la copie exacte d'une organisation qui a fonctionné et qui va refonctionner en Indochine. L'homme politique qui soutenait cette organisation était M. Antériou, encore attaché de cabinet du ministère de M. Pinay. Et, malgré quelques tentatives infructueuses, jamais la police n'a pu faire quoi que ce soit contre les dirigeants de ce gang.

Donc voici l'organisation type :

[70] a) Tout comme pour les petits trafiquants, il s'agit tout d'abord d'avoir en Indochine un moyen sûr, rapide, efficace de transférer des piastres en France au taux le plus élevé possible : donc fondation d'une maison d'import-export patentée, avec bureau à Saïgon.

On a précédemment installé une maison « mère » à Paris, ou en France, qui se chargera d'expédier les commandes de la maison saïgonnaise, ainsi que les factures *pro forma*, les bons d'achats, etc. Toutes pièces pouvant justifier à Saïgon une demande de transfert commercial ou financier.

Il va sans dire que ces pièces seront savamment truquées afin de permettre le trafic. Ainsi, si la maison de Saïgon commande à Paris un chargement de pommes de terre, la maison parisienne expédiera une facture *pro forma* libellée à un taux factice. Exemple : un kg de pommes de terre valant dans les 25 francs, Paris achètera des pommes de terre aux trois quarts pourries à 8 ou 10 francs le kg, trichera sur le poids, et les facturera « Premier choix enveloppé caisse » à 60 fr. le kg. L'Office des changes accordera son transfert sur ce dernier chiffre et le tour sera joué. Si 1.000 tonnes ont été commandées, ce sont plus de *40 millions* qui serviront donc au trafic. Cet exemple est volontairement modeste.

c) En sus, il convient également de posséder un réseau d'adresses qui permettent de suppléer à un retard de l'Office. Pour cette affaire, nous avons plus de cinquante noms et adresses sous les yeux.

Cela permet, nous l'avons vu, de virer plusieurs millions par mois, ce qui n'est pas négligeable.

d) Tout ceci étant en place, un compte en Banque anonyme à Genève (sous un faux-nom), à Tanger et à Bruxelles, et un agent de change « spécialisé » qui permettra de se procurer des devises sur ces différentes places étrangères. Un achat massif de U.S. dollars à Paris peut être, en effet, dangereux et éveiller l'attention, ce qui causerait, comme le disait un de ces Messieurs, « des frais supplémentaires ».

[71] e) Un compte en banque aux U.S.A, ou tout au moins un correspondant.

f) Des correspondants et des comptes à Bangkok, Hong-Kong, Singapour.

g) À Saïgon, l'indispensable « compradore » chinois qui recevra les avis d'arrivée et de bonnes livraisons des correspondants de Bangkok et de Hong-Kong (par radio clandestine), négociera ces devises au cours du jour avec la mission d'achat viet-minh ou chinoise, encaissera les piastres, prendra sa commission de 5 %, et remettra les piastres ainsi encaissées à la maison de Saïgon qui n'aura plus qu'à les transférer de nouveau à Paris. Le circuit est bouclé : on recommence.

En 1950-1951-1952, une expédition de dollars partie de Paris à destination de Hong-Kong ou de New-York (certains communistes chinois préfèrent être payés aux U.S.A.) mettait un mois au plus pour faire le circuit.

Or ce trafic, s'il est le fait d'un petit nombre de « sociétés » ou d' « associations », est effectué sur une très grande échelle.

Des gens « très bien » en profitent et en ont profité. Car c'est le propre de cette guerre d'avoir ainsi mis côte à côte, dans la soif des profits immondes, sénateurs et aventuriers, conseillers et anciens tenanciers de maison close, députés et escrocs.

L'armature du trafic, ce sont les nombreuses personnalités politiques ou financières, les parlementaires compromis pour un chèque encaissé à la hâte, les partis politiques sollicitant une aide « pour la prochaine campagne électorale ». Ce sont tous ceux qui profitent de cette facilité déconcertante à faire fortune et qui, par leur position, leurs relations ou leur pouvoir, contribuent à donner à ce trafic de piastres et de dollars l'aspect particulièrement répugnant qui fait de tous ces hommes des pseudo-nécrophages.

Le maréchal de Lattre (qui fut un haut commissaire *insoupçonnable et insoupçonné*) avait très bien saisi l'importance du [72] trafic et du problème des piastres dans la guerre d'Indochine. Il avait essayé de s'attaquer au trafic et, grâce à lui, quelques expulsions bien senties firent réfléchir pas mal de monde. Il n'eut pas le temps d'aboutir, et son action provoqua des ressentiments qui n'ont pas abdiqué à l'heure actuelle. (Une perte de 150 millions de francs, même lorsque c'est du manque à gagner, ça ne se pardonne pas comme ça).

Car le drame de cette histoire des piastres, c'est qu'en Indochine, tout le monde a la possibilité de trafiquer.

La personne la plus honnête (et c'est la majorité en Indochine comme ailleurs) sera, qu'elle le veuille ou non, en relations un jour ou l'autre avec un ou plusieurs trafiquants plus ou moins chevronnés, qui se déclareront prêts à l'aider au cas où elle aurait l' « occasion » de découvrir un transfert sur France.

Cette politique de l'autruche qui consiste à ne pas vouloir voir l'évidence est stupide et criminelle.

En Indochine, la vie est chère. Les gens dépensent énormément d'argent. Grâce aux virements mensuels, certains arrivent la plupart du temps, sauf les étourdis ou les négligents (il y en a), à rapatrier une bonne partie de leurs économies en cours de séjour.

Lorsque leur tour de congé arrive, il est fréquent que des fonctionnaires ou des militaires ne possèdent pas la première piastre d'économie en réserve. Des voix de Sirènes se font alors entendre :

« Demandez toujours à l'Office des changes. Vous partez en congé, *on n'a pas le droit de vous refuser un transfert*. Vous aurez au moins un million. Si l'O.I.C. vous l'accorde je vous en donne 30-35 ou 40 % en piastres... »

Certains acceptent. Que risquent-ils ?

Si le transfert est accordé, le rabatteur (ce sont les « jeunes gens » dont nous parlions tout à l'heure) procurera la somme, se rendra avec le bénéficiaire à la banque, fera signer un ordre de virement de compte à compte pour la France. Les trafiquants auront fait une « affaire » de plus.

La personne qui se sera prêtée à ce petit manège, *neuf fois* [73] *sur dix*, n'aura pas cru mal faire, et légalement elle a raison car elle n'a, vis-à-vis de la loi, rien fait de répréhensible. Mais elle a permis à des trafiquants de faire, pour leur plus grand profit, entrer des dollars ou de l'or en Indochine. Le Viet-Minh se servira de ces devises ou de cet or, et si le « vendeur » du transfert est un convoyeur, un militaire ou un planteur, il sera peut-être tué par la balle ou la grenade achetée grâce à l'autorisation qu'il aura cédée.

Or, encore une fois, aucune loi, aucun décret n'a été promulgué qui permette une lutte efficace. *Pourquoi ???*

Ne perdons pas de vue également que chaque fois qu'une piastre est virée à 17 francs, le Trésor français comble un déficit qui s'élève à près de 8 fr. 50.

À l'heure actuelle, on peut estimer à 4 ou 500 millions de francs par jour les transferts effectués frauduleusement sur France.

Ce sont donc au total près de 100 milliards de francs supplémentaires qui sont déboursés annuellement par les contribuables français, 100 milliards qui ne sont portés sur aucun budget, et qui enflent dangereusement le déficit de notre balance des comptes.

Il existe également un autre genre de trafic dont on parle peu, mais qui prend depuis quelques mois une importance accrue : le trafic de l'or.

L'or, comme les dollars, vaut beaucoup moins cher à Paris qu'à Saïgon (500.000 francs le kg à Paris centre 75.000 piastres à Saïgon, soit 1.275.000 fr.). Suivant le même circuit que pour le trafic de dollars, les trafiquants achètent de l'or en France et le revendent à Saïgon, réalisant ainsi un énorme bénéfice. Toutefois, les risques pris sont plus grands. Il est, en effet, nécessaire de faire entrer l'or en Indochine, et c'est parfois difficile. Des lingots d'or se camouflent en effet moins facilement que des billets de 100 ou 1.000 dollars. En outre, il n'est pas question avec le métal de compensation bancaire.

Ce trafic a toutefois pris une certaine importance et l'on raconte à ce sujet l'anecdote suivante:

[74] Un des gros spécialistes de ce trafic fut un pilote d'une compagnie de navigation qui fait Paris-Saïgon assez régulièrement.

Jouissant de nombreuses amitiés rémunérées à la douane saïgonnaise, ce commandant de bord n'a jamais été pris et peut, avec sa femme, mener une vie à Paris très, très confortable. Il eut « chaud » pourtant une seule fois. S'étant « arrangé » avec certains employés des douanes, il sortait ses lingots d'or dans l'un des deux appareils de contrôle radio qui se présentent, paraît-il, sous la forme de deux mallettes de cuir. L'autre contenait effectivement un appareil. Quand il sortait de l'aérodrome de Saïgon avec ses deux mallettes, il en mettait une sur le comptoir de la douane, le douanier l'ouvrait devant tout le monde, constatait que c'était bien un appareil radio (et pour cause) et donnait un coup de craie sur les « deux » mallettes. L'autre, évidemment, était pleine d'or.

Cette fois-là, le commandant L... sortit comme d'habitude.

Malheur, les douaniers étaient changés. Impossible de reculer. Il résolut de « faire ça au bluff » et se dirigea vers la sortie... pour se faire immédiatement « harponner » par un douanier vietnamien.

— Où allez-vous ?

— Je sors.

— Qu'est-ce que vous portez dans ces boîtes ?

— Ce sont les appareils de contrôle radio.

— Ouvrez-les.

Là, le commandant L. avoua plus tard qu'il avait eu vraiment chaud.

— Comment, faire ça à moi, un vieux pilote de ligne, vous n'avez pas le droit, etc.

Discussion, le douanier veut ouvrir les sacoches. L., et pour cause, n'y tient pas. mais alors pas du tout. Il ne trouve qu'une seule manière de s'en tirer... Il élève la voix. Pendant ce temps, tout son équipage, hôtesse en tête, a pris le large. Enfin, il obtient un premier résultat. Le douanier vietnamien, qui est un jeune, se laisse impressionner et l'emmène à l'inspecteur des douanes.

[75] Là, L... recommence son histoire.

— Me soupçonner, moi, un vieux pilote, etc., etc.

L'Inspecteur, qui a chaud, et qui voudrait bien aller faire sa sieste, le raisonne.

— Allez, tenez donnez-moi une valise...

Il se penche et l'autorité en prend une.

— Celle-là. Ouvrez-là.

L... ne vit plus, mais que faire.

L'inspecteur ouvre la sacoche. C'est la bonne. Enfin... pour lui. Celle où il y a vraiment la radio.

On le laisse partir avec ses instruments.

Depuis ce passage « mouvementé », le commandant L... fait attention et se renseigne, avant de passer la douane saïgonnaise.

Le trafic peut, d'ailleurs, être illustré de différentes manières.

Une des façons « profitables » de trafiquer est la suivante (employée uniquement par les autochtones indochinois évolués) :

Un nombre impressionnant d'Indochinois (Vietnamiens en majorité) effectuent chaque mois et régulièrement des transferts piastres-francs importants, sans jamais toutefois dépasser une limite qu'on pourrait qualifier de raisonnable. Ces transferts dépassent en effet rarement 200.000 fr. mais sont renouvelés à une cadence très régulière. Ces Vietnamiens possèdent tous un ou plusieurs comptes en banque, qui leur permettent de bénéficier des facultés de transferts de 50.000 fr. par mois et par compte ouvert. Certains possèdent d'ailleurs six ou sept comptes en banque tant à Saïgon, qu'à Pnom-Penh, Hanoï, Haïphong etc. et multiplient ainsi les transferts mensuels (leur femme et leurs enfants majeurs suivent également leur exemple).

Le contrôle, de la part de l'O.I.C., est impossible. Toutes ces sommes, ils les virent à un ou des parents résidant en France, et entretiennent grâce à ce système toute la famille, aussi bien en France qu'en Indochine.

[76] Voici brièvement exposé le processus à suivre :

Au départ, comme dans toute « affaire commerciale », il est nécessaire d'avoir un petit capital, qui permettra d'envoyer en France un ou deux représentants de la famille, étudiants si possible. Les ou le représentant de la famille partant pour la France sollicitera un transfert de la part de l'O.IC., transfert destiné à lui permettre de subvenir à ses premiers besoins dans la métropole.

Le partant (supposons qu'il soit seul) se verra donc accorder par l'O.I.C. un transfert de 500.000 fr.. Si la famille est connue, a des appuis politiques, le transfert peut être plus important et atteindre parfois plusieurs millions. Le transfert accordé, l' « étudiant » part pour la France. Arrivé à Paris, il va descendre chez un ami, et restreindre le plus possible ses besoins. Il prélèvera sur le transfert de 500.000 fr.

obtenu avant son départ le strict minimum pour vivre, et renverra le reste sous forme d'US dollars.

Les dollars arrivés à Saïgon seront vendus par la famille restée sur place qui renverra cet argent en France, après avoir prélevé dessus de quoi vivre. Ceci grâce aux comptes en banque multiples et aux virements accordés par l'O.I.C. et destinés à pourvoir aux besoins de l'étudiant. Et ainsi de suite.

Prenons, par exemple, le cas d'une famille de cinq personnes, et trois domestiques. Les parents, propriétaires ou petits commerçants, décident d'envoyer leur fils continuer ses études en France.

Coût du voyage 6.000 piastres, soit 100.000 fr.. Transfert accordé par l'O.I.C. 30.000 piastres (500.000 fr.) pour les premiers frais.

Le père, la mère, les sœurs, les domestiques et des amis vont envoyer des mandats par la poste : 50.000 fr. par mois.

Les différents comptes en Banque permettent de transférer 200.000 fr. par mois.

En arrivant à Paris l'étudiant va donc se trouver à la tête d'un capital de 500.000 + 50.000 + 200.000 = 750.000 fr.. [77] Mettons les choses au pire, et qu'il soit dépensier. Pour son premier mois, ses premiers frais, il prélève 100.000 fr.. Il va donc acheter pour 650.000 fr. de dollars, qu'il enverra à Saïgon. Ces dollars, revendus sur place procureront un peu plus du double de la somme investie au départ. Toutefois, les diverses « commissions » et pourboires une fois distribués, il restera, en piastres, l'équivalent de 1.250.000 fr.. Sur cet argent, la famille résidant à Saïgon va prélever de quoi vire : mettons 10.000 piastres (170.000 fr.), ce qui est largement suffisant, même à Saïgon, pour vivre à cinq. Il reste donc 1.080.000 fr.

Donc, bénéfice net encaissé à la fin du premier circuit : 330.000 fr.. Si nous déduisons le voyage de l'étudiant, ce sont 230.000 fr. qui sont encaissés à la fin du premier mois en tant que bénéfice nets. La famille ayant vécu, tant à Saïgon qu'à Paris, et un-voyage Indochine-France ayant été réalisé gratuitement.

L'opération va se poursuivre. En gros il faut transférer 60.000 piastres à l'étudiant. Les choses évidemment se compliquent.

On est assuré déjà de pouvoir transférer grâce à la poste 50.000 fr. au moins. Également 200.000 fr. par les banques, et un transfert de 150 à 200.000 fr. soutiré à l'Office. Nous arrivons donc au total de 400.000 fr. qui vont partir dans les premiers jours du mois et seront en France aux environs du 15. Ces 400.000 fr., qu'on est assuré de pouvoir faire tourner, vont servir *uniquement* à entretenir la famille, tant à Paris qu'à Saïgon. Les 400.000 fr. arrivés à Paris, l'étudiant retire 100.000 pour ses frais (nous sommes large) : restent 300.000 qui, renvoyés en dollars à Saïgon, font 600.000. Retirez les 10.000 piastres nécessaires à la famille pour vivre, vous retrouvez 400.000 fr.. Et on continue.

Maintenant restent les 680.000 fr. du premier lot. Ceux-là vont servir à « tourner » également, mais plus difficilement, et moins sûrement. On sera obligé de chercher des transferts à droite ou à gauche, et l'opération sera plus ou moins longue. Grâce aux amis et connaissances (qui prendront leur bénéfice sur l'opération), [78] on est pratiquement assuré de faire transférer cet argent dans le mois. 680.000 fr. envoyés en France et retournés en dollars en Indochine, font, toutes commissions retirées, 1.250.000 fr.. Qui renvoyés en France et ramenés font 2375.000 francs. Ces derniers donnent 4.620.000 fr. Qui feront enfin aux environs de 9 millions 100.000 fr.. Admettons que ce soit le maximum réalisé en un an (nous ne voulons pas être taxé d'exagération). Pendant un an, une famille de trois personnes aura vécu, entretenu un étudiant en France, payé son voyage, et gagné près de 10 millions de francs, uniquement grâce au prix que la France paie la piastre.

Mais, direz-vous, il fallait avoir au départ un capital de près d'un million de francs. Réponse : vous trouverez toujours à Saïgon de bonnes âmes disposées à vous prêter de l'argent à 10 ou 20 % d'intérêt par mois. Faites le calcul vous-même. En supposant que

vous ayez la famille, la possibilité et que vous soyez sans argent, vous pouvez sans risque emprunter, même à ce taux usuraire.

Précisons que nous n'accusons pas toutes les familles vietnamiennes, ni tous les étudiants vietnamiens résidant en France de se livrer à ce jeu (nous serions mal venu d'ailleurs ayant la moitié de notre famille à Saïgon). Nous n'avons donné qu'un exemple caractéristique, et qui n'est pas unique, nous en avons eu des preuves. En outre, les coupables, ce ne sont pas les Vietnamiens qui, eux, ne font que profiter du cours du change[27].

La « clientèle » de l'O.I.C. ne fut pas toujours monotone. Nous n'en donnerons comme exemple que le récit suivant d'un fait arrivé à un employé de cet organisme préposé aux transferts sur France.

Un jour, cet employé reçut, à son bureau, la visite d'une affriolante Française, très maquillée, qui, sur la fiche de renseignement qu'elle avait remplie avant de se présenter, avait indiqué vis-à-vis de la profession : couturière. Cette couturière, de but en blanc, demande à notre employé de lui signer un transfert [79] de 800.000 piastres (15.000.000 de fr.). Nous rapportons, presque textuellement la conversation telle qu'elle eut lieu.

L'employé de l'O.I.C. :

— Vous n'avez pas déjà demandé une autorisation semblable Il y a quelques jours ?

— Si, mais vous l'avez refusée.

— En effet, je m'en souviens.

— C'est pourquoi je suis venue exiger la raison pour laquelle ma demande a été refusée.

— Eh bien mais, avant de vous répondre, il me faudrait, au moins, jeter un coup d'œil sur votre patente et sur vos livres de comptes.

— Je n'ai pas de patente, ni de livres.

— Mais enfin si vous êtes couturière établie...

— J'suis pas couturière... J'suis putain. J'fais l'tapin boulevard Charner.

Elle a « lâché » ça d'un seul coup, sans mâcher ses mots.

L'employé ne sait quoi répondre.

— Évidemment, alors ça change tout...

Puis, malgré tout il se ressaisit :

— Et vous demandez 800.000 piastres, c'est-à-dire 15 millions de francs. Eh bien ça rapporte. Depuis combien de temps « exercez-vous » en Indochine ?

Elle a une carte de prostituée, comme toutes les prostituées chinoises ou autochtones. L'employé en est écoeuré... et intrigué aussi.

— Mais comment avez-vous fait pour gagner tant d'argent. En trois ans, vous vous rendez compte.

— Ben quoi, c'est facile. Les Chinois, pour coucher avec une blanche, ils payent 1.000 piastres la passe. Le dimanche j'en fais [80] des fois quinze. La semaine, de trois à cinq chaque jour. Les Français y payent moins cher, mais je travaille pas avec eux.

(Autrement dit, elle gagne de 150 à 180.000 piastres par mois, soit de 2 millions 500 à 3 millions par mois.)

Mais, comme elle est lancée, elle continue, cherchant visiblement à convaincre.

— Et j'aurais mis bien plus de côté si Julio me grattait pas tant. Et pis y a aussi M. G...I, le patron.

— G…I, qu'est ce qu'il a à voir là-dedans ?

— C'est lui qui nous a fait venir. On lui donne un pourcentage. Mais lui, j'en ai rien à foutre. Julio non plus. D'ailleurs Julio, mon « fiancé », il vous demandera son transfert lui-même. On fait nos comptes à part. Alors vous me le signez ce transfert ?

— Absolument pas.

---

[27] Et de l'absence de loi.

— Pourquoi ? Je suis en règle. La police m'a autorisée à venir ici. Alors faut que je reste ici toute ma vie. J'en ai marre des Chinois. Je veux me retirer des affaires... etc.

L'employé refusa énergiquement. Et persista dans son refus, malgré les pressions qu'il eut à subir. Car même pour cette catégorie de filles, des pressions se faisaient sentir. Mais ceci est, aussi, une autre histoire.

D'ailleurs, les trafiquants sont archi connus en Indochine où certains s'honorent de leur amitié. Ayant commencé de parler de ces personnages, nous passerons en revue quelques exemples de cette activité particulièrement « intéressante ».

M. Bollaert était haut commissaire de France en Indochine. Rappelons brièvement les faits.

Le haut commissaire Bollaert avait une fille, fiancée à un officier aviateur, et qui était une grande voyageuse. Elle adorait faire le voyage Saïgon–Hong-Kong aller et retour. Hong-Kong, colonie britannique située en Chine du Sud, est un port franc, et l'un des principaux centres de trafics et de contrebande en Extrême- [81] Orient. C'est à Hong-Kong, Queen's Road West et Victoria Street, que se sont installés les bureaux d'achats Viet-Minh et chinois communistes. Il est donc facile de « faire » des affaires à Hong-Kong. M^lle^ Bollaert ne devait pas s'en priver, et elle avait raison dans un sens, puisque, M. Pignon l'a bien spécifié, il n'y a pas délit en matière de transfert de piastres. Chaque fois qu'elle rentrait à Saïgon, il n'y avait évidemment rien à craindre.

La fille du haut commissaire ne pouvait tout de même pas être mouillée comme une vulgaire Indochinoise. Et il n'y avait aucune raison pour que cela ne continue pas éternellement. Le haut commissaire Bollaert se faisait installer un appartement réfrigéré au Palais Norodom, il envoyait, par avion, ses frigidaires en France, sa fille, en plus des dollars, collectionnait les curios et les jades. Pour tout dire, la vie était belle.

M^lle^ Bollaert était partie à Hong-Kong avec son fiancé (ou plutôt son mari, elle était jeune mariée et faisait son voyage de noces). Elle rentrait par avion à Saïgon. Un douanier de Tan-Son-Nhut, novice sans doute (ou mal intentionné, les gens sont si méchants), se prit à ouvrir les bagages de la fille du haut commissaire et de son mari. Comme ça, sans prévenir. Avouez qu'on n'a pas idée d'inventer une chose pareille. Le résultat ? Ah ! ne m'en parlez pas. *Un désastre*. Des piastres de contrebande [28], de l'or, des dollars(50.000 dollars), encore des piastres (le pilote en avait jusque dans les poches de sa vareuse). Une véritable avalanche. La succursale ambulante du Fonds monétaire international. Qu'auriez-vous fait à la place du douanier ? Refermé la valise ?! Évidemment, pour avoir de l'avancement, c'était la meilleure solution. Mais c'était un douanier sans ambition personnelle et imbu de son devoir (un jeune pour tout dire). Il garda donc les valises, la vareuse, le [82] pilote, la fille du haut commissaire, les dollars, les piastres, et fit un rapport.

Inutile de vous dire que ce jour-là, le téléphone a marché dans Saïgon. C'est bien simple, on ne pouvait plus avoir ni la douane, ni la police, ni le H.C.F. Une vraie panique. Le haut commissaire Bollaert s'est dérangé lui-même, accompagné de M. Perrier, directeur des Services français de la Sûreté, pour « arranger les choses ». Seulement, oubli ou malveillance de certains, tous les rapports de la douane n'ont pas été détruits. Et il y a des gens qui en ont encore des photocopies. À titre documentaire uniquement d'ailleurs. Parce que, pour ce qui est de porter préjudice à la famille Bollaert, une histoire pareille, alors là, laissez-moi rire. Bien sûr, M. Bollaert n'est plus haut commissaire en Indochine (il a été remplacé), mais on ne pouvait pas laisser sans emploi une telle compétence. On l'a nommé directeur de la Compagnie ~~générale~~ [nationale] du Rhône. Le douanier a été, paraît-il, mis à la porte six mois plus tard pour raisons « sanitaires ».

---

[28] On trouve UN MILLION CINQ CENT MILLE piastres en billets type DUPLEIX, achetées à bas prix à Hong-Kong (6 fr. 50) grâce à des dollars virés frauduleusement et qu'on rentrait, et ce pour les transférer à 17 fr. D'où 250 % de bénéfice en quinze jours.

Eh bien moi, je trouve dans le fonds que cette histoire est très morale. Quand on se mêle de vouloir être honnête, ou de vouloir accomplir son devoir jusqu'au bout, il est logique qu'on en soit puni. Parce que si jamais on se met à vouloir coffrer et empêcher de nuire tous les arrangeurs de scandales et profiteurs de tous poils, depuis A jusqu'à Z, en passant par B, C, D, M et la suite, la France va se trouver du jour au lendemain sans élites, et la majorité de nos assemblées en prison.

Et quoi qu'on en dise, les résultats obtenus depuis dix ans par les dites élites justifient pleinement la continuité de la politique démocratique de la République et de la France Éternelle !!!

Évidemment, cette affaire ne fut pas la seule, il y en eut d'autres, beaucoup d'autres. Toutes les classes de la société y ont passé. En voici quelques-unes, en bouquets :

[83]

Affaire Arnoux-Bellon-Franchini.

Le colonel d'infanterie coloniale Bellon était commandant d'armes à bord du s/s *Pasteur*, paquebot transformé durant la guerre en transport de troupes et qui, depuis 1945, fait régulièrement en dix-sept jours la jonction Marseille-Saïgon-Cap Saint-Jacques. Paquebot de près de 45.000 tonnes, il transporte à son bord des milliers d'hommes à chacun de ses voyages. Or, ici nous sommes obligé d'ouvrir une parenthèse : chaque voyageur qui se rend de France en Indochine ou d'Indochine en France a la faculté d'acheter au cours officiel un certain nombre de devises (livres ou dollars). Au marché officiel, en Indochine, le dollar vaut 23 piastres.

Comme il en vaut 50 au marché noir, il est avantageux de pouvoir faire cet achat.

Donc, le colonel Bellon, commandant d'armes à bord du *Pasteur*, avait la faculté de se procurer, avec les listes d'embarquement des militaires qui montaient à son bord, le nombre correspondant de devises autorisées. Tous les militaires n'achetaient pas ces devises. Soit qu'ils n'y pensent pas, soit, la plupart du temps, qu'ils aient dépensé toute leur solde la veille de leur départ comme il est de tradition. dans la Coloniale. Le colonel Bellon achetait donc, pour lui, tous les dollars ou livres refusés. En outre à chaque voyage, il recevait, d'un certain Arnoux, des paquets de dollars qu'en sa qualité de commandant d'armes à bord d'un transport de troupes il lui était aisé de passer à la douane.

Ces dollars étaient revendus à Saïgon au marché noir. Les piastres ainsi obtenues étaient transformées en francs par Franchini, propriétaire de l'Hôtel Continental à Saïgon, ex-directeur du Grand Monde [29], grâce à ses « accointances » avec un sous-directeur de l'Office indochinois des changes. (Deux sous-directeurs de l'Office des changes de Saïgon, une fois quitté leur emploi, ont été immédiatement employés par Franchini dans une de ses nombreuses sociétés. Il s'agit de MM. May et Charleux).

[84]

Affaire Bouchet-Leclerc.

Le Service des Douanes était prévenu depuis quelque temps que des « choses pas catholiques » se passaient dans les milieux de la Valise diplomatique, entre Saïgon et Paris. Ayant un jour mis au point une fouille de cette valise, on trouva un paquet destiné à un certain Max Bouchet, 66, rue Lagrandière, à Saïgon, paquet qui fut ouvert en présence du convoyeur de la valise. Il contenait 3.000 U.S. dollars et une lettre adressée à M. Bouchet par le capitaine Leclerc, chef du secrétariat particulier des troupes coloniales à Paris. Cette lettre faisait allusion à de nombreux autres précédents transferts, dont un de 2.000 dollars, et indiquait les adresses en France des personnes à

---

[29] D'après Paul Tillard, Franchini n'est pas l'ancien directeur mais le promoteur du Grand Monde, inauguré le 16 mai 1949. D'après Jean Heymard (p. 180), les jeux étaient affermés à Bay Viên.

qui transférer en francs, sous forme de mandats-postes ou autres virements, les piastres obtenues en vendant les dollars. Un tarif des « commissions » à payer à certains intermédiaires était joint, ainsi qu'une note précisant le « cours » moyen du dollar à Paris. Insister plus serait cruel.

Affaire Schwoerer.

M. Schwoerer était administrateur délégué de la Société des Cinés-Théâtres d'Indochine. En 1948, au mois de décembre, la Gendarmerie de l'Air, sur indication de la Sécurité Air, découvrait dans un avion militaire arrivant à Saïgon un paquet de 20.000 U.S. dollars. Ces dollars étaient destinés à M. Schwoerer qui, manquant peut-être de protections suffisantes sur le moment, fut arrêté. On perquisitionna à son domicile, où l'on découvrit de l'or et des devises en quantité très importante. Les journaux s'emparèrent à grand bruit de l'affaire. On se perdit en conjonctures pendant quelque temps sur les complicités civiles et militaires dont Schwoerer avait bénéficié. Il s'était livré plusieurs fois, et depuis longtemps, à ce trafic d'or et de devises, et il avait même [85] essayé d'obtenir de l'Office des changes de Saïgon un déblocage de dollars U.S. (au marché officiel) qui lui étaient soi-disant nécessaires pour acheter des films aux U.S.A. Des interventions très « soutenues » avaient été faites par certains « fonctionnaires » français auprès de l'Office des changes, qui avait malgré tout refusé.

M. Schwoerer, grâce à l'activité de sa société, avait toutes les facilités requises pour pouvoir tranquillement transférer en France l'argent qu'il encaissait grâce à son trafic. L'Office des changes s'opposa à sa mise en liberté assez longtemps, mais rien n'y fit.

Au bout de quelques mois, Schwoerer fut déclaré très malade, bénéficia d'une mise en liberté provisoire pour cause de maladie, et l'affaire tomba vaguement à l'eau. Mme Schwoerer a pris la suite de son mari comme directrice de la Société des Cinés-Théâtres d'Indochine.

Affaire commandant Saoli.

Le commandant Saoli, de l'Administration du Service de santé des troupes coloniales, fut arrêté au port de Saïgon alors qu'il essayait de sortir 11 kg d'or et 1.100 dollars U.S.

L'affaire s'est arrangée également. Le commandant a quitté l'armée, avec retraite, et a payé une légère amende. C'est tout.

Ce qu'à Saïgon on appelait l'Affaire Peyré, et qui fut, le plus possible, tenue à l'écart de l'information publique en Indochine.

La presse a largement diffusé cette affaire. Toutefois l'importance des faits évoqués, et l'optique spéciale sous laquelle nous l'avons vue en Indochine, justifient sa place ici, bien qu'elle ne soit pas *uniquement* une affaire de trafics de piastres.

Le 21 septembre 1949, à midi, un employé de l'Office indochinois des changes prend l'apéritif au Continental avec un chef [86] éclaireur de ses amis. Cet employé de l'Office des changes a appartenu durant la Résistance à un réseau de renseignements, à titre d'agent P2. Son ami éclaireur, qui travaille au haut commissariat de France, le sait et depuis quelques semaines fait des « travaux d'approche ».

— Tu sais, au H.C.F., il y a des personnes qui voudraient te connaître. Ta position exceptionnelle à l'Office devrait te permettre de rendre des services de valeur incalculable au pays.

L'employé de l'O.I.C. a cédé à moitié, et a déjà eu des contacts avec un officier du B.T.L.C. [30], le lieutenant B...

Ce jour-là, à midi, le Lieutenant B... arrive au Continental un peu après que l'employé de l'Office et son ami se soient installés.

---

[30] Bureau technique de liaison et coordination [service de renseignements du ministre d ela Frannce d'Outre-Mer (Coste-Floret)].

— Vous connaissez la nouvelle ?

— Quelle nouvelle ?

— On vient de découvrir une affaire d'espionnage sensationnelle à Paris. Revers est dans le coup.

— Revers ? Le Général qui est venu à Saïgon en juin ?

— Lui-même.

Et il explique l'histoire en détail.

Les postes d'écoute français qui prennent chaque jour la radio Viet-Minh ont, paraît-il [31], capté une série d'émissions depuis déjà pas mal de temps qui faisaient état de renseignements militaires et civils qui n'avaient pu être puisés que dans le rapport que le général Revers avait établi pour le Gouvernement de la République. Les services spéciaux s'étaient jetés sur cette affaire, et, précise le lieutenant B..., « le commandant Maleplatte (chef du B.T.L.C. Paris) a même été convoqué spécialement par le Ministre qui lui a donné comme consigne de foncer, même si cela doit déclencher une explosion atomique »[32].

Le fait pour les Viets de posséder le rapport intégral, s'ils l'avaient, pouvait être en effet très grave, et notamment nous faire perdre tous les postes de la frontière chinoise, de Moncay à Cao- [87] Bang-Lao Kay. Les points faibles étaient indiqués, ainsi que la vétusté du matériel, les réformes à accomplir et la manière d'effectuer les replis des garnisons.

Depuis déjà plusieurs semaines les services travaillaient là-dessus.

C'est la raison pour laquelle je vous ai fait parvenir la petite note sur Franchini la semaine dernière, dit le lieutenant à l'employé de l'O.I.C.

— Laquelle ? Celle où vous mettez : × au crayon; pour H.C. 1°) Affaire F... (19 M.) ?

— Oui.

— J'en ai la copie sur moi, je ne vois pas.

— Lisez, je vous expliquerai ensuite.

La note se présente sur un papier à en-tête de la République Française, *Haut Commissariat de France pour l'Indochine — Bureau Fédéral de Documentation* (le lieutenant doit être jeune dans le métier, c'est très imprudent ces choses, ça laisse des traces).

« 19) Affaire F... (19 M.) - c'est-à-dire 19 millions.

« a) Communiquer pour Micro documentation concernant les tr. effectués par F... Surtout les pièces justificatives produites à l'appui du tr. des 19 M.

« b) Si difficultés, indiquer renseignements exacts (dates, montants, motif énoncé des justifications avec références précises à la comptabilité (registre X, page Y), etc.).

« 2°) Affaire V... V..., faire le point.

« Résultat du déjeuner qui a eu lieu le 13.

« 3°) Affaire Paul Blanchi (50 M.) par Madame D... (Denise).

« a) Faire le point.

« b) Suivre attentivement (demandé par BI) C.A.D. M. Biros (N.D.A.).

[88]

« 4) V.N.T.O.

« Le tr. de 3.400.000 a-t-il été acc. ? »

— J'ai lu, mais je ne vois toujours pas.

— Je vais vous expliquer : le général Revers a emmené dans ses bagages, quand il est venu à Saïgon, un certain Peyré qui est administrateur d'une Société [Henri] Rossi, 5, rue

---

[31] Contesté par Georgette Elgey, *La République des illusions*.

[32] Coste-Floret aurait voulu torpiller Revers, jugé trop critique.

de Prony. Il est en contact par correspondance (nous avons les photos des lettres) avec Franchini. Les tuyaux que nous avons là-dessus sont très sûrs.

Or Peyré ici a été reçu chez pas mal de gens, dont des Vietnamiens. Sitôt qu'on a su que des fuites avaient eu lieu, on a pensé à lui et aux transferts. Vous comprenez ?

— Un peu.

— Or depuis hier, il est arrivé du nouveau à Paris. On a piqué le rapport Revers sur deux Viets, dans un autobus.

— ???

— Je ne sais pas au juste comment ça c'est passé, il y a eu une fouille dans l'autobus, peut-être un portefeuille volé, et on a emmené tout le monde au poste de police. Il y avait deux Vietnamiens qui, dans une serviette, transportaient des copies du rapport Revers. Tous les services français sont sens dessus dessous. C'est Maleplatte qui a sorti le truc.

— Pourquoi, c'était du bidon ?

— Peut-être à moitié. Les deux gars devaient être filés. En tous cas ça va faire une histoire.

— On en parlait vaguement déjà depuis quelque temps, non ?

— Plus ou moins, mais ce coup-ci ça y est.

— Et alors, que fait le B.T.L.C.?

— Rien pour le moment, nous, on attend. On laisse venir.

— Vous avez l'impression que ça cache un trafic de piastres?

— Ça cache certainement beaucoup de choses.

[89] Ce fut ainsi que l'employé de l'O.I.C. dont il est question entendit parler pour la première fois de cette affaire. Il la suivit avec des fortunes diverses pendant des mois, jusqu'au jour où tout fut classé.

Petit à petit toutefois, il s'aperçut que les renseignements de B... n'étaient pas tous exacts. Puis il fut chargé par le B.T.L.C. de suivre (à l'O.I.C.) un des aspects de cette affaire. C'est cet aspect, qui n'est peut-être pas le principal, avouons-le tout de suite, mais qui nous semble malgré tout intéressant, que nous allons rapporter ici.

Le 18 septembre 1949, un soldat rapatrié d'Indochine, Thomas Perez, 2e classe au 1er Régiment de Marche du Tchad, se prend de querelle dans l'autobus 91 avec deux Vietnamiens. Ils en viennent aux mains, tout le monde est emmené au commissariat de police où, après une fouille, on trouve dans une serviette appartenant à un des deux Asiatiques un exemplaire du rapport Revers.

L'examen du rapport et les diverses enquêtes menées par les différents services de répressions, polices et autres, impliquent bientôt dans cette affaire un certain Peyré, le général Mast [33], un Vietnamien dénommé Van Co, la Société Rossi, dont Peyré était le gérant.

Des perquisitions effectuées sur les indications du B.T.L.C. Paris permettent de découvrir le 21 septembre chez Van Co trente-huit exemplaires ronéotypés du rapport du général Revers, plus deux exemplaires, plus complets, paraît-il, dactylographiés. Van Co, bien que se prétendant diplomate étranger, et couvert par l'immunité diplomatique, est entendu à la D.S.T. Après des réticences, bien compréhensibles, il finit par avouer que le rapport lui a été communiqué par un certain Peyré, qui est un ami personnel du général Revers. Il ajoute que ce dernier le sait, et est absolument d'accord.

Le Général, mis au courant de ces déclarations, reconnaît avoir des relations avec Peyré mais nie absolument lui avoir jamais passé son rapport pour une raison ou une autre.

[90] Le 21 septembre, à 19 heures, Peyré est interpellé par la D.S. T. Les déclarations de ce dernier varient un peu de celles de Van Co. Il reconnaît avoir remis le rapport à

---

[33] Charles Mast : résident supérieur en Tunisie (1943-1947), directeur de l'Institut des hautes études de défense nationale (1947-1950).

Van Co, mais sur « l'ordre du général Mast ». Ce dernier, « contacté » immédiatement par un haut fonctionnaire de la D.S.T., ne nie pas le fait, sans toutefois le reconnaître (en fait, il reste muet et se contente de répondre par gestes).

Le même jour, dans le courant de la nuit, Peyré fait des déclarations d'une gravité exceptionnelle. Il affirme avoir reçu de Van Co certaines sommes d'argent et les avoir remises au général Mast et au général Revers (chacun un million). Ici nous arrivons à la première et brève mission effectuée à Saïgon. Dès la réception de cette nouvelle, on consulte (discrètement) les fiches de l'O.I.C., fiches où sont consignés nominativement et par ordre alphabétique *tous les transferts* effectués d'Indochine en France.

Effectivement, il y a des transferts assez élevés de comptabilité sur la fiche Van Co, dont un de plus d'un million avec comme justifications : honoraires d'avocats. Le B.T.L.C. Saïgon fait des photocopies et la fiche est remise en place.

Cette parenthèse close, continuons le récit résumé de l'affaire.

On commence à parler d'un certain Paul [34]. Ce Paul restera, pour certains, la grande inconnue de cette affaire. Ceux qui sauront qui il est ne pourront ou n'oseront pas le dire. Il ne sera jamais découvert. Ce serait d'ailleurs trop dangereux. On peut être brave sans être téméraire.

Ceci posé, le 22 septembre, l'affaire prenant des proportions « inusitées » (c'est le moins qu'on puisse dire), le président Queuille et M. Ramadier sont mis au courant. Une perquisition effectuée chez Peyré permet de découvrir toute une correspondance du général Mast et du général Revers. Or le même jour, dans la matinée, la S.D.E.C.E, par l'entremise du capitaine Girardot (Grandet), fait une démarche auprès du commissaire principal [91] Sauzon avec qui il est en relations de service. Il demande la libération de Peyré qui doit avoir le jour même un « contact » très important. Peyré est en effet immatriculé au S.D.E.C.E. comme agent de S.R.

Le soir, au cours d'une conférence à l'Hôtel Matignon, les présidents Queuille, Ramadier, et les directeurs des différents services de police décident, d'un commun accord, d'étouffer l'affaire, les documents qui ont été saisis ne présentant pas un intérêt direct pour la Défense Nationale.

Toujours ce 22 septembre (il s'en est passé des choses ce jour-là), une lettre adressée par Van Co à une de ses compatriotes, M^me^ Vinh Xa, lui demande de se mettre d'urgence en rapport avec Peyré au sujet de son avocat.

Voilà en gros les premières données de cette affaire.

Vue de Saïgon, elle va se présenter tout autrement.

Dès l'origine, l'affaire Revers apparaît, à Saïgon, et d'après les premiers renseignements sûrs, comme une lutte d'influence entre deux blocs financiers, et même peut-être deux banques, l'une cherchant à se débarrasser de la tutelle de l'autre. Nous nous expliquerons.

À l'O.I.C. le début de l'enquête se résume ainsi. (Précisons que cette enquête ne fut faite que par *un seul* employé de l'O.I.C.).

Pas de fiche de transferts au nom de Peyré, pas de fiche au nom de Mast, pas de fiche au nom de Revers. La fiche Franchini fait état de transferts en quantité pour le moins respectable, mais aucun qui puisse donner, *a priori*, une indication sur cette affaire.

La fiche Van Co, nous en avons déjà parlé (ou plutôt les fiches, car il y en a trois). Les fiches commerciales — Société Henri Rossi et Cie, 5, rue de Prony, Paris — pas de fiche mais un renvoi.

Elle n'a pas demandé de transferts, mais on en a effectué à son nom pour du matériel hôtelier.

Les jours se passent et de nouveaux renseignements commencent à parvenir.

---

[34] Paul Auriol, le fils du président de la République Vincent Auriol, selon certains. En fait, Peyré, selon Georgette Elgey, *République des illusions*.

[92] De nouveaux tuyaux concernant de nouveaux personnages, dont on ne parlera jamais à propos de cette affaire, et qui méritent bien qu'on répare ce fâcheux oubli. On ne parle pas, par exemple, de M. Michel Van Vi, sous-directeur à la Banque franco-chinoise de Saïgon, et dont les déclarations à la commission d'enquête auraient pu être vraiment intéressantes.

Au printemps 1949, M. Van Vi, de passage à Paris, a pris des contacts avec de très hauts personnages de la République. Il a rencontré également chez le général Mast, qu'il connaît fort bien, et qui habite rue de la Faisanderie, Peyré et, dit-il, un certain M. Paul qui l'accompagnait. Les entretiens portèrent surtout sur une façon possible d'orienter la politique française en Indochine en faisant des ouvertures au Viet-Minh. (M. Van Vi est connu comme pro-résistant nationaliste et peut avoir des contacts avec les Viets). Il contacte également, grâce à la franc-maçonnerie et aux relations qu'il a dans ce milieu, une haute personnalité qui lui promet tout son appui et sa protection effective.

Tous ces contacts, Van Vi les obtient, disons-nous, grâce à des relations nombreuses et aussi grâce à l'un de ses directeurs parisiens, M. Dupeyron [35], de la Banque franco-chinoise, qui le met notamment en rapport avec le général Mast. Van Vi reverra souvent Peyré chez le général Mast, et c'est avec lui qu'il mettra au point le plan qui consistera à donner des contacts sérieux à Peyré dans les milieux Viet-Minh de Cochinchine.

Van Vi tiendra parole d'ailleurs et l'entrevue aura « presque lieu ». Toutefois, ce contact (qui aurait pu changer le cours de l'histoire) sera saboté de la manière suivante :

Les contacts ayant été pris par Peyré avec les émissaires Viet-Minh, le général Revers demandera à Pignon, haut commissaire, s'il peut lui fournir des laissez-passer en règle pour les parlementaires Viet-Minh qui doivent venir à Saïgon. Pignon accepte et fait délivrer les laissez-passer qui sont acheminés dans le maquis. Mais la veille [93] de la rencontre, S.M. Bao Daï se sent pris d'une envie aussi soudaine qu'imprévue de venir, comme ça, faire un petit tour rue Catinat. Immédiatement, la Police française fait proclamer que les laissez-passer sont annulés. On ne peut recevoir en même temps l'Empereur et les Viets. Une occasion perdue... le fut-elle vraiment involontairement d'ailleurs, on se le demande.

Pour en revenir à Van Vi, il se précise de plus en plus que son rôle a été très actif à Paris au printemps 1949. Il a eu notamment, lors de ses entretiens avec Mast, des conversations très intéressantes.

Un après-midi, le général Mast demande à Van Vi s'il pense que le haut commissaire Pignon est bien l'homme qu'il faut pour mener à bien les négociations envisagées en Indochine. Van Vi pense que Pignon n'a pas assez de personnalité ni de poids pour une affaire de cette importance où il faudra négocier, marchander, louvoyer. Pignon en outre est peut-être un homme honnête, il n'en doute pas, mais il est entouré de gens qui le sont beaucoup moins. Il est entre les mains de la Banque de l'Indochine, et cela risque d'« étendre » les négociations aux banques dès le début, ce qui n'est peut-être pas souhaitable. Van Vi, et le général Mast l'approuve pleinement, pense qu'un militaire disposant de tous les pouvoirs (civils compris) serait seul qualifié pour ce genre de travail.

Il ne faut pas oublier que les Vietnamiens sont très sensibles comme tous les Asiatiques au prestige du clinquant.

Van Vi a vu également lors de son voyage en France, au printemps 1949, un Vietnamien nommé Trung Tu, qu'il a rencontré chez Van Co. Ce Trung Tu, qu'il a vu plusieurs fois chez lui, habite en banlieue, du côté de Vanves. C'est par Trung Tu que Van Co a fait demander à Van Vi un jour de lui prêter 5 millions dont il avait un besoin urgent pour le lendemain. Il avait essayé de se procurer l'argent par le général Xuan,

---

[35] *Philippe*-Pierre-André Dupéron (et non *Dupeyron*)(Albi, 27 juillet 1896-Paris VI^e^, 6 juin 1989) : chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 14 janvier 1935).

mais cela n'avait pas donné de résultats. Van Vi demanda alors à Dupéron de lui passer la somme et la remit à Trung Tu pour Van Co. D'après Van Vi, Van Co dépensait énormément. C'était [94] un agent du Gouvernement Vietnamien, mais principalement du général Xuan et de Bao Dai, dont il gérait certaines affaires privées, notamment avec la Suisse. En outre, Van Co avait énormément de frais de représentation.

Dès qu'il fut rentré en Indochine, au début de l'été 1949, Van Vi ne s'occupa aucunement des contacts Peyré-Revers-Viet-Minh. Le général Revers était retourné en France sa mission finie, et Peyré avait eu tous les contacts qui pouvaient être souhaités. Il avait notamment dîné plusieurs fois chez un certain Tran Trin Dinh, où il avait rencontré Franchini, et un M. Marc [36], vieux colon d'Indochine.

Tous ces renseignements récoltés en vrac à Saïgon, et bien d'autres encore, ne donnent pas un aperçu très net de l'affaire.

Toutefois, petit à petit, d'autres choses apparaissent. Par exemple, on apprend un jour que Van Vi a été contacté à Paris, par l'entremise de Dupéron. Un groupe important de financiers lui ont proposé de fonder une Banque vietnamienne nationale. Le privilège d'émission vient d'être retiré à la Banque d'Indochine, et il peut être « intéressant » de fonder une Banque nationale du Vietnam.

Cette information s'avère exacte, en amène d'autres, et l'on arrive aux conclusions suivantes : lorsque Mast a demandé à Van Vi ce qu'il pensait du haut commissaire Pignon, Van Vi a dit qu'il fallait faire attention car c'était l'homme de la Banque de l'Indochine, et qu'en « passant par lui », il faudrait étendre les négociations aux banques, ce qui ne serait pas souhaitable. Il a dit aux banques, en pensant à la Banque de l'Indochine. Or pourquoi Van Vi et la suite répugnent-ils à mettre la B.I.C. « dans le coup » ? Elle ne demanderait certainement pas mieux, étant donné que, comme banque, elle verrait là un moyen d'effectuer de fructueuses affaires, et que pour le reste (le reste était : perte de l'Indochine et continuation de la guerre), elle s'en moque éperdument. D'abord parce que la B.I.C. serait difficilement acceptée par les Viets. Elle représente, et pas uniquement pour le Viet-Minh, le *colonialisme*, Et puis, en mettant la B.I.C. « dans le coup », [95] Dupéron et Van Vi ne retirent pas le maximum de l'opération. Ils risquent même de se faire couper l'herbe sous le pied, la B.I.C. ayant le haut commissaire dans sa manche.

Tandis que si Van Vi réussit à fonder sa banque (il a déjà écrit à Huu et il est certain d'avoir l'appui de la Banque franco-chinoise), avec tous les appuis politiques qu'il a en France, et si le haut commissaire est changé et remplacé par un « ami », la combinaison présente un maximum d'avantages pour un minimum de risques.

Tout cela, Pignon l'apprend par les B.R. [37] du B.T.L.C. Et il est inutile de préciser que la Banque de l'Indochine est tenue au courant des derniers renseignements, au jour le jour. Elle s'arrange en conséquence pour « torpiller » Van Vi et sa banque en fondation. Lorsqu'on a suivi tout ceci de près, on ne comprend d'ailleurs pas très bien l'idée de Pignon dans cette affaire.

Dès octobre 1949, il apparaît que Van Vi a été, par Dupéron, mis en rapport à Paris avec un « homme d'affaires » [Monasterio], tenancier d'un bar proche de la Madeleine, et que Dupéron, lors des présentations, a déclaré : « Je vous mets en rapports pour que vous parliez piastres. Débrouillez-vous maintenant ». Ils ont parlé piastres, en effet, et sont arrivés à certains résultats que nous verrons plus loin. Van Vi a été mis en rapport également avec un certain personnage qu'il appelle M. Paul, et il avoue que ce Paul lui a demandé à plusieurs reprises quelles étaient les possibilités piastres-francs. Van Vi l'a aimablement renseigné bien sûr.

Tout ceci et bien d'autres choses donnent à l'affaire Peyré un petit tour trafic de piastres en gros qui semble indiscutable. Peyré à Saïgon, par Dinh, a connu Charleux,

---

[36] Amable-*Henri* Marc : saunier à Phan-Rang, fondateur des Comptoirs français de l'Annam. Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 7 mars 1930).

[37] Bulletins de renseignements.

sous-directeur de l'O.I.C., qui lui a permis de « rapatrier » en France pas mal de piastres [38], un transfert ayant été fait sous le nom de [96] Mme Rosine T.., nièce de Dinh, mariée à un ancien conseiller de Bao Dai, à l'époque dans le maquis, mais rallié depuis. Il a connu également un dénommé Kohl, industriel à Cholon, qui se « suicidera » quelques mois après cette affaire.

Or, la consigne est formelle. Il ne faut pas que l'affaire Peyré puisse passer pour avoir été une affaire de trafic de piastres. On se demande pourquoi, d'ailleurs car cela n'enlevait rien à l'affaire. Bien au contraire.

Une chose, dès novembre, paraît certaine, grâce à des informations reçues de sources Viet-Minh. Le rapport n'a pas été transmis de Paris, mais de Saïgon et par photocopies. En outre il « manquait des pages » (dans le rapport militaire s'entend). Le rapport politique ne présente en effet aucun intérêt. Mais dès décembre 1949, des informations, qui se confirmeront exactes malheureusement, font ressortir que le Viet-Minh prépare une grande offensive pour l'automne 1950. Les missions d'achat Viet-Minh à Bangkok et à Manille se dépensent sans compter pour rafler le plus possible d'armes et de munitions. L'arrivée des troupes chinoises communistes aux frontières du Nord Tonkin donne un immense espoir aux Viets, qui, ils le savent, grâce aux extraits du rapport, n'ont devant eux à Cao Bang, Lao Kay, Bac Kan, centres importants, que des bataillons mal armés, fatigués et privés de tout appui extérieur. Plusieurs bulletins de renseignements signalent le fait. Malgré cela, Carpentier ne fait rien [39].

[97] Un simple correspondant à Saïgon savait, en décembre 1949, que les Viets préparaient une attaque dans le Nord Tonkin pour 1950, et que dans l'état présent des garnisons, nous courions à un désastre. Et le commandement non seulement n'a rien fait pour consolider ces positions (ce n'était pas possible), mais il n'a même pas eu « l'idée » de se replier sur le delta !! Pourquoi ?

Ne serait-ce pas par hasard pour raisons politiques ? Pour ne pas donner au Parlement un sujet de discussion et un prétexte à renverser le ministère, et par cette occasion, confier le haut commissariat à un autre parti ?

L'impression générale, dès que la Commission d'enquête est instituée et commence ses travaux, est qu'on n'orientera pas cette affaire dans tous les sens où elle devrait l'être. D'ailleurs, Peyré est au Brésil avec 80.000 dollars qui lui ont été remis la veille de son départ, il peut voir venir. Je me demande d'ailleurs comment M. Du... [40] a pu se procurer tout cet argent en si peu de temps. Il faut croire qu'il y a des réserves insoupçonnées en France.

Nous nous souvenons que lors des contacts Dupéron-Van Vi, etc., ce dernier avait été mis en rapport avec un M. Paul, qui s'était particulièrement intéressé au rapport piastres-francs. Nous avons dit également que Dupéron avait présenté à Michel Van Vi un « homme d'affaires ».

Cet homme d'affaires, importateur-exportateur de grain, se nommait Olivier Monasterio, et désirait se rendre en Indochine. En outre Monasterio était en contact avec un ami de Paul, qu'il avait connu lorsqu'il y avait encore des bons d'essence (il en achetait à cet ami).

Van Vi et Monasterio s'entendirent parfaitement et prirent rendez-vous à Saïgon pour le mois d'août.

---

[38] Plus de 5 millions de piastres, soit 85 millions de francs.

[39] En outre (et nous avons les preuves et les témoignages), un agent français en zone Viet, affirme en octobre ou fin septembre, avoir assisté à une réunion de l'état-major Viet-Minh. Dans cette réunion, déclare cet agent, on a analysé le rapport parvenu de Paris et qui donne les plans de l'attaque française d'automne. Or ces plans avaient été faits par le général Alessandri, commandant des troupes au Tonkin. Il possédait ce plan en trois exemplaires uniques, et il en remit un au général Revers. Or d'après les recoupements opérés auprès du général Alessandri lui même, il ressort que c'est bien ce rapport qui est entre les mains des Viets (sans commentaire).

[40] Ce monsieur est mort ces jours derniers.

Van Vi avait en effet promis à Monasterio de l'introduire dans différents milieux d'« affaires » saïgonnais, et de lui faciliter ainsi la tâche.

[98]

Affaire Monasterio-Éditions Richelieu.

Monasterio arriva à Saïgon aux environs du 10 août 1949. Marchand de grain à Paris, disait-il, il venait « faire de l'argent en Indochine ». Il ne chôma guère, et pour « faire » de l'argent il en fit.

Prenant contact dès son arrivée avec Michel Van Vi, ce dernier le présenta à un M. Tran. Trin Dinh, dont nous avons parlé à propos de Peyré.

Monasterio avait l'intention de monter en Indochine un circuit dollars-piastres-francs. Il réussit au delà de toute espérance, et il aurait réussi certainement mieux encore si certains services ne s'en étaient mêlés de façon un peu indiscrète peut-être, mais utile, quand on pense qu'en six mois, il fit venir plus de 400.000 dollars U.S. qui furent tous intégralement revendus à la Mission d'achat du Commerce extérieur Viet-Minh de Bangkok ou de Hong-Kong.

Cela représente 20 millions de piastres, soit 340 millions de francs.

Le système inauguré une première fois (car il fit plusieurs « affaires ») par Monasterio était simple. Il avait décidé de fonder en France une maison d'édition dite des « Éditions Richelieu », qui devait imprimer des classiques français, traduits en vietnamien, à l'usage des écoles d'Indochine. Les appuis de Monasterio étaient très étendus. Pour cette maison d'édition il avait en effet la possibilité d'imprimer ses livres avec les caractères de l'Imprimerie Nationale, et toute sa collection devait être tirée sur les presses de l'Imprimerie Nationale.

En fait, tout cela cachait un trafic. Ayant envoyé des dollars au compte Eva Martin, à Bangkok, et au compte Irving Trust, à Hong-Kong, il se trouvait à la tête d'une masse de piastres qu'il ne savait comment rapatrier. Les premières « fournées », il réussit à obtenir, par l'entremise d'un Chinois, nommé Tran Hiep, des autorisations de transferts destinées à acheter soi-disant du vieux [99] papier à Paris. Mais les Chinois et les Viets avaient un besoin pressant de dollars, qui montaient sur le marché parallèle. Le compradore (vendeur des dollars), un dénommé Mai Ieng, rue de Paris, à Cholon, recevait chaque jour des demandes de plus en plus pressantes. Monasterio se résolut donc à frapper un grand coup et sollicita de l'Office des Changes de Saïgon une autorisation de transfert pour virer 4 millions de piastres en France afin de pouvoir, disait-il, monter ses Éditions Richelieu. L'Office des changes refusa tout net. Cette affaire sentait trop le trafic.

Monasterio ne se démonta pas, vint trouver le sous-directeur de l'Office, M. Charleux, et lui dit textuellement : « Monsieur, mes amis politiques sont intéressés à cette affaire. Que vous le vouliez ou non, vous signerez ce transfert ».

Il prit ensuite l'avion pour la France et revint trois mois plus tard.

Il fit déposer, par l'entremise de la Banque franco-chinoise, quatre demandes de transferts à des noms différents, tous vietnamiens (parmi les demandeurs figuraient Van Vi et Tran Trin Dinh).

L'Office des changes fut prévenu que cette demande cachait un rapatriement de dollars. Mais Paris envoya une lettre signifiant à l'Office indochinois des changes de signer ce transfert. Le chef du service transfert sur France refusa malgré tout d'apposer sa signature sur de telles autorisations. (Il savait que ces transferts représentaient des dollars et des armes pour les Viets et il prévint tous les services intéressés : personne au monde ne pourra démentir ce fait. L'autorisation fut signée quand même par le sous-directeur et par un autre chef de service sur l'ordre de Paris.)

Cet exemple à lui seul pourrait suffire à motiver l'ouverture ou la création d'une commission d'enquête. Qui a écrit la lettre ?

Qui a ordonné à l'Office des changes de signer ce transfert ? Quelle est la crapule politique dont M. Monasterio a pu dire le 5 décembre 1949 au « Continental » : « La signature des autorisations Richelieu m'a coûté un déjeuner et 3 millions à Paris » ? On ne répondra jamais à ces questions, nous en sommes bien certain.

[100] Pendant plus d'un an, faisant l'aller et retour Saïgon-Paris, Olivier Monasterio réussit quelques affaires sensationnelles. Citons au passage : une affaire de pommes de terre de 700.000 piastres, une affaire de vieux papiers, un virement à une maison de meubles, un virement substantiel de plusieurs millions à Avignon, etc.

Monasterio connut en Indochine un ancien attaché de cabinet de M. Paul Giacobbi, Toussaint Torre.

Avec ce dernier personnage, nous touchons à un milieu qu'il est très dangereux, dit-on, d'aborder de trop près. Ce sont les Corses d'Indochine. Car les Corses sont tout-puissants en Indochine.

On a pu dire, et ce n'est pas tellement une boutade, que loin d'être une colonie française, l'Indochine était une colonie corse.

En Indochine, ils sont partout. Or, entre autres qualités, les Corses, comme beaucoup d'insulaires, font preuve d'une solidarité à toute épreuve « entre compatriotes ». Un de mes sergents pendant la guerre disait : « Si t'as à faire à un Corse, c'est pas à un homme que t'as à faire, c'est à toute une île. » Cela semble encore plus vrai en Indochine et dans un certain milieu, que partout ailleurs. Or si de nombreux Corses, la majorité sans doute, font magnifiquement leur devoir, tant à l'armée que dans l'administration, il n'en reste pas moins vrai que la faune interlope de la rue Catinat semble (peut-être parce qu'on les remarque plus, c'est possible) n'être constituée que par des Corses.

Les grands établissements (Continental, Croix-du-Sud, Impérial, Hôtel des Nations, etc.) appartiennent à des Corses et sont les lieux de rendez-vous de tous ces messieurs du trafic.

M. Toussaint Torre était en 1945 jeune administrateur des Colonies, embauché par « son cousin » Giacobbi comme attaché de cabinet au ministère des Colonies. En 1949, ayant entre-temps fait un petit stage au Cameroun, il faisait deux à trois fois par an l'aller et retour par avion Paris-Saïgon. À Saïgon il descendait à l'Hôtel Continental (l'hôtel le plus cher de la ville appartenant à son ami Franchini) et à Paris avait un appartement au [101] Commodore ou aux Ambassadeurs, roulant carrosse dans une somptueuse voiture américaine. Il faisait, disait-il, de la « représentation commerciale ».

Des preuves accumulées pendant trois ans, il ressort que Torre n'était pas un trafiquant ordinaire en ce sens qu'il ne trafiquait pas avec son argent propre, mais pour le compte de différents personnages, dont un ou deux hommes politiques en vue. Il était en quelque sorte leur représentant, ce qui justifiait dans un certain sens sa profession avouée. Les piastres obtenues par ce groupe étaient accumulées à Saïgon. Lorsqu'il y en avait un paquet suffisant, M. Torre prenait l'avion et, de Saïgon, il cherchait à virer ces piastres en France. Elles étaient en partie d'ailleurs, et jusqu'à fin 1949 mi-1950, rapatriées grâce au « concours » d'un « commerçant », M. Sin..., qui dirigeait une maison d'import-export. Ce Monsieur, ami de Franchini, était par ce dernier en relations avec un sous-directeur de l'O.I.C., M. Charleux. Mais au mois de mars 1950, M. Charleux dut quitter l'Office des changes et entra, comme son prédécesseur M. Mai, chez Franchini comme employé dans une de ses nombreuses sociétés. Cela ne faisait plus l'affaire de Torre qui ne savait comment rapatrier ses piastres.

Or à la même époque, mais pour une autre raison, Monasterio, qui en était à son troisième séjour en moins d'un an (350.000 fr. l'aller et retour par avion et par personne, faites le compte, ces Messieurs voyageant avec leur femme), avait également des difficultés à rapatrier ses piastres. Il en avait trop. Ce sont des choses qui arrivent. Ils

projetèrent donc de fonder une association destinée à faciliter l'obtention de transferts sur France.

Torre et Monasterio disposaient en effet d'un nombre élevé d'adresses, tant en Corse que sur le continent, ce qui leur permettait de faire partir chaque mois un nombre impressionnant de mandats-postes. Mais les dollars arrivaient de plus en plus nombreux et, la soif du gain aidant, ils en étaient réduits à ne plus pouvoir virer toutes les piastres disponibles.

[102] Or ils ne voulaient pas acheter un transfert, car s'ils achetaient un transfert 25 ou 35 %, afin que l'opération soit rentable, ils devaient obligatoirement envoyer à nouveau des dollars en Indochine. C'était un cercle vicieux. Non, ce qu'il fallait c'était trouver un moyen leur permettant de virer un nombre suffisant de piastres (plusieurs millions), d'en mettre une partie de côté en France, en les retirant du circuit, et trouver une marchandise qu'on vendrait en dollars. en Extrême-Orient, et qui, par conséquent, éviterait de faire un circuit. Pour cela, il fallait une matière stratégique ou des armes. Des armes, c'était dangereux, et difficile à trouver. Restait la matière stratégique. Monasterio pensa tout de suite au sulfure de carbone.

Le sulfure de carbone est un produit chimique qui peut servir d'engrais mais qui sert également, paraît-il à faire des cocktails Molotov anti-chars. Monasterio se mit en rapport avec une maison de Marseille, se fit envoyer des factures *pro forma*, grâce à des appuis (lesquels, toujours ??), se fit délivrer une autorisation de transfert de l'O.I.C., et se prépara à acheter un bateau entier de sulfure de carbone qu'il avait pratiquement vendu aux communistes chinois par l'entremise de la Irving Trust à Hong-Kong. Il comptait pour réaliser cette opération sans trop d'ennuis opérer en plusieurs étapes :

1°) Ayant viré de l'argent pour X... tonnes de sulfure, il n'en achetait que la moitié, l'argent restant était déposé à son compte à la Banque Borgeaud, de Genève.

2°) Le bateau chargé, il l'expédiait « via » Saïgon. Étant donné l'état de guerre, et le fait que Saïgon était à portée d'obus de mortiers des Viet-Minh, les autorités militaires françaises n'auraient en effet jamais laissé passer le bateau au Cap Saint-Jacques.

3°) On détournait le bateau de sa route sur Hong-Kong, et il se faisait arraisonner au large de Hainan par une jonque communiste.

4°) Monasterio encaissait les dollars.

[103] Ces messieurs avaient également mis au point une autre affaire.

Ayant acheté à Anvers aux surplus américains des pinces coupantes pour barbelés, Monasterio avait, par l'entremise de l'Office des changes, demandé et obtenu un transfert pour acheter ce matériel. (Qui devait être revendu à un Chinois de Haïphong et de là passer aux bo doï Viet-Minh).

Ces deux affaires réussirent à moitié. C'est-à-dire que la première, ayant été signalée aux Services spéciaux, ces derniers agirent trop vite et empêchèrent le sulfure de partir de Marseille. Il est vrai qu'en le laissant partir, c'était risqué. La deuxième affaire alla plus loin. Les pinces arrivèrent à Haïphong où la Sécurité militaire les stoppa au tout dernier moment.

Comme nous l'avons dit, Toussaint Torre était le « représentant » de certains milieux plus ou moins variés. Le ministre Giacobbi trempait étrangement dans toutes ces affaires.

D'ailleurs, et nous le verrons plus en détail, il semble que certains parlementaires aient été particulièrement attirés par l'avantage qu'il y avait à transférer des piastres en France.

Le circuit de MM. Torre et Monasterio, pour en finir avec eux, passait par Genève, Banque Borgeaud ou correspondant, la Lombart Suisse, Manhattan, l'Union Générale de Bienfaisance Arménienne à Londres (par l'entremise d'une M^me^ Hachette), l'United States Trust C° 0/0 Seidlitz, et la Chase Bank, évidemment. Les preuves ne manquent pas : photocopies de lettres, numéros de comptes en banques, rapports de douanes, etc., tout cela suffisamment clair pour mettre hors d'état de nuire ces messieurs, mais

M. Pignon a déclaré, ne l'oublions pas : Il n'y a pas de délit en matière de transfert de piastres.

Lorsque nous disions que des parlementaires avaient été attirés par les profits présentés par les transferts piastres-francs, nous avons cité l'ancien ministre Giacobbi, mort à l'heure actuelle [41].

L'autre parlementaire qui fut particulièrement attiré par ces transferts (réguliers bien sûr) fut M. Diethelm (et sa famille).

[104] M. Diethelm, ancien d'Indochine, était en 1935-1936 délégué du gouvernement à titre financier. C'est lui qui fut l'artisan du décret du 2 octobre 1936 qui suspendit la libre convertibilité de la piastre en or et entraîna le rattachement de la piastre au franc, pour 1 piastre = 10 francs [42].

À l'époque, cela faillit créer une catastrophe économique, sans précédent dans les annales indochinoises. Certains propriétaires terriens engloutirent des fortunes. Le gia (mesure annamite) de paddy qui valait en effet 10 piastres la veille tomba brusquement, à la suite de ce décret, à 0 piastre 30. La crise fatale ne fut évitée... que par l'avènement du Front Populaire et la dévaluation qui s'ensuivit [43]. On avait malgré tout eu chaud en Indochine.

Or M. Diethelm quitta l'Indochine avant la guerre, qu'il fit à Londres et à Brazzaville (tout le monde ne peut pas être au front, et la France se doit de garder ses élites). Depuis 1939, M. Diethelm et sa famille se sont sentis animés du patriotisme le plus ardent. L'Indochine doit être défendue, haut les cœurs et baïonnette... on ! Seulement n'est-ce pas, malgré tout, il faut bien vivre. Et quand on a des piastres (comment ? ça ne regarde personne), il serait dommage de ne pas les ramener en France, surtout quand les taux de conversion sont si avantageux.

M. Diethelm est marié avec une demoiselle Bourgoin. Et M. Bourgoin Jean était conseiller au plan en Indochine [44]. Une famille de techniciens comme on peut s'en rendre compte.

Un des sous-directeurs de l'Office des changes, M. Charleux, était un sympathisant du R.P.F. Grâce à lui, la famille Diethelm n'eut aucun mal à effectuer quelques opérations fructueuses. Car réussir à rapatrier 38.878.000 francs en un an et demi sans raisons valables autres que celle de la réparation d'un immeuble sinistré dans la métropole, c'est assez coquet, surtout lorsqu'on sait que le ministère des Finances prône une politique restrictive en matière de transfert sur France. Politique uniquement valable pour les[105] non-parlementaires bien sûr. Il est bien évident qu'un sénateur ou qu'un député ne sont pas astreints aux mêmes devoirs que le P.C.D.F. (pauvre couillon de France).

À quoi cela servirait-il autrement d'être élu par le peuple ?

D'ailleurs tout était parfaitement combiné à l'O.I.C. de Saïgon, et sans la curiosité intempestive d'un employé de l'Office, personne n'en aurait jamais rien su. Cet employé s'occupait des transferts sur France, et, novice dans cette branche, n'avait pas encore « compris » (il ne voulut jamais comprendre d'ailleurs, et pour cela perdit sa place) [45].

Voici en gros comment les choses se passèrent.

Le dit employé reçut un jour une demande de transfert de 5 millions de francs d'un certain M. Diethelm, sénateur, et une demande d'un montant un peu moins élevé d'un M. Bourgoin, conseiller au plan. Les deux demandes étaient épinglées ensemble et

---

[41] Décédé en 1951.

[42] André Diethelm (1896-1954) : directeur des finances de l'Indochine (1929-1934). Il n'a rien à voir dans le décret du 2 octobre 1936. Devenu directeur général administratif de Renault en 1934, il devient ensuite directeur du cabinet de Georges Mandel aux Colonies (1938).

[43] En réalité, c'est le Front populaire qui dévalua et qui suspendit la convertibilité.

[44] Jean Bourgoin (1897-1977) : polytechnicien, ingénieur des T.P. Sa sœur Jacqueline avait en effet épousé André Diethelm.

[45] Et s'attira des rancunes si tenaces et si puissantes qu'il en est pratiquement réduit au suicide à l'heure actuelle, n'ayant *plus jamais* réussi à trouver un emploi, si minime soit-il.

possédaient une particularité commune : les motifs invoqués étaient absolument identiques : « Réparation d'une maison sinistrée dans la métropole ». Se reportant aux fiches nominatives, l'employé se rendit aisément compte que ces transferts n'étaient pas les premiers effectués sous ce motif. Or, après enquête, il s'avéra qu'aucun dossier n'existait concernant ces prétendues réparations, et qu'aucune justification concernant l'utilisation des fonds n'avait jamais été fournie.

L'employé refusa les deux demandes. Cela fit une histoire de tous les diables. Il fut convoqué quelques jours après par le sous-directeur, M. Charleux, qui lui dit que le haut commissariat avait téléphoné, demandant pourquoi on avait osé refuser des transferts à MM. Bourgoin et Diethelm. Il donna en conséquence le « conseil » à l'employé de « reviser » son jugement.

L'employé était jeune et stupide. Il refusa, disant que la prove- [106] nance des fonds était douteuse. Le sous-directeur se lanca alors dans des explications patriotiques, disant que cet argent provenait de la « vente des timbres du R.P.F. ». Il tombait mal, car l'employé savait que l'argent provenant de cette vente avait déià été viré par M. William Bazé au compte personnel du général de Gaulle, à Colombey. Il le dit à Charleux. Ce dernier se mit alors en colère, disant que la provenance des fonds ne regardait pas l'employé. Que lui, Charleux, prenait la responsabilité de cette histoire, et que cet argent étant destiné à la lutte anti-communiste, qu'il vienne de Hong-Kong ou de certains fonds secrets d'Indo-chine, cela ne regardait personne. Si le transfert n'était pas signé dans les quarante-huit heures, l'employé perdait sa place et prendrait l'avion pour la France dans les huit jours.

L'employé signa le transfert. Il eut tort je le sais bien, mais outre « qu'il n'y a pas délit en matière de transfert de piastres », il est très difficile de se faire une situation. Cet employé en sait quelque chose.

Il fit quand même sa petite enquête.

Et il apprit ainsi que M. Bourgoin était en rapports avec le directeur d'un maison d'import-export de Saïgon, la maison Optorg. Il apprit encore beaucoup de choses, jusqu'au jour, où, incidemment, il s'aperçut que des fiches disparaissaient du fichier nominatif des transferts. Il en découvrit quelques-unes un après-midi, déchirées et brûlées dans une boîte à ordures. Les fiches Van Co, Kohl, etc., étaient à jamais détruites. Seules les fiches de MM. Diethelm et Bourgoin purent être en partie récupérées. Quelqu'un avait trouvé que toutes ces fiches étaient trop encombrantes et avait tenté de les détruire. Qui ? et pourquoi ? Il ne sut jamais qui. Pourquoi, il s'en doute...

La maison Optorg eut une aventure bizarre à Saïgon. Parmi ses employés, un caissier, jeune et nouveau venu, fut le triste héros [107] de cette aventure. Il assistait depuis quelque temps aux « affaires » de MM. Bourgoin, Optorg, Diethelm et Cie, et, voyant ces messieurs réussir de brillantes opérations financières, il fut pris d'une émulation compréhensible sinon souhaitable. Comptant un peu sur ce qu'il savait — pour se protéger éventuellement (le naïf) — également sur sa chance et son habileté comptable il réussit à combiner (comment ?) une opération qui devait lui permettre de faire transférer par sa maison une somme importante en France.

Pour qu'un simple caissier ait cette idée, il faut croire que la maison devait être une « spécialiste » du transfert. Il se mit donc en rapport avec les « rabatteurs » du gang et, moyennant une commission, s'engagea à effectuer un transfert à 17 francs pour une piastre. Les délais demandés devaient être relativement courts, je suppose, car la mafia lui remit l'argent sans autre forme de procès. Il devait faire payer la somme en France au correspondant de ces messieurs.

Les trafiquants furent enchantés de l'opération et attendirent qu'elle se réalise.

Malheureusement, l'affaire tarda à se conclure : en vérité, elle ne pouvait plus réussir. Les fonds, qu'ils soient partis en France ou que le caissier n'ait pu faire l'opération comme il le souhaitait et ait été victime d'un escroc aux transferts (Saïgon en pullule),

les fonds donc n'étaient plus en sa possession et à plus forte raison les fonds exigés par la mafia. Car les gangs ont un code, qu'ils se chargent de faire respecter à coups de couteaux, de grenades ou de colt, et qui ne souffre aucune exception. Ce code le voici.

Lorsqu'un particulier se charge d'effectuer un transfert pour un gang, ce dernier lui remet les fonds et attend. L'argent doit être remis en France dans les trois semaines. En francs. Ou remboursé à Saïgon dans les quarante-huit heures qui suivent le dépôt en banque (et encore ce n'est pas toujours admis). Passé ces délais, si le « vendeur » du transfert ne peut donner des francs, il peut rembourser en piastres, s'il le désire, mais en tenant compte du « circuit », c'est-à-dire rembourser le « double » de ce qu'il a touché. S'il [108] attend encore trop longtemps, il est frappé chaque semaine qui s'écoule d'une « amende » de 20.000 à 100.000 piastres suivant l'importance du transfert. Au bout de trois semaines un mois, s'il ne veut rien savoir, les « spécialistes » s'en chargent et il est « descendu ».

Les exemples ne manquent pas, tant à Saïgon, qu'à Marseille ou à Paris. Car les gangs sont organisés. Lorsqu'une personne doit payer, elle paye... d'une manière ou d'une autre. Un vieux « dur à cuire » d'Indochine essaya de « feinter la mafia », et y réussit presque. Mais en fin de compte, il paya. Il avait réussi à se faire accorder par l'O.I.C. un transfert sur France de un million de piastres (17 millions de francs) dont il n'avait pas le premier sou évidemment. Il vendit ce transfert. Mais, la somme étant importante, il mit comme condition (« Je vais être surveillé par la Police », disait-il) de ne pas signer de virements de compte à compte à Saïgon. « Je vous signe un simple papier, et vous n'avez qu'à me faire attendre à Marseille, où je vous rembourserai. »

Chose dite chose faite. La mafia fit même mieux, et lui adjoignit un garde de corps. Malin et ayant son idée derrière la tête, le vieux avait calculé qu'ils arriveraient à Marseille trop tard dans la journée pour se rendre le jour même à la banque. C'est en effet ce qui se passa, et, en compagnie de son ange gardien, il attendit le lendemain matin. Joyeux dîner le soir, liqueurs, l'ange gardien en rentrant à l'hôtel se couche et s'endort. Le lendemain matin, il se réveille pour constater que le vieux était parti. *Christace !* (juron corse). Il se précipite à la banque. On ne l'a pas vu, mais il a envoyé une lettre demandant de faire suivre des fonds en Suisse. La mafia mobilise toutes ses organisations. Après des recherches, demandant l'aide de « tous les cousins » (et certains sont bien placés pour çà), on retrouve la trace du Monsieur en Suisse. Un émissaire se précipite, pour arriver le lendemain de son départ. Ils l'ont suivi très longtemps mais l'ont retrouvé. Le vieux colon a payé. Comment ? C'est une autre histoire. Mais il a payé cher.

C'est donc ce qui arrive au petit caissier. Il doit payer (il a [109] attendu plus de deux mois) en France ou rembourser le double (plus (l' « amende ») à Saïgon. Or il n'a pas un sou. Il se précipite à Cholon, au Grand Monde, espérant se « refaire » au jeu. Il 83 perd toutes ses économies, pioche dans la caisse de la maison. Les menaces de la maffia se font de plus en plus précises; il s'affole, perd de plus en plus, Et se fait prendre.

On l'arrête. Prison, procès, jugement.

Le petit caissier essaye de se défendre, écrit au juge d'instruction, et raconte tout ce qu'il sait. Sa lettre, paraît-il, n'arrive pas ou n'a aucune suite. (Histoire qui m'a été confirmée par M. William Bazé, conseiller de l'Union française à Versailles.) Il est très difficile lorsqu'on est seul et coupable de se défendre. Lors du procès, la mafia ne fut même pas évoquée, malgré les clameurs du petit caissier. De MM. Diethelm, Bourgoin et Cie, pas un mot. Le petit caissier est en prison à Saïgon pour quinze ans. Il l'a mérité, direz-vous. Bien sûr. Pourtant, il n'y a pas délit en matière de transfert de piastres,

Quant aux autres, à ceux qui ne sont pas coupables, les honnêtes gens, les officiers de la Légion d'honneur, les conseillers et les sénateurs, ils se portent bien, merci. Ils ont même eu de l'avancement. Vous voyez que ça sert toujours à quelque chose de faire réparer des maisons sinistrées dans la métropole. M. Diethelm est vice-président de l'Assemblée nationale (avec M. Le Troquer. Comme on se retrouve). Quant à

M. Bourgoin, il est toujours en Indochine. Le directeur de la maison Optorg, lui, s'est suicidé pour une histoire de transfert en novembre-décembre 1952.

Les histoires de trafic de piastres sont innombrables. Un autre exemple : exemple : les *Grands Travaux de Tunisie*.

Il a été fondé récemment en France une société dite des Grands Travaux de Tunisie qui a pour objet de faire construire [110] dans ce territoire des immeubles d'habitations destinés au logement des « ouvriers » [46].

Des émissions de parts de fondateurs ont été lancées pour un chiffre de 5 milliards de francs. Ces parts doivent rapporter un intérêt de 6 % l'an. Lors du voyage du Dr Nguyen, de Saïgon à Paris, il prit contact avec les milieux financiers de cette société et avec certains services français. L'emprunt (c'est un emprunt si l'on veut) ne pouvait être couvert en France, ou très difficilement.

Mais le Dr Nguyen connaissait des tas de gens qui ne demandaient qu'à souscrire en Indochine. À condition que l'Office des changes autorise ce transfert.

L'Office des changes, contacté, avoua que cela lui était difficile, sinon impossible. Mais il était possible, par contre, d'ouvrir un compte à la Société des Grands Travaux de Tunisie à Saïgon.

Les souscripteurs éventuels y verseraient des piastres, et, en contre-partie, recevraient une part de fondateur ou de souscripteur libellée en francs. (Par exemple en versant 10 millions de piastres, on touchait une part de 170 millions de francs, sur laquelle on était assuré de toucher 6 % « en francs » à la fin de l'année). Aucune enquête n'étant exigée sur la provenance des fonds, l'affaire n'était pas mauvaise déjà en soi. Mais cela n'était pas suffisant. À l'occasion d'un des derniers voyages du président Huu en France, une personne de sa suite prit « certains contacts » et la combinaison suivante fut mise au point. Une grande banque s'engageait à escompter les parts, qui pourraient être couvertes à 85 %. La commission étant pour la banque et les intermédiaires. L'opération se réduisait alors pour le souscripteur à un simple transfert qui lui coûtait 30 %. En outre, il était convenu que dans les trois mois, les parts devaient être retirées de la banque par le souscripteur, étant entendu entre les parties que l'hypothèque pouvait être levée en versant des piastres (l'action étant rachetée à son taux réel évidemment).

[111] En résumé : vous achetez une action 10 millions de piastres. Vous recevez une part de 170 millions de francs. Vous faites escompter votre part à 85 %. Vous touchez à Paris 144 millions 500.000 francs. Si vous êtes un trafiquant, vous faites revenir cet argent en U.S. dollars (voir Trafic). Vous touchez, les ayant vendus, de 16 à 18 millions de piastres. Vous rachetez votre action 10 millions de piastres à la Banque. Il vous reste un bénéfice de 6 ou 8 millions de piastres (plus de 100 millions de francs) et une action des Grands Travaux de Tunisie.

Les chiffres sont évidemment arbitraires. Les actions seront plus ou moins fortes. Mais le principe est immuable. On s'en occupe très activement depuis quelques mois [47].

Je pense inutile de préciser qu'à chaque opération le Trésor français supporte le poids de la perte qu'elle entraîne pour l'économie du pays à 100 %.

Il y aurait encore bien d'autres choses à dire. Par exemple, ces employés de l'Office des changes qui vendaient à qui le demandait des autorisations de transfert, qui roulaient en Cadillac à Saïgon, changeaient de traction-avant tous les six mois, et perdaient des milliers de piastres au poker à Cholon tous les soirs.

Leurs noms ? Pourquoi faire ? Ce ne sont pas les plus coupables.

---

[46] Par l'entremise du Crédit foncier de Tunisie.

[47] Une première tranche de 800 millions a déjà été versée.

Ils n'étaient presque pas payés, et, jeunes pour la plupart, étaient jetés dans un milieu où le plus honnête homme de la terre ne peut jurer qu'un jour il ne sera pas corrompu. Les fautifs, ce sont ceux qui refusent de réglementer les transferts. Pas les lampistes. Lampistes si l'on peut dire, d'ailleurs, car ils se « faisaient » de coquets suppléments à 25 % de commission. Et ils donnaient même leurs instructions par écrit. (Voir photocopie XLII).

……

---

11 MAI 1953 : LA PIASTRE À 10 FRANCS

Meuleau (Marc),
Des pionniers en Extrême-Orient. Histoire de la Banque de l'Indochine 1875-1975,
Fayard, 1990
[482]
CHAPITRE XIV
Le trafic des piastres

L'« affaire du trafic des piastres », ou l'« affaire de la piastre », défraie la chronique dans les années 1952-1954. La rumeur d'enrichissements aussi fabuleux que frauduleux parmi les colons indochinois et les entreprises travaillant avec la colonie court depuis plusieurs années déjà.

En février 1950, dans le cadre de l'« affaire des généraux », la presse politique révèle incidemment l'existence d'un trafic, mais l'écho s'en atténue bien vite. Les quelques articles du *Figaro* en juillet 1950, de *France-Soir* en janvier 1951 et de *Franc-Tireur* en avril 1951, qui dans les mois suivants font état d'opérations troubles, n'attirent guère l'attention malgré des titres sans équivoques : « Un scandale qui doit cesser. Le trafic des devises autour de la piastre indochinoise », « Qu'est-ce qui ne va pas en Indochine ? Virus nº 1 de l'Indochine, la piastre fait la culbute (invisible) de Saïgon à Saïgon via Genève, New York et Hong Kong », « Les scandales de Saïgon. Deux rapports du général de Lattre de Tassigny vont-ils faire rebondir l'affaire des piastres ? ». Ce sont l'article de Jacques Despuech dans les colonnes du *Monde* du 20 novembre 1952 et plus encore son livre *Le Trafic de piastres* paru l'année suivante, au moment où les positions françaises en Indochine sont de plus en plus clairement compromises, qui font du trafic des piastres une affaire publique et amènent l'Assemblée nationale à constituer une commission d'enquête le 2 juillet 1953. Le livre d'Arthur Laurent — sans aucun lien de parenté avec Jean Laurent —, *La Banque de l'Indochine et la piastre*, qui paraît après la perte de l'Indochine, ne fait que tenter d'exploiter l'intérêt du public pour l'affaire [48]. À la différence de l'ouvrage de Jacques Despuech, livre courageux d'un ancien membre du corps expéditionnaire et ancien employé de l'Office indochinois des changes écœuré de ce qui lui paraît un gigantesque gâchis, Arthur Laurent entend, par un ramassis de ragots et de calomnies où surnagent

---

[48] Jacques DESPUECH, *Le Trafic de piastres*, Paris, Éditions des Deux-Rives, 1953 ; Arthur LAURENT, *La Banque de l'Indochine et la piastre*, Paris, Éditions des Deux-Rives, 1954.

quelques faits vrais, porter un préjudice sérieux à l'établisse- [483] ment de crédit qui a mis en faillite son affaire d'importation de rhum en 1949.

Le climat psychologique est alors détestable. La guerre d'Indochine n'intéresse guère l'opinion publique métropolitaine, mais, dans l'atmosphère de scandales — le « scandale des vins » où est impliquée la SFIO et qui traîne de 1946 à 1950, l'« affaire des bons d'Arras » par laquelle la vénalité d'un député gaulliste est étalée au grand jour, et surtout l'« affaire des généraux » en 1949-1950 où la diffusion d'un rapport secret sur l'Indochine du général en chef de l'armée, Georges Revers, humilie l'armée [49], et devant la médiocrité de la vie politique soumise aux intrigues des parlementaires faisant et défaisant les gouvernements, la population est prête à entendre la campagne dénonçant l'atonie des gouvernements successifs devant un trafic qui enrichit certains individus sans scrupules alors que des soldats français se font tuer pour perpétuer la présence de la France en Indochine [50]. L'indignation, relayée par des cercles aussi divers que les anciens combattants, l'opposition de droite et plus encore le parti communiste, ainsi que par des organes de presse aux sensibilités aussi différentes que *Le Monde* et *L'Humanité*, est portée à son comble lorsque est évoqué l'usage que le Viet Minh fait du trafic des piastres, échangeant les piastres qu'il obtient de la population sympathisante ou par la force contre des dollars américains ou toute autre monnaie convertible pour acheter des armes [51]. L'argument porte, bien que faux pour l'essentiel (le Viet Minh a probablement usé du trafic des piastres, mais il ne lui est pas indispensable pour financer son effort de guerre, ayant la possibilité d'échanger ses piastres sur les marchés parallèles de Hong Kong et de Chine, tandis que la vente de l'opium se montre d'un bien meilleur rapport [52]), car il a le mérite de la clarté : une bande de profiteurs, au mépris de tout sentiment patriotique, tire d'énormes bénéfices en armant le Viet Minh. Conséquence logique, ces mêmes profiteurs se livrent à toutes les manœuvres pour que la guerre continue. Au premier rang des accusés figure la Banque de l'Indochine, que sa position éminente dans l'activité économique de la colonie, l'importance de ses transferts financiers et ses déclarations en faveur du maintien de l'Indochine française désignent tout naturellement comme la plus digne de suspicion.

[484]

EN QUOI CONSISTE LE TRAFIC DES PIASTRES

L'organisation des transferts

Le trafic des piastres repose sur la différence entre le taux officiel de la piastre, 17 francs depuis le 26 décembre 1945, et le taux pratiqué sur les marchés parallèles, à Hong Kong ou en Indochine, où la piastre s'échange entre 8 et 10 francs. Se procurer des piastres sur le marché noir, puis les faire transférer officiellement en France rapporte, par la seule différence des cours, de 7 à 9 francs par piastre — un

---

[49] Jean Planchais analyse l'affaire des généraux comme la manœuvre naïvement machiavélique du général Revers qui, en dévoilant par des fuites volontaires l'état inquiétant de la situation en Indochine, espère y faire nommer son ami le général Mast avec le cumul des fonctions de commandant en chef et de haut-commissaire. Malgré les tentatives pour étouffer l'affaire, les révélations éclaboussent officiers supérieurs et parlementaires, certains s'étant vraisemblablement fait acheter par Peyré, l'homme de confiance de Revers.

[50] Jean-Pierre Rioux, La France de la IVe République. L'ardeur et la nécessité, pp. 227-228 ; Jean PLANCHAIS, « Il y a quarante ans, l'affaire des généraux ». Le Monde, 17-18 septembre 1989, p. 2 ; Jacques DALLOZ, *op. cit.*, pp. 159-163.

[51] Jean-Pierre Rioux. La France de la IVe République. L'Expansion et l'impuissance, 1952-1958, coll. « Nouvelle Histoire de la France contemporaine », vol. 16, Paris, Le Seuil, 1983, p. 30, note 1.

[52] Déposition de Jean Letourneau devant la Commission d'enquête parlementaire sur le trafic des piastres, 27 septembre 1953, dans Rapport et annexes de la Commission d'enquête parlementaire, déposés à la Chambre le 17 juin 1954.

doublement de son capital initial. Malgré plusieurs enquêtes et débats sur la nécessité de dévaluer, le cours de la piastre est maintenu à 17 francs jusqu'au 11 mai 1953 où Bourgès-Maunoury, ministre des Finances, ramène le taux à 10 francs. Pendant sept ans et demi, les conditions sont réunies pour permettre le développement du trafic des piastres.

Depuis le 9 septembre 1939, l'Indochine vit sous le régime du contrôle des changes. L'Office indochinois des changes, créé à l'origine pour la durée de la Seconde Guerre mondiale, est maintenu après 1945 pour éviter que la poursuite des combats ne provoque des mouvements de capitaux « injustifiés et dommageables pour la France [53] ». Sa surveillance s'exerce sur les exportations de capitaux, les opérations de change et le commerce de l'or. L'Office n'est pas le seul à pouvoir autoriser un transfert. Les banques agréées, à savoir la Banque de l'Indochine, la BNCI, la Banque franco-chinoise, la Chartered et quelques autres banques étrangères, peuvent exécuter sans autorisation préalable les transferts en faveur des étudiants indochinois en France, ainsi que les transferts correspondant à des obligations fiscales ou au règlement de transactions commerciales inférieures à 100.000, puis 300.000 francs (respectivement 12.300 et 36.900 francs-1990). La poste est également habilitée à accepter des mandats entre l'Indochine et la France, dans la limite de 25.000 francs (2.825 francs-1990) par expéditeur et par mois jusqu'en 1950, de 5.000 francs ensuite. Cependant, banques et poste ne peuvent satisfaire qu'une fraction des besoins de transfert, et la plupart des demandes affluent vers l'Office des changes, seul habilité à statuer sur le bien-fondé des dossiers qui lui sont présentés.

Les transferts sont divisés en trois catégories. Les transferts commerciaux correspondent au règlement des échanges entre la France et l'Indochine. Lorsqu'une demande est présentée pour régler l'importation de marchandises françaises, l'Office s'assure qu'il y a bien eu commande, puis vérifie la livraison grâce aux documents que lui fait parvenir l'administration des Douanes. Dans le cas d'exportations vers la France, il vérifie que les francs payés par le client français ont été effectivement rapatriés dans la colonie au cours officiel, la législation faisant obligation [485] depuis 1947 à tout expéditeur de marchandises indochinoises de rapatrier le produit de ses ventes [54]. Les transferts financiers concernent le rapatriement des soldes, des traitements, des bénéfices des sociétés françaises, ainsi que les exportations de capitaux comme les placements, les investissements, ou encore l'envoi en France du produit d'une vente d'actifs. Enfin, les transferts politiques, qui sont des autorisations accordées essentiellement à l'empereur Bao-Dai et à son entourage, aux membres du gouvernement et à la délégation vietnamienne en France.

L'Office des changes se plie alors le plus souvent à l'avis du haut-commissariat de Saïgon.

La réglementation de l'Office des changes n'évolue guère. Un effort est toutefois tenté pour en modifier l'esprit. Avant 1950, l'Office exerce une surveillance globale, équilibrant les mouvements de fonds entre la France et l'Indochine, de sorte que les autorisations de transfert vers la métropole n'excèdent pas les envois du Trésor français pour l'approvisionnement du corps expéditionnaire. À partir du début de 1950, le contrôle se fait plus pointilleux sur le détail des opérations, tout en conservant l'objectif d'une compensation d'ensemble. Les transferts financiers sont plus particulièrement examinés, principalement les opérations ayant un caractère d'exportation de capitaux. Cependant, comme la politique française est de maintenir l'Indochine dans l'Union française et, pour ce, de favoriser les échanges commerciaux entre la métropole et la colonie, aucune entrave n'est apportée aux transferts commerciaux.

---

[53] Déposition du député Mondon, rapport de la Commission d'enquête sur le trafic des piastres, p. 6.

[54] Décret du 15 juillet 1947 ; avis nº 223 du 25 septembre 1947, Journal officiel, 25 septembre 1947.

« Dès lors qu'un mouvement de fonds correspondait à un règlement commercial justifié ou apparemment justifié, l'Office indochinois des changes n'a jamais refusé son autorisation », constate la commission d'enquête parlementaire. Ce n'est qu'en 1953, au moment de la dévaluation de la piastre, qu'un contrôle véritablement strict est étendu à l'Indochine [55].

Les mécanismes de la fraude

Les transferts autorisés régulièrement par l'Office des changes, conséquence d'une activité normale, ne sont pas assimilables à une fraude, pas plus que les transferts réalisés irrégulièrement, le plus souvent par dépassement de la limite autorisée pour les mandats postaux, et qui répondent à un besoin effectif sans but de spéculation (paiement de marchandises, frais de séjour d'un étudiant) de la part de personnes qui craignent, par méconnaissance de leurs droits, d'essuyer un refus de l'Office indochinois des changes — ce que la commission d'enquête baptise du nom de « trafics artisanaux ». La fraude n'existe qu'à partir du moment où le transfert a pour seul fin la spéculation sur la différence des cours. [486] Deux voies principales s'offrent aux trafiquants : les échanges commerciaux et l'importation illégale de piastres, de dollars ou d'or.

Connaissant le mécanisme des transferts pour régler l'importation des marchandises françaises, les trafiquants présentent une demande parfaitement en règle à l'Office des changes, mais, en accord avec la société exportatrice, surfacturent le prix des articles venus de métropole. Sur la totalité du transfert réalisé à 17 francs pour une piastre, une partie seulement sert à acquitter l'achat, le solde constituant un transfert illicite dont les deux entreprises complices se partagent le bénéfice. Le risque encouru est une vérification par les services de douane, mais juger du prix d'une marchandise est chose délicate et, à condition qu'entre la valeur annoncée et les articles livrés la différence ne soit pas flagrante, les sociétés parviennent le plus souvent à se justifier. Les condamnations dont le rapport de la commission d'enquête donne connaissance témoignent du degré d'abus que les entreprises peuvent se permettre avant que les douanes réagissent. Une importation de montres pour une valeur déclarée de 149.016.750 francs se révèle valoir 21.079.010 francs.

L'expédition de six moteurs annoncés pour 38.760.000 francs est en fait l'envoi de six moteurs usagés ou inutilisables que la douane estime à 450.000 francs au mieux [56].

La fraude à l'exportation de marchandises indochinoises est un peu plus complexe, et surtout plus risquée car une partie du mécanisme consiste en une escroquerie que l'Office des changes ne peut manquer de découvrir quelques mois après. Le trafic est alors démontré et, même si les coupables reconnus ont disparu, les autres sociétés ayant participé à l'opération sont désormais soupçonnées et surveillées. Il s'agit, pour une société productrice de caoutchouc ou de poivre — les deux principaux produits exportés vers la France —, de vendre sa récolte à une maison d'exportation de Saïgon. Celle-ci vend à son tour la marchandise à une société française et, comme l'y oblige la réglementation, s'engage auprès de l'Office des changes à rapatrier les francs que doit lui verser la société acheteuse. Mais, une fois le délai normal écoulé, lorsque l'Office des changes consulte son fichier, il s'aperçoit que le rapatriement n'a toujours pas eu lieu... et que la maison d'exportation s'est dissoute sans laisser de trace. L'Office se tourne alors vers la société importatrice, laquelle lui annonce qu'elle a payé son achat sur la demande de la maison d'exportation par un chèque au porteur et que la personne qui s'est présentée pour le recevoir lui est absolument inconnue.

---

[55] Rapport de la Commission d'enquête parlementaire sur le trafic des piastres, pp. 5-26.

[56] Lettre du 15 juin 1954 de la direction générale des Douanes, dans Rapport de la Commission d'enquête parlementaire sur le trafic des piastres, p. 29 et annexe XXX.

La commission d'enquête cite le cas de la société Alcan-Saïgon, filiale de la SAFIC [57], qui exporte pour 200,5 millions de francs de caoutchouc (17,7 millions de francs-1990) sans rien rapatrier, prétextant qu'elle a vendu le caoutchouc à une société Pacific-Exchange, sise à Saïgon, [487] laquelle l'a payée en piastres en Indochine. L'Office des changes n'est pas dupe et découvre sans peine que Pacific-Exchange n'est qu'une société de façade. Mais il n'a pas les preuves de la complicité d'Alcan-Saïgon et ne peut la faire poursuivre. Le 1er février 1955, quelques jours après la diffusion publique du rapport qui la met directement en cause, la société Alcan fait parvenir une lettre de protestation à Frank Arnal, président de la commission, niant avoir jamais sollicité le moindre transfert qu'une opération régulière ne justifiait pas. Aucune suite n'est donnée [58].

L'importation illégale d'or ou de devises, appelée « trafic tournant » car elle consiste à partir d'une monnaie, puis à y revenir après avoir mené une suite d'opérations de change qui permet de se retrouver à l'issue du circuit avec un capital supérieur au capital initial, fleurit également puisque l'entrée des valeurs est difficilement décelable.

« Semelles de chaussures évidées et remplies de billets de 1.000 dollars, femmes indisposées camouflant des coupures dans la serviette hygiénique qu'elles portent sur elles, pages de revues coupées en deux et garnies de dollars, puis recollées. Un procédé également usité consiste à utiliser de petits tubes de la grosseur d'un gros cachet pharmaceutique [contenant] des billets de 1.000 dollars compressés à raison de trois billets par tube.

Aux environs de Saïgon, le passeur avale ses tubes (un, deux ou trois). Il les récupérera, la douane passée, grâce à une purge judicieusement ingurgitée » (Jacques Despuech [59]).

Les devises les plus utilisées sont le dollar américain, le dollar de Hong Kong et, dans une moindre mesure, le franc, selon divers enchaînements : dollar américain-piastre-franc, franc-piastre-franc, ou encore dollar de Hong Kong-piastre-franc, etc. L'or, quoique plus difficile à dissimuler, est également très prisé. Jacques Despuech raconte l'histoire très vraisemblable d'un navigateur qui s'est attaché la complicité de certains douaniers :

« Un des gros spécialistes de ce trafic fut un pilote d'une compagnie de navigation qui fait Paris-Saïgon assez régulièrement. Jouissant de nombreuses amitiés rémunérées à la douane saïgonnaise, ce commandant de bord n'a jamais été pris et peut, avec sa femme, mener une vie à Paris très, très confortable. Il eut "chaud" pourtant une seule fois. S'étant "arrangé" avec certains employés des douanes, il sortait ses lingots d'or dans l'un des deux appareils de contrôle radio qui se présentent, paraît-il, sous la forme de deux mallettes de cuir. L'autre contenait effectivement un appareil. Quand il sortait de l'aérodrome de Saïgon avec ses deux mallettes, il en mettait une sur le comptoir de la douane, le douanier l'ouvrait devant tout le monde, constatait que c'était bien un appareil radio (et pour cause) et donnait un coup de craie sur les "deux" mallettes. L'autre, évidemment, était pleine d'or.

«Cette fois-là, le commandant L... sortit comme d'habitude. Malheur, les douaniers étaient changés. Impossible de reculer. Il résolut de "faire ça au bluff et se dirigea vers la sortie... pour se faire immédiatement "harponner" par un douanier vietnamien. [...]

« Discussion, le douanier veut ouvrir les sacoches. L..., et pour cause, n'y tient [488] pas... mais alors pas du tout. Il ne trouve qu'une seule manière de s'en tirer... Il élève la voix. Pendant ce temps, tout son équipage, hôtesse en tête, a pris le large.

Enfin, il obtient un premier résultat. Le douanier vietnamien, qui est un jeune, se laisse impressionner et l'emmène à l'inspecteur des douanes. [...]

---

[57] Société africaine d'importation de charbons et briquettes du Nord et du Pas-de-Calais. [Erreur : S.A. française pour l'importation de caoutchouc.]

[58] Rapport de la Commission d'enquête parlementaire sur le trafic des piastres, p. 39 et annexe XXIX.

[59] Jacques DESPUECH, *op. cit*, p. 67.

« L'inspecteur, qui a chaud, et qui voudrait bien aller faire sa sieste, le raisonne.
— Allez, tenez, donnez-moi une valise...
«Il se penche et d'autorité en prend une.
« L... ne vit plus, mais que faire.
« L'inspecteur ouvre la sacoche. C'est la bonne. Enfin... pour lui. Celle où il y a vraiment la radio.
« On le laisse partir avec ses instruments. »
Jacques DESPUECH, *Le Trafic de la piastre*, Les Deux Rives, Paris, 1953, pp. 74-75.

En fait, tous les voyageurs sont des trafiquants en puissance. En 1950, ce ne sont pas moins de 30 kilogrammes d'or qui sont saisis sur les passagers descendant d'un navire.

Le trafic tournant ne présente un intérêt qu'à condition d'obtenir un transfert piastre-franc au cours officiel. La difficulté principale est ainsi de trouver une justification pour présenter une demande à l'Office des changes indochinois. Un des moyens les plus usités consiste à créer une société dont l'activité est fictive et qui déclare les capitaux importés clandestinement et transformés en piastres achetées à 8 francs comme ses bénéfices. À moins de s'assurer la complicité d'hommes ou d'entreprises susceptibles de recevoir des autorisations de transfert supérieures à leur besoin et qui, depuis l'arrêt du 27 décembre 1949 de la cour d'appel de Saïgon, peuvent vendre leurs autorisations sans que la transaction soit assimilée à un délit [60]. Ce n'est que trois ans après, le 30 décembre 1952, que la chambre criminelle de cassation casse l'arrêt de la cour de Saïgon, rendant passibles de la loi de semblables opérations.

Entre-temps, le montant estimé du trafic des piastres progresse de 13 à 30 milliards de francs, soit respectivement 1,6 et 2,6 milliards de francs-1990, laissant aux trafiquants un profit net évalué à 40 % de ces sommes [61].

LE RÔLE DE LA BANQUE DE L'INDOCHINE

La Banque accusée

Lorsque la presse politique se déchaîne au sujet de l'affaire des généraux, la Banque de l'Indochine est déjà désignée comme ayant profité de ses liens avec les personnalités incriminées pour se livrer au trafic des piastres. La virulence des accusations est suffisante pour émouvoir le conseil d'administration et, le 20 février 1950, la préparation [489] d'une défense est ajoutée à l'ordre du jour du comité. Le retour au calme permet à la Banque de retrouver la sérénité, jusqu'au discours que le député communiste Kriegel-Valrimont prononce à la tribune de l'Assemblée le 2 décembre 1953. S'appuyant sur les auditions de la commission d'enquête parlementaire relative au trafic des piastres, dont il est membre, il accuse nommément la Banque de l'Indochine d'être la première instigatrice et la principale bénéficiaire des transferts frauduleux [62] : « À l'heure où nous sommes, il y a dans quelques bureaux de la Banque de l'Indochine des partisans angoissés du secret [...]. » Et d'avancer les faits suivants. La Banque dispose « de capitaux officiels et de capitaux officieux » ; autrement dit, elle a une caisse noire grâce à laquelle elle fait des transferts clandestins sous des noms de complaisance. Elle utilise également des sociétés-écrans pour ne pas rapatrier en Indochine les francs obtenus en paiement d'exportations, la justice de Marseille étant saisie d'une affaire de cette nature portant sur 500 millions de piastres. En 1950, un certain Cozzo, « chef » d'un groupe financier, obtient 800 millions de francs pour son

---

[60] Rapport de la Commission d'enquête parlementaire sur le trafic des piastres, p. 16.

[61] Évaluation d'après le rapport de la Commission d'enquête parlementaire sur le trafic des piastres, pp. 43-45.

[62] Intervention de Kriegel-Valrimont lors des débats parlementaires du 7 décembre 1953, *Journal officiel* du 7 décembre 1953, pp. 5847-5849.

silence (90,4 millions de francs-1990), une somme minime pour un établissement qui dispose de 200 milliards de francs à placer (22,6 milliards de francs-1990) à la suite de ses divers trafics.

Malgré ses dénégations, la Banque ne peut empêcher divers journaux de reprendre les propos du député — *Le Monde, L'Humanité, Libération, L'Observateur* — et d'être désormais désignée comme la grande responsable du trafic des piastres. Les auditions de la commission d'enquête parlementaire se font plus inquisitrices sous l'impulsion d'un Kriegel-Valrimont qui cherche les indices lui permettant d'étayer ses affirmations.

En février 1954, la commission envoie deux inspecteurs principaux de l'Office des changes auprès de l'administration centrale de la Banque et de sa succursale de Saïgon avec la mission de se livrer à « une enquête financière très complète, [...] très sévère ». Cinq mois après, le 17 juin 1954, la commission publie les résultats de ses travaux, 8 volumes représentant plus de 2.000 pages. Bien que le rapport des deux inspecteurs, après trois mois de travail à temps plein, soit très favorable à la Banque de l'Indochine, puisqu'il annonce que les contrôles effectués :

« 1° vérifient la parfaite concordance entre les écritures comptables de l'agence centrale à Paris et celles des succursales dans les États associés ;

2° apportent la certitude que les sommes en francs versées par le Trésor avant le 1er février 1952 et par l'institut d'émission en Indochine après cette date ont été déterminées d'après les éléments de cette comptabilité ;

3° donnent la garantie que ces sommes en francs ont été utilisées et seulement utilisées à la réalisation d'opérations régulièrement autorisées par l'Office indochinois des changes [63] », la commission conclut sur une appréciation très critique du rôle de l'établissement, considérant que le fait de n'avoir pas découvert d'irrégularités démontrées ne signifie pas que la Banque ne se soit pas livrée à des manœuvres frauduleuses. La [490] suspicion l'emporte. L'accusée est reconnue coupable malgré l'absence de preuves irréfutables — conviction que l'opinion publique, lassée de la corruption des sphères dirigeantes et sous le choc de Diên Biên Phû, puis de l'abandon de l'Indochine, partage entièrement.

Les contempteurs de la Banque s'appuient sur un faisceau d'indices dont ils estiment la convergence suffisamment pertinente pour autoriser un jugement définitif. Tout d'abord, la Banque fait depuis 1947 de nombreux investissements hors de l'Indochine pour des montants fort élevés, ce qui tend à accréditer l'idée de ressources occultes. Par ailleurs, une partie des participations récemment acquises concerne la métropole, donnant ainsi à la Banque une emprise nouvelle sur l'économie française, source de puissance politique et moyen d'obtenir bien des complaisances [64]. Sur un autre plan, les relations personnelles ou familiales des membres de la Banque ne manquent pas de surprendre, en ce qu'elles sont susceptibles de créer des connivences entre représentants du monde politique, de la Banque et de la haute administration. En 1950, un des gendres du général Revers n'est-il pas un agent important de la succursale de Saïgon ? Diethelm, dont le nom est cité par Jacques Despuech comme avant bénéficié d'autorisations de transfert dont la justification reste incertaine, n'est-il pas membre du Rassemblement du peuple français, ancien ministre de la Guerre, gaulliste comme Jean Laurent qu'il connaît depuis les années 1930 où il était membre de l'administration coloniale indochinoise [directeur des finances de l'Indochine (1929-1933)] [65] ? Autre indice, la Banque est un établissement agréé par l'Office des changes et peut donc décider des transferts dans certaines limites. Elle a également la charge d'instruire les

---

[63] « Rapport de la vérification effectuée à Paris par MM. Fournier et Mondy, en Indochine par M. Mondy, 25 février-28 mai 1954 », dans Rapport de la Commission d'enquête parlementaire sur le trafic des piastres, annexe XXXV.

[64] *L'Observateur*, 3 décembre 1953 ; rapport sur les articles de *L'Observateur*, s.d., archives de la Banque Indosuez.

[65] Jacques DESPUECH, *op. cit.*, pp. 103-106.

dossiers de ses clients qui souhaitent obtenir une autorisation de transfert avant de les présenter à l'Office des changes — une occasion de glisser les dossiers des sociétés-écrans par lesquelles transitent les piastres qu'elle a acquises à vil prix [66] ? *A contrario*, le président Émile Minost lui-même conforte l'idée que les bénéfices de son établissement proviennent pour leur majeure partie de la surévaluation de la piastre par rapport au franc en déclarant à ses actionnaires lors de l'assemblée générale du 10 juin 1953, un mois après la dévaluation de la piastre :

« Les activités de la Banque ne sont que partiellement éprouvées grâce à une gestion prudente et à la répartition de nos risques ; par contre, les bénéfices semblent pouvoir être sérieusement affectés, au moins pendant une période de réadaptation dont il n'est pas possible de prévoir la durée [67]. »

Une réalité différente

Avec le recul du temps et l'apaisement des passions, ni les documents conservés par la Banque, ni les archives du Trésor, ni les témoignages indépendants ne permettent à l'historien de considérer que la Banque [491] de l'Indochine se soit livrée au trafic des piastres. Toutes les accusations qui participent d'une idée-force — la Banque a abusé de sa position pour s'enrichir par des manœuvres frauduleuses — ne résistent pas à un examen approfondi. Cela ne signifie pas que quelques-uns de ses agents ne se soient pas livrés pour leur compte à des opérations troubles : la plupart des colons indochinois, après quelques années, ont des intérêts personnels dans les affaires locales, et l'enrichissement soudain de certains membres du personnel ne laisse guère la place au doute. Mais, pour autant que les informations que nous avons pu recueillir soient significatives — et nous pensons qu'elles le sont —, la Banque en tant qu'institution n'a pas cherché à tirer un profit illégal de la disparité des cours entre le marché officiel et le marché noir.

Le discours que Kriegel-Valrimont prononce le 2 décembre 1953 est avant tout une opération politique à triple détente. Premièrement, membre d'un parti qui condamne la guerre d'Indochine et demande la signature de la paix avec le Viet Minh, il confirme l'image de la « sale guerre »[68]. Deuxièmement, il accuse l'ennemi de toujours, la grande entreprise financière, de rechercher les profits les plus bassement mercantiles au prix du sang de ses concitoyens. Enfin, le discours répond à une nécessité plus immédiate : obtenir de l'Assemblée qu'elle repousse le projet de loi qui lui est soumis en deuxième lecture au soir du 2 décembre et qui propose que les commissions d'enquête parlementaires tiennent leurs travaux secrets. Voyant dans cette proposition la volonté d'étouffer les enquêtes en cours, et en premier lieu celle sur le trafic des piastres, Kriegel-Valrimont, persuadé de la culpabilité de la Banque, recourt aux témoignages les plus accablants pour l'établissement bancaire sans se soucier de leur véracité.

Les affirmations de Kriegel-Valrimont proviennent exclusivement des déclarations d'Arthur Laurent, ainsi que permet de le constater la lecture des dépositions faites devant la commission d'enquête [69]. Ce dernier est un personnage surprenant. Il est persuadé que sa faillite de 1949 est l'aboutissement d'un complot ourdi par la Banque de l'Indochine pour s'emparer d'une affaire prospère, et il la poursuit de son ressentiment.

Plus mythomane que menteur, il tient sur la Banque des discours où il mêle faits réels et contre-vérités avec une habileté suffisante pour que Kriegel-Valrimont, trop heureux

---

[66] Déposition de Claude Gruson devant la Commission d'enquête parlementaire sur le trafic des piastres, dans Rapport de la Commission, 26 mars 1954 ; « Rapport de l'administrateur civil Mariani au directeur de l'Inspection coloniale », 4 août 1953, dans Rapport de la Commission, annexe II.

[67] AGO, 10 juin 1953.

[68] Sur le rôle du Parti communiste français dans la guerre d'Indochine, voir Jacques DALLOZ, *op. cit.,* pp. 159-171.

[69] Déposition d'Arthur Laurent devant la Commission d'enquête parlementaire, 18 mars 1954 ; dossier « Affaire Arthur Laurent », archives de la Banque Indosuez.

d'entendre ce qu'il souhaite, reprenne ses affirmations à son compte malgré le doute que certains membres de la commission émettent sur la moralité du témoin. En fait, les accusations portées tombent d'elles-mêmes. L'implication de la Banque dans un trafic à l'exportation de poivre pour un montant de 500 millions de piastres est impossible pour la simple raison que la somme incriminée représente huit fois et demie les sorties de poivre annuelles de la colonie.

Jamais l'Office des changes n'accepterait un semblable transfert, si manifestement en contradiction avec les données du commerce extérieur indochinois qu'il connaît parfaitement pour les utiliser à chaque fois [492] qu'un transfert commercial lui est demandé. Quant à l'existence d'un procès à Marseille en cours à la fin de l'année 1953, aucune source ne permet d'en retrouver la trace. Autre invraisemblance, les 200 milliards accumulés par l'établissement grâce à ses seuls trafics occultes à la fin de 1953 correspondraient à 30 % de l'intégralité des transferts réalisés de 1947 à 1952. Un détournement aussi énorme est inimaginable [70]. L'Office indochinois des changes, le Trésor, le haut-commissariat s'en seraient inévitablement rendu compte, et ce même pour une proportion bien moindre. La délégation de l'Office dont dispose la Banque ne saurait non plus autoriser un détournement de cette ampleur, car les transferts faits dans ce cadre sont l'objet d'un surveillance *a posteriori* toute particulière et leur montant global pour tous les établissements agréés d'Indochine demeure modeste en comparaison des chiffres cités :

16 milliard de francs en 1949, 2,5 en 1951, 3,8 en 1952 [71]. Enfin, Cozzo, l'animateur d'un groupe financier qu'Arthur Laurent crédite dans son livre de 7 à 8 % du capital de la Banque de l'Indochine et qui aurait reçu 800 millions de francs pour son silence, se révèle être un actionnaire détenant à titre personnel et pour l'intermédiaire de ses sociétés de 4 à 5.000 actions, de 0,4 à 0,5 % du nombre total des titres. En septembre 1950, il demande à rencontrer Émile Minost, s'inquiétant de l'imprécision des réponses apportées par ce dernier lors de l'assemblée générale du 26 juillet à des questions sur la situation en Indochine et les pertes subies par la Banque du fait de plusieurs affaires dont le public a eu connaissance par la presse — Poivrochinois, rhum de Bordeaux. Plus profondément, Cozzo est mécontent de la baisse du cours de l'action Banque de l'Indochine, qui, après avoir culminé à 13.500 francs en septembre 1949, est retombée à 7.000 francs en août 1950, soit 1.500 francs en dessous du prix de son achat, et s'interroge sur l'opportunité de conserver sa participation, à plus forte raison de l'accroître comme il en a eu un moment l'intention. L'entretien avec Émile Minost a pour effet de le rasséréner, puisqu'il conserve ses titres jusqu'en janvier-février 1953 [72]. Nous sommes loin du financier véreux que les adversaires de la Banque se plaisent à évoquer.

La conviction de nombreux membres de la commission et de l'opinion publique sur la culpabilité de la Banque provient de la certitude qu'il lui est loisible de se procurer des piastres à leur taux dévalué et, grâce à ses multiples filiales, de les faire transférer en France au cours officiel en les présentant comme des rapatriements de bénéfices. La Banque n'a pas grande difficulté à rétorquer que, lorsqu'elle fait un virement d'un siège hors Indochine à un siège indochinois, celui-ci est décompté au taux officiel. Autrement dit, quand la Banque vend des devises pour acheter des piastres, ces piastres lui reviennent à 17 francs. Les contrôles dont elle est l'objet, de la part de l'Office indochinois des changes mais aussi du Trésor, qui reçoit chaque mois les documents comptables des mains du commissaire du gouvernement, ne lui permettent pas de

---

[70] « Rapport de l'administrateur civil Mariani au directeur de l'Inspection coloniale ».
[71] Rapport de la Commission d'enquête parlementaire sur le trafic des piastres, p. 9.
[72] Dossier « Trafic des piastres — Affaire Cozzo », archives de la Banque Indosuez.

passer [493] un autre cours sur ses livres [73]. Pareillement, des achats de piastres sur les marchés parallèles en Indochine avec les ressources figurant dans les bilans des sièges, billets de banque, dépôts de la clientèle, se traduiraient immanquablement par des écritures comptables que les experts des autorités de tutelle ne manqueraient pas de relever [74]. Aussi la polémique se porte-t-elle sur l'existence d'une caisse noire, alimentée par des opérations occultes et tenue par une comptabilité parallèle.

Guidée par les déclarations d'Arthur Laurent, la commission se penche sur l'affaire des rhums de Bordeaux, dont il est un des principaux protagonistes. Ce que la presse locale a baptisé de « scandale des rhums » est une escroquerie banale. Au début de novembre 1949, une inspection de l'agence de Bordeaux révèle que la confiance du siège est trompée depuis plusieurs mois par le directeur Vigier et le fondé de pouvoir Follys. Ayant engagé la Banque dans une affaire malheureuse, les deux agents se sont lancés, avec l'espoir de gagner le temps nécessaire pour que la situation se rétablisse, dans un enchaînement d'opérations illicites qu'ils parviennent à cacher à leurs supérieurs hiérarchiques aussi longtemps que ceux-ci demeurent à Paris, mais que leur venue sur place dévoile immédiatement. À l'origine des déboires de Vigier et Follys se trouve Arthur Laurent, qui est leur client depuis 1947. En 1947 et 1948, l'agence de Bordeaux consent à la société Laurent et Cie des crédits pour l'importation de vin et de rhum. Leur remboursement s'effectue normalement. Au mois de janvier 1949, Vigier se rend au siège social accompagné d'Arthur Laurent pour plaider la cause de son client qui souhaite un crédit supérieur aux limites fixées à l'agence. Jean Laurent, qui, semble-t-il, voit Arthur Laurent à cette occasion, est séduit par l'homme et ses projets. Il donne l'autorisation nécessaire, l'attribution d'un crédit de 106,5 millions de francs (13,1 millions de francs-1990) pour l'importation de 10.000 hectolitres de rhum martiniquais que deux négociants, une maison parisienne et une maison biterroise, sont disposés à acheter, comme l'attestent les contrats de vente qu'Arthur Laurent produit à l'appui de sa demande. Jean Laurent accorde de surcroît à l'agence de Bordeaux la latitude d'escompter les effets de la société Laurent. Or, en novembre, sans que les situations mensuelles envoyées entre-temps par l'agence à l'administration centrale aient mis au jour la moindre anomalie, deux inspecteurs venus pour examiner les comptes découvrent que les contrats de vente des 10.000 hectolitres de rhum sont des faux et que Vigier et Follys, plutôt que d'en avertir Paris, ont accordé des crédits supplémentaires au mépris des règles de gestion de [494] la Banque, et les ont masqués en escomptant des traites fictives et en obtenant de la clientèle des dépôts à six mois renouvelables qu'ils s'abstiennent de faire figurer dans leurs situations. Les dissimulations portent sur des sommes supérieures à 400 millions de francs. Les deux agents sont immédiatement révoqués, et Arthur Laurent mis dans l'obligation de remettre à la Banque les actions de sa société en caution de sa dette. Fin décembre 1949, l'affaire semble s'achever comme tant d'autres où la Banque, jugeant la position de son client trop obérée, décide de cesser ses crédits et saisit son gage (ici, en l'occurrence, la Banque prend le contrôle de la société Laurent pour pouvoir disposer du stock de rhum, contrepartie réelle de sa créance) [75].

Mais la vente publique des actions, rachetées à bas prix par une filiale de la Banque, déchaîne la polémique et un imbroglio judiciaire. Arthur Laurent s'estime spolié, attaque la validité de la vente devant le tribunal de commerce, et ameute la presse

---

[73] Pour prendre l'exemple d'un achat de piastres effectué par l'agence de Marseille, le nombre d'écritures comptables est de sept: trois à Marseille, deux à l'administration centrale et deux à Saïgon. La comparaison des états comptables des trois sièges joints aux autorisations obligatoires de transfert de l'Office des changes permet aisément de vérifier leur concordance et rend la dissimulation impossible.

[74] Note du 21 mars 1955 sur la comptabilité d'un achat de piastres effectué par l'agence de Bordeaux, dans dossier « Trafic des piastres», archives de la Banque Indosuez.

[75] « Exposé pour le conseil d'administration du 25 janvier 1950 de l'affaire Arthur Laurent », dans dossier « Affaires Arthur Laurent », archives de la Banque Indosuez ; Arthur LAURENT, *op. cit*.

bordelaise et parisienne. La Banque réplique en donnant instruction à la société Laurent, désormais sous son contrôle, de porter plainte, ce qui vaut à son ancien propriétaire d'être arrêté le 16 janvier. Mais, le 18 janvier, Arthur Laurent contre-attaque.

Incarcéré, il dépose une plainte contre X pour escroquerie et abus de confiance, et le lendemain, sur commission rogatoire, une perquisition est faite au siège de la Banque ainsi qu'à l'agence de Bordeaux. Le 20 juin, la Banque dépose plainte contre A. Laurent, Vigier et les autres personnes impliquées. La situation est encore compliquée par la plainte d'un entrepreneur qui demande la mise en faillite personnelle d'Arthur Laurent, ce dont la Banque ne veut à aucun prix car elle se retrouverait, de par la loi, dans l'obligation de remettre au syndic de faillite les actions qu'elle a acquises en compensation des dettes d'Arthur Laurent.

Mais, malgré ses interventions, la faillite est prononcée. Les rebondissements de l'affaire, qui, en quelques jours, devient le « scandale des rhums », mettent la presse en joie. Le duel devient match où le spectateur a peine à suivre les coups tant ils se succèdent à un rythme accéléré. Même la note anonyme rédigée sur l'affaire pour le conseil d'administration adopte un vocabulaire sportif pour raconter les événements et porter ses appréciations :

« La Banque gagne la première manche avec l'arrestation d'Arthur Laurent. Mais Laurent marque un point lorsque le tribunal de commerce ne confirme pas purement et simplement la validité de la vente des actions [...].

« Puis la Banque se découvre lorsqu'elle s'oppose à la mise en faillite personnelle d'Arthur Laurent, qu'on la soupçonne de vouloir protéger [76], et elle perd un autre point quand le tribunal prononce cette faillite. Enfin, violente contre-attaque de [495] l'incarcéré et un point pour lui quand on perquisitionne à la Banque de l'Indochine. »

« Exposé pour le conseil du 25 janvier 1950 de l'affaire Arthur Laurent », archives de la Banque Indosuez.

Pour continuer à filer la métaphore, Arthur Laurent mène largement devant l'opinion publique, David plein de ressources contre un Goliath maladroitement accapareur. Mais, devant la justice, les arguments de la Banque finissent par prévaloir et, le 12 juin 1952, la cour d'appel de Bordeaux prononce huit condamnations, dont un an de prison ferme et 500.000 francs d'amende pour Arthur Laurent.

Un an et demi après le jugement en appel qui semble mettre un point final à l'affaire, la commission d'enquête reconsidère l'affaire sous l'angle de ses préoccupations. L'apurement de la créance de la Banque sur la société Laurent retient plus particulièrement son attention. Kriegel-Valrimont fait le constat suivant : la Banque de l'Indochine, qui annonce une créance en souffrance de 300 millions de francs, dispose d'un stock de 2 millions de litres de rhum à un moment où le cours est à 220 francs le litre. La Banque est donc assurée de recouvrer les sommes prêtées.

Pourtant, elle amortit sa créance pour près de 200 millions de francs et vend l'ensemble des stocks à 80 francs le litre à l'une de ses filiales.

Ainsi, conclut le député, la Banque limite artificiellement la valeur de l'actif et, par le biais de sa filiale chargée de revendre le rhum à un prix plus conforme au marché, elle peut alimenter une caisse noire dont la comptabilité est assurée par quelques comptes fictifs regroupés au sein du « service des comptes spéciaux [77] ». François de Flers,

---

[76] Le bruit court à Bordeaux que la Banque et Laurent se sont primitivement entendus pour établir un « trust des rhums», et que l'institution intente un procès pour se débarrasser de son associé et gouverner seule le marché des rhums.

[77] La « comptabilité des comptes spéciaux » ou « service des comptes spéciaux » tient à la Banque les comptes des services qui n'ont pas de section comptable propre, comme les caisses de retraite, les sociétés filiales, les comptes généraux, les comptes de résultats, les comptes d'immeubles, etc. En 1954, ce service emploie sept personnes.

entendu par la commission le 25 mars 1954, s'inscrit en faux contre cette argumentation.

Il fait valoir qu'une banque n'a pas intérêt à supporter l'immobilisation de ses capitaux et qu'il lui est souvent moins coûteux d'enregistrer rapidement une perte partielle que d'attendre la réalisation de son gage.

Par ailleurs, la vente soudaine de stocks très importants ne peut que contribuer à déprécier fortement les cours : une baisse de 220 à 80 francs le litre est envisageable dans le cas présent [78]. En l'absence de comptes précis, ni l'analyse de la commission ni la déposition de François de Flers ne permettent de se faire une opinion définitive sur la réalité de la perte subie par la Banque (Flers avance le chiffre de 314 millions de francs, soit 35,5 millions de francs-1990, somme qui contredit les calculs de Kriegel-Valrimont) et sur le fait de savoir s'il y a eu ou non sous-estimation volontaire des stocks pour créer des plus-values latentes.

Mais, en tout état de cause, la dissimulation d'une partie de la valeur du stock s'apparente à la constitution d'une réserve semi-occulte, comme [496] peut l'être un parc immobilier non réévalué. Elle ne saurait suffire à la constitution de fonds secrets, dont l'emploi suppose une organisation parfaitement structurée et une comptabilité parallèle.

Claude Gruson, commissaire du gouvernement, appelé à témoigner devant la commission parlementaire, va au cœur du problème en s'interrogeant sur la possibilité que la Banque de l'Indochine dispose d'une caisse noire d'une taille significative. Claude Gruson est un haut Fonctionnaire qui ne se sent guère d'attirance pour le monde de la banque privée : « La Banque [de l'Indochine] est attirée par le profit et [...] ses dirigeants sont mus par des mobiles qui sont étrangers à mon univers habituel. Pour moi, je suis un fonctionnaire, j'ai le goût du service public et je ne suis pas là pour faire des profits [79]. » Peu suspect de sympathie envers la Banque, son sentiment a le double intérêt d'être celui d'un esprit sceptique et volontiers critique, mais aussi celui d'un connaisseur des matières financières sachant ce qui est techniquement envisageable. Sans même se prononcer sur l'affaire Laurent qui est antérieure à son arrivée à la Banque, sinon par quelques remarques sur la nécessité de ne pas édifier de thèse trop hâtive sous l'empire du soupçon, il est absolument formel quant à l'impossibilité d'une caisse noire et d'une comptabilité secrète. Répondant à Kriegel-Valrimont et à Michel Mercier qui lui demandent s'il se peut que la Banque de l'Indochine trompe la Banque de France et le Trésor comme l'agence de Bordeaux a pu tromper son administration centrale, il fait remarquer que la dissimulation de Vigier et Follys était extrêmement fragile, permise par la grande délégation de pouvoir que la Banque accorde à ses directeurs d'agence, et qu'il a suffi d'une inspection pour s'en apercevoir. La situation de la Banque vis-à-vis de ses autorités de tutelle n'est pas comparable et les visites périodiques faites par les inspecteurs coloniaux dans le réseau indochinois ont toujours conclu à la sincérité des écritures. S'appuyant sur son expérience au sein de la comptabilité publique — Claude Gruson est l'un des pères de la Comptabilité nationale — ainsi que sur sa connaissance de la Banque, le commissaire du gouvernement explique combien des opérations occultes menées sur une grande échelle exigeraient de complicité, étant donné la lourdeur des mécanismes financiers internationaux :

« L'hypothèse d'une comptabilité complètement occulte me paraît inconcevable.

La Banque de l'Indochine est un établissement beaucoup trop lourd. Il faudrait imaginer des opérations très compliquées pour qu'on puisse arriver à sortir de la comptabilité des éléments ayant quelque importance.

---

[78] Dépositions de François de Flers et Claude Gruson devant la Commission d'enquête parlementaire, respectivement les 25 et 26 mars 1954, dans Rapport de la Commission, annexe vol. VI.

[79] Déposition de Claude Gruson devant la Commission d'enquête parlementaire, 26 mars 1954, dans Rapport de la Commission, annexe vol. VI, p. 1867.

« Qu'on puisse constituer une comptabilité occulte portant sur quelques dizaines de millions, je le conçois volontiers. Mais que cela puisse atteindre un ordre de grandeur tel que celui indiqué dans la presse il y a quelques semaines [allusion au chiffre de 200 milliards avancé par Kriegel-Valrimont et repris par divers journaux], c'est parfaitement inconcevable. [...]

« Lorsqu'il s'agit d'une comptabilité volumineuse comme celle d'une grande [497] banque, le contrôle mutuel s'exerce dans des conditions telles qu'il faudrait supposer entre la direction générale de la Banque et une très grande quantité de gens des complicités très complexes. [...] Cela, c'est vraiment inconcevable, à moins de supposer qu'on se trouve en présence d'un véritable ordre des Templiers, avec les serments mutuels que cela impliquerait, ce qui n'est certainement pas le cas. »

Déposition de Claude Gruson devant la commission d'enquête parlementaire sur le trafic des piastres, 26 mars 1954, annexe VI, pp. 1848-1849 et 1851.

L'existence d'une caisse noire de plusieurs milliards de francs (autant de centaines de millions de francs-1990) exigerait un gigantesque réseau secret — une supposition qui, dans l'esprit de Claude Gruson autant que dans le nôtre après la lecture des archives, tient du roman-feuilleton, non de la réalité.

Aux origines du dénigrement

L'analyse historique est amenée par les sources à nier que la Banque de l'Indochine ait organisé un trafic de piastres sur une grande échelle.

La conviction en est pourtant fortement ancrée dans l'esprit des contemporains. Les accusations, même outrancières, parfois au mépris des observations économiques les plus élémentaires, trouvent crédit auprès d'une opinion pour laquelle la Banque est éminemment soupçonnable. Un des plus grands scandales de l'après-guerre paraît n'être ainsi que l'aboutissement d'un ensemble de rumeurs, de manœuvres politiques, de circonstances, ainsi que la conséquence de l'incapacité des dirigeants de la Banque à défendre leur image et la réputation de leur institution.

La situation très particulière de l'Indochine favorise la diffusion des nouvelles les plus invraisemblables. La présence d'un Viet Minh invisible, le manque de sécurité des communications s'ajoutent au climat fatigant pour user le sens critique des colons européens. L'inspecteur colonial Mariani cite l'exemple d'un inspecteur de l'Office des changes venu en mission à Saïgon et qui transfère 4.000 piastres en faveur de sa femme demeurée à Paris. Quelques jours après, sa banque l'informe que le bruit court à Saïgon qu'un inspecteur, à peine arrivé de France, a transféré 200.000 piastres [80]. L'affairisme qui sévit, l'inquiétude devant une guerre qui s'éternise, portent à voir des machinations en toutes circonstances. Si Rivet, directeur de l'Office des changes, meurt dans la catastrophe de Bahrein, c'est bien sûr, dit-on, parce qu'il transportait un rapport secret. « Que l'on démontre l'inanité d'une accusation de trafic, et l'interlocuteur ou bien refuse de réviser son opinion, ou bien est navré de constater que le pire n'est pas vérifié » (rapport Mariani).

Dans ce contexte, les bruits les plus exagérés sur la Banque de l'Indochine sont colportés avec délice par une population qui n'a pas oublié la rigueur dont elle fut la victime dans les années 1930.

[498] En métropole, l'idée d'un immense trafic s'est progressivement imposée lorsqu'il est devenu évident que tous ceux qui en ont la possibilité, Français, Vietnamiens et Chinois confondus, ne respectent pas la législation des changes, recourant à des mandats-poste abusifs ou transférant au cours officiel des piastres acquises à peu de frais en échange de quelques dollars. La généralisation des petites opérations illicites fait oublier que leur montant total demeure modeste, nettement inférieur selon le rapport Mariani aux transferts frauduleux effectués en 1950 et 1951

[80] « Rapport de l'administrateur civil Mariani au directeur de l'Inspection coloniale ».

de la France vers la Suisse, quand des mesures libérales ont prévalu pour les voyages entre les deux pays.

Le Parti communiste apporte à la population les révélations qu'elle est préparée à entendre. Le rôle de Kriegel-Valrimont est prépondérant dans les travaux de la commission. Lors des auditions, il mène la discussion, pose les questions, établit des rapprochements entre les dépositions pour pousser le témoin à s'expliquer davantage. *Le Monde* mis à part, l'organe du Parti et la presse d'obédience communiste — *L'Humanité, Libération, L'Observateur* sont les seuls journaux à suivre en permanence l'affaire du trafic des piastres depuis 1950, ne manquant pas de dénigrer la Banque de l'Indochine dans chacun de leurs articles. Au moment où la guerre des blocs s'affirme, le Parti communiste, exclu du gouvernement mais toujours premier parti de France par le nombre de ses électeurs et de ses sièges, poursuit une active campagne de dénonciation de la guerre de l'Indochine, incitant en 1950 les dockers à refuser d'embarquer le matériel militaire destiné au corps expéditionnaire français, encourageant les sabotages. Comme le résumé Jacques Dalloz, « rarement, depuis la Libération, le Parti aura pris autant de liberté avec la légalité », tactique efficace puisque « le Parti communiste, en développant par sa propagande obsédante une mauvaise conscience quasi générale, a largement contribué à faire du conflit une guerre honteuse [81] ». Les attaques dont la Banque est l'objet participent de cet enjeu politique. Peu importe leur justesse pourvu qu'elles contribuent à étayer le sentiment d'une « sale guerre ».

Face aux grandes affirmations, aux rumeurs, il est surprenant de constater combien, sur des questions finalement fort techniques, les experts sont peu écoutés. Les résultats de l'enquête menée par Fournier et Mondy, qui inspectent de très près les comptes de la Banque, ne sont pris en compte dans le rapport de la commission que de façon adventice, ce qui revient à nier ses conclusions. Au sujet de l'affaire des rhums, la commission est persuadée que l'administration centrale ne pouvait qu'être au courant des opérations non réglementaires de Vigier, alors que les experts qui ont déposé devant le tribunal en 1951-1952 affirment qu'aucun rapprochement ou recoupement des états mensuels envoyés au siège social n'eût permis de s'apercevoir de l'importance des découverts, et qu'en 1954, Claude Gruson explique que la décentralisation des responsabilités de la Banque de l'Indochine ainsi que les réflexes d'un [499] directeur paniqué sont des conditions suffisantes pour permettre semblables manquements. La passion et les *a priori* l'emportent.

L'attitude de la direction générale de la Banque fortifie la conviction des hésitants. La Banque, fidèle à sa tradition de discrétion — pour ne pas dire de secret —, se réfugie derrière de rares déclarations de vertu outragée. Il est vrai que sa défense n'est pas aisée. Face aux rumeurs et aux insinuations, il lui faut trouver le moyen de contredire ses adversaires sans amplifier encore la publicité faite à la liaison entre la Banque et le trafic. Porter l'affaire devant les tribunaux en traînant en justice les journaux responsables ne donne pas l'assurance d'une réparation judiciaire, ni d'atteindre l'objectif poursuivi qui est d'innocenter la Banque.

Émile Minost résume le dilemme dans un projet de lettre à propos d'un article de *L'Observateur* [82] :

« Vous nous conseillez de nous faire rendre justice par les tribunaux ; mais, comme vous le remarquez vous-même, *L'Observateur* a procédé par insinuations pour ne pas tomber sous le coup de la loi. Or, dans l'état actuel de la législation et de la jurisprudence, l'expérience prouve que les poursuites intentées contre des organes de presse, dont vous décrivez vous-même d'une façon parfaite "l'insondable ignorance" et

---

[81] Jacques DALLOZ, *op. cit.*, pp. 163-171.

[82] Dossier « Trafic des piastres », archives de la Banque Indosuez.

la totale absence de scrupules, n'aboutissent, hélas ! à la grande satisfaction des diffamateurs, qu'à un regain de publicité malsaine, et jamais, comme il se devrait, par de sévères condamnations pécuniaires, à leur mise hors d'état de nuire. »

Projet de lettre d'Émile Minost au directeur de *Aux écoutes de la Finance*, 8 janvier 1954.

La Banque se contente de démentis insérés dans les journaux incriminés, ou se réfugie dans le silence, feignant de considérer les attaques dont elle est l'objet comme insignifiantes. Incapable d'imaginer une contre-offensive destinée à restaurer son image auprès de l'opinion publique, elle laisse le champ libre à ses contempteurs, beaucoup plus habiles à utiliser ce qui n'est pas encore appelé les médias.

Est-ce à dire que la Banque n'a pas retiré d'avantages de la piastre à 17 francs ? Évidemment non. Les transferts de ses bénéfices, les rapatriements du produit de ses désinvestissements en Indochine lui permettent de profiter, et ce le plus légalement du monde, de la disparité des cours. Au début de 1949, des rumeurs courent sur l'imminence d'une dévaluation de la piastre par rapport au franc. Immédiatement, le montant des rapatriements effectués par la Banque pour son propre compte s'envole — 403.300.000 francs en cinq mois, soit presque autant que pour l'ensemble de l'année précédente —, ce qui conduit Rivet, directeur de l'Office indochinois des changes, à commenter, catégorique :

« Il apparaît évident que la Banque de l'Indochine procède au transfert méthodique de ses avoirs propres d'Indochine en France [83]. » Le détail des 403,3 millions nous permet de mesurer l'ingéniosité des agents de la Banque pour user de la moindre possibilité qu'offrent la loi et le [500] règlement de l'Office indochinois des changes. Les bénéfices y figurent pour 87.145.712 francs et la cession d'un immeuble pour 60 millions de francs [84]. Mais les autres demandes — acceptées — n'ont rien à voir avec ces opérations, somme toute habituelles et normales pour l'Office.

Les sièges indochinois transfèrent 61.312.500 francs pour « amortissement de pertes de sièges métropolitains », mettent 42.500.000 francs à la disposition du siège « pour emplois et éventualités diverses », font rentrer une provision de 51 millions de francs constituée en Indochine dans le compte général des provisions tenu à Paris « pour l'ensemble des risques des agences », et obtiennent enfin de rapatrier une partie du solde du compte assurances de la succursale de Saïgon au fonds d'assurances générales, soit 34 millions de francs.

Nous manquons de données chiffrées qui nous permettent d'évaluer précisément le surcroît de gains ainsi réalisé de 1946 à mai 1953, pendant ces huit années où la Banque, après quelques moments d'attente, se résout à transférer ses avoirs hors de la colonie. Les insuffisances de la documentation nous autorisent seulement à estimer globalement à 6.910 millions de francs le montant total des actifs transférés par l'institution en huit ans. Sachant que la prime du marché officiel de la piastre sur celle du marché libre est d'environ 42 %, la Banque a pu ainsi réaliser très officiellement un profit de 2.902 millions de francs, approximativement 366 millions de francs-1990, grâce à la seule disparité des cours. La Banque de l'Indochine, qui ne fait pas mystère de sa préférence pour une piastre à 17 francs, retire, tout à fait légalement, de substantiels avantages d'une surévaluation reconnue. Aussi la vraie question se déplace-t-elle : il ne s'agit plus de savoir si la Banque de l'Indochine a trafiqué, mais pourquoi le taux de la piastre, dénoncé comme trop élevé dès les premières années, n'a pas été modifié avant mai 1953, et dans quelle mesure la Banque est intervenue pour fixer, puis maintenir un taux de change qui lui est extrêmement favorable.

---

[83] Lettre du directeur de l'Office des changes Rivet au ministre des Colonies, 20 octobre 1949, archives du ministère des Finances, direction du Trésor (dépôt de Fontainebleau), B 43 917.

[84] Lettre de François de Flers au ministre des Finances Petsche, novembre 1949, dans dossier « Trafic des piastres », archives de la Banque Indosuez.

UNE DÉVALUATION LONGTEMPS RETARDÉE

La fixation de la piastre à 17 francs

Le 25 décembre 1945, le Conseil des ministres porte par décret le taux de la piastre à 17 francs. Le 26 décembre, l'Assemblée nationale constituante n'émet aucune observation de principe. Au moment où elle est prise, la décision paraît bien anodine.

Le gouvernement Pleven s'inspire de considérations autant politiques qu'économiques. La définition de toutes les monnaies coloniales est alors en discussion et les évaluations — on ne saurait parler en l'occasion de [501] calcul — de leurs parités respectives ne sont pas sans s'influencer les unes les autres. En Indochine, le conseiller financier du haut-commissaire depuis septembre 1945 est François Bloch-Lainé. Le 16 novembre 1945 le directeur des Finances extérieures au ministère des finances lui demande quelle valeur il est possible d'attribuer à la piastre par rapport au dollar et à la livre. Bloch-Lainé répond prudemment qu'il est encore trop tôt « pour hasarder une évaluation ». À la mi-décembre, le directeur revient à la charge sans que la situation se soit éclaircie [85]. Malgré l'arrivée des premiers contingents de la 2e DB, l'administration française est encore enfermée dans le périmètre de sécurité de Saïgon et ne sait rien de ce qui se passe à l'intérieur du pays. La vie économique est paralysée. Rien ne permet de prévoir l'avenir. Aussi Bloch-Lainé se repose-t-il sur un ensemble de réflexions qui sont de bon sens et marquent l'optimisme des hauts responsables français sur place, ces derniers conservant l'espoir d'un redressement rapide malgré les incertitudes et le chaos du temps présent. Deux arguments militent en faveur d'une piastre supérieure à 10 francs. La réduction du volume des billets en circulation, opérée grâce au retrait des coupures de 500 piastres, laisse espérer une circulation fiduciaire assainie, et il est bon de témoigner que le sacrifice imposé n'est pas sans apporter des contreparties favorables : « Une légère prime par rapport au franc métropolitain [...] fera mieux comprendre à ceux qui ont subi la réduction de la circulation les avantages de l'assainissement qu'elle a permis de réaliser. » Par ailleurs, une surévaluation modeste de la piastre devrait favoriser le redémarrage de l'économie indochinoise qui, appauvrie par la guerre — tout particulièrement durant ses derniers mois lorsque l'armée japonaise pille le pays —, a besoin de s'adresser à l'extérieur pour reconstruire ses infrastructures et reconstituer ses stocks en produits manufacturés.

Une piastre forte favoriserait les importations : « L'Indochine est aujourd'hui au point où se trouvait la France il y a un an [...], elle a besoin de se reconstituer; mieux vaut que ses approvisionnements ne soient pas trop coûteux pendant un certain temps [86]. »

Au début des années 1950, certains membres de la direction du Trésor tentent de justifier *a posteriori* la parité adoptée par des éléments objectifs d'appréciation, comme la relance des exportations grâce aux stocks de caoutchouc constitués par le gouvernement général pendant les dernières années du conflit, ainsi que l'or et les devises détenus par la Banque de l'Indochine à Tokyo qui garantissent la piastre contre un déficit commercial ou un déséquilibre de la balance des comptes. Ou encore, que l'Indochine a moins souffert de la guerre que la France et que la nouvelle parité de la piastre se devait de refléter la meilleure situation de la colonie [87]. Mais rien dans les sources de novembre-décembre 1945 ne vient corroborer ces affirmations. Les hommes politiques et les hauts fonctionnaires français bloqués à Saïgon sont dans l'expectative, et même s'ils ont connaissance des stocks de caoutchouc, [502] de l'or et des devises au

---

[85] Note de Bloch-Lainé à René Pléven, décembre 1945, archives du ministère des Finances, direction du Trésor, B 43 919.

[86] Ibid.

[87] Rapport d'André Mousny sur l'économie et la monnaie indochinoises, mars 1950, rapport dactylographié de 270 pages, archives du ministère des Finances, direction du Trésor, B 43 918.

Japon, leur récupération est encore totalement incertaine. Les 25 et 26 décembre 1945, la fixation de la piastre à 17 francs est un pari sur l'avenir de la colonie — la manifestation de la confiance de la métropole dans son redressement.

En l'absence de toute référence interne en Indochine, François Block-Lainé s'inspire de la situation économique et financière des colonies d'Afrique, qui lui paraît, toutes proportions gardées, relativement comparable. Il propose de faire de la piastre le décuple du franc CFA, que les premières estimations évaluent à 1,20-1,40 franc, soit une piastre de 12 à 14 francs. Mais, à l'issue des ultimes arbitrages, le franc CFA est fixé à 1,70 franc. René Pleven, président du Conseil, reprend néanmoins à son compte l'avis émis par Bloch-Lainé et décide de porter la piastre à 17 francs. Aux dires mêmes de François Bloch-Lainé, la Banque de l'Indochine ne s'attend pas à ce que la piastre soit portée aussi haut. Rencontrant Jean Maxime-Robert le 26 ou le 27 décembre, il entend celui-ci lui dire qu'il aurait plutôt préconisé 13 francs, « mais qu'après tout, personne ne pouvait fonder une évaluation sur des données sérieuses ».

Une dévaluation moralement souhaitable, économiquement inutile et politiquement dangereuse

L'unanimité sur la piastre à 17 francs se rompt dès que la situation réelle de l'Indochine est mieux connue. Le 25 février 1946, Émile Minost est reçu par Marius Moutet, ministre des Colonies, qui lui fait part de sa préoccupation devant un taux qui lui paraît d'évidence exagéré. D'après le compte rendu que Minost rédige, Moutet, « visiblement surpris et scandalisé », ne voit qu'embarras dans le décret du 25 décembre sur lequel il ne peut revenir. Les dévaluations du franc de janvier 1948, avril 1949 et septembre 1949 n'apaisent que partiellement les critiques [88]. La piastre subit à cette occasion une dévaluation de fait, puisqu'à la différence des autres monnaies coloniales elle suit le franc dans sa baisse, mais l'écart initial avec le franc demeure, alors que les prix intérieurs en Indochine progressent encore plus rapidement qu'en France. En février 1950, Mariani, chargé d'une mission d'inspection auprès de l'Office indochinois des changes, a le mérite de poser la question sous son véritable jour : les circonstances interdisent d'envisager une dévaluation de la piastre par rapport au franc qui serait la solution contre le trafic des piastres. « Il va sans dire que je considère la dévaluation de la piastre après les conférences du mois de septembre 1949 [89] comme provisoirement réglée et que j'examine la situation en [503] excluant cette éventualité, tout en n'ignorant pas que cette dévaluation constituerait le plus efficace des remèdes [90]. » En août de la même année, René Pléven revenu au pouvoir nomme une commission composée principalement de techniciens afin de déterminer s'il convient de dévaluer la piastre. La conclusion des experts est négative [91]. Et en mai 1953, quand Bourgès-Maunoury abaisse la valeur de la piastre à 10 francs, il le fait contre l'avis de son entourage et d'une partie du gouvernement : « Je dois dire en toute honnêteté que le ministère des État associés et mes propres techniciens ont toujours été opposés à la dévaluation de la piastre. J'ai pris cette détermination — c'est même une des rares que j'ai prises ainsi dans ma vie — tout seul, avec l'accord du président du Conseil [René Mayer], parce que je ne voyais pas d'autres moyens d'action [92].

Les adversaires de la dévaluation n'appartiennent pas seulement aux milieux coloniaux et au corps expéditionnaire, qui tirent un profit direct de la surévaluation de la piastre. Certains hommes politiques, la direction du Trésor, le ministère des États associés se prononcent pour le maintien de la situation présente. Leur intégrité ne

---

[88] Dossier « Trafic des piastres », archives de la Banque Indosuez.

[89] Les conférences qui décident de la dévaluation simultanée du franc et de la piastre vis-à-vis des autres monnaies.

[90] « Rapport de l'administrateur civil Mariani... ».

[91] Rapport de la Commission d'enquête parlementaire sur le trafic des piastres, p. 4.

[92] Ibid., p. 54; déposition de Bourgès-Maunoury devant la Commission d'enquête,]es avril 1954

semble pas en cause ; rien ne démontre qu'ils ont été l'objet de sollicitation ou de pression de la part de coalitions d'intérêts. Il apparaît plutôt que leur position réponde à des considérations techniques et politiques des plus solides.

Politiquement, le taux de 17 francs témoigne dans les premiers temps de la confiance du pouvoir métropolitain en l'issue du conflit en Indochine. Il se veut un signe rassurant à l'égard des colons français qui s'interrogent sur la durée et la nature d'une guerre qui est sans exemple parmi les conflits récents. Il est aussi un moyen d'adapter les rémunérations des soldats du corps expéditionnaire et des membres de l'administration coloniale à une situation particulière qu'on espère momentanée, la prime sur le rapatriement des soldes et traitements versés en piastres venant en quelque sorte compenser les dangers encourus. Mais, plus encore, le gouvernement français s'engage implicitement à maintenir la piastre à 17 francs vis-à-vis des États qui accèdent à l'indépendance après trois années de négociations confuses. Déjà, en avril 1946, à la conférence de Dalat, le principe d'un institut d'émission franco-indochinois est accepté par les parties en présence, « établissement public auquel serait transféré le privilège d'émission de la Banque de l'Indochine, la piastre restant attachée au bloc-franc [93] ». Mais la monnaie ne peut servir à maintenir dans la mouvance française les États qui apparaissent en lieu et place de l'Indochine coloniale qu'à la condition de respecter les aspirations de leurs dirigeants, lesquels souhaitent que la piastre conserve sa parité présente. Les relations commerciales avec la France en sont facilitées, et les hausses de prix restent modérées. Comme l'explique Jean Letourneau, ministre des États associés de 1949 à 1953, dévaluer la piastre aurait été trahir la parole donnée, alors que la constitution des États indochinois indépendants [504] était un processus des plus délicats, et les résultats acquis encore très fragiles :

« À partir du moment où la piastre a été fixée à 17 francs et les États associés accédant à l'indépendance dix-huit mois après, on avait, si vous me permettez cette expression, les pattes prises les unes dans les autres et on ne pouvait plus avancer.

Il était presque impossible de dévaluer unilatéralement la piastre sans compromettre la confiance des Vietnamiens dans la parole de la France. [...]

« Nous savions que nous risquions de détériorer très gravement le climat politique d'une manière quasi définitive, par cette décision dont je reconnaissais avec M. René Mayer qu'elle ne pouvait être que brutale. Elle venait exactement à contre-courant de toute la politique que nous faisions en Indochine, basée sur le respect de l'indépendance. »

Déposition de Jean Letourneau devant la commission d'enquête sur le trafic des piastres, 2 juin 1954.

Techniquement, les hauts fonctionnaires du Trésor estiment une dévaluation plus néfaste que bénéfique pour l'économie indochinoise.

Dans les premiers rapports qu'ils sont amenés à rédiger en 1948, ils font valoir que la piastre à 17 francs est entrée dans les mœurs et a permis, malgré la guerre, une relative stabilisation des prix dans la colonie. Une nouvelle parité amènerait inévitablement des perturbations, principalement une hausse des prix intérieurs pour les marchandises importées, sans certitude que la nouvelle valeur de la monnaie, en l'absence d'un retour à la paix, ne soit pas remise en question à bref délai. De plus, les exportations n'en profiteraient guère, car elles sont réduites non par manque de débouchés, ni même par le niveau trop élevé de leurs prix, mais en raison des difficultés que rencontre la production du fait des troubles et de l'insécurité. Margerie, auteur d'un rapport en mai 1949, est pour sa part très sceptique sur une amélioration autre que momentanée, et finalement illusoire : « Toute dévaluation serait suivie d'une hausse des traitements, soldes et salaires, qui, venant majorer le montant des disponibilités en piastres de la

---

[93] « Les problèmes monétaires de l'Indochine », note dactylographiée du début de 1948, archives du ministère des Finances, direction du Trésor, B 43 918.

population, annulerait, au bout de quelques mois, en ce qui concerne la charge en franc des transferts, l'effet de la diminution de la valeur de la piastre par rapport au franc [94] ». L'argument d'une diminution du poids des dépenses militaires ne résiste pas davantage à l'examen. La moitié des dépenses engagées par la France pour le corps expéditionnaire correspond à des achats de fournitures en Indochine, payés en piastres. Une dévaluation de la piastre devrait donc réduire d'autant le coût en francs de ce poste de dépense. Mais la hausse inévitable des prix intérieurs indochinois qui suivrait toute dévalorisation de la piastre obligerait à relever les soldes des militaires dans la colonie et à augmenter le montant des crédits permettant au corps expéditionnaire de s'approvisionner sur place. Une fois les comptes faits, dans l'hypothèse d'une dévaluation de 50 %, l'économie du quart des dépenses supportées par [505] le budget français pour la guerre d'Indochine est très clairement une illusion, l'augmentation des prix locaux réduisant en quelques mois les bénéfices escomptés de l'opération.

Le Trésor se livre d'autant plus volontiers à de froids raisonnements théoriques qu'il juge que le trafic des piastres ne lui est pas préjudiciable.

L'Office indochinois des changes a pour instruction de n'accorder d'autorisations de transfert que dans la mesure où leur montant total n'excède par les envois du Trésor français en Indochine, pour l'essentiel les fonds destinés à couvrir les dépenses du corps expéditionnaire [95]. Au début de 1954, Schweitzer, directeur du Trésor, rapporte devant la commission d'enquête que l'Office a parfaitement rempli sa tâche et qu'après huit ans, le Trésor français a envoyé davantage de fonds en Indochine qu'il n'y a eu de transferts d'Indochine vers la France. En d'autres termes, les rapatriements depuis l'Indochine auraient pu être encore plus importants sans que le Trésor n'en pâtisse, ni que l'Office des changes ne faillisse à sa mission. Les transferts illicites ne font que prendre la place de transferts justifiés, mais refusés parce que sur le moment l'Office doit maintenir l'équilibre global des mouvements de fonds[96]. La commission parlementaire résume excellemment une longue présentation technique de Schweitzer en concluant que « la masse des transferts est demeurée dans les limites des recettes francs en Indochine.

[...] Si ces transferts frauduleux n'avaient pas existé, les restrictions auraient été moins sévères et des transferts plus intéressants du point de vue économique ou moral auraient pu être réalisés. » Mais les vues globales, macroéconomiques, du Trésor ne l'appellent pas à descendre jusqu'aux détails de la mise en application.

La Banque de l'Indochine est d'évidence favorable au maintien de la piastre à 17 francs, bien que ses dirigeants, conformément à leur tradition de discrétion, prennent prétexte que la fixation du taux des monnaies coloniales est du ressort du gouvernement pour affirmer ne pas avoir d'avis sur la question. En avril 1954, le directeur adjoint Rolloy répond à la commission parlementaire qui l'interroge sur la réaction de la Banque à l'annonce de la dévaluation le 11 mai 1953: « Nous n'avions pas à avoir de réactions; nous n'y pouvions rien. [...] Nous n'avons manifesté sous aucune forme [...] un sentiment d'accord ou de désaccord, une attitude d'approbation ou de désapprobation […], car nous n'avions pas à manifester ; je ne sais d'ailleurs vis-à-vis de qui et comment nous aurions pu manifester [97]. » Les documents internes de la Banque qui traitent de la parité de la piastre sont fort peu nombreux. Le plus significatif est une note de François de Flers adressée à Petsche, ministre des Finances, en novembre 1949. La Banque de l'Indochine y reconnaît clairement que la piastre est fortement surévaluée, et que les conditions militaires et psychologiques aggravent la fuite devant la monnaie indochinoise au détriment du gouvernement français, qui est le principal acheteur de piastres au cours officiel. Pour atténuer les effets négatifs [506] de

---

[94] Ibid.; rapport Margerie, mai 1949, archives du ministère des Finances, direction du Trésor, B 43 918.
[95] Rapport de la Commission d'enquête parlementaire, pp. 45-51.
[96] Déposition de Schweitzer, directeur du Trésor, devant la Commission d'enquête, 13 mai 1954.
[97] Déposition de Rolloy devant la Commission d'enquête, 1er avril 1954.

la disparité sans abandonner le taux de 17 francs, politiquement intouchable, Flers préconise d'établir deux marchés de la piastre : le marché officiel, réservé à certains transferts, qui conserverait le taux de 17 francs, et un marché libre, où le change de la piastre se ferait selon l'offre et la demande. Flers se garde bien de préciser dans quelle catégorie se situeraient les rapatriements de bénéfices et les désinvestissements des sociétés françaises en Indochine. Cependant, dans le contexte, il est clair que, moyennant un durcissement du contrôle des changes, la Banque est partisane de maintenir le taux de 17 francs à de semblables mouvements [98]. Ainsi, tout en se déclarant prête à apporter son concours pour des aménagements destinés à faire face à une situation reconnue anormale, la Banque n'entend pas sacrifier ses intérêts ni ceux des grandes sociétés d'Indochine, ses principaux clients.

La Banque a-t-elle pour autant manœuvré de façon à paralyser les travaux de ceux qui ont voulu dévaluer la piastre ? Bourgès-Maunoury l'en accuse avec force devant la commission d'enquête, faisant savoir qu'il a rencontré « l'opposition déterminée, farouche, et même le sabotage après l'opération [de dévaluation], de l'organisme chargé des transferts, la Banque de l'Indochine [99] ». L'accusation est grave. Bourgès-Maunoury est le seul à la lancer ; aucun autre homme politique, aucun haut fonctionnaire ne la reprend. Il semble en fait, à la lecture des explications complémentaires qu'apporte Bourgès-Maunoury, que sa violente sortie soit hors de proportion avec la réalité des faits. L'opposition « déterminée et farouche » se résume à l'expression de critiques désapprobatrices. Convoqués le 11 mai 1953 par le ministre, après la parution du décret fixant la nouvelle parité de la piastre, Émile Minost et François de Flers rappellent qu'une décision prise sans consulter les États associés ne peut qu'avoir des incidences politiques fâcheuses, que la hausse prévisible des prix intérieurs va annuler à bref délai les avantages escomptés, et que le trafic des piastres, reposant d'abord sur le manque de confiance en l'avenir de l'Indochine, ne cessera pas par la seule dévaluation [100]. Rien de plus que ce qui se dit déjà depuis longtemps dans les cabinets ministériels et parmi les agents du Trésor.

Quant à l'accusation de « sabotage » de la dévaluation, elle porte sur l'attitude des sièges indochinois de la Banque, qui, affirme Bourgès-Maunoury, ont pris des mesures propres à favoriser l'accroissement des prix intérieurs, alors que la modération de leur progression est indispensable à la réussite de la dévaluation. Le ministre signale le relèvement des salaires du personnel, l'attribution de crédits supplémentaires qui viennent gonfler la masse monétaire et l'augmentation des avances pour financer les exportations de riz, ce qui ne peut que raréfier le riz disponible en Indochine et provoquer une hausse du principal produit de consommation [101]. La Banque n'a guère de difficulté à se justifier. Les salaires sont relevés comme ceux des militaires et des fonctionnaires français, pour une même proportion et à une même date. Les crédits [507] supplémentaires n'ont été accordés qu'avec parcimonie aux sociétés soudainement obligées d'acquitter à l'importation des droits de douanes augmentés de 70 % en un moment où le blocage des prix ne leur permettait pas de trouver dans la vente de leurs produits les ressources nécessaires. Ainsi, la succursale de Saïgon note que Michelin, Specia et le Comptoir de l'industrie cotonnière ont été contraints de prélever 75 millions de piastres sur leurs comptes courants entre le 30 avril et le 31 juillet 1953. Les exportations de riz qui ont eu lieu n'ont pas brutalement crû après le 11 mai 1953 (74 millions de piastres en mai, 79 en juillet, 73 en septembre) et une part variable des sorties a été effectuée sur la demande du gouvernement vietnamien lui-

---

[98] Lettre de François de Flers au ministre des Finances Petsche, novembre 1949.
[99] Déposition de Bourgès-Maunoury devant la Commission d'enquête parlementaire, 1er avril 1954.
[100] PV, 20 mai 1953.
[101] Déposition de Bourgès-Maunoury, le avril 1954.

même (4 millions en mai, 38 en juillet, 52 en août) [102]. Les accusations de Bourges-Maunoury perdent beaucoup de leur crédibilité, tout comme l'hypothèse d'une Banque de l'Indochine œuvrant sciemment pour empêcher la dévaluation.

Toujours avec cette réserve due aux sources disponibles, le rôle de la Banque de l'Indochine dans le trafic des piastres paraît bien différent de celui qui lui est accordé par la tradition. Le climat passionnel qui entoure les événements en Indochine, la politisation de l'affaire, joints à l'incapacité de la Banque à se défendre de façon convaincante alors qu'elle sort de la crise des années 1930 et de la guerre avec une image de banque accapareuse prête à bien des compromissions pour faire des profits, la désignent irrémédiablement comme le cœur d'un trafic dont l'existence est connue de tous. Elle devient la puissance occulte, l'inspiratrice dissimulée de la politique française en Indochine, usant de son influence pour mieux pouvoir se livrer dans l'ombre à de fructueuses opérations. L'ignorance du fonctionnement d'un grand établissement bancaire et de l'efficacité des contrôles qu'exerce sur lui la puissance publique, la méconnaissance d'une situation locale confuse, sont certainement pour beaucoup dans les accusations dont la Banque, malgré les arrêts des tribunaux qui l'innocentent, ne parviendra jamais à se dégager dans l'esprit de l'opinion publique.

*
* *

En 1954, la Banque sort profondément transformée d'une terrible épreuve qui a duré quinze ans. Quels points communs entre la banque d'émission de 1939, sûre de sa force, assise sur un réseau d'agences qui affichent dans leur grande majorité une solide prospérité et discutent d'égal à égal avec le pouvoir colonial, et la banque des années 1950 qui, pour la première fois de son existence, a été contrainte de fermer plusieurs de ses sièges, qui a été privée de l'essentiel de son privilège d'émission et dont la probité est, avec l'affaire des piastres, fortement [508] controversée ? Plus qu'une remise en question, un changement d'identité.

Depuis ses origines, la Banque de l'Indochine n'a pas connu pareil choc.

Impuissante face à la tournure prise par les combats, soumise à des décisions politiques arrêtées sans la consulter ou sur lesquelles elle ne peut pas intervenir, la Banque subit les événements avec la conscience de plus en plus aiguë de n'avoir plus le rôle qui était le sien avant la Seconde Guerre mondiale — celui d'une interlocutrice indispensable et écoutée, représentante en Extrême-Orient des intérêts économiques de la deuxième puissance coloniale du monde.

Certes, la direction de la Banque ne demeure pas passive. Sous l'impulsion de Jean Laurent et de Paul Gannay, elle sait prendre les devants autant que les circonstances le lui permettent. Elle maintient le réseau partout où les secousses qui ébranlent le monde l'autorisent.

Surtout, comprenant l'indispensable évolution, elle prend l'initiative d'abandonner son privilège et de commencer une diversification dont la portée est considérable, car elle rompt avec les plus anciennes traditions de. l'institution. Les nouvelles implantations au Proche-Orient et en Afrique du Sud sont hors de ses zones géographiques de prédilection, l'Extrême-Orient et le Pacifique. L'administration centrale cesse de n'être qu'un correspondant du réseau : la Banque se lance en métropole dans une activité de banque d'affaires, un métier qu'elle connaît pour l'avoir exercé en Indochine, mais dans des conditions très différentes.

Les premiers résultats sont encourageants. Ils restent cependant bien fragiles, d'autant que les hypothèques politiques ne sont pas encore entièrement levées et qu'en

---

[102] « Commentaire sur le Rapport de la commission chargée d'enquêter sur le trafic des piastres indochinoises », note interne de la Banque de l'Indochine destinée à la direction générale datée du I février 1955, dans dossier « Trafic des piastres », archives de la Banque Indosuez.

1952 disparaissent coup sur coup les deux animateurs de la Banque. Au moment où l'Indochine accède à l'indépendance, où la Banque ne se fait plus aucune illusion sur ses sièges en Chine, la reconversion de celle qui demeure la « French Bank » en Extrême-Orient n'en est qu'à ses débuts.

———————————

À l'Assemblée de l'Union française
Le débat sur la dévaluation de la piastre
(*L'Entente*, Haïphong, 12 juillet 1953)

Versailles. — L'Assemblée de l'Union Française a abordé la discussion d'urgence de la proposition de M. Nguyen van Ty et des membres du groupe vietnamien tendant à constater la décision unilatérale du gouvernement français concernant la fixation du taux de la monnaie du Vietnam et à inviter les gouvernements des quatre États associés de l'Union à se concerter afin de prendre, dans l'intérêt commun, les mesures qu'impose la situation. M. Marc Jacquet, secrétaire d'État chargé des relations avec les États associés, est au banc du gouvernement.

Répondant à l'allocution de bienvenue du président Albert Sarraut, le secrétaire d'État a notamment déclaré :

« Les représentants des États associés peuvent être sûrs que mon bureau sera ouvert à tout moment à leurs visites et à leurs conseils. »

Le rapport de M. Antonini

La discussion s'ouvre ensuite par la lecture du rapport de M. Antonini (R.G.R.), rapporteur de la commission des affaires financières, qui conclut à l'acceptation de la proposition Nguyên van Ty, en modifiant toutefois le paragraphe demandant de s'adresser aux gouvernements des quatre États associés.

La commission des affaires financières estime préférable de saisir le Haut Conseil de l'Union. Les mesures à intervenir seraient librement débattues et, une fois décidées, s'imposeraient à l'ensemble des associés.

———————————